



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

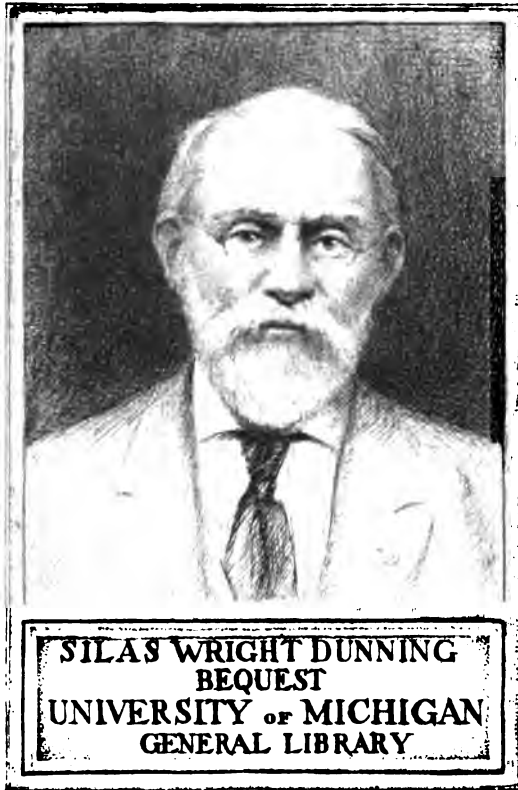
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

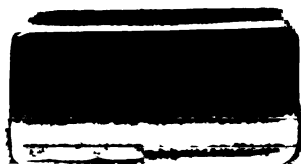
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

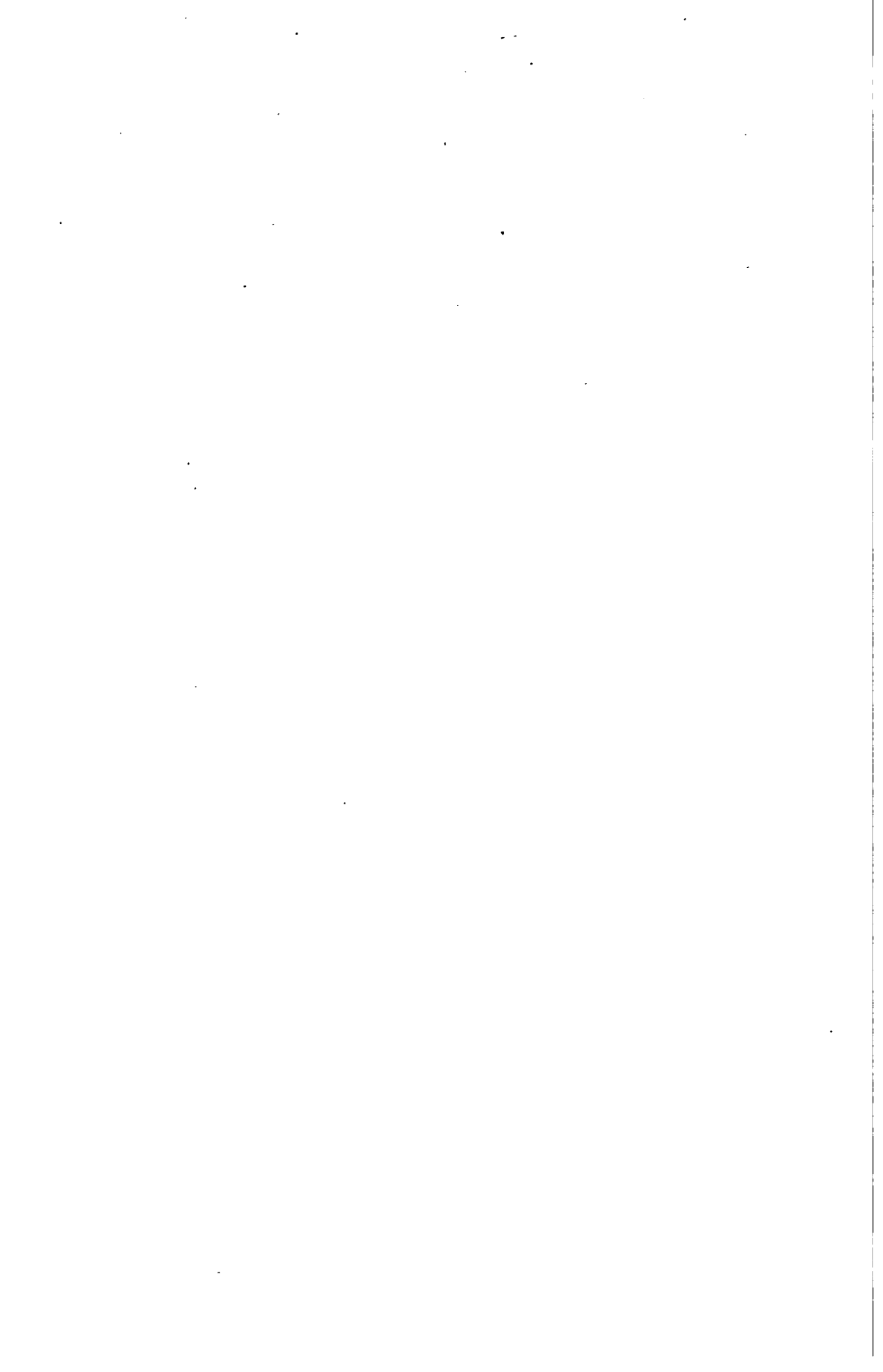
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



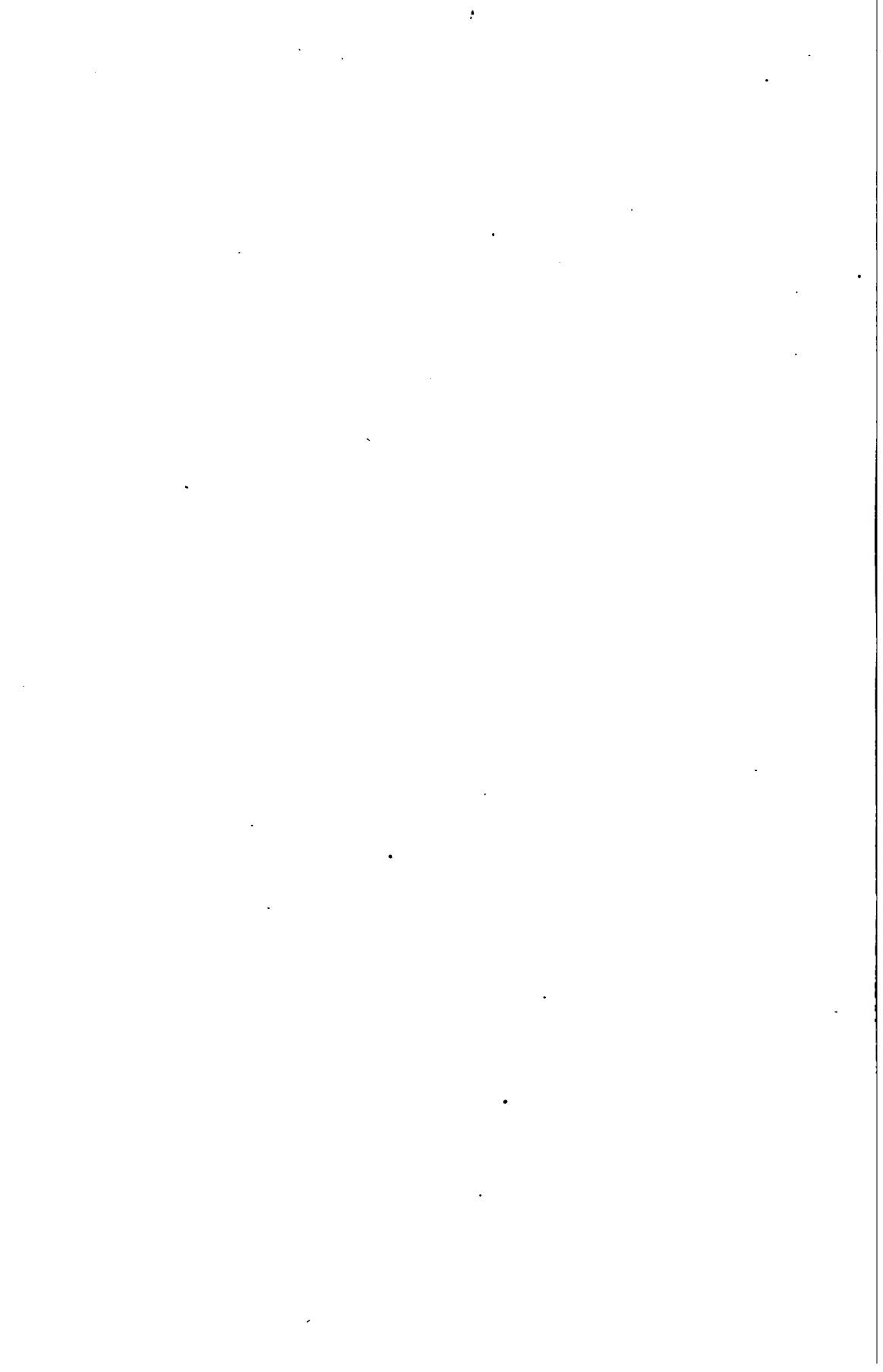
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



DC
611
.B571
F4



REVUE
de Bretagne





Breiz da viroiken!

2^e Série. — 5^e Année

JANVIER 1906. Tome XXXV



REVUE de Bretagne

REVUE
de Bretagne et de Vendée



REVUE
Historique de l'Ouest

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

M^{rs} de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

C^m RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le C^m DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — René BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIQU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.



VANNES
LAFOLYÉ FRÈRES

ÉDITEURS

2, Place des Lices



PARIS
HONORÉ CHAMPION

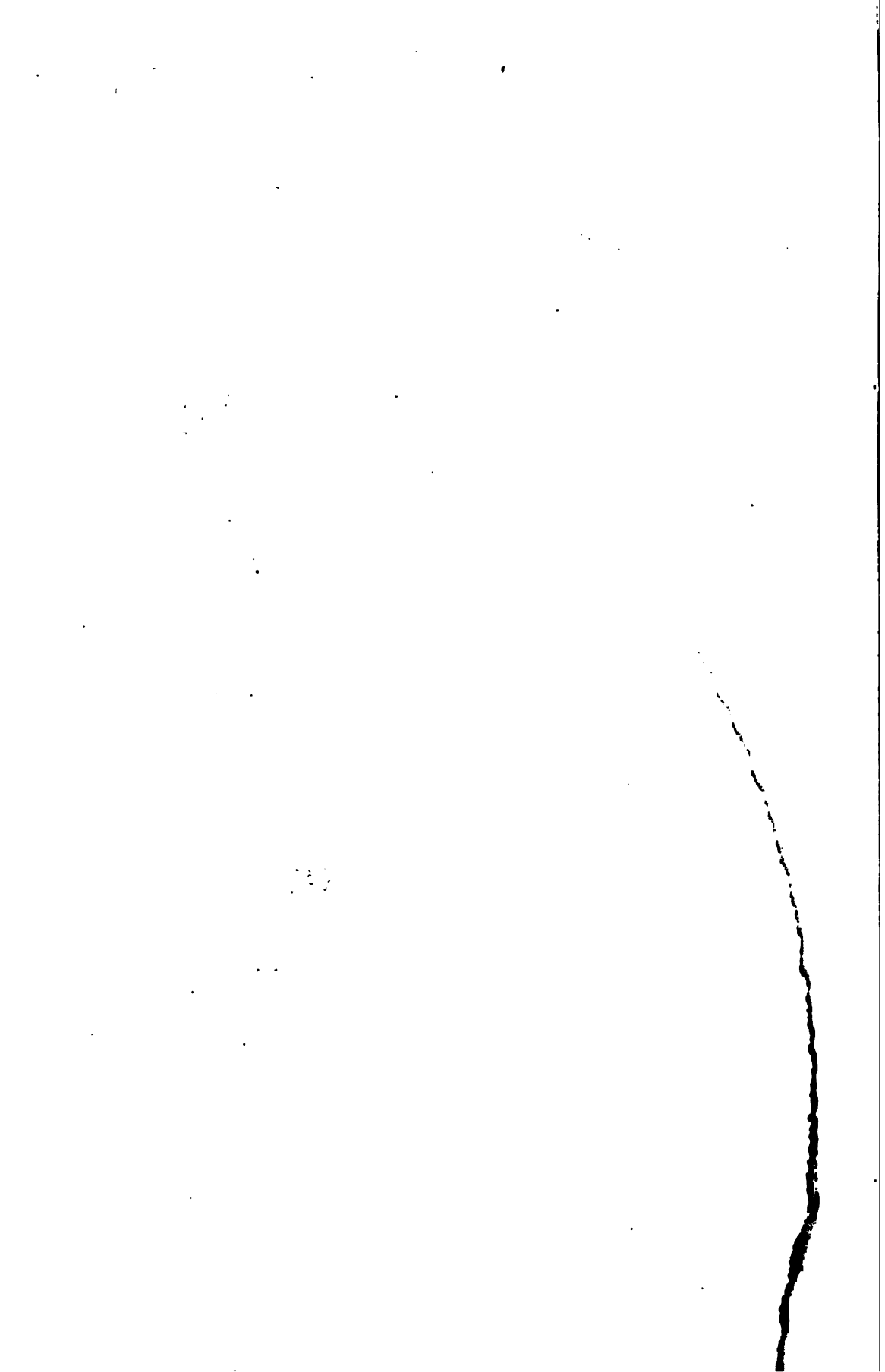
LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, Quai Voltaire

M. LE DAULT

LIBRAIRIE BRETONNE
6, Rue du Val-de-Grâce

MDCCCXVI

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le C^m RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYÉ frères, place des Lices, Vannes.



Dunniog
Nishoff
8-20-30
13603

L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

SON ALMANACH POUR 1906

L'Union Régionaliste Bretonne est en train de prendre des proportions extraordinaires. En ce moment tous les représentants de Bretagne au Parlement, députés et sénateurs, s'y font inscrire, et bientôt *l'Union* englobera l'élite de toutes les classes du pays Breton. Le nombre de ses membres s'accroît de jour en jour et nous allons former un bloc formidable capable d'arrêter les entreprises des ennemis de nos libertés.

Pour faire partie de *l'Union Régionaliste Bretonne* il suffit de se faire inscrire et de verser une cotisation de CINQ FRANCS par an. Les adhésions peuvent être adressées à M. le C^{te} René de Laigüé, rédacteur en chef de la *Revue de Bretagne*, secrétaire de *l'Union*.

Nous sommes persuadés que tous les abonnés de notre chère *Revue* sans exception tiendront à honneur d'être comptés parmi les membres de *l'Union Régionaliste Bretonne*.

L'almanach de *l'Union Régionaliste Bretonne* pour 1906 est un vrai petit chef-d'œuvre et fait grand honneur à

sont éditeur M. Fr. Simon, imprimeur-éditeur à Rennes, membre de l'*Union*. Après une jolie gravure allégorique nous y trouvons un calendrier nouveau détaillé des saints de Bretagne dû à M. le C^e René de Laigue, les foires et les marchés de Bretagne, la représentation Bretonne au Parlement Français, la Bretagne militaire, un article sur l'Union Régionaliste Bretonne, une histoire de Bretagne en 20 pages de notre ami le V^e de Calan, professeur d'Histoire Bretonne à la Faculté des Lettres de Rennes, l'Année Celtique par Yann Morvran, et des Variétés où nous remarquons les signatures de Sullian Collin, Jaffrennou, Herrieu, Kervihan, F. Vallée, de Gourcuff, Berthou, Choleau, Le Loup de Lanvaux, Ar Yeodet, Klaoda Ar Prat, Le Berre, Rozeven, Bodéane, Joseph Rousse, Glanmor, C^{lessé} du Faouëdic, et Théodore Botrel dont deux des dernières chansons « Noël chez nous » et la « Cruelle Berceuse » sont reproduites avec la musique. En tout 145 pages. PRIX FABULEUX : 0 fr. 15 !! En vente chez M. Simon, imprimeur à Rennes, dans les gares et les Librairies de Bretagne. On peut en demander aussi à la Rédaction en chef de la *Revue de Bretagne*.

Bretons !! Entrons tous à l'Union Régionaliste Bretonne ! et achetons tous et propageons son almanach !

Bretagne à jamais !
Breiz da virviken !



UN CHATELAIN CATHOLIQUE ET BRETON

M. LE MARQUIS DE MONTAIGU (1).
(1812-1904).

Il y a des hommes remarquables, sans être illustres, qui méritent de prendre place dans nos annales de province, à cause de leur caractère, de leur esprit, de leur talent, de leur vertu, de leur influence populaire. M. le marquis de Montaignu qui disparaissait l'an passé, à un âge très avancé, était l'une des figures les plus caractérisées du pays nantais, dans son château de la Bretesche où il a résidé presque continuellement jusqu'à sa mort. Il n'était pas d'une famille bretonne mais on peut dire qu'il était nationalisé Breton. La famille de Montaignu est originaire d'Auvergne, et elle remonte à la plus haute antiquité ; elle donna, en 1207, un grand maître aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. La branche aînée disparut pendant la guerre

(1) Nous avons puisé les éléments de cette notice dans les articles nécrologiques de *l'Espérance du Peuple*, de Nantes, n° des 12 et 14 juillet 1904, l'oraison funèbre et les notes inédites de M. l'abbé Gandin, curé de Missillac, et nos souvenirs personnels.

de Cent ans et une branche cadette, dont descendait notre personnage, se fixa en Anjou au commencement du XV^e siècle. Son père était le comte Auguste de Montaigu, frère cadet du marquis dont la lignée mâle s'éteignit en 1859. Il avait pris service dans l'armée du Premier Empire. On sait combien Napoléon I^{er} tenait à enrôler sous ses drapeaux les jeunes gens de l'ancienne noblesse ; il comptait sur l'esprit militaire, dont leur race a fait preuve, et il voulait consolider son trône par l'appui de leurs noms et de leurs qualités traditionnelles.

Le comte de Montaigu devint aide-de-camp de l'empereur. Il avait épousé M^{lle} de Maillé issue d'une famille illustre dans les fastes de la monarchie. Auguste de Montaigu naquit le 5 septembre 1812, à Paris. Son père était bien loin du berceau, car il avait suivi la campagne de Russie où il s'était signalé par son éclatante bravoure et avait été décoré sur le champ de bataille de la Moscowa. Il était au Kremlin, dans un appartement voisin de celui de l'empereur, quand il reçut la nouvelle de l'heureuse naissance. Ses camarades le complimentèrent bruyamment, mais l'empereur qui étudiait un plan de retraite fut dérangé par ce tapage. Il sortit brusquement de son cabinet, le front sombre et l'air irrité, apostrophant les officiers sur le ton le plus vif. L'un d'eux ne perdit pas son sang-froid : « Sire, dit-il, Montaigu vient d'apprendre la naissance d'un fils. » — « Je vous félicite, répond Napoléon en se tournant vers son aide-de-camp. Quand nous reviendrons à Paris, je serai parrain, mais pour l'instant, laissez-moi travailler (1) ». Les événements

(1) Voir l'*Espérance du Peuple*, 11 et 12 juillet, 1904. Chronique locale.

l'empêchèrent de tenir sa promesse. L'enfant fut seulement ondoyé. Il eut le malheur de perdre sa mère, quelques années après. Son père fut nommé colonel des mousquetaires rouges, sous la Restauration.

Le jeune Auguste de Montaigu fit ses études au collège Rollin, de 1824 à 1838. Sa vive intelligence et sa belle imagination, aidées d'un travail assidu, lui valurent des succès notables. Il eut comme professeur d'histoire le fameux Michelet, qu'il ne pouvait supporter, à cause de ses sentiments irréguliers. Malgré le milieu très mêlé et assez risqué où il se trouvait, notre écolier sut garder intactes sa foi et sa moralité.

« Apercevez-vous ce bel adolescent qui vient de descendre dans la rue, raconte un éloquent panégyriste. Sa démarche est grave : son visage, aux lignes si pures, est encadré d'une abondante chevelure blonde. Tout dans sa personne respire une exaltation sainte. Il se dirige vers l'église voisine. — « M. l'abbé, dit-il au premier prêtre qu'il rencontre dans la sacristie, je demande qu'on veuille bien me suppléer les cérémonies du baptême. » — Surpris, croyant à une mystification, le prêtre hésite, mais bientôt il est forcé de se rendre. Auguste reçut les cérémonies saintes avec une foi profonde et une indomptable volonté d'être à Dieu pour toujours (1). » Il avait alors quatorze ans. Voilà un trait de religion qui fait juger l'étudiant et nous n'en chercherons pas d'autres.

Au sortir du collège, il s'adonna aux beaux-arts et spécialement au dessin et à la peinture qu'il étudia dans l'atelier d'Ingres, le peintre idéaliste. Il travaillait soigneusement et attentivement, s'attachant plutôt

(1) Allocution funèbre prononcée par M. l'abbé Gandin, curé de Missillac. Document inédit.

à l'expression qu'aux formes. Il aimait aussi la musique : il avait une basse taille remarquable et se plaisait à faire sa partie dans les chœurs de voix organisés par Rossini. Très recherché dans la société, à cause de ses qualités aimables et de sa conversation intéressante, il évita pourtant de se laisser entraîner par les plaisirs mondains de la vie parisienne où la vertu succombe trop souvent. La religion et la France préservaient l'étudiant de cette tentation dangereuse. Curieux surtout des choses intellectuelles, il tâchait de se faire présenter dans les salons littéraires où il pouvait rencontrer et connaître les hommes illustres de son temps : il aborda ainsi Châteaubriand, Lamartine, Dumas, père, etc. Ensuite il séjourna quelque temps à Rome, pour compléter ses connaissances et observer de près la capitale du monde chrétien. « Il y fut accueilli comme un fils, à la Villa Borghèse, par la princesse, née de la Rochefoucauld, grande amie de sa mère, rapporte un biographe (1), et se lia d'amitié avec Gounod, avec Bounnassieu, avec Hébert, ses compagnons d'étude. » Il écartait d'ailleurs de son intimité les artistes viveurs et fréquentait surtout les étudiants ecclésiastiques dont les entretiens élevés l'intéressaient vivement. Nous devons citer, parmi ceux-ci, MM. de la Bouillerie et de Ségur, qui sont devenus de saints et remarquables prélats. Il fréquentait la Cour Romaine : le pape Grégoire XVI le recevait familièrement de temps à autre. Son caractère et ses goûts sérieux s'accroissaient de plus en plus. A un certain moment il se crut appelé lui-même à l'état ecclésiastique. Un Jésuite, son confesseur, le R. P. de Villefort, le détrompa : « Non, lui dit-il, ce

(1) M. l'abbé Gandin, déjà cité.

n'est pas votre vocation, au contraire il faut vous marier : après votre mariage vous achèterez une terre en Bretagne et là vous vous appliquerez à faire le bien. »

L'avenir justifia les prévisions de l'intelligent directeur. En 1843 M. de Montaigu, guidé par les conseils du P. de Ravignan, épousait M^{lle} Charpentier-O'Delant, fille d'un grand industriel du Nord. Il chercha une terre en Bretagne : son ami, le comte de Sesmaisons et son parent, le marquis De Coislin, lui indiquèrent la Bretesche, sur les confins de la Loire-Inférieure et du Morbihan dans la commune de Missillac. C'était au bord d'un vaste étang, sur la limite d'une grande forêt, un ancien château-fort en partie démoli, sous les guerres de la Ligue, et tombé tout-à-fait en ruines depuis la Révolution, après avoir été incendié par les Bleus. M. Perron, le propriétaire, était à la fois un homme d'œuvres et un homme de goût : il avait commencé la restauration de l'édifice principal, mais il venait d'entrer dans les Ordres. Il céda volontiers sa grande et belle propriété à M. de Montaigu, persuadé que le nouvel acquéreur continuerait ses charités et ses entreprises, et il en fut ainsi (1847). M. de Montaigu s'intéressa immédiatement aux braves gens du pays et sut s'en faire aimer. Il était obligeant et familier avec eux, sans jamais déroger. Il commençait la mission sociale qu'il s'était imposée et qu'il devait remplir, pendant un demi-siècle, avec un succès grandissant. Dès l'année 1848 la population lui offrait les fonctions de maire et de conseiller général qu'il conserva jusqu'au coup d'Etat (1852). En même temps il poursuivait la restauration du château de la Bretesche ; il relevait les tours et le pont de pierre de

l'entrée, il nivelait et transformait en terrasse l'amas de décombres, sur la façade de l'étang (1).

Dieu l'éprouva, dès les premières années de son établissement en Bretagne, par la mort de sa femme dont il lui resta seulement trois enfants, un fils et deux filles, car il avait eu encore le chagrin de perdre un fils en 1847. Il n'en demeura pas moins attaché à son pays d'adoption et ne chercha point ailleurs des distractions à sa douleur. Il était dès lors et resta ce qu'il fut toujours le modèle du châtelain catholique, comprenant ses devoirs et son rôle prépondérant dans la campagne, pour la conservation des principes religieux et sociaux, au sein des populations agricoles.

M. de Montaigu n'était pascésarien ; il était royaliste, il était un tenant, le dernier au besoin, des vieilles traditions françaises. Il fut jusqu'à la fin le partisan et l'ami du comte de Chambord. Il donna sa démission au coup d'Etat (1852). Il n'en conserva pas moins son influence sur les habitants de Missillac. Il l'exerçait par une résidence continuelle et une action continuelle aussi. Le propriétaire, trop souvent absent, sera vite méconnu et oublié, même malgré ses bienfaits. *Loin des yeux, loin du cœur*, dit le proverbe. Le peuple cesse d'aimer et de suivre le châtelain qu'il ne voit plus. L'absentéisme a été l'une des grandes plaies sociales, à la fin du XIX^e siècle.

M. de Montaigu joignait l'action à la résidence. Il ne se contentait pas de donner son argent aux nécessiteux, il donnait son cœur à toute la population qui l'entourait et qui était pour lui comme une se-

(1) Voir l'*Ancienne Baronnie de la Roche-Bernard*, par Léon Maître. — Lib. Grimaud, Nantes, 1893.

conde famille. Il entretenait de fréquentes relations avec tous ; il s'occupait très volontiers de leurs intérêts ; il les recevait cordialement chez lui. L'éducation et l'instruction des enfants avait d'abord attiré sa sollicitude.

Il y avait à Missillac une école des Sœurs de Saint-Gildas pour les filles : il la subventionna : mais, en 1853, il bâtit et fonda l'école des Frères Lamennais pour les garçons. Il aimait les enfants et causait avec eux, quand il les rencontrait. Il s'intéressait encore plus aux jeunes gens. Il établit pour eux, au château de la Bretesche, un cercle qu'il nomma le *Cercle de l'atelier*. Il ne leur fournissait pas seulement des jeux et des distractions variés ; il se mêlait à eux, il leur racontait des faits divers dont il savait tirer des conclusions pratiques, il les encourageait et les maintenait dans le bien. Si quelques-uns venaient à s'éloigner de la commune, pour le service militaire ou d'autres causes, il ne les perdait pas de vue, il les suivait comme des fils absents, il correspondait avec eux et leur donnait de bons conseils. Au départ ou au retour, il lui, arriva plus d'une fois de les embrasser familièrement. Il avait compassion des vieillards, des malades et des infirmes et il les visitait souvent avec la sœur infirmière qu'il conduisait dans sa voiture. Le château de la Bretesche était pour tous la maison ouverte où chacun était sûr d'être bien accueilli, qu'il vint solliciter un secours, demander un service, confier un chagrin ou une épreuve. Nous devons observer que la belle-mère du marquis, M^{me} Charpentier-O'Delant, une digne et vénérable femme, était son aide intelligente dans ses œuvres de charité comme dans sa maison elle-même.

L'accomplissement zélé de son devoir social n'empê-

chait pas le marquis de Montaigu de remplir toutes ses obligations familiales ou autres, ni de prendre des délassements légitimes. C'était un père on ne peut plus affectueux mais ferme, s'occupant activement d'élever et d'instruire ses enfants. Il n'était pas de ces maîtres qui toisent de haut leurs domestiques, mais il s'intéressait vivement à eux, comme faisant partie de sa maison, vous pouvez le demander à son fidèle Claude : on le voyait parfois promener leurs enfants, dans les grandes allées de son parc avec une bonhomie parfaite, car il avait l'amour des petits. Il ne négligeait pas les relations de convenance avec ses voisins. Quel bon et aimable hôte il était, accueillant, familier, souriant des yeux et des lèvres, et quel joyeux convive ! Il avait une expansion rare qui le faisait apprécier au premier abord : sa causerie variée, fine, spirituelle, pleine de souvenirs personnels, de traits curieux et de portraits originaux était intarissable : elle coulait de source mais il la dirigeait, non sans art ; il savait conter une histoire avec des saillies imprévues et même un certain sel... gaulois à l'occasion. Il n'avait pas de fausse prudence. Il me semble le voir encore fortement constitué, dans sa petite taille, avec sa grande figure colorée, aux traits réguliers, ses cheveux ras, son front développé, ses yeux bleus animés, tant soit peu malicieux, son nez droit, sa bouche expressive et bonne, et sa belle barbe frisée. Comme il regardait franc. Il avait le tempérament sanguin et les défauts naturels inhérents à ce tempérament mais sa vertu les domptait et il savait réfréner, par exemple, son extrême vivacité.

Nous avons dit que le marquis de Montaigu releva de ses ruines le château de la Bretesche. merveilleusement

agrandi encore et achevé plus tard par son fils. Avec son immense étang, ses vastes pelouses et sa ceinture de futaies, ce château de style Renaissance, aux élégantes tourelles, entouré de remparts, produit un effet idéal. Son seigneur le meubla dans le style du temps et l'orna de peintures : c'était un artiste émérite. Il avait du dessin, du coloris, du goût et il travaillait soigneusement. Que d'heures et de journées passées ainsi à l'atelier. Il les comptait parmi les meilleures de son existence. Il avait vraiment la passion de son art. Jamais il n'était plus heureux que quand il avait rencontré un sujet religieux ou profane qui lui semblait digne d'intérêt. Il peignait ainsi avec amour tantôt un portrait de famille, tantôt une Vierge, une sainte Anne, un saint Joseph, un bienheureux père de Montfort etc. Son atelier, spacieux et élevé, était situé dans une des tours d'entrée, auprès du pont-levis. Des artistes amis venaient quelquefois l'y surprendre et le marquis les accueillait joyeusement, comme des camarades. Ni le rang, ni la fortune ne les séparaient.

La fameuse guerre de 1870 rompit le cours de cette vie tranquille et bien remplie et y jeta les angoisses patriotiques et les inquiétudes de famille inévitables. M. Pierre de Montaigu, le fils unique du marquis, s'engagea et partit pour Paris qui ne tarda pas d'être assiégé par les Prussiens, presque sans communication avec la province. Son gendre, M. Gaston de la Motte, en fit autant, le lendemain, pour ainsi dire, de son mariage. Reviendraient-ils ? On n'en savait rien, au milieu de la terrible et désastreuse guerre. Le châtelain de la Bretesche dut passer des heures pénibles, malgré les rares correspondances tombées par ballon. Mais son fils revint décoré ; son gendre échappa également

aux multiples dangers du siège, et il maria sa fille aînée. Il avait surtout des actions de grâces à rendre à Dieu.

Dès que les maires furent éligibles, il fut élu et garda la mairie jusqu'à sa mort, c'est-à-dire trente-deux ans (1872-1904). Cette longue administration municipale devait augmenter encore et grandir son rôle, parmi la population de Misillac. Le marquis de Montaigu prenait en effet ses modestes fonctions au sérieux : elles lui donnaient plus d'autorité : elles lui permettaient de rendre encore plus de services et d'exercer par suite plus d'influence. Non seulement il était assidu aux séances du conseil municipal, mais il se rendait régulièrement à la mairie, à des jours et des heures fixés, pour recevoir les gens, noter leurs requêtes ou leurs réclamations, s'occuper de leurs affaires : n'était-il pas l'ami et le conseiller de tous ? Il portait un intérêt spécial à la jeunesse et ne manqua que, sa dernière année d'assister au conseil de révision, à Saint-Gildas-ues-Bois : il était le père des jeunes conscrits, les recommandait et les suivait dans leur vie militaire. Il avait sur chacun et sur tous l'autorité que donne le dévouement uni au pouvoir. Avons-nous besoin d'ajouter que ses administrés marchaient avec lui aux grandes élections d'où l'avenir du pays dépend et que son choix était toujours le leur. Il fut vraiment le chef reconnu et aimé de la commune.

M. le marquis de Montaigu eut la satisfaction de voir son fils imiter son grand exemple social, sur un terrain plus large, comme conseiller général et député, prodiguant son temps et son assistance à toute une circonscription, au lieu de jouir oisif comme d'autres, des dons de la fortune et des douceurs de la famille, après

un mariage qui lui assurait tout le bonheur terrestre imaginable. Il épousa M^{lle} de Wendel, en 1872, et il eut cinq enfants. Dieu assurait la descendance du catholique châtelain de la Bretesche et il lui donnait à la fois une aimable, gracieuse et active associée pour ses œuvres de charité.

La religion est le principal mobile d'une vie semblable à celle que nous exposons trop brièvement. M. le marquis de Montaigu fut avant tout un catholique pratiquant, attaché à tous ses devoirs, suivant ponctuellement les préceptes de l'Eglise et même très pieux. « Il veut que Jésus-Christ règne en maître dans son château. Il y fait construire une chapelle » où il entend la messe, chaque matin. Il se confesse et communie tous les huit jours. Il se retire encore, dans le même oratoire, pour se livrer à la méditation ou réciter son rosaire. Là, il réunit, chaque soir, les personnes de sa maison, pour dire la prière en commun et faire une lecture édifiante; pendant le Carême et le Mois de Marie, « ce sont des instructions et des prières qu'il a composées lui-même pour ces circonstances (1) ». Il y a eu même là des retraites particulières données à ses serviteurs, à ses fermiers, à ses familiers. Ces exercices de piété privée ne le dispensent pas d'assister aux offices publics de la paroisse, les dimanches et jours de fête. Il était président de la confrérie du Saint-Sacrement et se mettait à la tête de toutes les œuvres. Il se rendait souvent, même à pied, au pèlerinage du Calvaire de Pontchâteau, pour lequel il avait une dévotion particulière. On le rencontrait, avec un gros chapelet à la main, le récitant en plein air, comme ses chers paysans.

(1) *Oraison funèbre* déjà citées.

Il se faisait honneur de recevoir chez lui le clergé et particulièrement les évêques qui s'arrêtaient à la Bretonne, dans leur tournée pastorale. Il avait consacré aux églises dont il était d'ailleurs le bienfaiteur insigne, la plupart de ses peintures : vous en remarquerez à l'Immaculée Conception de Nantes, à Pontchâteau, au Pouliguen, à Pen-bron, à Sainte-Anne d'Auray etc. Les visiteurs admirent surtout, dans l'église paroissiale de Missillac, deux fresques superbes et vraiment classiques représentant le *Martyre des Saints Donatien et Rogatien* et *SS. Pierre et Paul baptisant des néophytes dans la prison Mamertine*. Les personnages sont bien groupés, tous peints d'après des modèles idéalisés, avec un sentiment profondément religieux. Etudiez la tête puissante et réfléchie de saint Pierre. — « Dans cette tête, il y a tout un monde disait le peintre Meuret de Nantes. » — M. le marquis de Montaigu était l'admirateur et l'imitateur d'Hippolyte Flandrin. C'était un peintre religieux et idéaliste.

Mais il ne lui suffisait pas de rendre hommage aux saints : il s'efforçait de marcher sur leurs traces et de partager leur apostolat. Il ne se bornait point au salut de son âme : il cherchait par tous les moyens à sauver le plus d'âmes possible. Il ne reculait pas devant les conseils, les exhortations, les reproches où l'ont sentait toujours son bienveillant intérêt. Que de jeunes gens lui durent une conversion sincère ! Ce laïque n'était pas moins zélé qu'un ecclésiastique, à la poursuite des plus grands pécheurs. Que ne fit-il pas pour un jeune homme de Missillac qui avait tué un camarade, dans un accès de colère ou de vengeance ! Il le visita en prison même, il l'excita au repentir, il l'obligea de se confesser ; il s'occupa de lui jusqu'à Cayenne. Il con-

tribua encore par ses démarches personnelles à l'éclatante conversion de David, l'assassin de Saint-Nazaire qui prononça sur l'échafaud des paroles si chrétiennes, en demandant pardon à Dieu et aux hommes de son crime. Peut-on pousser la charité plus loin ?

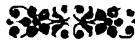
M. le marquis de Montaigne eut une vie longue et heureuse. Il avait éprouvé la douleur de perdre sa femme, encore jeune, mais il était entouré de ses enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants : il avait l'air d'un patriarche, au milieu d'eux, avec sa grande figure et sa belle barbe blanche et il gardait encore un air de jeunesse, grâce à son teint vermeil et à son sourire vif. Il conserva une santé merveilleuse jusqu'à l'âge le plus avancé et il mourut surtout de vieillesse, après avoir reçu les derniers sacrements avec la foi la plus ardente. Il avait quatre-vingt-douze ans. — « Des hommes comme celui-là ne devraient pas mourir, disait un bon paysan de Missillac, ils devraient toujours durer. »

Sa mort fut un deuil public et nous n'avons jamais vu à la campagne des funérailles comparables aux siennes. Son cercueil fut porté à bras par ses chers administrés, comme il l'avait souhaité, au milieu d'une immense foule. Tous les notables de l'arrondissement étaient venus à la cérémonie et l'évêque du diocèse lui-même, M^{sr} Rouard, entouré de soixante-dix prêtres, présida aux obsèques. Les habitants du bourg de Missillac avaient jeté des tentures de deuil sur leurs maisons, au passage du convoi. M. l'abbé Gandin, curé de la paroisse prononça d'une voix émue, une courte mais suggestive oraison funèbre. Citons seulement ce passage touchant de la péroraison : « Dites-moi, mes chers frères, en est-il beaucoup parmi vous qui, enfants,

n'aient reçu ses caresses ; qui, jeunes gens n'aient entendu ses conseils, ses encouragements, parfois ses reproches ; qui, arrivés à l'époque du mariage, n'aient ambitionné la faveur d'être conduits par lui au saint autel ; qui, pauvres, dans l'affliction ou la souffrance, n'aient reçu sa visite, ses consolations, son secours. Il vous regardait comme ses enfants et il aimait vous entendre lui donner le nom de père. » Au cimetière, M. le sénateur Maillard lui fit écho, dans son adieu suprême : « Depuis plus de cinquante ans, le marquis de Montaigu s'est exclusivement consacré à ses enfants et à la commune de Missillac qui était pour lui une seconde famille... Ses administrés étaient tous ses amis, il le leur a prouvé jusqu'à la fin : son dévouement pour ce pays était sans bornes : aussi à cette heure dernière la douleur des siens est-elle partagée par la population toute entière. »

Des vies comme celle-là sont rares : elles sont précieuses pour le pays, elles y maintiennent les traditions, les bons principes, la religion plus qu'on ne saurait le croire. Quand un exemple part de haut, il est toujours suivi et, quand il dure longtemps, il s'implante parmi les générations et il produit des fruits incalculables. Le grand propriétaire qui réside et qui remplit tous ses devoirs est l'un des principaux appuis de la société moderne.

V^{ic} HIPPOLYTE LE GOUVELLO.



SOUVENIRS INÉDITS

DE

DUBOIS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE SUR LES DEUX LA MENNAIS

Paul François Dubois fut au XIX^e siècle un de ces philosophes profonds, un de ces littérateurs éminents, un de ces créateurs de mouvement social et politique auquel il ne manqua que les fumées de la gloire tapageuse pour donner à son génie la notoriété qui s'attache trop souvent, hélas! à de moindres talents. Aussi bien fût de sa faute. Les vingt dernières années de sa vie se passèrent dans la retraite et avant le troisième Empire, c'est à peine si un seul livre, — *L'Eglise de Reims sous Flodoart* en 1824 — tomba de sa plume et encore n'était-ce qu'une traduction, et Dieu sait pourtant avec quelle magie, avec quelle clarté, avec quelle musicale tonalité il maniait, lui aussi, son môle outil.

Il était né à Rennes le 2 juin 1793. Tout jeune à dix-neuf ans il entra à l'Ecole normale supérieure. A vingt-six ans et après avoir séjourné en plusieurs postes il est professeur de littérature française à la faculté de Besançon, puis passe au même titre à Polytechnique pour devenir plus tard inspecteur général et membre du Conseil de l'Université. C'est alors qu'il succède à

Cousin dans la charge de directeur de l'établissement de la rue d'Ulm. Comme diversion, Dubois de concert avec Pierre Leroux fonde *le Globe*, le fameux *Globe* qui fut antisaintsimonien, se fait élire député de Nantes (1831) et dès lors il n'est pas de question palpitante pour le pays où il n'intervienne. C'est lui en particulier qui mit en relation deux hommes dont le nom illustra nos lettres françaises et qui s'aimèrent et se haïrent successivement : Victor Hugo et Sainte-Beuve avec lequel il dût se battre en 1830 dans un duel à la Don Quichotte.

Il entra plus tard à l'Académie des sciences morales et politiques et après sa mort survenue le 12 juin 1874, Vacherot écrit sa biographie (1).

Toutefois si P. F. Dubois ne publia presque rien de son vivant, on ne peut pas dire qu'il n'écrivit rien. Tout au contraire. Doué d'une activité intérieure fort intense, il se levait souvent dès deux heures du matin et sa plume jetait alors sur le papier les éclairs multiples et fulgurants de son esprit génial. Ces notes, ce journal ont été inconnus jusqu'en 1902.

A cette époque un brillant écrivain M. Adolphe Lair s'en servit pour tracer son *Paul Dubois de la Loire-Inférieure, Cousin, Jouffroy et Damiron. Souvenirs*. (Paris, Perrin, 1902, in 12). De même auteur quelques articles remarquables également puisés à la même source, virent le jour à *La Quinzaine* et un second charmant publiciste M. Henry Matrod inséra dans les *Etudes*

(1) Paris, Picard, 1875, in-8° de 70 p. Cf. *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1874. I. p. 489. Vacherot vers 1879 a réuni plusieurs articles de Dubois en volumes. — *Dictionnaire des parlementaires* par Robert et Cougny, II, 420 et *Bio-bibliogr. bretonne* de R. Kerviller, XI 1 388 et 389.

Franciscaines, spécialement en 1903, des pages lumineuses et tout étincelantes de beautés dues à ce même P. F. Dubois.

Ces notes, ce journal sont aujourd'hui la propriété de M. Dubois fils. Une amitié discrète a poussé la condescendance jusqu'à m'en offrir quelques fragments. Cette communication m'est trop honorable pour que je puisse la refuser. Je l'ai donc acceptée avec gratitude et j'en ai tiré ce qui est susceptible d'être intéressante pour la *Revue de Bretagne* : les souvenirs qui concernent les deux de la Mennais. Ce sont les souvenirs d'un contemporain, d'un témoin perspicace et bien informé. Ils ont de la valeur en ce sens qu'ils apprennent quelques détails nouveaux et qu'ils ne concordent pas entièrement avec les données reçues.

I

Et d'abord l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Dubois, dans son journal au mois de mars 1863 parle des deux frères. C'est à l'abbé Jean qu'il attribue le mérite de la fondation de l'école de Malestroit. Comparativement à son frère, dit-il, l'abbé Jean était « un esprit bien autrement sûr et persévérant, animé d'une foi profonde, théologien consommé, mais surtout homme d'action et de gouvernement, joignant à toutes les adresses et quelquefois à toutes les subtilités d'un procureur argutieux, l'élévation et les ardeurs du dévouement le plus pur.

« J'ai beaucoup connu continue-t-il, cet homme admirable qui avait partagé les erreurs de la jeunesse de son frère et avait comme lui cherché le repos dans le

sanctuaire où tous deux n'y trouvèrent en effet que ce qu'ils y apportaient, l'un sa fièvre de théorie et de spéculation à tous hasard, l'autre son énergique dévotion de bonnes œuvres, et un esprit qui n'eut peut-être pas moins d'audace que celui de son frère. »

Et plus tard après 1867 : « Je l'ai connu et j'ai entretenu avec lui d'assez longs rapports de bienveillance à l'occasion de son institut de frères que j'ai défendus en toute circonstance à la fois comme député de l'opposition contre l'opposition elle-même égarée par ses passions contre l'enseignement congréganiste, et dans les conseils de l'Université où quelquefois ses audaces un peu irrégulières et ses subtilités d'interprétation amenaient souvent l'examen de cette grande institution qui a été et il ne faut pas l'oublier, le véritable et premier effort fécond de l'instruction primaire en Bretagne, dans tout l'ouest et aussi dans nos pauvres colonies si délaissées.

« J'ai longtemps conservé quelques lettres de lui qui le dessinaient tout entier et qui ont disparu avec beaucoup d'autres.

« Dans une inspection où je pus le voir de près et à fond, dans sa maison mère de Ploërmel, j'avais contracté pour lui une vénération profonde, et sans lui dissimuler que je trouvais quelquefois en lui l'Ange doublé du Procureur, ce qui le faisait éclater de son rire sonore et en gaietés charmantes, je ne pouvais m'empêcher de reconnaître les évolutions soudaines qu'il était en train d'opérer entre les maîtres brevetés et les simples aspirants. Quand vint la crise irrévocable de la séparation de son frère avec l'Eglise, je le vis à Paris à l'hôtel de France rue de Beaune. Je n'ai jamais oublié ses larmes et l'expression de sa douleur. Ce

n'était pas le prêtre, c'était bien avant tout le frère et l'ami désespéré. Hélas ! peut-être y avait-il encore au fond de son cœur de bien autres angoisses que celles qui s'exhalaient devant moi ! Peut-être se reprochait-il d'avoir entraîné dans sa propre vocation un esprit que l'affection, l'exemple, une exaltation passagère avaient trompé sur lui-même, qui s'était une première fois rejeté dans l'incertitude pour s'enchaîner enfin sans retour sous l'ascendant d'un véritable saint rencontré dans une seconde heure de crise et sur la terre étrangère (1).

« Si j'en crois certains bruits répandus en Bretagne au moment où éclata le livre sur l'Indifférence et où tous les souvenirs de la jeunesse de Lamennais étaient recherchés ou se recueillaient aisément au milieu d'hommes de son âge, il n'avait pas traversé seul les orages des passions, et quand en 1804 à l'âge de 22 ans, il faisait enfin sa première communion, son frère Jean franchissait résolument le seuil du sanctuaire trainant à sa suite un néophyte qui lui échappait bientôt et déposait après les avoir portées les insignes d'aspirant au sacerdoce. »

Si P. F. Dubois avait une estime réelle pour l'abbé Jean, on jugera à la lettre suivante adressée à je ne sais quel personnage, quelles nobles pensées le même abbé Jean nourrissait à l'endroit du conseiller de l'Université. Je copie le texte sur l'autographe qui appartient aussi à M. Dubois fils :

« Dinan le 23 décembre 1832, »

« MON CHER AMI,

« Je passe fort à propos à Dinan, puisque j'y reçois votre bonne lettre du 13, et que je puis vous envoyer

(1) L'abbé Caron.

tout de suite les pièces ci-jointes que M. Tarot pourra à son tour envoyer à l'excellent M. Dubois ; je désirerois beaucoup que M. Dubois sut combien je suis reconnaissant de l'intérêt qu'il porte à mes œuvres et combien je regrette de n'avoir pas *osé* aller le voir, pendant ce séjour d'un mois que je viens de faire à Paris. Mon frère m'avait bien dit qu'il avoit rencontré peu d'hommes d'un esprit aussi élevé, d'un caractère aussi estimable sous tous les rapports que M. Dubois, mais, moi, pauvre ignorantin, j'ai craint d'être embarrassé pour prononcer *a* et *b*. Au reste, je vais me guérir de ma timidité, et sous quinze jours, je vous adresserai quelques observations sur les moyens que prend l'administration académique pour répandre l'instruction primaire en Bretagne : je prouverai qu'on ne peut s'y prendre mieux pour étouffer l'instruction primaire : cette note sera *confidentielle*, car je ne veux pas m'exposer à de nouvelles tracasseries qui seroient pourtant l'inévitable effet de ma franchise : mais je compte sur la discrétion de M. Dubois comme sur celle du bon M^r Tarot à qui je vous prie d'offrir mes tendres et respectueux hommages.

« J'ai vu à Paris M. le Ministre de l'Instruction publique : il m'a accueilli on ne peut mieux : je lui dois et je lui rends de sincères actions de grâces : il m'a dit dit que non seulement il vouloit protéger mes établissements, mais encore qu'il contribueroit de tous ses moyens à les multiplier et à les étendre.

« Tout à vous, mon cher ami,

« L'abbé J. M. DE LA MENNAIS. »

II

Sur Félicité de la Mennais les pages du journal de P. F. Dubois sont plus nombreuses. A diverses reprises le professeur de littérature étudie les écrits du solitaire de la Chesnaie et il relève les divers traits de son caractère, de sa manière d'écrire et de sa personnalité. Il indique que c'est à lui, à Félicité, que la France doit la fin du gallicanisme.

« M^r de Maistre, dit-il, a bien pu frapper quelques hommes d'Etat... C'est Lamennais qui a fait le clergé ultramontain. On ne l'a pas suivi dans tous les arguments de sa thèse, mais on en a pris le sens et la vie. Tribun de la démocratie cléricale il a réveillé en elle tous les sentiments de sa puissance et organisé une armée qu'il a remise toute faite aux mains de chefs habiles souples, politiques, ce qu'il ne fut jamais. Du fond de sa tombe, perdu dans la poudre commune des enfants du peuple qu'il espérait à ses derniers moments conduire à la sape de l'Eglise reconstituée et selon lui pervertie, il a laissé sa véritable force à d'autres enfants du peuple, vêtus comme lui de cette robe de prêtre qu'il a en vain déchirée. Les lambeaux de ses doctrines et de son violent génie suffisent encore à la résurrection dont nous sommes les témoins ».

Ceci était écrit en octobre 1858. Le même jour le 6, Dubois jetait ces notes à propos de la correspondance publiée par M. E. Forgues: « Trente années de variations, de fièvre ardente, de crises passionnées, de tribunal toujours violent et toujours amer pour des causes bien différentes, et sous cette rudé écorce, le même esprit naïf, la même enfance de cœur, avec des

illusions pleines de grâce et aussi des petitessees étranges, des étroitessees de colère et de haines, des montagnes de soupçons et de malédictions à tout propos. Au fond homme de malheur dans le génie comme tant d'autres.. De la cellule de l'abbé Caron à celle de Béranger et au boudoir de Georges Sand, quel chemin ! Et pourtant tout cela s'explique, tout cela est du même homme. Seulement il faut percer jusqu'au vif et aller jusqu'au fond de cette mystique et orageuse nature, folle des grèves de l'Océan, des tempêtes de la tête et des sens qui la battirent dès son aurore et précipitèrent cette espèce de Titan, déjà sillonné de mille traits de foudre, dans la poussière humiliée et l'étroite discipline d'un obscur séminaire, pour l'en tirer ensuite livré au démon de la logique et de son impitoyable orgueil.

« J'ai connu de bonne heure bien des détails, légende ou vérité, sur Lamennais. Je l'ai admiré avec passion en 1817, comme presque toute ma génération, même lorsqu'il blessait, froissait, outrageait mes convictions les plus chères ; je l'ai aimé de sympathie bretonne et d'orgueil provincial, même en le combattant, lorsque plus jeune que lui de quinze années, il m'est arrivé de me jeter dans la mêlée de mon temps. Puis en 1831 lorsque embrassant les rêves de l'avenir au lieu des ruines du passé je le vis s'armer tout à coup de pied en cap des doctrines de liberté absolue de conscience. d'égalité des cultes, de séparation de l'Eglise et de l'Etat, d'abolition du salaire,... nous nous rapprochâmes un moment, il me prit en affection, je lui donnai le défenseur qui plaïda sa cause et je préparai avec eux deux arguments qui devaient le justifier. Il n'avait pas encore abjuré Jésus-Christ, mais Rome lui était déjà odieuse... Un voile de simplicité crédule lui déro-

bait encore l'abîme où il descendait à pas si empressés et si impétueux que je ne pus m'empêcher de lui jeter un cri d'avertissement ; il le rejeta furieux comme d'une offense, il se croyait chrétien encore quand il saccageait jusqu'au dernier tous les arguments qu'il avait rassemblés avec tant d'éloquence et fait tomber comme une pluie de feu sur la philosophie déconcertée.

« Cette sombre soirée de sa chambre nue et déserte de la rue des Petits Augustins, cette lampe jetant à peine quelques lueurs et nous faisant paraître, Eugène Janvier et moi comme deux pauvres ombres se débattant contre cette espèce de démon, elle est toujours devant mes yeux... »

... « J'ai souvent entendu dire à Béranger et à d'autres que dans les rapports ordinaires de la vie, à table particulièrement, c'était le plus amusant et le plus naïf enfant, le plus éclatant rieur du monde, en même temps que le plus crédule à tous les contes que le premier venu s'avisait de lui débiter soit sur les hommes, soit sur les choses. De là apparemment la puérilité et la facilité avec laquelle il sème dans ses lettres une foule d'anecdotes incroyables et souvent indignes. »

Il serait facile d'allonger ces citations. Ici P. F. Du Bois fixe les diverses étapes de la marche intellectuelle de la Mennais, plus loin il met en doute la réalité de la prière échappée comme un cri, comme un remords à l'âme de l'apostat aux heures suprêmes de l'agonie. Peut-être préférera-t-on avoir sous les yeux un passage terriblement suggestif du journal, intitulé : *Mort de Lamennais, Promenade avec Béranger*. Ce Béranger n'est autre que le fameux chansonnier. Cette page est à rapprocher de ce que dit le R. P. Laveille dans son beau *Jean-Marie de la Mennais* (II. 572 et suivantes). L'impres-

sion qui se dégage de ces deux écrits est toute différente l'une de l'autre :

« 27 février 1854. Béranger que je rencontre m'annonce la mort de Lamennais. Il est décédé ce matin à 9 h. 1/2. Malgré le mieux qui s'était déclaré depuis une quinzaine le docteur Rostand qui le soignait n'avait conservé aucune espérance. La crise qui a peut-être hâté sa mort a été occasionnée par la visite d'une nièce arrivée de Bretagne et qui a forcé la porte malgré l'absolue défense du médecin, contre la volonté des amis qui veillaient autour du malade. Elle est restée seule avec lui. On ne sait pas d'une manière précise la conversation, mais comme on l'a entendue parler haut et distingué la voix de Lamennais, on suppose que sa nièce renouvelait ses tentatives pour le décider à recevoir un prêtre. Mais sa volonté est restée immuable, il l'a exprimée de nouveau après cette entrevue telle qu'elle était déjà consignée depuis les premiers jours de sa maladie dans deux petits écrits confiés l'un à M. Auguste Barbet, l'autre à M. Benoît-Champy. L'Eglise et l'archevêque ont fait ce qu'ils ont pu... D'abord le curé de la paroisse s'est présenté deux fois, puis le Père Ventura, puis l'abbé Martin de Noirliu, celui-ci à titre d'ancien élève et ami. Tous ont été écartés par la volonté absolue du mourant... On s'est adressé à Béranger pour qu'il intervint. Sa sœur qui est religieuse lui a écrit une longue lettre qui, me disait-il, avait été évidemment dictée par l'archevêché. Il s'est excusé répondant que lui-même n'était pas admis depuis la dernière défense du médecin et il ajoutait en répondant à sa sœur : « Je ne te savais pas si forte en théologie et sur ton Lamennais. »

« A ce sujet il m'a répété ce qu'il m'avait dit en 1842

ou 1843, qu'il avait fait tout au monde pour empêcher Lamennais de rompre avec tant d'éclat avec son Eglise et tout son passé. Plus tard dans une conversation avec M. et Mme de Chateaubriand, il racontait ses efforts et celle-ci lui ayant dit qu'elle espérait un retour : « Détrompez-vous, reprit Béranger, il ne reviendra jamais. » A quoi Chateaubriand reprit : « Oh ! non, jamais. C'est ne pas le connaître que d'entretenir pareille espérance, il se ferait plutôt Turc. » Et en effet, ajoutait Béranger, tout récemment il y a quelques mois, causant avec lui j'exprimais l'opinion que l'influence chrétienne pourrait agir sur les Turcs, changer leurs idées sur la famille, leurs mœurs, les détacher peu à peu de Mahomet et du Coran : « Non, non, ils reculeraient, s'écria Lamennais »...

« Je raconte à ce sujet une scène avec Lamennais et Janvier que je lui avais donné comme avocat lors de son procès. C'était avant le voyage de Rome, dans le débat sur l'attitude que prendrait le défenseur et les arguments qu'il emploierait, la conversation tourna aux idées et aux sentiments que nous avions alors tous les trois du christianisme et de la divinité de Jésus-Christ, Janvier et moi, philosophes avoués (1), l'abbé se faisant encore et avec une parfaite sincérité illusion sur son orthodoxie, mais débitant sans s'en apercevoir de telles sentences et de tels principes que tout croulait, même la divinité de Jésus-Christ, même la supériorité de la foi chrétienne considérée comme simple système religieux humain : « Mais vous n'êtes plus chrétien, m'écriai-je ». Et l'abbé de se mettre en colère

(1) Plus tard Dubois se rangea complètement du côté de la religion catholique. L'histoire de sa conversion formerait une belle page à ajouter à celles de *la foi et ses victoires* de M^{sr} Baunard.

et de rompre avec impatience le débat, comme si je ne comprenais pas.

« Béranger revient de son côté sur le souvenir d'un mot qui lui avait décelé l'abjuration du prêtre et du croyant, lorsqu'en parlant de Jésus-Christ, Lamennais avait dit : « C'est un beau type. »

L'auteur de *l'Essai sur l'indifférence* était, dit Dubois un peu plus loin, un esprit emporté, sans mesure, sans un regard vers le terme où il allait aboutir, fut-ce à un abîme. Du reste candide et sincère toujours, une logique de séminaire, aveuglée, avec l'obstination du paysan breton et l'orgueil d'un tribun implacable.

« A ces réflexions que je communiquais à Béranger, celui-ci en ajouta d'autres sur le caractère retors et finassier, l'amour de l'argent et l'avarice surtout dans ces dernières années, poussées jusqu'à se refuser le nécessaire, contradiction singulière, avec une facilité inconcevable en certains moments à se laisser duper et entraîner par des fripons aux spéculations les plus absurdes. Il n'y a pas longtemps encore, il s'occupait d'achat et de vente de tableaux, et un jour Béranger le surprit faisant ses calculs qu'il élevait à rien moins qu'au bénéfice de quatre millions.

« Je note tous ces petits détails parce qu'ils touchent au fond de l'esprit et du caractère de l'un des hommes qui a eu depuis 1817 jusqu'en 1848 une influence immense et presque toujours fâcheuse dans les sens divers et contradictoires où elle s'est exercée. L'Église seule peut-être, malgré le mal qu'il lui a fait, ou tenté de lui faire dans ces derniers temps, lui doit quelque reconnaissance. C'est lui qui a secoué sa torpeur après les efforts si promptement étouffés de M^r Frayssinous, pris l'offensive contre la philosophie, enflammé le

jeune clergé de l'amour de la science et d'une théologie plus haute et plus vivante que celle sous laquelle on l'étouffait alors dans les séminaires, et si aujourd'hui il y a tant d'ardeur et une propagande si vive c'est à lui que revient la plus grande part de l'incitation.

« Mais il a laissé aussi par malheur une partie de son mal dans toutes ces jeunes âmes. Un dédain amer et vain de la raison, une ivresse d'imagination qui prend pour la foi grave et pure les crédulités les plus bizarres, un orgueil et une ambition sans mesure, voilà ce qu'il était. « Je vous ferai bien voir ce que c'est qu'un prêtre, disait-il un jour avec colère... Hélas ! l'infortuné en effet, l'a montré d'une façon et l'a vu depuis d'un œil bien différent lui-même...

« 18 mars [1854]. Je voulais assister aux funérailles. Je n'y suis point allé, car à la réflexion rien ne m'y attirait, ni la sympathie ni les convenances. L'avis donné par les exécuteurs testamentaires et les amis qui l'avaient approché à ses derniers moments indiquait 8 heures du matin et la conduite directe et sans pompe au cimetière. En dehors des membres de la famille nul ne devait suivre le convoi qui n'eut été désigné par les exécuteurs testamentaires. Cette condition était à la fois, assure-t-on, une prescription du défunt qui avait redouté autour de son corps le bruit d'une ovation populaire, et une mesure de police qui déjouait les projets trop hautement annoncés dans les faubourgs par les chefs des sociétés secrètes. L'Eglise enfin désirait qu'on évitât le scandale d'une offense à ses lois en l'honneur du prêtre rebelle qui ne mourait pas même en chrétien, pas même en philosophe calme et simple et qui emportait peut-être avec lui le secret d'une négation des principes mêmes du spiritualisme. A cette

prescription du convoi purement civil et sans cortège étaient ajoutés encore le corbillard des Pauvres, le dépôt dans la fosse commune, l'interdiction de tout discours, et aussi de tout signe qui put rappeler l'endroit où serait jeté le corps : triste affectation d'humilité qui avec toutes les sécheresses de cœur et l'ironie amère aux affections du monde, révèle bien plus encore le faste de l'orgueil. Toutes les précautions prises pour éviter le bruit ont été inutiles. L'excès même de ces précautions a nui. La police a voulu devancer l'heure qu'elle avait elle-même fixée ou acceptée. Elle s'est présentée à 7 h. 1/4 pour faire enlever le corps ; les parents et les amis ont objecté l'avis public donné la veille. Le débat a duré une demie heure, et enfin de guerre lasse on a obéi. Mais la foule débordait déjà de toutes les petites rues avoisinantes de celle du Grand Chantier où habitait Lamennais et on arrivait de toutes parts de ce quartier populaire du Temple et du faubourg Saint-Antoine. Le cortège avançait avec peine, les gardes de Paris et les agents de police lui frayant difficilement une voie. Quelques sévérités imprudentes ou nécessaires ont provoqué l'éclat. Les cris de : « A bas les voleurs de cadavre ! » ont retenti. Les rues se sont obstruées et il a fallu les dégager à coups de plat de sabre et à coup de cannes distribués par les soldats et les agents. La résistance a été vive, des ripostes à coups de pierres et de bûches lancées des maisons ont eu lieu en plusieurs endroits. Enfin on a franchi ces premiers obstacles et le cortège a atteint les boulevards, la foule du reste croissant sans cesse, et suivant malgré l'opposition des gardes. Sur les bords du canal on a tourné les ponts, et force a été aux curieux de s'arrêter ou de faire un long détour jusqu'à la Bastille.

Pendant ce temps le corps est arrivé paisiblement au cimetière où une autre foule l'attendait. Mais là tout s'est passé avec calme ; on n'a eu besoin que de fermer les portes et la très peu nombreuse suite de parents et d'amis est entrée seule. La courte et froide cérémonie s'est achevée et l'un des hommes qui ont le plus occupé la renommée pendant ce demi siècle, est descendu selon son vœu dans cette fosse immense et anonyme de la multitude qu'il a tant flattée et aidé à corrompre dans les vingt dernières années de sa vie.

« Un silence absolu a été commandé aux journaux sur les scènes de désordre que je viens de raconter et que je tiens de M. Degousée [un des amis de Lamennais et qui faisait partie du cortège. Ces détails m'ont également été confirmés par M. d'Ortigue qui avec M. de Vitrolles représentait les anciens amis catholiques et royalistes de l'auteur de *l'Essai sur l'indifférence*. Il m'a répété quelques-uns des détails déjà donnés par Béranger sur la maladie et l'interdiction absolue de toute tentative pour décider le mourant à recevoir les secours de la religion émanée de lui-même et absolument maintenue. Seulement d'Ortigue prétend que Auguste Barbet et quelques autres faisaient une garde inquiète et offensante à la porte de l'appartement, excluant avec soin quiconque leur paraissait suspect. »

Ce récit serre le cœur et après cette lecture le philosophe chrétien, scrutateur curieux des événements, se demande en ce qui touche la fin de Lamennais, si Laccordaire n'avait pas raison. Une pensée juste et acceptable pour tout esprit n'est-elle pas du moins celle que P. F. Dubois écrivait dès le 7 août 1849 à propos de

la publication de Félicité de la Mennais sur l'Évangile, livre que l'auteur avait entrepris « pour refaire sa plume » :

« Que de fois en songeant à M. de Lamennais à son voyage à Rome et à sa subite rupture, il m'est arrivé de me demander combien et plus grande et plus efficace eût été sa mission si resté dans le temple malgré les vendeurs, il eût essayé non pas d'arracher la colonne pour s'ensevelir avec eux sous l'édifice, mais de les chasser peu à peu ou de les retenir convertis et inspirés de l'esprit nouveau... »

J'arrête ici ces extraits du journal de Paul-François Dubois. Je les crois de nature à retenir l'attention, surtout après les brillants ouvrages des R. P. Roussel et Laveille et de l'abbé Ch. Boutard, après les articles parus naguère à la *Revue des Deux-Mondes* et ailleurs. Ces souvenirs me confirment dans l'opinion que j'avais déjà de la haute valeur morale du saint abbé Jean-Marie et de l'absence absolue de vocation sacerdotale chez l'auteur des *Paroles d'un croyant*.

P. UBALD D'ALENÇON.



LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIX^e SIÈCLE

IV. — HYACINTHE DE QUÉLEN

(1778-1839) (1).

Archevêque de Paris pendant dix-huit ans, de 1821 à 1839, c'est-à-dire pendant une période profondément troublée par les passions politiques et antireligieuses, M^r de Quélen a été, de tous les personnages contemporains, l'un des plus vilipendés par les uns, l'un des plus exaltés par les autres. Si l'on s'en rapporte aux pseudo-libéraux de ce temps qui laissèrent la populace succager à deux reprises sa demeure et mettre sa tête à prix, ce ne fut qu'un ambitieux effréné, un homme sans foi ni loi, un hypocrite odieux, un émule du cardinal de Retz. Si l'on ajoute foi, au contraire, aux écrivains catholiques, ce fut le modèle des prélats, le type achevé de la bienveillance et du désintéressement, l'homme de dévouement par excellence, le père du peuple, un nouveau Vincent de Paul. En présence d'opinions aussi contradictoires, il n'y a pas de milieu possible pour la conciliation ; on doit prendre parti. Après

(1) Voir la *Revue* de mars 1905.

avoir consciencieusement étudié les attaques et les défenses, nous avons pris le nôtre, en acquérant la conviction que jamais homme public ne fut plus atrocement calomnié, plus systématiquement incompris que le vénérable proscrit de 1830. L'histoire impartiale lui doit une éclatante revanche contre ses persécuteurs, et nous tâcherons ici de la lui procurer.

I

JEUNESSE DE L'ABBÉ DE QUÉLEN.

(1778-1815).

La famille de Quélen, de Duault, est l'une des plus anciennes de la chevalerie bretonne ; on la croit ramage des comtes de Poher au XII^e siècle ! Son nom se traduit en français par *du Houx*, et la devise *E peb amzer Quelen*, qui accompagne ses armes : « burelé d'argent et de gueules de dix pièces », y fait sans doute allusion, car nous la traduisons par *Toujours vert comme le houx*. D'autres Quélen, portant « d'argent à 3 feuilles de houx de sinople », ont produit les ducs de la Vauguyon au XVIII^e siècle.

On rencontre un chevalier Yvon de Quélen, dès l'année 1132. Il fut père d'Olivier, qui eut quatre fils, dont trois furent tués en 1250, pendant la septième croisade, à la bataille de la Massoura. L'aîné, Eon de Quélen, après avoir ainsi perdu ses trois frères dans la guerre contre les infidèles, se croisa de nouveau avec ses quatre fils dont trois périrent avec saint Louis au siège de Tunis ; puis il épousa Catherine de Quintin, fille de Geoffroy, sire de Quintin, baron d'Avaugour,

nièce de Henry, comte de Penthièvre, et petite-fille du célèbre Alain comte ou duc de Penthièvre. Son fils aîné fut chambellan du duc de Bretagne et épousa Annette de Kergorlay. Ceci nous suffit pour constater les traditions chevaleresques que le jeune Hyacinthe trouva dans son berceau.

Son grand-père, le comte Maurille-Louis de Quélen, fut l'un des procureurs généraux syndics des Etats de Bretagne ; et son père, Jean-Claude-Louis, comte de Quélen, né en 1725, enseigne de vaisseau en 1746, lieutenant de vaisseau en 1754, fut choisi par les Etats en 1762 pour offrir au roi, en leur nom, un vaisseau de cent canons, dont l'assemblée, par acclamation unanime des trois ordres, avait résolu de lui faire hommage pour lutter contre les Anglais pendant la guerre de Sept ans. Promu capitaine de vaisseau en 1765, il devint dix ans après chef d'escadre. Il avait épousé Antoinette Hocquart de Cenilly et son contrat de mariage fut signé par le roi, par le dauphin, depuis Louis XVI, par le comte de Provence, depuis Louis XVIII, par le comte d'Artois depuis Charles X, par Mesdames de France, par le duc de Penthièvre et par le duc de la Vauguyon, gouverneur des enfants de France.

De ce mariage naquirent sept enfants dont nous citerons en particulier le comte Amable de Quélen, né en 1773, colonel de cavalerie, qui fut député des Côtes-du-Nord de 1823 à 1831 ; le comte Auguste de Quélen né en 1774, qui fut colonel de la 7^e légion de la garde nationale de Paris sous la Restauration ; le vicomte Alphonse de Quélen, qui devint colonel du 15^e régiment de dragons ; et Hyacinthe, le futur académicien.

Hyacinthe-Louis de Quélen naquit à Paris le 8 octobre 1778, et commença ses études sous le toit pa-

ternel, en les partageant avec ses frères aînés. Ses parents ne le destinaient pas à l'état ecclésiastique ; mais sa vocation s'étant produite spontanément, on l'envoya au collège de Navarre, dans lequel Bossuet avait jadis étudié, et où il fut tonsuré le 14 février 1790, âgé seulement de 11 ans et 4 mois. On ne peut donc pas dire, comme ses ennemis l'ont affirmé plus tard, qu'il ait choisi sa carrière par ambition ; car déjà, le 2 novembre précédent, l'Assemblée nationale avait décrété que les biens du clergé étaient mis à la disposition de la nation, et bientôt après la persécution allait l'obliger à quitter son collège.

On rapporte un trait intéressant de son séjour dans cette maison de Navarre qui devint plus tard l'Ecole Polytechnique. Ses compagnons de jeux, dominés par sa parole déjà imposante et persuasive, l'avaient surnommé *le prédicateur*. Un jour, à la suite d'un repas servi en gras malgré la loi de l'abstinence, repas pendant lequel Hyacinthe n'avait eu garde de violer le précepte, on l'invite en riant à prêcher. « L'enfant, avec un à-propos au-dessus de son âge, accepte sur le champ la proposition. Une chaise sur laquelle on le place debout est sa chaire improvisée. Se tournant alors vers son auditoire, d'une main il indique la table où l'on vient d'oublier la loi de l'Eglise, et ses paroles, en rappelant le précepte violé, embarrassent bientôt ceux qui ont scandalisé sa piété par une imprudente et coupable infraction. Le prédicateur descendit de sa chaire sans recueillir peut-être d'unanimes manifestations, mais sa parole avait porté coup et depuis on évita de violer l'abstinence devant lui (1). »

(1) *Vie et travaux apostoliques de M^{sr} Hyacinthe Louis de Quélen etc.* par le baron Henrion — Paris, 1840, in-8°, p. 3.

Le jeune prédicateur ne se laissa pas décourager par les épreuves de la persécution violente qui allait se déchaîner contre l'Église catholique. Obligé de quitter le collège de Navarre, il continua ses études à Paris tant que sa famille y demeura, puis, quand elle se retira à Versailles, il l'y accompagna, et les poursuivit sous la direction de quelques ecclésiastiques fidèles à leurs devoirs qui avaient trouvé un généreux asile auprès de ses parents : l'abbé de Grand-champ, grand vicaire de Tulle, à qui M. de Juigné, archevêque de Paris, avait délégué ses pouvoirs pour cette partie du diocèse, et l'abbé de Sambucy, plus tard chanoine de la métropole de Paris. Ce fut à leurs instructions et à leurs soins qu'il dut de pouvoir être admis un des premiers, après la Terreur, au séminaire de Saint-Sulpice, relevé de ses ruines par l'abbé Emery. Il y fut chargé en 1804, avec l'abbé de Sambucy, de la direction des grands catéchismes de persévérance de la paroisse ; puis, quand l'époque de son ordination fut arrivée, il se rappela que sa famille, originaire de l'ancien diocèse de Tréguier, se rattachait maintenant à celui de Saint-Brieuc ; il s'y fit incorporer, et M^{gr} Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, l'ordonna prêtre dans sa cathédrale le 14 mars 1807.

A peine revêtu du sacerdoce, dit le Mandement des vicaires généraux de Paris, annonçant sa mort en 1840, son bonheur fut de catéchiser les enfants, d'incliner leurs jeunes idées vers la piété et de les fortifier par une instruction solide contre les séductions de l'erreur. Il s'était d'abord retiré dans sa famille avec l'intention de s'y adonner plus particulièrement, dans le silence d'une paisible retraite, à l'étude des diverses branches de la science ecclésiastique ; mais l'évêque

de Saint-Brieuc ne lui permit pas ce loisir. Il l'appela presque aussitôt auprès de lui, et lui donna des lettres de grand vicaire pour l'initier à tous les travaux de son administration. Ce ne fut que pour une très courte période, car l'abbé Emery ne l'oubliait pas et l'abbé Emery se connaissait en caractères : « C'est un homme, disait de lui Napoléon à Molé, doué d'un véritable pouvoir sur les hommes, et auquel je ne demande jamais aucun compte de l'usage qu'il en fera. Loin de là, je voudrais qu'il me fût possible de lui confier toute notre jeunesse ; je mourrais plus rassuré sur l'avenir (1) ... » Or, le cardinal Fesche, grand aumônier de France, étant venu présider en 1808 le collège électoral de Rennes, le supérieur général de Saint-Sulpice, en qui il avait la plus entière confiance, lui conseilla de profiter de ce voyage pour voir l'abbé de Quélen et l'attacher à sa personne. Séduit aussitôt par les éminentes qualités de caractère du jeune vicaire général, le cardinal Fesche obtint de l'évêque de Saint-Brieuc qu'il voulût bien l'autoriser à le suivre : puis il lui confia le soin de former sa maison ; et le chargea de lui indiquer les familles qui avaient le plus souffert de la Révolution et auxquelles l'empereur voulait accorder quelques grâces.

C'était l'investir d'un ministère de délicate charité, sans qu'aucun titre particulier fût attribué à la fonction ; et ici encore s'évanouit le reproche d'ambition qu'on ne craignit pas d'adresser plus tard à l'abbé de Quélen, car rien ne lui eût été plus facile, dans cette situation, que de faire arriver, jusqu'à lui-même et jusqu'aux

(1) *Discours de réception du comte Molé à l'Académie française, en 1840, en remplacement de M. Quélen.*

siens, une partie des faveurs dont le pouvoir nouveau semblait vouloir être prodigue ; mais son oubli de lui-même et de sa propre famille fut tel, « qu'un autre dut songer à le réparer en faisant nommer son frère Auguste écuyer de la mère de Napoléon, et qu'il resta, auprès du Cardinal, dans la modeste position dont il lui eût été si facile de sortir (1). » Lorsque le cardinal Fesch tomba dans la disgrâce de l'empereur, et fut obligé de se retirer dans son diocèse de Lyon, il ne voulut pas que l'abbé de Quélen s'exposât à partager son sort en l'accompagnant. Son insistance fut inutile. L'abbé de Quélen le suivit à Lyon et refusa la proposition qu'on lui fit de le nommer chapelain de l'impératrice Marie-Louise. Quand il revint à Paris en 1812, ce fut pour devenir simple prêtre habitué dans la paroisse de Saint-Sulpice et recommencer les catéchismes.

Cependant le pape était prisonnier de l'empereur à Fontainebleau, n'opposant aux exigences et aux menaces de Napoléon que sa patience et sa mansuétude. Irrité de sa résistance, et maître absolu de l'Etat, l'empereur songe à devenir aussi maître absolu de l'Église et s'imagine qu'il annullera, par un schisme et par l'usurpation du pouvoir spirituel, l'influence que ce vieillard désarmé exerce sur les consciences françaises. Il avait distingué l'abbé de Quélen, qui lui avait parfois rendu compte de ses travaux avec le cardinal Fesch. Il le mande aux Tuileries et lui développe ses projets ; il lui parle de Charlemagne et de Louis XIV. Il lui vante le gouvernement religieux et politique à la

(1) *Vie de M^r de Quélen etc.* par d'Exauvillez, Paris, 1840, 2 vol. in-8°, I, p. 19.

fois de l'Angleterre et de la Russie, où les deux pouvoirs sont réunis dans la même main. Chaque fois que le jeune abbé veut l'interrompre il lui impose silence de la voix et du geste ; puis il lui déclare que son intention est de rompre avec Rome et de se mettre lui aussi à la tête d'une église nationale : et il ajoute sans lui permettre de répondre un seul mot : « Moi le premier, vous le second ; voyez, réfléchissez et surtout pas un mot à qui que ce soit : je vous reverrai... »

Rappelé le surlendemain, l'abbé de Quélen reprit phrase par phrase tout ce que l'empereur lui avait dit l'avant-veille : Que, si la politique de Charlemagne et de Louis XIV était la sienne, elle devait s'appuyer sur le Saint-Siège : « Se séparer de lui ce serait vous isoler de presque tous les Français. Vos prédécesseurs sur le trône s'honoraient d'être les fils aînés de l'Église, pour les imiter et pour affermir votre pouvoir, il faut vous rapprocher du pape... Quant à moi, je ferai tout ce qui dépendra de mon pouvoir pour empêcher un si grand malheur que celui d'un schisme ; ma main serait broyée, ma langue arrachée, que je n'y consentirais jamais. »

Surpris et irrité, l'empereur congédia brutalement l'abbé de Quélen, sans pouvoir maîtriser sa colère, mais il ne le punit point de sa hardiesse sacerdotale ; et, frappé de ses raisons, il abandonna ses funestes projets. C'est ainsi que la France dut au courage du jeune abbé de Quélen (il avait alors trente-quatre ans) de ne pas être entraînée violemment dans la voie où Henri VIII avait précipité l'Angleterre.

La fin de l'Empire approchait et lorsqu'en 1814, la fortune de la France chancela sous les coups de ses adversaires, l'abbé de Quélen montra toutes les res-

sources de son inépuisable charité en quittant les enfants de Saint-Sulpice pour aller secourir les mourants et les blessés et combattre le typhus (1). Quoique malade, au point que le sang s'échappait de sa poitrine affaiblie, il vola aux abattoirs et aux différents hôpitaux où l'on envoyait les malheureux soldats blessés, leur apportant non seulement des secours spirituels, mais, quand il avait donné tout ce qu'il possédait, sollicitant et pressant ses amis de contribuer à ses charités.

Lorsque Louis XVIII eut remplacé Napoléon, l'abbé de Quélen lui présenta l'hommage de l'évêque et du clergé de Saint-Brieuc, puis il crut de son devoir de prononcer, au mois de juin, dans l'église de Saint-Sulpice, l'oraison funèbre de Louis XVI, et de le répéter, le 9 février 1815, dans l'église Sainte-Elisabeth, à l'occasion du service qu'y fit célébrer l'ordre de Malte. C'est son premier morceau oratoire, et nous devons nous y arrêter un instant, parce qu'il fut, en 1824, son principal titre à l'Académie française. On remarqua beaucoup ce passage, dans lequel il disait, en parlant de la reine et de Madame Elisabeth :

« Et quelle autre pensée, je vous le demande, Messieurs, quelle autre pensée que celle de la foi aurait donc pu inspirer à ces illustres princesses un si grand courage, une patience si longue au sein des plus humiliantes comme des plus terribles disgrâces?... Quelle autre pensée que celle de la foi aurait donc pu faire supporter avec tant de générosité à une reine aimée d'abord jusqu'à l'ivresse, parce qu'elle méritait de l'être, cette injustice, cette ingratitude, cette barbarie qui la livrèrent tout d'un coup aux calomnies les plus injustes, aux scènes les

(1) *Mandement des vicaires généraux de Paris en 1848, et Discours de réception du comte Mollé à l'Académie française.*

plus outrageantes et qui firent succéder la haine la plus furieuse à cet amour dont elle avait été si longtemps l'objet ? Quelle autre pensée que celle de la foi aurait donc pu consoler cette épouse si fidèle de la perte d'un époux auguste dont le mariage lui promettait un trône, mais dont la tendresse l'eût encore dédommée quand elle aurait perdu l'empire même de l'univers ? Quelle autre pensée que celle de la foi aurait donc pu rendre supportable à une si bonne mère, à une amie aussi sensible, tant d'autres séparations qui arrachèrent à sa douleur ces plaintes auxquelles le cœur le plus dur ne saurait refuser des larmes ; non, je ne reverrai plus mes malheureux enfants, ma tendre et vertueuse sœur ?... Quelle autre pensée que celle de la foi aurait pu lui faire contempler avec calme, je dirai presque avec indifférence, les changements affreux opérés dans sa royale fortune : le palais de sa gloire, remplacé par une étroite et obscure prison, une foule de serviteurs attentifs, par des gardiens impitoyables, la douceur et l'abondance de la vie par les plus rigoureuses privations : une cour empressée à répéter ses louanges, par un odieux tribunal occupé à intenter contre elle les accusations les plus iniques ; un nombreux et magnifique cortège par l'appareil effrayant du supplice !... »

Les limites de notre cadre ne nous permettent pas de poursuivre plus loin une citation qui devient de plus en plus émouvante à mesure qu'on approche du terme. *L'Ami de la Religion* se plut à y reconnaître la fidélité aux anciennes traditions et le dédain des vains artifices du style dans un temps où le mauvais goût tardait à s'insinuer dans tous les genres de littérature et à pénétrer jusque dans la chaire (1). Les détracteurs de l'abbé de Quélen n'y virent au contraire qu'une froide parodie des pages éloquentes de Bossuet dans son orai-

(1) *L'Ami de la Religion*, II, 171.

son funèbre de la reine d'Angleterre et dénoncèrent la prolixité de l'ouvrage et l'absence de pathétique (1). Nous y reconnaissons pour notre part ce *pectus quod disertos facit* qui est la marque distinctive des grands orateurs. La preuve que le passage que nous venons de citer partait bien du cœur, c'est qu'on put, quelques années plus tard, le lui appliquer textuellement à lui-même, lorsqu'il fut obligé de se cacher pendant de longs mois pour sauver sa tête.

II

L'ÉVÊQUE *in partibus*.

(1817-1821).

La grande aumônerie de France ayant été réorganisée sous la direction de M^{sr} de Périgord, archevêque de Reims et oncle du prince de Talleyrand, M^{sr} Bareaud de Girac, ancien évêque de Rennes, recommanda vivement l'abbé de Quélen, comme collaborateur, au vieux prélat dont les forces trahissaient souvent le zèle. Il fit valoir près de lui, en particulier, le caractère conciliant, et la science ecclésiastique profonde de l'ancien élève de l'abbé Emery et l'expérience qu'il avait acquise en ces matières sous l'oncle de l'empereur. Le prélat se laissa facilement convaincre, nomma aussitôt l'abbé de Quélen vicaire général de la grande aumônerie et chanoine du chapitre royal de Saint-Denis, et se reposa sur lui des soins d'une administration importante qui comprenait la nomination des évêques,

(1) *M. de Quélen et le gouvernement*, par un ancien Oratorien. Paris, 1831, in-8°.

la direction des maisons de la Légion d'honneur, des Quinze-vingt et de tous les établissements qui relevaient directement de la couronne. L'affaire la plus importante qu'il eut à traiter, dès le début, fut celle du nouveau concordat de 1817 qui eut pour but de remettre en situation normale, d'accord avec le Saint-Siège, les anciens évêques qui avaient refusé leur démission en 1801, et de compléter le nombre des diocèses français fixés seulement à cinquante par le Concordat de cette époque. « Nous croyons inutile, dit le cardinal de Bousset dans sa notice historique sur le cardinal de Périgord, de rappeler la dissidence de quelques opinions qui s'étaient introduites parmi cette partie du clergé à qui son absence du royaume n'avait pas permis de bien connaître la situation de la religion et de l'Église en France, et qui avait pu se faire illusion sur la véritable disposition des esprits. Le corps épiscopal lui-même n'avait pas été entièrement exempt de toute méprise sur un point si délicat. La plus grande gloire et le plus grand mérite de M. le cardinal de Périgord, le plus utile service qu'il ait pu rendre à la religion et à l'État, sera toujours d'être parvenu, par le seul ascendant de la vertu, de la sagesse, de la douceur et de la confiance, sans rien demander à l'autorité, sans rien exiger de la complaisance, à réunir presque toutes les opinions, à disposer tous les esprits bien intentionnés au sacrifice de leurs pensées particulières, et à neutraliser les oppositions que des esprits trop prévenus, ou des caractères inflexibles, ont cherché à susciter dans le cours de cette longue et épineuse négociation ». L'éloge est mérité ; mais il doit s'appliquer avec la même justice à l'abbé de Quélen qui fut l'agent le plus ingénieux et le plus

actif des conférences et des démarches engagées.

La situation était d'autant plus délicate qu'il fallait obtenir non seulement des archevêques et évêques non démissionnaires après le concordat de 1801, mais aussi de ceux institués en vertu de ce Concordat, la démission de leur siège. La plupart offrirent cette démission sans hésiter ; les autres déclarèrent qu'ils étaient disposés à faire tout ce que Sa Sainteté leur demanderait de concert avec le roi. Après de longues négociations qui durèrent pendant tout l'hiver de 1816, le concordat fut signé à Rome le 11 juin 1817 entre le cardinal Consalvi, représentant le Saint-Siège, et le comte de Blacas représentant Louis XVIII. Dès le lendemain, le Souverain Pontife, adressa aux archevêques, aux évêques et aux chapitres des sièges vacants, un bref qui leur demandait de consentir à une nouvelle démarcation et à une nouvelle division des diocèses. L'unanimité la plus complète accueillit cette demande et, le 27 juillet, une bulle pontificale créa sept nouveaux archevêchés et trente-six évêchés en prenant pour base, à quelques exceptions près, la circonscription des départements ; le 8 août, le roi nomma aux sièges nouvellement créés ; et le 1^{er} octobre, le pape pourvut dans un consistoire à trente-un des sièges établis ou conservés. A cette occasion, M^{sr} de Périgord fut créé cardinal et l'abbé de Quélen, sur la proposition du roi, nommé évêque de Samosate *in partibus infidelium*. Le sacre du nouvel évêque eut lieu, le 28 octobre, dans l'ancienne église des Carmes de la rue de Vaugirard qui avait été, vingt-cinq ans auparavant, l'un des théâtres des massacres de septembre, rapprochement remarquable, a dit un historien : M^{sr} de Quélen qui devait épuiser un jour jusqu'à la lie la coupe des outrages à la suite d'une

autre révolution, fut sacré dans l'église des martyrs (1).

Beaucoup de personnes ont su de lui-même, rapporte Bellemare, que « le dernier jour de la retraite qui précéda son sacre d'évêque, il se sentit obsédé pendant vingt-quatre heures par ce passage des Actes des Apôtres : *Ego ostendam illi quanto oporteat eum pro nomine meo pati*. L'aspect du temps n'était pas mauvais alors pour l'Eglise aux yeux des autres hommes ; mais aux siens, il y avait déjà des tempêtes nouvelles dans le lointain, derrière vingt horizons. Il en avait l'esprit frappé comme de quelque chose d'inévitable qu'il voyait approcher et dont bien peu d'autres que lui, sans doute, soupçonnaient alors la marche. Il s'entretenait avec ses amis de la vision prophétique qui le poursuivait. Rien ne pouvait lui retirer de la pensée que cet avertissement lui était envoyé pour qu'il eût à se préparer aux grandes épreuves.... Aussi quand l'orage vint à éclater, personne n'en fut-il moins étonné que lui. Il l'attendait depuis plus de douze ans » (2). Ce fait et plusieurs autres de même nature ont fait dire qu'il avait une pénétration, une vue lointaine des objets qu'on aurait pu prendre quelquefois pour une sorte de don prophétique.

Rien ne faisait encore soupçonner les difficultés dans lesquelles l'épiscopat français allait se trouver engagé. Le 5 novembre, le roi lui-même, dans son discours d'ouverture de la session législative, annonçait aux Chambres qu'il avait chargé les ministres de lui présenter un projet de loi pour donner la sanction nécessaire à celles des dispositions du nouveau concordat qui

(1) *Vie de M^r de Quélen*, par le baron Henrion, p. 35.

(2) Bellemare, *M. de Quélen pendant dix ans*, p. ix.

en étaient susceptibles, et pour les mettre en relation étroite avec la Charte et les lois du royaume. La Chambre des Pairs et la Chambre des députés avaient, dans leurs adresses, reconnu que ces lois nouvelles établiraient une harmonie durable entre l'Eglise et l'Etat ; et le 22 novembre, le ministre de l'Intérieur, Lainé, déposa le projet de loi promis sur le bureau de la Chambre des députés qui nomma quelques jours après une Commission de neuf membres pour l'examiner. On vit aussitôt paraître une foule de brochures destinées à égarer l'opinion publique et à empêcher l'exécution d'une mesure qui n'avait eu cependant pour but que de rétablir une harmonie nécessaire. On en cite au moins quatorze contre le Concordat et huit en sa faveur. Les opposants prétendaient que c'était revenir à l'ancien régime et reculer jusqu'au XVI^e siècle. On eut dit que la monarchie française allait être ébranlée jusque dans ses fondements. « Incrédules, Jansénistes, dissidents, constitutionnels ; gens simples, indifférents, crédules ou frivoles, criaient tous de concert et répétaient à l'envi les objections soulevées dans ces publications. Le ministère recula devant ce simulacre d'opinion publique. Il jugea respectables les alarmes de ceux qui feignaient d'en avoir et ne compta pour rien les craintes trop fondées des véritables amis de la religion (1)..... » Quelle que soit l'opinion qu'on puisse se faire à cet égard, il est certain qu'au lieu de presser les séances de la Commission, on les ajourna, on proposa des amendements au projet de loi, on parla de la nécessité de défendre les libertés de l'Eglise gallicane contre les entreprises de la Cour de Rome qui ne

(1) *Vie* par d'Exauvillez, I, p. 45.

les attaquait pourtant pas ; on entreprit de nouvelles négociations avec le Saint-Siège pour ramener le territoire de tous les diocèses aux limites exactes des divisions départementales ; et comme le pape désira connaître l'avis des évêques, il y eut de nouvelles conférences auxquelles participa l'évêque de Samosate ; et pendant deux ans, on signa des protestations et des notes au bas desquelles on rencontre son nom, et dont il fut, la plupart du temps, le principal rédacteur ; ce qui ne l'empêchait pas de se prodiguer dans les chaires de la capitale ; aujourd'hui, le 7 mai 1818, prêchant sur la miséricorde, à l'installation des frères des Ecoles Chrétiennes de la paroisse Notre-Dame ; demain, 24 du même mois, adressant une exhortation, à l'Ecole militaire, à des soldats à qui il faisait faire la première communion et donnait la confirmation ; une autre fois, le 6 mars 1819, exaltant le bonheur du Ciel dans un sermon de charité à l'église de Saint-Vincent-de-Paul ; ou célébrant, le 30 du même mois, dans l'église des Carmes, les vertus, le zèle sacerdotal et les œuvres nombreuses de l'abbé Legris-Duval.

Enfin, au mois de septembre 1819, on apprit que le Saint-Père avait consenti à suspendre provisoirement l'exécution de la dernière bulle de circonscription des diocèses, à supprimer quelques sièges dans le nombre de ceux qui avaient été établis dans le Concordat de 1817 et à adopter une division nouvelle. Le cardinal de Périgord put prendre possession de l'archevêché de Paris, le 8 octobre ; et bientôt les évêques nommés et institués furent sacrés, ce qui dénoua la situation déplorable dans laquelle se trouvait depuis plusieurs années réduite l'église de France.

Quand il prit possession de son siège, le cardinal de

Périgord sentit bien qu'il n'avait plus la force d'exercer seul l'administration d'un si important diocèse. Il lui fallait un collaborateur actif et zélé, un dépositaire de toute sa confiance sur lequel il put se reposer d'une partie de ses charges. Il fit aussitôt agréer par le roi Louis XVIII l'évêque de Samosate pour la coadjutorerie de Paris avec future succession. « J'espère bien, M. le Coadjuteur, dit le roi, souriant à M^{sr} de Quélen en lui annonçant cette nomination, que vous n'imiterez pas le Cardinal de Retz. — Non, Sire, je ne changerai jamais de bréviaire... Louis XVIII avait voulu simplement plaisanter, mais son propos fut retenu et les pamphlétaires, ennemis du futur archevêque de Paris, ne perdirent aucune occasion pour travestir toutes ses démarches et prétendre qu'il ne chercha désormais qu'à imiter son prédécesseur.

Les grands vicaires capitulaires du diocèse ne l'entendaient pas ainsi. Dans leur mandement aux fidèles sur la prise de possession du siège, ils déclaraient que Son Eminence le Cardinal de Périgord, ne se bornant pas seulement au bien présent de ses ouailles, avait pourvu, autant qu'il était en Elle, à la perpétuité du bien qu'elle allait travailler à faire : « Elle s'est ménagé un successeur héritier de son esprit et de ses vucs ; et a prévenu par là, pour la suite des temps, une vacance toujours trop longue, et dont l'expérience du passé a démontré les inconvénients. La mesure proposée au Roi par Son Eminence est un véritable bienfait dont le diocèse de Paris est redevable à sa prévoyance paternelle ». Dans le Consistoire du 17 décembre, M^{sr} de Quélen fut en effet transféré de l'évêché de Samosate à l'archevêché de *Trajanople, in partibus infidelium*, avec la coadjutorerie de Paris. Ce titre avait été jadis conféré au car-

dinal de Périgord lorsqu'il était Coadjuteur de Reims.

L'archevêque installa solennellement son coadjuteur le 12 février 1820. Ce ne devait pas être pour longtemps, car il mourut entre ses bras le 21 octobre 1821. Dans l'intervalle, deux faits importants sont à signaler dans la vie de M^{sr} de Quélen. Le premier est un témoignage de sa grandeur d'âme. Nous avons vu comment l'abbé de Quélen avait énergiquement résisté jadis au projet schismatique de Napoléon I^{er}. Or l'ex Empereur, cloué sur le rocher de Sainte-Hélène, sentait sa fin approcher. Il désira qu'un prêtre français vint l'assister dans ses derniers moments, et le ministre de l'intérieur fut saisi de cette demande. L'affaire se trouvant du ressort de la grande aumônerie, le ministre se rendit auprès du coadjuteur pour lui faire part de l'embarras dans lequel il se trouvait et le prier de lui désigner un ecclésiastique propre à cette mission : « Mais quel est le prêtre, ajouta-t-il, qui consentira à s'exiler à Sainte-Hélène — J'en connais un, répondit M^{sr} de Quélen, et qui, je l'espère, sera favorablement accueilli sur le rocher d'exil. Ecrivez pour le proposer ; j'obtiendrai l'agrément du roi et je partirai aussitôt, car c'est de moi que je vous parle ». On conçoit sans peine que le ministre n'accepta point cette offre généreuse ; mais une telle abnégation venge suffisamment le futur archevêque de Paris de toutes les calomnies dont il fut bientôt abreuvé.

Le second fut l'oraison funèbre du duc de Berry, assassiné par Louvel le 14 février 1820. Il la prononça, le 14 mars, dans la basilique de Saint-Denis, devant le duc d'Angoulême et la divisa en deux parties, dans l'une desquelles il exposait le sujet des douleurs et dans l'autre les motifs de consolations. Il y a là de beaux

mouvements oratoires, celui-ci par exemple dans lequel il veut détruire une déplorable prévention des passions révolutionnaires qui faisaient regarder les Bourbons comme les ennemis et les tyrans de la patrie :

« Voilà les Bourbons, Messieurs ; les voilà tels qu'une prédilection particulière de Dieu nous les avait donnés ; tels que, dans les jours de justice rigoureuse, il nous les a ravis ; et tels encore qu'il les a rendus à notre amour. Voilà cependant ceux qu'une odieuse philosophie essaya de noircir par ses mensonges ; dont un patriotisme hideux, couvert des lambeaux de la misère et des livrées du crime, osa profaner le front auguste et verser à grands flots l'illustre sang ; ceux qu'un fanatisme sacrilège poursuivit jusque dans les ombres de la mort et à qui il ne voulut pas même laisser un tombeau ; ceux dont une impiété monstrueuse demande encore la destruction, qu'elle accuse d'attentat contre la félicité publique et qu'elle ne rougit pas d'appeler, faut-il prononcer ce blasphème, les ennemis et les tyrans de la France.

Les ennemis de la France ! Quoi ? Ce Saint Louis, le plus parfait modèle qu'offre l'histoire, qui couvrit le royaume des monuments de sa charité, et qui, avec le bruit de ses armes porta la renommée de ses largesses des bords de la Seine jusqu'aux rives du Jourdain ; ce bon Henri, qu'au milieu même de ses égarements la multitude se plaisait à nommer le père du peuple ; ce Louis XIII plein de justice ; ce Louis le Grand qui donna son nom au beau siècle, magnifique en tout, dans ses récompenses comme dans ses lois, dans ses serviteurs comme dans sa personne, dans les revers comme dans les succès, dont la main savait également élever un palais superbe pour la demeure des rois et un superbe asile pour le soldat qu'il avait fatigué de victoires !....

« Les Bourbons tyrans de la France ! ah ! Nous le savons que la France eut des tyrans qui l'opprimèrent, qui la firent sécher de frayeur : mais nous savons aussi que ce fut lorsque

les Bourbons eurent cessé de la gouverner ; qu'éloignés d'elle, ils ne pouvaient plus ni la consoler ni la secourir ; et nous savons encore qu'après de longues souffrances, ce fut vers eux qu'elle tourna ses regards affaiblis, qu'elle tendit ses mains défaillantes et que ce ne fut que par eux qu'elle fut délivrée plusieurs fois de la dure servitude qui la menaçait... »

Ce discours, dans lequel l'orateur, sans dissimuler les fautes du prince dont il avait à célébrer la mémoire, sut le montrer tour-à-tour, vaillant, généreux, charitable, entraîné quelquefois par l'impétuosité du caractère, mais conservant toujours la foi et respectant constamment la religion, fut imprimé et vendu au profit des filles de la Croix qui se consacraient à l'instruction dans les campagnes et dont la duchesse de Berry était la protectrice. Quelques mois après, le 21 novembre, eut lieu la bénédiction de la première pierre du nouveau Séminaire de Saint-Sulpice par le cardinal archevêque, après une procession solennelle à laquelle présida le coadjuteur qui vit ainsi renaître de ses ruines la maison où il avait jadis terminé ses études.

III

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

Première période. Le triomphe.

(1821-1830).

Dans son testament, le cardinal de Périgord avait remercié le roi de lui avoir donné M^{sr} de Quélen pour coadjuteur, déclarant qu'il s'était félicité tous les jours de son active collaboration, et de la pensée qu'il serait

un jour son successeur. Le nouvel archevêque lui rendit, dès son premier mandement, un public hommage de reconnaissance. « Hélas ! s'écriait-il, quelle tâche il nous laisse à remplir et comment le remplacer au milieu de vous ? Toutefois, soutenu par la grâce du divin Pasteur, nous nous proposons de marcher sur ses traces, d'approcher d'un si beau modèle ; si nous ne pouvons atteindre sa perfection, nous chercherons à vous le rappeler en tout. Confident de ses pensées, nous les avons recueillies avec soin, et nous nous félicitons de n'avoir plus qu'à exécuter les desseins de sa sollicitude pour acquitter à votre égard la dette sacrée de notre charge pastorale. Nous suivrons le plan qu'il nous a tracé lui-même, les instructions qu'il nous a laissées, en sorte qu'absent il vous gouverne encore ; il revivra dans celui qu'il appela tant de fois l'héritier de sa tendresse. Et que manquera-t-il à notre bonheur mutuel, N. T. C. F., si non que vous nous donniez vos cœurs comme vous les lui aviez donnés, et que votre reconnaissance envers lui fasse disparaître à vos yeux les différences que nos imperfections ne manqueront pas de laisser apercevoir ?.. » Et recevant le chapitre métropolitain et les vicaires généraux, il ajoutait : « La perte que nous avons faite est immense. Je suis sûr, Messieurs, que vous partagerez ma profonde douleur. Les vertus de Son Eminence, la vénération dont elle était entourée, lui donnaient une grande facilité pour faire le bien. Ces avantages disparaissent presque tous avec Elle. Il en est un cependant, qui n'a point péri : c'est, Messieurs, l'union étroite qui régnait entre vous et qui vous attachait à Elle. J'ai la confiance que ces sentiments subsisteront toujours, car son cœur est l'héritage le plus précieux qu'Elle

m'ait laissé : je le conserve tout entier pour vous ».

Archevêque de Paris à quarante-trois ans, M^{gr} de Quélen voyait s'ouvrir devant lui une brillante carrière apostolique, car tous les honneurs semblèrent vouloir successivement venir se rencontrer sur sa tête. En 1822 le Saint-Père lui accordait le *pallium* ; en 1823, le roi l'appelait à siéger, comme *pair de France*, au palais du Luxembourg et, comme pour le ceindre d'une triple couronne, l'Académie française, en 1824, le recevait parmi ses membres. Mais le diocèse de Paris était alors comme aujourd'hui hérissé de difficultés toutes spéciales. Et dès le début il se trouva des gens pour travestir ses meilleures intentions. On rencontre à Paris un certain nombre de prêtres dévoyés, mécontents de voir leurs talents méconnus, et trop souvent atteints de ce que les médecins appellent le délire de la persécution. Ce furent, avec quelques têtes exaltées prenant pour article de foi tout ce que répétaient les feuilles anticléricales de ce temps, les principaux auteurs des obstacles que le nouvel archevêque ne tarda pas à rencontrer dans l'accomplissement de son ministère.

Un précédent mandement du cardinal de Périgord avait annoncé une visite générale du diocèse, accompagnée de missions dans chaque arrondissement de la capitale, et le roi Louis XVIII avait fortement encouragé ce projet. M^{gr} de Quélen pensa qu'il ne pouvait se dérober à une obligation dont il avait été chargé *sous la responsabilité de son âme*, et il commença sa visite par le douzième arrondissement, assistant lui-même les missionnaires dans les églises Saint-Etienne du Mont, Saint-Jacques, Saint-Nicolas du Chardonnet et Saint-Médard. Les fidèles accoururent en foule dans ces

quatre paroisses, et si quelques tentatives coupables eurent lieu pour troubler l'ordre et faire naître un prétexte qui jetât sur la mission le blâme et la défaveur, les exercices furent continués sans interruption et clos par des communions édifiantes. Mais il n'en fut pas de même de la visite ouverte le 24 février 1822 dans le 3^e arrondissement. L'église des Petits-Pères, aujourd'hui Notre-Dame-des-Victoires, fut le théâtre de scènes scandaleuses. Des cris aigus se mêlèrent aux cantiques, des chansons grossières couvrirent la voix des prédicateurs, et quelques-uns d'entre eux, frappés avec rage, faillirent y perdre la vie. L'archevêque lui-même, montant en chaire pour se plaindre de ces violences, fut insulté par des étudiants que des placards affichés aux portes de l'école de droit et de l'école de médecine avaient engagés à s'unir contre le fanatisme religieux ; et la force armée dut le protéger pour l'aider à regagner sa voiture, tandis que, cernés dans l'église, deux des missionnaires durent y passer la nuit pour éviter d'être massacrés. Les missions continuèrent pendant toute l'année sans nouveaux désordres, grâce aux arrestations qui avaient été opérées ; mais l'opinion publique, endoctrinée par les sophismes des feuilles prétendues libérales, feignit d'oublier que l'archevêque avait borné son ministère à évangéliser ses diocésains, et voulut le rendre responsable de l'émeute et de sa répression. La Charte garantissait cependant la liberté des cultes. Aussi le vrai peuple de Paris, qui a toujours plus de bon sens que ses meneurs, lui devait-il une revanche : il la lui octroya presque aussitôt.

(A suivre).

RENÉ KERVILER.

MIETTES D'HISTOIRE

LE PROCÈS DE RETZ. — VAINES TENTATIVES EN FAVEUR DE LA RÉHABILITATION DU CONDAMNÉ

Nous avons lu dans un vieux livre cette anecdote :

Le bon roi Saint Louis devisait un jour avec son sénéchal des affaires du royaume, et la conversation roulait sur les moyens pour arriver au soulagement des malheureux atteints du terrible mal de la lèpre.

N'est-ce pas vrai, sire de Joinville, dit le roi, que vous préféreriez gagner la lèpre, que d'offenser Dieu en rendant de mauvais jugements par méchanceté ou malice. Quand je rends la justice en votre nom je fais de mon mieux, reprit naïvement le sénéchal, mais j'aimerais mieux avoir la conscience chargée de trente mauvaises sentences, et autant de péchés mortels, que d'avoir la lèpre.

Cette franchise ne plut qu'à moitié au roi qui résolut de rendre lui-même sa justice, ce qu'il faisait à l'ombre d'un beau chêne situé au bois de Vincennes.

Au bon vieux temps, les plaideurs s'en allaient donc moult légèrement vers les lieux champêtres pour entendre les sentences qui terminaient les procès et réconciliaient les parties.

Au milieu du quinzième siècle, les choses ne se passaient plus ainsi, la Justice avait un palais, et dans les

grandes villes comme Nantes, il était magnifique, et très encombré d'officiers de justice, conseillers du roi, avocats du roi ; procureurs, sergents, tabellions et hommes de loi de toutes catégories.

La justice, souvent trop sucrée par les épices, n'en était pas meilleure, et bien des jugements rendus dans ces temps reculés ne valent pas mieux que l'oubli dans lequel ils sont tombés.

Le procès de Gilles de Retz n'a pas eu la chance d'être oublié ; à diverses époques, on a secoué la poussière qui ensevelissait les documents, et les historiens ont profité de l'occasion pour flétrir la mémoire du grand coupable.

Si Dieu lui a pardonné, si dans un monde meilleur, on le tient au courant des choses d'ici-bas, ses mânes, l'an dernier, ont dû tressaillir d'aise et de bonheur, on a tenté sa réhabilitation à l'académie des inscriptions.

En lisant le compte-rendu de la séance, et les beaux discours réhabilitant Barbe Bleue, je méditais les sages réflexions de notre érudit confrère l'abbé Millon.

« Il serait ridicule de soutenir que le Parisiens sont
« des ignares, il ne serait pas moins absurde de pré-
« tendre qu'ils ont le monopole de l'intelligence. Ce
« qui est certain c'est que du haut du piédestal qu'ils
« se sont élevé eux-mêmes, ils jettent un regard trop
« dédaigneux sur les pauvres provinciaux avec une
« souveraine pitié, comme s'ils étaient infailliblement
« condamnés à l'infériorité ».

Cela s'est vu encore, à la conférence dont nous parlons, et où l'on a fait bon marché des travaux des historiens de la Bretagne, — la procédure de l'affaire contre Gilles de Laval n'a été publiée qu'en 1886, a-t-on dit, tout ce que les historiens Bretons ont écrit avant

cette date, est négligeable, ils ignoraient les textes essentiels.

Il est certain cependant que la chronique de Monstrelet et les manuscrits de la Bibliothèque de Nantes sont plus vieux que vingt ans, ce sont les sources auxquelles les écrivains Bretons Guépin et autres ont puisé leurs enseignements, corroborés aussi par la chronique d'Alain Bouchard qui est très antique.

Au dire de cet historien, on découvrit à Tiffauges des cendres et poudres qu'on crut être d'enfants, et qui faisaient moult grand mal à sentir et Gilles fut accusé et convaincu d'avoir souillé et massacré plus de deux cents jeunes garçons.

« Mais, a-t-on ajouté, ces accusations sont à la fois
« extravagantes et banales. L'accusation de tuer les
« enfants se rencontre tout le long de l'histoire: Il
« suffit de rappeler le massacre des innocents attribué
« par l'évangile de Luc, à Hérode. Les victimes de
« Gilles n'ont probablement pas plus de réalité histo-
« rique que celles du vieil Hérode ».

Il va sans dire que les lecteurs catholiques de la *Revue de Bretagne* ne goûteront par ce genre d'argumentation et ne suivront pas l'académicien sur ce terrain-là; en ce qui concerne la vérité historique sur le procès de Gilles de Retz, aucun historien n'a mis en doute le résultat des perquisitions qui furent faites à Chantocé et Tiffauges, et les enlèvements opérés par la Meffraie dans toute cette contrée.

On eut des preuves telles que les juges furent convaincus de la culpabilité du baron et qu'il avait eu beaucoup de complices dans tous les mondes.

On ordonna l'arrestation de plusieurs grands seigneurs comme Roger de Briqueville dont on a cité le

nom. Il y en eut d'autres qui échappèrent grâce à de hautes influences et parce qu'ils implorèrent le pardon ne cherchant qu'en leur jeune âge une excuse à leurs forfaits, ils confessèrent les crimes, les circonstances, la néfaste influence exercée par le magicien François Prelati, ou par un valet de chambre nommé Henriet.

Ces complices ainsi que Griart témoin et complice, Poitou et un autre avouèrent de la manière la plus complète, ni les accusés ni les témoins ne furent menacés de la torture.

En faveur de la thèse soutenant l'iniquité du jugement rendu en 1440 contre Gilles de Laval, baron de Retz, il n'y a qu'un argument qui est loin d'être décisif.

Son juge, l'évêque de Nantes, avait un certain intérêt dans le procès, ayant acheté à réméré les terres de Prigny, de Vue, et de Saint-Michel-Chef-Chef, jadis enclavées dans la baronnie de Retz.

Le fait est certain, mais ne prouve pas que les crimes imputés à Gilles de Laval étaient imaginaires, il explique cependant les sympathies de ses contemporains, la pitié de tous ceux qui n'avaient que de fraîches relations avec l'évêque très hautain, et qui n'était aimé ni de la noblesse, ni de la haute bourgeoisie.

Pour quels motifs Pierre de L'Hospital, grand juge pour toute la Bretagne, choisit-il l'évêque de Nantes, ennemi personnel du sire de Retz pour instruire le procès? Ce point important n'a été mis en lumière par aucun des orateurs de l'Académie des inscriptions.

La raison est cependant donnée par l'historien Michelet, qui, d'après les archives de la Bibliothèque de Nantes, conte exactement le fait qui motiva la plainte la plus criarde : le sire de Retz, seigneur de bon en-

tendement, belle personne, et bonne façon au dire des chroniques, appréciait fort la musique, aussi sa dévotion consistait à avoir une très belle chapelle desservie par beaucoup d'enfants de chœur, bien doués quant à la voix.

Il venait les quérir même dans la grande ville de Nantes, et dans les familles les plus connues. Une bourgeoise femme d'un peintre ayant confié un jeune garçon aux gens de Retz qui le demandaient pour la chapelle du château, le petit ne reparut jamais.

Ainsi, les crimes, sinon les plus nombreux, les plus retentissants avaient été commis dans la juridiction même de l'évêque de Nantes, qui était le juge naturel du procès, suivant l'antique maxime « locus regit actum ». Si le duc de Bretagne, le grand juge de l'Hospital et l'évêque Jean de Malestroit, toujours en conflits d'ordinaire, se mirent d'accord sur le cas du sire de Retz, c'est que son cas était pendable et sa culpabilité évidente.

Leur justice fut sévère sans être cruelle et le condamné obtint toutes les grâces qu'il demanda : la plus précieuse, de se bien confesser et bien mourir ; une autre, d'avoir un enterrement comme on n'en avait jamais vu à Nantes ; la troisième, d'être enseveli par les mains des plus belles damoiselles du duché, et d'avoir son tombeau dans le chœur de l'église du couvent des Carmes. A ses funérailles assistèrent tout le clergé de Nantes, réguliers et séculiers, précédés de plusieurs centaines de pénitents. Six dames, en robes armoriées, et le visage caché sous des cagoules, précédaient le cercueil et versaient des larmes. Leur douleur était sincère, si on en croit une chronique très véridique et qui s'exprime ainsi :

« Voici la fin de ce seigneur Gilles de Retz pour la
« mort duquel grant partie des nobles du pays de Bre-
« tagne, et spécialement ceux de son lignage, en eurent
« au cœur très grant douleur et tristesse ; car, avant que
« cette aventure lui advint, il était moult renommé
« d'être très vaillant chevalier en armes. »

Le chroniqueur ne dit point qu'il fut injustement condamné, il a une conviction contraire, ce qui résulte de la conclusion qui termine la chronique.

« Par son cas, peut-on bien voir à quelle fin par-
« viennent ceux qui font leurs Dieux des richesses
« temporelles, et qui si avant mettent leur cœur en si
« insatiable convoitise qu'ils oublient la crainte de
« Dieu. »

Si la sentence rendue contre le baron de Retz fut trouvée inattaquable autrefois, elle ne satisfait plus maintenant les savants, surtout ceux qui n'éclairent pas leur science avec le flambeau de la foi.

Ils ont remarqué que le jugement dont est cas est fortement imbu des préjugés et des prétendues erreurs du temps jadis. Les massacres d'enfants destinés à être sacrifiés à Satan ne sont visés qu'indirectement dans les motifs et il semble bien que le fameux Gilles fut condamné pour avoir pactisé avec le diable et avoir violé l'immunité ecclésiastique. L'Académie des inscriptions n'a osé prononcer de verdict, et n'a pas émis l'opinion qu'il avait été une innocente victime de l'Eglise mais dit, le compte-rendu, elle a écouté la thèse de réhabilitation avec curiosité, et cette dissertation a semé le doute dans l'esprit de plusieurs et non les moins érudits.

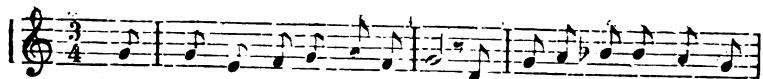
JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

AR MOUSIK BIHAN

(Yez Treger).

I. KIMIAD.

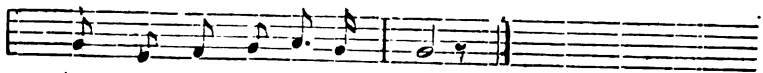
Andantino.



Stu - rier eul lestrik a la - re De oll vorariën eun de



'oe : Demp er mez ; mad eo an a - - vel ; A-



rog an noz ni a vo pell...

I

Sturier eul lestrik a lare
De oll vorariën eun de oe :
« Demp er mez ; mad eo an avel ,
Arog an noz ni a vo pell! »

II

War an ôd eur mousik bihan,
E galon rannet gant ar boan,
A ouele : « Ma mamm, kenavo !
« Arog nebeut me' vo distro ;

III.

- « Oh ! na'mije goulet biken
- « Ho kwitât, kwitât hon lochen ;
- « Ziouaz ! ma zad 'zo er vered,
- « Ha kaout bara' vo dimp red.

IV

- « Bezet dinec'h, o ma mamm ger ;
- « 'Ben divez ar bla 'viñ er ger,
- « Er ger a vin, evel hirie
- « Nerzuz a gorf, glan a ene.

V

- « Skeuden ar Werc'hez, ma Itron,
- « A zo aman war ma c'halon ;
- « Mari a reno he lestrik
- « Hag a ziwallo he Mabik.

VI

- « Ma Rouanez a vo ganiñ ;
- « Birviken en hent na varviñ ;
- « C'houi a bedo Mari erfad,
- « Hag a po' ganthi ho mennad.

VII

- « Dont da'm c'heuilh, allaz ! na nalfet !
- « Ho kalon b'our a vo frailhet...
- « Na ouelet ket ;... d'ho frealzi
- « C'houi 'gavo ar Werchez Vari.

VIII

- « Mar oufen skrivan, me 'skrivfe ;
- « Me 'gasef d'ac'h kelou... neuze.....
- « Setu e mañt oüs ma c'hortoz...
- « Ma ~~wamm~~, roet diñ ho pennoz...

IX

« Roet diñ eur pòk diweza...
 « Nan halliñ mui ho priata...
 « 'Nan' Doue, zec'het ho taelo...
 « Eur c'hoerzaden c'hoaz... kenavo... »

X

Ar bugel, el lestr diskennet,
 Kerkent dourek an eus gouelet :
 « Kenavo, 'mean, ma mamm ger »...
 « Kenavo », 'glemmaz ar rec'hier. .

II

PELL EUZ AR GER

XI

War ar mor dòn, mistr ha kempenn,
 Dispak ganthi he lien gwenn,
 « Ar Jeannik » a ye, tro war zro
 Dour epken, koummoul en nenno.

XII

Ar bugel oa ouz ar wern vraz ;
 Gwech ha gwech all e lagad glaz
 A droe warzu Breiz-Izel :
 « Aman 'vo red diñ 'ta mervel ! »

XIII

« Mervel aman a vo diñ red
 « Pell eus 'pez a garan er bed...
 « Na gleviñ mui eur vouez Breizad
 « Na mouezik ken flour ma mamm vad...

XIV

- « Nan halliñ kén, Gwerc'hez Vari,
- « Mont da « Wir-Zikour » d'ho pedi. .
- « Ha na'mo me en ma faroz
- « Eur gwele-douar da repoz !

XV

- « Eun de, 'neur redeg ar mezio,
- « E kaviz eur pinter maro,
- « Maro o kwitât e neizik...
- « Re dister 'oa e askellik.

XVI

- « Yaouankik evel ar pinter
- « Am eus dilezet ma maner...
- « Mervel war ar mor 'zo kalet...
- « Skanvoc'h' ve douar ar vered...

XVII

- « Mari, c'houi 'c'hall diñ evelken
- « Digas ma nerz, ma liou melen :
- « Meur a lili zec het 'weliz
- « O vous c'hoarzin d'an heol, d'ar gliz...

XVIII

- « Ma mammik he do aliez
- « Gouelet en hoc'h ilis, Gwerchez;
- « Laret 'vo. mar na zistroan,
- « Mari 'zo deut kriz ouz ar boan.

XIX

- « Nan... d'am mammik c'houi ma miro;
- « Eur wech c'hoaz he mab a welo...
- « En Breiz-Izel 'viñ hep dale...
- « Ma c'halon a drid... Oh ! neuze...

XX

« Neuze, mar me kousk ha yec'hed
 « Oh! neuze 'fad, Gwerchez, abred,
 « Ya, abred... ma mouez a falla...
 « Mervel... Ma mamm... Zantez Anna... »

XXI

Hag ar bugelik a c'hûne :
 Ekreiz e hûn kredi a re
 Penoz euz an néñv eur zantez
 Hén douge da di e vamm géz.

III

DISTRO

XXII

Eul lestr, en avel e vouelio.
 A droc'he, sioul, ar c'hoummo ;
 Ar verdidi, a vouez uchel,
 A youc'he : setu Breiz-Izel!

XXIII

En ôt nesan a heoras...
 Eur vreg, o tont, dreg ar roc'h vraz
 A welas al lestr... koulskoude
 Da chapel Kerfod a rede.

XXIV

« Gwerchez, c'houi ac'h eus gouzanvet
 « Epad m'eo bet ho mab kollet.
 « Choui oar pegen braz eo anken
 « Ar vammik a goll he mibien.

XXV

« Tremen eur bla' so e teuan,
 « Leun a fe, da stoui aman
 « Da c'houlén ganac'h e teuje
 « Ma fotrik d'ar ger en bue.

XXVI

« Bezet true ous ma daelo
 « Ma frealzet ém ezommo
 « Mar selaouet ous ma goulén,
 « Me ho meulo da verviken.

XXVII

« Mouezio a glevan... Na petra ?
 « Tud a vor..., Itron Varia ?
 « Ma mabik, n'eo kwir, zo gante... »
 Ar vamm baour a huanade.

XXVIII

Ekeitse, setu er chapel,
 O tont, 'n'eur redeg, eur bugel :
 « Distro òñ ; eur pôk diñ, mammik,
 « Me eo ho mab, ho mab Pierik. »

XXIX

— « Ma mab?... Pierik?... Meulomp Mari. »
 An intañvez n'allas koms mui...
 De euz ! Eno, nan, biskoaz,
 An daëlou ken puilh na redaz.

BARZ MENE-BRE.

Kerfod, ar 15 a genveur, 1906.

I

LE PETIT MOUSSE. — LE DÉPART.

1. — « Larguez les voiles, disait un capitaine aux matelots de son équipage ; la brise est bonne, avant la nuit nous serons loin ».

2. — Sur le rivage, le petit mousse, le cœur gros, bien gros, soupirait : « Au revoir, mère, bientôt je serai de retour ;

3. — « J'eusse désiré ne jamais m'éloigner de vous, ne jamais « quitter notre chaumière. Hélas ! mon père n'est plus, et nous « sommes sans pain.

4. — « Mais soyez sans inquiétude... un an de campagne tout « au plus, et vous me reverrez, comme aujourd'hui pur de cœur, « robuste de corps ;

5. — « Là, sur ma poitrine, je porte l'image de mon auguste « maîtresse Marie qui veillera sur notre goëlette et préservera « son enfant ;

6. — « Ma douce Reine, durant le voyage, sera ma protectrice ; « aussi bien, vos ferventes prières seront, sans nul doute, « exaucées.

7. — « Si vous pouviez du moins m'accompagner ! Hélas ! votre « cœur aimant sera brisé. Ne pleurez pas pourtant ; Marie sera « aussi votre consolatrice.

8. — « Ah ! si je savais écrire, j'écrirais... vous auriez de mes « nouvelles., et... Mais voilà qu'on m'attend., votre bénédiction, « s'il vous plaît...

9. — « Encore un baiser... le dernier... je vous en supplie « séchez vos larmes... encore un sourire... adieu .. »

10. — Et l'enfant a mis pied sur le navire ; et alors il a pleuré, beaucoup pleuré : « Adieu, mère bien-aimée », et les échos de la falaise répétaient : Adieu.

II

LOIN DE LA MAISON.

11. — Pimpante et légère, les voiles blanches au vent, la *Jeannik* voguait... nuages à l'horizon et flots bleus tout autour...

12. — Et le regard de l'enfant appuyé au grand mât se portait du côté de Breiz-Izel : « Mon Dieu ! faudra-t-il donc mourir ici ? »

13. — « Mourir ici, loin de ceux que je chéris le plus au monde, « sans pouvoir entendre une parole bretonne, la voix aimée de ma « pieuse mère...

14. — « N'aurai-je plus le bonheur, Dame Marie, d'aller vous « prier à « Bon-Secours » ? N'aurai-je pas, pour dormir mon der- « nier sommeil, un lit de terre dans le cimetière de ma paroisse ?

15. — « Un jour, errant dans les campagnes, j'aperçus un pin- « son... il était mort, le pauvret, mort pour avoir quitté son nid « trop tôt..., trop faible était son aile...

16. — « Trop jeune, comme le pinson, j'ai quitté ma chaumière. : « mourir en mer est bien dur... plus légère est la terre du champ « du repos...

17. — « Mais, ma bonne Vierge, je sais que vous pouvez me « rendre la santé... faire disparaître cette pâleur... Que de fois « n'ai-je pas vu des fleurs, fanées en apparence, reprendre leur « fraîcheur et sourire au soleil et à la rosée du bon Dieu ?

18. — « Ma mère a si souvent prié dans votre église ! Si je ne « retourne au pays, on dira que Marie est devenue sans cœur pour « ses enfants...

19. — « Non ! Vous me garderez à ma mère... Elle verra encore « une fois son enfant... Encore un peu de temps, et je serai rendu « à son affection. Cette seule pensée me fait tressaillir de joie. Oh ! « alors !...

20. — « Alors, si, ayant repris mes forces, je puis encore goûter « quelque repos ; oui, et sans tarder, je... Ma voix s'éteint ! . « Mourir !... ma mère !... Sainte Anne !.. »

21. — L'enfant venait de s'endormir ; et, dans un rêve, il lui semblait qu'une sainte du ciel le déposait entre les bras de sa mère.

III

RETOUR.

22. — Un navire, favorisé par la brise, fendait silencieusement les ondes, et les marins à haute voix s'écriaient : « Breiz-Izel, voici Breiz-Izel. »

23. — Non loin du rivage ceux-ci jettent l'ancre... Une femme, s'avancant derrière le grand rocher aperçut le navire, et pourtant elle se dirigeait avec hâte vers la chapelle de Kerfot.

24. — « O Vierge, grande fut votre souffrance quand vous per-
« dites Jésus ; vous savez combien saigne le cœur d'une mère éloi-
« gnée de son enfant.

25. — « Depuis plus d'un an je viens m'agenouiller ici avec
« confiance, vous priant de me ramener mon fils en vie.

26. — Prenez pitié de mes larmes, vous qui comprenez mon afflic-
« tion ; prêtez l'oreille à ma supplique, et je vous bénirai à jamais.

27. — « Mais j'entends des voix... Qu'est-ce ? Des hommes de
« mer ?.. Mon fils les accompagne n'est-ce pas, dame Marie ?.. »
Et la pauvre mère sanglotait.

28. — Soudain un enfant entre à pas pressés dans la chapelle :
« C'est moi, mère, un baiser, je vous prie, c'est moi votre enfant...
« votre Pierik .. »

29. — « Mon fils ?.. Pierik ? Gloire à Notre-Dame de Kerfot ! »
La veuve ne put en dire davantage. Heureux jour ! Non, jamais,
dans ce sanctuaire, de plus douces larmes ne coulèrent avec tant
d'abondance.

BARDE DU MÉNEZ-BRÉ.



NOTICES ET COMPTES-RENDUS

M. d'Arbois de Jubainville vient de faire paraître une très intéressante étude sur *Les Druides et les Dieux Celtiques à forme d'animaux* (Paris, Champion, 1906, prix : 4 fr.). Le savant membre de l'Institut nous montre que les Druides sont une institution des Goidels ou Gaëls, peuple celtique, dont les descendants habitent actuellement l'Irlande et les montagnes d'Ecosse. Quand les Gaulois conquièrent la Grande-Bretagne sur les Goidels, conquête démontrée entre autres par des preuves linguistiques, ils acceptèrent les Druides et les firent même accepter sur le continent entre le Rhin et l'Océan. M. d'Arbois de Jubainville nous donne des détails sur l'existence des Druides en Gaule au temps de l'indépendance, pendant la guerre de Jules César, sous l'Empire, en Grande-Bretagne et en Irlande et sur leur enseignement ; son livre se termine par des observations sur les divinités celtiques à forme d'animaux, l'oiseau, le loup, le taureau, le cheval, le sanglier, l'ours. — et par un appendice sur Jules César et la géographie. Le nouvel ouvrage de M. d'Arbois de Jubainville est un des plus curieux que nous ayons lus jusqu'à présent sur cette question passionnante du druidisme.

Puisque nous sommes sur le terrain celtique, signalons le *Dictionnaire des Racines Celtiques*, par M. Pierre Malvezin, directeur de la Société Philologique Française (au siège de cette Société, Paris, boulevard Saint-Germain, 155, paru en 1903) et son *Supplément* (même adresse, paru en 1904). M. Malvezin a constaté que notre langue française devait beaucoup plus qu'on ne le croit généralement au gaulois et « qu'un bon nombre des origines du français usuel, à son avis gauloises, étaient données latines ou germaniques. » Il a donc classé par

racines les mots qui lui paraissaient d'origine celtique et a écrit le Dictionnaire très étudié de 188 pages que nous présentons à nos lecteurs et qui lui fait le plus grand honneur.

Les amis de la *Revue de Bretagne* n'ont pas oublié le compte-rendu que notre éminent collaborateur, le P. Ubald d'Alençon, a consacré dans notre numéro de novembre 1905 au livre du R. P. Ladislas de Vannes, *Deux Martyrs Capucins, les BB. Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes*, (Paris, Poussielgue, 1905. — Nouv. bibl. franciscaine, 1^{re} série, tome XVI). Il serait bien à désirer que la plupart de nos saints bretons eussent une biographie aussi complète que celle de ces deux martyrs, dont l'un était de Nantes, et qui furent mis à mort en Ethiopie par les schismatiques le 7 août 1637. Le P. Ladislas de Vannes s'est montré aussi bon Breton que bon catholique en écrivant ses *Deux Martyrs Capucins*, et nous recommandons chaudement son ouvrage à tous les ecclésiastiques, à tous les patronages, à tous ceux qui, chez nous, s'occupent d'hagiographie bretonne.

Voici une monographie très complète de la seigneurie de Quintin : *Etudes historiques sur l'organisation de la seigneurie de Quintin*, par René Chassin du Guerny, docteur en droit (Rennes, Edoneur, 10, place du Palais, 1905), et qui comprend l'histoire de la seigneurie, celle de son administration, le tout précédé d'un aperçu général sur l'origine de la féodalité en Bretagne, sur le régime successoral, l'assise au comte Geffroy et les Baronnie de Bretagne, et suivi de la liste des anciennes mesures de Quintin et du compte des recettes et dépenses du receveur de Quintin de 1404 à 1405. M. du Guerny a travaillé son sujet avec un soin que dénote la longue liste des imprimés et des manuscrits inédits consultés par lui, liste qui se trouve en tête de la monographie.

A signaler le petit *Guide Historique et Archéologique de la Presqu'île Guérandaise*, de Henri Quilgars (Vannes, Lafolye, 1905) où l'on trouve une foule de choses intéressantes et d'autant plus faciles à trouver que les noms cités sont classés par ordre alphabétique et avec beaucoup de clarté.

Le général Cambronne a-t-il prononcé à Waterloo le mot fameux et la non moins fameuse phrase que chacun sait ? C'est ce que M. Alfred Marquiset a recherché, et, le résultat de ses recherches, il nous le donne dans *La Phrase et le Mot de Waterloo* (Paris, Champion, 1906). Après avoir recueilli et réuni les documents nécessaires dans le sens de l'affirmative et celui de la négative, M. Marquiset croit que « l'auteur Rougemont a composé la phrase et que Cambronne a dit le mot ». Ce qui n'a rien que de très naturel.

R. DE L.

*
**

Le Journal d'une Pensionnaire en vacances (Vannes, Lafolye, 1905) est la dernière production de M^{me} Dondel du Faouëdic. Il s'ajoute à la série de tant de livres du même auteur, écrits, sur les sujets les plus variés, de composition ingénieuse, de style aimable et qui toujours atteignent leur but, plaire en instruisant. La « pensionnaire » de M^{me} du Faouëdic voyage pendant ses vacances, et c'est tout naturellement la Bretagne, de Vannes à Pornic, de Saint-Nazaire à Sainte-Anne d'Auray qu'elle explore, qu'elle décrit, qu'elle nous donne le désir de mieux connaître. Nous doutons qu'Henriette soit un type entièrement imaginaire ; nous croirions plutôt que l'auteur n'a eu pour peindre cette charmante jeune fille, cette brave et spirituelle petite chrétienne, qu'à interroger ses souvenirs ou à regarder dans son entourage. Quoi qu'il en soit, il y a plus d'observation vraie et de saine philosophie dans le *Journal d'une Pensionnaire en vacances* que dans maint ouvrage aux prétentions savantes ; et les « devoirs » d'Henriette continuent de joindre l'utile à l'agréable, passant d'une dissertation érudite sur les timbres-poste à un tableau poétique des fêtes religieuses. La poésie proprement dite n'est point absente de ces devoirs ; recommandons une pièce de vers trop modestement intitulée *Récréation*, pleine de patriotisme français et breton, sur la guerre de Cent Ans. Voilà une excellente façon de graver l'histoire dans les jeunes mémoires.

Le *Journal d'une Pensionnaire*, livre de propagande de 348 pages, écrit principalement pour les jeunes filles et pour être donné en prix dans les écoles libres, se vend : 1 volume franco payable en timbres-poste 0^f,75 ; — 6 volumes franco, colis postal, contre mandat de 3 fr. : — 12 volumes franco, colis postal, contre mandat de 5 fr. — Les demander à la librairie Dubois, grande rue, Redon ; ou à M^{me} du Faouëdic, à Buard, Redon.

..

Nous sommes ravis d'apprendre la prochaine apparition au 1^{er} mai 1906 d'une épopée bretonne en 10 tableaux, poème, musique, ombres et décors de M. Jacques Pohier, traduction bretonne de notre confrère et ami Jaffrennou. Cette épopée intitulée *Armor* sera appelée à avoir, nous n'en doutons pas, un très grand succès. Elle aura sa place dans toutes les bibliothèques de chez nous et on voudra la chanter et la faire jouer dans tous les salons. Une pareille œuvre est faite pour grandir l'idée Bretonne, et nous apportons à M. Jacques Pohier et à son traducteur les remerciements du pays d'*Armor*.

Voici les titres des tableaux compris dans l'ouvrage : I. *Ouverture et prologue : La Bretagne des pardons*. — II. *Les cités lacustres*. — III. *Le Dolmen*. — IV. et V. *La Ville d'Ys*. — VI. *Le combat des Vénètes*. — VII. *Les Chevaliers de la Table Ronde*. — VIII. *Le Combat des Trente*. — IX. *La Duchesse Anne*. — X. *La reine Anne*. — *Marche finale*.

Comme on le voit, ce récit historique commence aux origines mêmes de notre province pour se terminer à l'annexion de ce duché à la France, par le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII — date qui marque précisément la fin de son histoire distincte et provinciale.

Chaque tableau comportera : 1^o une ou deux pages de chant avec accompagnement réduit pour le piano, 2^o une autre page illustrée d'ombres et de décors sur fonds polychromes. L'album sera tiré dans le format dit « à l'italienne » relié et cartonné avec une couverture en couleurs. Du reste ce travail

rappellera — en tant que disposition — les œuvres bien connues de Fragerolle et de plusieurs autres musiciens : *la marche à l'étoile, l'Enfant prodigue etc...*

M. Jacques Pohier, docteur en droit, est aussi l'auteur d'un autre poème, en forme d'oratorio, intitulé « Marie-Magdeleine » et dont l'édition récente obtint un réel succès ; il a également composé plusieurs romances et chansons fort appréciées ; enfin, comme illustrateur, il est surtout connu par les dessins qu'il a faits pour cinq recueils des « Vieilles chansons du pays breton ».

Nous devons donc lui savoir gré d'avoir entrepris l'édition d'une épopée bretonne, car nous croyons qu'aucune œuvre pareille n'existe encore dans les autres provinces françaises. Comme le tirage de ce volume sera plutôt restreint nous engageons vivement nos lecteurs à souscrire dès maintenant 6, rue du Val-de-Grâce, à la Librairie Bretonne de M. Le Dault.

500 exemplaires (10 tableaux, musique et dessins) reliés et cartonnés avec couverture en couleurs — sur vélin fort, en souscription... **4 fr. 50** — à la mise en vente... **5 fr.**

Tirage de luxe limité au nombre des souscripteurs avec croquis autographe de l'auteur sur papier Hollande... **15 fr.** — sur Japon... **20 fr.**

NOTA. — *Toute personne qui nous fera parvenir l'engagement de quatre souscripteurs aura droit gratuitement à un exemplaire pour elle-même.*

— *Cette œuvre n'ayant pas encore été représentée en public ceux qui désireraient, dans la suite, le faire et reproduire les tableaux en découpures d'ombres, pourront en demander l'autorisation soit à l'éditeur soit à l'auteur.*

Librairie Honoré CHAMPION, Éditeur
9, Quai Voltaire, 9, PARIS

Vient de paraître :

Les Druides

ET

Les Dieux Celtiques
A FORME D'ANIMAUX

PAR

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

Membre de l'Institut

Professeur au Collège de France

PRIX : 4 fr.

Librairie Ancienne et Moderne L. DURANCE
4, Quai d'Orléans, 4, NANTES

CATALOGUE DE LIVRES D'OCCASION

Envoyé gratuitement sur demande

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES
ET DE LOTS DE LIVRES

Au comptant

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ FRÈRES, 2, place des Lices.

NOTES SUR LES SAINTS BRETONS

TROISIÈME SÉRIE

PETITS SAINTS LOCAUX

Sainte Anastase de Bretagne.

A côté de nos petits saints locaux, il sied de placer des personnages de l'Église universelle devenus, dans notre province, de petits saints localisés. Tel saint Roch, que les paysans de la forêt de Bosquen font vivre dans leur contrée (1). Tel saint Clément, dont la légende, au dire de nos marins, se déroule de Cancale au cap Fréhel (2). Le cas de saint Léonard est remarquable. Honoré spécialement dans un coin du diocèse de Rennes, il y perdit son culte officiel vers la fin du XVIII^e siècle, et y fut complètement oublié des prêtres après le bouleversement de la Révolution. Pendant ce temps, le culte populaire poursuivait ses développements secrets, fondant, avec des traditions plus anciennes, les souvenirs des troubles passés. Enfin il éclata un jour avec des traits si purement locaux, et si étranges à l'orthodoxie, que

(1) PAUL SÉBILLOT, *Petite légende dorée de la Haute-Bretagne*, Nantes, 1897, p. 64. — La forêt de Bosquen est dans le canton de Collinée, arrondissement de Loudéac.

(2) SÉBILLOT, *eod. loc.*, p. 14-23.

le clergé du pays ne pouvant, à travers les frondaisons du Folklore, reconnaître l'antique dévotion à Léonard, déclara la guerre au saint de la superstition ! (1) Mais, entre tous les exemples de naturalisation bretonne, aucun n'est plus curieux que celui de l'illustre sainte Anastasie. Cette martyre, chère à l'église de Rome, s'est transformée chez nous en une malheureuse damoiselle de Landivisiau, qui a conservé le vieux nom d'Anastase. Comme dit le fabuliste : « Nous l'allons montrer tout à l'heure. »

I

La fontaine de sainte Anastase n'est guère qu'à trois kilomètres de Landivisiau. Après avoir suivi pendant quelque temps la grande route qui va de ce village à celui de Lampaul, on prend à gauche un sentier qui longe la voie ferrée.

Frais vallon. Bruissement très doux des arbres. Gémissements des tourterelles. Rumeur lointaine du dragon de feu, qui emporte les Bretons vers la ville maudite. Et les collines harmonieuses.

La fontaine est décorée d'une façade blanche, dont le fronton présente, gravée sur pierre noirâtre, une inscription avec la date de 1803. Ce mur retient dans une large niche une armoire vitrée. Et, sur la saillie que fait la vitrine, reposent les béquilles que les pèlerins reconnaissants ont laissées. La niche contient de petits chandeliers en verre peint, des couronnes de perles rustiques, des bouquets de fausses fleurs à grains dorés.

(1) F. DUINE, *Saint Léonard*, in *La Tradition*, mars 1904, p. 80-81. — GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé de Rennes*, t. IV, p. 647.

Regardez avec soin le reliquaire sacré, petite armoire enfermée dans la grande. Ce reliquaire protège la statuette vénérée. Elle est de vieux bois, peint en rose, or et azur. Elle mesure environ cinquante centimètres de hauteur. Le pied droit s'avance, la main gauche presse le cœur, la dextre est tendue ; le visage apparaît triste, ou terrifié plutôt. Couronnée de fleurs blanches en dentelle, elle garde, suspendu au cou, un chapelet de grains bleus au fil de cuivre désargenté. De chaque côté de la vitrine, deux enfoncements ont été pratiqués dans l'épaisseur de la maçonnerie, pour mettre des bougeoirs d'une simplicité primitive. Au bas de la châsse, un bassin rectangulaire d'eau très pure s'écoule au milieu d'un tapis de hautes herbes, et envoie ses ondes dans un réservoir voisin, où les tanneurs accomplissent une besogne, dois-je dire : sans parfums ? à coup sûr, sans poésie. Un tronc de granit à ferrures énormes conserve l'argent donné par les fidèles.

A la bonne vieille qui m'accompagne je fais remarquer que cette façade adossée au remblai du chemin de fer ressemble à une muraille de chapelle. — mais la chapelle est absente. La sainte, m'est-il répondu, a témoigné plusieurs fois qu'elle ne voulait pas de temple. Car de nobles malades lui en ayant promis un, à condition d'être guéris, se sont vus abandonnés à leur triste sort.

Cette manière d'exprimer ses intentions, — *si credere dignum est!* — me semble singulière chez une sainte, et je préfère louer la limpidité de sa fontaine. A quoi mon guide ajoute que cette pureté des eaux vient de ce que la bienheureuse elle-même nettoie la source. La femme chargée d'orner le petit monument de la sainte assuré qu'elle a vu l'onde bouillonner plusieurs fois et devenir fort trouble. Evidemment, c'est Anastase qui

voulait se manifester. Car, à peine la digne sacristine avait-elle récité le *Pater* et l'*Ave Maria*, que le bassin se clarifiait tout d'un coup. Aussi, ne voit-on jamais la moindre verdure (1) sur la fontaine sacrée.

Durant l'année entière, on se rend en pèlerinage à la fontaine. Mais la dévotion à la sainte brille surtout au mois de mai. Entre toutes les semaines, celle du Saint-Sacrement est choisie de préférence. Alors, dès quatre heures du matin, on va visiter le lieu des prodiges. J'ai rêvé ce voyage aux premiers rayons du soleil, dans la rosée des verveines et des fougères, avec le frisson des taillis de minuscules chênes. Puis, près de la source, la prière sous les hêtres superbes.

Bien que voisine de Landivisiau, la source sacrée se trouve dans la commune de Lampaul. C'est pourquoi, en cette dernière paroisse, la jolie chapelle, qui est située à deux pas de l'église (2), contient deux petits vitraux tout modernes où l'on célèbre sainte Anastase. Dans un médaillon, la bienheureuse est représentée écoutant les prières des fidèles, avec cette inscription qui rappelle que la vénérable martyre est invoquée à la fontaine et qu'au fidèle dont l'oraison jaillit d'un cœur fervent elle donne le réconfort :

Santes Anastas merzerez Pedet hi a galon fervant
A beder ar funtun nevez; Hac e roio deoc'h soulajamant.

L'autre médaillon retrace la mort violente de la bienheureuse, avec ces versicules qui expliquent que son père la trouvant à genoux en adoration devant le divin

(1) *Glandour* : ce mot désigne une espèce de mousse crapaudine qui nage dans les fontaines et les lavoirs.

(2) Cette œuvre de la renaissance bretonne est datée de 1667. Osuaire changé en simple chapelle.

Maitre, se sentit transporté de rage comme un loup, et la décapita aussitôt :

Ezader c'havaz var he daoulin Hac evel eur bleis counnaret
oc'h adori he mestr divin ; rac'tal en deus hi dibennet.

Maintenant nous allons éclairer ces deux quatrains par la légende populaire de la sainte :

« Anastase naquit au château de Coetmeur. Elle
 « était donc de grande lignée. Toutefois nous ne sa-
 « vons pas l'époque de sa naissance (1). Sa mère, qui
 « était une sainte elle-même, se nommait Bider.
 « Souvent, avec sa petite fille, elle se retirait dans une
 « carrière isolée ; et toutes les deux priaient la Vierge
 « et son Jésus. Enfin, l'enfant fit vœu de rester vierge.

« Or elle avait à peine seize ans que son père la
 « promettait en mariage à un cousin germain, le comte
 « Arthur. Et le jeune homme d'annoncer ses fiançailles
 « avec solennité. Plein de joie, il vient au manoir de
 « Coetmeur, accompagné de musiciens. Pendant ce
 « temps, la demoiselle avait déclaré son refus à son
 « père, et s'était enfuie.

« On se met à sa recherche. On la ramène. On la
 « reçoit avec honneur. Le repas de noces est préparé.
 « Alors, en présence de tout le monde, Anastase dit
 « fermement : « Mon père, j'ai un époux, je n'en chan-
 « gerai pas, c'est Jésus, mon maître et mon seigneur.
 « Il m'a sauvé par le sang qu'il a répandu. Nuit et jour,
 « je lui demande de me recevoir en Paradis. Il n'y a
 « ni baron ni marquis qui puisse briser ma détermi-
 « nation. Mon cher père, je ne préférerai jamais un

(1)

*Mes an histor ne lavar ket
 e pe amzer eo bet ganet,*

« comte à mon Sauveur. » A ce discours, le maître de Coetmeur répondit en jetant sa fille en prison.

« Dans sa tourelle, la demoiselle n'avait que du pain
« et de l'eau. Pourtant elle était heureuse. Car elle
« priait Dieu. Vainement son père envoie vers elle une
« sorcière maudite pour l'amener par douceur à ré-
« sipiscence. Elle touche l'âme de la mégère et l'excite
« au repentir de ses péchés. Et cette femme dit au sei-
« gneur : « Mettez votre enfant en liberté, c'est encore
« le meilleur moyen d'arriver à votre but. » Ayant en-
« tendu ces paroles, le maître de Coetmeur donna la
« clef de la tourelle à sainte Bider.

« Dès qu'elle fut libre, la jeune fille alla visiter les
« malades. Mais le comte Arthur, mis au courant de ce
« qui se passait, déclara qu'il voulait Anastase, ou la
« guerre. Nouveau refus de la demoiselle. On l'en-
« ferme cette fois dans une tour obscure. Remplie de
« pitié, sainte Bider profita du sommeil de son mari
« pour lui prendre sa clef et ouvrir le cachot de sa
« fille. Celle-ci se cacha dans une grotte. Son temps
« s'écoulait en oraisons, et son cœur était doux.

« Or le délai accordé par le comte Arthur vient d'ex-
« pirer. Il se met en marche avec une armée grande
« et forte. Il fait sommation au manoir de sa promise.
« Epouvanté, le maître de Coetmeur cherche aussitôt
« son enfant, avec un vif désir de la contraindre à l'o-
« béissance. Il ne la trouve pas. Dans le transport de
« sa colère, il voudrait décapiter sa fille.

« Un devin fit connaître la grotte. La demoiselle se
« jeta à genoux pour adorer son divin maître. Mais,
« s'élançant comme un loup furieux, son père lui tran-
« cha le cou. Et le sang pur, sage et virginal, coula
« vers la fontaine. Il ne troubla pas son eau. Celle-ci

« devint encore plus cristalline. La mère entendit
 « avec terrible angoisse le cri de sa fille. Elle accourut.
 « Elle la trouva glacée. Elle appela d'autres dames pour
 « veiller la morte. Elle emporta le cadavre au château
 « pour l'embaumer.

« Ce malheur désespéra et foudroya le comte Arthur.
 « Il fallut transporter son cadavre chez son père, au
 « manoir de Penhoat. Vingt-quatre heures après cette
 « sombre aventure, le seigneur de Coetmeur quittait
 « le pays. Jamais il ne donna de ses nouvelles.

« Voilà la fin d'Anastase bénie. Mais tous ses mi-
 « racles dépassent mon intelligence. Muets, sourds,
 « aveugles, gens affligés, monde paralytique, où êtes-
 « vous? Pèlerins qui dormez dans la tombe relevez-
 « vous, afin de proclamer les prodiges qu'elle opéra....

Cette longue *gwerz* que j'ai résumée, je l'entendis pour la première fois, — il y a quelque dix ans, — à Plougasnou, chez Madame Elvire de Cerny. Elle nous fut chantée par la vieille Marie Baron, qui nous surprit par l'accent d'enthousiasme religieux, avec lequel elle égrena les interminables couplets de la petite épopée locale.

Malheureusement, mes conteuses n'ont pu rien m'apprendre sur la destinée de sainte Bider, après le trépas de son enfant. Cette noble dame eut-elle à souffrir de son époux, lorsque celui-ci abandonna Coetmeur? ou bien put-elle se retirer pour la fin de ses jours dans un paisible monastère? Au commencement du XVII^e siècle, on se posait ces questions, peut-être. Car sainte Bider, patronne du Tréhou, a deux statues: l'une, à l'intérieur de l'église, la représente en martyre, l'autre, à l'extérieur de l'église, la représente en abbesse. La première, située derrière le maître-autel,

est en bois : la sainte tient la palme traditionnelle et porte une main sur le bas-ventre. La seconde image, située à l'entrée du beau porche, est en pierre : la sainte tient le livre des religieuses et sa tête est couverte d'un voile qui s'avance pour encadrer et protéger la figure. Dans la paroisse, pas de fontaine en l'honneur de cette bienheureuse, pas de tradition populaire. Quelques lettrés du pays, ignorant ou méprisant la légende de sainte Anastase, veulent mettre d'accord les deux statues de l'église ; ils assurent, sans sourciller, que sainte Bider était vierge et martyre (1). Il est possible que la fête de cette patronne énigmatique tombât anciennement en septembre, car le pardon du Tréhou a lieu le second dimanche de ce mois (2).

II

La légende de sainte Anastase appartient au cycle des histoires tragiques, chères à la Bretagne. Par son côté dramatique et poétique, elle n'est point inférieure aux récits qui chantent les noms de Méloir, Trémeur, Budoc, Haude, Azénor, Trifine. Malheureusement, il n'est pas facile de faire l'exégèse de cette littérature. Qu'est-ce qui revient exactement à l'élément historique, lequel a pu éveiller l'imagination des foules

(1) Le Tréhou est au sud de Landivisiau, dans le canton de Plou-diry, arrondissement de Brest. A mon regret, je n'ai pu me rendre dans ce village pour faire mon enquête. Tous les détails que je donne sur cette localité, je les dois à M. Madec, recteur de Tréflévenez. — M. Madec me dit que les paysans du Tréhou prononcent : *santez Pizer* ou *Biser*.

(2) D'après FRÉMINVILLE, *Le guide du Finistère*, Brest, 1844, p. 250.

et se mêler à des éléments antérieurs de mythologie celtique ? Quelle est exactement la part du clerc ou du barde dans l'arrangement et la fixation de ces éléments divers, sous la forme écrite qui nous est parvenue ?

Telle que nous la connaissons, la vie de sainte Anastase fut rédigée par un poète du pays, d'après un thème local, dans les premières années du XIX^e siècle, très probablement. En effet, le début de la *gwerz* établit qu'on veut donner un nouveau lustre au culte de la bienheureuse, à l'occasion de la restauration de la fontaine sacrée. C'est en ce sens, du moins, que je comprends l'exorde du poème :

« Peuples de Basse-Bretagne, approchez tous, et
 « vous entendrez les miracles qui se font tous les jours
 « auprès de la Fontaine-Nouvelle (1). — Sur la terre de
 « Lampaul-Bodenez se trouve cette source sacrée (2).
 « Depuis longtemps elle est négligée et même oubliée
 « de la multitude. — Il y a trois cents ans, de magni-
 « fiques miracles s'accomplissaient en ce lieu. Mais on
 « ordonna que la fontaine fût recouverte. Malgré cela,
 « la source sainte ne fut pas perdue. — Dieu marque
 « point par point le temps de prier les saints, et le
 « pouvoir de produire des miracles est revenu à la
 « fontaine. — Sainte Anastase, martyre, est invoquée

(1) *Feunteun-Nevez*. — Dans cette étude je me sers de la version que j'ai recueillie de la bouche de Marie Baron. Inutile d'ajouter que les versions des chanteuses présentent des variantes, qui sont dues parfois au simple défaut de mémoire.

(2) *Lambol-Bodenes*, c'est-à-dire *Lampaul*, riche en buissons. Les géographes disent maintenant : *Lampaul-Guimiliau* : ces deux paroisses se touchent, et la première était jadis une *trêve* de la seconde.

« à la Fontaine-Nouvelle. Prions de tout cœur et avec
« ferveur : elle nous soulagera...

Toute la question est de savoir quand la *fontaine* put recevoir l'épithète de *nouvelle*. Il est naturel de croire que la date précise de la restauration qui nous occupe est fournie par l'inscription dont j'ai parlé et qui porte :

F : P : Y :

IAFFRES

T : C : MARTIN (1)

1803.

Quant à la condamnation de la source, elle avait eu lieu presque certainement pendant la Révolution. Au reste, voici un détail curieux que je dois à M. Peyron, archiviste de l'évêché de Quimper : « J'ai publié dans le temps, m'écrivit le docte chanoine, — une plainte de l'Administration, en 1798 ; on affirmait que, sous prétexte de vénérer sainte Anastase, plus de 10,000 personnes des environs se réunissaient le dimanche, à la fontaine, ce qui pouvait faciliter la correspondance des chouans. »

Peut-être le barde fait-il allusion aux persécutions de cette période, lorsqu'il écrit à la fin de son poème : « les adversaires de Dieu et des amis de Dieu pleureront amèrement quand viendra leur dernière heure. » Quoi qu'il en soit, la petite épopée se répandit dans le

(1) A vrai dire, la dernière lettre de ce mot est informe. Est-ce un V, ou un K effacé en partie ? — On a publié récemment une carte-postale illustrée qui reproduit la fontaine de sainte Anastase (n° 3016 de la collection VILLARD, à Quimper). Ces photographies à la mode peuvent servir d'utiles documents à ceux qui travaillent. Souhaitons seulement que les lignes explicatives de l'éditeur ne contiennent pas de renseignements inexacts.

Léon ; et, après avoir volé sur toutes les lèvres pendant plus de soixante-dix ans, elle constitua une sorte de pièce authentique à l'appui du culte local ; si bien que, en 1879, l'imprimatur épiscopal fut donné au *Cantic var buez santes Anastas* (1). Cette version autorisée comprend soixante strophes de quatre vers octosyllabiques chacune.

Quant au thème populaire, avec ses éléments locaux, il ne fut guère formé, croyons-nous, avant la seconde moitié du XVII^e siècle. — En effet, nous avons vu que, vers la fin du XVI^e ou vers le commencement du XVII^e siècle, les artistes du Tréhou sont embarrassés sur la façon de représenter sainte Bider. Sans doute l'idée qu'elle joua un rôle dans quelque drame avait cours, puisqu'on jugea bon de lui accorder la pose d'une martyre ; mais cette idée ne s'imposait pas, puisque, peu de temps après, on lui donnait l'attitude d'une abbesse ; en tous cas, la sculpture de l'église du Tréhou ne correspond pas à la *gwerz* qui sera chantée plus tard. D'un autre côté, si, dans le premier quart du XVII^e siècle, l'histoire d'Anastase s'était établie fortement dans les esprits, avec l'abondance et la précision des traits que l'on remarque aujourd'hui dans le poème populaire, si quelque légendaire manuscrit avait consacré dès lors ce récit en des pages latines, le célèbre hagiographe de Morlaix, Albert le Grand, qui connaissait à merveille la contrée de Landivisiau, aurait sans doute profité de l'occasion pour appliquer sa critique naïve à la vie émouvante de la jeune sainte.

En réalité, les vieux calendriers de l'église de Bre-

(1) *Cantique sur la vie de sainte Anastase*. — Plaquette de quinze pages, format petit in-quarto ; le nom de l'imprimeur et le lieu de l'impression ne sont pas inscrits.

tagne ne connaissent qu'une sainte Anastase : celle du 25 décembre. Elle fut martyre. Sa fête tombant au jour de la nativité du Christ stimula l'inspiration populaire. On raconta bientôt qu'elle avait assisté à la naissance du Sauveur et qu'elle rendit à la Vierge les services qu'une femme pouvait rendre en pareille occurrence. Nos poèmes français, du XII^e au XV^e siècle, sont pleins de cette fable. Ainsi la poésie contribuait à la vénération d'Anastase (1). Comme partout, cette sainte obtint des chapelles en Bretagne, — peu nombreuses, semble-t-il (2). Mais le XVI^e siècle dut être fatal à la vénérable

(1) E. LANGLOIS, *Le Couronnement de Louis*, Paris, 1888, p. 35, vers 725-728. L'éditeur croit que le coronement Loois a été rédigé au plus tard vers 1130 (*Introduction*, p. CLXX). — F. GUESSARD et C. GRANDMAISON, *Huon de Bordeaux*, Paris, 1860, p. 46, vers 1513-1521. Les éditeurs pensent que cette chanson de geste était connue au commencement du XIII^e siècle (*Préface*, p. XIII). — *Vie de la Vierge* ms. français de 1323 (analyse de M. Rh. JAMES, *A descript. catalog. of the mss. in the Fitzwilliam museum*, Cambridge, 1895, p. 34). — Autre manuscrit conservé en Angleterre, mais écrit en France dans la seconde moitié du XV^e siècle : P. MEYER, *Notice du ms. 305 de Queen's College, Oxford*, in *Romania*, avril 1905, p. 231, n^o 105. — MIGNE, *Dict. des Apocryphes*, t. I, col. 1023, donne une note sur quelques romans et poèmes où sainte Anastasie est nommée comme sage-femme de la Vierge.

(2) En consultant le *Dictionnaire des postes*, je rencontre trois localités qui portent le nom de *Sainte-Anastasie*, l'une dans le Gard, la seconde dans le Var, l'autre dans le Cantal.

Venons à la Bretagne : Au XVI^e siècle, il y avait une chapelle dédiée à sainte Anastasie, dans la paroisse de Kernilis, située au nord-ouest de Landivisiau. Ce monument est ruiné. Mais, dans la vie du vénérable missionnaire Michel Le Nobletz, on raconte qu'en 1584, il allait à l'école dans la chapelle de sainte Anastasie, non loin du manoir de son grand-père maternel (Communication de M. le chanoine PEYRON). — Dans le pays de Vitré, à Brielles, dès le début du seizième siècle, au moins, on vénérât dans cette église une relique de sainte Anastasie (GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé de Rennes*, t. IV, p. 252). On y fête actuellement la bienheureuse, en

sage-femme des chansons de geste : la légende, si peu théologique, provoquait sans doute les protestations des doctes (1) et les railleries des protestants. Or la sainte conserva dans le pays de Landivisiau son vieux nom français (tandis qu'on l'appelait partout Anastasie), et sa fête était renvoyée à la belle saison. En sorte que l'on finit par la croire distincte du personnage inscrit au 25 décembre (2). Et, pendant la débâcle de la légende française, le peuple breton élaborait une biographie nouvelle, où dominait l'ancien titre de martyre, qui avait frappé les esprits et demeurait facile à retenir. L'incubation épique dura plusieurs centaines d'années. A l'aurore du XIX^e siècle, Anastasie la romaine était devenue la fille du seigneur du Coetmeur et la fiancée du comte Arthur de Penhoat.

(Fin).

F. DUINE.

même temps que la Sainte Trinité. Or, à Brielles, comme à Landivisiau, la patronne a été localisée par la population. Les vieilles femmes de la contrée vitréenne prononcent encore « sainte Anastaise », suivant la mode des aïeux, et montrent « la ferme de la Motte » où l'infortunée martyre fut brûlée par son mari !

(1) Sur l'attitude de l'antiquité et de l'autorité ecclésiastiques, relativement aux narrations qui parlent de sages-femmes assistant Marie, voir G. BRUNET, *Les Evang. Apocryph.*, Paris, 1848, p. 210-211, note 13.

(2) Je crois qu'on a multiplié les saintes Anastasie. La *Biblioth. hagiogr. lat.* (Bruxelles, I, 1898-1899, p. 63-67) indique les sources pour la biographie de deux seules bienheureuses de ce nom : l'une, fêtée au 25 décembre ; l'autre, fêtée au 28 octobre.



LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIX^e SIÈCLE

IV. — HYACINTHE DE QUÉLEN

1778-1839 (1)

C'était le 31 mai 1824, à la Chambre de Paris. On discutait le projet de loi sur la conversion des rentes, et l'archevêque de Paris, dans un long discours, déclara qu'il ne pouvait le voter sans un amendement qui eut exonéré de la conversion les porteurs de moins de 1000 francs de rente. Les partisans absolus du système de M. de Villèle le désapprouvèrent comme un acte formel d'opposition, et les autres ne purent pas lui refuser le droit de défendre les intérêts directs de ses diocésains. Sans contester les résultats que le projet pouvait avoir pour la fortune publique en général, il s'était apitoyé sur le sort des petits rentiers : « J'ai bien entendu ici, avait-il dit, les exhorter à la patience et à la générosité ; on a cherché à leur prouver qu'ils devaient se faire victimes pour la chose publique ; que les sacrifices qu'on exigeait d'eux pour l'avenir ne devaient

(1) Voir la *Revue* de janvier 1906.

pas les rendre ingrats des bienfaits passés ; on a même insinué qu'ils pouvaient s'en rapporter à une prévoyance et à une sagesse paternelles qui trouveraient un moyen d'alléger leur condition ; mais je n'ai pu entendre nier, ni encore moins prouver qu'il n'y eut pas véritablement une classe de rentiers qui dut souffrir plus que les autres de la loi sur la réduction ou, si l'on veut, de la conversion de leurs rentes. C'est la seule thèse dans laquelle je me renferme ; et s'il était nécessaire, il me serait facile de la démontrer par des faits plus persuasifs que tous les arguments. Les dépositaires de l'autorité voient de plus loin, je le sais, mais nous entendons de plus près ; ils regardent les choses en masse, nous sommes admis dans les plus secrets détails ; notre condition de tous les jours est de descendre dans le vallon des larmes où se trouvent toutes les misères, pour persuader la résignation, pour modérer les cris de la détresse et arrêter le désespoir. Aurions-nous tort de prendre des précautions, de faire des instances, pour que nos consolations ne soient point onéreuses, pour que nos paroles ne soient point impuissantes ?... » La loi ne fut point votée et le peuple comprit cette fois que son archevêque venait de lui donner une preuve éclatante de dévouement. Quand il sortit du Luxembourg, les acclamations l'accueillirent, ses chevaux furent dételés et ce fut en triomphe qu'on le reconduisit à ce palais épiscopal que, six ans après, la fureur populaire devait saccager de fond en comble.

Ce discours habile, mesuré, où la situation de celui qui le prononce, rappela plus tard M. Molé, est ménagée et rappelée avec un art merveilleux, avait exercé une grande influence sur la chambre des Pairs. Dès ce moment, la renommée de l'archevêque ne fut plus

renfermée dans le temple, il fut sacré orateur politique et deux mois après, le 29 juillet 1824, l'Académie française procédait à son élection en remplacement du cardinal de Bausset. Il fut reçu en séance publique, en même temps qu'Alexandre Soumet, le 25 décembre suivant, et il prit pour sujet de son discours l'alliance de la religion avec les Lettres, les sciences et les arts. Le point délicat de ces allocutions est toujours le témoignage de reconnaissance qu'il faut répéter indéfiniment sous des formes nouvelles. Voici comment M^{sr} de Quélen parle des confidences amicales qui lui avaient donné lieu de croire au succès de sa candidature :

« Loin de songer à briguer un honneur qu'il m'eut suffi de mériter, j'accusais de trop aveugles amis d'oublier vos intérêts et de trahir votre gloire ; par une juste abnégation, j'allais renoncer sans retour à l'espoir qu'ils me donnaient comme certain d'être favorablement accueilli par les maîtres de la littérature française ; et peut-être ne vous a-t-il pas échappé, Messieurs, avec quel embarras et quelle timidité j'ai rempli des devoirs que la bienséance et les égards, autant que vos règles et vos coutumes exigent de ceux qui se proposent de siéger parmi vous. J'hésitais donc lorsque j'ai cru voir la Religion applaudir au dessein qui me portait au Sénat académique, approuver un projet que j'avais ignoré jusqu'alors, et prendre en quelque sorte sur elle la responsabilité des démarches que sans elle je n'aurais jamais entreprises. Serait-ce une illusion ? il m'a semblé l'entendre m'inviter elle-même à la confiance, m'assurer que la réunion de vos suffrages sur ma tête ne serait de votre part qu'une obéissance à sa secrète impulsion, qu'elle la regarderait comme un hommage de plus que vous vouliez lui rendre en ma personne et que mon élection à l'Académie française deviendrait l'époque de l'heureuse alliance qu'elle allait renouveler elle-même avec les lettres, les sciences et les arts. Rassuré alors, je n'ai plus hésité à

rechercher un commerce qui me deviendra de plus en plus agréable et utile ; je suis venu et j'ai reçu de vous un accueil qui déconcerterait le mérite le plus recommandable. Maintenant je vous offre mes remerciements et mes services. Je ne suis sûr, il est vrai, que de ma reconnaissance ; pour le reste, je ne puis promettre que des efforts. Fidèle à cette vertu du cœur, je le serai aussi à des engagements que, toutefois, le temps qui affaiblit nos forces nous rend chaque jour moins capable de remplir... »

Cela fut dit avec une noblesse et une dignité de ton qui lui concilièrent tous les suffrages ; et les applaudissements éclatèrent très nourris, lorsque, par une délicate allusion, l'orateur rendit hommage à l'auteur du *Génie du Christianisme* et au grand artiste dont le pinceau venait de décorer la coupole Sainte-Geneviève rendue depuis peu au culte. Châteaubriant et Gros se trouvaient dans la salle et reçurent la meilleure part de cette ovation.

En choisissant M. de Quélen, disait plus tard à l'Académie le comte Molé, vous voulûtes asseoir parmi vous « un des derniers dépositaires de ce sentiment des convenances qui se traduit dans le langage par une simplicité et un naturel dont on s'écarte davantage tous les jours. Le discours qu'il prononça répondit à votre attente. Comme tout ce qui est sorti de sa plume ; il était élégant et animé ; mais le respect de la langue, la constante modération de l'expression, sa pureté, sa franchise rappelaient une autre époque que la nôtre, les écrivains d'un autre temps (1). » Le directeur Auger avait, en répondant à M^{sr} de Quélen employé presque les mêmes expressions : « Qu'il me soit permis

(1) Discours de réception du comte Molé à l'Académie Française.

de vous le dire, tout ce qui est sorti de votre plume, de votre bouche, est d'abord sorti de votre âme ; toutes vos paroles ont un caractère touchant de douceur, de modestie et d'onction. Les soins nombreux et la nature même d'un ministère établi pour la dispensation des biens célestes, vous empêche de prendre part à ces débats animés où se règlent les intérêts temporels de la société. Si quelquefois vous y mêlez votre voix pacifique, c'est pour obéir à un mouvement de sollicitude paternelle ; c'est pour plaider la cause du troupeau qui vous fut confié. Votre politique est celle d'un véritable ministre du Seigneur ; c'est la politique de la modération, de la justice et surtout de la charité (1). »

Les engagements que M^{sr} de Quélen venait de prendre avec l'Académie française furent-ils toujours largement tenus ? Il est permis d'en douter et de croire que ses nombreuses occupations l'engagèrent à se contenter du simple titre d'Académicien. Deux faits certains prouvent au moins qu'il y eut à un certain moment quelques tensions dans ses rapports avec ses doctes confrères. Il avait été chargé en 1825 du premier discours pour la distribution des prix de la fondation Montyon qui devait avoir lieu le 25 août, à l'occasion de la fête de Saint-Louis. Il avait déjà préparé ses documents, lorsque brusquement il prévint l'Académie qu'il lui serait impossible de prononcer ce discours, parce qu'il devait assister, le 21, à la translation des reliques de saint François de Salles à Annecy. Lacuée de Cessac fut obligé de le remplacer au pied levé, et, malgré les ménagements oratoires qu'il sut prendre dans l'exorde de son discours, on se rendit bien compte

(1) Réponse d'Auger au discours de réception de M^{sr} de Quélen à l'Académie.

qu'il y avait eu là une sincère déconvenue. Dans une autre circonstance, à propos du projet de loi qui limitait la liberté de la Presse, l'Académie, discutant si elle devait ou non se prononcer pour ou contre le projet, reçut par l'intermédiaire du secrétaire perpétuel une lettre de l'archevêque la prévenant que, si elle se décidait contre le ministère, elle courait le risque de se voir supprimée. Cette lettre qui parut une menace intéressée produisit un effet déplorable. Il paraît cependant que le souvenir s'en effaça, car l'Académie députa plus tard deux de ses membres pendant la dernière maladie du prélat, pour lui témoigner l'intérêt qu'elle prenait à sa conservation.

Ce voyage à Annecy, comme tous les actes de l'archevêque, pendant les cinq années qui suivirent, fut très diversement apprécié par la presse libérale. Selon les pamphlétaires, M^{sr} de Quélen n'était allé en Savoie et en Suisse que pour prendre le mot chez les Jésuites de Fribourg. Ce fut bien pis encore, lorsque ses médecins lui ordonnèrent de partir pour l'Italie afin de rétablir sa santé fortement ébranlée par tous les travaux de son ministère; c'était pour intriguer dans le but d'obtenir le chapeau de cardinal, disaient les uns; pour se disculper près du pape d'avoir soutenu un instant le journal *La France catholique* accusé de jansénisme, disaient les autres. Ce qui est sûr, c'est qu'il fut accueilli avec beaucoup de faveur par le Saint-Père qui le fit chercher dans son hôtel pour le loger dans un palais vacant, et qui lui fit cadeau avant son départ de deux bustes magnifiques en bronze doré de saint Pierre et saint Paul que l'archevêque fit déposer à son retour, dans le trésor du chapitre métropolitain. Une excursion à Naples acheva de remettre sa santé.

Il semble difficile au premier abord d'accorder ces accusations contradictoires et simultanées de jansénisme et de jésuitisme ; mais les pamphlétaires ne s'embarrassent pas pour si peu, et l'abbé Paganel, dans ses *Mémoires secrets sur l'archevêque de Paris pour demander sa déposition*, prétendra que, profondément sceptique en matière de religion, il jouait double jeu pour être sûr de satisfaire son ambition de quelque façon que les événements pussent se produire. Hypocrite, sa persécution apparente contre les jansénistes ; hypocrite, son mandement sur la dévotion au Sacré-Cœur, hypocrite, son attitude lors des ordonnances sur les Jésuites et les petits séminaires, qu'on assurera rendues avec sa connivence bien qu'il eût présidé la commission préparatoire qui leur était contraire. Mais le factum de l'abbé Paganel dénote dans tout le cours de ses 400 pages un cerveau tellement déséquilibré qu'il nous suffit d'avoir indiqué l'accusation. Nous avons, pour notre part, trouvé M^{sr} de Quélen, dans toutes les phases de sa carrière, en complet accord avec le Saint-Siège.

Le mandement sur la dévotion au Sacré-Cœur suscita un violent article du *Constitutionnel* contre l'archevêque (1). On y déclarait que cette dévotion avait été introduite dans le diocèse de Paris sans la participation et contre le gré du chapitre métropolitain. Celui-ci s'assembla aussitôt pour déclarer au contraire que, cette dévotion étant ancienne dans le diocèse, M^{sr} de Quélen, pour lui donner une plus grande solennité, en avait plusieurs fois conféré avec le chapitre qui l'avait adoptée dans ses délibérations relatives à la nouvelle édition du bréviaire de Paris. Ainsi tombaient l'un après

(1) *Constitutionnel* du 22 mai 1828.

l'autre tous les chefs d'accusation soulevés contre lui.

Il ne nous reste plus à parler que de deux cérémonies importantes qu'il présida : la bénédiction de la première pierre du monument expiatoire de la place Louis XV, qui fut remplacé depuis par l'obélisque de Luxor, et la grande procession solennelle de la translation des reliques de saint Vincent de Paul. Dans les deux cas il avait répondu de l'ordre et l'ordre ne fut pas troublé.

La première de ces cérémonies donna lieu à un trait de charité qu'on a peu connu. Dès que parut l'ordonnance pour l'érection du monument expiatoire, l'archevêque se rendit près de M^{me} la duchesse d'Angoulême et lui demanda de puiser dans la religion une force surhumaine pour accompagner le roi sur la place où s'était dressé l'échafaud de son père et là, se jetant à ses genoux, lui demander le rappel des régicides exilés. La princesse le lui promit; mais, sur le point d'arriver sur la place qui lui rappelait de si cruels souvenirs, elle sentit ses forces l'abandonner et fut contrainte de rentrer aux Tuileries par le guichet de la rue de l'échelle.

Cependant ses mandements se succédaient sans relâche : un jour sur le devoir électoral, le lendemain sur l'œuvre des petits séminaires, une autre fois contre les erreurs de l'abbé de La Mennais dans son livre sur *Les Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église*, enfin sur la translation des reliques de Saint-Vincent-de-Paul. Qu'il nous suffise de les avoir énumérés. Le moment critique approche où la révolution va reprendre le pouvoir. La licence de la Presse n'avait plus de bornes. Une multitude de faits propres à rendre le clergé odieux ou ridicule était, dit un auteur contemporain, consigné chaque jour dans mille écrits popu-

lares. « On se plaisait à fixer sans cesse les yeux du peuple sur l'immoralité, les crimes, les délits prétendus des prêtres ; à imputer à un évêque des instructions qu'il n'avait pas données ; à parodier les paroles d'un autre évêque ; à engager les citoyens à désertier les temples où, disait-on, on prie Dieu avec scandale ; à les exhorter à se débarrasser de vieilles habitudes, et de préjugés religieux... Les missionnaires, les ordres religieux, le Saint-Siège étaient constamment en but aux calomnies les plus odieuses. On prenait à tâche de présenter comme des actes de tyrannie et des attentats à l'ordre public, à la paix des familles et aux libertés de l'église gallicane, la fidélité de l'épiscopat aux lois canoniques et l'exercice indispensable de la juridiction spirituelle... Enfin on avait imaginé d'envelopper tous les catholiques dans une accusation commune et de les représenter comme un parti qui, dirigé par Rome, menaçait l'état, le roi, la société tout entière... » (1). Ces excitations malsaines allaient porter leurs fruits.

Au mois d'août 1829, un ministère de réaction fut constitué, dont le prince de Polignac et le comte de la Bourdonnaye devaient être les membres principaux. Tous les deux se rendirent à l'archevêché pour offrir à M^{gr} de Quélen le ministère des affaires ecclésiastiques. L'archevêque déclina la proposition qui lui était faite et le prince sortit avec vivacité. Resté seul avec le prélat, M. de la Bourdonnaye proposa une combinaison dans laquelle M. de Polignac ne devait pas entrer et demanda si, moyennant cette exclusion, l'archevêque accepterait le portefeuille. M^{gr} de Quélen persista dans son refus. Il tenait formellement à rester en dehors de

(1) *Vie de M^{gr} de Quélen*, par d'Exauvillez, I, 130.

la politique militante et ce fut pourtant l'accusation contraire qui allait causer les désastreux événements de l'année suivante.

Deuxième période. — La persécution.

(1830-1839).

Le 11 juillet 1830, Charles X vint assister à Notre-Dame au *Te Deum* célébré en actions de grâces de la prise d'Alger. L'archevêque le reçut à la porte de l'église métropolitaine et lui adressa une allocution qui se terminait par ces mots : « Ainsi le Tout puissant aide au Roi très chrétien qui réclame son assistance. Sa main est avec vous, Sire. Que votre grande âme s'affermisse de plus en plus ; votre confiance dans le divin secours et dans la protection de Marie, mère de Dieu, ne sera pas vaine. Puisse Votre Majesté en recevoir bientôt encore une nouvelle récompense ! Puisse-t-elle bientôt venir encore remercier le Seigneur d'autres merveilles non moins douces et non moins éclatantes ! » Il est impossible pour un esprit non prévenu de voir dans cette dernière phrase autre chose que la fin naturelle d'une période oratoire. Elle fut cependant la cause du sac de l'archevêché. Des bruits de coups d'Etat circulaient dans l'air politique : on en conclut que cette péroraison les confirmait et que l'archevêque, bien que le roi eut plusieurs fois témoigné vis à-vis de lui un certain éloignement et de fortes préventions, était l'un des promoteurs des ordonnances qui parurent peu après : elles le surprirent plus que personne et nous aurons bientôt la preuve matérielle qu'il leur était complètement étranger : mais il n'en fallut pas davantage pour que l'émeute se tournât plus particulièrement contre lui.

Le 24, il se rendit à Neuilly pour donner la confirmation au duc de Nemours et à la princesse Clémentine. Le 26, il vint à Paris de Conflans, ancienne résidence d'été des archevêques de Paris qu'il avait rachetée pour la léguer à ses successeurs, présida son conseil, et ayant lu dans le *Moniteur* les ordonnances de la veille, il dit à ses grands vicaires : « Tout cela est bon sur le papier, mais tenons bien nos têtes ! » Puis il retourna à Conflans. Le lendemain matin, l'insurrection éclatait dans Paris. Or le 29, une foule d'émeutiers se précipita sur le palais de l'archevêché qui se trouvait alors situé le long de Seine, entre Notre-Dame et l'ancien Hôtel-Dieu. Sur une menace faite la veille de s'emparer de l'archevêque pour le pendre au drapeau tricolore qui flottait sur les tours de Notre-Dame, les secrétaires s'étaient enfuis ; il n'y restait plus que le suisse qui déclara en vain que le palais ne renfermait aucun ecclésiastique ni les fusils qu'on prétendait cachés dans les caves. Forcé d'ouvrir la grille pour sauver sa vie, il dut céder devant ces gens armés de sabres, de fusils, de haches, de marteaux et de pinces-monseigneur, qui se ruèrent d'abord dans les caves pour boire du vin, et dont quelques-uns, s'affublant de bonnets carrés et de surplis qu'ils trouvèrent dans les chambres, tirèrent par les fenêtres des coups de fusils pour persuader au peuple que les chanoines avaient fait feu sur lui. La fureur alors ne connut plus de bornes : tout fut pillé, dévasté, brisé, brûlé ou jeté dans la Seine : on pénétra même dans le trésor du chapitre qui séparait le palais de la cathédrale : on y brisa les ostensoirs et les reliquaires, on lacéra les ornements et on commit toutes sortes de sacrilèges. Plus de 300 mille francs disparurent, dont une partie appartenait en propre à l'archevêque, et

pour faire croire au désintéressement des émeutiers on porta un sac de 2400 fr. à l'Hôtel-Dieu : mais l'un deux fut obligé d'avouer en police correctionnelle, au mois de septembre, qu'il avait eu pour sa part deux billets de mille francs et plusieurs pièces d'or. Le soir, il ne restait plus du palais que les murailles, les planchers et la toiture.

M^{er} de Quélou n'apprit ce désastre que le lendemain par son médecin, M. Caillard, qui vint en toute hâte à Conflans le prévenir que ses jours étaient là aussi en danger et qui, après bien des péripéties, réussit à l'emmener jusqu'à La Salpêtrière d'où il fallut s'enfuir presque aussitôt pour se cacher successivement, avec toutes sortes de précautions, chez M. Serres, médecin de la Pitié, dans cet hôpital même, puis chez M. Geoffroy Saint Hilaire, directeur du jardin des Plantes, enfin chez les sœurs de Saint-Michel. Pendant ce temps on répandait sur lui de si infâmes libelles, de si furieuses affiches et de si outrageantes caricatures, que, reconnu dans la rue, il y eût été impitoyablement massacré. Il réussit cependant, par l'intermédiaire d'amis dévoués à obtenir une audience secrète de Louis-Philippe au Palais-Royal. Là, les questions qui faisaient naître parmi le clergé les plus vives inquiétudes furent discutées, en particulier celle du serment, et l'on y décida d'envoyer à Rome un négociateur pour exposer franchement la situation au Souverain Pontife et provoquer sa décision immédiate. Sur les instances de l'archevêque, M. Caillard se mit aussitôt en route avec des lettres du roi, de la reine et du prélat, et revint bientôt avec l'autorisation donnée par le Pape aux Evêques de prêter le serment au nouveau régime, et le conseil à l'archevêque de donner sa démission de la

Pairie. M^{sr} de Quélen laissa écouler le délai imposé aux Pairs pour le serment et fut, de ce fait, réputé démissionnaire. Ainsi, pendant que les ennemis du clergé traquaient le prélat comme une bête fauve, c'était lui-même qui proposait les moyens de dénouer une situation au premier abord inextricable.

Au bout de près de six mois, l'orage paraissant se calmer, M^{sr} de Quélen, qui n'avait pu obtenir un centime d'indemnité de la commission des dommages de la révolution de juillet, crut pouvoir reparaitre à Notre-Dame, et y officia le 11 janvier 1831, dernier jour de la neuvaine de sainte Geneviève. Quelques jours après, il se rendit au Palais-Royal, avec ses deux grands vicaires, et y eut longue audience avec Louis-Philippe au sujet des besoins de son diocèse. Il y fut convenu, entre autres choses, qu'on ferait les réparations les plus urgentes à l'archevêché où les secrétaires s'étaient réinstallés en camp volant, et classaient les registres et les papiers échappés au pillage. Mais cela ne faisait pas le compte des anti-cléricaux qui avaient rêvé la démolition du palais et qui ne cherchèrent qu'une occasion de renouveler leurs exploits. Elle se présenta bientôt d'elle-même. Quelques légitimistes de la paroisse Saint-Roch ayant demandé à leur curé de célébrer, le 14 février, un service pour le duc de Berry, le ministre des cultes, M. Barthe, déclara qu'il ne s'y opposerait pas si le service avait lieu à une heure suffisamment matinale ; mais craignant qu'on ne saisisse cette occasion pour commettre de nouveaux désordres, l'archevêque défendit au curé d'accéder à la demande, et des affiches placardées dans l'église le 13 au soir annoncèrent que le service n'aurait pas lieu. Cependant des paroissiens de Saint-Germain l'Auxerrois, ayant ap-

pris l'autorisation donnée par le ministre, prièrent leur curé de célébrer aussi un service, mais sans ostentation et de troisième classe. L'archevêque n'en fut point prévenu, et le 14 la cérémonie eut lieu au milieu du plus grand calme en présence des agents de police qui attestèrent, dans l'instruction qui suivit, que le catafalque ne portait aucun insigne. Tout était terminé, et le curé se disposait à quitter la sacristie quand on vint l'avertir qu'un inconnu venait d'attacher au drap mortuaire une lithographie représentant le duc de Bordeaux et que la foule se pressait autour pour la voir. Il courut aussitôt vers le catafalque pour en arracher ce signal de discorde et leva le bras pour arriver aux épingles qui le fixaient, mais il était trop tard ; un rassemblement tumultueux s'était déjà formé sur la place et les bruits les plus absurdes y circulaient. On disait que le catafalque était orné de fleurs de lis, qu'on y avait mis un buste d'Henri V et que le curé, levant le bras, l'avait béni. Des pierres étaient déjà jetées dans la fenêtre du presbytère quand la garde nationale arriva, au moment où le maire de l'arrondissement, cédant aux exigences de la foule, faisait abattre la croix en pierre qui surmontait la façade principale de l'église, sous prétexte qu'elle était ornée de fleurs de lis. Le curé, arrêté, fut conduit à la conciergerie où il fut détenu pendant dix-neuf jours, puis mis en liberté quand l'instruction eut fait reconnaître qu'aucune charge ne s'élevait contre lui.

Cependant, les portes de l'église ayant été fermées, la foule se donna rendez-vous sur la place pour le lendemain, et un homme de haute taille qui paraissait diriger l'émeute ayant crié : *à l'archevêché !* on se précipita de ce côté en proférant des menaces contre le

prélat qui fort heureusement n'avait pas tenu ce jour-là son conseil. On envahit les appartements dont presque toutes les portes avaient été brisées six mois auparavant ; on met en pièces les quelques meubles en noyer qu'on y avait apportés ; on déchire et on brûle les livres qui restaient de la bibliothèque et les papiers du secrétariat ; on vole une somme de 542 francs, la seule qui s'y trouve ; et l'on ne cesse le pillage que lorsque le maire du 12^e arrondissement, accompagné de 400 gardes-nationaux, parvient à disperser les dévastateurs qui se donnent encore rendez-vous, sur la place Saint-Germain l'Auxerrois, pour le lendemain.

Bien que l'autorité fut avertie des intentions des factieux, aucune mesure ne fut prise pendant la nuit pour éviter les désastres qui allaient se produire. Le 15, était le jour du mardi-gras. Dès 6 heures du matin, les émeutiers, en arrivant sur la place de Saint-Germain, la trouvèrent absolument déserte. Ils se ruèrent aussitôt sur l'église, brisant les grilles, les stalles, les bancs, les confessionnaux, les candélabres, les statues et les vitraux, pendant que quelques-uns, s'emparant d'habits sacerdotaux, dansaient sur les monceaux de débris et commençaient la mascarade. Le presbytère fut également dévasté ; on jeta par les fenêtres tout ce qu'il renfermait. En même temps à Saint-Gervais, à Saint-Laurent, à Notre-Dame Bonne-Nouvelle, à Saint-Nicolas-des-champs, à Saint-Méry, les croix furent abattues ou des dégâts considérables commis, preuve évidente que le service de Saint-Germain l'Auxerrois n'avait été qu'un prétexte de profanation générale des églises. Rien n'approcha cependant de la dévastation de Notre-Dame et de l'Archevêché. Là, le poste de quarante hommes ayant été forcé, des milliers de bandits,

peuple des bagnes ou de ceux qui doivent y entrer, suivant l'expression même d'un député de la gauche, se précipitèrent dans le palais, jetèrent ce qui restait des meubles, des livres et des papiers dans la Seine, et, quand tout eut disparu dans les flots de la rivière (1) ou dans un grand feu promptement allumé, on commença les démolitions ; puis on pénétra par la sacristie dans l'intérieur de la métropole ; on renversa les chandeliers et la croix de l'autel, on força les grilles des chapelles latérales, on pillà les ornements, pour s'en affubler, pendant la mascarade ; on déroba les vases sacrés, et l'on se livra à de véritables saturnales. Enfin la voix qui la veille avait crié *A l'archevêché*, ayant cette fois crié : à *Conflans* ! les émeutiers s'y rendirent en foule, et le pillage y dura trois jours dans le château et dans le petit séminaire.

Lorsque la dévastation fut complète, le pouvoir, qui avait semblé abdiquer complètement son autorité pendant ces heures de trouble, se réveilla. Il fallait rassurer la capitale, et le préfet de police, M. Baude, lança un mandat d'amener ; contre qui ? Contre l'un des auteurs de tous ces désordres ?.. Non pas, mais contre l'archevêque ! Pendant toute une journée, un commissaire de police le rechercha dans le couvent des dames de Saint-

(1) Pendant ce temps, écrivait plus tard un témoin oculaire Constant Laurent, dans la *Liberté* du 1^{er} mai 1879, on riait à quelques pas de ces scènes odieuses.

« Il y a une foule énorme sur les quais et sur le pont Neuf pour voir passer les débris du mobilier et les livres qui ont été jetés à la Seine. Le fleuve est sillonné de bateaux montés par des marins qui cherchent à repêcher avec des crocs et des gaffes une partie de ces tristes épaves. Des gamins, qui ont improvisé des radeaux avec des portes arrachées de leurs gonds et jetées à l'eau, se mettent de la partie. Et les spectateurs d'applaudir à un beau coup de harpon et de rire à une culbute dans la Seine !.. »

Michel de la rue Saint-Jacques où fort heureusement il ne se trouvait pas, car s'il en était sorti, même avec le commissaire et ses deux agents, il eut été impossible de le protéger contre les fureurs de la foule. Aussi cette intervention maladroite souleva-t-elle de vives protestations à la Chambre, et des interpellations furent adressées au ministère, en particulier par le comte de Quélen, frère de l'archevêque et député des Côtes-du-Nord. Le ministre des cultes fut obligé de déclarer devant la Chambre que M^{sr} de Quélen, consulté sur le service par le curé de Saint-Roch, avait répondu qu'une telle cérémonie pouvait avoir de fâcheux résultats et n'avait pas eu connaissance de celle de Saint-Germain ; puis le lendemain, le préfet de police vint à son tour faire amende honorable, ajoutant qu'il reconnaissait s'être trompé et que d'une enquête très approfondie « il résultait la preuve la plus évidente que, *depuis plus de trois ans*, terme au delà duquel j'ai jugé inutile de pousser les investigations, M. l'Archevêque est resté complètement étranger à toute combinaison politique et s'est exclusivement renfermé dans les devoirs et les vertus de son état ». Ceci nous ramène en arrière à février 1828, et démontre de la façon la plus péremptoire que M^{sr} de Quélen n'eût aucune part aux ordonnances de Charles X. La calomnie seule avait pu lui en faire un crime.

Cette justification publique n'empêcha point qu'il ne fut encore obligé de rester caché pendant près d'une année. En mars 1831, on fit courir le bruit qu'il s'était embarqué à Honfleur pour se réfugier en Angleterre. C'était absolument méconnaître sa grandeur d'âme ; rien ne put le faire varier dans la détermination qu'il avait prise de ne pas s'éloigner de son diocèse et de ne

point cesser de le gouverner lui-même. Et cependant les pamphlétaires continuaient à l'abreuver d'outrages en travestissant tous ses actes et ses moindres paroles. La Révolution française, avait dit Bonald, ne finira que quand ceux qui l'on faite l'auront pardonnée à ceux qui l'ont soufferte. On pourrait en dire autant des haines aveugles dont l'archevêque de Paris était l'objet. Elles ne devaient finir que lorsque ceux qui avaient attaqué si violemment sa vie et sa fortune lui auraient pardonné les attentats dont ils s'étaient rendus coupables envers lui. La nature de l'homme est ainsi faite, a fort bien remarqué Bellemare ; la vue des victimes est une importunité pour les oppresseurs et ils ne peuvent supporter ce qui leur rappelle la lâcheté de leur conduite. M^{sr} de Quélen était devenu pour eux un reproche vivant qu'il fallait supprimer : aussi recourut-on aux inventions les plus perverses pour fatiguer le courage et la patience du prélat. On voulait produire en lui le dégoût et la lassitude, et l'amener à désespérer de sa situation, à démissionner, ou du moins à désertir son poste en cherchant sa sûreté hors de son diocèse (1).

Veut-on se rendre compte des procédés de travestissement des libellistes à son égard ?... En voici encore un exemple entre mille, il avait dit aux ordinands le 1^{er} avril : « Souvenez-vous bien que ce jour où vous vous êtes enrôlés dans la milice sainte est le lendemain d'un jour où notre rédempteur a été captif dans le tombeau et la veille de celui où il est ressuscité ». Cette phrase pouvait, à la rigueur, passer pour une allusion à la situation de l'église en France ou à la sienne propre. Le pseudo-oratorien qui publiait la brochure intitulée

(1) Bellemare, *M^{sr} de Quélen pendant dix ans*, p. 23 à 25.

M^{sr} de Quelen et le gouvernement et l'y posait en rival du Cardinal Retz, fut beaucoup plus perspicace. « Elle n'avait pas besoin de commentaires, écrit-il. Tous ceux qui l'entendirent comprirent bien que le terme de la captivité dont il était ici question n'était rien moins que le retour de Henri V » !... Et c'est ainsi qu'on entretenait systématiquement l'animosité contre le prélat. Protestait-il, dans une lettre pastorale, contre la démolition définitive de l'archevêché dont l'emplacement était transformé en promenade publique, c'est que le palais qu'on lui offrait en échange ne lui semblait pas suffisamment luxueux... Il le démontra en se contentant, pendant tout le reste de sa vie, pour accentuer sa protestation, d'un très modeste appartement au séminaire de Saint-Sulpice. Publiait-il un mandement de prière à l'approche du choléra, et représentait-il le fléau comme une punition du ciel pour tous les crimes commis contre la religion, c'est qu'il se réjouissait intérieurement des malheurs du peuple... Il se vengea en héros de cette imputation. C'est à l'Hôtel-Dieu que le choléra sévissait le plus cruellement. C'est là qu'il choisit sa place et que, pour la première fois depuis un an, il se montra en public, le 2 avril 1832. Puis il visita tous les quartiers, montant dans les taudis les plus obscurs, consolant les mourants, aidant leur famille de sa bourse, mettant son château de Conflans à la disposition de l'autorité pour en faire une maison de convalescents, exhortant son clergé à se dépenser largement pour les pauvres, dans des circulaires, des mandements et des lettres pastorales qui restent comme un monument durable de son active charité. Tant que le fléau dura, nouveau Charles Borromée et nouveau Belzunce, il resta intrépidement sur la brèche, exci-

tant l'admiration même de ses adversaires (1), puis il fonda l'œuvre des orphelins du choléra, et, comme la Chambre des députés venait de réduire son traitement de 15000 francs, il monta dans la chaire de Saint-Roch et s'adressant à la charité publique il en récolta aussitôt le double. Le nombre des orphelins hospitalisés par ses soins à Conflans atteignait, au moment de sa mort, 1014.

Faut-il parler après cela de la fondation des conférences du carême à Notre-Dame, qu'il inaugura lui-même et qu'il confia ensuite à l'abbé Dupanloup puis au père Lacordaire et à l'abbé de Ravignan ; de ses lettres circulaires ou pastorales à l'occasion de la mort de Charles X, de l'attentat de Fieschi ou du fronton du Panthéon ; de ses démarches pour la conversion du prince de Talleyrand?...

Cesse d'être sublime ou je cesse d'écrire.

lui disait un poète :

Mais plutôt de David que n'ai-je cette lyre
Dont les divins accords, aimés de l'éternel,
Ravissaient autrefois et la terre et le ciel !
Pour louer les vertus qu'avec eux tu partages,
Il faudrait du saint livre ouvrir toutes les pages,
Où des héros chrétiens les actes signalés
Dans nos jours ténébreux par toi sont égalés...

En 1839, sa santé s'altéra rapidement. Lors qu'éclata le mouvement insurrectionnel du mois de mai, on craignit qu'il n'y eut imprudence à le laisser dans une maison où sa retraite était connue. On le transporta

(1) C'est le seul acte de sa vie loué par la longue notice des *Hommes du jour*, de Sarrut, au tome III, qui n'est, d'un bout à l'autre, qu'une impudente diatribe.

dans un hôtel peu éloigné, mais cette translation lui fut fatale. Il put cependant reparaitre encore une fois, appuyé sur un bras, au milieu de ses prêtres réunis à Saint-Sulpice pour la retraite d'octobre ; mais le mal empira et l'archevêque mourut dans les sentiments de la piété la plus édifiante, et pardonnant à tous ses ennemis, le 31 décembre 1839. Il avait tellement prodigué tout son bien pour les pauvres qu'il ne lui restait même pas de ressources suffisantes pour la célébration de ses funérailles ; et sa famille dû y pourvoir ; car sa charité fut inépuisable, immense, a dit le comte Molé. « Il donnait avec largesse à tous et à chacun. C'était la libéralité d'un prélat magnifique, encourageant par son exemple l'aumône de l'humble pasteur. »

L'injustice qui l'avait poursuivi pendant sa vie, s'arrêta devant son tombeau. Mille traits d'une générosité vraiment royale, d'une résignation édifiante, d'une bonté charmante, révélés par la reconnaissance et par l'amitié, vinrent imposer silence à toutes les préventions et forcer l'admiration publique (1). Non seulement tous les journaux catholiques comme l'*Univers*, l'*Ami de la religion*, la *Quotidienne*, la *Gazette de France*, la *France* et l'*Echo Français*, célébrèrent sa mémoire sur tous les modes et sur tous les tons, mais on peut lire aussi son éloge dans des feuilles peu habituées à louer le clergé, comme le *Capitole*, le *Journal de Paris* et bien d'autres. « M. de Quélen est mort hier, disait le *Capitole*, sa dernière parole a été un mot de confiance et de tendresse : Je veux être jugé, a-t-il dit en expirant, mais par celui que j'aime. Ses derniers soupirs d'amour révélèrent la belle âme de l'illustre prélat, auxquels il ne

(1) Vie par Exauvillez, II, p. 201.

manqua, durant sa vie, que d'être connu du peuple pour en être apprécié, car il était digne de l'être par les nobles et généreuses qualités qui le distinguaient... » M. de Quélen, ajoutait le *Journal de Paris*, a vivifié la foi religieuse par son exemple, par ses vertus, par ses instructions pastorales qu'animait l'esprit de foi et de charité. Son dévouement et son courage à l'époque du choléra étonnèrent la philosophie, désarmèrent l'esprit de parti et le rangent parmi les héros du christianisme. Que les partis se taisent donc devant son cercueil ».

En 1847, on publia un livre intitulé *L'Esprit de M^{or} de Quélen*, recueilli de ses œuvres et de ses vertus. Il se compose de deux parties. La première forme vingt et une lectures pour le temps du carême extraites de ses discours et de son œuvre pastorale. La seconde partie est divisée en vingt chapitres qui exaltent chacun l'une de ses vertus. Leur simple énumération suffit pour constater en quelle vénération on le tenait alors dans le diocèse :

« Sa foi ; — son espérance et sa confiance en Dieu ; — son amour pour Dieu ; — sa soumission à la volonté de Dieu ; — sa dévotion à la Sainte Vierge ; — son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ; — sa charité pour le prochain ; — son amour pour le Saint-Siège ; — son amour pour ses prêtres ; — son amour pour les séminaires ; — son zèle et son dévouement pour toutes les communautés ; — sa charité envers les pauvres ; — sa charité pendant le choléra ; — son éloquence ; — noble manière du prélat de témoigner sa reconnaissance ; — son caractère ; — son égalité d'esprit et sa patience ; — sa prudence ; — son humilité et sa noble fermeté ; — sa douceur jusque dans les bras de la mort.... Cela le venge assez de toutes les diatribes et de tous les pamphlets.

Son successeur à l'archevêché de Paris fut M^{sr} Affre qui accepta pour palais archiépiscopal celui de l'ambassade d'Autriche où les archevêques résident encore aujourd'hui ; et son successeur à l'Académie française, le comte Molé, qui prononça son éloge dans son discours de réception, le 30 décembre 1840. M. Dupin lui répondit. Les lignes qui suivent ont pour nous, dans sa bouche, une valeur inappréciable : « l'archevêque accepta noblement ses malheurs ; vainement on lui offrit une demeure somptueuse ; il s'imposa plus de simplicité ; il sembla qu'il voulût, par son abnégation même, amener le repentir de ses ennemis (1). »

Que pourrions-nous ajouter de plus à l'éloge de M^{sr} de Quélen ? Ayant félicité M^{sr} de Cheverus, archevêque de Bordeaux, de son élévation au cardinalat, celui-ci lui répondit : « Je ne puis douter que cette dignité que je mérite si peu ne me soit en effet destinée, mais c'est à Votre Grandeur que mon cœur et mon sentiment me disent qu'elle devrait être conférée, comme un hommage rendu à un apôtre et à un martyr, à celui en qui nous avons admiré un nouveau Belzunce au milieu des prestiférés, et dans lequel nous chérissons un nouveau Vincent de Paul, père des orphelins. Jugez, Monseigneur, si je suis touché et si je me trouve honoré de l'intérêt et de l'amitié qu'un tel prélat daigne me témoigner... »

La nature n'a point formé de mœurs plus douces, dit encore un biographe contemporain, ni de dispositions plus populaires que ne l'étaient celles de M. de Quélen, « Peu courtisan, peu empressé pour les grands et pour les puissants, il possédait particulièrement le besoin de

(1) *L'Esprit de M. de Quélen*, etc. p. 440.

se faire aimer des petits. Accessible à tous, communicatif et accueillant pour quiconque cherchait à l'approcher, il aurait été l'idole des pauvres et du peuple sur un théâtre moins grand et moins encombré que celui de la capitale, sur un théâtre où il se serait trouvé placé de manière à être vu tel qu'il était, jugé de près et connu de chacun individuellement (1) ». Ses portraits gravés ou lithographiés sont bien conformes à ce portrait moral : attitude pleine de noblesse et en même temps expression touchante de bienveillance et de cordialité. Qu'importent après cela les pamphlets ? Il les méprisa et nous les méprisons avec lui.

RENÉ KERVILER.

(1) Bellemare, *M. de Quélen pendant dix ans*, p. 109.



LES
URSULINES DE PONT-CROIX

I

Le 18 mars 1679, en la ville de Pont-Croix, par devant les notaires royaux comparurent d'une part : les dames religieuses de cette ville ; d'autre part : Haut et Puissant seigneur, messire Sébastien, chef de nom et d'armes marquis de Rosmadec, de Tiwarlem et Pont-Croix, baron de Molac et du Juch, seigneur de Kergournadech et autres lieux, conseiller du roi en tous ses conseils, l'un des lieutenants généraux pour Sa Majesté dans la province de Bretagne, gouverneur particulier de la ville et du château de Nantes. Après délibération de leur corps politique, ces dames reconnaissent le marquis de Rosmadec pour leur seigneur supérieur, le patron et le fondateur de leur monastère, et comme signe de cette dépendance, elles s'engagent à mettre les armes dudit seigneur dans la pierre fondamentale de la chapelle et de la maison principale.

Des relations existaient de longue date entre la famille de Rosmadec et l'ordre des Ursulines. Sébastien de Rosmadec était évêque de Vannes, lorsque les Ursulines vinrent s'établir à Vannes (1632), à Pontivy (1633). Magdeleine de Rosmadec entra au monastère de Quimper, fondé le 24 juin 1623 ; sa nièce Françoise y mourut

en sa septième année ; elle-même s'éteignit doucement au mois de mai 1642.

Dix ans plus tard, le 20 septembre 1652, trois religieuses Ursulines de Quimper vinrent fonder le monastère de Pont-Croix. Et bientôt, à l'ombre du clocher de Notre-Dame de Roscudon, en ce petit coin de terre bretonne, on vit croître un surgenon de l'arbre planté, depuis un siècle, sur les bords du lac de Garde, par l'humble Angèle Mérici.

La première supérieure fut la Mère Urbaine Jeanne de Saint-Bernard, fille d'écuyer Pierre le Goff, née à Plozévet, le 29 décembre 1624, professe à Quimper, le 7 juin 1643. Elle avait pour assistantes : Marie Corentine de Sainte-Agnès, née à Scrignac, en 1620, professe à Quimper, le 27 décembre 1657, et Anne de tous les Saints, fille d'écuyer Demaril sénéchal de Crozon et de Gillette Rospiec, née en 1625, professe à Quimper, en 1648, supérieure de Pont-Croix de 1655 à 1661.

Par lettre missive du 30 janvier 1655, le marquis de Rosmadec donne à la congrégation naissante, 180 livres de rentes, payables, la moitié au 15 mai, l'autre moitié à la Toussaint. Cette donation fut confirmée et ratifiée par le contrat de 1679, à charge pour les religieuses de faire célébrer deux messes par semaine ; de recevoir sans dot une fille de noble extraction que le Marquis leur présentera pour être reçue mère de chœur, après le temps prescrit pour le noviciat. Si la première novice n'a pas l'esprit du cloître, ou ne peut en supporter les rigueurs, le dit Seigneur a la faculté d'en présenter une seconde, puis une autre, mais les religieuses n'assument pas la charge d'une quatrième épreuve.

Il y a une autre clause plus importante : les Ursulines s'engagent à faire le catéchisme soit dans leur

chapelle, soit dans l'église de Notre-Dame de Roscudon. Déjà, Sébastien, marquis de Rosmadec, 1^{er} du nom, « reconnaissant la certitude de la mort, et désirant pourvoir au salut de son âme », avait, par son testament du 6 mai 1613, fondé une rente de deux cents livres, pour être payée, au terme de Pâques, à celui qui fera les prédications de l'Avent et du Carême en l'église de Pont-Croix, non pour les dites prédications, mais « pour catéchiser le peuple qui en a grand besoin ». L'instruction du catéchisme se fera tous les jours, pendant ces deux stations. Si, parmi les prêtres chargés de desservir les messes et services à la collégiale, il s'en trouve un capable de faire le catéchisme, et qu'il soit approuvé par les Jésuites, le marquis lui attribue une rente de soixante livres tournois pour le dit catéchisme, qui se fera à l'heure la plus commode, tous les dimanches de l'année, autres que ceux de l'Avent et du Carême.

On retrouve, dans ces préoccupations de grands seigneurs, le caractère distinctif de la vie religieuse en France, au début du XVII^e siècle.

Multiplier jusqu'au fond des campagnes les œuvres d'assistance et d'enseignement ; associer directement la femme à cette diffusion de la Lumière et de l'Amour : c'est le but que poursuivent, avec des méthodes diverses, accommodées aux tempéraments différents, Saint-François de Sales et son ordre de la Visitation, Saint-Pierre Fourier et sa Congrégation de Notre-Dame, Saint-Vincent de Paul et ses Filles de la Charité. C'était aussi le rêve d'Angèle Mérici qui n'avait d'abord voulu fonder qu'une association libre pour l'éducation des jeunes filles et le soin des malades. La discipline ecclésiastique obligea les religieuses Ursulines à se

cloître comme les autres, mais elles n'en restèrent pas moins fidèles à l'esprit de leur fondatrice.

Elles se répandirent à travers la France, établissant des écoles de filles, comme les Jésuites avaient fondé des collèges de garçons, expliquant le catéchisme de Bellarmin, à en rendre jaloux les prédicateurs, réalisant enfin le programme que traçait Anne de Xaintonge, fondatrice elle aussi d'une petite compagnie de sainte Ursule. « Nous ne porterons pas comme eux (les religieux) de grands flambeaux qui jetteront un jour brillant dans l'Eglise, mais nous porterons de petites lampes qui éclaireront les jeunes filles, les servantes, les pauvres et les femmes. Le petit jour que nous donnerons sera entretenu par notre vie et nos forces, consumées dans l'instruction pour faire connaître et adorer Dieu, par son divin Fils Notre-Seigneur. » De la lueur de ces petites lampes, et de l'éclat de ces grands flambeaux, sortit le siècle le plus brillant de notre histoire.

..

Le monastère de Pont-Croix rayonnait également dans sa petite sphère et les vocations se multipliaient. Au XVIII^e siècle, l'usage s'établit de conserver le nom patronymique, mais à l'origine les moniales n'étaient désignées, dans les contrats d'acquêts ou de fondations que par leurs noms de religion. Il ne reste, de cette époque, qu'un seul procès-verbal de vêtue, l'un des premiers, il est vrai, puisqu'il est daté du 31 août 1664. C'est celui de demoiselle Catherine Le Talec, fille mineure et puînée de dame Renée Lahennec, comtesse douairière du Stiffuit, demeurant au manoir

d'Essandy, paroisse de Pouldreuzic. Après avoir été quelque temps pensionnaire et postulante dans le monastère, elle déclara son dessein, moyennant la grâce de Dieu, d'entrer en religion pour y vivre, tant en santé qu'en maladie, selon la règle de saint Augustin et les autres constitutions de l'Ordre, en qualité de mère de chœur.

Dans l'inventaire des archives du monastère, à la veille de la Révolution, on trouve mentionnés les contrats de dot qui établissaient une rente perpétuelle et c'est ainsi que nous ont été conservés les noms de quelques religieuses : elles appartiennent pour la plupart aux familles nobles du pays.

Contrat de dot : de demoiselle de Rospiec en date du 24 septembre 1666 établissant une rente de 180 livres sur le domaine de Kerhaüs paroisse de Meilars et d'un boisseau et demi de froment sur le lieu de Kernaët, paroisse de Beuzec. — de demoiselle Billoart (7 septembre 1680) rente de douze boisseaux froment, de douze boisseaux seigle, quatre boisseaux avoine et 12 livres sur le domaine de Moustolgoët en Pouldergat : de huit boisseaux froment et six chapons sur le lieu de Brenellec en Esquibien : de cinq boisseaux d'orge sur Lezarouan en Plohinec. — de demoiselle de Silguy (7 septembre 1680) rente de 123 livres 10 sols sur les lieux nobles de Lesmaec et de Kervéguen, paroisse de Plounevez, près Lesneven. La perception de cette rente ayant suscité des difficultés entre le fermier et les religieuses, on s'en remit à l'arbitrage des évêques de Quimper et de Léon, et « ce qu'il y a de plus sûr, écrit la sœur dépositaire pas trop instruite à ce sujet, c'est qu'on a aliéné le fonds. » — de demoiselle Lhair de Lauvivan (31 janvier 1704), rente de 60 livres due par M. du Marhallac de Kerraoul,

de Quimper, et de 14 livres, 12 sols, 8 deniers, sur le lieu de Trévoyen, en Plogastel Saint-Germain, — de demoiselle Le Guével, sœur de l'Ascension, (19 novembre 1707), rente de cinq boisseaux froment et de 50 sols, sur Kerbeuleuc, en Goulien, dans le fief de Lezoualc'h ; de trois boisseaux seigle et de 24 sols sur Kergabet en Plozévet, fief de Kerharo : deux boisseaux froment, un boisseau orge, un boisseau fèves, sur Kerscoulet, en Primelin ; 4 livres, sur une parcelle de terre à Bremuel, en Mahalon. — de deux demoiselles Yvenou, (11 août 1727), rente de dix-neuf boisseaux froment, dix-huit boisseaux, orge, douze boisseaux fèves, cinq boisseaux avoine et 23 livres sur le manoir du Bren, en Plozévet, domaine du Roi. — De demoiselle Henry de Kerhoutenant, (18 septembre 1738), rente de 30 livres due par Madame Henry de Kermadec demeurant à Morlaix. — De demoiselle le Veyer, (16 mai 1763), rente de 30 livres, due par Monsieur le Veyer, habitant au Menec près Lesneven.

À ces redevances, il faut ajouter : un titre de rente de 197 livres 10 sols, sur l'hôtel de ville de Paris, les pensions viagères faites à quelques religieuses et les 8 ou 900 livres que rapportaient, bon an mal an, le jardin et l'enclos, les confitures et autres douceurs. Au total, et sans tenir compte des redevances en nature, cela faisait environ 100 livres par tête, aux vingt-neuf religieuses que comptait le monastère à la Révolution.

Nombreuses et lourdes sont les charges. Il est dû : 200 livres, pour les arrérages d'un constitut consenti au profit des Dames Hospitalières de Quimper ; 45 livres, pour autres arrérages au profit des Dames Cordelières de la même ville ; 500 livres, pour les honoraires de Monsieur le Directeur et Chapelain ; 300 livres, pour

l'entretien de l'église en cierges, huile etc ; 240 livres, pour les gages de la tourière et des domestiques.

Le médecin coûte annuellement 100 livres ; l'entretien des bâtiments demande environ 300 livres, encore ne fait-on que les réparations urgentes, vu la cherté du bois.

La situation financière est loin d'être brillante. En 1790, il n'y a, au dépôt, que 5840 livres en 26 billets de banque. « C'est le seul argent qui y repose depuis, hélas ! trop longtemps. » Il est vrai qu'on vient de construire pour les pensionnaires, des appartements qui ont coûté 3868 livres, 11 sols, en main-d'œuvre et matériaux, sans compter les faux frais et la nourriture des ouvriers ; c'est une grosse dépense : Monsieur l'abbé Rozaven, député à l'Assemblée Nationale, pourra témoigner qu'elle était absolument nécessaire.

Dans ces conditions, et indépendamment de l'austérité prescrite par la règle, la table devait être des plus frugales. On pourrait presque en reconstituer les menus, à l'aide d'un cahier des provisions, tenu par une excellente ménagère, Marie Jeanne Guillier de sainte Thérèse de Jésus. Elue dépositaire, en 1775, elle commence par établir « à la plus grande gloire de Dieu et de sa sainte Mère » un inventaire exact de l'actif et du passif de la communauté. Tout s'y trouve inscrit, depuis les 13 livres payées à Bourlogot, pour ferrer le cheval et les 4 livres, 7 sols donnés au patour Nicolas Bosser pour garder six vaches et deux génisses, jusqu'aux 23 livres, dues pour des peaux, par Ropart, de Léon « mais je n'ai pu découvrir cet homme, ayant beaucoup de Ropart en Léon. » La dépositaire se plaint également que tout renchérit : les gages des domestiques ont beaucoup augmenté, ainsi que la journée des ouvriers, les messes sont à présent, de 15 sols, au lieu de 12.

Les comptes des fournisseurs sont tenus soigneusement à jour. En juin 1775 on achète de Tréfrest cinquante-deux cordes de bois à 9 livres, neuf cents fagots à 8 livres, quatre cordes de copeaux à 7 livres. On prend du vin rouge et blanc, chez M. Bolloré d'Audierne, et chez M. Guéguen, de Pont-Croix. On se procure chez M. Marquer et chez M. Barbe marchands à Quimper : figues et prunes, amandes et avelines, sucre et riz, ocre rouge et mine de plomb, fromage de Hollande et fleur de soufre, petite morue du Nord et grande morue de Miquelon ; chez M. Beulier, de Nantes : bois de campêche et bleu d'empois, noix de galle et gomme d'Arabie, huile d'olive pour l'église et drogues pour la pharmacie ; chez M. Lahennec : chaux, fer d'Espagne et fer de Suède, une pochée de noir de fumée. On fait venir de Morlaix du tabac — quatre livres par mois, un peu plus en été — et de la toile pour doubler les guimpes.

..

La Communauté recevait des pensionnaires. Les pensions produisaient ordinairement entre 1200 et 2000 livres ; en 1789 la somme avait dépassé 3000 livres, le nombre des enfants ayant beaucoup augmenté.

Des personnes âgées, restées seules, se retiraient également au couvent. Telle, Marguerite Arhan, veuve de Jean Le Quéré, de Cléden, qui mourut le 10 février 1789 à l'âge de soixante-dix-neuf ans et fut inhumée dans le cloître du monastère.

C'était une source d'ennuis, plus que de bénéfices, si l'on en juge d'après la succession de M^{lle} Eléonore Floch. Sur la liasse qui renferme tous les documents de cette

affaire, la sœur dépositaire a écrit « papiers essentiels à garder ». C'est peut-être cette recommandation qui les a fait parvenir jusqu'à nous, et, si la chose n'a pas d'importance par elle-même, elle vaut d'être rapportée comme un trait de mœurs.

Donc, le 24 mars 1764, les dames Ursulines reçurent de la dite demoiselle, une somme de 3000 livres à charge de lui payer 150 livres de rente annuelle. Il se trouva que cet argent fut la seule ressource de mademoiselle Floch, après qu'elle eut payé les dettes de son neveu, messire Jean Louis Le Floch, prêtre, dont elle avait accepté purement et simplement la succession. C'était insuffisant pour se procurer dans le monde les secours et les soulagements que demandait son âge : elle avait quatre-vingt-quatre ans, — et, c'est pourquoi par un acte du 17 novembre 1773, elle tint les Ursulines quittes de la rente et du capital, à condition d'être par elles nourrie, logée, blanchie et entretenue, sa vie durant. Et pour spécifier plus nettement ses intentions : 1^o elle recevra par an cent livres, pour ses menues dépenses ; 2^o elle sera maîtresse de se faire servir à volonté par celle des sœurs converses qui lui agréera le plus ; 3^o elle aura tous les jours, une tasse de thé, matin et soir, et une tasse de café à son dîner, une bouteille de vin ou même plus, et d'ailleurs, on lui servira les aliments les plus conformes à son goût, à son âge et à sa santé ; 4^o dans ses maladies sérieuses, les religieuses seront obligées, outre les soins domestiques, de lui fournir, si elle le désire, un médecin et un chirurgien pour la traiter. Elle avait pris ses dispositions pour mourir en paix, sans hâte.

Les dames Ursulines, après en avoir délibéré capitulairement, avaient signé le contrat ; mais un doute

leur vint sur la légitimité de cette donation et la dépositaire en référa à M. Debon, prêtre, directeur au grand séminaire.

Dans sa lettre du 3 septembre 1774, M. Debon lui répond, que l'édit de 1749, sur les acquisitions des gens de main-morte et les dispositions de testament en leur faveur, ne met aucun obstacle à la donation que veut faire mademoiselle Floch ; le roi défend seulement aux gens de main-morte d'acquérir sans lettres patentes cinq sortes de biens qui sont : les biens fonds, les maisons, les droits réels, les rentes foncières ou non rachetables et les rentes constituées sur des particuliers. D'autre part, les religieuses peuvent recevoir en conscience cette donation, bien que M^{lle} Floch ait une héritière, puisqu'elle a fait à cette héritière plus de bien qu'elle n'aurait lieu d'espérer de sa succession, et que d'ailleurs, ce n'est là qu'une compensation, un dédommagement du tort que subissent les religieuses, n'ayant en réalité que 200 livres pour donner à cette personne des soins qui vaudraient probablement plus de 400 livres. Cette lettre d'affaires se termine par les lignes suivantes : « J'unirai demain, madame, mon intention à la vôtre. Je vous aurais une obligation infinie, si vous vouliez bien avoir la bonté de continuer de prier pour mon salut. Soyez persuadée que je ne vous oublierai point dans mes prières. Mes remerciements à vos dames, de la communion qu'elles veulent bien faire à mon intention. Témoignez-leur, que je leur saurai bien bon gré, si elles ont la charité de continuer d'intercéder pour moi auprès de Dieu. Ce que je leur prie de demander surtout au Seigneur, c'est que je ne sois pas aveuglé sur mes défauts, et, qu'il me fasse la grâce de corriger en moi

tout ce qui y est contraire à la sainteté dont un prêtre doit être doué.

J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur »

DEBON, *prêtre.*

M. Bars, avocat, est également d'avis qu'on peut passer contrat avec la demoiselle aux conditions précitées, mais il ne calcule pas comme M. Debon. Il s'agit pour lui, d'un contrat aléatoire où l'on risque autant de gagner que de perdre. Considérant l'âge et les infirmités de la dite demoiselle, on peut lui octroyer encore cinq ans de vie « les 100 livres que vous lui donnez annuellement font 500 livres pendant cinq ans. Reste 2.500. Diviser cette somme par 5, le résultat est 500 livres que M^{lle} Floch vous donne annuellement pour sa pension ». Il n'y a donc pas lieu à un dédommagement quelconque, il y a simple égalité dans le contrat.

M^{lle} Floch trépassa le 24 avril 1776, et les héritiers, après avoir payé les frais funéraires, réclamèrent la succession. Contrat et sommation furent envoyés par la dépositaire à M. Debon qui commença par tranquilliser la conscience des moniales : « J'ai exposé votre cas à nos m^{rs}, et nous pensons tous que vous n'avez aucune faute théologique à vous reprocher et que vous êtes sans tache devant Dieu ; nous croyons, il est vrai, que vous seriez plus en règle, pour le for extérieur, c'est-à-dire, à l'égard des tribunaux séculiers, si le scellé avait été mis : ce qui aurait dû être fait, à la réquisition du procureur fiscal ou des héritiers ; mais nous ne voyons dans ce défaut aucun péché de votre part ». Puis, il leur conseilla de s'adresser à Rennes, car son beau-

père lui a dit que « les avocats de Quimper savaient très peu les matières qui regardent les gens de mains mortes ». A la fin de la lettre, l'abbé Debôn souhaite à ces dames une bonne et heureuse année. On était au mois de janvier 1777.

Marie-Josèphe Le Bihan Durumain de Saint-Charles écrivit donc à son parent, procureur au parlement, et voici la réponse :

Rennes, 24 janvier 1777.

MA CHÈRE COUSINE,

« J'ay reçu à tems les vôtres des 9 et 16 courant, et je travaille depuis incessamment, pour tâcher de vous procurer la satisfaction que vous désirez ; J'avais donc, aux fins de la première, dressé un ample mémoire en triple, et consulté sur chacun d'eux, séparément, tout à la fois, pour accélérer : MM. Du Parc Poullain, Varrin et Drouin qui me paraissent pencher en général en votre faveur, au moins les deux derniers, dont je serais aussi plutôt de l'avis que de M. du Parc, qui n'a point jugé à propos d'approfondir les questions que je lui avais proposées. Quoique ces trois consultations me semblent plus que suffisantes, pour vous mettre en état de vous défendre au besoin j'avais aussy, en vue de vous servir à la lettre et par surabondance de droit, envoyé un exemplaire de mon mémoire à M. Boylesve, autre célèbre jurisconsulte, mais qui me l'ayant renvoyé jusqu'à deux fois, probablement parce qu'il avait déjà dû consulter cette affaire pour vos adverses, j'ay cru devoir m'en tenir aux trois consultations que j'ay remises avec les autres pièces à M^{or} votre Evêque (M. de Saint-Luc) qui a bien voulu se charger de vous envoyer le

tout le plutôt possible et sans frais de port : Je me flatte que vous serez satisfaite, je le désire au moins et continuerai d'agir de mon mieux, en cette vue, à l'occasion.

Je demeure bien respectueusement à toutes vos dames, et, de tout mon cœur à vous, ma chère sœur. »

Votre dévoué cousin,
DU RUMAIN.

Ma femme et mes enfants, bien sensibles à votre bon souvenir, vous assurent toutes de leurs tendres hommages. La poste me presse, je me recommande à vos bonnes prières. »

M. Debon allait de temps en temps voir le secrétaire de l'évêque, pour lui demander des nouvelles de l'affaire, et, quand on lui remit les consultations des trois avocats, il se hâta de les envoyer à M^{me} Sœur Thérèse de Jésus : « Je remets les papiers dans le sac que vous m'avez envoyé, mais comme je n'ai pas appris à coudre, je vais charger Marie-Jeanne de l'arranger, en lui recommandant de le faire comme pour sa tante.... Oserai-je vous charger d'offrir de ma part un bouquet de civilités au doucereux et aimable M. Billon ? » (directeur).

La sœur dépositaire résume ainsi l'affaire sur son cahier : Il est dû les arrérages d'un an, onze mois et sept jours, soit 193 livres, 11 sols, 4 deniers. Si les héritiers renoncent à attaquer le contrat de fonds perdu, sans exiger la dite somme, il faudra l'employer à faire prier Dieu pour le repos de l'âme de la défunte ; c'est, ce qui a été décidé par des prêtres habiles et par des avocats ; si les héritiers réclament les dits arrérages, il faudra payer aussitôt, moyennant bonne décharge, parce que ce sera, de leur part, un acquiescement au

contrat de 1773. En marge, cette note : « Affaire tout à fait terminée, la communauté a payé les 193 livres et elle en a eu bonne décharge en 1783 ».

..

Le monastère n'était pas un asile pour les vieillards, mais avant tout une maison d'éducation et d'enseignement. « Chargées, par vœux, d'instruire la jeunesse, tant pensionnaires qu'externes, de la ville et environs gratuitement », les religieuses s'en acquittaient à la satisfaction générale, ainsi que le témoigne la prospérité de leur établissement, ainsi qu'il apparaîtra surtout aux efforts faits par la municipalité pour le conserver. On ne possède aucun détail particulier, sur l'organisation de cette école. On ne connaît pas davantage, la vie intime des moniales ; autant qu'on en peut juger par l'extérieur, elle apparaît également éloignée du rigorisme des Jansénistes et de la mondanité des chanoinesses, et le monastère de Pont-Croix peut être rangé parmi ces communautés où « la ferveur, la sobriété et l'utilité sont incontestables » suivant l'expression de M. Taine. On s'en convaincra davantage à la description du couvent, description facile, puisque les immeubles subsistent en grande partie, et, que l'inventaire des meubles fut soigneusement dressé, pour obéir aux prescriptions de l'Assemblée.

L'enclos mesure deux hectares et demi, y compris la surface occupée par les bâtiments. Il a la forme d'un rectangle à peu près régulier, compris entre le grand chemin et la rue du Poullou, la rue du couvent et le cimetière, le chemin qui mène de Penanguer à la fontaine. Des niches, des grottes, des stations inter-

rompent la monotonie des murs aux solides assises, et, sans nuire à la piété, reculent un peu les limites de cet horizon trop borné. Devant les statues de saint Jacques ou de sainte Angèle on se plaît à rêver parfois de terre d'Espagne ou de ciel d'Italie, comme aujourd'hui les grottes de Lourdes, si multipliées dans les jardins de nos couvents, évoquent la douce vision d'une basilique toute blanche, au pied de vertes montagnes.

De la maison principale, l'œil embrasse la vallée du Goyen; on peut en suivre les capricieux méandres: en amont, à perte de vue; en aval, jusqu'à l'endroit où la rivière, faisant un coude brusque, paraît finir en un petit lac où se reflètent le noir des pins et le gris des landes.

La chapelle vient d'être démolie. On a découvert encastree dans la pierre fondamentale, une boîte en plomb de 6 x 8. Sur le couvercle: FR. hiacintus de Pleuc, EPI. CORNUBIENSIS. 1730. A l'intérieur une médaille en argent du Jubilé de Benoît XIII, (1724). Très simple; avec ses murs épais percés de grandes baies par où entre la lumière toute vive, au point que les fidèles se plaignent d'y être incommodés par l'ardeur du soleil. A l'entrée du sanctuaire, se balance une lampe de cuivre ou d'argent très mince. L'autel est en bois des Indes verni, seuls les gradins et le tabernacle sont dorés; aux grandes fêtes, on le pare de vases en bois doré, de flambeaux de cuivre argenté. Bien pourvue de linges et d'ornements, la sacristie est pauvre en vases précieux: un soleil, un saint ciboire, un calice et un gobelet couvert pour servir aux ablutions, le jour de Noël. Du côté de l'épître, le chœur des religieuses avec deux rangs de stalles de chaque

côté, des rideaux de serge sur la grille et sur les portes.

La maison principale est formée de deux ailes, à deux étages. Un lit, à rideaux de serge, une petite armoire servant de table, un tableau au-dessus, quelques images ou grottes, sièges de paille ou de bois, chandeliers de cuivre ou de fer blanc, forment l'ameublement et l'ornementation des cellules. Les appartements des pensionnaires comprennent : deux chambres neuves, où il y a trente lits garnis à neuf, rideaux d'indienne dans l'une, rideaux de coton à flamme dans l'autre.

Il y a, au parloir, un appartement très simplement meublé, pour M. le Directeur, lorsqu'il prend pension au couvent, et les portières tiennent en réserve, pour son service et pour certaines cérémonies : quelques couverts d'argent, un huilier et deux salières de cristal, des gobelets à café partie de faïence, partie de porcelaine. Et c'est probablement à cet usage externe qu'était destiné l'unique tourne-broche de la cuisine. Il y a, pour le service de la communauté, beaucoup d'ustensiles de grosse terre, 25 plats, 121 assiettes et 5 écuelles d'étain. Le réfectoire renferme sept tables longues avec des bancs d'un côté, couverts de buis, chandeliers de bois, vases de grosse faïence. Au milieu, la chaire de la lectrice, et que lit-elle ?

Une armoire en bois des Indes, vitrée dans le haut, servant de bibliothèque contient : les chroniques de l'ordre, l'histoire de l'Eglise du Japon, les œuvres de saint François de Sales, de sainte Thérèse, la relation des religieux de la Trappe, les Pères du Désert, les œuvres de Grenade, plusieurs légendes, beaucoup de livres de méditations, de sermons, de réflexions, la vie du Dauphin, celles de plusieurs saints personnages et autres livres de piété au nombre de 169 volumes.

Au bas de la dite bibliothèque, une petite armoire et deux tiroirs renferment copies des bulles et brefs de Paul V et Urbain VIII, pour l'érection de l'ordre de Sainte-Ursule, beaucoup de bulles et brefs d'indulgence. Les cartes de profession des religieuses, les registres des vêtures, professions et enterrements, celui de l'interrogation des novices, ceux des élections et du chapitre, les billets, et boîtes pour les élections quelques brochures et manuscrits pieux. Il y a, de plus, au Noviciat, cinquante livres de différents auteurs pour l'instruction et l'édification des novices ; au Pensionnaire, des livres de classe, et, beaucoup de livres pieux avec chaque religieuse. La bibliothèque est placée dans la « communauté » ou salon, meublé en outre, de deux fauteuils bourrés, de quelques tableaux fort simples, avec des rideaux de toile aux fenêtres.

L'infirmerie renferme six lits à rideaux de serges. On trouve, à la pharmacie, des drogues et autres médicaments, un alambic de cuivre. Y fabrique-t-on l'élixir de longue vie ? On serait tenté de le croire, à consulter le registre des décès.

Aline Mauricette de Lesquen, en religion, sœur Sainte Hyacinthe, fille d'écuyer François de Lesquen et de Claude Yvonne Le Boiteux dame de la Ménarday mourut le 5 mars 1778, âgée de 92 ans, après 70 ans de profession. Françoise Abgrall, dite de Saint-Jean, sœur converse, mourut le 19 janvier 1791, à l'âge de 82 ans. La dernière qui fut inhumée dans le cloître du monastère fut Marie Jeanne Perrine Chapuis, de Sainte-Félicité, mère de chœur, décédée le 5 juin 1791.

Le dernier registre ne contient que les décès de ces deux religieuses ; il est formé de quelques feuillets de papier commun, encartés dans une page de cahier

d'écriture, sur laquelle une enfant, de sa main mal habile, a tracé en gros caractères : « Priez la Sainte Vierge ! que l'homme serait heureux ! »

Les vêtements et professions sont une fête pour la petite ville. Toute la bourgeoisie assiste, et signe au procès-verbal. Aux agapes qui suivent la cérémonie, on déguste un certain « rouge de graves de Médoc ». Rien ne paraît devoir troubler la douce quiétude des moniales et de leurs hôtes.

(A suivre.)

J.-M. PILVEN.



L'ART DÉCORATIF ET ARCHITECTURAL

DANS

LES PAYS DE RACE CELTIQUE



Le premier moyen dont se servit l'homme pour traduire sa pensée paraît avoir été le dessin. Aussi loin qu'on peut pénétrer dans les profondeurs des origines humaines, par exemple chez les races qui vécurent à l'époque quaternaire et qui habitèrent des grottes au bord des cours d'eau ou dans le flanc des vallées, comme aux Eyzies et à la Madeleine en Dordogne, on les voit buriner sur des pierres ou des ossements l'image des animaux au milieu desquels ils vivaient : le troglodyte dessinait sur un morceau de tibia le renne qui le nourrissait de son lait et dont il mangeait la chair, il le représente dans l'attitude de brouter, de paître ou de courir. Le musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye possède des moulages de ces représentations primitives et aussi quelques originaux.

Ces figures d'animaux paraissent plutôt être une expression hiéroglyphique qu'un essai d'art. Il n'en est pas de même des dessins qu'on rencontre dans les tombeaux des races armoricaines et celtiques, sous les tumuli, où encore dans les cachettes de fondeurs des âges du bronze et du fer ; ceux-ci dénotent chez leurs auteurs une idée de l'art, une volonté formelle d'ex-

primer un peu de ce sens du beau, puisé dans l'âme humaine, une étincelle de cette beauté infinie que nous apercevons, dont nous nous efforçons de rendre quelques traits, dont l'horizon s'élargit à mesure que nous y pénétrons plus profondément, et que nous ne saisissons jamais dans son ensemble, car la beauté infinie, c'est Dieu même.

Nos ancêtres armoricains eurent le sens du beau à un haut degré ; ils aimèrent l'art ; cette préoccupation se manifeste sur tous les objets qui furent à leur usage. Ils ornent leurs poteries, les parois de leurs tombeaux de pierre, l'épée de bronze ou de fer qu'ils brandissaient dans la bataille. La ligne droite, brisée, courbe, le cercle et le point sont à la base de toute leur ornementation, si bien qu'on peut dire que leur art est avant tout un art géométrique. C'est à l'aide de ces éléments qu'ils combinent leurs motifs de décoration : le pointillé, le carré, le losange, le triangle, le chevron, le zigzag, la dent de loup, le perlé, la billette, la torsade en composent le détail. Bien avant que les arts des bords de la Méditerranée n'eussent pénétré chez nous, je n'ose pas dire qu'ils les avaient trouvés, du moins ils les possédaient et les employaient.

Ce goût de l'art et par conséquent du beau apparaît dès l'aurore du temps où notre péninsule fut habitée. Alors qu'ils ne connaissaient encore que la pierre, les Armoricains donnaient à leurs instruments une forme élégante, un poli tel que l'on ne trouve pas mieux de nos jours dans les laboratoires de géologie et de minéralogie. Les hachettes en jade et en diorite, les colliers en callais, exhumés de dolmens bretons, témoignent d'un travail patient pour obtenir une belle forme et un brillant coloris.

Cette préoccupation de l'art et de l'harmonie des choses se manifeste surtout lorsque nos ancêtres sont parvenus à découvrir l'art du potier. Avant de connaître la cuisson, lorsqu'ils ne savent encore que pétrir la terre et la faire sécher au soleil, sur ces vases grossiers auxquels ils essaient de donner la forme ronde ou ovale, ils ébauchent déjà des motifs d'ornementation. Ils n'ont à leur service ni le poinçon, ni le burin, c'est l'ongle du pouce qu'ils enfonce dans la terre molle encore. D'abord ils font un semis de coups d'ongle sur la panse du vase. Notre œil, habitué aux tracés élégants, trouve cela enfantin ; l'observateur y reconnaît l'effort pour arriver à exprimer quelque chose de beau. Cet homme primitif comprend que la forme nue du vase qu'il vient de façonner ne suffit pas pour exciter l'admiration, il cherche des moyens de l'embellir.

Le sens de l'harmonie lui inspire de mettre de l'ordre dans les semis de coups d'ongle ; il les dispose géométriquement ; il forme des lignes droites ou courbés, des carrés, des losanges, des triangles, des cercles concentriques : alors son œil est plus satisfait.

Mais ces coups d'ongle sont malgré tout d'une forme irrégulière. L'idée de perfectionner d'avantage la beauté de son œuvre lui fait découvrir un petit instrument bien simple mais qui donnera à sa décoration un aspect plus doux, plus agréable : c'est le poinçon. Notre ancêtre le façonne avec un éclé d'os dont il arrondit l'extrémité par le frottement. Aidé de ce petit outil, il invente l'art du pointillé. Sa poterie devient vraiment belle. En même temps d'autres découvertes viennent le servir à point : il apprend à cuire cette terre qui aura plus de consistance que seulement séchée au soleil. Les dessins qu'il y imprime seront aussi plus durables. A

P'aide du tour il fabrique des vases plus lisses, plus réguliers de forme ; dès lors nous rencontrons dans les tombes des urnes qui ne le cèdent en rien à celles de nos potiers modernes.

Bientôt il ne se contente plus de tracer des lignes au pointillé au moyen desquelles il forme ses figures géométriques ; pour les mieux faire ressortir il les ombre : des dents de loup décorent les rebords du vase, ou des bandes de carrés et de losanges en contournent la panse, il ombre les uns et laisse les autres unis ; par suite il a trouvé un nouveau motif d'ornementation : l'échiqueté.

De nombreux fragments de vases reconstitués, ornés de ces décors, sont dignes de figurer en fait d'art près de ceux qu'on expose dans les vitrines des salons modernes.

A côté des poteries pointillées on en voit apparaître d'autres d'une décoration très spéciale et qui marque un progrès considérable dans l'art, c'est la gravure. Tous les motifs dessinés au moyen de points reparaissent avec la ciselure : la ligne droite, le zigzag, — la dent de loup, le chevron, mais alors ils prennent une forme et une tournure d'une élégance parfaite. Le musée de la Société Polymathique du Morbihan, à Vannes possède des fragments de poteries, des vases reconstitués, ornés de lignes parallèles, de losanges, de triangles, de chevrons, gravés en creux autour du col et sur la panse, qui sont du plus bel effet. Un vase exhumé du dolmen de Grah-tri-men en Carnac est décoré de bandes formées de petits cercles concentriques qu'on dirait tracés au compas. Trois autres vases provenant du même dolmen portent des lignes gravées d'une rectitude parfaite. Des chevrons, des bandes on-

dulées, ou listons, en forme de rubans courent sur des fragments de poteries du dolmen de Keriaval et sont l'œuvre d'un artiste consommé.

Ces lignes en creux sont tantôt simples, tantôt doubles ou triples, quel que soit leur nombre, ou leur disposition horizontale ou perpendiculaire elles démontrent chez l'artiste un véritable goût, un grand sens dans l'expression et la recherche du beau. On a retiré du Manné er Gougre, dolmen de Carnac, un petit vase en terre jaune, vernie, qui porte gravés en creux des groupements de lignes circulaires qui ajoutent à sa forme éléante un degré de beauté qui charme le regard. Du dolmen de Port-Blanc en Saint-Pierre de Quiberon fut exhumée une urne ornée de deux séries de lignes parallèles en creux, traversées par d'autres lignes obliques et formant des losanges avec les premières, c'est le motif dit losangé, des triangles alternent avec les losanges et sont d'un très bel ensemble décoratif.

Les bandes horizontales et perpendiculaires apparaissent sur la poterie des dolmens de Crugon, de Rott, et de Kerkado en Carnac. de Kerho en Plouharnel, des carrés qu'elles forment les uns sont lisses, les autres ombrés au moyen de hachures ; c'est un bel exemple d'échiqueté.

Il serait oiseux de citer tous les fragments où apparaissent les zigzags, les dents de loup qui composés de lignes régulièrement brisées, alternant avec les autres motifs de décoration, indiquent chez les artistes un goût fin et délicat.

Avec la gravure en creux apparaissent d'autres motifs d'ornementation, la spire et la torsade. On a soutenu que la spire avec ses deux élégantes volutes ne se rencontrait pas dans l'occident de l'Europe, à l'ouest de la

ligne que suivait le commerce de l'ambre dans l'antiquité, avant le début du moyen-âge; c'est, à mon sens, une erreur profonde. On trouve la spirale sous nos dolmens. Une double ligne de spires orne les flancs d'un vase du dolmen de Manné Roullarde en la Trinité-sur-Mer. De même la torsade orne élégamment des vases exhumés de plusieurs dolmens du Morbihan (1) ainsi qu'un grand dolium en terre cuite découvert dans les sous-sols des jardins de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et que tout le monde peut voir au musée de Rennes.

Nos ancêtres connurent également l'ornementation en relief. La panse d'un vase du dolmen de Manné-er-Roh commune de la Trinité-sur-Mer, en terre brun-rouge est décorée de bossettes allongées qui sont des billettes; un autre de la même provenance porte des lignes saillantes. Des cercles en relief contournent une urne retirée du tumulus de Moustoir-Ac. Ce sont des festons au pointillé et des lignes de perlé qui décorent la panse d'une urne du Mané-Tyec.

Le potier n'est pas le seul artiste qui ait décoré ses œuvres. Nous avons vu que le lapidaire savait donner un beau coloris à ses pierres précieuses; la jade, la diorite et la callais; l'architecte des dolmens décorait aussi son monument. Le dolmen de Gavrinis est orné de bandes, de chevrons, de cercles concentriques, de losanges, autant de traits dans lesquels je ne puis voir un autre sens que celui d'une expression décorative(2).

(1) Musée archéologique de Vannes, *passim*.

(2) Au congrès de l'Union Régionaliste Bretonne tenu à Gourin en 1904 MM. Kerviler et Le Berre exprimèrent l'opinion contraire qui consiste à voir dans ces dessins un sens idéographique; malgré la science si étendue de l'auteur de la Bio-Bibliographie Bretonne et la compétence de notre confrère je persiste dans ma thèse.

Le dolmen, dit la *Table des Marchands*, en Locmariaquer, est orné en creux de demi-cercles, de croissants disposés sur une ligne horizontale, même d'une grande hache emmanchée et de nombreuses cupules en forme de constellations.

Mais c'est surtout quand nos ancêtres connurent les métaux que l'art décoratif prit une grande extension. L'or et le bronze furent les premiers métaux travaillés. Les Celtes proprement dits paraissent en être, sinon les inventeurs, du moins les importateurs ; avec eux ils se répandirent surtout dans l'occident de l'Europe.

On place l'or au premier rang des métaux découverts ; en effet il est en usage avant tous les autres ; on le rencontre sous les tumuli et les dolmens. Il ne faut pas s'en étonner ; l'or est un métal naturellement isolé le plus souvent, qui frappe les regards par son aspect brillant ; il n'a pas échappé aux Celtes, je suis porté à croire qu'il y avait de l'or en Bretagne à cette époque reculée ; en tous cas, il y en avait beaucoup en Irlande. Au dernier siècle on en découvrait encore pour plus d'un million sous forme [de paillettes dans le lit des fleuves. Aux époques celtiques on en trouva beaucoup plus ; les colliers et les bracelets d'or exhumés des dolmens d'Irlande, surtout de celui de New-Grange, en sont un témoignage évident.

Or en ce temps-là il y avait des relations commerciales entre l'Irlande et notre Armorique, l'une et l'autre habitées par deux races sœurs. Déjà on aurait pu chanter ce couplet des Deux-Bretagnes :

« Nous parlons du moins le même langage,
« A travers les mers nous nous entendons,
« Et le même écho sur chaque rivage
« Répète les mêmes chansons. »

Le souvenir de cette consanguinité n'a pas disparu ; il vit toujours dans la mémoire des Irlandais comme des Gallois. En me faisant visiter les carrières d'ardoises de Llanberis (1), un vieil ouvrier du pays de Galles, apprenant que j'étais d'origine bretonne, me dit avec un air de douce mélancolie : « Nous sommes cousins ».

Donc, rien d'étonnant à ce que ces deux peuples de même sang aient entretenu des rapports. Ils échangèrent des bijoux, des armes. Nous constatons que les objets d'or trouvés sous les dolmens ou ailleurs dans la péninsule armoricaine, en Irlande et en Galles, sont ornés des mêmes motifs que la poterie. Un collier d'or, de la collection du Châtellier, découvert à Kerviltré en Saint-Jean de Trolimon (Finistère), est profondément ciselé au burin ; ce sont des lignes au pointillé limitant des renflements ornés de hachures formant torsade, puis des zigzags et des chevrons d'un très beau dessin. Il en est de même d'un torquès et d'un bracelet trouvés au Vieux-Bourg près Quintin (Côtes-du-Nord) ; ils sont en or massif et revêtus de plusieurs ornements où dominant le zigzag et la spirale. Un des plus beaux bijoux en or et des mieux dessinés, est celui qui fut découvert en 1845 à Kerdrein en Plouguin : sa forme est celle d'une gracieuse et merveilleuse torsade.

Les objets, bijoux et instruments en bronze pas plus

(1) Province de Galles (Angleterre).

que ceux en or, ne restèrent nus entre les mains des Celtes. Toujours guidés par le même sens du beau ils surent les orner sans prodigalité, mais, par le fait même de cette simplicité, leur art atteint plus près de la beauté idéale. Dans tous les coins de la Bretagne on a découvert des épées de bronze qui constituent le plus bel ornement des musées d'antiquités de nos grandes villes. Leur forme affilée, décorée d'une ou deux lignes en relief sur les bords frappe le regard des visiteurs par leur extrême élégance. Les épées du Castello en Saint-Brandan (Côtes-du-Nord), ciselées chacune de sept, quatre ou trois filets gravés en creux, sont d'une très grande beauté. Il en est de même des hachettes en bronze de Pleurtuit (Ille-et-Vilaine), de Saint-Briac, d'Erqui (Côtes-du-Nord), de Moelan, de Plouha, de Calorguen, ornées de nervures parallèles, de triangles de chevrons, tous motifs d'une fort belle venue.

L'ornementation des vases en bronze, des broches ou fibules, ne laisse de son côté rien à désirer. Une broche en bronze, trouvée pour M. Miln à Carnac, est décorée dans son pourtour d'une belle série de spires. Un vase de ce métal, provenant du même endroit, offre sur sa frise une spirale continue.

Aucun des motifs de l'art décoratif que nous connaissons ne paraît avoir échappé aux Celtes et aux autres peuples plus ou moins nomades qui les précédèrent sur le sol de l'Europe occidentale. Cet art dénote chez eux un sens de la beauté particulièrement cultivé, fin et délicat. On le rencontre principalement dans les régions où les Celtes forment l'élément ethnographique le plus considérable : en France, dans le bassin de la Seine, comme en Bretagne, en Angleterre, en Galles, en Ecosse et surtout en Irlande ; pour s'en convaincre, il suffit de

parcourir les musées d'Étymbourg, de Dublin, le British museum, et surtout notre musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye si logiquement classé par mon vénéré maître feu Alexandre Bertrand, notre compatriote breton.

Dans ces diverses contrées on rencontre un autre motif de décoration dont je n'ai pas encore parlé et qui semble bien appartenir en propre aux Celtes, c'est l'entrelac. Bien qu'il n'atteigne sa perfection que du cinquième au huitième siècle de notre ère, je crois cependant en retrouver les origines dans les dolmens.

L'entrelac a pour principe un ruban qu'on ramène sur lui-même en le contournant pour former des boucles doubles, triples, des tresses et des quadrillés. Sur une pierre du dolmen de Saint-Jean-Brévelay est gravée la forme d'un ruban dessinant une boucle. Des quadrillés ornent les parois du dolmen de Gavr'inis. Le même motif se voit sur une urne du dolmen de Kersu en Crach, et sur un vase extrait de celui d'Er Mar dans la même commune : sur ce dernier le quadrillé est très finement fait au trait dans une bande horizontale. Un croissant d'or trouvé aux environs de Dublin a ses deux extrémités ornées d'un quadrillé très habilement buriné.

Les entrelacs ont pris en pays celtique un très grand développement ; on les rencontre surtout en Irlande et en Ecosse. Ils apparaissent au moment où ces deux pays n'ont aucun rapport avec les autres contrées qui subirent la domination romaine. Des croix sculptées et érigées en Ecosse et en Irlande du cinquième au huitième siècle sont couvertes de ce motif d'ornementation. La croix de Mac-Lean, qui se dresse sur le sommet de l'île d'Iona (1), à côté des ruines du monastère de Saint-

(1) Ile du groupe des Hébrides

Colomban, en est un des plus beaux spécimens ; elle date au moins du huitième siècle.

L'entrelac pénétra dans les autres pays celtiques. Il orne les majuscules des manuscrits de Lindesfarne, de celui de Grégoire de Tours à la Bibliothèque nationale, et du manuscrit irlandais de la Bibliothèque municipale de Rennes. Quand au XVI^e siècle les grands seigneurs de Bretagne, les Rohan, les Vitré-Laval, les la Marzelière, les Piré firent enluminer les registres en parchemin relatant leurs aveux, les artistes qu'ils employèrent firent un grand usage de l'entrelac surtout dans la décoration des armoiries et des majuscules (1). Aujourd'hui encore il est en honneur ; les sculpteurs des croix funèbres qui avoisinent les cimetières d'Écosse les ornent d'entrelacs. Il paraîtrait même que le motif entraînerait une idée de superstition. Les habitants des Hébrides, entr'autres ceux d'Erisky, enlèvent l'écorce du roseau qui leur sert de chandelier au jour de la Chandeleur pour en tresser un entrelac qu'ils conservent précieusement dans leur maison pendant toute l'année.

Tous ces motifs d'ornementation qui caractérisent chez les Celtes leur goût artistique eurent une destinée plus glorieuse encore.

Lorsque les Normands eurent envahi notre pays de France, pillé, ravagé, brûlé tout ce qu'ils trouvaient sous leurs pas, particulièrement les églises qu'ils incendiaient après avoir volé les draperies, l'esprit chrétien s'ingénia à construire des sanctuaires qui seraient moins accessibles au feu des barbares et aussi à celui du ciel allumé par la foudre ; il trouva la voûte de pierre qu'il jeta hardiment au-dessus des édifices sacrés ; ce fut l'origine du style roman.

(1) Voir Archives de la Loire-Inférieure, série B 2178, an. 1542 etc..

Ces églises romanes ne restent pas nues ; l'artiste les décore, surtout à la façade. Alors nous voyons réapparaître tous les motifs de décoration que nous venons de rencontrer chez les populations de race celtique. Les chapiteaux des colonnes de l'abbaye romane de Landevenec sont ornés d'entrelacs ainsi que ceux de l'église Saint-Sauveur de Dinan où s'emmêlent des serpents fantastiques ; des arcatures en anse de panier ressemblant point pour point au dessins de Gavr'inis décorent les chapiteaux de l'église romane de Loctudy ; des billettes entourent les arcs romans de l'église de Redon ; des dents de loup, des zigzags, des losanges, des festons émaillent les colonnes du temple de Lanleff de style romano-byzantin. Enfin la torsade se déroule harmonieusement sur les chapiteaux de l'église Sainte-Croix de Quimperlé et le long des colonnes de Saint-Sauveur de Dinan.

Cette torsade se rencontre sur les façades de nos vieilles maisons des XV^e et XVI^e siècles qui attirent l'attention des touristes à Morlaix, à Rennes, à Vitré, à Nantes et à Vannes. Elle se voit jusque dans l'ameublement breton : ce sont des colonnes torsées qui soutiennent le *Vieux lit clos* que le poète breton Erwan Berthou a chanté en vers délicats d'un accent si ému et si pénétrant.

Trop lourd d'abord, le style roman s'allégea peu à peu lorsque les architectes eurent trouvé le moyen de ne faire tomber la poussée des voûtes que sur un point contrebuté par des colonnes et des arcs-boutants : ce fut la naissance de la croisée d'ogive. Alors le style, si improprement appelé gothique, qu'on devrait plutôt nommer le style français, j'oserais presque dire celtique, était trouvé.

En effet, en quel lieu est né ce style si pur, si élancé, dont les lignes plongeant dans les cieus sont si bien l'expression de la prière ? En pleine terre celtique ou se fixèrent, ou se sont multipliés les Celtes appelés Ambiens, Parisiens, Ebuovices, Carnutes, Arvernes.. etc... ; il est né sur les bords de Seine, au cœur de la France ; c'est de là qu'il a rayonné dans le monde, en Grande Bretagne, sur le Rhin, en Italie, en Espagne.

Or, chaque race possède en son âme un idéalisme que les générations successives tendent à atteindre de toutes leurs forces vives. Souvent pendant des années, des siècles, il demeure latent, puis un beau jour il arrive à son épanouissement. L'idéalisme celtique, qui consiste pour une grande part dans le perfectionnement progressif de son art décoratif et géométrique, atteignit son apogée lorsque la cathédrale catholique s'éleva dans les airs. Elle fut la traduction en caractères pétrifiés de la pensée infinie du Celte et de son rêve de l'au delà.

Le principe de la croisée d'ogive qui soutient la voûte de nos cathédrales, dont les lignes s'élèvent si haut qu'elles nous semblent se perdre dans l'infini, repose sur l'arc en tiers-point ; il a permis à l'architecte d'alléger la lourde voûte romane et de faire des nefs de nos églises comme une cage de verre remarquable de souplesse, de finesse et de légèreté. L'arc en tiers-point se compose de deux arcs de cercle qui se croisent et dont les extrémités reposent sur des colonnettes cheminant le long des piliers et s'étendant sous la voûte comme les branches des grands chênes de nos forêts qui se croisent là-haut au-dessus de nos têtes.

Eh bien ! la première expression de ces arcs de cercles croisés, éléments essentiels du style ogival, se trouve

parmi les dessins qui ornent la poterie des dolmens. Ils décorent une urne retirée du dolmen de Kerlouer en Plouhinec. Ce sont des demi-cercles qui se croisent et dont les extrémités reposent sur des modillons. Ce même dessin se trouve sur un vase en terre noire que renfermait le dolmen de Manné Roullarde.

Ces deux exemples prouvent suffisamment que le principe de la croisée d'ogive était connu de nos ancêtres dès l'aurore des temps. Il a mûri, il a évolué dans l'âme celtique, pour venir trouver sa suprême et parfaite expression dans la voûte de la Sainte Chapelle, des cathédrales de Paris, de Reims, de Chartres et de Dol de Bretagne.

Dans une revue qui a pour titre *Le Musée*, M. Jean Izoulet écrivait ceci : « les temples grecs sont de calmes sourires, les cathédrales gothiques sont des soupirs pétrifiés (1) ». Je continue cette pensée en ajoutant : si le Grec a donné la vie au marbre en lui inculquant son souffle humain, le Celte a donné une âme au granit en lui inoculant sa foi. L'humanisme grec demeure sur la terre ; l'idéalisme celtique monte vers les cieux. Les lignes de ses cathédrales plongeant dans l'infini montent vers Dieu comme sa prière. Chacun des deux peuples dans son genre a atteint l'apogée du génie architectural, avec cette différence que le génie grec est humain, tandis que le génie celtique est divin.

L'abbé P. BOSSARD.

(1) *Le musée* n° 3 p 133, juin 1904.



NOTICES ET COMPTES-RENDUS

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE,
par René Kerviler, fascicule 44° (Ger-Gir). — Rennes,
librairie J. Plihon et L. Hommay, 1905.

Le dernier fascicule paru de l'immense *Répertoire* de M. René Kerviler est des plus importants. Toutes sortes de personnages y figurent : des saints, comme saint Gildas, dont le *De excidio Britannæ* a sonné, au moyen-âge, le glas de la Bretagne ; d'illustres victimes historiques, comme Gilles de Bretagne ; des héros, comme Gesril du Papeu, qui dispute à Porcon de la Barbinais le beau titre de Régulus malouin ; des soldats ou marins de grand mérite, l'amiral Gicquel des Touches, le comte de Gibon, lieutenant-général de Louis XVIII, le général Geslin de Bourgogne. La famille de ce dernier, dans la double branche de Trémorgat et de Bourgogne, a payé largement son tribut de gloire à la grande et à la petite patrie ; comme elle a possédé, par surcroît, un historien et érudit remarquable, on peut dire qu'elle a croisé la plume sur l'épée. La politique, la bonne, revendique Gabriel Gilart de Keranflec'h, représentant du peuple en 1848, biographié par Violeau, sous ce titre : *Un homme de bien* et le député actuel de Châteaubriant, M. Ginoux-Defermon.

La littérature est largement représentée. Voici le rennais Pierre-Louis Ginguéné, fondateur de la *Décade philosophique*, ministre de l'Empire, auteur de la meilleure *Histoire littéraire de l'Italie*, poète agréable et même léger, qui fut de l'Institut, mais pas de l'Académie française, et mérite de s'asseoir au 41° fauteuil. Voici, côte à côte avec deux femmes de lettres, dont j'ai, dans la mesure de mes moyens, encouragé les dé-

buts, M^{lle} Louise Gicquel, M^{lle} Gette de la Saudraye, un poète de haute valeur, qui, par les idées et le talent, tiendrait un peu sur le Parnasse breton la place de Lucrèce sur le Parnasse latin, Léonce Gibert dit Francis Melvil. Une bonne mention est due à Yves Gestin, l'ami de Brizeux, traducteur breton d'Albert le Grand, à Louis Giblat, au docte et aimable Marcel Giraud-Mangin. Quant à l'abbé Pierre Giquello (ou Gicquello, selon M. Kerviler), je n'ai pas oublié l'honneur qu'il me fit en me demandant une préface pour son premier livre de vers ; mes vœux l'ont accompagné en Islande et je suis avec le plus vif intérêt sa carrière d'apôtre et d'écrivain. Pourquoi M. Kerviler, qui cite volontiers les Bretons assimilés, n'a-t-il pas un souvenir pour le baron de Girardot, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Inférieure sous le second Empire et qui a écrit sur Nantes d'où il n'était pas originaire, d'intéressants travaux ?

OLIVIER DE GOURCUFF.

..

M. Jean Richepin n'est pas Breton, mais il vient chaque année dans cette Bretagne qu'il aime, qu'il admire, et qui lui a inspiré son chef-d'œuvre, *Le Flibustier*. « Chef-d'œuvre de « grâce et de force, situé dans l'atmosphère de cette antique, « patriarcale et légendaire terre de Bretagne. » Ainsi s'exprime un Américain ami de la France, M. Arnold Guyot Cameron, professeur à l'Université de Princeton New-Jersey, qui vient de publier chez Silver Burdet, and Company à New-York, un volume de tout point excellent, *Selections from Jean Richepin*.

O. DE G.

..

RECTIFICATION

C'est par erreur que le compte-rendu du nouveau livre de M^{me} du Faouëdic, *Journal d'une Pensionnaire en vacances*, paru dans notre dernier numéro n'a pas été signé. Ce compte-rendu est de notre collaborateur le V^{ic} O. de Gourcuff.



C'est la première fois que nous rencontrons le nom de M. Maurice Duhamel. Cet écrivain a publié, avec accompagnement de piano, des *Chansons bretonnes* et nous donne aujourd'hui le fruit de plus sérieuses études, un *Essai sur la littérature bretonne ancienne* (Paris, E. Sansot, 1905). Si M. Duhamel n'appartient pas à notre province, il a vraiment beau jeu à parler du « domaine restreint » de la langue ou du traditionalisme têtue de la race bretonne. S'il est de chez nous, je regrette qu'il n'ait pas mieux pénétré, dans sa douceur agreste et sa rusticité familière, l'âme de la Bretagne ; il se serait épargné quelques attaques, devenues bien surannées, contre l'authenticité du *Barzaz-Breiz*. Le grand mérite de Luzel ne porte nul ombrage à la gloire de La Villemarqué ; ce dernier a donné de la Bretagne légendaire une image poétique à souhait et d'une exactitude qui lui permet de s'y reconnaître encore à présent. Avec Brizeux et Souvestre, La Villemarqué est le poète de la Bretagne ; n'en déplaise à une certaine école, ce titre est le plus beau de tous. M. Duhamel avait, sans doute, des raisons personnelles pour rouvrir le débat. Je crois que son *Essai*, qui témoigne d'une érudition assez vaste et résume élégamment la doctrine de M. Le Braz, aurait gagné à se montrer plus mesuré dans la critique.



Le comte Le Noir de Tournemine, excellent littérateur breton, promoteur du comité qui s'est formé, à Saint-Brieuc, pour élever un monument à Villiers de l'Isle-Adam, vient d'enrichir les *Mémoires* de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord d'un intéressant récit de voyage sous le titre : « Vingt-cinq jours à bord du *Lafayette*. » L'auteur, qui a été commissaire des paquebots transatlantiques, décrit une traversée de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwal, à laquelle rien n'a manqué, pas même le frisson du danger causé par une grosse

tempête. M. de Tournemine est un conteur spirituel et enjoué, dont le récit ne s'attriste que dans les parages tristement célèbres de Saint-Pierre de la Martinique. Il apporte une utile contribution au folk lore, en transcrivant et en traduisant une rapsodie créole, *La Romance du miel vert*. L'aspect de la riche nature des tropiques le reporte vers sa chère Bretagne. « Elle « aussi, s'écrie-t-il, verra, de par le génie de ses maîtres, les « beautés naturelles dont elle est si justement fière mises en « valeur à leur tour. » L'aimable écrivain nous permettra de souhaiter que ce vœu ne soit pas trop pris à la lettre et que la Bretagne ne soit jamais beaucoup plus exploitée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

..

L'excellent et charmant livre que Dominique Caillé vient de publier sous ce titre *La Poésie à Nantes sous le second Empire* (Tours, imprimerie Paul Boussez, 1905)! Des études sur Joseph Rousse, le plus attique des poètes bretons depuis Brizeux. sur Emile Grimaud, le chanteur vibrant de la Vendée, sur Emile Péhant qui célébra dignement le moyen-âge, sur Charles Robinot-Bertrand un délicat, un méconnu, sur Edmond Biré, l'éminent prosateur qui se fit poète un jour, pour répondre à certaine épître des *Contemplations*, sur les trois parents de l'auteur, Eugène Lambert, Evariste Boulay-Paty, Stéphane Halgan, écrivains de race, se succèdent harmonieusement, tempérant l'éloge mérité par la critique judicieuse. Le livre que posséderont de rares privilégiés (car il est tiré à 105 exemplaires) renferme encore une spirituelle esquisse du salon littéraire de M^{me} Riom et se termine par une notice illustrée sur les deux Merson, le critique d'art, le peintre éminent.

..

Une Crise, de M. Marc Elder (Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie, 1906), est un roman purement nantais. C'est le deuxième que nous ayons à enregistrer depuis un

temps assez court. *Nantes la Brume*, de M. L. Garnica de la Cruz, a été signalé ici-même. Les aventures de Paul Armel, le triste héros d'*Une Crise*, sont assez banales ; mais d'excellents paysages nantais des bords de l'Erdre, des bords de la Loire, et des « marines », plus intimement bretonnes m'ont donné, dès la première partie du livre, une idée avantageuse du talent de l'auteur. La ville même de Nantes est étudiée, décrite, avec un véritable sentiment d'art ; et la cathédrale croulante et inachevée, majestueuse toujours, inspire des pages d'où je voudrais au moins extraire deux phrases : « Fleurs sublimes élevées vers les cieux pour leur prendre un baiser, écloses de la foi du moyen-âge, le temps vous devait du respect, l'homme une pieuse vénération, et cependant votre manteau est fané, votre tige est meurtrie. La haine jalouse a frappé du marteau les grands saints plats et mystiques, mains jointes, genou fléchi dans l'attitude du suppliant ». Un tel hors-d'œuvre vaut mieux que le roman lui-même ; il me permet de saluer, en Marc Elder, un écrivain qui promet beaucoup.



L'édition définitive des *Poèmes* d'Emile Boissier était attendue par les lettrés ; le tome I^{er}, qui vient de paraître à la Librairie Française, Place Saint-Michel, Paris, contient les *Poèmes épars*, les *Images éphémères*, les *Paysages*, les *Poèmes à la regrettée*, les *Symphonies florales*. L'esprit et l'oreille hésitent entre toutes ces fraîches inspirations du jeune écrivain nantais, qui sut préserver sa muse de toutes les souillures, de toutes les compromissions. Nous nous bornons à signaler, pour ses rares qualités, le volume du poète disparu, ayant l'intention de consacrer à l'œuvre d'Emile Boissier l'étude d'ensemble qu'elle mérite.

O. DE GOURCUFF.

LE MANUEL DU PÊCHEUR

PAR MAURICE CABS

Les pêcheurs, et ils sont nombreux à cette époque, tant sur les bords des petits ruisselets verdoyants que dans les barques qui pratiquent la petite pêche sur nos côtes, liront avec intérêt le *Manuel du pêcheur* que vient de publier M. Maurice Cabs, un homme de lettres qui a su trouver dans la pêche un agréable passe-temps, comme d'ailleurs les Ambroise Thomas, les Meissonier, les Jules Sandeau, les Emile Augier, les Rossini — Rossini qui a composé le trio de *Guillaume Tell* en prenant des goujons, — et qui, après Alphonse Karr, pose sa plume d'artiste pour écrire un traité pratique à l'usage des « chevaliers de la Gaule » et se présente à nous comme l'émule et le digne neveu du respectable Isaac Walton, *le père commun des pêcheurs* qui, lui, n'était pas un romancier comme M. Maurice Cabs, mais un poète, auteur d'un livre paru en 1653 sous le titre de *Complete angles* ou *Parfait pêcheur à la ligne* et qui ne craignait pas de dire : Il en est de la pêche à la ligne comme de la poésie ; il faut être né pêcheur comme on naît poète.

Le chapitre que M. Maurice Cabs consacre à la pêche en mer, n'est pas le moins intéressant pour nous. Il nous donne particulièrement des détails sur la pêche de la *vielle* qui se pratique en particulier à Saint-Servan et à Roscoff, du *congre*, du *hareng*, de la *sardine*, etc, toutes pêches se pratiquant dans les eaux bretonnes de la Manche et de l'Océan.

Il nous donne aussi la liste des principales Sociétés de pêcheurs à la ligne de France avec les desiderata qu'elles ont exprimées ; et parmi ces Sociétés il nous cite la *Fédération armoricaine* qui réunit onze groupes appartenant aux départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, qui tous s'occupent de la protection des alevins et du repeuplement des rivières, et grâce auxquels le saumon et la truite

prospèrent à nouveau, après une période inquiétante de dépeuplement, dans le Trieux, comme dans plusieurs autres rivières armoricaines, ravagées par un braconnage éhonté, contre lequel il était nécessaire de mener une lutte acharnée et qu'il faut réprimer avec la plus grande sévérité, si on veut que les ruisseaux et les rivières de Bretagne, admirablement disposés pour l'élevage de la truite et du saumon, fournissent le rendement qu'on est en droit d'en attendre, et diminuent d'autant le tribut annuel que nous payons à l'étranger, notamment à l'Ecosse.

EMILE LANGLADE.

..

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

CONCOURS DE L'ANNÉE 1906

CONCOURS RÉGLEMENTAIRES

Section de langue et littérature bretonne :

Concours de Gwerz. — 100 francs de prix (sujet libre).

Concours de Sones. — 100 francs de prix (sujet libre).

Concours de comédie bretonne. — Un prix de 50 francs, un de 40, un de 20. (Sujet libre mais devant avoir obligatoirement comme base un ou des faits tirés de l'histoire de Bretagne ou des événements intéressant spécialement la Bretagne).

CONCOURS LIBRES

Prix Gwenc'hlan ou de la Jeunesse. — Quatre prix de 25 fr., 15 fr., 10 fr. et 10 fr., offerts par M. de L'ESTOURBEILLON, directeur de l'U. R. B. aux quatre meilleures lettres en breton sur le sujet suivant : « Lettre d'un jeune Breton ou d'une jeune Bretonne à un ami ou à une amie, faisant l'éloge de la Bretagne, et montrant combien c'est un devoir pour ses compatriotes de ne jamais délaissier, sous aucun prétexte, la langue

et les costumes nationaux, en cédant au respect humain ou en écoutant les conseils perfides et mensongers de ceux qui, sous prétexte de *Progrès*, ne travaillent qu'à la *destruction de la petite Patrie.* »

Ce concours est ouvert entre tous les jeunes gens et les jeunes filles âgés de 10 à 21 ans révolus ; les concurrents devront justifier de leur âge.

Prix Brizeux. — Deux prix de 25 francs sont offerts l'un par M. le docteur PICQUENARD (Barz Melen), l'autre par M. NAUDIN (Yann Rumengol), aux instituteurs présentant le meilleur ensemble de devoirs composés ou rédigés par leurs élèves en langue bretonne et ayant trait à la *Nécessité de conserver cette langue* ou à son *exaltation.*

Prix Hervé de Kerouartz. — Prix unique de 100 francs, institué par M^{me} la comtesse de KEROUARTZ, en mémoire de son fils Hervé, accordé à la meilleure *Vie populaire de saint Gildas, abbé de Rhuys* (sujet désigné cette année par le Comité) rédigée en français. — Maximum : de 15 à 20 pages manuscrites.

Prix de Boisanger-La Villemarqué — 50 francs de prix (un de 30 et un de 20), accordés par M^{me} de BOISANGER, née de la VILLEMARQUÉ, aux deux meilleurs travaux, rédigés en français, sur la *Nécessité d'employer le Breton comme auxiliaire pour l'Enseignement du Français dans les Ecoles du Pays breton.*

Prix des Pardons. — Un prix de 30 fr. et un de 20 fr. offerts par M. L. H. ESCOT (Mab Ronan) aux deux meilleurs ensembles de *tracts* ou *articles de propagande*, publiés depuis le 1^{er} janvier 1906 dans les revues ou journaux de Bretagne et ayant pour but *d'inciter à la conservation du Costume national breton et d'arrêter la destruction de son cachet et de ses caractères* (notamment : *le rappetissage ridicule et exagéré des coiffes.*)

Section des Beaux-Arts.

Prix Taliesin. — Un prix de 25 fr. et un prix de 15 fr. offerts par M. de L'ESTOURBEILLON, aux fondateurs-créateurs

des deux meilleures chorales bretonnes (exécutant de la musique bretonne) organisées depuis le 1^{er} août 1905

Prix Michel Columb. — 100 francs de prix offerts, savoir : 50 fr. par l'U. R. B. et 50 fr. par M. DE L'ESTOURBEILLON, et attribués aux Concours suivants :

1^o Un prix de 30 fr. et un de 20 fr. aux plus beaux travaux de *sculpture sur pierre créés et exécutés* par un ouvrier breton dans un atelier familial (1) du *Pays de Tréguier*.

2^o Un prix de 30 fr. et un de 20 fr. aux plus beaux travaux de *sculpture sur bois et ébénisterie bretonne créés et exécutés* par un ouvrier breton, dans un atelier familial du *Pays de Vannes* (Broërec'h).

NOTA. — Pour ces prix, les ouvriers d'ateliers qui désirent concourir devront en faire la déclaration par lettre recommandée à M. de L'ESTOURBEILLON, directeur de l'U. R. B. avant le 1^{er} Juin prochain. Une commission nommée *ad hoc* passera chez les concurrents pour examiner et noter les travaux présentés, dans la première quinzaine d'Août. Les travaux présentés devront être terminés le 1^{er} Août.

Histoire bretonne et vulgarisation.

Prix de Laigue. — Deux médailles sont accordées par M. le comte et M^{me} la comtesse de Laigue, aux fabricants de cartes postales bretonnes illustrées ayant le mieux établi le texte et la légende qui accompagnent la photographie de la carte, le mieux respecté l'Histoire bretonne et le plus détaillé le tout, conformément au vœu de l'Union voté au Congrès de Saint-Pol-de-Léon.

Prix de la Rénovation bretonne. — Un prix de 25 fr. et un de 15 fr. offerts par M. Alain de BOTMELAS aux deux meilleurs

(1) On entend par atelier familial tout atelier n'employant pas plus de six ouvriers y compris les enfants du père de famille, ou organisé en Société familiale ou famille ouvrière par le chef d'atelier lui-même.

Mémoires sur le sujet suivant : *De l'Influence des idées latines sur l'esprit, le caractère et l'Histoire du peuple breton et Moyens les plus efficaces pour arriver à faire revivre en Bretagne la prédominance de l'esprit et des mœurs celtiques sur l'esprit latin et les mœurs latines.*

Section Economique.

Prix de l'Armorique. — Un prix de 50 fr. offert par M. René de KERVILER, président d'honneur de l'U. R. B., et un de 25 fr. offert par M. L. H. ESCOT (Mab Ronan) aux deux plus belles *Industries Agricoles, créées et organisées en Bretagne depuis cinq ans*, et deux *Médailles* offertes par M. de L'ESTOURBEILLON, directeur de l'U. R. B.

Quatre médailles offertes par M. de L'ESTOURBEILLON AUX meilleurs mémoires sur les sujets suivants :

1° L'Hygiène rurale en Bretagne. Mesures à prendre et propagande à faire pour l'améliorer.

2° Etudier la possibilité de créations et organisations de centres agricoles bretons, en dehors de la Bretagne, à l'intérieur de la France, notamment en Basse-Normandie et les conditions dans lesquelles ces centres devraient être établis.

3° Le lin et le chanvre en Bretagne. Moyens d'arriver à recréer des centres importants de fabrication des toiles, tels que jadis : Quintin, Loudéac.

4° Des ressources apportées en Bretagne par l'électricité et la houille blanche appliquées à l'agriculture et aux petits moteurs industriels.

Les manuscrits devront être adressés à M. le Marquis de L'Estourbeillon avant le 20 juillet.

Pour le prix de Laigne, les cartes postales concurrentes devront être adressées à M. le comte de Laigne, Château de Bahurel à Redon (Ille-et-Vilaine), avant le 1^{er} juillet.

CATALOGUES PÉRIODIQUES
de la Librairie J. PLIHON et L. HOMMAY à RENNES

I

LE BIBLIOPHILE BRETON

Catalogue de Livres rares, curieux et recherchés avec partie spéciale à la Bretagne

II

CATALOGUE DE LIVRES D'OCCASION

à l'usage de MM. les Ecclésiastiques et des Maisons religieuses

III

CATALOGUE DES OUVRAGES DE FONDS ET EN NOMBRE SUR LA BRETAGNE

NOTA. — Pour les recevoir, il suffit de donner son adresse ; mais l'envoi n'en est continué régulièrement qu'aux personnes qui nous honorent parfois de leurs commandes.

Librairie Ancienne et Moderne L. DURANCE

4, Quai d'Orléans, 4, NANTES

CATALOGUE DE LIVRES D'OCCASION

Envoyé gratuitement sur demande

**ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES
ET DE LOTS DE LIVRES**

Au comptant

Le Gérant : J. LE BAYON

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices,

UN INVENTAIRE D'ÉGLISE

En 1794

RECUEILLI ET ANNOTÉ PAR J. BAUDRY



Il nous paraît aujourd'hui d'une piquante actualité de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue de Bretagne* cette pièce authentique et curieuse : un inventaire d'église en 1794. Il fut fait en l'antique collégiale de Notre-Dame de Rostrenen (1), les 29 et 30 ventôse, et 1^{er} germinal, an II de la République, par la municipalité de cette ville. Ainsi qu'on le verra, les principales richesses de l'église en avaient déjà été enlevées, soit par la nation à la suite de l'inventaire de 1793, mentionné dans celui que nous transcrivons, soit par de pieux fidèles, pour les soustraire à la spoliation : l'histoire — a-t-on dit — est un perpétuel recommencement. Une famille du pays se vanta longtemps d'avoir ainsi sauvé des fureurs révolutionnaires le buste miraculeux de N.-D. de Rostrenen. Cette légende était combattue par plusieurs vieillards de l'endroit qui soutenaient, au contraire, que la Madone vénérée n'avait jamais quitté son sanctuaire, où la piété traditionnelle de son peuple

(1) Rostrenen est situé dans l'arrondissement de Guingamp (Côtes-du-Nord). Cette pièce fut copiée par nous-même, il y a plusieurs années, dans les Archives de la Collégiale de Rostrenen. Cette ville devint, pendant la Révolution, le chef-lieu d'un district important.

avait su la préserver de toute atteinte sacrilège, alors même que le culte de la Raison y était célébré en grande pompe.

Ce point d'histoire locale est élucidé par l'inventaire de 1794, qui constate, à cette époque, la présence, à l'église, du buste de N.-D. de Rostrenen. Il est sculpté dans un cœur de chêne, et existe, encore aujourd'hui, fort bien conservé. Cachée, croit-on, sous terre, à l'époque de la conquête Normande, cette statue fut miraculeusement découverte, en l'année 1300, non loin de l'église actuelle, sous un buisson d'églantiers qui fleurissaient — dit la légende — « *même au cœur de l'hiver* », d'où le nom de N.-D. du Roncier qui lui est fréquemment donné.

Transporté à la chapelle du château de Rostrenen — forteresse détruite à l'époque de la Ligue — le buste miraculeux y devint l'objet d'une grande vénération. Les pèlerins accoururent de toutes parts, et, par de nombreux miracles, la Vierge du Buisson récompensait leur ferveur. Rostrenen compta bientôt parmi les plus célèbres pèlerinages bretons.

L'église qui avait remplacé la chapelle primitive fut érigée en Collégiale (1) par le pape Sixte IV, en date du

(1) On appelle *collégiale* un chapitre érigé dans une église qui n'est pas cathédrale. Les chanoines des collégiales n'ont aucune juridiction épiscopale, le siège vacant; ils ne sont pas de droit, comme les chanoines des cathédrales, les *conseillers de l'évêque*; ils sont seulement établis pour célébrer le culte public dans une église choisie à cette fin.

Les collégiales se divisent en *insignes* et *non insignes*, suivant qu'elles sont décorées de ce titre et de cette qualité par le Pape.

Les églises collégiales, inférieures aux églises cathédrales, sont supérieures aux simples églises paroissiales. La collégiale de Rostrenen appartenait, avant la Révolution, au diocèse de Quimper, elle est aujourd'hui paroisse de l'évêché de Saint-Brieuc.

27 août 1483, sur la supplique, à lui adressée, par Pierre du Pont-l'Abbé, seigneur baron de Rostrenen, qui la dota richement (1).

Enfin Notre-Dame de Rostrenen obtint les honneurs du Couronnement par l'intercession, près du Saint-Siège, de Monseigneur Eugène Bouché, évêque de Saint-Brieuc de 1882 à 1888, qui, né à Rostrenen, en 1827, mourut à Tréguier, en 1888, avant d'avoir pu poser lui-même sur le front de la Madone qui lui était si chère, la couronne qu'elle doit à son filial amour.

Qu'on nous permette ici un pieux hommage à la mémoire de l'« *Évêque de la Vierge* » encore appelé « *l'Évêque de Saint-Yves* » dont il restaura le tombeau à Tréguier. Son souvenir nous est doublement précieux : il était notre compatriote et notre proche parent. Ce fut aussi un des plus fidèles abonnés et amis de la « *Revue de Bretagne et de Vendée* ».

J. BAUDRY.

(1) *Pierre du Pont-L'abbé et de Rostrenen* a une place considérable dans l'histoire de cette époque. Il avait épousé Hélène de Rohan-Guéméné, le 19 décembre 1454, et mourut à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488. Son corps fut transporté et inhumé dans le chœur de l'église de Rostrenen où, en 1716, lors de la reconstruction dudit chœur, ce corps fut retrouvé tout entier, ayant ses cheveux, sa barbe, ses mains et même ses ongles, après 228 ans de sépulture. La bulle de Sixte IV se trouve dans les archives de la baronnie de Rostrenen en double exemplaire. Le premier doyen de la nouvelle Collégiale fut René de Coëtmeur, également appelé René du Pont, quatrième frère du baron de Rostrenen. Outre le doyen, le chapitre de la collégiale comprenait six chanoines.

PROCÈS-VERBAL DE L'INVENTAIRE DES MEUBLES ET EFFETS
MOBILIERS DE L'ÉGLISE DE ROSTRENEN

Les 29-30 ventôse — 1^{er} germinal an 2 Rép^{ia} (1)

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DANS LA RÉPUBLIQUE

*Procès-verbal
du compte rendu
par le citoyen Le
Coguic, fabrique
de l'église de Ros-
trenen et inven-
taire des meubles
et effets mobiliers
de la dite église
fait par lui et les
commissaires y
dénomés.*

Ce jour 29 ventôse de l'ère second de la République française une indivisible et triomphante aux huit heures du matin, nous soussignés François Le Quéré officier municipal et Augustin-Pierre Chatton (2) agent national et trésorier de la commune de Rostrenen, district du même nom, département des Côtes-du-Nord. Rapportons et Certifions à tous qu'il appartiendra qu'en conséquence de l'invitation Réitérée et en compagnie du Citoyen Jean-François Le Coguic homme de loi, maire et trésorier été des municipalités et commune du dit Rostrenen en 1792 et 1793, nous être exprès transportés de nos demeures jusque et en celle du dit Citoyen Le Coguic située au dit Rostrenen à l'effet d'y viser et appurer comme commissaires nommés par la municipalité, les comptes qu'il

(1) Les 19, 20 et 21 mars 1794.

(2) *Auguste-Pierre Chatton* était un ardent patriote (lisez révolutionnaire) de Rostrenen. Il y tenait l'hôtel des *Trois Pigeons*, mais, pour mieux afficher son *civisme*, il en échangea l'enseigne contre celle-ci : « *A la descente de Marat* »

a faits et dressés de l'administration qu'il a fait tant des deniers de la caisse municipale que de ceux de la ci-devant église paroissiale de Rostrenen où rendus et montés dans la Chambre donnant sur son jardin le dit citoyen Le Coguic nous a représenté un compte en charge et décharge des deniers du bureau municipal que nous avons examiné et vérifié sur la vue des pièces au soutien et dont le Relicat se trouve monter sauf erreur de git et calcul omissions et additions à la somme de quatre vingt livres quatre sols huit deniers qu'il nous a présentement réalisés, numérés et soldés en divers assignats et en vingt quatre livres de numéraires dont déclarons le faire quitte et même décharge tant dudit compte des pièces au soutien que de la clef du tiroir du bureau municipal qu'il nous a remises et délivrés et que nous réservons de déposer à la maison commune.

D'après quoi ledit citoyen Le Coguic nous a servi un cahier de recette ou autre compte des deniers de la dite église de Rostrenen avec les pièces au soutien que nous avons pareillement examiné et vérifié et duquel nous avons porté et arrêté le reliquat ou débit à la somme de trois cents quatre vingt dix sept livres huit sols trois deniers qu'il nous a réalisé et numéré tant en différentes espèces de numéraire que d'assignats monnois mais dont nous réservons de faire la transmission et le dépôt aux mains du citoyen Lambert enrégistrateur des actes et receveur des domaines nationaux en cette ville de Rostrenen qui lui en donnera quittance avec décharge de ce dernier compte et des pièces au soutien que nous avons sur le réquisitoir du dit citoyen Le Coguic et contradictoirement avec lui porté et déposé avec les différentes monnois ci-dessus en la de-

meure dudit citoyen Lambert qui en a fait pareille vérification avec réception du tout et réserve d'en délivrer quittance et décharge aussitôt qu'il aura été ressaisi des autres deniers et objets dont la remise doit lui être faite et qui se trouvent dans l'église principale de cette commune.

Et pour compléter la remise qui doit être faite audit citoyen Lambert aux qualités nous dits citoyen Chatton, Le Quéré et Coguic nous sommes tous les trois transportés dans l'église principale de cette commune où rendus nous avons trouvé Jean Le Bihan sacriste qui nous a présentés et remis une somme de quarante livres cinq sols en petits assignats qu'il nous a dit être provenus de ventes par lui faites dans le cours de la décade dernière de petits cierges et de bougies ; d'après quoil le citoyen Coguic fabrique a fait ouvrir par le moyen des clefs du tronc duquel après examen et vérification il a été retiré cent cinq sols en assignats de quinze et de dix sols, dix-huit sols en billets de confiance et les différentes espèces de numéraires trente quatre livres un sols et six deniers ; toutes lesquelles espèces de monnoies nous avons après avoir fermé ledit tronc transporté et déposé en la demeure dudit citoyen Lambert receveur des domaines nationaux qui en a fait la reception et la vérification et qui a déclaré qu'il délivrera quittance vallable et séparée du présent de même que des autres sommes ci-devant lui réalisés et déposées aussitôt qu'il aura été ressaisi des titres garants et enseignements qui concernent les rentes et fondations appartenant à ladite église.

Et attendu qu'il est plus de six heures de relevée nous avons arrêté le présent sous nos seings et sous la réservation de descendre vendredi prochain en ladite

Eglise pour continuer notre présente commission et au surplus avons fait transférer de la demeure du dit citoyen Le Coguic par Pierre Kerguen hérault (1) et Louis Méhat des coffres cassettes et autres effets mobiliers en la maison commune pour y être par nous vérifiés recollés sur la vue de l'état ou inventaire qu'il nous a remis au premier moment opportun et convenable ainsi signé : LE COGUIC, LE QUÉRÉ, commissaire et CHATTON agent national.

Avenus à la maison commune ce jour trente ventôse de l'an deuxième de la République française une et Indivisible nous susdits commissaires et fabrique avons procédé au Rescencement de différents objets portés en l'état ou inventaire du 9 mars 1793 (vieux style) comme suit :

Et^{ler}

Un habit de peau servant ou faisant le personnage de saint Jean à la procession de la Mi-Août (2).

Deux couronnes.

(1) Ce hérault était le crieur public.

(2) La procession de la *Mi-Août* a encore lieu le jour de l'Assomption qui est la fête patronale de la paroisse. C'est le grand pèlerinage, ou *pardon* de N.-D. de Rostrenen, la « *Vierge du buisson* ». On le célébrait jadis encore plus solennellement que de nos jours. La procession de l'après-midi comportait une longue suite de personnages, costumés en anges, en saints, en personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament. L'inventaire que nous avons sous les yeux nous montre les derniers vestiges de cet usage. La tradition nous rapporte que nos pères avaient imaginé un ingénieux mécanisme, au moyen duquel un ange, descendant du clocher, une torche à la main, venait allumer le feu de joie dressé sur la place publique. La « *statue en ange vêtue* » relatée dans l'inventaire pourrait être celle-là même qui figurait dans la cérémonie du 15 août.

Le corset et la jupe du représentant Saint-Michel et le Serpent.

Quatre paquets de rubans qu'on prêtait aux enfants pour ladite procession.

Quatre échevaux de fil fin brouillé et deux petits bonnets de toile, une coiffe, deux petites chemises, une poignée de chanvre déclarés par la fabrique vendus.

Un paquet de vieux faux galons.

Deux paquets de vieux linge et un de retailles d'ornement.

Un paquet de retailles de dâis et neuf rouleaux de grains de différentes couleurs.

Le voile et la cornette de Notre-Dame de Rostrenen et rubans en cocardes, une garniture brodée à franges d'argent.

La couronne d'argent déposée au district.

Le voile, la cornette, les bouquets de fausses fleurs, une tresse de rubans argentés avec des cocardes rouges appartenant à Notre-Dame de Rostrenen.

Une boette qui renferme jusqu'à planitude des rubans de différentes couleurs.

Un gobelet d'argent sué en or renfermant une croix d'argent et une autre de nacle, une petite bagues mince d'argent et plusieurs pièces de cristal.

Une Bule d'argent attachée avec des rubans de diverses couleurs au bout d'une baguette.

La croix et les savattes de Saint-Jean (1).

Un paquet de clefs, un livre portant inscription des propriétaires des chaises qui sont dans l'église.

Un double du compte de Latouche.

Deux vieux rentiers et le courant.

(1) Voir la note précédente.

Le nombre de dix pièces consistant en fermes, lettres Recognitoires, remontrances, arrêts de la cour, une lettre et finalement deux paquets de quittances fournis par Latouche au soutien de son compte.

Un état des fondations payables par la fabrique de Rostrenen, une lettre du curé actuel (1) de plus une poulie de cuivre jaune, un petit bâton du pied de la Croix et un fond de bénitier en cuivre rouge.

Etsur ce qu'il est tard avons renvoyé la continuation du présent à demain prochain huit heures du matin, sous réservation de descendre demain à l'église aux fins ci-devant mentionnées sous nos seings respectifs et avant la clôtures et signatures le Citoyen Coguic nous a représenté une chemise et deux bonnets d'enfant, une grande coiffe, un tablier de monmoise, Cinq grands paquets de bougie, un pain de cire, les dits objets renfermés dans un coffre et donnés à l'Eglise postérieurement à l'inventaire sus-datté. Les dits jours et ans ainsi sigué : **LE COGUIC, LE QUÉRÉ, commissaire et CHATTON, commissaire.**

Arrivé ce jour germinal, nous, commissaires et fabrique susdits sommes transportés dans la Sacristie de l'église de cette commune où nous avons trouvé le citoyen Jean Le Bihan sacriste d'ycelle qui nous a représenté dans un grand panier, un grand nombre de

(1) Le curé de Rostrenen, en 1794, ne pouvait être qu'un prêtre assermenté, son prédécesseur M. Collet, doyen de la collégiale demeura fidèle à la sainte Eglise, ainsi que ses confrères : Etienne Le Garrec, Pierre-Jean Brélivet et Boutier qui, tous, furent emprisonnés ou déportés. On a conservé à Rostrenen le souvenir d'un nommé Boulay prêtre assermenté et marié : nous ignorons s'il fut curé constitutionnel de la paroisse. A l'époque de la Révolution la collégiale ne comptait plus que quatre chanoines.

bouts de cierges que nous l'avons chargé de transporter à la maison commune.

En l'endroit s'est aussi présenté le citoyen Maurice-François Martin aussi commissaire et tous de compagnie avons monté dans la chambre au-dessus de la sacristie ou rendus avons fait faire ouverture par le serrurier de cette commune d'un coffre-fort fermant à trois clefs dans lequel se sont trouvées plusieurs liasses de titres que nous avons confrontées et rapprochées par ordre à un inventaire général qui en a été fait aux mois de juillet et octobre 1790 et 11 février 1792 et qui complètent le nombre de ceux qui y sont référés et cottés que nous avons ensuite fait renfermer dans le même coffre dont les clefs ont été remises par le citoyen Le Cognic fabrique au citoyen Lambert receveur des domaines nationaux mandé et survenu à cet effet.

Ensuite avons fait ouverture par le même serrurier dans longue armoire à trois clavures mais sans clef dans laquelle nous avons trouvé plusieurs titres dont quelques-uns sont rongés et mités que nous avons fait mettre dans une poche et que ledit Lambert enregistreur a fait transporter à son bureau. Descendus dans la Sacristie nous nous sommes fait représenter par ledit Bihan sacriste les pièces d'argent ci-après que nous avons ensuite fait peser aux poids du citoyen Louis Laurant marchand et qui consistent dans :

Un Soleil pesant huit marcs sept onze 8 m. 7 on.

Deux ciboires et la couronne ci-devant mentionnés pesantes ensemble trois marcs, cinq onces, six gros. 3 m. 5 on. 6 gros.

Un calice et la patenne pesant trois marcs, six onces. 3 m. 6 on.

Lés gobelets Boule et petite croix
d'argent aussi ci-devant mentionné
pesant cinq onces et demie, cy. 5 on. 1/2

Un bras d'argent avec sept petites
pointes pesant un marc, quatre onces
et demi, cy 1 m. 4 on. 1/2

Deux boettes à Reliques avec leurs
clous pesant 5 m.

Deux petites reliques et un crois-
sant sué en or pesant. 2 on. 1/2

PIÈCES DE CUIVRE

- Quatre clochettes, deux encen-
soires, trois bénitiers, deux navettes
avec leurs cuillières, deux plats, deux
lambes pesant ensemble trente-et-
une livres, cy. 31 livres.

Trois croix, six chandeliers en
cuivre et (illisible) pesant ensemble
quarante-quatre livres, cy 44 livres.

Une pièce de fonte ou métal de
cloche avec deux cloches à main
pesant ensemble soixante-quatorze
livres. 74 livres.

Toutes lesquelles pièces d'argenterie cuivre et métal
nous avons transférés et déposés au directoire du
district de Rostrenen et du dépôt desquels le citoyen
Mahé directeur-greffier nous a sur son registre décerné
acte que nous avons souscrit avec lui.

Revenus dans la sacristie de ladite église ledit Bihan
sacriste nous a représenté les langes et autres objets
ci-après spécifiés :

Trente-et-une aubes.

Six rochets.

Trois surpelits.

Soixante-deux nappes d'autel.

Onze torchons.

Seize amittes.

Soixante-cinq coreporalles.

Une boette quarrée remplie de coreporalles et de couvertures de calices.

Une petite boette contenant des purificateurs.

Vingt coiffes, deux chemises.

Un petit bonnet, douze chappes de différentes couleurs.

Deux couvertures de pupitres et un voile de Saint-Sacrement.

Douze devant d'autel, une bannière, une serviette et huit oreillers ou porte-livres, sept étoles.

Six ornements simples de différentes couleurs.

Un ornement blanc complet.

Six ornements simples de différentes couleurs.

Un ornement blanc complet.

Quatre autres ornements simples.

Un devant de veste en brochure d'or et taillés.

Un autre ornement ver complet.

Cinq autres ornements simples de différentes couleurs.

Des vieux rubans et coupons de soye.

Deux cahiers sur commun pour noter les enfants baptisés à l'église.

Quelques pièces de vieux mauvais galon.

Six chandelliers argentés avec leur ménagers.

Huit chandeliers de cuivre.

Un chandelier de cristal avec deux lustres et supports de cuivre doré.

Une vitre à lampe et un vieux ciboire d'étain.

Une boete à croix, une table ou tabouret, deux

priedieu, un grand buffet à ornements, un banc long, une armoire une boîte à bénitier.

Une boîte à soleil, autre boîte à croix, deux cuvettes de fayance, plusieurs pots à fleurs, le superifice d'une niche d'autel.

Deux escabeaux, un petit vieux dais, trois mauvais, deux portes de niches vitrées.

Deux statues de vierge et le buste de Notre-Dame de Rostrenen (1).

DANS LE COLLIDOR

Un serpent, un paquet de bougies, une boîte à cierges un bois de lit et plusieurs vieux livres.

De tous lesquels nants et effets mobiliers nous avons renfermés dans les armoires, buffet et coffre ceux qui en sont resuptibles.

Et sur ce qu'il est environ sept heures de relevée nous susdits commissaires et fabrique avons renvoyé à demain prochain huit heures du matin la continuation du présent procès-verbal sous nos seings et avons fait fermer ensuite toutes les portes de la dite sacristie et de l'église lesdits jours et an ont ainsi signé LE COGUIC, LE QUÉRÉ com^{re}, CHATTON com^{re}, et M. MARTIN.

Avenu ce jour deux germinal de l'an second de la république une et indivisible aux huit heures du matin, nous susdits commissaires et fabrique avons descendu et entré dans le retranchement servant de fonts baptismaux dont la porte nous a été ouverte par Jean Le Bihan sacriste saisi des clefs lequel nous a représenté un bassin de plomb et un autre de cuivre rouge lesquels

(1) Voir l'avant-propos au sujet de ce buste miraculeux.

nous avons fait transférer et peser aux poids du citoyen Laurant marchand et qui ont produit savoir le bassin de plomb quatre-vingt-seize livres . . . 96 l.

Et celui de cuivre rouge quinze livres . 15 l.

Lesquels deux bassins nous avons portés et déposés au directoire du district du dépôt desquels le secrétaire greffier nous a decerné acte que nous avons souscrit avec lui:

Revenus et rentrés dans les dits fonts nous y avons fait faire ouverture par ledit sacriste d'une armoire dans laquelle se trouvent plusieurs cierges de différentes grandeurs sur lesquels nous avons fait fermer la dite armoire à clef.

Passés après la clôture des fonts baptismaux dans l'autre côté du bout du bas de la dite église nous y avons fait ouverture d'une grande armoire par le moyen de la clef représentée par le dit sacriste et avons trouvé ensuite :

Une garniture du dais de Locmaria (1).

Une garniture du dais de Rostrenen renfermée dans une boette de carton avec un morceau de vieux taffetas noir.

Deux tuniques avec étoles de velours noir.

Deux tuniques de panne noire.

Un berre de l'enfant Jésus.

(1) *Locmaria* petite chapelle, située à 3 km. de Rostrenen, et alors trêve de Plouguernével. Elle est aujourd'hui dépendante de Bonen.

Son pardon se célèbre le jour de la Trinité et, pour cette circonstance, les autels de l'antique chapelle de Loc-Maria (en français : *lieu de Marie*) ont toujours été ornés par les soins des habitants de Rostrenen, ce qui explique la présence des objets appartenant à Locmaria dans l'inventaire de 1794.

Une statue en ange vêtu (1).

Six ornements simples.

Un ornement complet.

Deux vieux ornements noirs.

Six tuniques de différentes couleurs avec manipules.

Trois chappes quatre devants d'autels noirs.

Une boîte dans laquelle il y a des lambeaux de vieilles doublures.

Au haut de la dite armoire :

Plusieurs chandeliers de bois et fausses fleurs.

Dans un autre coffre contre la longère du côté de l'église six devants d'autel teints en or et argent et montés sur des quarrés de bois :

Dans le tiroir de la même pièce plusieurs cierges et retailles d'ornements.

Dans un autre tiroir huit bouquet de fausses fleurs avec leurs vases.

Au dessus dudit coffre trois brancards.

Sur le plat et au bas dudit bout d'en bas de l'église deux fausses chasses.

Trois échelles, cinq confessionnaux, un traiteau, les quarrés et pieds du dais.

Dans le tronc des captifs dont ouverture a été quatre sols moinois.

Le tronc de la vierge garni de fer avec un grand chandelier d'attache.

Un lustre en bois doré suspendu devant l'autel de Notre-Dame de Rostrenen.

(1) Voir la note ci-dessus ayant trait à la procession de la Mi-Août.

CONTRE LA BOISERIE DUDIT AUTEL

Dix œufs de canne (1) dont un a été pris par l'agent national pour être rompu pour causes des armoiries et couronnes dont il est empreint.

Quatre chandeliers de bois et pots à fleurs.

Un devant d'autel à double service avec sa quarrée.

De l'autre côté de la nef de l'église et à l'autel de Sainte-Anne.

Un lustre en bois doré suspendu.

Quatre chandeliers de bois et pots à fleurs.

Un devant d'autel à double service sur sa quarrée et un petit tableau suspendu, une balustrade en fer ouvrée.

DANS LE CHŒUR

Trois tabourets garnis en panne rouge, trois pupitres, cinq bancs.

Une table à tiroir renfermant quelques cierges et un morceau de vieux galon faux.

Neuf grands livres quatre tuyaux de fer blanc.

Deux lanternes montés sur des poignées de bois.

(1) Ces dix œufs de *canne* sont des œufs d'autruche, qu'il était d'usage de déposer en ex-voto en revenant d'un lointain pèlerinage ou voyage aux pays étrangers. Ceux de ces œufs dont il est ici question étaient sans doute le don de quelque seigneur de Rostrenen et nous voyons que, sur l'un d'eux, il avait fait peindre ses armes, ce qui constituait un véritable danger pour la République naissante. Elle en fut préservée par la courageuse initiative de l'illustre agent national Chatton qui rompit cet œuf de canne, empreint de couronnes et d'armoiries. Nous avons également vu des œufs d'autruche suspendus à l'autel de la chapelle de Trégarantec.

Trois petits pupitres pour Lautel et un plus grand pour le lieu d'évangile.

Un grand lustre de cristal enveloppé de sa couverture d'indienne.

Deux reliques suspendus au-dessus de l'autel.

Les trois autels garnis de leurs boiseries et statues (1).

Le chœur boisé (2).

Un petit autel à gauche du maître autel les deux ayant leurs devants à double service montés sur quarrés de bois.

AU MILIEU DE L'ÉGLISE

Une chère à prêcher surmontée du Bonnet de la Liberté (3).

(1) L'église de Rostrenem possède encore aujourd'hui les superbes boiseries de ses trois autels. Celles des bas-côtés sont particulièrement remarquables. Ce fut la baronne de Rostrenem, Florimonde de Lantivy, marquise du Plessis-Bellière (née et baptisée à Vannes le 22 janvier 1683) qui fit faire ces magnifiques autels. A celui de Notre-Dame de Rostrenem se trouvent deux statues, Saint Louis et Sainte Catherine, pour lesquels posèrent, comme modèles, les deux enfants de la baronne de Rostrenem : le marquis Louis de Rougé du Plessis-Bellière y est représenté sous les traits de Saint Louis et Innocente-Catherine de Rougé, future duchesse d'Elbœuf et baronne de Rostrenem, y figure en Sainte Catherine. Les traits de ces deux modèles ont été, dit-on, très fidèlement reproduits par l'artiste sculpteur. La baronne Florimonde de Lantivy mourut à Rostrenem et fut inhumée en la Collégiale en 1748. (Nous devons à la bienveillante communication de Mme la comtesse Laz le renseignement tout à fait inédit qui concerne ces sculptures.)

(2) Le chœur est orné de stalles qui paraissent remonter à la même époque que les boiseries des autels.

(3) Il en est de même de la chaire qui à l'époque de l'inventaire devait servir à tout autre prédication que celle de l'évangile : les clubistes révolutionnaires l'avaient surmontée de leur emblème.

AU BAS ET CONTRE LA TOUR

Un très petit jeu d'orgues (1).

DANS LE PETIT COLIDOR DE LA SACRISTIE

Une cuvette avec son baillot en bois garni de cinq Cercles de fer une verrine à huile de lambe.

Un fer à pain à chant, une pelle à feu et une paire de pinces.

Dans le portail Douze grandes Statues (2).

Et dont tous les meubles, effets, nants et objets mobiliers que nous avons trouvés dans la dite église et dépendances que nous avons mis jusque nouvel ordre sous la main et sauve garde de la République et de la Loi et desquels fors et excepté Ceux transférés et déposés au directoire du district nous avons quant à présent établi gardien et dépositaire ledit Jean le Bihan Sacriste auquel pour cet effet nous avons remis et confié toutes les clefs de la dite Eglise.

De tout quoi nous susdits Commissaires et fabrique avons fini de rédiger le présent notre procès verbal à valoir ainsi qu'il appartiendra sous nos Seings et sous celui dudit le Bihan qui souscrit par acceptation et sous réserve de faire détacher et vendre quand

(1) Ce jeu d'orgues, que nous avons connu dans notre enfance, était, dit-on, l'orgue de salon de la duchesse d'Elbœuf qui en fit don à l'église Il n'existe plus aujourd'hui.

(2) Il existait autrefois dans le porche de la collégiale douze statues en granit représentant les saints Apôtres. Elles furent brisées pendant la Révolution et sont aujourd'hui remplacées par des statues modernes, don de Mgr Bouché, et œuvre d'un artiste de Rostrenen, P. Chamallard.

requis sera tous et chacun les objets qu'il sera vu appartenir.

Environ les dix heures de relevée du susdit jour deux germinal de l'an 2 de la République une et indivisible signé en l'original LE COGNIC, LE QUÉRÉ com^{te}, CHATTON com^{te}, M. MARTIN com^{te}.

Enregistré à Rostrenen le 9 germinal l'an 2 de la République une et indivisible reçu vingt sols signé LAMBERT.

On voit, par cet inventaire, que le culte catholique fut complètement suspendu à Rostrenen à cette époque : le culte constitutionnel y dura lui-même fort peu de temps et, ainsi qu'à Paris, il dut y cesser vers le mois de février 1794. On sait que Robespierre, par le décret du 18 floréal (7 mai 1794), s'était institué le chef d'une nouvelle religion d'Etat, remplaçant le culte de la *Raison* par celui de l'*Être suprême*. La fête de l'Être suprême fut célébrée à Paris le 20 prairial (8 juin) avec une pompe inouïe dont les détails avaient été réglés par le peintre David. Robespierre y jouait le principal rôle. Ce nouveau culte se répandit en province, mais son triomphe fut éphémère, comme celui de son promoteur, et, cinquante jours après la solennité du 20 prairial, Robespierre tombait le 9 thermidor. Sa chute ouvrit les portes de plus d'une prison et, en 1795, quelques églises furent rendus au véritable culte. Il y eût même un mouvement très prononcé dans ce sens : en Bretagne il fut particulièrement marqué : Lorient, Quimper, Vannes et Nantes virent la messe célébrée dans les paroisses, au milieu d'une affluence énormes de fidèles, tandis que la Convention votait le décret suivant :

« L'exercice d'aucun culte ne peut être troublé. La

République n'en salarie aucun. Elle ne fournit aucun local, ni pour l'exercice des cultes, ni pour le logement des ministres. La loi ne reconnaît aucun ministre du culte. Nul ne peut paraître en public avec des habits, ornements, ou costumes, affectés à des cérémonies religieuses. Aucun signe particulier à un culte ne peut être placé dans un lieu public. Aucune inscription ne peut désigner le lieu qui lui est affecté. Aucune proclamation, ni convocation publique, ne peut être faite pour y inviter les citoyens. Les communes, ou sections de communes, en nom collectif, ne pourront acquérir, ni louer de local pour l'exercice du culte » (Décret du 3 ventôse 21 février 1795).

Ce décret, dans sa prétention de rétablir la liberté du culte, y mettait, comme on le voit, plus d'une entrave : il imposait le régime de la religion à huit clos. Il constituait toutefois une amélioration sensible, et, au sortir de la Terreur, il fut accueilli avec enthousiasme, par les populations. C'était, en quelque sorte, le régime de la séparation de l'Église et de l'État que l'on veut, en vertu du progrès, réinstaurer aujourd'hui. Mais cette trêve dans la persécution ne fut pas de longue durée et plusieurs années devaient s'écouler encore avant que le Concordat de 1801 vint rendre, enfin, à l'Église de France une paix qui devait durer plus d'un siècle.

J. BAUDRY.



LA DEMOISELLE DE LA TOUCHE-AU-ROUX ⁽¹⁾

Ce matin-là, troisième d'août de l'an de grâce 1682, noble homme, messire Guillaume de la Houlle procureur du Roi Louis, quatorzième du nom, à son siège et tribunal de Ploërmel, se leva tout guilleret et ragailardi de son grand lit à colonnes aux ciel et rideaux de damas jaune, ayant avisé sur sa table à écrire un exploit qui y sommeillait depuis nombreux jours.

C'était un fort bel homme et robuste malgré ses cinquante ans sonnés, grand, bien en chair, haut en couleur, la jambe leste, la main prompte, rude le plus souvent et malgracieux pour et en dehors les affaires de sa charge.

Après avoir passé ses chausses aux canons noués sur des bas de fine laine blanche, messire Guillaume de la Houlle s'achemina vers la haute fenêtre et s'y pencha. Devant lui, dans le clair soleil, dans la buée matinale, courait la rue des Patarins dont la perspective gaie mais bornée amena un nouveau sourire sur les lèvres minces du juge. Ce n'était pas qu'il détestât ses paisibles habitans, toutefois, les ordres de Nosseigneurs de Rennes à tous présidiaux sénéchausées et bailliages apparaissaient formels ordonnant, et ce par tous moyens de justice ou autres, de surveiller les pro-

(1) Archives du Morbihan — Sénéchausée de Ploërmel — 1682 à 1689.

testants, huguenots, calvinistes ou parpaillots épars en la province de Bretagne ; déjà même ne parlait-on de rien moins que de les expulser du royaume ou de les contraindre à rentrer dans le giron de l'Eglise. Ceci plaisait de charme à messire de la Houlle : le moment venu, les patauds de la bonne ville de Ploërmel n'auraient qu'à se bien tenir.

Sur ces amènes réflexions, M. de la Houlle acheva sa toilette, requit son laquais de lui servir une ample tranche de bœuf, déjeuna solidement, but mieux encore et satisfait saisit l'exploit qui avait à son réveil rasséréiné ses esprits.

Il lut tout haut afin de se mieux compénétrer des termes cette pièce qui se comportait ainsi en sa teneur :

« Expose honnête demoiselle, Renée-Marie Tayart, dame de la Touche-au-Roux, autorisée de messire Jean de la Bourdonnaye, chevalier, seigneur de Boiry, qu'il y a sept ou huit mois, par autorité de justice, elle fut émancipée pour avoir l'administration de ses droits. Depuis lequel temps, dame Marie Botherel de Quintin, sa mère et tutrice, a usé contre elle de toutes sortes de rigueurs l'ayant confinée dans le couvent des ursulines de Ploërmel où elle n'a aucune liberté non pas même celle décrire à son procureur pour la défense de ses intérêts. Eu égard à cette circonstance, la dite dame de Quintin la poursuit pour lui rendre ses comptes devant la juridiction de la Gacilly lorsque la suppliante n'y peut se défendre. Dans ces conditions elle s'est vue contrainte de sortir et de réclamer le secours d'un de ses parents entre les bras duquel elle s'est jetée, mais ne pouvant paraître dans le ressort de la Gacilly sans s'exposer aux violences de sa mère qui menace de lui

ôter sa liberté, elle demande l'aide de la cour, licence de se présenter aux plaids et protection contre ladite dame de Quintin.

RENÉE-MARIE TAYART
JEAN DE LA BOURDONNAY »

Messire Guillaume de la Houlle sourit de rechef après lecture. Honnête, honnête, marmonna-t-il, il faudra voir. Corne du diable ! (Le digne homme possédait l'excellente coutume de rondement mener toutes ses affaires à grand renfort de jurons.) La coquine me paraît plutôt tout le contraire ; enfin, instrumentons puisqu'aussi bien ces messieurs de la Gacilly ont renvoyé le sac en notre sénéchaussée et, sans plus, allons rendre visite à notre ami et collègue M. le Seneschal.

M. de la Houlle prit sa canne à pommeau d'argent, jura à seule fin de n'en point perdre l'habitude en accommodant sa perruque, mit son feutre et sortit. Sur la rue quelques galorins jouant à colin-maillart vinrent se jeter dans ses jambes, il leur distribua avec équité force taloches ou nasardes ; c'était d'anciennes connaissances, il les battait fortement à l'ordinaire et ils lui étaient dévoués puis il poursuivit sa route. En la venelle une femme passa, rasant les maisons à la vue du procureur, mais il se trouvait ce matin d'humeur plaisante et la salua de ces paroles : « La Routine, ma mie, pas n'est besoin de te dissimuler, tu es une paillarde et ritaude dont la demeure sert de mauvais lieu pour les nocturnes débauches de nos fils de famille ; va, ma fille, un de ces jours je te ferai pendre ». M. de la Houlle était homme de parole et exécuta sa promesse quelque mois plus tard. Ces soins multiples de sa popularité l'amènèrent bientôt jusqu'à l'ombre de l'église Sainte-Ar-

mel où sous les encorbellements nombreux d'un logis d'un autre âge il heurta à une porte discrète qui s'ouvrit dès l'abord.

Noble homme, messire François Perret, conseiller du Roi, sieur de Lézonais, se trouvait devant lui, dans le corridor humide et obscur, pour l'avoir reconnu de loin par sa fenêtre grâce à sa haute taille et à ses jurons. M. le Seneschal depuis qu'il était de robe et bien qu'il fut du même âge que son compère s'était transformé en un petit vieillard chétif, à perruque falote et à regards ternes, il vivait dans les livres étudiant les monuments antiques, plein d'un grand ressentiment contre la destinée car il n'avait jamais pu visiter la Grèce et l'Italie où ses pensées rôdaient continuellement, néanmoins il accueillit son visiteur d'un salut bénin et courtois.

— Monsieur, disait déjà celui-ci, je m'excuse de ce que mon arrivée par trop matutinale ne me permette point d'offrir mes hommages à M^{me} de Lezonais; nous remettrons avec votre bon plaisir ce soin à plus tard; pour l'heure, comme j'ai à faire céans, je vous serai obligé de vouloir me conduire en votre cabinet.

— Monsieur mon ami et collègue répondit M. le Séneschal, je songeais précisément à vous aller quérir; M^{me} de Quintin m'ayant dépêché cette missive où le sieur de Boiry déclare que la damoiselle de la Touche-au-Roux sa fille se trouve présentement à la maison de la Fresnaye où elle demeure malade et alitée. Cela étant je vous proposerai si tel est votre vouloir de nous y rendre de compagnie.

— Volontiers; Monsieur, mais ne vous semble-t-il point qu'une enquête s'impose tout d'abord au couvent des dames ursulines de cette ville? Je sais de science per-

tinente et certaine que la demoiselle y passa quelques mois et qu'elle en fut enlevée par ce jeune godelureau dont est cas.

— A votre gré ; Monsieur mon ami et collègue, et puisque aussi bien je suis tout accommodé rendons-nous de ce pas chez ces dames.

Les deux hommes appuyés sur leurs longues cannes descendirent le perron, traversèrent, pour raccourcir, l'église Saint-Armel où le soleil attachait des éclairs de feu à la splendeur des verrières, saluèrent d'un signe de tête amical un révérend père carme qui passait sur la petite place et furent à la porte du couvent.

A l'appel du lourd marteau en fer forgé, une sœur tourrière écarta le guichet, ouvrit l'huis en reconnaissant messieurs de la sénéchaussée et les pria de vouloir bien attendre au grand parloir qu'elle avertît la mère supérieure.

Elle vint, presque invisible sous sa grande cape, assez insoucieuse de la clôture pour dédaigner la grille, trop respectueuse à l'endroit de ces messieurs pour paraître en habit de ville au mépris des règles et ordonnances royales.

— Nous sommes ici ; madame, commença M. le Sénéchal, afin d'accomplir une pénible mission : j'ai ouï dire et les pièces vers nous dépêchées en font foi que la demoiselle de la Touche avait été remise en votre garde par M^{me} de Quintin sa mère et qu'elle s'était évadée de ce couvent ; je vous saurai gré de nous instruire la-dessus.

— Je vous répondrai donc, messieurs, avec tout le respect que je dois à la Justice pour l'amour de vous. Il n'est que trop vrai ; la demoiselle Renée Tayart se vit recevoir en cette maison, par autorité de messieurs de

la cour, au mois de février dernier et elle ne donna dans le principe aucun sujet de blâme. Cet état de choses dura ; messieurs, jusqu'en l'octave du sacre où sa mère vint la rejoindre et la fit sortir tous les jours et, quand elle le voulait, elle la fit sortir encore le jour de l'évasion. Jusque-là, je n'ai rien entendu dire. Madame de Montigny, parente de la damoiselle, qui lors habitait notre maison, m'a confessé n'avoir non plus aucune connaissance de détournement ou commerce.

— Madame, reprit M. le Seneschal, je suis trop votre serviteur pour suspecter votre bonne foi, moins encore mettrai-je en cause votre sincérité ; n'est-il point venu cependant à votre connaissance que messire Jacques de la Ruée, écuyer, sieur de Lorgeraye, se soit intéressé plus qu'il n'est honnête à cette jeune personne ?

— Je me suis laissé conter, en effet, messieurs, qu'un homme de qualité demanda certain jour à saluer la damoiselle, mais comme il ne possédait aucune licence de la dame de Quintin il s'en vit refuser la faveur. Je n'ai rien d'autre à vous communiquer, monsieur le seneschal, et suis bien votre servante.

— Nous interrogerons donc, madame, avec votre permission, les personnes séantes en ce lieu qui peuvent éclairer la cause et, en premier, une certaine Jacqueline Joubault de Taupont que je vois ici près nous guettant : Or, venez çà, ma fille, et nous répondez.

Jacqueline Joubault s'avança très gauche en même temps que très orgueilleuse de paraître devant messieurs de la cour : « Oui bien, s'esclama-t-elle, je l'ai vu, le jeune cavalier, venir et il m'a entretenue demie-heure me priant de remettre une lettre à la damoiselle ce que je n'ai mie voulu faire, bien sûr, puisque c'était défendu. Lors, il m'a salué en me soulevant son feutre

garni de trois plumes jaunes et je ne l'ai point revu. Pareillement, le jour de la fuite étais-je à l'église pour mes dévotions où l'on est venu prier la dame de Quintin de se rendre au parloir pour converser avec la dame de Montigny sa sœur, ainsi l'ai-je vue interroger sa fille et lui demander si elle venait. La damoiselle répondit qu'elle n'avait point fini ses vêpres, mais incontinent après le départ de la dame de Quintin elle sortit les coiffes rabattues par la cour du couvent. Au surplus, elle s'en allait souvent avec madame sa mère de sept heures du matin, à huit heures du soir et maître Vincent Cario, maître apothicaire en la basse ville m'avait bien dit qu'elle se serait ensauvée.

— Est-ce là, ma fille, tout ce que vous avez à répondre ? Oui ? En ce cas, nous vous donnons congé de vaquer à vos ordinaires occupations. Monsieur mon ami et collègue ne vous semble-t-il point que nous n'ayons plus à faire ? Ainsi en est ? madame la supérieure, nous sommes avec le plus profond respect vos très humbles et obéissants serviteurs.

Messire Guillaume de la Houlle, ainsi que le comportait sa charge, n'avait rien dit durant l'interrogatoire. Il prit sa revanche sur la rue. — Il appert, formula-t-il, de toutes ces restrictions, M. le Seneschal, que la péronnelle a pris la fuite en compagnie de son galant. Il est non moins clair que ce rapt ou enlèvement, comme il vous plaira le nommer, fut commis au su et au vu de toute cette ville de Ploërmel. Par ainsi, mon avis serait que nous nous rendions au prétoire afin d'y entendre les témoins par moi convoqués.

M. le Seneschal et M. de la Houlle prirent séance entourés d'une bonne partie des gens de la ville à qui la langue démangeait avec, en tête missire, François

Bouexel, prêtre-curé de Saint-Armel, lequel venait rendre compte de son monitoire publié au prône de l'église paroissiale les dimanches précédents et dont il donna lecture à haute et intelligible voix.

— *Petrus Reslou, presbyter ab illustrissimo et reverendissimo nostro domino maclovensii episcopo, commisso rectori de Ploërmel ant ejus curato ; salutem in Domino.*

C'est la complainte et quérimonie que fait à Dieu et à notre mère la sainte Église, dame Marie Botherel de Quintin, mère et tutrice de damoiselle Renée Tayart, sa fille, demanderesse accusatrice à M. le procureur du roi au siège royal de Ploërmel pour avoir révélation des faits ci-après à l'encontre d'un certain particulier malefacteur et ses complices.

En premier.

Ceux et celles qui peuvent déposer qu'ils connaissent le dit malefacteur qui est un cadet de maison sous trois lieues de distance de la ville de Ploërmel ou environ, âgé d'environ trente ans, d'une moyenne stature, ayant les cheveux châtains, habillé de brun et portant le plus souvent un plumet rouge sur son chapeau gris, lequel demeure en une petite maison au proche de la paroisse de Ruffiac.

Ceux et celles qui savent l'avoir vu plusieurs fois se jacter et vanter, tant en son canton que audit Ploërmel et ailleurs qu'il enlèverait par force, de jour et de nuit, ladite Tayart, damoiselle de la Touche-au-Roux malgré la demanderesse sa mère.

Ceux et celles qui connaissent que, depuis le temps où ladite damoiselle fut mise au couvent de cette ville on a vu ledit malefacteur hanter fort souvent aux environs et loger en une hôtellerie située à la rue des Patarins, joignant un jardin qui est aussi en correspon-

dance avec d'autres maison dudit Ploërmel où hantait aussi une certaine fille du canton dudit malefacteur laquelle était également pensionnaire audit couvent et avec qui il faisait souvent plusieurs longues conversations dans le jardin et dans lesdites maisons et quelquefois avec les damoiselles qui y demeuraient.

Ceux et celles qui l'ont vu se promener souvent aux abords du dit couvent et offrir de l'argent à certaines filles pour lui porter des lettres ; ceux et celles qui savent que la damoiselle Tayart sortit le 28 juin, sous prétexte de porter des lettres, laquelle était habillée d'une jupe et manteau de brocard bleu et fut suivie d'un petit laquais habillé de brun, portant cheveux jaunes et que ledit jour le ravisseur et ses complices furent vus en plusieurs endroits de cette ville notamment aux environs dudit couvent et même en l'église desdites religieuses carmélites avant et pendant la grand'messe et aux vêpres.

Ceux et celles qui peuvent déposer que ladite damoiselle étant venue en la cour qui précède ledit couvent, elle fut arrêtée par ledit malefacteur, environ les trois ou quatre heures de l'après-midi, assisté de deux autres personnages et d'une dame habillée de noir lesquels par force et violence se saisirent de ladite et ayant des chevaux tout prêts et équipés qui étaient dans une maison au proche où le dit malefacteur et ses complices avaient dîné, ledit malefacteur ayant monté à cheval, la damoiselle lui fut mise en trousse derrière lui par ses complices qui firent monter le dit laquais sur un autre cheval et montèrent eux-mêmes faisant rapt et enlèvement de sa personne.

Ceux et celles qui connaissent que ladite damoiselle fut menée à une maison noble éloignée seulement d'une

lieue et demie de cette ville et appartenant à ladite femme en noir qui était de la compagnie et complice, qui est une personne de qualité, où elle passa la nuit. Que ladite dame de qualité était venue avec quelques-uns de sa famille, le jour précédent ledit rapt et avait couché en une maison située à la rue aux Forges dudit Ploërmel.

Que dès le lendemain dudit enlèvement, ladite demoiselle fut conduite et transportée de ladite maison à une autre, distante d'environ deux lieues qui est à un cousin dudit malefacteur pour ôter le moyen à madame sa mère de savoir où était retirée sa fille.

Ceux et celles qui ont vu, oui ou entendu quelque chose des faits ci-devant et autres en résultant sont obligés d'en donner relation en justice sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques.

Legatur supra dicta quærimonia, postea fulminatur, secundum ecclesiæ romanæ ritum. Datum in palatio S^u Maclovii de Bedano, anno Domini millesimo sexcentesimo octogesimo secundo, die tertio Julii. »

Vénéralble et discret missire François Bouexel, observa ensuite, ainsi qu'il avait déjà eu le plaisir de le marquer à messieurs de la cour, que plusieurs particuliers de Ploërmel s'étaient inscrits pour déposer devant la justice, en suite du présent monitoire, savoir, Maître Jacques Houeix, sieur de Bois Jean, procureur, et Mathurine Dolo, sa servante. Damoiselle Guillemette Mahé, dame de la Bretonnière aussi avec sa servante Renée Nouvel.

Damoiselle Mathurine Mahé et Jeanne Josso.

Maître Jean Filly, procureur, demeurant rue aux Forges.

Jean Le Corre demeurant chez la veuve Chamailart.

Raoulette Provost, dite la Guyotte, demeurant rue de la Foye.

Maitre François Berthelot de la porte-d'en-Haut de la dite ville.

Maitre Vincent Cario, maitre apothicaire en la basse ville. De tous ces témoins entendus, il résulta cet ensemble de faits que M. de la Houlle résuma ainsi que suit en son procès verbal.

« Il nous a paru constant que ladite damoiselle de la Touche-au-Roux sortit du couvent des dames ursulines de cette ville de Ploërmel, après plusieurs menées et entreprises du sieur Jacques de la Ruée-Lorgeraye, qui tenta souventes fois et par tous les moyens de l'entretenir. Ces menées et entreprises furent connues par nombre d'habitants que le sieur de Lorgeraye essaya d'attacher à sa cause. C'est ainsi, que le jour de la dernière foire, rencontrant une certaine Mathurine Dolo de cette ville, il voulut engager conversation avec elle et lui demanda de ménager une entrevue avec ladite damoiselle ou tout au moins de lui remettre une lettre, offrant de la récompenser de ses peines. Sur son refus, et sur la même route, il s'aboucha avec le sieur Bouton laquais de la dame de Quintin et resta plus d'une heure en sa compagnie comme il résulte de la disposition de la même Mathurine Dolo. Ce laquais qui servait depuis longtemps d'émissaire au sieur de la Ruée s'entremit une dernière fois près de la damoiselle. Elle fut subornée et s'enfuit de chez les dames ursulines pour gagner le couvent des dames carmélites où la prirent les fermiers du sieur de Lorgeraye et ceux de sa troupe lesquels la conduisirent dans une maison que l'on dit être au bourg d'Augan pour de ce lieu l'emmener ensuite, en passant par la Gacilly, chez le frère dudit sieur

de Lorgeraye, aux Fougerais. où elle est restée plus de vingt jours en compagnie de son ravisseur ainsi que l'on apprend par autres témoins, bruits communs et allées et venues de part et d'autres ».

M. de la Houlle ayant lu à haute voix ce petit morceau de littérature, M. le Sénéchal congédia l'assistance et les deux juges s'en furent dîner non sans avoir requis au préalable Maîtres Nicolas Ricaud, commis au greffe, et Etienne Robin, sergent, de les accompagner, le lendemain, neuf heures, à la maison noble de La Fresnaye sise en la paroisse de Réminiac.

Au jour et à l'heure dite, messieurs de la cour enfourchèrent leurs courtauds puis la cavalcade prit sa route.

(A suivre)

J. H.



ÉVOCAATION

A Monsieur le M^{is} de l'Estourbeillon

Francès Olliviero, le sonneur de bombarde,
S'en revenait chez lui tout pensif, pauvre barde,
Dont les antiques airs et la joyeuse voix
Avaient tant fait danser de couples autrefois,
Alors que jeune encor, musicien poète
Parcourant le pays, chantant de fête en fête,
Il sonnait à plein cœur de son souffle puissant
Sa gaieté qui rendait plus fort et plus vaillant.
Ah ! qu'il avait conduit de noces à l'église,
Mené de tours savants, rondes où l'on se grise
De mouvement, de grand soleil ! Pas un pardon
A se faire, sans lui, de Vannes à Redon,
Et souvent, il avait, robuste comme un chêne,
Pendant un jour entier sonné sans perdre haleine.
— Les temps sont écoulés, le grand âge est venu
Le vieillard aujourd'hui, courbant son front chenu,
Vit tout seul à l'écart, fuyant les assemblées.
Son biniou ne fait plus retentir les vallées ;
Sa bombarde est muette, et le pauvre chanteur
S'est tu, la mort dans l'âme, et la tristesse au cœur.
Il ne lui reste du passé que la mémoire
Des beaux jours d'autrefois, de son ancienne gloire :
Mais tous ces souvenirs de jadis lui font voir
Plus triste le présent et l'avenir plus noir.
— Au travers de la lande, il marchait le vieux Fanche
A grands pas, et songeait, branlant sa tête blanche,
Et tout en cheminant il murmurait tout bas,

Faisant rageusement tournoyer son pen-bas.
C'était comme une plainte et comme une prière
Que soupirait au ciel le sonneur en colère,
En lançant par moment de terribles jurons
Qui faisaient frissonner l'écho des environs :
« C'en est fait, disait-il, notre Bretagne est morte,
Qui donc arrêtera le courant qui t'emporte
Dans ses flots agités ! Toi mon pays natal,
Qui viendra t'arracher à ton destin fatal ?
Depuis longtemps déjà, glissant de cime en cime,
Lentement, sûrement tu descends vers l'abîme,
Qui malgré les héros, malgré leurs actions,
Engloutit avant toi tant d'autres nations !
Nous avons tout perdu : croyances et coutumes.
Les filles de chez nous ont quitté leurs costumes,
Leurs cols de mousseline et leurs boucles d'argent,
Et leurs rubans légers qui voltigeaient au vent.
On ne voit plus, les jours de fête et les dimanches,
Les coiffes de dentelle auprès des vestes blanches,
Ni les chupens brodés, ni les jupons si lourds
Balayant le terrain de leur large velours...
Nos fils ont délaissé leurs campagnes tranquilles.
En foule, ils sont partis vers ces maudites villes
Où plus d'un, sans asile et trop souvent sans pain,
Mourra loin du pays, de tristesse et de faim.
Quel est donc cet aveugle et funeste caprice,
Qui vous fait délaissé votre Mère-Nourrice,
Ingrats Bretons ? Pourquoi désertez-vous les bords
Où vos enfants sont nés, où vos pères sont morts ?
Bien loin des champs sacrés où dorment vos ancêtres
Voulez-vous reposer sans prières, sans prêtres,
Ne laissant après vous ni larmes ni regrets,
Loin de vos croix de pierre et de vos noirs cyprès ?
Et voici, pénétrant jusqu'au fond des campagnes,
Traversant les vallons, éventrant les montagnes
Le dragon rouge, affreux de flammes et de fer,

Que Merlin annonçait et qu'a vomi l'Enfer.
Il vient avec fracas, chassant des vastes landes
Les esprits protecteurs de nos vieilles légendes,
Car tous ils sont partis les lutins familiers
Qui venaient autrefois s'asseoir à nos foyers,
Les pauvres anaoun, quittant leurs cimetières
Ne viennent plus rôder à l'entour des chaumières ;
On ne les entend plus jamais nous prévenir,
Dans le grand vent du soir, des malheurs à venir.
Adieu, nains et follets, formes aux blanches ailes !
Vous passez dans les cieus comme un vol d'hirondelles
Et vers d'autres climats, sans retour, vous partez,
Et c'est l'âme d'Arvor qu'au loin vous emportez !
O terre trois fois sainte ! ô ma chère patrie !
Je veux pleurer sur toi car tes fils t'ont trahie,
Car ils ont lâchement renié le passé,
Et vont hors du chemin par leurs Pères tracé.
Qu'il soit maudit celui dont la main sacrilège
A terni la blancheur de ton manteau de neige ;
Celui qui préféra, sans honte ni remords,
En un jour de malheur, la souillure à la mort !
Qu'ils soient maudits ceux dont la froide indifférence
En ton cœur pour jamais a tué l'espérance,
Et du chêne vieilli flétri le vert rameau !
Qu'ils soient maudits ceux qui t'ont conduite au tombeau !...
Pour moi, l'heure a sonné ; ma carrière est finie !
Mais, durant tout le cours de ma trop longue vie,
Sans faiblir et toujours sans peur, toujours debout,
J'ai vaillamment rempli ma tâche jusqu'au bout.
Je suis vaincu ! Du moins, sur le seuil de la tombe,
Laissez-moi donc encore, avant que je n'y tombe,
Une dernière fois exhaler ma rancœur,
Et briser mon biniou, comme est brisé mon cœur.
Ainsi parlait Francés Olliviero dans l'ombre
En marchant à grands pas à travers la nuit sombre,
Et, tout en prononçant ces mots, il arriva

Au pied d'un vieux dolmen : tout-à-coup, il trembla,
Voyant se découper le profil long et svelte
D'un homme, d'un vieillard à visage de Celte
Projeté rayonnant sur l'écran noir des cieux.
Il rêvait, et son front semblait tout soucieux
Et tout ridé sous sa couronne verdoyante.
Il était revêtu d'une robe traînante
Aux plis flottants comme un ancien prêtre d'Ior,
Et tenait à la main une faucille d'or.
Il parla : « Le Soleil s'est levé sur nos plages,
Et les Vierges de Sein, les Filles des Eubages,
Vont tressaillir de joie au fond de leurs tombeaux.
Tout renaît, tout revit, au Gui les temps nouveaux. »
Alors, au milieu de la plaine désolée
Le vieux barde tremblant vit toute une assemblée
Immense se lever du sol d'ajoncs fleuris !
Sont-ils fantômes vains, vivants, ou bien esprits ?
Leurs fronts sont agités, comme au large la houle,
Quand souffle le vent d'ouest. Plus nombreuse est leur foule
Que les atomes d'or qui voltigent dans l'air
Ou que les blancs galets sur le bord de la mer.
Et Francés reconnaît en eux les grands Ancêtres.
Ils sont tous là : les rois, les chevaliers, les prêtres,
Les poètes aux fronts couronnés de laurier,
Les évêques, les saints barbus et les guerriers,
Les belliqueux abbés héros de vingt batailles
Qui portent sous le froc une cotte de mailles,
Prêts à servir encor leur Patrie et leur Dieu
Par la prière ou bien par le fer et le feu.
Et tous ces premiers-nés de la terre bretonne
Vers le barde, troublé qui regarde et s'étonne,
Lèvent leur poing vengeur, comme pour le punir
D'avoir osé désespérer de l'avenir.
Et tous ont défilé devant lui : les Vénètes
Au premier rang, velus, couverts de peaux de bêtes
La moustache tombante et la poitrine au vent

Sous les ordres des Brenns qui marchent en avant
Ils vont, l'air à la fois dédaigneux et farouche,
Ayant encore leur cri de guerre à la bouche,
Et glacent le sonneur de ce même regard
Terrible, qui jadis a fait trembler César.
Puis les rois et les ducs souverains de Bretagne,
Conan, Noménoé rival de Karlemagne
Erispoël et Joël, et Grallon le roi d'Is
Qui songe à ses palais dans les flots engloutis,
Salomon et Morvan-Lez Breiz qui les domine
Dressant sa haute taille en un manteau d'hermine
Empourpré par endroits du sang de l'étranger,
C'est Alain Barbe-Torte et Juhel Bérenger.
Puis les moines tendus, les Saints venus d'Irlande
Chez nous prêcher leur évangile sur la lande :
Gildas et Guénolé la crosse en main. — Voici
Venir les champions des luttes sans merci
Jean de Montfort auprès de Jeanne de Penthièvre
Devant qui s'enfuyait l'Anglais au cœur de lièvre,
Oublieux aujourd'hui de leur rivalité,
Ils se rangent tous les deux du même côté.
Voici, la lance au poing, Beaumanoir et ses Trente
Qui, combattants joyeux sous la chaleur ardente
Sont revenus vainqueurs des champs de Josselin.
Armé de pied en cap, à cheval, Duguesclin
Baisse son front pensif d'habile capitaine.
Arthur, le compagnon de Jeanne la Lorraine,
Qui la suivit partout et qui sût la venger
En délivrant le sol breton de l'étranger.
Puis le duc François deux, et la bonne Duchesse
Dont les yeux sont voilés d'un reste de tristesse
Par le regret d'avoir vendu son sol natal
Pour parer ses cheveux du diadème royal.
Et le glorieux défilé se précipite.
Se déroulant toujours de plus vite en plus vite
Sitôt qu'une ombre fuit, une autre vision

Lui succède : Voici passer, noir tourbillon,
 Les marins, les pêcheurs et les hardis corsaires :
 Portzmoger, du Couëdic ; forbans aux âmes frères
 Qui reviennent ici du fond des océans...
 Voici les magistrats, et voilà les chouans
 Levant leur tête altière à longue chevelure,
 Et le pen-bas noueux passé dans la ceinture
 Ils portent des fusils à pierre avec ces faux
 Qui faisaient dans la chair de terribles blessures
 En abattant les Bleus comme des moissons mûres.
 Poètes, écrivains, passent en souriant
 Voilà le Gonidec, voilà Châteaubriant,
 Et Brizeux, doux amant de la vieille patrie
 Qui murmure tout bas encore un nom : Marie
 Ils sont là tous ceux qui les derniers ont lutté
 Pour leur indépendance et pour leur liberté.
 Chaque ombre qui paraît et chaque mort qui passe
 A fait vers le sonneur un geste de menace,
 En lui jetant ces mots à la face : « Tu mens !
 Nous avons rassemblé partout nos ossements
 Qui blanchissaient épars aux quatre coins du monde
 Sous les champs de bataille et dans la mer profonde.
 Nous avons décloué les planches du cercueil ;
 Et venons te punir ici de ton orgueil,
 Toi qui désespérais du sort de ta campagne !
 Mais les Destins n'ont pas condamné la Bretagne.
 Si notre vie à tous a vu finir son cours,
 Si les enfants sont morts, la Mère vit toujours. »
 Ainsi parlèrent-ils, et, sur la plaine aride
 On entendit encor la voix du vieux druide,
 Aux longs cheveux blanchis, et sa vibrante voix
 Dans le grand vent du soir fit retentir les bois :
 « Barde, pourquoi dis-tu que la Bretagne est morte.
 Crois-tu donc en ton cœur que le sol qui supporte
 Une race vaillante avec un tel passé
 Dans l'éternel oubli déjà soit enfoncé ?

Et que les pays soient aussi ce que nous sommes,
Et que les nations meurent comme les hommes ;
Et doivent s'en aller quand elles ont atteint
L'âge qui leur était marqué par le destin ?
Penses-tu, quand l'Ankou fermera ta paupière,
Que de l'Arvor aura sonné l'heure dernière ?
Francés Olliviéro, crois-tu dans ton orgueil,
Emporter avec toi la Bretagne au cercueil,
Quand on t'aura conduit, entre tes quatre planches,
A ce sol vers lequel chaque jour tu te penches,
Et que sur toi le temps aura rivé ses clous.
Du sort de ta patrie, ô barde es-tu jaloux ?
Oui, les hommes s'en vont là-bas l'un après l'autre ;
Et votre tour à vous suivra bientôt le nôtre,
Qui depuis si longtemps vous montrons le chemin.
De la froide demeure où vous serez demain.
Hélas ! un jour viendra, plutôt qu'il ne l'espère,
Où le fils dormira tout auprès de son père —
Hélas ! tous s'en vont ! Tous les hommes meurent ! Mais
Les nations périr ? Jamais, jamais, jamais !
Mémoire du passé, gloires jamais éteintes
Des héros d'autrefois ! ô traditions saintes !
Noms des aïeux au fond de notre âme gravés ;
Chez nos fils aujourd'hui pieusement conservés !
Patrimoine sacré, précieux héritage,
Et qui se transmettra, sans lutte et sans partage,
De générations en générations,
Avec le souvenir des grandes actions !
Noble émulation et fierté que font naître
Dans le cœur des enfants, les exploits de l'ancêtre
O langue que le Celte aux anciens temps parlait,
Qu'ils ont dès le berceau sucée avec le lait...
Enfin tout ce qui fait la commune patrie
Sentiments, souvenirs que jamais on oublie
Qu'on retrouve chez nous de la Loire au Couesnon.
Cela mourir un jour et disparaître ? oh ! non ! —

— Ah ! vous pouvez chasser les Bretons des chaumières,
 Bien loin de leurs genets, bien loin de leurs bruyères.
 Vous pouvez les bannir, et par delà les mers,
 Les disperser jusqu'aux confins de l'Univers ;
 Briser leur âme par l'exil et les souffrances,
 Mais, quant à leur ravir leurs plus chères croyances,
 Leur foi dans l'avenir, et leur faire oublier
 Le langage qu'enfants ils savaient bégayer !...
 Mais ce feu généreux, mais cette ardente flamme
 Qui brûle constamment dans le fond de leur âme,
 Non ! rien ne pourra plus l'éteindre désormais !
 Et ! notre nation ne périra jamais !
 Plus de sombres pensers, de désespoir, ô barde !
 Dis-toi bien que toujours le passé te regarde,
 Et que nos aïeux ont les yeux fixés sur nous.
 Ecoute les leçons qu'ils donnent. A genoux,
 Breton ! Prosterne-toi sur la terre bénite
 Où l'on entend le cœur du pays qui palpite,
 Tu t'en relèveras plus vaillant et plus fort.
 Oh ! poète, à genoux ! N'accuse plus le sort !
 La Bretagne vivra, c'est une ère nouvelle
 Dont l'aurore aujourd'hui vient de luire pour elle.
 Quand la désespérance et le doute rongeur,
 Viendront briser ton âme et torturer ton cœur,
 Quand tu penseras voir s'éteindre ta patrie,
 Songe à ceux-là qui, bien avant toi, l'ont chérie,
 Et qui sont là pour la défendre et la bénir.
 Et d'après le passé juge de l'Avenir !...

MORIS LETTRY.

Camors, 1904.



LES
URSULINES DE PONT-CROIX

SUITE (1)

II

Au mois de mars 1790, le monastère de Pont-Croix comptait : dix-neuf professes de chœur, deux novices et une postulante ; dix sœurs professes converses et une postulante. Il faut observer que les religieuses de chœur postulent trois mois, et les converses six mois, en habit séculier, et que toutes ont deux années de voile blanc.

Dames de chœur.

Julienne Pétronille Le Guillou de Sainte-Angèle, supérieure, fille de Roland Le Guillou, sieur de Rosenduc, sénéchal de Pont-l'Abbé, entrée au noviciat, le 25 septembre 1751, à l'âge de 22 ans, Corentine Lair de Saint-Pierre, étant supérieure, et Le Pappé, directeur de la communauté.

— Marie-Anne L'Arbre de l'Épine de Saint-Joachim, assistante, née à Pont-l'Abbé, elle fit profession, le 30 avril 1761, à l'âge de 24 ans, en présence de Joachim Cheneau, docteur en théologie, recteur de Beuzec, de

(1) Voir la *Revue* de février 1906.

ses parents et autres témoins parmi lesquels, le recteur de Loctudy, Jeanne-Yvonne Duhaffont de Saint-Louis étant supérieure.

— Marie-Joseph Le Bihan Durumain, de Saint-Charles, zélatrice et maîtresse des novices, 63 ans, professe, le 25 juillet 1746.

— Françoise Lanivinec, de Sainte-Pélagie, 76 ans d'âge et 48 ans de vie religieuse.

— Marie-Jeanne Guillier Dumarnay de Sainte-Thérèse de Jésus, 60 ans, dépositaire, en charge depuis 1775.

— Marie-Claude Hubinaut, de Sainte-Anne, née à Quimper Corentin, professe, le 19 juillet 1762, à l'âge de trente ans.

— Jeanne-Corentine le Guillou, de Tous les Saints, 46 ans professe, le 16 janvier 1766.

— Marie-Jeanne-Perrine Chappuis, de Sainte-Félicité. Née à Paris, paroisse Saint-Sulpice, elle était fille de Pierre Chappuis de la paroisse de Broi, évêché de Lausanne en Suisse et de Marie-Jeanne-Eugénie Quintin de la paroisse Saint-Jean de Lamballe, évêché de Saint-Brieuc. Son père était entreposeur à Pont-Croix, lorsqu'elle entra au couvent le 10 juin 1764, à l'âge de 20 ans ; elle fit profession le 15 janvier 1766, Marie-Anne de Kerguélien de Sainte Luce, étant supérieure.

— Anne-Françoise Hus, de Sainte-Agnès, 44 ans, professe le 27 avril 1769.

— Anne-Catherine Morvan, du Cœur de Jésus. Ses parents habitaient Pont-Croix. Elle reçut l'habit à 20 ans, le 3 février 1777 ; Denis Marie de Kerven de Kerlec était recteur de Beuzec et Louis-Marie-Laurent Billon, directeur de la communauté. La cérémonie de profession eut lieu, le 3 février 1779, et fut présidée par Jean-Marie Morvan, curé de Saint Evarzec.

Renée Le Floch, Marie de Sainte-Ursule, fille d'Alain et de Marie Quéau, de Plonéis, entra au couvent, en 1773, à 19 ans, mais ne fit profession que le 21 juillet 1781 en présence de M^{sr} Conen de Saint-Luc.

— Marie-Félicité-Joseph Couderc, du Cœur de Marie, originaire de Quimperlé, elle épousa un écrivain au port de Brest et, devenue veuve, elle entra au noviciat, le 26 janvier 1784, à 22 ans, fit profession le 26 janvier 1786, assistée des pensionnaires Catherine-Louise Hello et Fidèle-Corentine Le Guillou.

— Jeanne Sainte-de-Rospiec, dite Marie Céleste, fille de Pierre Jacques, chef de nom et d'armes de Rospiec, seigneur de Trévien : elle reçut l'habit, le 22 juillet 1784, à 27 ans, des mains de M^{sr} Conen de Saint-Luc, et fit profession, le 22 juillet 1786, en présence de Louis Corentin de Perrien, docteur en Sorbonne, recteur de Plouhinec.

— Marie-Magdeleine Guézennec, dite Marie de Saint-Joseph, 30 ans, de Pont-Croix, professe depuis le 6 décembre 1786.

— Marie-Charlotte-Joseph Rolland de Basse-Maison, dite Marie des Anges. Son père était avocat, sa mère s'appelait Marie-Anne de Leissègues ; ils demeuraient en la paroisse de Saint-Ydunet, ville de Châteaulin. Entrée au noviciat à 20 ans, le 23 novembre 1785, elle fit profession, le 30 janvier 1788, ayant comme témoins mesdemoiselles Jeanne de Leissègues de Tréanna, de Plouhinec et Marie Jacquette de Basse-Maison, d'Audierne, en présence, de Jean-Marie de Leissègues de Rozaven, recteur de Plogonnec.

— Anne-Yvonne Le Baillif, de Saint-Louis, fille d'écuyer Yves Joseph Le Baillif, seigneur de Kerbeuzec, receveur des devoirs, fit profession, le 13 octobre 1788, à 28 ans.

— Thomase Gabrielle Bulot, de l'Ange gardien, 21 ans fille d'un docteur médecin de Quimper, professe, le 21 novembre 1788.

— Marie Anne Chatton de Sainte-Cécile, fille de Jacques Corentin Yves, avocat, et de Marie Françoise Le Dastumer de Concarneau, fit profession à 40 ans le 21 novembre 1788.

— Françoise Julienne Thomase Moreau, dite Marie de Sainte-Reine, 29 ans, fille d'un notaire de Quimper, professe le 19 octobre 1789, huit jours avant le décret qui interdit jusqu'à nouvel ordre de prononcer des vœux monastiques.

Novices pour être Mères de Chœur.

— Marie Louise Guillemette Caroff, de Saint-Augustin, 20 ans, de la paroisse de de Saint-Hoardon, de Landerneau.

— Marie Agnès Périne Séveno, de Sainte-Rosalie, 24 ans, fille d'un huissier au tribunal royal de Château-lin.

Postulante.

Marie Yvonne Briand, 20 ans.

Sœurs converses.

Françoise Abgrall, de Saint-Jean, 80 ans, 55 ans de vie religieuse, a perdu presque complètement la raison, la parole et la marche.

Catherine Abgrall, de Sainte-Monique, 75 ans, 51 ans de vie religieuse.

Catherine Martin, de Sainte-Barbe, 76 ans, 51 ans de vie religieuse.

Marie-Anne Follic, de Saint-Dominique, 45 ans, de Primelin, fit profession, le 2 juin 1772, en présence de Jean Dagorn, curé de Châteaulin.

Marie Quéré, dite Marie-Victoire, 52 ans, de Cléden, 16 ans de vie religieuse.

Marguerite Carval, de Sainte-Marie, 41 ans, de Cléden, 15 ans de vie religieuse.

Barbe Berthéléme dite Marie de Saint-Gabriel, 36 ans, de Lennon, reçut l'habit, le 14 avril 1779 en présence de François Augustin Pierre Bonaventure Debon, licencié de Sorbonne, professeur de théologie et directeur du Séminaire.

Corentine Le Bot, dite Marie de Saint-Michel, 25 ans, de Briec.

Jeanne Le Gall, de Saint-Corentin, 28 ans, d'Elliant.

Renée-Mathurine Pastézeur, dite Marie de Sainte-Marthe, 28 ans, de Guipavas.

Postulante.

Hélène Quartier, 27 ans.

D'après M. Taine, il y avait en France, au début de la Révolution, 37 000 religieuses en 1500 maisons. La communauté de Pont-Croix rentre donc dans la moyenne.

*
**

Elle a pour directeur, Pierre-Jérôme Guyard-Duvergé. Au physique, un homme d'une quarantaine d'années « cinq pieds six pouces, cheveux châtons, yeux grands, roux et enfoncés, front grand, nez long, bouche grande, visage long et rouge ». Il a remplacé, en 1784, « l'aimable et douxereux », M. Billon, nommé recteur de Beuzec, résidant à Pont-Croix.

Le 23 novembre 1789, il souscrit pour 12 livres à la contribution patriotique, tant pour lui-même que comme tuteur de son frère Mathieu Jacques, absent outre-mer, déclarant que son revenu n'excède point 400 livres. La Nation lui ayant octroyé un traitement de 700 livres, au mois de janvier 1791, il offre, le 1^{er} juillet de la même année, 64 livres 8 sols 11 deniers pour contribuer aux besoins de l'Etat, et désigne Jean-Louis Pierre Marie Blaise Maisonneuve, pour être à ses droits quand le remboursement de la contribution pourra s'effectuer, suivant l'article XVII du décret du 6 octobre 1789. Avec les autres membres du clergé de Pont-Croix : Billon, recteur, Plouïneec vicaire et Quillivic, instituteur, Duvergé adhère, non sans restriction, à la protestation, de M^{sr} de Saint-Luc. M. Sohier, recteur de Mahalon en avait pris copie au Séminaire et s'était chargé de la faire signer dans le pays.

Les restrictions préparent et présagent les défections. Billon et Quillivic prêtent serment, le 25 mars, et, le 1^{er} avril 1791, d'une main qu'il essaye de rendre ferme, Duvergé lui-même, écrit sur le registre des Délibérations Municipales : « Je soussigné, prêtre, directeur des Dames Ursulines, résidant à Pont-Croix, déclare,

conformément au décret de l'Assemblée Nationale du 27 novembre 1790, sanctionné par le Roi le 26 décembre, que je prêterai le serment requis par le dit décret, dimanche prochain, à l'issue de la grand messe ». *Duvergé prêtre*. Et, le 3 avril, la grand'messe finie, *Duvergé* monte en chaire, fait un petit discours de circonstance et jure « d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée et acceptée par le Roi ». A la fin de la cérémonie, les conseillers municipaux, ceints de leurs écharpes, se rendent à la sacristie pour signer le procès-verbal, et les cloches carillonnent en signe de réjouissance.

Seul, Joseph Fidèle Plouinec s'est ressaisi, et refuse de jurer. Il est mis en état d'arrestation le 9 décembre 1791, « pour avoir souvent et publiquement fait diversion avec son curé, dans l'exercice solennel de ses fonctions ecclésiastiques ». — *Duvergé* le remplace, et, dès lors, recteur et vicaire, à l'unisson « reconnaissent que l'universalité des citoyens français est le Souverain ». promettent « soumission et obéissance aux lois de la République » ; jurent « sincère attachement à la République une et indivisible, haine à la royauté » pour célébrer l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français : et le 7 vendémiaire, an VI, ils renouvellent le serment de « haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République. » Ils n'omettent aucune formule et ne laissent passer aucune occasion.

Duvergé, malgré son civisme, n'entend pas remplir gratuitement les fonctions de vicaire, et, le 8 janvier 1793, il réclame au conseil général de la commune le paiement de la desserte des fondations de l'église pa-

roissiale, pour l'année 1792. Il est dû, sauf erreur, 400 livres 10 sols, suivant le tarif fixé par arrangement entre le corps politique et les desservants. Si ce tarif est trop élevé, pour les ressources actuelles de l'église, on peut examiner les titres et voir à combien portent les 4% accordés pour la desserte des fondations, suivant le décret du 18 février 1792. Le conseil est d'avis qu'on paie 400 livres suivant l'usage, et, l'on frappe à la caisse, qui sonne déjà creux, pour remettre cette somme à messieurs les prêtres.

Le directeur des ci-devant Ursulines continue à dire la messe, dans la chapelle de la communauté, mais cette chapelle est insuffisante pour contenir le grand nombre de personnes de la ville et des campagnes voisines qui désirent assister à la messe matinale, les dimanches et les jours de fêtes. Beaucoup sont obligés de rester dehors, exposés aux injures du temps; on n'est guère plus à l'abri dans l'intérieur: il y fait trop froid en hiver trop chaud en été. On se bouscule, on cause, aucune police. C'est un scandale. M. Pouppon, avocat, se fit l'écho de ces plaintes dans une lettre adressée au conseil, le 10 août 1793 et la municipalité, considérant: que le citoyen Guyard est vicaire du curé qu'il est salarié par la Nation en cette qualité, que son premier soin et le premier de ses devoirs est de se rendre utile à la chose publique, demande au Curé de dire dorénavant la Messe matinale en l'église paroissiale, qui peut contenir et, au delà, toutes les personnes.

A la réorganisation du canton de Pont-Croix, lorsque les municipalités furent remplacées par une administration centrale, Duvergé devient agent municipal (24 novembre 1795). Comme tel, il est chargé de faire

réparer la maison des ci-devant Ursulines et de procéder à l'adjudication des biens nationaux. Au rétablissement officiel du culte, il conserve ses fonctions de vicaire de Pont-Croix jusqu'en 1806. Par son testament, en date du 12 janvier 1808 il lègue les trois quarts de ses biens à ses neveu et nièce Jean Louis, Blaise Maisonneuve, aide-canonnier, alors au service, et Marie-Perrine-Claire-Blaise Maisonneuve, institutrice à Douarnenez, l'autre quart à sa sœur Marie-Mathurine, veuve Couppon, demeurant à Concarneau. Il mourut l'année suivante (1809).

(A suivre).

J.-M. PILVEN.



UN SOUVENIR DU PAYS

SCÈNE DE VOYAGE

Par une chaude matinée du mois d'août, nous venions de monter dans le train de Nantes à Pornic, à la gare de l'Etat : cette gare, vaste et superbe, bâtie sur la Prairie-au-Duc.

De très ancienne et historique mémoire, la Prairie-au-Duc n'a plus aujourd'hui de champêtre et de ducal que le nom.

Partout un aspect industriel. Des enseignes de marchands au lieu d'armoiries. On y trouve de longs boulevards, de larges rues, des maisons neuves, des fabriques, surtout des fabriques et des usines dont la fumée noircirait l'herbe et les fleurs sauvages s'il leur restait encore quelque coin pour se montrer.

Nous étions cinq ou six voyageurs dans le même compartiment ; tous, nous dirigeant vers les stations balnéaires des environs. Chacun s'installa de son mieux, rangeant autour de soi les petits colis que l'on préfère ne pas mettre aux bagages.

Nous regardant les uns aux autres, et nous trouvant réciproquement la mine d'honnêtes gens, il fut convenu d'un commun accord que l'on resterait ainsi jusqu'à destination, en tâchant d'éviter la venue d'autres compagnons de route.

A peine le train a-t-il quitté Nantes, qu'il s'arrête, et nous entendons crier : « Pont-Rousseau ! »

Les places étaient rares ce matin-là. Nous voyons, paraissant dans l'embarras, un ecclésiastique et un petit nègre ou mulâtre de douze à treize ans.

Trois ou quatre d'entre nous se montraient à la portière pour empêcher d'entrer.

Le costume de l'ecclésiastique indiquait un frère ou abbé de ce vaste établissement et école de sourds-muets, situé près de Pont-Rousseau au bord de la Sèvre (1).

Un professeur et un élève sans doute ?

— « Pauvres gens ! L'infirmité et le dévouement ! » dit une jeune dame, fort jolie, en élégante toilette de voyage. — Débrouiller l'intelligence d'êtres si maltraités de la nature ! Quelle persévérance ! Quel courage ! C'est héroïque ! — Ne pourrions-nous faire une petite charité à quelqu'un qui en fait une si grande ? — Laissons-les monter tous les deux ?

— Je donne ma voix pour que l'on obéisse au désir de Madame, dit, avec la prétention d'être aimable, un monsieur qui portait un monocle et des bijoux de mauvais goût.

La jeune dame parut ne pas entendre sa réponse.

La proposition fut acceptée. La portière s'ouvrit, l'abbé monta, suivi du petit nègre, et nous remercia avec affabilité.

La bonne action faite, vint le tour de la curiosité.

En notre pays breton, on ne rencontre pas tous les jours un négrillon sourd et muet. Celui-ci n'était pas beau, suivant notre goût, et de plus chétif et malingre. Il était vêtu avec une certaine élégance, mais sa brillante cravate de soie rouge ne donnait aucun reflet

(1) La Persagotière, importante maison d'éducation pour les aveugles et les sourds-muets.

joyeux à sa physionomie. Ses os dansaient dans ses habits ; sa tête, petite boule noire et crépue, branlait sur un cou long et faible ; ses mains paraissaient également disloquées. Il inspirait la sorte de pitié que l'on ressent à la vue d'un animal malade.

— Pauvre chien ! est-il maigre ! s'écria une dame fort grasse, l'air attendri.

Pauvre singe eût été plus exact ; un singe mourant.

La grosse dame compatissante tira de son sac un gâteau qu'elle offrit au négriillon.

Il ne donna aucun signe de satisfaction ; à peine y toucha-t-il.

— Il n'est pas gourmand, dit l'abbé.

— Il lui faudrait des bananes ou des ananas, dit un personnage qui paraissait être un ancien marin.

— Tiens, moricaud, veux-tu t'amuser avec ceci ?

— Les nègres aiment le clinquant, dit le monsieur prétentieux, en faisant danser devant le petit sourd-muet une montre suspendue à une grosse chaîne et accompagnée de breloques qui tintaient comme des sonnettes.

Cette bijouterie pouvait bien, en effet, n'être que du clinquant.

L'enfant leva un instant les yeux, mais son regard ne s'anima pas.

Faute de pouvoir interroger l'élève, on interrogea le professeur. Il nous apprit que ce petit être souffreteux appartenait à une riche famille de mulâtres ou de métis de la Guadeloupe. On l'avait envoyé en France pour faire son éducation. Une éducation bien difficile. Depuis deux ans, il habitait le pensionnat du bord de la Sèvre. Il était le seul de son pays et de sa couleur.

— Les autres, comment l'ont-il reçu ? demande-t-on.

— Le commencement a été dur ; ils ont eu peur, s'en éloignaient, quelques-uns ont cru voir le diable. Nous leur avons fait comprendre que le corps et l'âme ne sont pas nécessairement de la même couleur ; et que l'on peut être noir comme le charbon, à l'extérieur, sans venir de l'enfer.

— Est-il intelligent ? — Apprend-il bien ?

— Il est intelligent et doux ; imite et se rappelle très-bien les signes ; mais il est mou, paresseux et surtout triste. Ceux que le chagrin prend travaillent mal.

— Et comment, dit la jeune dame, ces infortunés pourraient-ils être gais ?

— Pardon, madame, nous leur donnons le plus de distraction possible. Ils s'amuse beaucoup entre eux et rient comme des gens doués d'une bonne voix et de bonnes oreilles. — Celui-ci n'a encore jamais ri. — Et puis, il a toujours froid, tremblotte par tous les temps, même aujourd'hui ; ne se plaît qu'à se grâler au soleil comme un lézard. — A tout ce qu'on lui offre il répond :

— « Pas cela ! Pas cela !... »

— Il a le mal du pays. Pensez donc, tout seul de son espèce ! Pauvre agneau ! soupira la grosse dame, des larmes dans les yeux, et présentant au muet, placé en face d'elle, son sac ouvert et débordant de brioches et de tartelettes. — Mange, mon petit chat, mange donc, cela te fera du bien.

Le beau monsieur secouait avec acharnement ses breloques.

La petite tête noire, branlant plus tristement encore, répondait à tout :

— Pas cela !... Pas cela !..

— Le nègre est comme le singe fort difficile à accli-

mater, dit l'ancien marin, j'en ai perdu douze en revenant de la Guyane.

— Douze nègres ! s'écria la grosse dame stupéfiée, croyant voir en ce monsieur un ancien capitaine négrier.

— Mais non, des singes, et presque autant de perroquets. La maladie s'était mise dessus. Ce monsieur fournissait, sans doute, une ménagerie, dit le beau fat, à demi-voix.

— Eh ! vous dites ?... fit le vieux marin, entendant à moitié.

Je dis que Monsieur aime sans doute beaucoup les animaux, répondit l'autre embarrassé.

— Je les aime quand ils ne me gênent pas. Je flanque tout ce qui me gêne par dessus le bord. Le ton rude dont ces mots furent dits, et la vue de deux poings solides mirent fin à cette conversation.

Quelqu'un demanda si le muet parlait.

— Oui, il parle un peu, répondit l'abbé, il prononce fort bien son nom.

Puis il fit signe à l'élève de dire son nom.

Le malheureux fit entendre un son rauque, sec, guttural, douloureux qui est la voix des sourds-muets. Le bruit de deux morceaux de bois qui s'entre-choquent à faux. Un son presque aussi désagréable que celui d'un mauvais piano.

Cela pour eux s'appelle parler. Quelles études, quels efforts, quelle patience il faut de la part du maître et de l'élève ; du maître surtout pour arriver à ce résultat ! Et pourtant, auprès de la voix ordinaire, quelle imitation lamentable, incomplète, dérisoire même. Le moricaud prononça trois ou quatre syllabes en *co* et en *ca* qui signifiaient son nom. Un nom sauvage, indien, colonial, n'importe. Personne ne le comprit, ne se le

rappela, mais on avait entendu parler le muet, on était content.

Le professeur le conduisait à Saint-Brévin pour essayer de le fortifier et de l'égayer par le séjour du bord de la mer. Tous ses camarades blancs passaient les vacances dans leurs familles. Lui seul ne pouvait, en ce moment, aller rejoindre la sienne. Cette circonstance augmentait sa mélancolie. Il devait rester encore trois ans en France.

La chaleur devenait de plus en plus forte. Chacun se taisait. La jeune dame élégante, qui avait proposé de faire monter ces deux nouveaux voyageurs, saisit un grand éventail qu'elle portait suspendu à la taille par un ruban. Sous un léger coup de pouce, il s'ouvrit et s'arrondit.

C'était une imitation de peinture orientale, aux couleurs voyantes, représentant des fleurs et des oiseaux de fantaisie ; un de ces objets que l'on traîne sur les plages, les maniant sans précaution, les perdant sans regret.

Le négrillon, qui semblait dormir, se dressa tout d'une pièce, comme un pantin dont le ressort se détend ; un son rauque sortit de sa gorge ; ses yeux s'animèrent, se remplirent d'étincelles ; un large rire ouvrit sa bouche qui laissa voir des dents d'une éblouissante blancheur. En sautillant il tendit les mains vers l'éventail.

Un cri de surprise et des rires répondirent à cette joie imprévue.

Cela lui rappelle son pays, dit la dame, détachant l'éventail, qu'elle agita autour de la tête du petit noir ; puis elle le lui mit dans les mains, ajoutant :

— Garde ce joujou, s'il te fait plaisir. C'est peut-être le premier éventail qu'il voit en France.

— Oui, Madame, répondit l'abbé, ce doit être le premier. C'est un objet qui n'est point en usage dans notre maison.

— Voyez comme il est content ! Il ne fallait, pour le rendre heureux, qu'une feuille de papier coloriée.

Artistement maniée, et offerte par une jolie main bienfaisante, dit d'un air galant le monsieur aux dorures.

La dame ne daigna pas accorder, à sa belle phrase, le sourire qu'il attendait sans doute.

— Le petit drôle va maintenant nous danser une bamboula, dit le vieux marin.

Le négriillon, fort comique dans la démonstration de son bonheur, agitait l'éventail en tous sens, l'ouvrait et le fermait. Cependant la joie l'embellissait, sa tête ne branlait plus sur son cou devenu solide ; ses poignets ne semblaient plus désossés ; sa figure s'épanouissait et prenait une expression plus humaine.

Il se revoyait sans doute dans sa grande île américaine, dansant à l'ombre des palmiers ; ou doucement bercé dans un hamac, entourés de servantes attentives qui écartait, de leur larges éventails, les bourdonnants insectes aux ailes luisantes. Il jetait alors, sans songer à rien, ses regards nonchalants sur les vastes plantations ou d'autres nègres travaillaient durement sous le soleil.

Travaillaient pour qu'il vint lui, le fils du maître, bien loin au delà des mers, sous un ciel moins bleu, moins éclatant ; mais hospitalier apprendre à penser, à exprimer ses pensées. Il s'en retournerait, instruit, l'intelligence ouverte, capable d'être utile, de diriger le travail des autres malgré sa double infirmité. Bientôt il comprendrait ces choses. Il fallait d'abord chasser.

cette maudite tristesse qui le tenait dans une allanguissante paresse.

Le hasard, la rencontre d'une femme gracieuse et charitable, mais fort mondaine peut-être, venaient de faire ce que deux années de soin n'avaient pu obtenir.

Un éventail ! Un éventail ! répétait le bon abbé, nous n'avions pas pensé à cela !

— Oh ! Oh ! je le crois, dit la grosse dame, s'efforçant de rire. De telles frivolités n'entrent pas chez vous. Oh ! Oh ! vous ne le permettriez pas ! Des éventails dans un pensionnat de garçons, ça serait d'un joli effet.

— Nous lui avons offert bien des choses pourtant ! continua l'abbé, resté sérieux au milieu des rires.

— Merci, madame, merci ! — Le bon Dieu est venu à notre secours aujourd'hui.

— Par un bien petit moyen, reprit la dame aux gâteaux, fermant son sac avec mauvaise humeur.

— Un grand moyen au contraire. Il a mis sur votre chemin un ange, une fée, une magicienne qui a fait ce miracle, déclama le beau fat.

— Oui, un ange, une fée, une sorcière, on ne sait trop lequel, se promenant en chemin de fer, répartit l'air moqueur, celle à qui le compliment s'adressait.

— Il y a peut-être la dessous quelque maléfice ou diablerie ? N'est-ce pas, madame ?

— Il faut se défier de tout, répondit d'un ton sec la grosse personne.

Et le sac aux provisions disparut sous la banquette.

— Non, non dit l'abbé, le diable ne fait jamais de bien.

— Mille diables ! attendez donc que le moricaud parle comme vous et moi avant de crier : Miracle !... répliqua brusquement le vieux marin.

.

Le train s'arrêta. — Nous étions à moitié route de Pornic. Une voix retentissante cria : Sainte-Pazanne!.. Les voyageurs pour la ligne de Machecoul, Paimbœuf, Saint-Brévin changent de voiture !...

L'abbé et son élève descendirent. Le négrillon n'était plus tremblotant. Il s'éloigna en courant et gambadant d'une façon fort drôle, agitant l'éventail à la manière indienne, autour de sa petite tête, maintenant remplie de joie et de malice.

Le professeur le suivait heureux aussi.

— L'enfant exilé retrouvait la santé, la vie, à la vue « *d'un souvenir du pays* ».

JEAN PLOARECH.



CONDITION

DES SERVITEURS RURAUX BRETONS

Domestiques à gages et Journaliers agricoles

SUITE (1)

IX. — SALAIRES DE L'OUVRIER AGRICOLE ÉMIGRÉ.

Chaque année, quand vient le mois de mai, nombre de Bretons quittent leur pays pour des régions agricoles où le salaire est plus rémunérateur.

Les uns s'attachent à leur nouvelle patrie et y demeurent, d'autres reviennent en Bretagne vers fin septembre ou octobre.

L'ouvrier agricole du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord et aussi d'Ille-et-Vilaine se dirige vers la Normandie, les plaines de la Beauce, les environs de Paris, l'Anjou ou les îles Anglo-Normandes. Il y a quelques années, avant l'introduction des faucheuses, beaucoup de Bretons du Morbihan descendaient vers le pays *nantais* au moment des foins.

Le " Placeron " de Pontorson. — Au cours de notre enquête sur l'ouvrier agricole de Bretagne, nous avons

(1) Voir la *Revue* de décembre 1905.

parlé du " Placenner " de Saint-Pol-de-Léon et nous le comparions au " placeron " de Pontorson.

Lors de la récolte des grains, les cultivateurs des côtes normandes et bretonnes et plus particulièrement de l'Avranchin (Avranches, Ducey, Pontaubault, etc...) se rendent tous les matins en voiture à Pontorson afin d'y louer, pour la journée seulement, les ouvriers agricoles dont ils ont besoin. Pour la fenaison, ces cultivateurs n'opèrent pas de la même façon le recrutement de leur personnel : ils engagent des journaliers de leur pays, des environs.

Le placeron, ainsi appelé parce qu'il séjourne sur la place principale en attendant les offres de l'employeur, est parfois originaire des communes normandes qui avoisinent Pontorson ; mais, le plus souvent, il vient de Bretagne, des paroisses de Bazouges-la-Pérouse, Viviers-sur-Mer, Saint-George-de-Reintembault, Louvigné-du-Désert, etc. et parfois, jusque de Sens de-Bretagne, Romazy, etc.

Rendu à la " place " dès deux, trois ou quatre heures du matin, il commence son travail à trois, quatre ou cinq heures jusqu'à huit heures et demie du soir environ.

Il est payé pour ce temps 4 et 5 fr. par jour et nourri. Lorsque le mauvais temps empêche tout travail au dehors, le cultivateur congédie le " placeron " et lui paie seulement le temps passé à travailler.

Le " placeron ", la journée terminée, se dirige vers Pontorson et passe la nuit sous un hangar, une grange ou un pailler.

Comme on le voit, les conditions du " placenner " de Saint-Pol-de-Léon et du " placeron " de Pontorson sont presque identiques. La seule différence, à l'avantage du

“ placeron ”, est que celui-ci reçoit un salaire journalier beaucoup plus élevé.

Normandie (1). — Les salaires, en Normandie, subissent, comme en Bretagne, une hausse formidable, surtout depuis une quinzaine d'années. Cela tient un peu à l'émigration, mais surtout à la dépopulation du pays.

1. Le v^o G. d'Avenel dans son *Histoire économique de la propriété des salaires, des denrées, etc.*, nous donne les prix suivants, en Normandie, à des époques différentes :

SOURCE DES PRIX	PRIX en monnaies de l'époque	OBJETS	Localités	Dates	PRIX en francs de la journée
Belisle 623 (D'A.)	1 sol.	Faucheur	Normandie	1198	1 08
" "	6 deniers	Journalier	"	1239	0 50
" "	la 9 ^e gerbe 11% du prix	Moissonneur	"	1291	0 70
" "	12 deniers	1 charrue et 1 moissonneur	"	1301	0 67
" "	8 deniers	Journalier nourri (récolt.)	"	1308	0 44
" "	2 sols	Journée de charrue	"	1308	1 34
" "	2 sols	Journée de charrette (réc.)	"	1308	1 34
" "	6 deniers	Journée de herse	"	1308	0 33
" "	17 ^e partie du grain battu	Batteur en grange	"	1320	
" "	15 deniers	Journée de charrue	Manche	1340	0 76
Le Lorient (a)		Journalier nourri	Breville/Cal.	1789	0 50
		Journalier non nourri	"	1789	1 50
		Journalier nourri	"	1800	0 50
		Journalier non nourri	"	1800	1 25
		Domest. de ferme (mâle)	"	1789	100 à 120
		Servante	"	1789	60 "
		Domest. de ferme (mâle)	"	1800	100 à 120
		Servante	"	1800	60 "
		Maître valet	"	1895	300 "
		Charretier laboureur	"	"	400 "
		Vacher	"	"	300 "
		Domestique mâle	"	"	300 "
		Dom. au-dessous de 16 ans	"	"	150 "
		Servante	"	"	300 "
		Journalier nourri (été)	"	"	1 75
		" non nourri "	"	"	3 00
		Journalier nourri (hiver)	"	"	1 25
		" non nourri "	"	"	2 00
		Journal ^o nourrie (été)	"	"	1 00
		" non nourrie "	"	"	2 00
		" nourrie (hiver)	"	"	1 00
		" non nourrie "	"	"	2 00
		Journ. (enfant) nourri (été)	"	"	0 50
		" non nourr. "	"	"	1 25
		" nourri (hiver)	"	"	0 40
		" non nourri "	"	"	1 20

(a) Monographie historique et statistique de la paroisse de Breville, canton de Troarn (Calvados) par A. Le Lorient-Breville 1895.

Le seul département de la Manche a vu sa population baisser de 50.000 habitants en 25 ans. Aussi les fermes à louer sont-elles nombreuses et les prix des fermages ont-ils diminué de près de moitié. Presque tout le pays de l'« Avranchin » qui environne Pontorson est maintenant peuplé de cultivateurs bretons (1). Mais, en général, leur manière de cultiver la terre qui n'est pas celle nécessitée par la nature du sol, ne leur a pas fait obtenir un rendement tel qu'ils étaient en droit d'espérer.

Si les fermages diminuent en Normandie, les salaires des serviteurs ruraux, par contre, augmentent sans cesse. Les salaires du *Mortainais* et de l'*Avranchin* sont supérieurs à ceux du pays de Fougères ou de Saint-Malo. Ceux du pays de *Vire* sont supérieurs aux précédents et enfin les gages de la *Haute-Normandie*, des *pays d'amont* sont encore bien plus élevés.

Mortainais (2) et Avranchin. — L'engagement part

(1) Les Normands du Cotentin (environs de Valognes et Carentan) disent, quand ils se rendent aux marchés de Coutances, Granville, etc., qu'ils vont chez « les Bretons ».

(2) Manche. Salaires et gages moyens en 1892 (ENQUÊTE DÉCENNALE DÉJÀ CITÉE).

OBJETS		Gages moyens annuels	Salaires moyens quotidiens
Journalier nourri	été		1 44
Journalière »	»		0 88
Journ. (enf.) »	»		0 46
Journalier »	hiver		1 08
Journalière »	»		0 63
Journ. (enf.) »	»		0 32
Journalier non nourri	été		2 63
Journalière »	»		1 64
Journ. (enf.) »	»		1 06
Journalier »	hiver		2 04
Journalière »	»		1 33
Journ. (enf.) »	»		0 83
Maitre-Valet		474	
Laboureur et charretier		276	
Bouvier de plus de 16 ans		262	
Bergers de plus de 16 ans		222	
Domestique mâle		220	
	au-dessous de 16 ans	105	
Servante		179	

du 1^{er} mars chaque année. Le salaire moyen du domestique de ferme va de 280, 300 à 340 francs suivant la capacité et l'importance de la ferme. Souvent même, les gages atteignent et dépassent 400 francs.

Les servantes reçoivent 200 à 230 francs par an.

L'ouvrier agricole à la journée gagne, nourri, 1 fr. ou 1 fr. 50 — la femme de 0 fr. 75 à 1 fr. suivant les saisons.

Pays de Vire. — Autour de Vire, l'année agricole commence le 25 mars, mais les cultivateurs gagent leurs domestiques dès le mois d'octobre précédent dans la crainte de ne pas en trouver. Le denier à Dieu ou arrhes est 5 à 10 fr. (serviteurs) — 5 fr. (servantes) — 2 fr. (pâtres).

Nous y trouvons des salaires de :

Premiers domestiques.	300 à 350. fr
Domestiques de 18 à 22 ans. . .	180 à 230.
Pâtres	60 à 100.
Servantes	200 fr en moyenne.

Quelques grandes fermes emploient des domestiques dirigeant l'exploitation et touchant des gages de 400 fr. et plus.

Les gages sont toujours donnés en argent. Il n'existe ici aucune coutume locale dans le genre des sabots, du fouet, etc., remis par le patron à son domestique en Bretagne.

Il est d'usage d'accorder, sur la vente des animaux de la ferme, une certaine somme au domestique plus spécialement chargé de l'élevage du bétail. Cela s'appelle le *vin*. Ainsi, le premier domestique reçoit deux ou trois francs par cheval ou bœuf vendu, — la servante, un franc par veau ou porc, — le pâtre, cinquante centimes par mouton.

Les journaliers habitent des maisons entourées de jardins, du prix de 50 à 80 fr. Ils gagnent, suivant les saisons :

Hommes.	temps ordinaire.	1 fr. 25 à 1 fr. 50	(nourris)
	moissons	2 fr. 50	»
Femmes.	temps ordinaire.	0 fr. 75	»
	moissons	1 fr. 50 à 2 fr.	»

Les moissonneurs, ouvriers agricoles loués pour la période des grands travaux, portent le nom d'*hommes d'août*. — Ils sont retenus, dès le mois de février pour août et septembre.

Ce sont, en grande partie, des cantonniers, des ouvriers de métiers, etc., qui pour ces deux mois reçoivent de 80 à 100 fr.

Plaine de Caen (1). — Dans cette région, c'est-à-dire, dans un rayon de 15 kilomètres autour de Caen, on trouve très peu d'ouvriers agricoles bretons. Ceux qu'on y rencontre sont réunis en colonies. Les principales

(1) Calvados. Salaires et gages moyens en 1892 (ENQUÊTE DÉCENNALE DÉJÀ CITÉE).

OBJETS		Gages moyens annuels	Salaires moyens quotidiens
Journalier nourri	été		1 98
Journalière	»		1 28
Journ. (enf.)	»		0 69
Journalier	hiver		1 26
Journalière	»		0 81
Journ. (enf.)	»		0 41
Journalier non nourri	été		3 22
Journalière	»		2 19
Journ. enf.	»		1 31
Journalier	hiver		2 36
Journalière	»		1 61
Journ. enf.	»		0 91
Maitre-Valet		401	
Laboureur et charretier		330	
Bouvier de plus de 16 ans		310	
Berger		328	
Domestique mâle de plus de 16 ans		266	
Domestique mâle au-dessous de 16 ans		183	
Servante		257	

sont situées : deux à Bénouville, près Caen, employant l'une 10 ouvriers environ, l'autre 7 ouvriers, une autre colonie à Villers-sur-Mer en occupe 25.

L'année agricole commence à la Sainte-Claire, le 17 juillet.

Le grand valet	gagne environ	. . .	500 fr.	l'an.
Le deuxième	»	»	400	»
Le troisième	»	»	200 à 300	fr.

Les petits valets suivant leur force et leur âge varient de 50 à 200 fr.

Tous les domestiques, sauf le grand valet, gardent les écuries, chacun leur tour, le dimanche.

Dans les grandes vacheries, une servante peut gagner 400 francs par an, mais en général ses gages ne dépassent pas 100 à 200 francs.

Les domestiques et les servantes sont couchés et nourris par le fermier. Ils sont en général originaires des environs.

Les grains et les foins se coupent à la tâche.

Les journaliers sont engagés à la semaine et payés le même prix qu'à la journée. Ils sont nourris le dimanche, mais ne touchent aucun salaire : ce jour-là ils aident les domestiques aux travaux de propreté de la ferme.

La journée d'un homme se paie 1 franc pendant l'hiver, 1 fr. 25 au printemps. — 1 fr. 50 pour la fenaison — 2 francs pour la récolte du blé (mois d'août), 1 fr. 25 jusqu'à la Saint-Michel. Pour les travaux de battage, le journalier reçoit 3 fr. pendant le mois d'août. -- 2 fr. 50 jusqu'à la Saint-Michel, 2 fr. en hiver.

Orne, Eure. — Dans cette partie de la Normandie, où les ouvriers bretons se dirigent de préférence, nous trouvons des salaires très élevés.

Charretiers 600 fr. — Premiers domestiques 500 à 600 fr. — Domestiques de 12 à 15 ans. 250 à 270 fr. — de 15 ans et au-dessus : 300 fr. (le blanchissage du linge est à leur charge).

Aux environs de Laigle (Orne) (1), le charretier gagne

(1) EURE, ORNE. — GAGES ET SALAIRES MOYENS EN 1902. —
ENQUÊTE DÉCENNALE

OBJETS	Gages moyens annuels	
	EURE	ORNE
Maitre-Valet	532	405
Laboureur et charretier	454	386
Bouvier de plus de 16 ans	414	318
Berger de plus de 16 ans	512	295
Domestique mâle de plus de 16 ans	365	267
" de moins de "	184	127
Servante	282	187
	Salaires moyens journaliers	
Journalier nourri été	2 07	1 49
Journalière nourrie "	1 25	1 03
Journ. (enf.) "	0 72	0 61
Journalier " hiver	1 40	1 19
Journalière " "	0 86	0 77
Journ. (enf.) " "	0 48	0 44
Journal non nourri été	3 49	2 84
Journalière " "	2 18	1 88
Journ. (enf.) " "	1 38	1 24
Journalier " "	2 52	2 17
Journalière " "	1 62	1 48
Journ. (enf.) " "	0 98	0 94

EURE-ET-LOIR. — GAGES ET SALAIRES MOYENS EN 1892
ENQUÊTE DÉCENNALE.

GAGES MOYENS ANNUELS		SALAIRES MOYENS QUOTIDIENS	
Maitre-valet	586	Journalier nourri Été	2,10
Laboureur et charretier	468	Journalière nourrie "	1,19
Bouvier de plus de 16 ans	467	Journ. enfant nourri "	0,74
Berger de plus de 16 ans	608	Journalier nourri Hiver	1,30
Domestique mâle	483	Journalière nourrie "	0,87
Dom. mâle de moins de 16 ans	203	Journ. enfant nourri "	0,50
Servante	323	Journalier non nourri Été	3,24
		Journalière non " "	1,95
		Journ. (enfant) " "	1,38
		Journalier non " Hiver	2,25
		Journalière non " "	1,95
		Journ. (enfant) " "	1,00

500 à 600 fr., l'an, — le domestique 400 fr., — les jeunes gens de 12 à 15 ans : 25 francs par mois, soit 300 francs par an.

Dans la même région, les journaliers agricoles (ni nourris, ni blanchis) reçoivent 2 fr. à 2 fr. 50 en été, 1 fr. 50 en hiver.

En Beauce, à Senonches (Eure-et-Loir), le moissonneur obtient 250 francs en moyenne pour quatre mois, logé, nourri, mais non blanchi.

L'hectare de blé est payé 28 à 30 francs. Trois ouvriers peuvent couper et lier un arpent (1/2 hectare) par jour. Le salaire quotidien, lorsque le travail est marchandé de cette façon, est donc de 4 fr. 65 à 5 fr., plus avantageux que l'engagement pour toute la saison, si on ne considère que le salaire. Mais, il faut remarquer que l'ouvrier gagé pour la durée des récoltes est traité comme le domestique, c'est-à-dire logé, nourri, alors que celui qui travaille à la tâche est obligé de payer pension (1).

Comme on peut s'en rendre compte, tous ces salaires sont bien plus élevés que ceux de Bretagne, mais le travail est conduit beaucoup plus durement et la vie est d'un prix plus élevé. L'ouvrier ne trouve pas, en Haute-Normandie et en Beauce, la vie de famille, saine, honnête et bienfaisante. Il n'a pas, comme en Bretagne, sa journée de repos hebdomadaire, il lui faut travailler le dimanche jusqu'à midi.

(1) BEAUCE, *fauchage du grain*. — Dans la Beauce, actuellement (1899) le prix oscille de 30 à 45 fr. par hectare de froment coupé, façonné et lié en gerbes. Quoique le faucheur doit donner à sa « ramasseuse » une douzaine de francs pour les trois journées de travail qu'exige la moisson d'un hectare, ce qui réduit son gain moyen à 25 fr., ce chiffre de 25 frs demeure fort supérieur aux 15 frs indiqués etc... » D'AVENEL, *déj. cité*, t. III.

Les occasions de dépenses sont aussi plus nombreuses et la vie d'un prix plus élevé. On ne danse en Bretagne qu'aux Pardons et aux mariages. En Beauce, le plus petit hameau possède deux ou trois salles de danses, et il y a bal le samedi, le dimanche, le lundi soir et quelquefois même les autres jours de la semaine, à l'exception toutefois du temps de Carême. Les consommations se vendent très cher. Le café payé 0 fr. 10 et 0 fr. 15 la tasse, le petit verre compris, en Bretagne, est vendu en Beauce 0 fr. 40 et 0 fr. 50. Il n'y a pas de cidre. En Bretagne, on peut se désaltérer ou passer quelques heures à l'auberge avec peu d'argent, parce qu'on a un litre de cidre pour quinze ou vingt centimes. En Beauce le litre de vin, de mauvais vin, se vend 0 fr. 75 et 1 fr. L'ouvrier agricole de Bretagne ne sait pas ce que c'est qu'un apéritif, en Beauce, il doit faire comme les camarades.

Les ouvriers bretons ont, dans ces pays, de terribles concurrents dans les journaliers venant chaque année de Belgique.

Bien que payés très chers, Bretons et Belges ne se montrent pas satisfaits de leur position, et il est rare, me disait un cultivateur de la Beauce, de voir des fils de journaliers établis ici, choisir la profession d'ouvriers agricoles.

Seine-et-Oise. — Les ouvriers bretons travaillant en Seine-et-Oise et partie de Seine-et-Marne (1) s'y rendent dans le courant du mois de mai pour en repartir en novembre ou décembre. C'est dire que durant ce laps de temps, ils accomplissent une série très variée de

(1) Ce sont les Belges qui forment le plus fort contingent de travailleurs agricoles en Seine-et-Marne.

travaux de culture : binage des pommes de terre et des betteraves, fauchage des sainfoins et luzernes, moissons, mise à l'abri des récoltes, arrachage des pommes de terre et des betteraves (1).

Presque toujours, ces différents travaux sont exécutés à la tâche (2).

Il se fait deux binages pour chaque plante : pommes de terre et betteraves — à deux époques différentes — payés chacun 15 fr. l'arpent, c'est-à-dire 30 fr. l'hectare, ce qui donne 120 fr. pour les quatre binages et une journée moyenne de 3 ou 4 fr. (3).

Entre temps, les ouvriers fauchent le sainfoin et la luzerne et sont alors payés 14 à 18 fr. l'arpent. C'est un travail beaucoup plus rémunérateur que le binage, puisque la journée est évaluée, en moyenne, à 5 et 7 fr. ; mais, par contre, la fatigue est excessive, car à l'œuvre dès 3 ou 4 heures du matin, le tâcheron ne songe au repos que vers 8 ou 9 heures.

Les travaux de moisson s'effectuent de la mi-juillet à la mi-août. Les ouvriers venus en mai sont aidés par d'autres qui retournent en Bretagne une fois les récoltes terminées. La journée pour le tâcheron va de 3-4 heures du matin à 8-9 heures du soir, avec un repos de quelques heures au milieu du jour.

Le prix de façon varie suivant l'état des moissons, de 40 à 80 fr. pour l'hectare de blé ou de seigle, 20 à

(1) Nous sommes redevable à notre excellent ami M. Guillemin cultivateur à Garancières (cant. de Montfort-l'Amaury) de la plupart des renseignements concernant le dép. de Seine-et-Oise.

(2) Tous les ouvriers agricoles que nous avons interrogés préfèrent la tâche à la journée (en Seine-et-Oise, Beauce, Normandie aussi bien qu'en Bretagne).

(3) L'outil servant au binage est appelé « binette ». Il appartient à l'ouvrier, qui l'achète de 3 fr. 50 à 4 fr.

40 fr. pour l'avoine et l'orge. L'ouvrier préfère le prix de 40 fr. pour le blé et le seigle et de 20 fr. pour l'avoine et l'orge, parce que cela indique un travail, avantageux, alors que les prix élevés ne sont accordés que quand, par suite d'orages, de pluies et de grêle, la moisson est couchée et difficile à couper et par conséquent, réclame de l'ouvrier beaucoup plus de temps.

Deux Bretons de Scaër, ayant travaillé en Seine-et-Oise, pendant la moisson 1905, ont touché une somme de 340 francs pour 17 journées. La dépense de chacun a été de 66 francs : elle se composait des frais de nourriture, blanchissage et raccommodage de leurs effets de corps et de frais divers. Le billet de chemin de fer (aller de Scaër en S.-et-O.) était de 25 frs.

Le salaire brut de chaque ouvrier a été de : 340 fr. : 2 = 170 frs.	170 fr.
---	---------

Les dépenses comprennent :

Frais d'entretien en Seine-et-Oise	66 fr.	
Voyage (aller)	25 fr.	
	<hr/>	
	91 fr.	<hr/> 91 fr.

Le gain net est donc de.	<hr/> 79 fr.
----------------------------------	--------------

ou, par jour de travail de 4 fr. 64.

Or, si nous nous rappelons que le journalier agricole de Scaër gagne, en Bretagne, durant les récoltes, près de 2 frs., *nourri*, nous pourrions comparer les deux salaires et conclure que l'ouvrier du Finistère est plus heureux avec un salaire moindre, au pays, qu'en Seine-et-Oise. Raison de milieu, d'abord, que nous avons expliquée en parlant du moissonneur de Beauce et Haute-Normandie ; raison d'économie, ensuite, ainsi que nous en faisons la démonstration ci-dessous.

Nous avons compté 17 journées de travail en Seine-et-Oise, 2 jours de voyage (aller et retour). A ces 19 jours, nous pourrions ajouter justement 2 journées perdues en Seine-et-Oise, l'une à l'arrivée, l'autre avant le départ, — un dimanche, — 2 journées perdues avant le départ de Scaër et *au moins* 2 autres au retour, consacrées au repos.

C'est-à-dire un total de $19 + 2 + 2 + 2 + 1 = 26$ journées consacrées soit au travail lui-même, soit aux préparatifs, pour lesquelles il a reçu net 79 frs. ou à la journée, 3 fr. 03.

Faisons remarquer aussi que cet ouvrier de Scaër qui n'a dépensé en Seine-et-Oise qu'une somme de 66 fr. — pour sa nourriture, son blanchissage et ses distractions peut être considéré comme un ouvrier économe.

Mais plus nombreux sont ceux qui laissent sur le comptoir du marchand de vin tout l'argent gagné au travail. — De plus l'ouvrier agricole rapporte de son séjour des habitudes de dépenses qui n'étaient pas

(1) Quand la récolte est en bon état, l'ouvrier coupe environ 1 arpent par jour. Si la récolte est abîmée par l'orage, il coupera 1/2 arpent.

(2) Par erreur nous avons dit que le voyage de l'ouvrier agricole était gratuit à l'*aller*, c'est au *retour*, qu'il faut lire. (Ch. II : de l'Engagement).

L'ouvrier agricole doit être muni d'outils (pelles, pioches, faux, etc) permettant aux gares de constater sa qualité. Muni de la carte de remise, il paie place entière pour se rendre dans l'Eure, l'Eure-et-Loir, dans les arrondissements de Mantes et de Rambouillet ou sur le réseau du Nord, à l'exception des gares situées dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne ; mais il aura droit au retour gratuit en se conformant aux prescriptions réglementaires et à condition que le voyage s'effectue *quinze jours* au moins et *un an* au plus après le voyage d'aller.

siennes auparavant, un corps épuisé, parfois une santé chancelante (1).

Quelquefois, l'ouvrier est payé pour les travaux de moissons, à la journée ; il gagne alors 5 fr. et travaille de 4 h. du matin à 9 h. du soir. La nourriture est à la charge du patron.

Dans la deuxième quinzaine d'août, une fois la moisson faite, les Bretons venus spécialement pour ce travail retournent chez eux. Seuls, restent ceux venus dès le mois de mai pour le binage des pommes de terre et betteraves. On les emploie à différents ouvrages : mise à l'abri des récoltes, arrachage des pommes de terre et betteraves, qui les mènent jusqu'à la Toussaint.

Pour la façon des meules, l'ouvrier, nourri, est payé à la journée 2 frs. Pour le bottelage du foin, à la tâche : 3 frs du mille (500 kilos), de la paille 2 frs. — Lors de l'arrachage des pommes de terre, exécuté également à la journée, il reçoit 3 frs. environ, plus la soupe et le cidre.

A moins de convention spéciale, les ouvriers agricoles travaillant à la tâche ne sont ni nourris, ni blanchis. Un local spécial leur est cependant affecté, avec un lit pour deux, composé de paille, matelas, traversin, draps et couverture.

Le cultivateur trempe la soupe deux fois par jour (11 heures matin, et le soir) au travailleur breton ou belge qui doit fournir son écuelle et son pain, il l'autorise également à faire cuire à la cuisine de la ferme la viande achetée pour son alimentation particulière.

(1) Les travailleurs agricoles bretons qui vont faire les récoltes en Beauce, Seine-et-Oise etc, trouvent difficilement à s'embaucher revenus au pays. Les cultivateurs préfèrent conserver les ouvriers qui les ont aidés, pendant l'été. De sorte que, l'émigré temporaire avec son salaire élevé de 4 mois de l'année est plus malheureux que celui qui gagne beaucoup moins, mais reste au pays où l'ouvrage lui est assuré toute l'année.

L'ouvrier reçoit au moment de la fenaison, un litre de vin par jour et du cidre.

Les repas, pour le personnel de la ferme, sont repartis de la façon suivante :

6 heures du matin, aux champs, *petit déjeuner*, pain, beurre ou fromage, demi-litre de vin,

11 heures matin, à la ferme, *déjeuner*, soupe, etc., cidre.

4 heures soir, aux champs, *collation*, comme le déjeuner de 6 heures.

9 heures du soir, à la ferme, *dîner*, même repas qu'à 11 heures.

L'ouvrier agricole qui ne va en Seine-et-Oise qu'au moment de la moisson, n'est plus logé, faute de place, aussi confortablement que celui qui y séjourne de mai à novembre. Il doit se contenter, le plus souvent, d'un peu de paille dans une grange.

Les cultivateurs et les commerçants de Seine-et-Oise préfèrent l'ouvrier breton à l'ouvrier belge pour deux raisons bien différentes :

1° Le Breton travaille moins vite que le Belge, mais il travaille mieux ; 2° le Breton dépense souvent sans compter, le Belge est économe et sobre.

L'ouvrier de Bretagne livré à lui-même, isolé au milieu d'une population aux préjugés tenaces, sans famille ni amis pour le retenir, passe toutes ses heures libres au café, semaines et dimanches. Souvent des querelles s'élèvent qui dégénèrent vite en rixes. Loin de son horizon natal, il pêche par manque d'énergie, de caractère, regrettant le lendemain l'argent si mal dépensé la veille.

Il est, de plus, imprévoyant et ne songe pas assez à la famille : vieux parents, femme, enfants laissés au pays,

qui, souvent, sont obligés de mendier le pain quotidien pendant que l'homme dépense là-bas les sous gagnés avec tant de peines.

Le département de Seine-et-Oise est l'un de ceux vers lesquels la Bretagne pourra déverser le trop plein de son excédent de naissances (23 786 individus en 1903 ; 19 440 en 1904). Il y a là d'excellentes situations à créer pour des ouvriers agricoles intelligents et sérieux. Nous savons qu'un mouvement d'émigration vers cette région se dessine dans certaines contrées bretonnes, notamment aux environs de Scaër et de Bignan. Mais, il ne faudrait pas abandonner à eux-mêmes les Bretons de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne (1). Il serait nécessaire que des

(1) Sous le titre trompeur de « Grève de moissonneurs », les journaux relatèrent en juillet 1905 des faits qui eurent pour théâtre les départements de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Le perfectionnement de l'outillage agricole, depuis quelques années, a supprimé une grande partie de la main d'œuvre (a) d'où dépréciation de celle-ci en conséquence de la loi de l'offre et de la demande.

Les machines introduites dans cette région rendent de grands services lorsque les récoltes n'ont subi aucun dégât ; mais si l'orage, la pluie ou la grêle couche les moissons, elles ne sont d'aucune utilité et le cultivateur se voit dans l'obligation de recourir à l'ouvrier manuel.

Ce fut le cas en 1906. Les travailleurs agricoles exaspérés par l'introduction de machines perfectionnées causes de la diminution des offres de travail et des salaires (b) voulurent mettre à profit le mauvais état de la récolte et arguèrent de la difficulté de la tâche pour demander des prix exorbitants.

Ils fixèrent la façon de l'hectare à 90 et 100 frs. au lieu de 70 frs. moyenne habituelle. Quelques cultivateurs durent subir les

(a) Le travail exécuté il y a 5 ans par 6 ou 7 ouvriers, en Seine-et-Oise, l'est actuellement par deux ouvriers.

(b) En Seine-et-Oise des ouvriers agricoles non contents de refuser le travail au tarif ordinaire, essayèrent de mettre hors d'usage les machines en installant au milieu des blés, des cartouches de dynamite (Communiqué par un ouvrier agricole de Bignan).

commerçants bretons, des instituteurs et des prêtres parlant breton aillent s'installer dans les centres agricoles afin que ne soit pas brisée la chaîne qui doit rattacher toujours les émigrés à la mère patrie.

Jersey. — Des îles anglo-normandes de la Manche : Jersey, Guernesey, Jethou, Herm, Sercq et Aurigny, la première seule cultive la pomme de terre hâtive et reçoit chaque année, à l'époque des récoltes (mai, juin et juillet), un grand nombre d'ouvriers agricoles normands — du Cotentin et de l'Avranchin, — bretons — d'Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, — (Langueux, Yffiniac) s'embarquant à Carterets, Granville, Saint-Malo et Saint-Brieuc.

La superficie totale de Jersey est de 28 717 acres (près de 12000 hectares) avec une population totale de 54 518 habitants (1), dont 24 965 hommes et 29 553 femmes demeurant pour plus de la moitié à Saint-Hélier, capitale de l'île.

Les exploitations agricoles sont en moyenne de 6 à 8 hectares et l'hectare de terre se vend environ 6 000 fr., sa valeur locative, à l'année, varie entre 400 et 600 fr. (2).

Nous empruntons à l'étude de M. Escard sur le fermier normand de Jersey les quelques renseignements suivants :

exigences des ouvriers et leur accorder des salaires qui variaient entre 10 et 14 frs par jour. Beaucoup refusèrent et firent appel à la main d'œuvre militaire.

Les ouvriers belges qui avaient été les promoteurs de ce mouvement préférèrent retourner chez eux plutôt que de diminuer de quelques francs le prix de l'hectare qu'ils désiraient obtenir.

(1) Recensement de 1891.

(2) *Fermier normand de Jersey*, par F. Escard, 3^e série, 1^{er} fascicule des *Ouvriers des Deux-Mondes*, Société d'Économie sociale, 1900.

Un hectare cultivé en pommes de terre hâtives donne un bénéfice de 600 fr.

« Avant 1847, la production des pommes de terre par vergée (1) « se classait judiciairement », à raison de 300 cabots, qui comptés à 20 kilos, donneraient 6.000 k. à la vergée, soit 30.000 kilos à l'hectare ; le prix moyen des 20 kilos était de 1 fr. 50, soit 450 fr. la vergée et plus de 2.350 frs par hectare.

« En 1851 et 1852, l'exportation de cette denrée, répondait aux nombres de 5.622 et 3.334 tonnes.

Pour les années 1878 à 1886, nous trouvons les chiffres suivants (2) :

Années	Vergées cultivées	Prix moyen (par cabot)	Prix moyen (par kilog.)
1878	9.795	3 f. 22	0 f. 1650
1879	9.882	4 59	0 2350
1880	10.509	3 75	0 1920
1881	11.541	2 93	0 1490
1882	11.064	3 75	0 1920
1883	11.709	2 71	0 1390
1884	12.500	3 54	0 1800
1885	13.200	3 43	0 1750
1886	14.000	2 19	0 1125

« En 1886, les 14 000 vergées cultivées correspondant à 2 519 hectares avaient produit 76 000 tonnes, soit 30 170 kilos par hectare.

« Voici, toujours d'après M. Escard, le résultat statistique en tonnes et en livres anglaises de 25 fr.

(1) La vergée est de 17 ares 993. Elle renferme 40 perches. 200 perches égalent 2 arpents c'est-à-dire 1 hectare.

(2) Rapport du Consul de France à Jersey.

shellings et deniers, produit au Weigbridge (pont-bascule) des Etats, à Saint-Héliier, pendant les années consécutives à 1886.

1887	50.073 tonnes	423.888 l.	18 sh.	10 d.
1888	60.998	242.109	11	8
1889	52.700	264.153	15	0
1890	54.109	293.681	9	2
1891	66.810	487.642	1	8
1892	66.332	376.535	15	10
1893	57.762	327.366	13	4
1894	60.605	462.895	10	5
1895	54.290	359.989	4	6

Pour les travaux ordinaires de culture, les cultivateurs se servent de leur personnel habituel, domestiques et journaliers agricoles. Les gages de ces auxiliaires sont de beaucoup supérieurs aux gages obtenus par les ouvriers similaires de Bretagne et même de Normandie si nous acceptons comme base les chiffres donnés par M. Escard dans sa monographie du fermier normand de Jersey. Nous relevons au budget les salaires que voici :

Journalier à 3 fr. par jour travaillant pendant 335 jours 1.005 frs.				
1 ^{er} Valet	» 2 25	»	»	753 75
2 ^e »	» 2 25	»	»	753 75
Garçon	» 1 25	»	»	418 75
Journalière	» 1 25	»	292	365 »

Pour l'arrachage des pommes de terre, de mai à fin juin, et parfois à fin juillet, les fermiers ont recours à la main d'œuvre étrangère, normande ou bretonne.

D'après les renseignements que nous avons reçueillis

à Saint-Hélier, de la bouche d'ouvriers bretons, les femmes employées au même titre que les hommes reçoivent le même salaire que ceux-ci (1).

Le travail, à la campagne, consiste à arracher et mettre en barils les pommes de terre hâtives. Il s'accomplit à la tâche le plus souvent, parfois à la journée.

En 1904, l'ouvrier obtenait 3 shellings et demi par jour, soit 4 fr. 34 et recevait du cultivateur quelques lots de pommes de terre et, pendant le jour, un peu de bière.

En 1905, le même travail se paie 22 sch. la vergée, (arrachage seulement) et 30 sh. (arrachage et mise en barils).

La journée va de 4 h. ou 4 h. et demie du matin à 8 heures du soir, coupée par trois repas pris à la ferme, le matin à 8 h. 8 h. 1/2, le second à midi, le troisième, — le thé — à 5 heures. — La boisson aux repas, est le thé ; en dehors, pendant le travail, du cidre ou de la bière.

Le salaire comprend, comme on le voit, la nourriture de la journée ; le logement de la nuit et le blanchissage sont à la charge de l'ouvrier. Celui-ci couche où il trouve, dans les greniers, les barges de paille, etc.

Les barils de pommes de terre sont conduits à Saint-Hélier, aux magasins ou stores des exportateurs.

Le travail des « Stores » est accompli par des ouvriers bretons ou normands qui reçoivent un salaire de 30 schellings par semaine. En plus de ce gain fixe, ils se partagent chaque samedi le produit de la « boîte », ce qui peut augmenter leur salaire de 2 sh. et demi environ.

La « boîte », tronc placé à l'intérieur du magasin est

(1) M. Escard prétend que les femmes obtiennent pour le sarclage et l'arrachage des pommes de terre un salaire moitié moindre. Voir *Fermier normand à Jersey*, déjà cité, page 51.

constitué par les pratiques — variant de 1 penny à 1 shelling — déposées par le cultivateur livrant ses pommes de terre.

De plus, l'exportateur se montre généralement très large envers l'ouvrier qui lui signale un lot de pommes de terre défectueux, il lui accorde dans ce cas de généreux pourboires.

Cet ouvrier, travaillant sur les quais de Saint-Hélier n'est ni couché ni nourri, Il se loge dans les trois ou quatre restaurants de la « rue des Français » tenus par des Normands ou des Bretons. Sa pension s'élève à 9 shellings par semaine soit 11 fr. 16.

Nous avons été frappé au cours de notre enquête, de la saleté qui règne dans les restaurants de cette rue des Français, contrastant singulièrement avec la propreté méticuleuse des maisons anglaises.

(A suivre)

Jean CHOLEAU.



NOTICES ET COMPTES-RENDUS

UNE BONNE NOUVELLE

L'Union provinciale de la Jeunesse Catholique Bretonne vient d'envoyer à tous les groupes de J. C. des Côtes-du-Nord le questionnaire destiné à préciser les questions qui seront étudiées au prochain congrès régional qui va avoir lieu à Saint-Brieuc les 15, 16 et 17 avril prochain.

Comme on le voit, la date coïncide avec les fêtes de Pâques.

Le congrès s'occupera spécialement de l'organisation de l'Union provinciale et des Caisses mutuelles contre la mortalité du bétail.

Nous reviendrons prochainement sur ce congrès qui, espérons-le, fera date dans le mouvement *catholique et breton*.

Les personnes qui désireraient recevoir des questionnaires sont priées d'adresser leur demande à M. le Secrétaire du Groupe Saint-Brieuc, 24, boulevard Charner, Saint-Brieuc.

..

LA PAROISSE BRETONNE DE PARIS

La réunion mensuelle de la Paroisse Bretonne eut lieu le dimanche 3 décembre après-midi, boulevard Raspail, devant plus de mille personnes. M. Louis de Chappedelaine, répondant à M. Marcel Sembat, a glorifié le patriotisme breton et montré que l'idée séparatiste n'avait pas cours en Bretagne. M. Guillaume Corfec, directeur de l'*Indépendance Bretonne*, a prononcé ensuite une allocution en breton. « Au moment, dit-il, où le Paris officiel dénie à cette langue le droit de se faire entendre du haut de la chaire, c'est une manifestation significative que de la faire entendre au cœur même de la capitale. » Les deux orateurs ont été chaleureusement applaudis.

(*Le Gaulois.*)

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

LES HOTES DE NANTES EN 1598

LE PRINCE DES SOTS

1

Le lundi 13 avril 1598, sur les six heures du soir, Henri IV qui avait diné à Chassais, maison de campagne de l'évêque, située en la paroisse de Sainte-Luce, faisait son entrée à Nantes par la porte Saint-Pierre. Les compagnies de milice bourgeoise rendirent les honneurs. Bien que stylées au préalable par une revue générale, elles ne produisirent point une impression absolument satisfaisante sur un témoin oculaire : « Les habitans sont allés au devant de Sa Majesté, ont dressé ung bataillon avec dix enseignes et des enfans perdeus, le tout assés mal ordonné, combien qu'ils feussent assés braves » (1).

Henri IV descendit au château, préparé à cet effet, où le clergé et le corps de Ville lui offrirent leurs hommages.

Le jour même étaient signés les articles généraux de

(1) Lettre du 13 avril de M. de Pierrefite à M^{me} de Mornay, dans *Mémoires de Mornay*, édit. de 1824, tome VIII, p. 310.

l'Edit accordant aux protestants la liberté de conscience et l'exercice public de leur culte. Il faut dire que depuis longtemps les négociations se poursuivaient afin d'arriver à cet édit de pacification auquel la ville de Nantes a donné son nom. Pendant tout le séjour du roi les pourparlers continuèrent : le 30 avril, Henri donnait un brevet réglant la question des places de sûreté et, le 2 mai, il signait de nombreux articles particuliers qui parachevaient l'Edit.

En venant à Nantes, où le concours des circonstances amena la conclusion de ce grand acte, Henri IV avait un autre but. Il s'agissait de montrer à tous que la dernière forteresse de la Ligue et le duc de Mercœur, son chef en Bretagne, avaient cessé leur opposition au souverain légitime. Pendant qu'il était à Angers, la duchesse de Mercœur d'abord, six députés de Nantes ensuite, enfin Mercœur lui-même s'étaient rendus auprès du roi pour faire leur soumission. La paix avait été conclue entre les Nantais rebelles et Henri IV qui leur avait accordé amnistie pleine et entière et confirmé leurs privilèges (mars 1598).

La capitulation de Mercœur et de Nantes avait une portée générale. Aussi, dès le lendemain de sa venue, le roi pouvait-il dire à ses ministres, MM. de Bellièvre et de Sillery : « Je vous écris la présente pour vous donner avis de mon arrivée en ceste ville, et de la possession que j'ai prise par icelle de la réduction en mon obéissance de mon duché de Bretagne », et il les invitait à s'en réjouir avec lui (1).

Pendant trois semaines une affluence considérable se pressa dans les murs de la ville, à tel point qu'un

(1) *Mémoires de Mornay*, VIII, 317.

sergent dut parcourir les bords de la Loire, du côté du pays de Retz, afin d'avertir les habitants d'amener à Nantes foin, paille, avoine, bois et autres provisions pour la suite du roi et de la cour (1). Qu'il fit cher vivre dans la place pendant le séjour de Henri IV, on ne saurait s'en étonner, et l'on comprend parfaitement qu'un grand seigneur qui s'y trouvait, ait pu écrire à sa femme que « la nécessité y est grande. » (2).

Quels étaient donc alors les hôtes de la cité ? Dès avant l'arrivée du roi, le maréchal de Retz y avait fait son entrée et en avait pris possession au nom de son maître, installant au château quarante soldats et dix goujats dont la ville dut payer les frais de nourriture à des taverniers de Richebourg, sans compter un tonneau de vin d'Anjou acheté 36 écus à leur intention, car le château n'était approvisionné ni en vivres, ni en munitions. Au nombre des soldats se trouvaient un certain nombre de canonniers de l'artillerie du roi, qui, la veille de l'entrée du monarque, inspectèrent les pièces de la ville chargées de l'annoncer, et qui ne manquèrent point de réclamer le droit de visite à eux dû en pareil cas. Le prince avait été également devancé par Charles Turquant, conseiller et maître des requêtes de l'Hôtel. Le 8 avril, en effet, Turquant assistait à une délibération de la municipalité.

(1) Pour ne pas développer outre mesure l'appareil scientifique du premier paragraphe de cette étude, il suffira de rappeler ici qu'à défaut d'autre indication, tous nos renseignements procèdent de deux documents conservés aux Archives municipales de Nantes, le registre des délibérations coté BB 23, et un compte du miseur Merceron, coté CC 316. Souvent la même indication est visée dans les deux sources : l'une approuvant la dépense, l'autre constatant son exécution.

(2) *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, ix, 1869, p. 226.

Henri IV amenait avec lui sa sœur Catherine de Bourbon et Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort. Celle-ci, qui, quelques jours après, devait accoucher au château d'un second fils naturel du roi, était accompagnée de son aîné César, duc de Vendôme, alors âgé de 4 ans.

Au dire de l'historien de Nantes figuraient dans la suite du prince Philippe du Bec, ancien évêque de Nantes, nouvellement promu à l'archevêché de Reims, l'évêque d'Angers, les ducs d'Elbeuf et d'Epernon (1). On peut signaler encore, d'après nos registres de délibérations et de comptabilité, le chancelier Philippe Hurault, comte de Cheverny, le secrétaire d'Etat Potier de Gesvres, le comte de Schomberg, le sieur de la Rochepot.

Pour tous ces personnages la ville se mit en frais. C'est ainsi que le chancelier fut gratifié de 50 livres de confitures et d'un poinçon de vin d'Orléans des plus exquis ; le secrétaire d'Etat, d'une pièce de vin d'Orléans et d'une pipe de vin d'Anjou vieux. A Schomberg on délivra du vin et des confitures, à La Rochepot du vin d'Orléans. Les premiers arrivés, Retz et Turquant, ainsi que le duc de Montbazou, gouverneur de la ville, reçurent également des poinçons de vin d'Orléans.

La duchesse de Beaufort et la sœur du roi furent particulièrement comblées. A chacune on donna vingt livres de soie plate de toutes couleurs qu'on demanda à Paris, cent livres de confitures variées, six paires de gants parfumés à l'ambre gris et « autres sentures exquises ». La municipalité remit solennellement les

(1) Travers, *Histoire de Nantes*, III, 104.

offrandes en allant saluer ces dames le lendemain de leur arrivée. Postérieurement, le maire ayant été avisé que « le presant de canariens seroit agréable à la duchesse », on décida d'acheter six serins des Canaries « où il s'en pourra trouver ». Un marchand en fournit deux, un autre quatre, enfin un troisième procura six cages de fer « garnies avec leurs mouillets d'estain ». Il en coûta 16 écus $\frac{2}{3}$ pour les oiseaux et leurs prisons. De son côté, la sœur du roi fut gratifiée d'un petit baril de noix de muscades confites.

Deux personnages de marque se trouvaient alors auprès du roi, Robert Cecill, ambassadeur d'Angleterre, qui, ayant rejoint la cour à Angers, la suivit à Nantes et Justin de Nassau, amiral de Zélande, délégué par les Etats Généraux. Le premier étoit accompagné du secrétaire Edmond et le second, de Jean Olden de Barneveldt, premier Conseiller des Etats de Hollande (1). On emprunta des meubles et on acheta deux tapis de drap vert pour la table afin de garnir le logis destiné à Robert Cecill ; puis, quand il fut question de leur départ, la Ville loua vingt chevaux pour eux et leur suite. Ce fut vers le 25 avril que les ambassadeurs quittèrent Nantes, assez mécontents d'ailleurs : le roi n'ayant pas voulu entrer dans leurs vues.

Les seigneurs protestants, dont on débattait alors les intérêts, affluèrent en grand nombre. Beaucoup avaient même précédé le roi. Mornay, leur porte-parole, écrivait en effet à sa femme dès le 11 avril : « Mesdames de Rohan sont arrivées ici d'hier avec cent gentilshommes poitevins, la plupart de la religion et

(1) De Thou, *Histoire universelle*, édit. de 1734, t. XIII, p. 208, et *Mémoires de Mornay*, VIII, 329.

de nos amis » ; puis il cite son cousin de Mouy, les sieurs de la Ferrière, de la Vignolle, Tesseran, « qui ne bougent d'avec moi » (1). Dans d'autres passages de ses *Mémoires*, Mornay nous fait connaître un certain nombre des personnages, tant catholiques que protestants, venus à Nantes pendant la période du 13 avril au 6 mai qu'y séjourna le roi, bien que lui-même eût quitté la ville d'assez bonne heure ; mais il y avait laissé son fidèle Marbault qui le tenait au courant. Lesdits *Mémoires* citent, notamment, Henri de la Tour, duc de Bouillon, l'un des chefs du parti, Rosny, c'est-à-dire Sully, le grand ministre, arrivé à Nantes, semble-t-il, après le départ de Mornay, MM. de Loménie, de Brissac, de Montmartin, de Pierrefite, de Calignon et quelques autres moins connus.

On sait d'ailleurs par les lettres qu'Henri de Rohan et Charles de Bretagne, comte de Vertus, écrivirent, chacun de leur côté, à Philippe Chabot, seigneur de Puyraveau, pour le solliciter de se joindre à eux, que ces seigneurs se disposaient à amener près du roi une troupe de leurs amis (2). Claude de la Trémoille y vint également. C'est lui qui adressait à sa femme cette lettre citée plus haut, où il faisait allusion aux difficultés de la vie à Nantes. Dans une autre il lui promettait l'envoi de « bons gants d'Espagne (3). » La Trémoille ne pouvait moins faire pour la jeune femme qu'il venait d'épouser tout récemment, que la Ville pour la maîtresse et pour la sœur du roi.

Moins bien renseignés sur les grandes dames alors à

(1) *Mémoires de Mornay*, VIII, 307.

(2) *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, IX, 221-223.

(3) *Ibid.*, 225-226.

Nantes, nous savons cependant que s'y trouvaient mesdames de Rohan — on vient de les citer —, la princesse de Condé, sœur de La Trémoille, qui se chargeait de commissions pour la royale favorite (1), Antoinette d'Orléans, marquise de Belle-Isle. La présence de celle-ci, veuve depuis deux ans de Charles de Gondi, fils du maréchal de Retz, et qui songeait déjà à entrer au cloître, est attestée par un acte de baptême du 19 avril ; on voit Antoinette marraine avec Louis de l'Hôpital, seigneur de Vitry, capitaine des gardes du roi, pour compère (2). Nous ne croyons pas nous tromper en regardant comme faisant également partie de la suite de Henri IV, un autre personnage qui lui aussi fut parrain à Nantes à cette époque, « messire Nicolas d'Angennes, chevalier des deux Ordres du roi, conseiller en ses conseils privé et d'Etat, capitaine de cent gentils hommes de la maison de Sa Majesté, seigneur de Rambouillet (3) ».

Outre Potier de Gesvres déjà nommé, deux autres secrétaires d'Etat, Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy, et Pierre Forget, sieur de Fresnes, contresignèrent diverses missives de Henri IV datées de Nantes (4). C'est le nom de Forget qui figure à côté de celui du roi au bas de l'Edit pour les protestants et nous possédons plusieurs lettres écrites de Nantes par Villeroy (5).

Si nous passons maintenant à la maison militaire,

(1) Lettre de La Trémoille, dans *Bulletin archéologique de Nantes*, IX, 226.

(2) Archives Nantes, GG 1, paroisse Notre-Dame.

(3) Archives Nantes, GG 178, paroisse Saint-Nicolas, baptême du 2 mai 1598.

(4) Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives de Henri IV*, t. IV.

(5) *Mémoires de Mornay*, VIII, p. 321 et suivantes.

dont les membres reçurent des gratifications plus ou moins élevées, nous y voyons figurer les gardes écossaises, qui se réclamaient du « droit des cleffz presantées à Sa Majesté qu'ilz disent leur appartenir », les gardes françaises, les Cents suisses de la garde du corps ; chacun de ces groupes toucha 50 écus. Thomas Daverdelas, capitaine exempt, et Arthur Follarton donnèrent quittances pour les Ecossais, et le premier fourrier Luc Moine pour les Suisses. Aux archers de la garde du corps on distribua 15 écus, aux archers de la porte du logis du roi 15 écus, à Bernard du Puid, sergent major de la compagnie colonelle du régiment des gardes, commandant temporaire du château, 20 écus, à Antoine Rodes et Jean Aurus, trompettes de Sa Majesté, 15 écus, à ses fifres 10 écus. Ses joueurs de harpe et de violon et le tambour des gardes reçurent de légères gratifications. Pour les six archers du sieur de Fontenay, prévôt de l'Hôtel et grand prévôt de France, qui prêtèrent main-forte aux sergents de la ville dans le recouvrement de la taxe de 17.000 écus imposée sur les habitants, tant pour toutes ces dépenses que pour le paiement des gardes du roi, il était de toute justice de les récompenser.

Quant au total des troupes, il devait être assez considérable. Lorsque le roi partit pour venir en Bretagne, Mercœur n'avait point encore fait sa soumission, il dut donc se faire accompagner en conséquence. En approchant de Nantes pardonnée, Henri IV n'était pas sans appréhension sur la conduite de ses soldats fort mal payés. Aussi, sachant que les Nantais avaient voté 12.000 écus pour les frais de son entrée dans leur ville, demanda-t-il que cet argent fût employé à solder ses gardes « pour obvier au désordre que pouroit arriver

aux forsbourgs de ceste ville et plat pays d'allentour où ilz sont ». Le miseur n'ayant en mains que 3 à 4000 écus et le roi insistant sur cet article, il fallut emprunter aux bourgeois. On prit néanmoins quelques précautions contre la licence des troupes et l'on fit faire en toute diligence, sur l'ordre de la prévôté royale, « une estrapade de boys au Marchix pour maintenir les soldatz en toute discipline et à ce qu'ilz vivent discrètement, sur peyne de punition ». L'estrapade plantée au Marchix afin de réprimer les mauvaises têtes, coûta près de 14 écus, tant pour la charpente que pour les 39 livres 1/2 de corde.

Il y avait enfin la maison civile ; en sa faveur il fallut aussi déboursier. Les huissiers de la Chambre ayant dit au maire qu'ils avaient droit à un marc d'or à l'entrée du roi en ses villes, on leur donna 15 écus ; les mêmes sommes furent allouées aux huissiers du Conseil et à ceux de la Salle. François de la Marg^{te} délivra une quittance de 12 écus au nom des huissiers de la Chambre, et Jean de Chasteaufort une autre de 10 écus au nom de ceux de la Salle. Il est évident qu'en dehors des huissiers, et bien qu'il ne semble pas avoir émargé au budget de la ville, le personnel subalterne de l'entourage le plus immédiat du roi était suffisamment représenté à Nantes, témoin ce maître d'hôtel qui fut chargé de requérir les chevaux pour les ambassadeurs étrangers, témoin encore ces pourvoyeurs du prince, qui, ayant mis des moutons à paître dans les prés loués à l'Hôpital par un certain Gousset, obligèrent celui-ci à recourir à la justice du grand prévôt de l'Hôtel afin d'être indemnisé (1).

(1) Archives Nantes, BB, 24, f° 22 r°.

Quant aux valets de chambre, s'il n'en est point question dans les registres de délibérations autorisant les dépenses et dans les comptes qui les constatent, leur absence n'est pas admissible. D'ailleurs, ce M. Beringhen auquel s'adresse Du Plessis-Mornay en quête de bézoard pour sa femme malade, et qui lui répond n'en avoir point trouvé dans les coffres du roi (1), est vraisemblablement ce Pierre, sieur de Beringhen, premier valet de chambre du prince, dont le nom figure plusieurs fois dans le recueil des *Arrêts du Conseil d'Etat sous Henri IV*, publié par M. Noël Valois. Pour un autre — qui, s'il n'a point laissé un nom absolument célèbre, n'est du moins pas un inconnu — on peut regarder comme certaine sa venue à Nantes. Ce fut même lui parmi tous ceux, petits ou grands, qui écorchèrent alors les finances municipales qui fut le mieux partagé ainsi qu'on va le voir.

II

Nicolas Joubert, sieur d'Angouevent, était un des valets de chambre ordinaires de Henri IV. Malgré la bizarrerie de son titre que certains ont pu supposer heureusement imaginé, rien ne prouve qu'il ne fût point réel. Une famille noble de Bretagne s'appelait d'Angouevent et le *Dictionnaire des Postes* signale, tout près de Langres, un village de ce nom qui n'est pas plus ridicule que bien d'autres.

Les valets de chambre du roi avaient souvent une

(1) *Mémoires de Mornay*, VIII, 308.

spécialité d'un ordre plus ou moins relevé. C'est ainsi que Gilles Aubert était en même temps concierge au Louvre, Alexandre Devieux parfumeur, Galliot de Geoffrion apothicaire, Abraham Delagarde horloger, Louis de Foix ingénieur du roi; c'est même ce dernier qui édifia la tour de Cordouan (1). On leur donnait des missions de confiance, témoin René Croizet chargé, en 1597, d'acheminer vers la Picardie les troupes du sieur d'Epéron (2), et l'on peut considérer comme analogue le cas du sieur d'Angoulevant, auquel nous verrons plus tard donner le titre de capitaine et qui, en 1597 également, fit plusieurs voyages d'Amiens à Paris (3). Henri IV, on le sait par ailleurs, assiégeait alors Amiens et la ville ne capitula qu'après six mois de résistance.

L'indemnité accordée en 1597 à Joubert pour ses allées et venues n'est pas la première circonstance qui nous fasse connaître ce personnage. On le voit figurer en 1595 dans un compte de l'argenterie pour « cinq aunes de velours de couleur dont Sa Majesté a fait don à un nommé Angoulevant pour luy faire habillement (4) », et, le 27 novembre 1596, dans un arrêt du Conseil ordonnant le paiement de 150 écus accordés au sieur d'Angoulevant, l'un des valets de chambre ordinaires du roi (5).

Bien que cela ne résulte point des pièces d'archives

(1) N. Valois, *Arrêts du Conseil d'Etat sous Henri IV*, n° 12743, 7599, 3324 et 5200, 10239, 971 et 5184.

(2) *Ibid.*, n° 3980.

(3) *Ibid.*, n° 4024.

(4) Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 1872, p. 603, d'après Archives nationales, KK 148.

(5) N. Valois, *op. cit.*, n° 3123.

venues à notre connaissance, on s'accorde pour attribuer à Angoulevant la qualité de fou du roi et Dreux du Radier, dans ses *Récréations historiques avec l'Histoire des Fous en titre d'office* (1), lui a consacré un article intéressant. Les aventures du personnage, il est vrai, et le titre de Prince des Sots qu'il revendiqua avec insistance n'y sauraient contredire, malgré la nuance entre un chef de la Sottise et un fou attiré. D'autre part, selon Dreux du Radier, « il n'y a pas de doute que Nicolas Joubert, sieur d'Engoulevant, Prince des Sots et chef de la Sotise, ne soit l'Engoulevant de la Satire Ménippée et de la Confession de Sancy » (2).

Tout le monde — à bon droit, semble-t-il — s'est rangé à cette opinion. Dès lors, c'est à 1593 qu'il faut faire remonter l'entrée en scène du personnage avec lequel les Nantais eurent maille à partir. Mais avant de raconter le débat soulevé entre eux de 1598 à 1608, il ne sera pas hors de propos, afin de mieux faire connaître dès l'abord la partie adverse de la ville de Nantes, de reproduire ce qu'ont rapporté de celle-ci les écrits antérieurs. Il va de soi que ces écrits étant des pamphlets, parfois violents et dont les expressions sont loin d'être ménagées, il est loisible à chacun d'y faire à son gré des réserves.

Chacun connaît ce remarquable pamphlet politique, plein d'esprit et de patriotisme, qu'est la Satire Ménippée. Les Etats de la Ligue y sont ridiculisés de main de maître. A la suite de plusieurs harangues prononcées auxdits états par divers représentants du clergé et de la noblesse, et avant que le sieur d'Aubray,

(1) Paris, 1767, t. I, p. 40-49.

(2) *Op. cit.*, p. 49.

chargé de parler pour le tiers, ne prit la parole, « se leva un des députez, nommé le sieur d'Angoulevant, qui fit entendre tout haut qu'il avoit charge de la noblesse nouvelle, et de la part des honnestes hommes et maistres de l'Union, de remonstrer quelque chose d'importance touchant leur qualité : et qu'il estoit raisonnable qu'il fust ouy avant le tiers estat, qui n'estoit composé que de manants. » (1) Sur ce, l'orateur réclama assez impertinemment la parole, puis, sans attendre qu'on la lui eût donnée, « monta tout debout sur le bancq où il estoit assis et commença à dire : Monsieur, le douzième ; mais soudain il fut interrompu par un grand bruit de paysants, qui estoyent derrière les deputez. Lequel estant un peu cessé, commença de rechef : Monsieur, le douzième, et incontinent le bruit se leva plus grand que devant ; néanmoins ne laissa pour la troisième fois de dire : Monsieur, le douzième de may ». (2) Or, le 12 mai était la date de la fameuse Journée des Barricades. Sur ce, le député d'Aubray protesta que c'était à lui de parler de cette journée, contestant même à Angoulevant le droit d'être entendu, car en France il n'y avait que trois états et la nouvelle noblesse, dont l'orateur se prétendait le porte-parole, n'était « qu'une dépendance et un membre du tiers estat ». Cela ne faisait point l'affaire de notre homme. Bref, « ledit sieur d'Angoulevant disputa long temps de sa part, disant que chacun estoit là pour son argent, et recommença plusieurs fois ces trois mots : Monsieur, le douzième, et à chaque fois fut interrompu ». Les factions s'échauffant « jusques à en venir

(1) *Satire Ménippée*, édition Labitte, 1841, p. 123.

(2) *Ibid.*, p. 123-124.

aux coups de poing », l'avocat général dut intervenir et, tout en reconnaissant que les mémoires de la « noblesse nouvelle », qu'il avait vus, méritaient considération, « attendu qu'il estoit tard et que M. le lieutenant estoit par aventure à jeun, et que l'heure du disner de M. le légat se passoit, il requeroit que ledit sieur d'Angoulevant mit son dire par escrit et, au parsus, se tairoit s'il pouvoit, *alias*, à faute de ce, qu'on l'envoyroit au comte de Choisy » (1). En fin de compte — le cœur ulcéré, on peut le penser — Angoulevant dut se rasseoir, et si nous sommes ainsi malheureusement privés de la lecture de sa harangue, l'auteur le fut à coup sûr beaucoup plus d'avoir été obligé de la rengalner.

Il eut toutefois une fiche de consolation. A la suite de la *Satire Ménippée* on fit figurer « l'épître du sieur d'Engoulevant à un sien amy sur la harangue que le cardinal de Pelvé fit aux Estats de Paris » (2).

Après avoir ainsi débuté :

« Mon grand amy tu sçauras par ces vers
Que les Estats furent hier ouverts. »

et parlé assez irrévérencieusement de saint Paul et sa conversion,

« Comme il eut peur quand il cheut à l'envers, »

Angoulevant, se croyant sans doute tout permis par son titre de fou, finit par tomber dans le plus bas du trivial. Le cardinal de Pelevé faisant allusion dans son

(1) *Satire Ménippée*, p. 125. Les commentateurs font remarquer que cela voulait dire qu'on enverrait Angoulevant à l'hôpital, puisque le comte de Choisy n'était autre que Jacques del'Hospital.

(2) *Satire Ménippée*, édit., Labitte, p. 243-245.

discours à la salle où se tenaient les Etats, le malin poète va dénicher une vieille et vilaine histoire qui s'y serait passée lors d'un bal donné par Henri III et rappelée dans un passage de la *Satire Ménippée*. Il paraît qu'à ce bal M^{lle} de Pelevé, fille de Charles de Pelevé, sieur du Saussay, et par suite nièce du cardinal, éprouvant le besoin de sortir, ne put le faire à temps (1). Sur ce sujet scabreux, Angoulevant s'empresse de broder les rimes suivantes :

« Quand il parla du lieu qui fut souillé,
On se souvint comme il fut barbouillé
Dansant la volte; et une bonne pièce
Dit que ce fut du K K de sa nièce.
Un autre adjouste, assez bon compagnon,
Fy de la saulce il y a de l'oignon » (2).

Les commentateurs n'ont pas manqué de relever l'affreux jeu de mot sur la sauce de M^{lle} du Saussay.

Le rôle joué aux Etats par Angoulevant n'est que fiction, nous le voulons bien, et l'œuvre d'un habile metteur en scène, les vers ne sortent point de sa plume; mais encore fallait-il que rôle et vers pussent lui être attribués avec vraisemblance.

Dans un autre pamphlet, la *Confession catholique du sieur de Sancy*, dont l'historien Th.-A. d'Aubigné serait l'auteur, il est encore question d'Angoulevant. C'est au cours d'un dialogue entre le sieur du Perron et Mathurine, folle en titre d'office, et qui par suite faisait la paire avec notre personnage; mais les termes dans lesquels il est cas de ce dernier, ne nous permettent pas de les rapporter ici.

(1) *Satire Ménippée*, p. 39.

(2) *Ibid.*, p. 244.

Dans *Le Lunatique à maître Guillaume*, ledit Guillaume, homme du caractère d'Angoulevant et de Mathurine, ils sont rangés tous trois sur la même ligne. Parlant des réformés, en s'adressant à Guillaume, l'auteur s'exclame : « Tu fais bien de ne les aimer pas, le diable même ne les voit qu'à regret, car, s'ils étaient crus, on retrancheroit les fous et les bouffons. Eh ! pauvre Mathurine, pauvre Angoulevant, pauvre maître Guillaume, et tous tant que vous êtes de fous à chaperon et sans chaperon, où seroient vos pensions désormais? » (1)

Toutes réserves faites, ainsi que nous l'avons dit déjà, étant donnée la nature des écrits précités, voilà quel était l'homme dont, pendant dix années, le nom va paraître sur les registres de délibérations de la ville de Nantes.

Par lettres patentes, en forme d'« édit », Henri IV déclarait que ses prédécesseurs avaient établi en diverses villes, pour obvier aux malversations qui se commettaient dans le trafic, des visiteurs et auneurs de toiles en titre d'office et que Nantes n'en ayant point, il jugeait à propos de lui en donner un, que d'ailleurs il ne nomme point encore (2). Datées de Nantes, au mois d'avril 1598, sans désignation du jour, ainsi qu'il était d'usage dans les lettres de cette nature, celles-ci furent vraisemblablement signées le 23 de ce mois. Du moins, à cette date, le secrétaire d'Etat Forget reçut-il l'ordre de dresser le brevet dudit office en faveur de Nicolas Joubert, sieur d'Angoulevant, valet de chambre ordi-

(1) Dreux du Radier, *Récréations historiques*, p. 39.

(2) Archives municipales Nantes, HH 38.

naire de Sa Majesté, en considération des bons services rendus et « pour luy donner moyen d'iceulx continuer ». Evidemment, en créant l'office, Henri IV savait bien à qui il le destinait.

A quel mobile obéissait le roi ? Il n'ignorait pas les lourdes charges imposées aux Nantais, tant pour le paiement de ses gardes que pour les frais de sa venue en leur ville. Crut-il réellement à l'utilité d'un emploi de visiteur des toiles ? Et pourtant il aurait dû se rappeler combien les nouveaux offices étaient impopulaires. Dans la *Satire Ménippée* le député du Tiers, si favorable à Henri IV, n'avait-il pas reproché durement au duc de Mayenne d'avoir rendu Henri III odieux en lui conseillant d'en créer ? (1) Il est plus probable que les lettres furent « obtenues du Roy par importunité », comme le diront les Nantais dans un mémoire (2), et que Sa Majesté, qui naturellement n'avait point demandé leur avis, était mal informée.

Quoi qu'il en soit, le 6 mai, jour de son départ, le roi donnait à Nantes les provisions de maître auneur des toiles à son « cher et bien aimé Nicolas Joubert », l'un de ses valets de chambre, sans oublier la formule quasi-obligatoire qu'on lui avait fait bon rapport de ses « sens, suffisance, loyauté, prud'homme, expérience et bonne dilligence » (3). Comme on allait partir et que, devant sans doute suivre son maître, il n'y avait pas de temps à perdre, Joubert s'empessa d'adresser une requête au sénéchal de Nantes « pour informer de sa catholicité, vye et mœurs, pour passé de ce,

(1) *Satire Ménippée*, p. 148.

(2) Archives Nantes, HH 38.

(3) *Ibid.*, HH 38.

recevoir ledit suppliant à l'exercice dudit estat. Et ferez justice. Signé: Jobert » (1).

Le sénéchal Charette, sans se hâter, se contenta d'apostiller ainsi la requête: « Fera le suppliant aparoir de l'eedit. A Nantes, le 6 mai 1598. »

Ce moyen dilatoire ne faisait point l'affaire d'Angoulvent et Henri IV, qui entendait être obéi des Nantais dont il n'avait pas complètement oublié les anciennes résistances, s'empressa, le 11 mai, d'expédier au sénéchal des lettres de jussion ordonnant que, sans « apparoir dudit eedit », son valet de chambre fût « incontinant » institué dans son office (2). Ce serait bien peu connaître les détours de la procédure du temps, de croire que Joubert allait immédiatement jouir de la gratification royale. Le 18 mai, le parlement de Bretagne, auquel s'était adressé le bénéficiaire, rendait un arrêt où, avant de procéder à la vérification, il enjoignait au substitut du procureur du roi à Nantes de lui « envoyer mémoires sur la commodité ou incommodité du contenu ausd. lettres », et sur la façon dont on usait en la visite des toiles; puis, le 23 mai, dans une délibération longuement motivée, le Bureau de ville de Nantes déclarait faire opposition contre le « nommé Joubert. sieur d'Engoulvent ». Les raisons ne manquaient pas d'ailleurs: d'abord les privilèges de la cité s'y opposaient, et puis jusque-là les marchands de Nantes, confiants dans les déclarations de leurs vendeurs, s'étaient contentés, sans auner les fardeaux, de les réexpédier « en Espagne, aux Indes et ailleurs où ilz exercent leur trafic ». Si l'on voulait admettre un

(1) Archives Nantes, HH 38.

(2) *Ibid.*, HH 38.

pareil office, les marchands auraient tôt fait de désertter leur port (1).

Le substitut ayant envoyé ses mémoires et la Ville son opposition, le parlement de Bretagne, par un second arrêt, du 2 juin, déclarait admettre la dite opposition : les bourgeois devant, d'ici un mois, fournir leurs moyens (2). La réponse ne se fit pas attendre. Dès le 11 juin, le roi, qui était de retour à Paris, écrivait au parlement. On a satisfait au premier arrêt de la Cour en présentant l'édit ; néanmoins, celle-ci reçoit l'opposition du maire de Nantes, faisant « assez congnoistre les empeschemens que l'on veult et prétend donner à l'exécution de nos lettres de provision » ; aussi, n'en voulant « plus longuement retarder l'entérinement », enjoint-il à la dite Cour de passer outre et de vérifier ses lettres. Quant à l'opposition des Nantais, il lui défend et se réserve d'en connaître (3).

Néanmoins, au bureau de Ville on continue à délibérer. Le 15 juin, on nomme un procureur afin de poursuivre au parlement. Le 2 juillet, le sénéchal représente qu'il serait peut-être « expédiant que la ville feist plus-tost quelque offre de donner quelque somme de deniers au nommé capitaine Engoulvant, par forme de réception ». Sans adopter d'emblée cet avis, peut-être le plus sage, on préféra s'en rapporter à l'opinion du bureau (4). L'idée du sénéchal ne semble pas avoir eu grand succès et, comme il y avait urgence, vu l'évocation au Conseil privé du roi, après une délibération infructueuse, l'assemblée n'étant pas en nombre, on déci-

(1) Archives Nantes, BB 24, f° 38, et HH 38.

(2) *Ibid.*, HH 38.

(3) *Ibid.*, HH 38.

(4) *Ibid.*, BB 24, f°s. 60 et 70.

da d'envoyer au sieur Dain, avocat au Grand Conseil, des mémoires et instructions suffisants pour défendre la cause (1).

Sur ce, intervient un arrêt du Conseil (25 septembre) enjoignant au parlement de Bretagne de vérifier l'édit d'avril et de recevoir Joubert en son office (2). Mais les Nantais ne désarment pas. Le 8 octobre, ils décident de dépêcher en cour M^e Michel Lorient, sieur de la Bergerie, sénéchal des regaires et l'un des échevins de la ville, et de lui faire une avance de 174 écus pour les frais de son voyage; puis, le 5 novembre, de dresser amples mémoires qu'on expédiera promptement à Lorient avec lettres, copies, extraits et tous actes nécessaires (3).

Pour résister ainsi, les bourgeois évidemment se sentaient soutenus: la preuve, c'est que le 1^{er} avril 1599, le parlement de Rennes maintenait ses précédents arrêts et refusait d'enregistrer l'édit, nonobstant l'arrêt du Conseil du 25 septembre 1598 (4). Nouvelles lettres de Henri IV, datées d'Orléans le 21 juillet 1599, prescrivant la vérification. Les Trois Etats de Bretagne se joignent alors aux habitants de Nantes et, chacun de leur côté, requièrent communication des lettres royales pour déduire leurs moyens d'opposition et le parlement lui-même, toutes chambres assemblées, décide qu'il sera délibéré sur lesdites lettres avant d'y obtempérer (5).

(1) Délibérations des 7 juillet et 7 septembre 1598, Archives Nantes, BB 24, f^{os} 74 et 103.

(2) Visé dans des lettres royales du 2 octobre 1599.

(3) Délibérations des 8 octobre et 5 novembre 1598, BB 24, f^{os} 113 et 121.

(4) Visé dans les lettres du roi du 2 octobre 1599.

(5) Arrêt du parlement du 6 septembre 1599, Archives Nantes, HH 38.

La municipalité se résout enfin à convoquer une assemblée extraordinaire. Le procureur syndic expose « que le sieur d'Angoulevant poursuit et prétend encore à présent » faire vérifier au parlement de Bretagne son édit et ses provisions, à quoi les habitants se sont opposés « comme chose d'importance et grandement préjudiciable à ladite ville, marchans, traffic, commerce », et contraire à ses droits et privilèges. Pour empêcher l'établissement de l'office d'auneur, « si faire ce peult », il sera présenté à Sa Majesté très humbles supplications et remontrances avec amples mémoires et, pour soutenir cette cause et les autres qui sont pendantes, on enverra un député en cour. Le procureur syndic d'Achon de la Ragotière est nommé à cet effet, cent écus lui seront préalablement alloués et, comme le miseur avoue n'avoir en mains aucuns deniers de la ville, à laquelle il a plutôt été obligé de faire des avances, on empruntera « de quelques particuliers pour accélérer le voiage » (1).

De son côté, Joubert ne s'endormait pas ; « ses fraiz et despans » commençaient à monter. A sa requête, Henri IV envoie de Fontainebleau, le 2 octobre 1599, une nouvelle jussion au parlement breton. Son refus est un manifeste mépris des commandements du roi, en conséquence, le prince lui enjoint « ceste foys pour toutes, que conformément à ses lettres et à l'arrêt du Conseil, sans tenir compte des remontrances des Etats de Bretagne et pour obvier aux abus qui se commettent ordinairement en la vente des toiles, il ait à recevoir Angoulevant dans son office. Le procureur gé-

(1) Délibération du 16 septembre 1599, Archives Nantes, BB 24, f^{os} 320-322.

néral est prié de veiller à l'exécution (1). Manifestement le roi commençait à se fâcher ; néanmoins, malgré l'injonction « ceste foys pour toutes », avec une ténacité bien bretonne, le parlement refusa de s'incliner et, par arrêt du 27 octobre 1599, donnant raison aux Trois Etats du pays et aux bourgeois de Nantes, il déboutait Joubert purement et simplement (2). Le 18 novembre suivant, en cours de séance, le Bureau de ville recevait communication avec joie, on peut le croire, de la décision du parlement (3).

Cependant le syndic d'Achon de la Ragotière avait gagné Paris. Il s'y trouvait en même temps que les députés des Etats de la province. Le 23 mars 1600, ceux-ci présentaient au roi un cahier de remontrances dont le 19^e article protestait contre la création de l'office d'auteur à Nantes (4). D'Achon, qui séjourna trois mois dans la capitale (5), avait de son côté produit son *Mémoire* (6). Cette pièce est des plus intéressantes pour l'histoire de l'une des branches du commerce nantais. De temps immémorial, y lit-on, les bourgeois ont eu le droit d'avoir en leurs maisons poids et mesures. Si les anciens ducs leur ont abandonné ce droit, c'a été à titre onéreux pour les habitants, ceux-ci ayant concédé aux souverains les sècheries de Saint-Mahé près du Conquet, une grande prée devant leur ville (manifestement

(1) Archives Nantes, HH 38.

(2) Archives Nantes, HH 38.

(3) *Ibid.*, BB 24, f^o 353.

(4) Visé dans un arrêt du Conseil du 5 juin 1601.

(5) Du 12 février au 13 mai 1600, nous ne possédons pas moins de 13 lettres de lui aux maire et échevins (Archives Nantes, AA 69).

(6) Minute (Archives Nantes, HH 38).

l'emplacement dit encore de nos jours la Prairie au duc), et la levée d'une rente annuelle. Le duc François II, en 1466, puis les rois de France l'ont reconnu et, si Henri IV eût été dûment informé, il n'eût « jamais octroyé à ce prétendu sire d'Angoullevent telle lettre si préjudiciable ». Le mémoire parle ensuite du trafic des toiles à Nantes, du tort causé à une marchandise pliée au maillet, par son dépaquetage avant de la réauner. Les fabricants vexés cesseront de diriger leurs ballots sur Nantes, les ports voisins « comme la Rochelle, les Aulonnes, le Croixsic, Beauvoir » en bénéficieront et alors adieu le commerce de la cité qui deviendra « une bourgade au lieu de ville et, au lieu d'un des beaux haveres de la France, un meschant abord de morue » ; mais par suite, adieu aussi les bons revenus payés pour le compte de Sa Majesté à la prévôté sur lesdites toiles. Quant aux abus qu'on met en avant, il n'y en a point : les aunes et les poids étant ajustés par un officier royal. En fait d'autres villes, il n'y a que Rouen qui soit pourvue d'un visiteur et encore n'y pratique-t-il pas effectivement l'aunage, il lui suffit d'exiger 12 sous par millier de toile. Ce n'est certes point ainsi qu'on avise au bien public !

Tout en ayant son franc parler, le plaidoyer, on le voit, n'en était pas moins habile, et les Nantais n'eurent point à s'en repentir. Nous en dirons tout à l'heure le résultat. Mais avant qu'il ne fût connu, il se passa une petite scène que nous ne saurions omettre. Aussi bien nous montre-t-elle le valet de chambre du roi sous un jour absolument conforme à ce que nous connaissions déjà de lui par les pamphlets cités précédemment et dont, jusqu'à un certain point, on aurait pu suspecter le témoignage, conforme également au rôle du person-

nage quand nous le verrons aux prises avec d'autres plaideurs que les Nantais.

Le procureur d'Achon, chargé des intérêts de la Ville, se trouvait donc à Paris d'où il renseignait fréquemment ceux qui l'avaient député. Or, dans une de ses lettres, il leur mande : « Nous feusmes encorés hier apellez au Conseil et moy après les autres. Le sieur Angoullevant, porté par messieurs le conestable [Henri de Montmorency] et quelques seigneurs du Conseil, se fist fort ouïr, ayant entré impudemment avec son sac, où il dist que le Roy perdroit plus de dix mille escus de rente si on cassaït son édit, avec mille impostures, en l'absence de Sa Magesté où il tasché me faire voir. Il m'a envoyé querir ce matin par monsieur le connestable, lequel, après m'avoir entendu et nos raisons, s'est modéré de plus de moytié, à la charge néanmoins de luy justifier de tout, auquel cas il conclud à son remboursement et à le contenter. Dont il m'a chargé vous escrire et croy que, à la fin, il en faudra passer par là et luy donner quelque chose, en prenant son droit, afin que messieurs qui font le trafic de toilles s'y disspozent, s'ilz sont sages. » (1) On voit d'ici celui que par deux fois le registre des délibérations municipales qualifie de capitaine Angoulevent, encombré de son sac à procès, posant en matamore et se faisant, comme dans la *Ménippée*, ouïr bon gré mal gré. On pourrait presque en tirer argument à l'appui de l'assertion de Dreux du Radier identifiant le beau parleur de la *Satire* avec le Joubert du procès contre les comédiens, et par suite avec notre auneur de toiles.

La justice de leur cause, la crainte de compromettre

(1) Archives Nantes, AA 69, lettre du 25 mars 1600.

leur commerce et aussi la ténacité des Nantais eurent enfin raison du roi. Il supprima l'office d'auneur de toiles. S'il fut privé par là d'un profit, ce ne fut assurément point de dix mille écus de rente, comme le prétendait Joubert; en tous cas, il y gagna la reconnaissance des bourgeois exemptés d'une vexation inutile.

Quant à Angoulevant, il n'y perdit rien : on l'indemnisait. Le 13 mai 1600 il en faisait faire la signification et, le 16 dudit mois, une ordonnance du roi allouait 1000 écus à son valet de chambre en récompense de la charge supprimée pour la commodité des Nantais. En même temps, Balthazar Gobelin, trésorier de l'Epargne, mandait au trésorier des Etats de Bretagne de payer comptant à « Nicolas Joubert dict Angoulevant » les 1000 écus sur les deniers que les habitants de Nantes doivent fournir pour la suppression de l'office. Dès le 23 mai — l'affaire n'avait que trop traîné pour lui — Joubert sommait ses adversaires de le faire solder, sinon il poursuivrait l'exécution de ses provisions d'auneur (1).

Malgré leur victoire, les malheureux Nantais n'en pouvaient payer les frais. Les emprunts contractés au temps de la Ligue n'étaient pas remboursés, les dépenses pour l'entrée de Henri IV et le paiement de ses troupes avait grevé le budget, et voici que le roi demandait encore 8000 écus comme contribution aux frais de son mariage. On ne s'étonnera donc pas de voir s'éterniser cette fâcheuse affaire Angoulevant. La liste des procédures s'accrut de nouveau pendant les derniers mois de 1600 : 14 août, arrêt du Conseil d'Etat condamnant les Nantais au paiement des 1000 écus dans

(1) Archives Nantes, HH 38.

les deux mois (1) ; 28 septembre, nouvel arrêt de la même cour et mandement conforme enjoignant de financer dans le mois, autrement, malgré sa suppression et la non-vérification de l'édit qui l'érigéait, l'office serait rétabli (2) ; 12 décembre, commission au premier sergent requis de contraindre les maire et échevins à s'exécuter (3).

Cependant la Ville délibérait et avait fini par trouver un biais. Comme la suppression intéressait seulement les toiliers, on décida que c'était à eux de régler la forte somme et, afin d'aboutir, qu'on solliciterait du roi une commission pour le sénéchal de Nantes, lui permettant de taxer les marchands de toile et de contraindre dix ou douze d'entre eux à faire l'avance (4). Henri IV et son Conseil acceptèrent la combinaison qu'ils trouvèrent raisonnable et, le 5 juin 1601, un arrêt dudit Conseil et un mandement du roi, le tout daté de Fontainebleau, donnait au sénéchal les pouvoirs nécessaires (5).

Vraisemblablement les marchands s'exécutèrent sans trop tarder et Joubert encaissa ses 1000 écus. Si la comptabilité municipale n'a pas laissé traces de leur versement, il ne faut pas trop s'en étonner ; car, outre qu'elle n'est point absolument complète, on ne sait trop, quand on a vu intervenir le trésorier de l'Epargne royale, le trésorier des Etats de Bretagne, la mairie, les

(1) Valois, *Arrêts du Conseil d'Etat*, n° 6001, et visé dans un arrêt du 5 juin 1601.

(2) Valois, *op. cit.*, n° 6070, et copie Archives Nantes, HH 38.

(3) Visé dans un arrêt du 5 juin 1601.

(4) Par suite d'une lacune dans les délibérations municipales, celles qui nous intéressent, et dont l'une était du 18 août 1600, ne sont connues que par l'arrêt du 5 juin 1601.

(5) Archives Nantes, HH 38.

toiliers, par quel canal le valet de chambre reçut son argent.

Tout semblait donc terminé. Mais il était écrit que cette histoire n'en finirait jamais. Balthazar Gobelin, trésorier de l'Épargne, réclamait certains dépens de la cause, fixés à 33 écus, 13 sous, 9 deniers, à Guillaume Ernault, miseur de Nantes, et, à la date du 20 août 1601, un arrêt du Conseil les lui adjugeait (1). Bien que l'avocat Dain s'occupât à Paris des affaires de la Ville — assez mollement, si l'on en croit la correspondance des députés en cour — et qu'on lui eût remis les pièces nécessaires, un défaut fut prononcé. Assigné au Privé Conseil, Ernault s'adresse au Bureau de ville, qui, le 20 septembre 1601, décidait d'écrire à Dain d'avoir à se tenir prêt à défendre (2); néanmoins, le 11 décembre suivant, par un « exécutoire de despans », le Privé Conseil condamnait Ernault à payer les 33 écus à Gobelin (3). Le miseur ne mit pas le moindre empressement à le satisfaire. Dix-huit mois plus tard l'affaire était encore pendante et Joubert, pour lequel avait agi Gobelin, rentrait en scène.

Jacques Michel, fils du procureur syndic Louis Michel, sieur de la Garnison, se trouvait alors à Paris comme député de la Ville. Le 16 juin 1603, il écrit aux maire et échevins : « Pour le proceiz contre Angoullevan, il est encores en suspens et ne devons non plus accellerer la poursuytte, bien qu'elle soyt véritablement injuste et hors de propos de son costé. » Le 22 août suivant, il leur annonce qu'il va suivre la cour en Normandie afin de s'occuper de leurs affaires, et les in-

(1) Visé dans un ajournement du 7 mai 1607.

(2) Archives Nantes, BB 25, f^o 95 et HH 38.

(3) Visé dans l'ajournement du 7 mai 1607.

vite à « remédier aux prétentions du sieur Angoulevan qui continue ses menaces » (1). Sur ces entrefaites, un sergent de Rennes vient à Nantes comptant saisir le miseur Ernault, responsable des 33 écus envers Angoulevant. Pour s'y opposer, il fallut l'intervention du procureur syndic. Celui-ci déclara faire appel de l'exécutoire du 11 décembre 1601 et, les 27 et 28 août 1603, deux notaires en dressèrent acte (2). Le Conseil Privé jugea-t-il, ainsi que l'avait écrit Jacques Michel, que la poursuite était véritablement injuste ? Quoi qu'il en soit, par arrêt du 24 novembre 1603, il déclarait nul l'exécutoire du 11 décembre, enjoignait à Joubert de le rendre à sa partie adverse, lui défendant de le faire exécuter, à peine de 500 livres d'amende.

La cause paraissait enterrée, quand un beau jour, quatre ans plus tard, Ernault, qui avait omis de signifier à Gobelin l'appel par lui interjeté contre l'exécutoire de dépens du 11 décembre 1601, se vit assigner en désistement d'appel, cette fois devant les Requêtes ordinaires de l'Hôtel. Ceci se passait le 7 mai 1607. Angoulevant, retors et tenace, conservait-il réellement l'espoir de toucher les 33 écus ? Toujours est-il qu'il eut la chance de rencontrer un malheureux « manouvrier » demeurant à Loudun, nommé Mathurin Morais, auquel il trouva moyen de transporter sa créance et d'en recevoir le montant. Le perçut-il en espèces sonnantes, ou bien Morais, faute de mieux, accepta-t-il la dite créance en échange d'une dette de Joubert ? Nous ne savons. En tout cas, en émettant cette hypothèse, nous ne faisons pas une injure purement gratuite à notre personnage

(1) Archives Nantes, AA 68.

(2) *Ibid.*, HH 38.

dont les scrupules semblent plutôt légers, et qui n'en était pas à sa première dette et à cette façon de les solder, on le verra bientôt. C'est dans cet acte de transport au manœuvre de Loudun, passé le 24 mai 1607 devant notaires au Châtelet de Paris, que Joubert, alors embarrassé dans un autre procès dont nous parlerons tout à l'heure et qui, par suite, avait grand intérêt à produire authentiquement semblable titre, se fait ainsi qualifier : « Nicolas Joubert, sieur d'Angoulevant, valet de chambre du roy, prince des Soz et premier cheff de la Sotize en l'Isle de France, demeurant à Paris, rue du Cocq, paroisse de Saint-Germain de l'Auxeroys (1). »

Voilà donc Morais substitué à Angoulevant. Le 16 juillet, il le fait signifier à Ernault avec injonction de comparoir aux Requêtes dans la quinzaine. Le lendemain, le miseur à son tour donne notification aux maire et échevins de l'assignation lancée contre lui afin qu'ils aient à prendre sa défense. Au Bureau de ville il fallut encore délibérer. Au cours de la séance, Louis Michel, ancien procureur syndic, se rappela heureusement qu'alors qu'il était en charge et que son fils était en cour, un arrêt avait interdit toute poursuite à Joubert et qu'il devait exister aux archives. Il fut donc « avisé qu'il sera fait recherche ausd. archives pour trouver ledit arrest » ; après quoi on agira en conséquence (2).

Aux Requêtes, Morais obtint d'abord une sentence favorable ; mais, sur une pétition contraire de la mairie de Nantes et après un premier défaut de Morais devant ce tribunal (31 décembre 1607), celui-ci, le 13 mars

(1) Archives Nantes, HH 38.

(2) Délibération du 20 septembre 1607 (Archives Nantes, BB 26, f° 119).

1608, en son auditoire, sept maîtres assemblés, donnait définitivement gain de cause à la ville de Nantes, obligeant son adversaire à rapporter l'arrêt favorable qu'il avait obtenu et interdisant à nouveau l'usage de l'exécutoire de dépens du 11 décembre 1601 (1). Quand, le 18 mars, on signifia cet arrêt au procureur de Morais, celui-ci protesta, disant qu'il avait été obtenu par surprise et qu'il se pourvoirait contre lui. Le fit-il ? Quoi qu'il en soit, là s'arrêta le dossier conservé précieusement par la Ville et postérieurement les registres de délibérations ne parlent plus de cette affaire. Morais dut sans doute se persuader qu'il avait été dupe et bien heureux fut-il s'il put récupérer ses 33 écus !

Cet épisode de l'histoire de Nantes avait jusqu'ici passé à peu près inaperçu. Nous disons à peu près, car l'annaliste de la Ville, l'abbé Travers, lui a consacré cinq lignes et encore Dieu sait en quels termes : « Un arrêt du Conseil rendu à la poursuite de la ville, le 12 décembre 1600, supprima la nouvelle charge de maître aulneur et visiteur des toilles qui étoient apportées à Nantes. Un nommé Goulavent avoit traité de cette charge. L'arrêt du Conseil obligea la ville au remboursement de mille escus à Goulavant, dit autrement Balthazart Gobelin, thrésorier de l'épargne du Roi » (2). Nous avons tenu à vérifier le passage sur le manuscrit autographe de l'auteur, car, si tout n'est pas au point dans cet ouvrage, publié en 1841, longtemps après la mort de Travers décédé en 1750, le savant abbé

(1) Archives Nantes, HH 38.

(2) Travers, *Histoire de Nantes*, 1841, t. III, p. 132, et Bibliothèque Nantes, ms. franç. 1335.

ne nous a cependant pas habitué à de pareilles méprises. Il était pourtant, croyons-nous, indispensable de faire constater que Goulavent n'est autre que le sire d'Angoulevant et qu'il s'appelait Nicolas Joubert, valet de chambre du roi, et non Balthazar Gobelin, trésorier de l'Épargne. Celui-ci a bien été mêlé incidemment à l'affaire ; mais dans les conditions que nous avons rapportées.

Les Nantais ne furent pas les seuls à lutter contre les auneurs de toiles imposés d'office. Si, dans les considérants de l'édit de création pour Nantes, Henri IV avait avancé que nombre de villes en étaient pourvues, les bourgeois n'avaient pas manqué de répliquer qu'il n'en était rien et que Rouen seul avait ce privilège dont, au reste, il se serait bien passé. La résistance des Nantais n'arrêta pas le roi. En 1604, c'est un certain Le Vavasseur qui est nommé auneur de draps et de toiles en la vicomté de Valognes ; en 1607, Jean Rallu se voit pourvu de l'office d'auneur de toiles à Laval ; en 1608, Thomas Frin est préposé à l'aunage des draps à Orléans (1). Là, comme à Nantes, il semble bien que tout se termina par des transactions. Du moins savons-nous que les bourgeois de Laval durent payer 2500 livres à Rallu pour la suppression de sa charge (2).

(1) N. Valois, *Arrêts du Conseil d'Etat sous Henri IV*, nos 8539, 11585, 11942.

(2) *Ibid.*, n° 11927.

III

Si le procès des Nantais contre Angoulevant n'était pas connu, il n'en est point de même d'un autre auquel ce personnage doit, en grande part, la notoriété relative dont il jouit.

Disons une fois pour toutes, afin de ne pas multiplier les références en bas des pages, que les détails qu'on va lire sont empruntés à un arrêt du parlement de Paris, du 19 juillet 1608, publié par dom Félibien et dom Lobineau au tome V de leur *Histoire de Paris* (1725), p. 44 ; aux frères Parfaict, *Histoire du théâtre françois*, t. III (1745), p. 250-256 ; à De la Place, *Choix des anciens Mercuries*, t. LVI [1761], p. 158-160 ; enfin, à Dreux du Radier, *Récréations historiques avec l'Histoire des fous en titre d'office*, 1767, t. I, p. 40-49. En plus de l'arrêt du parlement, ces auteurs ont fait usage du Recueil des plaidoyers de M^e Peleus, chargé de la défense d'Angoulevant, recueil édité au XVII^e siècle.

Ce nouveau conflit, passablement burlesque, débute un peu comme le nôtre par une gratification de Henri IV à son valet de chambre. Angoulevant n'avait pas encore palpé les 1000 écus d'indemnité que lui versèrent les toiliers de Nantes, quand Sa Majesté lui fit cadeau du profit, à elle advenu par confiscation, de l'héritage d'une chambrière appelée Marguerite, laquelle s'était pendue. Le valet du roi devait 190 livres pour dépens d'auberge à un certain L'Enfant, et lui en avait baillé obligation au mois de janvier 1599. A court d'argent, Joubert remit ses titres de créance sur l'avoir de Mar-

guerite à L'Enfant qui devait en poursuivre la réalisation, que lui garantissait toutefois son débiteur. C'est à un procédé analogue, on l'a vu dans le procès contre les Nantais, qu'aura plus tard recours Angoulevant afin d'encaisser une mauvaise créance. L'Enfant céda lui-même ses droits au nommé Hémon. Celui-ci, soit indifférence, n'en étant pas à 190 livres près, soit que l'héritage de la pendue ne fût pas d'une récupération aisée, laissa assez longtemps dormir sa dette ; mais un beau jour il se lassa.

Angoulevant était officiellement, nous l'avons vu, Prince des Sots et premier chef de la Sottise en l'Île-de-France, c'est-à-dire qu'il se trouvait à la tête d'une Société de baladins. Lors de l'acquisition de l'Hôtel de Bourgogne par la troupe plus sérieuse des comédiens, dont les spectacles avaient fini par supplanter les anciennes farces, les Sots avaient contribué de leurs deniers à cet achat. A ce titre, le Prince des Sots jouissait d'une loge à l'Hôtel de Bourgogne et y avait ses entrées. Mais il paraît que ces droits étaient subordonnés à une entrée solennelle que les Sots Attendants — c'était une des qualifications de la Société à laquelle présidait Angoulevant — avaient l'habitude de faire à Paris le jour du mardi-gras.

Bref, sur la fin de 1603, Hémon fatigué d'attendre, fit saisir la loge de l'Hôtel de Bourgogne. Opposition de Joubert que son créancier traduisit devant le prévôt de Paris, réclamant qu'on le forçât au paiement, même par contrainte de corps. D'un autre côté, intervention des comédiens qui prétendaient interdire l'entrée des Sots à leur spectacle parce qu'on leur avait défendu de faire leur entrée solennelle. C'était double procès.

Dans ses écrits contre Hémon, Angoulevant dit que

sa qualité « lui donnoit droit à ses repues franches partout ; qu'ayant cédé une somme qu'on avoit négligé de recouvrer, il devoit être déchargé de sa dette ; que sa loge faisoit partie du domaine affecté à son état et qu'ainsi elle n'avoit pu être saisie ; enfin, qu'ayant l'honneur de tenir rang et qualité de Prince, de toute liberté, ennemie mortelle de toute servitude et contrainte, il ne pouvoit être arrêté. » Si bizarre étoit la cause, bizarre aussi fut la sentence du prévôt de Paris. Il donna mainlevée de la saisie de la loge, mais avec interdiction à Joubert de la louer, sinon il en résulterait déchéance de ses droits et honneurs. D'autre part, vu sa qualité de Prince, il défendoit de l'emprisonner, sous peine de perdre ses bonnes grâces et l'espérance de parvenir aux charges et dignités de sa Principauté. Toutefois, si dans un acte judiciaire ou notarié, Angoulevant oublioit de prendre son titre de Prince des Sots — on a vu que le 24 mai 1607, dans une pièce du procès contre les Nantais, il n'y avoit pas failli — il pouvoit être contraint, même par corps ; cependant, dans ce cas, Joubert auroit recours contre le Prince des Sots, (c'est-à-dire contre lui-même, nanti de ce titre). Quant à la somme légitimement due d'après l'obligation de 1599, Joubert fut condamné à la payer.

Dans son procès contre les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne qui alloient jusqu'à lui contester son titre de Prince des Sots, Angoulevant triompha sur toute la ligne. Si le roi, disoit-il, avoit suspendu la permission à la troupe de faire son entrée solennelle dans Paris, le mardi-gras, cela ne privait nullement son chef de ses droits sur l'Hôtel de Bourgogne, à l'acquisition duquel les Sots Attendants avoient contribué, et il le justifioit

par titres authentiques. Ce n'étaient pas « l'empeschement et injures à luy dictes » quand, le 23 janvier 1605, un sergent voulut mettre Joubert en possession de sa loge, qui prouvaient le bien fondé de ses adversaires. Après de fort longs débats : requêtes, informations, procès-verbaux, sentences, etc. — nous n'avons pas compté moins de 21 pièces de procédures visées dans le jugement final, depuis une information du 15 décembre 1603 jusqu'au 19 juillet 1608 — par un arrêt définitif rendu à cette dernière date, le parlement de Paris maintint Joubert « en la possession et jouissance de sa Principauté des Sots et des droicts appartenans à icelle, mesme du droict d'entrée par la grande porte dudict hostel de Bourgoigne et préséance aux assemblées qui s'y feront et ailleurs..., et en jouissance et disposition de sa loge à lui adjugé par lesdicts arrests... ; deffenses de luy mesfaire, mesdire ny injurier, sur peine de punition... ; et descharge ledict Joubert de faire son entrée en cette ville de Paris, jusques à ce que par la Cour autrement en ait esté ordonné, et condamne les administrateurs (des comédiens) es despens de ladicte instance. »

Au cours des débats, M^e Peleus, défenseur d'Angoulevant, dans une plaidoirie prononcée le 19 février 1608 — c'était précisément un jour de mardi-gras — jugea à propos de faire de son client ce singulier portrait : « C'étoit un Prince qui portoit la peste et la ruine des poëles et marmites ; qu'il étoit né et nourri dans la confrairie des grosses bêtes, qu'il n'avoit jamais étudié qu'en la philosophie cynique, qu'il n'étoit sçavant qu'en la Faculté des bas souhaits ; que c'étoit une teste creuse, une coucourde (citrouille) éventée, vuide de sens comme une canne, un cerveau démonté qui n'avoit ni

ressort, ni roue entière dans la teste, qui se changeoit comme une lune ; bref, qu'il étoit si sot que l'on en pouvoit faire le Dieu des stoïciens ». Ces beaux éloges qu'un autre aurait pu trouver blessants, firent-ils se pâmer d'aise celui qu'ils visaient ? On peut le croire, quand on nous représente le personnage « avec un capuchon, se tenant aux portes du palais, des églises et dans les places publiques, pour avertir un chacun qu'il n'est pas sage et que les plus grands esprits même ont une dragme de folie ».

IV

Les procès de Nicolas Joubert ont donné naissance à toute une littérature. Elle débute par *La surprise et fustigation d'Angoulvent*, poème héroïque adressé au Comte de Permission par l'archipoète des pois pilez. Paris, 1603. Il riposta par *La Guirlande et responce d'Angoulevent à l'archipoète des pois pilez*. Paris, 1603. Son adversaire donna alors la *Réplique à la réponse du poète Angoulevent*, 1604.

La date de ces pièces coïncidant avec celle du début de son procès contre les comédiens, il semble que ce fut lui qui, en faisant retentir les échos du Palais aux oreilles du Paris cancanier, excita cette levée de boucliers contre Joubert. Quelle que fût la moralité de l'individu, on n'est cependant pas obligé d'admettre la complète authenticité de l'aventure scabreuse qui lui valut d'être fouetté dans les rues de la capitale. Toutefois, son humeur processive est fort à propos stigmatisée dans la pièce, qui nous montre le patient s'adres-

sant pour obtenir justice, au bailli de Sainte-Geneviève, au Châtelet, à la Cour, et où l'on estime que les juges devront arrêter :

« Qu'Angoulevant se feroit défoiter. »

L'année suivante parut *L'Archi-Sot, écho satyrique*, 1605. Il s'agit ici d'un concurrent qui, au milieu de détails assez licencieux, entend montrer

« en peu de mots
Qu'Angoulevant n'est pas luy seul prince des sots. »

Evidemment la prétention des comédiens contestant son titre à Joubert — on était alors en pleine instance — a inspiré l'auteur de *l'Archi-Sot*. Le rimeur qui composa cette pièce est-il le même que celui de la *Fustigation*? Nous l'ignorons au juste ; mais, comme il y fait allusion à certaine barbière dont il est plus longuement caç dans la *Fustigation*, on ne saurait nier la parenté des deux pièces et, par suite, le rattachement de tous ces documents au différend entre les acteurs et le valet de chambre du roi.

Le procès lui-même nous a valu les pièces suivantes :

La Sentence de M. le prévost de Paris, donnée contre Angoulevant, pour faire son entrée de Prince des Sots, avec ses héraulx, supposts et officiers. Paris, 1605.

Sentence prononcée contre le sieur Angoulevant par laquelle on voit comment se fait appréhender ledit Angoulevant au corps Paris, 1607.

La Deffence du Prince des Sots avec 4 vers aux lecteurs lisant ce peu de pages.

Arrest du royaume de la Basoche, donné au profit du sieur Dangoulevant, valet de chambre du roi, Prince des sots. 1607.

Plaidoyé sur la principauté des Sots, avec l'arrest de la cour intervenu sur iceluy. Paris, 1608.

Brunet (1) auquel nous empruntons la mention de ces factums, en signale un autre intitulé : *Plaidoyé pour la deffence du Prince des Sots.* Paris, 1617. Comme à cette date la cause était jugée depuis assez longtemps déjà, nous supposons que c'est une réimpression de l'un des opuscules précités.

Disons enfin que dans les *Œuvres* de Julien Peleus, Paris, 1631 (*alias* 1638), figure encore son plaidoyer en faveur d'Angoulevant.

En dehors de la littérature issue des procès de Joubert, il en existe une autre qui lui est plus personnelle. Nous avons fait ailleurs d'assez longs emprunts et donné l'intitulé de son épître à propos des Etats (2). Non seulement on la trouve dans toutes les éditions de la *Ménippée*, mais on en connaît un tirage à part, avec un libellé quelque peu différent : *Rithmes du seigneur d'Engoulevant sur les affaires de la Ligue, extraites de la Satyre Ménippée.* Lyon, 1594 (Bibl. Nat., Réserve, Ye, 3960).

On a encore sous le nom d'Angoulevant : *Discours sur l'aparition et faits prétendus de l'effroyable Tasteur*, dédié à mesdames les poissonnières, harengères, fruitières et autres qui se lèvent du matin d'auprès de leurs maris, par Angoulevant. Paris, 1613.

Les Satyres bastardes et autres œuvres folastres du cadet Angoulevant. Paris, 1615. Il en existe une réimpression faite en 1865 pour une Société de bibliophiles, avec l'indication de lieu : Quimper-Corentin ;

(1) *Manuel du Libraire*, t. iv (1863), 878-879.

(2) Ci-dessus, p. 252.

mais, d'après Quérard (1), c'est en Belgique qu'en réalité aurait été donnée cette nouvelle édition.

Legat testamentaire du Prince des Sots à M. C. d'Acreigne, Tullois, avocat en parlement. S. l. n. d. [1615]. Cette pièce est ainsi signée : Angoulevant, prince des sots.

Il n'est rien moins que prouvé, hâtons-nous de le dire, que celui auquel on attribue la paternité de ces ouvrages les ait écrits réellement. Les critiques sont plutôt d'avis qu'Angoulevant étant un bouffon — somme toute assez mauvais sujet — son nom était un masque commode pour dissimuler la personnalité des véritables auteurs et la licence de leurs productions.

Nous ne nous flattons pas d'avoir tout dit sur un personnage que les hasards d'un classement d'archives nous ont fait rencontrer. Aussi bien, privé des ressources des grandes bibliothèques parisiennes, n'avons-nous pu voir toutes les pièces, la plupart fort rares, citées dans ce travail. Il n'y a guère en effet que celles rééditées dans le recueil d'Edouard Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, faisant partie de la Bibliothèque elzévirienne, Paris, 1855-1859, que nous ayons pu consulter directement.

Quoi qu'il en soit, les documents constituant la liasse HH 38 aux archives municipales de Nantes étaient comme perdus dans ce dépôt. Ils ont par suite été ignorés de tous ceux qui ont parlé d'Angoulevant. Nous avons cité les principaux d'entre les autres et ils sont nombreux, car tous les Dictionnaires biographiques ou encyclopédiques consacrent d'ordinaire au personnage une notice plus ou moins étendue. Et, puisque celui-ci

(1) *Supercherries littéraires dévoilées*, v^o Angoulevant.

a pris rang en quelque sorte dans notre histoire littéraire, on nous excusera d'avoir tiré de l'oubli ces documents, et de nous être peut-être trop attardé à compléter la biographie de Nicolas Joubert, seigneur d'Angoulevant, valet de chambre ordinaire de Henri IV, Prince des Sots et premier chef de la Sottise en l'Ile-de-France, en signalant ses démêlés avec la principale ville de la Bretagne.

RENÉ BLANCHARD.



LES
URSULINES DE PONT-CROIX

(Suite) (1).

Les religieuses apportent, le 31 décembre 1789, leur modeste offrande à la Contribution patriotique : une boîte d'argent avec son couvercle, une tasse, deux cuillers et une fourchette d'argent.

Conformément au décret du 13 novembre 1789, la supérieure et la dépositaire dressent un état, aussi complet que possible, des charges et des revenus de la Communauté. « Nous ne voulons rien céler, déclare sœur Sainte-Thérèse, et ce ne sera sûrement qu'erreur ou méprise, si cette déclaration n'est pas faite avec la plus exacte vérité. » Et sœur Sainte-Angèle contresigne le rapport en affirmant n'avoir aucune connaissance qu'il ait été fait directement ou indirectement quelque soustraction de titres, papiers ou mobiliers.

Comme la chapelle de la Magdelaine, sise au chevet de l'église paroissiale, paraît trop petite, les Ursulines mettent leur chapelle à la disposition des citoyens actifs, réunis, le 3 février 1790, pour élire les Notables et les Municipaux, élection mouvementée qui dura de midi à 11 heures du soir ; encore fallut-il un autre tour de scrutin, le dimanche suivant, 7 février, et, cette seconde séance commencée à 1 heure ne fut levée qu'environ minuit. La chapelle servit encore de salle de vote, pour compléter ou renouveler le conseil municipal,

(1) Voir la *Revue* de mars 1906.

pour choisir les fonctionnaires de tout ordre ; cependant le 28 juin 1791, jour de la Fête-Dieu, attendu que le Saint-Sacrement devait être exposé toute la journée, c'est en la chapelle de la Magdelaine, que se tint l'assemblée primaire, pour la nomination des électeurs suivant le système établi par la Constituante.

Il est vrai que les élections sont de moins en moins houleuses, car les citoyens actifs tombent peu à peu dans l'inertie et dédaignent leur parcelle de souveraineté nationale.

Bien plus, à la fête de la Fédération, le secrétaire de la Municipalité fut chargé d'écrire à la supérieure des Ursulines, pour inviter ces dames à unir leurs prières et leurs intentions, à la cérémonie patriotique. Et lorsque les Notables rentrèrent à la Maison Commune, après le Te Deum, ils y trouvèrent la réponse de ces dames ; elle correspondait au zèle patriotique, dont on ne doutait point qu'elles fussent animées.

Quinze jours après, on remit sur le bureau du district, qui venait d'être constitué, un paquet cacheté contenant une adresse des supérieure et dames du chapitre des Ursulines, avec leurs félicitations sur la formation et la composition de cette assemblée : sur quoi il a été arrêté que le Président, M. de Rospiec, frère de sœur Sainte-Marie-Céleste, répondrait, au nom de l'Assemblée, à la dite adresse et témoignerait aux dames Ursulines la satisfaction que l'Assemblée éprouve de leur démarche.

Plus significative encore est la lettre des Ursulines demandant comme une grâce, à broder sur le guidon du district telle devise qu'il conviendrait à l'administration.

« La Communauté de Pont-Croix a vu avec toute la joie et le civisme qu'elle a montré jusqu'à ce jour, ce

gage précieux de la réunion, l'oriflamme du District de Pont-Croix, mais sans devise. La Communauté, désirant prouver de plus en plus à l'Administration son zèle et son amour pour la Nation, demande, comme une grâce, de broder, sur cette oriflamme nationale, la devise qui serait agréable à l'Administration, moyennant qu'elle voulut bien lui en donner le dessin. Nous osons, MM. nous flatter que vous voudrez bien nous accorder cette grâce, jointe à toutes celles dont vous voulez bien honorer notre Communauté, qui, sensible à vos bontés, me charge de vous en témoigner sa reconnaissance et de vous faire de très justes remerciements, sentiments que je partage bien sincèrement avec elle, joints à ceux du très profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être.

Votre très humble et très obéissante servante.

SCŒUR SAINT-CHARLES, *supérieure.*

17 juillet 1791

Le Président est chargé d'écrire à ces dames, pour leur témoigner la satisfaction de l'Administration ; elles n'ont cessé de donner les preuves les moins équivoques de vrai civisme, depuis le premier instant de la Révolution ; et, pour faire connaître à tous les citoyens, l'attachement des religieuses à la prospérité de la Nation, il est arrêté que copie de leur lettre sera adressée au Département, à l'Evêque, à la Municipalité de Quimper et à la Société des Amis de la Constitution de cette dernière ville.

Hélas ! il ne suffit plus d'une devise artistement brodée sur un guidon pour rallier tous les Français. La Constitution civile a déjà fait son œuvre de division profonde, d'opposition irréductible. Et le parler des

Ursulines fut témoin d'une scène qui dut se renouveler souvent dans les villages de Bretagne.

Le 28 juin 1791, Michel Cayphas, de Pont-Croix déjeunant au parloir de la communauté, y rencontra Alain le Friand, fermier du Bren, en Plozévet — où l'intrus « le vertueux Quillivic » était mis à la torture, au rapport des commissaires du District. Cayphas lui demanda d'où il était et, sur sa réponse, il ajouta : « Vous êtes de terribles gens à Plozévet, et cependant, vous avez de bons prêtres ». Friand répliqua, « Cela m'est égal, je n'ai pas été les chercher, et si on les trouve si bons à Pont-Croix, on aurait pu les garder ». — « Ce qu'il y a de plus mal c'est qu'on ne fait plus baptiser les enfants ». — « Tout homme peut baptiser, et j'ai été dans un pays, où l'on ne faisait baptiser les enfants qu'à l'âge de cinq ans ». Friand dit encore qu'il se f... de la Nation, que les nouvelles lois n'étaient point bonnes et que, si le Roi les avait trouvées telles, il n'aurait point cherché à s'en aller. Ces propos, ou d'autres semblables, il les répéta dans la rue ; il fut entendu des commères qui stationnaient au seuil des portes, des domestiques qui revenaient de la fontaine. Le bruit se répand en ville, qu'un paysan, qui n'est pas ivre, tient les propos les plus séditieux contre la Révolution, la Nation, les prêtres conformistes. Les gardes nationaux se mettent à sa poursuite et l'atteignent à Lambabu, en Plouhinec, sur la route de Plozévet. Traduit devant la Municipalité de Pont-Croix, il se voit condamner à trois jours de prison. Mais le surlendemain, à la prière du « vertueux Quillivic », il est élargi, non sans avoir payé six livres trente-six sols pour les frais d'arrestation et de détention.

L'article II de la loi du 13 février 1790 porte que « Tous les individus, de l'un et de l'autre sexe, existants dans les maisons religieuses, pourront en sortir en faisant leur déclaration, devant la Municipalité du lieu ». Mais les victimes des cloîtres ne se pressent guère d'en sortir, et c'est seulement le 19 octobre 1790, qu'en vertu des ordres transmis par le District et du mandat donné par la Municipalité, M. de Clermont, maire, Le Gall, officier municipal, Le Bris procureur de la commune et Billette secrétaire se rendent au parloir des Ursulines. Ils y trouvent les dignitaires de la Communauté : sœur Saint-Charles, supérieure, sœur Sainte-Angèle, assistante, sœur Saint-Joachim, zélatrice, sœur Sainte-Thérèse-de-Jésus, dépositaire. Ces trois dernières s'étant retirées, les commissaires demandent à sœur Saint-Charles si elle entend rester en cette communauté ou en sortir : et la supérieure répond qu'elle persiste à y demeurer. Une à une, les dames de chœur et les sœurs converses à l'exception de sœur Saint-Jean, qui est en enfance, entrent et font la même déclaration, aussi nette, aussi ferme. Puis ce fut le tour des novices et des postulantes. La première, Marie-Louise Guillemette Caroff est au couvent depuis cinq ans déjà, ses parents l'empêchent de prononcer ses derniers vœux jusqu'à ce qu'elle ait atteint sa majorité ; elle n'en reste pas moins fidèle à sa vocation. Les décrets de l'Assemblée ont empêché l'autre novice Marie Séveno de faire profession et les deux postulantes, Marie Briand et Hélène Cartier de recevoir l'habit, mais toutes trois persistent dans leur dessein « sans contrainte ni suasion

de personne ». Aucune des moniales ne voulut donc profiter de la liberté qui leur était offerte, au nom de la Nation, par les municipaux en écharpe, et ceux-ci se retirèrent après que la Mère supérieure leur eut déclaré qu'il n'y avait, dans le monastère aucune autre personne sous l'habit religieux.

D'après cette même loi du 13 février 1790, il ne devait être rien changé pour le moment à l'égard des maisons chargées de l'éducation publique et des établissements de charité. La communauté de Pont-Croix rentre dans cette catégorie. A l'unanimité, le Conseil général émet le vœu que la maison soit conservée. Et le District, considérant que l'intention des religieuses est de vivre suivant leurs anciennes règles, et particulièrement, de continuer leur secours les plus zélés pour l'éducation publique, prie le Département d'accorder sa protection pour la conservation de la dite maison.

De plus, le District fait observer au département qu'en justice et suivant les déclarations de l'Assemblée, les dettes des Ursulines — qui se montent à 17000 livres — doivent être déclarées nationales, puisque l'Etat s'est approprié leurs biens. S'appuyant sur le décret des 8 et 9 octobre 1790, il demande pour les religieuses un secours annuel de 2400 livres, qui, avec les revenus de reste et les produits de leur industrie, suffiront d'autant mieux à leur entretien, que le Département a été prié d'accorder un traitement de fonctionnaire à l'aumônier sans cesse occupé de l'administration de la paroisse. Et comme le secours tarde à venir, un bon de 600 livres leur est délivré sur la caisse du clergé (4 juillet 1791).

Les religieuses, de leur côté, s'appliquent à rester dans la légalité. Le 16 février 1791, à la prière de sœur Saint-Charles, le Maire accompagné simplement du

secrétaire, se rendit à l'église conventuelle, et s'étant avancé jusqu'à la grille du chœur il trouva les religieuses assemblées capitulairement. Elles déclarèrent que, pour obéir à l'article 26 des décrets des 8 et 9 octobre 1790, elles allaient procéder à la nomination d'une supérieure et d'une économe ; elles auraient préféré suivre à cet égard les règles de leur institut, mais elles se soumettent, comme elles l'ont déjà fait, à la loi de l'Etat. Il y avait 28 votantes. A l'unanimité sœur Saint-Charles fut réélue supérieure, sœur Sainte-Thérèse-de-Jésus, économe, et le procès-verbal d'élection « civique » fut contresigné par MM. Billette et de Clermont.

Cette législation tracassière n'est que le prélude de l'expulsion brutale. L'Assemblée législative achève l'œuvre de la Constituante, elle ordonne la suppression de toutes les congrégations enseignantes et de toutes celles qui sont vouées au service des hôpitaux ; elle décrète que toutes les maisons religieuses seront immédiatement évacuées et vendues ; elle abolit les costumes des religieux et des congrégations séculières (août 1792).

En vain, les moniales « abdiquent leur costume bizarre » et se sécularisent. En vain, le District prie le Département d'étendre aux Ursulines de Pont-Croix l'arrêté concernant les Ursulines de Quimper, maintenues comme filles attachées à l'éducation publique : « les Ursulines de Pont-Croix sont dans une position absolument semblable ; elle sont, depuis la Révolution, donné des preuves d'un vrai civisme en éduquant publiquement et gratuitement les jeunes citoyennes du ressort, en distribuant aux malades et aux pauvres les secours nécessaires ». En vain, la Municipalité dé-

livre les certificats de civisme. Il fallut enfin céder et le 30 octobre 1793 « le District considérant que la loi consacre toutes les maisons nationales au casernement des citoyens mis en activité, et que les circonstances actuelles ne permettent pas à l'administration de témoigner par une plus longue résidence dans leur maison, les égards qu'elle doit à ces bonnes citoyennes, arrête que la maison des ci-devant Ursulines est à la disposition de la Nation, et nomme deux commissaires qui se concerteront avec la Municipalité et ces citoyennes pour qu'une partie de l'établissement soit prête, dans huit jours, sans blesser les égards que l'Administration se fera un devoir de leur témoigner. « On afferma le jardin et le verger ; la vente des meubles produisit 4.801 livres, 8 sols, 3 deniers ; la maison principale servit de caserne, de fabrique de salpêtre, le réfectoire devint « un appartement à bœufs » et la chapelle un temple de la Raison.

*
**

C'est donc à la fin de 1793, après cent quarante ans de séjour, que les Ursulines quittèrent, pour ne plus y revenir, le monastère de Pont-Croix.

La communauté se trouvait réduite à une vingtaine de membres. Cinq religieuses étaient mortes : trois dames de chœur : Marie-Claude Hubinaut, Marie-Jeanne-Périne Chapuis, Françoise-Julienne Moreau et, deux sœurs converses : Catherine Abgrall et Catherine Martin. D'autre part, Anne-Yvonne Le Baillif, Marguerite Carval et Françoise Husavaient déjà quitté, le 14 juin, pour se retirer, les deux premières chez la veuve Baillif, et la troisième chez la veuve Esclabissac à Pont-Croix ; ce qui leur valut d'être immédiatement envoyées

en arrestation à Quimper. Sainte Rospiec demeurait en état de surveillance dans le ressort de la Municipalité, parce qu'elle entretenait des correspondances avec des prêtres réfractaires ; son frère, l'ex-président du District avait d'ailleurs émigré.

Au moment de l'évacuation définitive, le conseil général envoie deux de ses membres vers la citoyenne Le Bihan, pour lui témoigner le vif désir qu'à la Commune de conserver six religieuses : quatre mères et deux sœurs, pour instruire la jeunesse comme elles l'ont fait jusqu'alors à la satisfaction générale, et pour soigner les malades de l'hôpital. « Le ministère des dites citoyennes ne saurait être mieux employé, car Pont-Croix est voisin d'un port de mer où il peut arriver de moment à autre des citoyens qui se sacrifient pour la patrie et qui ont besoin de prompts secours à la suite d'un combat : l'amour de la patrie exige qu'elles acceptent ». Cette requête, après avis favorable du District, fut adressée à la Commission administrative du Département du Finistère. Et, quelques jours après, la citoyenne Marie-Jeanne Guillier, ci-devant Ursuline, vint déclarer au Conseil municipal que « ses compagnes ne demandaient qu'à se rendre utiles aux citoyens de cette commune en faisant tout leur possible pour venir au secours de l'humanité et en donnant tous leurs soins à l'hôpital national, aux malades et blessés qui pourront s'y trouver ainsi qu'aux citoyens de l'intérieur de la ville et des faubourgs qui n'auront point de secours personnel ». Les religieuses trouvèrent un asile chez M. Le Bris, l'ancien procureur de la Commune. Grâce aux certificats de résidence et de civisme, délivrés par l'Administration, elles y vécurent relativement tranquilles et la tourmente passa.

Seule, ou a peu près, parmi les communautés d'Ursulines établies dans notre région, la communauté de Pont-Croix ne s'est pas reconstituée.

En 1795, la Maison des ci-devant Religieuses, était dans un état de dégradation complète. Les fenêtres avaient été brûlées par les soldats, sur le réfectoire, où se trouvaient les bœufs ; la porte ne fermait plus, sur le pavillon, où se tenait une petite école : et de larges taches noires marquaient, le long des murs, l'emplacement des foyers, où l'on brûlait des herbes, pour la fabrication du salpêtre.

L'Administration municipale fit établir un devis estimatif des réparations urgentes et pria le département de mettre à sa disposition, la somme de 1260 livres en numéraire. On dut se contenter de maçonner quelques fenêtres, et de boucher quelques trous dans le toit, en utilisant les matériaux provenant de la démolition des chapelles de Lochrist et de la Magdeleine.

Enfin, la Nation parvint à se débarrasser de cet immeuble. Il fut vendu pour la somme de 15450 livres et le nouveau propriétaire l'afferma, pour servir de caserne aux gendarmes, jusque sous l'Empire.

Quant aux religieuses, les unes se retirèrent à la communauté de Quimper, les autres restèrent à Pont-Croix, continuant leur œuvre d'assistance, et d'enseignement.

Les citoyennes Marie-Joseph Rolland Basse-Maison et Barbe-Barthélemé s'établissent « marchandes de drogues en détails » et l'Administration leur accorde une réduction de la patente, attendu la modicité de

leur commerce. Les citoyennes Anne-Catherine Morvan et Marie-Félicité Couderc réunissent les enfants, et naguère encore, deux ou trois vieillards se rappelaient avoir appris le catéchisme, à l'école des sœurs « Cœur de Jésus et Cœur de Marie ».

D'autre part, la Maison elle-même ne tarda pas à reprendre sa destination première; transformée en Petit-Séminaire, dès 1823, elle est restée une maison d'étude et de prière, où flotte encore, ombre légère et discrète, le souvenir des humbles Ursulines.

J.-M. PILVEN.



LA DEMOISELLE DE LA TOUCHE-AU-ROUX

(Suite) (1).

Réminiac est distant de quatre bonnes lieues de Ploërmel, mais M. de la Houle était homme de ressources autant que de parole et possédait de quoi charmer la longueur du chemin. Il avait contracté la funeste habitude du pétun, aussi fit-il paraître bientôt une de ces fines pipes noires que l'on fabriquait déjà dans le haut pays par delà Ménéac.

Avec la fumée bleue jaillirent les paroles. M. de la Houle se trouvait ce jour-là en des dispositions mélancoliques. Il évoqua sa jeunesse. M. le Sénéchal était son plus vieil ami, ils avaient le même âge et leurs destinées s'étaient ressemblées singulièrement ensemble, jadis, ils avaient couru les brelans ou autres mauvais lieux d'où, souvent, ils ne rentrèrent qu'à l'aube, vacillants et vagues comme les étoiles qui pâlisssaient et s'éteignaient dans le ciel frissonnant et mouillé ; ils riaient fort, parlaient haut, ouvraient leur porte avec peine et tombaient plusieurs fois dans l'escalier.

(1) Voir la *Revue* de mars 1906.

A ces souvenirs lointains M. de la Houlle et M. le Sénéchal s'attendrissent, ils furent nostalgiques et émus. M. de la Houlle secoua les cendres de sa courte pipe en terre noire sans parvenir à disperser celles qui couvraient son cœur. Il avoua que peu à peu sa belle sérénité l'abandonnait, il se sentait des raideurs dans les membres et ne jurait plus qu'à voix enrouée.

M. le Sénéchal identifia sans peine son âme à celle de son ami, sa poitrine devenait faible et il avait remarqué récemment la blancheur clairsemée de ses cheveux.

— Le temps s'en va ! Le temps s'en va ! M. le Sénéchal. Mais nous voici, ce semble, près de la retraite de notre jeune personne. Avec ces maudits chemins, il faudra mettre pied à terre sous peine de se casser le cou, et nous faire guider en notre route.

M. de la Houlle appela un jeune maraud déguenillé et fort mal en point qui baguenaudait au soleil puis le pria de marcher vers La Fresnaye pour quoi il aurait deux sols. Le maraud, ayant assuré qu'il n'en aurait point la force si on ne lui en donnait quatre, au moins, obtint aussitôt des injures et des coups de botte, ce qui le décida.

Peu après, le cortège fit halte devant le grand portail ; le procureur s'approcha, saisit vigoureusement et laissa lourdement retomber le heurtoir. Un petit laquais, en piètre livrée, vint ouvrir. Devant les étrangers et inopinés visiteurs il resta muet et sa bouche s'entr'ouvrit, bée. Un soufflet de M. de la Houlle le tira de son extase.

« Va dire à M. et à M^{me} de la Fresnaye que messieurs de la cour attendent leur bon plaisir ».

Lorsque parut le jeune ménage, M. le Sénéchal et

M. de la Houlle soulevèrent galamment leurs feutres, le sergent et le commis firent de leur mieux.

Madame, dit M. le Sénéchal, quand j'eus l'honneur, au mois de décembre dernier de vous transmettre le consentement de votre famille à votre mariage, je ne croyais point devoir remplir cette mission en votre logis, mais vous m'obligerez en nous présentant à la damoiselle de la Touche-au-Roux.

Sans rien dire, M. et M^{no} de la Fresnaye firent la révérence et précédèrent leurs hôtes. Tout le monde suivit un large couloir au bout duquel on s'arrêta, puis M. le Sénéchal et M. de la Houlle pénétrèrent seuls avec leur commis, après avoir gratté la porte dans une vaste salle basse tendue de longs rideaux de serge et vaguement éclairée. Au fond, dans l'endroit le plus obscur, enfouie sous ses draps et ses coiffes, reposait la damoiselle dont l'interrogatoire commença aussitôt. Nous le reproduirons dans le style savoureux du greffier.

« Interrogée de son nom, âge, qualité et demeure. Répond s'appeler damoiselle Renée Marie Tayart, fille de feu messire François Tayart et de dame Marie Botherel de Quintin, sieur et dame de la Touche-au-Roux, demeurant ordinairement avec la dame sa mère en la maison de la Touche-au-Roux, paroisse de Carentoir, âgée d'environ vingt-deux ans.

Interrogée combien il y a de temps qu'elle est dans cette maison de la Fresnaye, qui l'y a conduite et amenée et pour quel motif elle y est venue ?

Répond qu'elle y arriva, le dimanche au soir veille de la Saint-Pierre qui était le lundy ensuivant et que le même jour de dimanche elle quitta madame sa mère aux ursulines de Ploërmel, qu'il y avait longtemps

qu'elle avait l'intention de s'en aller pour vaquer à ses affaires. Et étant sortie de l'église des ursulines où elle était avec sa dite mère, elle vint chez les carmélites où elle trouva deux paysans à elle inconnus, sauf qu'ayant demandé d'où ils étaient, ils lui répondirent qu'ils étaient de Caro. Ce que voyant elle les pria de la vouloir bien conduire en la maison de la Fresnaye, ce qu'ils lui refusèrent d'abord, mais, leur ayant offert de l'argent, ils lui promirent de la rendre à la dite maison, ce qu'ils firent, l'interrogée ayant monté sur un panneau qui se trouvait sur l'un de leurs chevaux. Le motif qui la fait quitter madame sa mère n'est autre que le soin de vaquer à ses affaires, la dame de Quintin la plaidant à la Gacilly pour lui rendre compte et le sieur de Boiry son curateur lui ayant déclaré qu'il ne pouvait pas être toujours à ses affaires. Même avant son entrée au couvent elle s'était efforcée de quitter ladite dame, toujours pour le même motif.

« Interrogée si depuis le dit jour, 28 juin, elle a toujours demeuré en cette maison de la Fresnaye ?

Répond qu'elle est sortie deux ou trois fois pour aller à la Gacilly, chez le sieur de Boiry, son curateur, accompagnée d'un domestique du sieur de la Fresnaye qu'elle nous a dit être un Breton, sans savoir autrement son nom. Elle rentrait toutes les fois coucher en cette maison de la Fresnaye.

Interrogée si depuis le dit jour elle n'a pas été en autres lieux qu'à la Gacilly chez le sieur de Boiry son curateur, accompagnée de plusieurs gentilshommes, notamment du sieur de Lorgeraye-Praeclos et autres de sa cabale. Si ce n'est pas par suasion de sa part qu'elle a quitté madame sa mère et le couvent des ursulines de Ploërmel où elle avait été mise pension-

naire, crainte que ledit sieur de Lorgeraye ne l'ait subornée comme sa dite mère soutient le fait ?

Répond, touchant le contenu de cet article, que jamais ledit le sieur Lorgeraye ou gens de sa part ne l'ont sollicitée de quitter la dite dame sa mère, ni qu'elle ait été en autres lieux que ceux-ci, devant par elle déclarés, et n'avoir jamais eu aucun commerce avec ledit sieur de Lorgeraye avant ni après sa retraite, avec lequel elle ne compte encore en avoir à l'avcnir.

Interrogée si depuis ledit jour, 28 juin, elle n'a point fait réclamer, en justice son mariage avec ledit sieur de Lorgeraye, si elle ne lui a point promis de le prendre comme époux, si.... ? (Ici, le M. le Séneschal se permit, en vertu de sa charge, quelques questions inconvenantes que nous nous dispensons de reproduire.)

Conteste l'interrogée avoir fait aucune promesse de mariage en justice ni autrement audit sieur de Lorgeraye ou autre et avoir vécu avec ledit sieur de Lorgeray, nommé écuyer Jacques de la Ruée, autrement que devant sa vie. Ajoute que le sieur du Préclos, frère plus aîné du sieur de Lorgeraye, est quelquefois venu en cette maison voir le sieur et la dame de la Fresnaye sans lui avoir fait aucune proposition de la part du dit sieur de Lorgeraye son frère.

Interrogée ce qu'est devenu François Bouton, laquais de madame sa mère, et si le dit Bouton ne la suivait le jour de son évasion ?

— Répond qu'elle a connu ledit Bouton, laquais de madame sa mère, lequel elle laissa auprès d'elle quand elle la quitta sans savoir ce qu'il est devenu depuis.

Interrogée pourquoi ayant présenté une requête à la cour pour être mise auprès d'un de ses parents, à laquelle nous avons fait droit pourvu qu'elle nomme

Le lieu et la personne où et près de laquelle elle voulait être, elle n'a point exécuté la dite ordonnance qui est une marque apparemment qu'elle n'était pas en liberté de sa personne ?

Répond que, si elle a abandonné la dite instance, c'est qu'elle était déjà en cette maison de la Fresnaye où elle se trouvait bien et où elle souhaite encore demeurer.

Représenté à l'interrogée qu'elle n'a dit la vérité et qu'elle l'a déguisée de toutes manières puisqu'il est vrai que madame sa mère, voyant qu'elle avait un commerce secret avec le sieur de Lorgeraye qu'elle appréhendait venir à conséquence, elle l'obligea de se mettre dans le couvent des Ursulines de Ploërmel où étant et quelques précautions que l'on put prendre, l'interrogée ne laissait pas que de recevoir des lettres du dit sieur de Lorgeraye, ce que Madame sa mère ayant su, elle alla elle-même établir sa demeure aux ursulines afin d'être proche l'interrogée et veiller de plus près sur ses actions et ses démarches. Ce qui fut inutile puisqu'ayant été subornée, elle quitta, le 28 juin, la dite dame sa mère sous prétexte de faire une visite en ville et dans le moment se rendit aux carmélites où était une femme de qualité avec le dit sieur de Lorgeraye et ceux de sa troupe.

A elle remontré qu'il n'est pas probable que des paysans se fussent chargés d'une fille de qualité ou se fussent rencontrés par hasard, mais son enlèvement avoir été dès longtemps prémédité et suggéré par le dit sieur de Lorgeraye auquel, à sa suasion, elle a de sa part, contribué et donné les mains et emmené le dit Bouton, laquais, qui était celui qui lui rendait les lettres ; que de plus il est grandement à craindre que le dit sieur de

Lorgeraye sous prétexte de mariage ou autrement, l'ayant eu si longtemps en sa puissance, n'ait abusé de sa personne.

A contesté les faits de notre remontrance au sujet de ses confessions et interrogations, et a juré véritable son interrogatoire après lecture lui faite. D'abondant interrogée de quelle maladie elle est alitée et depuis quel temps elle ne peut se lever pour être conduite en un lieu de sûreté autre que celui où elle est ?

Répond qu'il y a dix ou douze jours qu'elle est alitée d'une fièvre tierce, mais que le jour d'hier son accès lui manqua et qu'elle ne croit pas être en état de monter à cheval, ce qu'elle a certifié véritable et a signé.

RENÉE-MARIE TAYARD
FRANÇOIS PERRET »

Ayant ainsi méchamment houspillé sa patiente, M. le Sénéchal, suivi de M. de la Houle, remis en belle humeur, pénétra dans la grande salle où le greffier transportait en même temps son grimoire. Sur appel, M. de la Fresnaye parut, tout jeune et un sourire aux lèvres; le greffier taillait une nouvelle plume.

« Ce fait, avons procédé aux interrogatoires des sieur et dame de la Fresnaye, séparément.

Interrogé de son nom, qualité et demeureance.

Répond s'appeler messire François-Georges-Joseph de la Fresnaye, chevalier, seigneur de Cotuhan et autres lieux, demeurant en sa dite maison de la Fresnaye paroisse de Rumignac, âgé de vingt-deux ans ou environ.

Interrogé, quand la demoiselle de la Touche-au-Roux est arrivée, à quelle heure et qui l'y a conduite ?

Répond qu'il y a environ trois semaines ou un mois

que ladite damoiselle vint à sa demeure, environ nuit venant, ne sachant qui l'avait amenée ni en quel équipage elle vint ; la politesse lui interdisant de poser question à ce sujet.

Interrogé si elle n'a pas sorti de chez lui depuis qu'elle y est entrée et qui l'y a conduite ?

Répond qu'elle est sortie deux ou trois fois en compagnie d'un de ses laquais, lequel valet était Breton qui est sorti depuis les quinze jours de son service, ne sachant autrement son nom et sa demeure et au surplus déclare ne savoir si la damoiselle rentrait ou non coucher, d'autant qu'il n'était pas toujours à la maison. »

L'interrogatoire fut coupé, à ce point, par un grognement insolite : c'était M. de la Houle qui lâchait un juron, en considérant le pommeau de sa canne avec l'expression de la plus parfaite gaité. »

Le greffier poursuivit.

« Interrogé, si, depuis que ladite damoiselle se trouve en sa demeure, le sieur de Lorgeraye de la Ruée n'est pas venu conférer avec elle et s'il se présenta seul ?

Répond n'avoir aucune connaissance que le sieur de Lorgeraye soit venu à sa maison depuis ou même auparavant, mais bien le sieur du Préclos, son frère, qui y arriva hier soir et y est encore présentement.

Interrogé s'il n'a pas facilité l'enlèvement de la damoiselle de la Touche-au-Roux ?

Répond n'avoir aucune connaissance que cette damoiselle ait été enlevée ni qu'on lui eut fait aucune violence, qu'en arrivant ladite damoiselle lui dit qu'elle le venait voir et qu'elle était résolue à ne plus retourner chez sa mère ; conteste d'avoir contribué directement ou indirectement au rapt de ladite damoiselle.

Fait retirer ledit sieur de la Fresnaye, fait venir la dame sa compagne, laquelle répond se nommer dame Guyonne Geslin demeurant en cette même maison, âgée de vingt-six ans ou environ.

Interrogée de la venue de la damoiselle de la Touche-au-Roux ?

Répond qu'il y a environ un mois que ladite damoiselle arriva, ne sachant qui l'avait conduite ni en quel équipage elle était venue fors qu'elle dit en arrivant qu'un blatier l'avait prise en trousse sans autrement le nommer.

Interrogée si le sieur de Lorgeraye n'est point venu ?

Répond n'en avoir aucune connaissance, ni qu'il ait envoyé gens de sa part mais que le sieur du Préclos y arriva hier au soir ne sachant pas qu'il ait parlé à ladite damoiselle.

Interrogée si la damoiselle de la Touche-au-Roux n'a point sorti de sa demeure ?

Répond qu'elle est sortie pour ses affaires accompagnée d'un valet, lequel s'est retiré depuis cinq ou six jours.

Interrogée si elle n'était pas cette femme de qualité que l'on signale avoir été aux carmélites ?

Le nie et déclare ignorer l'enlèvement supposé de la damoiselle. Fait retirer ladite dame de la Fresnaye et fait venir une servante domestique de la Fresnaye à l'interrogatoire de laquelle avons procédé comme ensuit.

Interrogée de son nom, âge, qualité et demeure ?

Répond s'appeler Yvonne La Nouée âgée d'environ quarante-cinq ans ou environ.

Interrogée :

Répond qu'il y a environ un mois que la damoiselle de la Touche-au-Roux arriva en cette maison, environ soleil couchant et en entrant demanda si les sieur

et dame de la Fresnaye, étaient à la maison, à quoi elle lui répondit qu'ils y étaient, n'ayant l'interrogée connaissance qui amena ladite damoiselle.

Interrogée :

Répond qu'elle n'a vu personne venir visiter ladite damoiselle et ne savoir si elle est sortie d'autant qu'elle n'est pas toujours au logis : en plus, à l'époque où vint la damoiselle, les sieur et dame de la Fresnaye n'avaient comme servants que l'interrogée et un Breton qui s'en est allé depuis. Au surplus, n'avoir aucune connaissance que ladite damoiselle de la Touche-au-Roux ait été enlevée et ne pas connaître le sieur de Lorgeraye.

À elle lu son interrogatoire ; a déclaré ne savoir signer.

Et en l'endroit ledit sieur de la Fresnaye nous a confirmé n'avoir eu de domestique, à l'époque, que la précédente dénommée et le Breton ci-devant déclaré ».

En ce moment, comme M. le Sénéchal et M. de la Fresnaye apposaient, une fois de plus, leur paraphe ; un juron discret retint leurs plumes en l'air : M. de la Houlle avait cette manière de remémorer sa présence.

— M. le Sénéchal, dit-il, puisque le sieur du Préclos se trouve céans, je vous requiers, en vertu des pouvoirs que je tiens du roi, notre Sire, d'avoir pour agréable de procéder, sur l'heure, à son interrogatoire.

Ayant dit, M. de la Houlle se replongea dans la contemplation de sa canne avec une quiétude de plus en plus parfaite et le greffier reprit son rôle.

Ce fait, ledit sieur procurer du roi nous a requis, attendu la présence du sieur du Préclos, de l'entendre et l'ayant fait comparoir, l'avons interrogé de son nom, âge, qualité et demeure.

Répond, se nommer écuyer Bertrand de la Ruée,

sieur du Préelos, demeurant ordinairement en sa maison de la Ville-Brient, paroisse de Rufiac et âgé de trente ans environ.

Interrogé, depuis quand il est en la maison de la Fresnaye et quelle raison l'y a conduit ?

Répond qu'il y a plus de six semaines qu'il n'est venu en cette maison où il ne savait pas que fut la damoiselle de la Touche-au-Roux si ce n'est lorsque le sieur de la Fresnaye le lui dit en y arrivant.

Interrogé, s'il n'est venu persuader ladite damoiselle au nom du sieur de Lorgeraye son frère ?

Répond contester le contenu dudit article et n'avoir aucune connaissance que son dit frère fasse aucune recherche de la damoiselle de la Touche-au-Roux et n'avoir directement ou indirectement contribué à l'évasion de ladite damoiselle.

Interrogé pourquoi il se trouve en ladite maison.

Répond qu'il était le jour d'hier à Ploërmel, pour affaires, qu'il y avait resté plus longtemps qu'il ne croyait et que surpris de la nuit, faisant chemin pour se retirer, passant proche de cette maison il y vint coucher.

De tout quoi requis, a signé :

BERTRAND DE LA RUÉE. »

— Que vous semble de tout ceci, M. mon ami et collègue, demanda, M. le Sénéchal lorsque la porte se fut refermée sur le dernier témoin ?

— Par ma foi, M. le Sénéchal répondit M. de la Houille, nous avons chat en poche, sauf sentiment contraire de votre part. Nul doute que cette dame en noir ne fût madame de la Fresnaye et nos paysans ces deux messieurs.

Pour ces derniers, comme l'on ne doit point agir envers des gens ayant figure de gentilhommes ainsi qu'avec les rustres, je les avertirai d'abord. Pour le présent nous nous inquiéterons de la damoiselle. Je dicterai avec votre permission ce qui suit. »

« Je conclus, pour le Roi, à ce que ladite damoiselle Renée Tayart soit mise et séquestrée chez les dames ursulines de Malestroit pour y être, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné ».

La plume du greffier grinça de nouveau, M. de la Houlle sabra le papier de sa signature, après quoi l'on fit retraite pour attendre dans la cour le bon plaisir de mademoiselle de la Touche-aux-Roux qui parut bientôt, éplorée, au bras de madame de la Fresnaye; ces messieurs se trouvaient déjà en selle.

M. de la Houlle souleva une dernière fois son feutre. — Monsieur et vous, madame, dit-il, il peut se faire que, rentrant demain à Ploërmel, nous ayons contre vous à prendre quelques mesures; vous n'en accuserez que la justice car pour monsieur le Sénéchal et moi nous sommes vos très obéissants serviteurs.

Trois heures, après mademoiselle de la Touche-aux-Roux, faisant bon cœur contre mauvaise fortune et subitement remise de sa fièvre, entraît au grand trot avec sa suite en la bonne ville de Malestroit. Le vieux pavé disjoint résonna sous les pieds des chevaux tandis qu'à ce tapage toutes les filles de la Madeleine, aussi curieuses alors que maintenant, paraissaient sur le pas de leurs portes. On entendit des exclamations vagues, des : « ma pauvre fille ! » des inductions étranges, mais la cavalcade avait sans retard franchi le pont et s'arrêtait aux ursulines.

En apprenant quels hôtes l'attendaient, sœur Sainte-

Anne de Saint Vincent, dame de Kervilar, supérieure, descendit au parloir.

— Voici ; madame, lui dit M. le Séneschal, une jeune personne à laquelle vos clôtures ne laisseront point que d'être profitables, à condition toutefois qu'elles se trouvent mieux défendues que celles de nos dames ursulines de Ploërmel. Nous la confions à votre garde sous la promesse que vous saurez prévenir les manœuvres et entreprises du sieur de Lórgeraye-La Ruée non moins que celles de ses complices. Et maintenant, vu notre grande fatigue, nous vous demandons licence de nous retirer en notre hôtellerie.

Madame la supérieure, ayant posé quelques questions courtoises et habiles, fit une grave révérence après laquelle elle disparut en compagnie de sa pupille durant que messieurs de la cour retournaient au grand air.

Un juron de M. de la Houille jaillit tout aussitôt. — Or çà ; M. le Séneschal, gronda-t-il, voilà beau temps que disparurent les en cas glissés dans nos porte-manteaux. nous nous rendrons donc au plus vite, si vous n'y voyez nul obstacle, à l'enseigne du Pavillon-Royal où maître Le Cadre nous recevra ainsi qu'il sied pour notre réfection ».

Grâce au reconfort d'un excellent potage suivi de viandes non moins délectables, toute leur bonne humeur revint aux deux juges et c'est de sa voix la plus jeune que M. le Séneschal dicta à son greffier les lignes suivantes :

« Et duquel requis nous avons décerné acte et y faisant droit avons ordonné que la dite damoiselle de la Touche-au-Roux soit mise et séquestrée au couvent des ursulines de Malestroît pour y être jusqu'à ce qu'il

en ait été de justice entendu, ordonné et démontré, et pour cet effet, avons commandé à la dite damoiselle de se lever et habiller, ce qu'elle a fait et l'ayant montée à cheval l'avons conduite au dit couvent distant de la dite maison de la Fresnaye d'environ six lieues où étant arrivés et l'ayant introduite avec promesse de M^{me} la supérieure de la garder et défendre, avons pris notre congé et couché au dit Malestroit dans la maison où pend pour enseigne le Pavillon-Royal, et le lendemain, sept du dit mois d'août, 1682, nous sommes tous de compagnie montés à cheval pour rentrer en nos demeurances, au dit Ploërmel ».

FRANÇOIS PERRET.

— Sur ce, M. mon ami et collègue, ajouta M. le Sénéchal en manière de conclusion, allons, si vous le voulez bien, prendre notre repos.

Quatre jours après, M. de la Houlle faisait signifier par sergents aux intéressés les mesures suivantes :

« Je conclus pour le Roi à ce que écuyer, Jacques de la Ruée, sieur de Lorgeraye, accusé d'avoir le dimanche, 28 juin, suborné et ravi damoiselle Renée Tayart, fille mineure, et écuyer François de la Fresnaye et Guyonne Geslin, son épouse, accusés de lui avoir donné retraite et favorisé le dit enlèvement, l'appelé François Bouton, laquais et les deux paysans mentionnés à l'interrogatoire de la dite Tayart accusés d'avoir aidé au dit enlèvement, soient pris au corps et constitués prisonniers aux prisons de ce siège jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné ; seront leurs biens meubles annotés, leurs immeubles saisis par commis-

saires qui en rendront compte en justice avec défense à tous recteurs et curés de bannir les dits Jacques de la Ruée et Renée Tayart et à tout prêtre de les fiancer et contracter par mariage et à tous officiers de registrer le dit mariage.

En notre siège, ce dixième d'août, 1682 ».

G. DE LA HOULLE.

On doit dire que les recors revinrent bredouille, M. et M^{me} de la Fresnaye ayant éprouvé un besoin subit d'aller visiter leurs parents de Douarnenez ou d'Ancenis, on ne savait trop. Les sieurs de la Ruée, pour accomplir un semblable devoir, avaient pris route devers Roscoff ou Avranches, sans que l'on fût autrement fixé. Le petit laquais Bouton restait introuvable, quant aux deux paysans, c'étaient personnages hypothétiques dont l'identité importait peu.

M. de la Houille et M. le Sénéchal reçurent ces nouvelles sans s'étonner davantage et reprirent le paisible exercice de leurs charges et de leurs passe-temps coutumiers. Le premier choya sa pipe et distribua des taloches aux galopins, le tout dûment accompagné de jurons bien sentis; le second rêva qu'il fouillait le sol hellène et la terre latine où surgissait devant ses yeux ravis le grimoire familial d'une inscription ou la blancheur souple et harmonieuse des déesses et des dieux.

* *

C'était une quiétude éphémère que celle dont jouissaient messieurs de la cour. Un mois ne s'était point écoulé que la damoiselle de la Touche-au-Roux faisait à nouveau parler d'elle, et comme toujours en

mauvais termes, par exploits, significations, monitoires ou autrement. Une fois encore, M. de la Houlle dut remonter dans le clair soleil la rue des Patarins, recevoir les galopins dans les jambes, distribuer des nasardes et conférer avec son ami et collègue, M. le Sénéchal.

— Par le diable, jurait-il, je ne comprends plus rien de ce qui arrive en nos couvents de Bretagne ; j'avais ouï dire, monsieur, que la pure observance des règles primitives y était quelque peu délaissée, mais, de vrai, ceci outrepassé toutes les bornes ; vous vous en rendrez compte par la présente requête que je dépêche à missire Reslou, requête qu'il voudra bien signer et dont je me permets de vous donner lecture.

« Nous avons reçu la prière, plainte et quérimonié, que fait à Dieu et à notre mère la Sainte-Eglise, M. le procureur du Roi au siège royal de Ploërmel, demandeur, accusateur, suivant le dénoncy, lui fait, par la dame de la Touche-au-Roux au sujet de l'enlèvement et rapt commis en la personne de sa fille mineure.

Ceux et celles qui pourraient savoir pour avoir vu ou ouï dire que damoiselle Renée Tayart, fille mineure, damoiselle de la Touche-au-Roux ayant été sequestrée par ordonnance de justice et conduite par ordre du commissaire de la juridiction royale de Ploërmel dans un couvent de filles de cette ville de Malestroit, qui fit défense à la supérieure dudit couvent, laquelle se chargea volontairement de sa personne, de la laisser voir ni fréquenter par un certain particulier gentilhomme, y a passé quelques jours.

Que pendant le séjour qu'elle y a fait ledit particulier malefacteur qui ne demeure qu'à deux lieues de cette

ville y a osé venir, même toute la journée aller et passer audit couvent et qu'on sait qu'il voyait et défrayait ladite Tayart aussi souvent qu'il le voulait.

Que plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe, parents et amis du malefacteur par son intelligence et de sa part, sont allés rendre visite à ladite Tayart audit couvent et l'entretenaient de discours conformes et favorables aux intentions dudit malefacteur.

Qu'il lui a envoyé audit couvent et aux religieuses du présent du gibier et des fruits ; même que lui ou du moins un sien frère ou autre de sa cabale y ont donné un grand repas, de sorte qu'il la voyait et fréquentait avec autant de liberté que si elle n'avait pas été enfermée, par la tolérance de ceux à qui on l'avait donnée en garde.

Qu'enfin le mercredi au soir, vingt d'août, environ les huit heures, ladite damoiselle de la Touche-aux-Roux fut enlevée audit couvent par ledit malefacteur ou du moins en sortit d'elle-même soit par sur la muraille ou par la porte, par adresse ou par l'intelligence des personnes du dedans ou autrement.

Qu'elle fut vue le même soir, à la même heure, passer le long du faubourg de la Madeleine sur un cheval qui n'avait qu'un vieux panneau, suivie d'un petit garçon de village, allant le plus vite qu'elle pouvait et prit le chemin du canton ou demeure et hante le plus ledit malefacteur qui la reçut et en fait charte privée sans qu'on sache ce qu'elle est devenue depuis.

Enfin, ceux et celles qui sauraient quelque chose sur ledit enlèvement, évasion et subornation, circonstances et dépendances, même les lieux et maisons où elle a été de s'est retirée, soit de gré, soit de force, sont avisés d'en déposer en justice sous peine des censures de l'Église et de l'excommunication ».

M. de la Houille se tut et M. le Sénéchal, brusquement arraché à la lecture de Plutarque par ces révélations, leva les bras et sa tabatière d'or au ciel en s'acclamant : « La peste étrangle la pécore qui nous contraint de rechef à gagner Malestroit sous les traits enflammés qu'Apollon généreusement nous darde. Vraiment ; Monsieur mon ami et compère, les exemples vertueux ne se retrouvent plus si ce n'est chez les anciens et l'on se demande où parviendra ce siècle s'il ne s'arrête sur ces pentes dangereuses !

M. de la Houille convint, à part lui, que le siècle précédent, d'après les papiers du greffe, ne devait guère mieux valoir et que la fin de celui-ci s'était trouvée dignement préparée par la jeunesse de certains juges en la cour.

Toutefois il s'abstint de communiquer ces réflexions et crut préférable d'en formuler d'autres qu'il jugeait de circonstance.

— Vous avez vu, M. le Sénéchal par la lecture du présent monitoire combien nous fûmes mal avisés de remettre ès mains de M^{me} de Kervilar la demoiselle de la Touche-aux-Roux. M'est avis que tout dût être ordonné de son consentement sinon avec son concours. Nos fugitifs ont eu vite fait de remplir leurs devoirs familiaux et nous les retrouvons tous ici, jusque et y compris le petit laquais Bouton. Cela étant, il me semble que nous ne devons point laisser frustrer davantage la justice du Roi au préjudice du bon ordre, et, si vous le trouvez à propos, nous nous rendrons demain à Malestroit pour en ordonner et remettre mon monitoire à messire Vincent Le Vendeur, recteur de ladite ville.

— J'en passerai par où vous voulez ; Monsieur mon

ami, mais que, de grâce, nous avons à rendre au ciel de ne nous avoir départi qu'un garçon !

M. le Sénéchal, homme paisible par excellence, ne se doutait point que son petit-fils, sieur de Boulainviliers, terroriserait, cent ans plus tard, tout le pays de Ploërmel, grâce à ses chouans.

Le lendemain, sur nouvelle invitation de ces messieurs, M^{me} de Kervilar redescendait au grand parloir. Elle voulut bien admettre quelques-uns des faits consignés dans le réquisitoire, mais nia bellement la plus grande partie. L'observance suivie en sa maison était sévère et elle ne pensait point que messieurs de la cour fussent fondés à la mettre en doute. Certes, elle n'avait pas cru devoir séquestrer en toute rigueur la damoiselle de la Touche-au-Roux, d'autant qu'une de ses parentes, la dame de Boiry, faisait son habituelle résidence audit couvent et occupait une chambre voisine de la sienne. Point davantage ne contredit-elle que l'on vint visiter la damoiselle ; c'était chose permise par les règles et utile pour la ramener à de plus raisonnables sentiments ; quant à la présence du sieur de Lorgeraye parmi ces visiteurs, elle déclara l'ignorer complètement : M^{me} de Kervilar ignorait de même comment et en quel équipage s'enfuit la damoiselle, ne s'étant avisé de son départ qu'à neuf heures après être montée dans sa chambre qu'elle trouva vide.

M. le Sénéchal, quelque peu nerveux, remontra aussitôt à M^{me} la supérieure qu'elle n'avait dit la vérité ; restant son plus humble serviteur, il était désespéré d'avoir à le lui apprendre ; toutefois, ses preuves se trouvaient irréfutables. On avait bien festoyé audit couvent, on avait permis que la damoiselle vît du monde et ce à l'encontre de toutes promesses contraires non moins

que pour complaire à un homme de qualité ami et bienfaiteur de la maison en même temps que complice du sieur de Lorgeraye. M. le Sénéchal termina, en exprimant la crainte que M^{me} de Kervilar ne fit elle-même partie de la cabale et ne connût le lieu où s'était retirée la damoiselle. Au surplus la justice apprécierait.

M. le Sénéchal ayant prononcé ces paroles, on se fit de part et d'autre des saluts compassés, après quoi la cour s'en alla reprendre gîte chez maître Le Cadre. Les filles de la Madeleine qui s'attendaient (ma pauvre fille !) à comparoir, n'y furent point invitées, d'où il résulta un grand désappointement en la bonne ville de Malestroit.

(A suivre.)

J. H.



UN RÊVE EN BRETAGNE

A MADAME A. DE LA BORDERIE
respectueusement.

Ce fut un soir, perdu sur un sombre rocher
Où le pas des vivants ne pouvait m'approcher
Les yeux distraits, errant vers de lointaines voiles
Que je fis ce beau rêve empli d'ombre et d'étoiles !

.
Un crépuscule bleu descendait lentement
Comme un manteau divin tombé du firmament.
C'était l'heure où le ciel parlant bas à la terre
En semant le repos moissonne la prière !
L'ombre d'un cher absent voltigea près de moi
Et dans le vent, voici ce que me dit sa voix :
« Enfant, aime toujours notre vieille *Armorique* ;
Garde au fond de ton âme ainsi qu'une relique
L'immortel souvenir des passés glorieux,
La Foi des chevaliers, la vaillance des Preux !
Que jamais le refrain de la vague, pareille
A des sanglots, en vain ne frappe ton oreille ;
Aime ses grèves d'or où des genêts fleuris
Egayèrent les pas de ceux que tu chéris ;
Aime ses bois de chênes, où, comme des redoutes,
Des croix de dur granit marquent la croix des routes ;

Aime le champ de lin, la ferme, le château
Dont la porte s'entr'ouvre au pauvre chemineau !
Aime la vieille église où la nef assombrie
Se rejoint dans le haut comme deux mains qui prient. »

.....
La plainte d'une vague étouffa cette voix.
Je demeurai ravi et troublé à la fois...
Mais là haut apparut la lune vagabonde
Nacrant les flots pensifs de sa lumière blonde... (1)
Et sur un souffle d'air qui maraudait par là,
Vers la chaste clarté mon rêve s'envola !

HENRY DE FARCY DE MALNO.

Paramé, août 1905.

(1) Var : Lune ! l'astre des morts et veilleuse du monde !



LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIX^e SIÈCLE (1)

V. — LE COMTE DE SAINTE-AULAIRE

(1778 à 1854).

Au commencement du XVIII^e siècle, le marquis de Sainte-Aulaire, lieutenant général pour le roi au gouvernement du haut et du bas Limousin, alors âgé de près de soixante ans, osait adresser à la duchesse du Maine, qui présidait aux *délassements de Sceaux* et l'appelait son vieux berger, un quatrain bien connu, ornement de tous les recueils de poésies légères de ce temps :

La Divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait pas ma muse ;
Elle serait Thétis et le jour finirait.

Ces quatre vers lui valurent à lui-même son élection à l'Académie française en 1706. Son bagage littéraire se réduisait cependant à fort peu de chose, car, en dépit de la longue notice que lui a consacrée d'Alembert dans

(1) Voir la *Revue* de février 1906.

ses éloges d'académiciens (1), l'on ne connaît de lui, en dehors de ce quatrain, qu'une élégie en tête des *Œuvres de Chaulieu*, quelques petites pièces publiées dans les *Amusements du cœur et de l'esprit* en 1739 et 1741, une *Épître en vers à l'Académie* à la suite de son discours de réception et une réponse en prose à celui du duc de la Trémoille (2). Mais il n'était pas besoin, à cette époque, d'avoir beaucoup écrit pour devenir académicien. Il suffisait d'être bel esprit. Le marquis de Sainte-Aulaire mourut à Paris en 1742, à l'âge de cent ans moins quelques mois, ne laissant qu'un fils qui devint maréchal des camps et armées du roi et fut tué au combat de Rumersheim en 1709, père d'une fille qui épousa le duc d'Harcourt, et en qui s'éteignit la branche aînée.

On nous a reproché de ne pas avoir compris ce poète dans notre galerie des Académiciens bretons du XVIII^e siècle. La famille Beaupoil était en effet originaire de Bretagne où elle possédait dès le XIII^e siècle le manoir de Neumalet, d'où elle envoya deux représentants à la VII^e croisade en 1249, portant *de gueules à trois couples de chiens d'azur en pal et tournés en face*. Mais au XV^e siècle, elle s'expatria en Limousin à la suite de Jean de Bretagne, comte de Penthievre et vicomte de Limoges; elle céda le manoir de Neumalet aux Broons, et acheta en Limousin la seigneurie de Sainte-Aulaire, d'où elle prit le nom de Beaupoil de Sainte-Aulaire; et, comme il ne resta plus d'elle aucun titulaire en Bretagne, elle devint étrangère à notre province pendant près de quatre siècles, jusqu'au jour où l'un des

(1) D'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie française*, V, p. 108 à 165.

(2) René Kerviler, *Bio-Bibliographie bretonne*, article *Beupoil*, aut. II.

membres de la branche de Fontenille, étant venu se marier en Bretagne, produisit sur notre sol un rameau d'où est sorti le comte de Sainte-Aulaire, l'historien de la Fronde. Notre programme comprenant non seulement les Académiciens bretons mais ceux d'origine bretonne, nous devons donc une réparation d'honneur à l'arrière-grand-oncle de celui-ci, et nous la lui avons accordée d'autant plus volontiers qu'elle nous permet de constater que le jeune comte trouva dans son berceau des traditions académiques.

I.

JEUNESSE ACCIDENTÉE
DU COMTE DE SAINTE-AULAIRE

(1778 à 1811).

Joseph de Beaupoil, comte de Sainte-Aulaire et marquis de Fontenille, né à Périgueux en 1757, page du roi en 1771, puis sous-lieutenant de carabiniers, épousa en 1777, dès l'âge de vingt ans, au château de la Mancellerie près Dol, Egidie de Ranconnet de Noyan, dont la sœur aînée était mariée au comte de Kersalaün. Il n'était pas riche, car de temps immémorial les Sainte-Aulaire s'étaient ruinés au service, vivant avec des officiers beaucoup plus fortunés qu'eux, ce qui les amenait à dépenser au delà de leurs revenus (1). Le père d'Egidie, au contraire, ancien page du roi et retiré du service après une blessure à la bataille de Lawfeld, augmentait constamment les siens en vivant dans ses

(1) De Barante, *Notice sur le comte de Sainte-Aulaire*, p. 3. — Le Nôtre, *Le Marquis de la Rouërie*, p. 40.

terres, où il faisait cependant larges dépenses en secourant les pauvres, en assistant au besoin ses vassaux et en entretenant, avec plus de 80 ouvriers, des serres et des jardins qui étaient renommés en France et à l'étranger. C'était un original, brusque de manières, souvent inabordable, mais d'une charité à toute épreuve : un de ces gens qu'on appelle des bourrus bienfaisants. Très entiché de ses droits nobiliaires, il s'était appliqué, comme le père de Châteaubriand, à faire revivre chez lui certains usages féodaux. C'est ainsi que les nouveaux mariés de l'année devaient apporter au château, à l'issue de la grand'messe du dimanche des Rameaux, un petit fagot de bois qu'ils déposaient au milieu de la cour, puis sauter pardessus à trois reprises en présence du seigneur comte de Noyan, à charge à celui-ci de leur servir un plantureux dîner. Sa maison était un véritable hôpital où les paysans blessés ou infirmes venaient panser leurs plaies ou demander des consultations. Sa pharmacie était connue de tout le pays, et ses filles, avant leur mariage, y faisaient l'office de sœurs de charité. Pour compléter son portrait, il faut ajouter qu'ayant eu l'occasion de passer quelque temps à Paris pour y faire soigner un asthme obstiné, il s'était confié à Mesmer qui l'avait guéri et initié aux secrets du magnétisme. A son retour en Bretagne il tint baquet, comme on disait alors, à la Mancellière ; recherchait avec soin pour les attacher à sa personne les individus doués des qualités requises, et se faisait magnétiser tous les matins. Ses aspérités de caractère éloignèrent de lui ses deux filles après leur mariage, jusqu'aux époques troublées où les familles durent songer à retrouver leur cohésion pour essayer d'échapper à de terribles désastres.

Louis de Beaupoil, comte de Sainte-Aulaire, le futur académicien, naquit à la Mancellière le 6 juillet 1778, et ce fut peu après que sa mère se sépara du comte de Noyan, puis de son mari lui-même dont les dépenses au régiment faisaient une trop large brèche dans le budget du ménage. Les dettes furent payées et M^{me} de Sainte-Aulaire qui avait dû se rendre à Montpellier pour sa santé, s'y fixa avec son jeune fils qui fut jalousement élevé par ses soins. Vers 1788, elle vint avec lui habiter Paris pour y surveiller son éducation. Louis fût d'abord placé au collège Louis-le-Grand, puis suivit comme externe les cours du collège Mazarin. Sa mère, dit M. de Barante, attirait chez elle des hommes distingués dans les sciences et dans les lettres ; M. de Villoison, l'abbé Brottier, M. Bouvard se plaisaient à exciter dans le jeune écolier le goût de l'instruction et de l'étude et de l'amour-propre de l'esprit. Il croissait ainsi dans une atmosphère qui lui inspirait le désir et l'habitude de vivre dans la région de l'intelligence. Puis le soir, à partir de 1789, il entendait dans le salon de sa mère, les membres du côté droit de l'Assemblée Constituante dont la plupart avaient professé des opinions libérales avant la convocation des Etats Généraux, et qui maintenant résistaient aux attaques dirigées contre les droits des ordres de la noblesse et du clergé, les regardant comme inséparablement unis aux formes de la monarchie, dont ils voulaient être le soutien ; et l'on y commentait les désordres qui troublaient la paix publique, on déplorait la tyrannie exercée au nom du peuple et l'on prévoyait qu'elle deviendrait de plus en plus inique et violente. Là se développèrent dans l'esprit du jeune auditeur « l'aversion des iniquités et des séditions populaires, le culte de l'ordre et de la justice, mais en même

temps le goût d'une forme de gouvernement où les droits de tous et la conduite des affaires publiques pourraient être discutés en liberté et où se développeraient librement le caractère et le talent... Ainsi se formait une génération qui apprenait à ne point partager les illusions de 1789, qui ne regrettait point l'ancien régime qu'elle n'avait pas connu, qui demeura étrangère à la démence et aux excès des seconds révolutionnaires, qui détesta la tyrannie démocratique et qui devait plus tard essayer une conciliation entre l'ordre et la liberté (1) ».

Cependant M. de Sainte-Aulaire, le père, ayant émigré en 1791, M^{me} de Sainte-Aulaire se rendit avec son fils en Périgord pour dérober quelques débris de la fortune patrimoniale au sequestre ordonné par la loi sur les émigrés. Puis elle rentra à Paris, où elle se logea dans un petit appartement où elle put entendre en septembre 1792 les cris des prisonniers qu'on égorgeait dans la prison de l'Abbaye. Parmi les victimes se trouvait un abbé de Sainte-Aulaire et plusieurs de ses parents et amis de la famille. Le séjour à Paris n'étant plus tenable, elle se résolut de retourner en Bretagne, chez son père.

Le comte de Noyan n'avait pas émigré. Parent de La Chalotais, il avait très vivement pris parti contre les ministériels avant la Révolution; et de même qu'il avait tenu tête à la royauté, il s'imagina qu'il pourrait tenir tête à celle-là. C'est avec lui que le marquis de la Rouërie dressa, dès l'année 1791, son projet d'une organisation générale de résistance à l'oppression révolutionnaire. On sait comment, grâce au mécontente-

(1) De Barante, *Notice*, p. 7.

ment général causé par la funeste constitution civile du clergé, la Rouërie réussit à recruter des adhérents et à constituer des chefs de canton dans quatre au moins des cinq départements de la Bretagne, et comment sa mort dramatique au château de la Guyomaraire, près Lamballe, arrêta l'exécution du vaste projet que la chouannerie avait repris pour elle dix-huit mois plus tard. Un traître, du nom de Chevetel, avait capté la confiance de la Rouërie et envoyé à Danton et au Comité de sûreté générale des rapports qui amenèrent l'arrestation des principaux conjurés. Le comte de Noyan ne fut pas d'abord inquiété; une première visite domiciliaire faite au château n'avait rien fait découvrir de suspect, lorsque, le matin du 24 avril 1793, le jeune Louis de Sainte-Aulaire, entrant dans la chambre de sa mère, la trouva en habit de voyage, occupée à faire des paquets et à brûler des papiers. Lui ayant demandé la raison de ses préparatifs, elle répondit : « Que son père serait arrêté ce matin même et conduit en prison; qu'il y demeurerait longtemps et courrait les plus grands dangers; mais qu'il ne succomberait pas et serait en définitive sauvé par elle ». Louis de Sainte-Aulaire, qui rapporte lui-même cette réponse dans les souvenirs de ses *Portraits de famille*, avait assisté chez son grand-père à trop de séances de magiétisme et trop entendu parler des puissances occultes pour s'étonner beaucoup que sa mère eut vu en songe la garde nationale de Dol venir faire une seconde descente à la Mancellière. Le comte de Noyan ne fit que rire de l'avertissement, mais la matinée n'était pas achevée, qu'un détachement de Dol arriva, porteur d'un mandat d'arrêt contre M. de Noyan et son secrétaire Leroy dont on avait reconnu l'écriture dans une

copie d'un plan de l'Association bretonne trouvée dans une perquisition faite chez un bourgeois de la ville de Dol. Le comte de Sainte-Aulaire, en rapportant dans sa vieillesse ce pressentiment extraordinaire, ajoute que sa mère y avait vu une révélation véritable, un signe de la mission que Dieu lui donnait de sauver M. de Noyan, et qu'elle y eut certainement travaillé avec moins de courage si elle ne s'était sentie soutenue par cette foi vive qui déplace les montagnes.

M^{me} de Sainte-Aulaire partit aussitôt pour Dol afin de chercher à adoucir la captivité de son père qu'on avait enfermé dans un bouge disposé pour les criminels de plus bas étage ; et, sans hésiter, elle se rendit chez Lalligant-Morillon, délégué du Comité de sûreté générale à la recherche des conjurés, un misérable intrigant dont ce qui suit va suffisamment définir le caractère. Elle fut reçue avec politesse et Lalligant l'engagea à prendre courage : « L'affaire de votre père est fort grave, ajouta-t-il ; un papier qu'on vient de me remettre aujourd'hui même au district de Dol ne laisse aucun doute sur sa complicité, mais peut-être pourrait-on faire disparaître cette pièce à conviction et il n'en existe pas d'autres à ma connaissance ; il est vrai qu'il irait de ma tête si je ne rapportais pas au Comité de sûreté générale les actes dont j'ai délivré les reçus en forme ; mais, une fois le dépôt fait et ma décharge expédiée, je pourrais remettre la main sur les dossiers et en disposer sans me compromettre », et comme M^{me} de Sainte-Aulaire demandait de quelle façon elle pourrait reconnaître un si grand bienfait : « Cette pièce vaut cent mille francs, déclara Lalligant. Les membres du Comité de sûreté générale ne se contenteraient pas d'un moindre prix.... » La suppliante promit les cent mille francs : « Telles étaient,

écrivait plus tard Louis de Sainte-Aulaire, les bons gens de ce temps-là ; et, en consultant aujourd'hui mes souvenirs je n'hésite pas à placer Lalligant parmi les meilleurs de ceux qui à cette époque gouvernaient la république. Ce jugement pourra sembler paradoxal à ceux qui se complaisent à exalter les vertus révolutionnaires. Quant à moi, je déclare que, parmi les hommes influents à cette époque sur la marche du gouvernement (je ne parle pas de ceux qui par bêtise ou par lâcheté suivaient l'impulsion donnée), je n'ai vu que des hommes cruels ou fripons ; beaucoup étaient à la fois l'un et l'autre (1) ». Nous allons constater encore mieux.

De la prison de Dol, le comte de Noyan fut conduit à celle de la Tour Lebat à Rennes, où M^{me} de Sainte-Aulaire, sous prétexte qu'il était épuisé de fatigue et hors d'état de se mettre en route, obtint des certificats de médecins pour retarder son voyage sur Paris, car on savait que Fouquier-Tinville avait terminé son acte d'accusation contre la première série des conjurés de la Rouërie, et que M. de Noyan et son secrétaire y étaient compris et menacés de la peine capitale. Pendant ces délais, le secrétaire de M. de Noyan, Leroy, perça un trou dans la muraille de sa prison, descendit au fond du fossé à l'aide de ses draps et de quelques cordes et rejoignit les chouans. Ce jour-là même Carrier arrivait à Rennes, le 14 septembre 1793, et donnait l'ordre d'expédier Noyan au tribunal révolutionnaire avec une seconde fournée des complices de la conjuration. M^{me} de Sainte-Aulaire confia son fils à M^{me} de Malherbe qui partait de son côté pour Paris, et obtint que son père fit le voyage dans une voiture qui suivait le con-

(1) Le comte de Sainte-Aulaire, *Portraits de famille*.

voi, avec elle et le médecin Clavet qui continuait à le magnétiser chaque matin ; puis, s'étant assuré la bienveillance du commandant de l'escorte, elle réussit à faire descendre chaque soir son père à l'auberge au lieu des cachots où l'on entassait ses compagnons de route.

A Alençon, elle prit la poste afin de faire à Paris les démarches nécessaires pour qu'on ne déposât point son père dans une prison trop compromettante ; et elle alla trouver Vilain qui s'était chargé de la défense des dames Désilles et qui passait pour exercer sur Fouquier-Tinville une certaine influence. « Vilain ne cacha pas à M^{me} de Sainte-Aulaire que Noyan était perdu si son séjour se prolongeait à la conciergerie et que Fouquier-Tinville ne l'en ferait pas sortir pour des compliments ; mais que, si elle voulait confier à lui Vilain 6.000 francs, il les porterait à l'accusateur public et qu'à sa première audience elle en verrait l'effet. M^{me} de Sainte-Aulaire suivit exactement ce conseil, remit l'argent, obtint sur-le-champ l'audience et demanda que son père fût transporté, dès son arrivée, rue de Charonne, dans la maison de santé du docteur Belhomme. Fouquier-Tinville, sans autres explications, expédia l'ordre sollicité et, le soir même, le comte de Noyan était écroué chez Belhomme en compagnie de son magnétiseur Clavet (1) ». Mais les tribulations de ces malheureux n'étaient point terminées : Lalligant, rentré à Paris, réclamait impérieusement les cent mille francs promis à Dol ; M^{me} de Sainte-Aulaire ne pouvait en fournir que quarante mille et M. de Noyan consentit enfin à donner de son côté 30.000 francs en numéraire et une malle d'argenterie d'égale valeur ; mais il exigea qu'un ancien ami de sa famille, M. de

(1) Le Nôtre, *Le Marquis de la Rouërie*, p. 314.

Montricher, fut présent à la remise des pièces soustraites du dossier et ne livra l'argent qu'après les avoir examinées. Ce fut là une grosse difficulté que Lalligant trancha en demandant comme pot de vin la montre garnie de brillants que portait M^{me} de Sainte-Aulaire. Louis de Sainte-Aulaire vit, le lendemain, partir à la nuit close, sa mère et Montricher emportant leurs trésors dans un fiacre ; il l'attendit toute la nuit avec anxiété car elle ne rentra toute joyeuse qu'au point du jour. Hélas ! cette joie fut de courte durée. Nouvelle alerte ; un message de Lalligant déclarait qu'on l'avait trompé et qu'il avait reconnu après inspection que deux grands sceaux de la malle d'argenterie étaient en plaqué ; il évaluait à 15.000 francs le dommage que lui avait causé la prétendue mauvaise foi de ses clients et en exigeait dans la journée le paiement, sans quoi M. de Noyan coucherait le soir même à la conciergerie. Ce fut un véritable coup de foudre, car on avait donné l'argenterie telle qu'elle était et M^{me} de Sainte-Aulaire avait non seulement vidé sa bourse mais épuisé son crédit : « il ne restait pas chez elle une cuiller d'argent et tout le mobilier de son petit appartement consistait en deux ou trois lits de sangle et quelques mauvais fauteuils (1) ». Lorsque Lalligant eut constaté que le dénuement de sa victime était absolu, il se contenta de lui faire signer une obligation de 15.000 francs à son profit ; et cette obligation fut plus tard payée à son père qui la retrouva dans ses papiers longtemps après la condamnation à mort de l'agent du Comité par la réaction thermidorienne.

L'obstacle venait maintenant de ce terrible comte de

(1) *Le Nôtre, Le Marquis de la Rouërie*, p. 315 ; et *Portraits de famille*.

Noyan, qui réclamait un jugement immédiat puisqu'il n'y avait plus de preuves contre lui. Sur ses instances sa fille retourna donc chez Fouquier-Tinville, qui lui lança de telle façon ces quelques mots : « Ranconnet s'ennuie donc beaucoup dans sa prison ? » qu'elle n'eut garde de revenir à la charge ; et le 9 thermidor vint à point pour la délivrer de ses préoccupations.

M^{me} de Sainte-Aulaire, après avoir soldé la rançon de son père, était demeurée sans ressources ; et elle dut s'imposer toutes sortes de privations pour payer la pension chez Belhomme : « Un jour, écrivait plus tard son fils, je montais la rue de Charonne, quand je rencontrai ma mère chargée d'un énorme paquet de linge sale qu'elle emportait de prison. Je ne pus me défendre de fondre en larmes en la voyant pliée sous ce fardeau ». Pour vivre il se fit admettre comme élève à l'école des Ponts-et-Chaussées. Quoiqu'il n'eut que seize ans, il servait aussi dans la garde nationale ; il se trouvait à l'hôtel de ville le 9 thermidor quand Robespierre et Couthon furent rapportés blessés ; il fit partie de l'escorte qui ramena Saint-Just de l'hôtel de ville aux Tuileries. On respira, et M. de Noyan sorti de prison obtint la levée du séquestre qu'on avait mis sur ses biens comme suspect détenu. La situation pour M^{me} de Sainte-Aulaire était plus délicate, car elle ne pouvait réclamer les propriétés de son mari émigré. Elle se décida cependant à retourner en Périgord pour essayer de reconquérir la part qui pouvait lui rester dans ce pays. Ce fut pour elle un grand chagrin de laisser à Paris son fils âgé de 16 ans, quand toute discipline scolaire avait cessé ; « quand toute pratique de religion était interdite et supprimée sans que l'opinion du plus grand nombre en témoignât le regret ni presque le souvenir ; quand

n'existaient plus l'autorité et l'influence d'une société polie où les convenances pouvaient du moins suppléer à la morale; elle lui fit promettre solennellement, dit M. de Barante, que sa conduite serait toujours honnête et sage : cette promesse fut sincère et resta sacrée » (1).

Bientôt la Convention créa l'école centrale des Travaux publics qui prit plus tard le nom d'Ecole Polytechnique. Les élèves étaient externes et recevaient un traitement de 1200 francs. Le jeune Louis vit là une espérance de carrière honorable et une possibilité de venir en aide à sa mère. Un élève des Ponts-et-Chaussées possédant bien au-delà des connaissances exigées par le programme, il se fit recevoir à la nouvelle école où il entra le 30 novembre 1794 : « Jamais, disait-il plus tard, jamais promotion à la Préfecture, à la Pairie, aux Ambassades ne m'a donné la joie de mon admission à l'Ecole Polytechnique. » L'école devait être divisée par brigades de 20 à 25 élèves, dont chacune aurait un chef qui surveillerait et aiderait ses camarades dans leurs travaux. La principale préoccupation des professeurs Monge, Laplace et Fourcroy fut d'abord de former ces chefs de brigades qu'on choisit parmi les élèves les plus distingués. Sainte-Aulaire fut l'un d'eux avec Biot, qu'il devait plus tard rencontrer à l'Académie française; et, deux ans après, un des six premiers de l'école, il en sortait dans le corps des Ingénieurs géographes.

Ce corps de nouvelle formation n'étant pas encore organisé, il alla retrouver sa mère dans le Périgord. Là, par suite de la réaction causée par les premières élections aux assemblées du Directoire, un peu de li-

(1) De Barante, *Notice*, p. 17.

berté commençait à se faire sentir. Les classes pros- crites relevaient la tête, les parents et les amis de la famille du nouvel ingénieur reprenaient la considération dont ils jouissaient dans la province. Sa carrière ne lui parut plus aussi belle ; « J'apercevais, et non sans quelque satisfaction aristocratique, que le jeune Saint-Aulaire jouait en Périgord un tout autre rôle que le petit Beaupoil à l'Ecole Polytechnique » (1). Il revint à Paris en 1797 et donna sa démission. Il fut présenté dans plusieurs maisons où il retrouvait la tradition des manières polies, bienveillantes et faciles d'autrefois. « Les événements révolutionnaires qu'il avait vus de près, les malheurs et les dangers de sa famille, la dure vie qu'il avait menée courageusement, les études sérieuses auxquelles il s'était livré avec ardeur lui avaient donné une éducation forte ; sa raison s'était formée par l'expérience et l'observation ; maintenant il acquérait cet esprit de conversation qui donnait un grand charme à son commerce » (2).

En juillet 1788, à peine âgé de 20 ans, il épousa M^{lle} de Soyecourt, héritière d'une grande fortune et petite-fille du prince de Nassau-Sarrebruck ; il resta veuf en 1806, avec deux filles dont l'une mourut jeune et dont l'autre fut mariée sous la Restauration au ministre Decazes. Il alla alors demeurer avec sa mère qui s'était fixée à Versailles, pendant que son grand-père, M. de Noyan, habitait la terre d'Etioles qu'il avait achetée pour ne plus revenir en Bretagne.

Pendant cette longue période, nous ne rencontrons Louis de Sainte-Aulaire qu'une fois, donnant une sérieuse preuve de dévouement à un ami. Le marquis de

(1) Sainte-Aulaire : *Portraits, de famille*.

(2) De Barante, *Notice*, p. 21.

Rivière ayant été compris en 1804 parmi les complices de la conspiration de Georges Cadoudal et condamné à mort, le premier Consul commua la peine en détention perpétuelle, à condition que quatre personnes considérables garantiraient par leur signature que le prisonnier ne ferait pas de tentative d'évasion, et se rendraient otages pour lui. Sainte-Aulaire signa le traité. Les compagnons de prison de M. de Rivière réussirent à s'échapper et le pressèrent vivement de se sauver avec eux ; mais il refusa et plus tard il légua en mourant sa croix de la Légion d'honneur à l'homme généreux qui s'était dévoué pour lui.

(A suivre).

RENÉ KERVILER.



GUILLOT DE FOLLEVILLE

CURÉ DE DOL

GUILLOTINÉ A ANGERS (1794)

L'abbé Guillot de Folleville, le prétendu évêque d'Agra *in partibus*, fut guillotiné à Angers, sur la place du Ralliement, le 5 janvier 1794. M. Victor Jeanvrot, dans la *Révolution Française* (1), a publié un travail fortement documenté sur ce personnage énigmatique. Inutile dès lors de refaire son histoire. Nous nous bornons ici à relater, d'après les archives du greffe de la Cour d'appel d'Angers, les interrogatoires que le curé assermenté de Dol eut à subir avant sa mort. Il ne se fit connaître qu'imparfaitement tout d'abord.

Le dimanche 5 janvier, au matin, comparait devant le Comité Révolutionnaire d'Angers un individu disant se nommer *Jean-Louis Guyot, âgé de 32 ans, né à Dinan, domicilié à Paris (section du Mail), homme de lettres* (2) :

Depuis quel temps il est sorti de Paris ? — Il tomba au sort dans sa section au mois d'avril et vint dans la Vendée dans le bataillon de la Nièvre ; il combattit avec les républicains à l'affaire de Thouars, où il fut fait prisonnier et relâché : ayant alors rejoint son bataillon il fut fait définitivement prisonnier à la bataille de Montreuil-Bellay.

Ce qu'il fit alors parmi les rebelles ? — Pris par les

(1) Année 1894.

(2) Cf. *La Préparation de la guerre de Vendée*, par Chassin, tome III.

brigands, il fut fouillé. Une carte de Jacobin ayant été trouvée sur lui, et ayant été pris pour commissaire du pouvoir exécutif, il allait être fusillé lorsque Lescure arriva, s'intéressa à lui, lui fit rendre son portefeuille, lui sauva la vie, le fit conduire dans les prisons de Châtillon, où il tomba dangereusement malade. Lescure, continuant ses bienfaits, l'en fit sortir et conduire dans son château, où il resta pendant six semaines à se rétablir, pendant lequel temps il passait dans ce château pour secrétaire de Lescure. Plusieurs fois il a écrit au Comité de Salut public pour l'informer du véritable état de la Vendée et des projets d'attaque.

Combien de fois il a fait la correspondance de Lescure ? — Il ne l'a jamais faite ; ce chef des brigands ne l'avait nommé son secrétaire que pour le soustraire aux autres chefs, qui, le croyant républicain, ne l'aimaient pas et voulaient le faire punir comme tel.

A combien de batailles il s'est trouvé dans la Vendée en la campagne ou à la suite de Lescure ? — Il ne s'est trouvé à aucune bataille.

Comment il passa la Loire ? — Il la passa à Ancenis, dans la voiture de Lescure. Il a suivi les brigands à Laval, Châteaugontier, Avranches, Dol, Granville, la Flèche, Angers, Le Mans, et est retourné à Ancenis. De là il revint à Angers, où il fut arrêté aux portes de la ville.

De quelles armes il se servait dans les combats ? — Il n'en avait aucune.

Ce qu'il a fait du cheval que Lescure lui avait donné ? — Lescure ne lui avait pas donné de cheval, mais il en avait acheté un à Fougères après la mort de ce chef, sur lequel il était monté quand il a été arrêté, ayant déclaré qu'il venait trouver le représentant du peuple.

S'il a assisté aux derniers moments de Lescure et ce qu'il en a recueilli? — En effet il était présent à ses derniers moments, mais il n'en avait rien recueilli, ce chef étant mort dans sa voiture et à l'instant où on ne s'y attendait pas.

Ce que devint alors son épouse recommandée à ses soins par ce général expirant? — Lescure ne lui recommanda pas son épouse. Une fois mort, cette femme prit le parti de la retraite; pour lui, il suivit l'armée, toujours gardé à vue par ordre de l'état major.

Dans tout ce qu'il vient de nous dire il en impose, ou plutôt il ne veut pas desserrer les dents, mais c'est en vain. Nous savons tout, c'est-à-dire que dans l'ancien régime il a été avocat au parlement de Paris; il n'a point été fait prisonnier par les rebelles, mais bien plutôt il s'est rendu volontairement; il a été le secrétaire, le correspondant, l'ami du brigand Lescure; il le suivait aux combats, et à sa mort il l'a chargé de ses dernières volontés et surtout de protéger la retraite de sa perfide épouse, etc., etc? — Il a dit la vérité, et les dernières observations sont absolument fausses.

De qui il tenait une alliance or et argent et dans laquelle il y a des lettres initiales presque effacées, plus une croix d'or, plus un cœur aussi en or s'ouvrant par la moitié et rempli d'ordures ci-devant religieuses? — Il tenait le tout d'une femme de Paris à laquelle il était attaché et comptait s'unir.

Ce que signifiait un billet commençant par ces mots: « Voici donc l'instant, mon cher Gabriel », et des cheveux liés dans un hout? — Les cheveux et le billet lui auraient encore été donnés par cette femme.

Il nous en impose encore, tant il est vrai qu'il se nomme *Jean-Louis* et non *Gabriel*? — Ce changement de

nom vient de ce que dans une pièce de vers à elle dédiée il avait pris le nom de Gabriel.

D'où viennent huit billets à ordre ou lettres de change consentis par divers débiteurs à différents négociants et montant ensemble à la somme de 6.760 livres 1 sol 3 deniers? — La coutume des brigands étant de s'emparer partout où ils passaient des lettres et argent qu'ils trouvaient dans les postes, un jour il en fut apporté à Lescure à Laval, autant qu'il se peut rappeler; Lescure lui donna un paquet à ouvrir, et, voyant déchirer ces billets, il sauva ceux-ci dans l'intention de les faire repasser aux républicains au profit desquels ils étaient et qui sont d'Angers et de Poitiers.

Si ses réponses contiennent vérité, s'il y persiste et s'il veut signer? — Ses réponses contiennent vérité, il y persiste et il va signer.

JEAN-LOUIS GUYOT.

Quelques instants après, il est conduit devant la Commission militaire, dans l'ancienne église de Jacobins (1), lieu ordinaire de ses séances publiques. Le président Félix l'interroge comme suit :

S'il a suivi le barreau du ci-devant parlement de Paris? — Non, mais il a seulement travaillé chez le notaire, n'aimant pas les formes judiciaires.

Où il a été arrêté? — A la porte de la ville d'Angers, lorsqu'il venait trouver les représentants du peuple pour leur exposer les circonstances où il s'est trouvé.

Combien de temps il a exercé l'infâme emploi de se-

(1) Le Comité Révolutionnaire siégeait à l'Évêché; l'ancienne église des Jacobins (aujourd'hui la *gendarmerie nationale*) était tout proche.

crétaire du scélérat de Lescure? — Il ne l'a jamais rempli.

Il en impose, car il a avoué au citoyen Francastel qu'il avait été secrétaire de Lescure, pour avoir une bonne table et beaucoup d'aisance? — Il ne lui a point dit cela, mais seulement qu'il passait pour son secrétaire, et sa déclaration n'est que verbale.

Quelles étaient ses occupations auprès de Lescure? — Il n'en avait aucune, étant malade.

Il n'a pas toujours été malade depuis l'affaire de Montreuil-Bellay? — Il l'a presque toujours été et l'est encore.

Il ne paraît pas malade comme il le dit, puisque sa figure annonce une bonne santé? — Il l'est cependant et il invoque le témoignage du chirurgien Lachèse.

Il paraît qu'il était grand ami de Lescure, puisqu'il a passé la Loire dans sa voiture? — Lescure lui a sauvé la vie, et il a pour lui l'intérêt qu'exige la reconnaissance.

C'est sans doute par l'effet de cette reconnaissance qu'il a suivi les brigands dans toute leur marche contre-révolutionnaire? — Il n'a pu faire autrement, étant prisonnier.

Il était un prisonnier bien heureux, puisque M. de Lescure le conduisait dans sa voiture! — Il doit cet avantage à sa commisération et à ses bontés et aussi à sa mauvaise santé.

Comment il est venu dans la Vendée? — Il était dans un bataillon de Paris appelé de la Réunion, et il a été fait prisonnier à Montreuil-Bellay.

S'il n'est pas un des principaux rédacteurs de cette fameuse proclamation royaliste et fanatique? — Non, et il ne la connaît pas.

Comme ose-t-il avancer ce fait, puisqu'il était un des intimes de Lescure? — Il n'était pas prisonnier lorsqu'elle a été faite, mais il l'a bien connue depuis.

Quel était le rédacteur des proclamations des brigands? — Le curé de Saint-Laud-lès-Angers.

Si ce n'est pas lui qui écrivait sous sa dictée? — Il n'était point appelé aux grandes affaires parce qu'on connaissait ses principes.

Il fallait bien que Lescure lui connût des talents pour l'avoir toujours avec lui et dans sa voiture? — Il n'était point son ami, et il n'avait pour lui que l'intérêt qu'on prend à une personne à qui on a sauvé la vie.

S'il eût été bon républicain, loin de suivre le scélérat de Lescure par reconnaissance, il aurait fait comme nos braves volontaires qui ont été prisonniers pendant six mois et préféreraient mourir de faim? — Il n'a pu faire autrement.

Ce qu'est devenu Lescure? — Il est mort entre Fougères et Ernée par suite de ses blessures.

Si c'est lui qu'on a porté en triomphe sur un char attelé de chevaux blancs? — Non, on l'a seulement fait voir pendant quelque temps pour éviter un faux bruit pareil à celui qui avait couru sur Bonchamp, dont on avait dit qu'on avait à Angers porté la tête en triomphe.

A l'instant ont comparu les citoyens Baudron et Girard-Retureau, qui ont déclaré qu'à l'arrivée de Guyot il leur dit qu'il avait eu le malheur d'être le secrétaire de Lescure et qu'il venait se mettre entre les mains des représentants du peuple; l'y ayant conduit, il lui tint devant eux le même langage. A aussi comparu Charles Billard, natif d'Angers, soldat de la légion du Nord, qui a déclaré avoir vu Guyot à Châtillon-sur-

Sèvre, qui y faisait les fonctions de secrétaire de Les-cure. — L'accusé, répondant aux deux premières dépositions, dit qu'elles contiennent vérité. La troisième est fautive tellement qu'il est celui qui a été connu sous le nom d'évêque d'Agra et qu'il a toujours été vêtu en violet ; il a fait les fonctions d'évêque et non celles de secrétaire ce qui prouve que le troisième déposant est un faux témoin. L'accusé ajoute qu'il était curé de Dol, natif de Saint-Servan, ci-devant noble.

Puisqu'il s'avoue pour le prétendu évêque d'Agra, il est donc vrai qu'il a travaillé aux proclamations des brigands ? — Non.

Par quel motif il voulait faire la contre-révolution ? — Pour rétablir le roi et le culte catholique, et faire cesser par là la persécution des prêtres.

L'accusé ajoute qu'il se nomme Pierre-François-Gabriel Guillot de Folleville, qu'il avait fait son droit et devait posséder une charge de conseiller clerc au parlement de Paris avant la Révolution, qu'il était président du conseil supérieur de Châtillon, qu'il peut assurer que les brigands n'ont point reçu de secours des Anglais, quoiqu'un envoyé de Jersey et Guernesey leur en eût promis.

Le curé de Dol venait de se ressaisir au dernier moment. Séance tenante il fut condamné à mort (1), et dans la soirée

(1) Voici les motifs de sa condamnation :

1) Avoir entretenu des intelligences et correspondances intimes avec les brigands de la Vendée.

2) Avoir été l'un des principaux moteurs de la contre-révolution qui a éclaté dans le département de la Vendée.

3) Avoir servi les projets de ces brigands en acceptant et exerçant les fonctions de président de leur conseil supérieur à Châtillon qu'il dirigeait à son gré, en trahissant ouvertement sa patrie.

4) Avoir été l'un des principaux rédacteurs et signataires des pro-

du même jour 5 janvier il monta avec courage sur l'échafaud, en compagnie de sept prêtres insermentés (2).

F. UZUREAU.

clamations royalistes et fanatiques qui ont alimenté et maintenu la rébellion des communes qui se sont révoltées par cette instigation séduisante et perfide.

5) Avoir, pour trahir la République et opérer plus sûrement la contre-révolution, joué le rôle infâme d'un soi-disant évêque d'Agra sous le règne d'un prétendu Louis XVII et sous l'étendard de la tyrannie.

6) Avoir provoqué au maintien du fanatisme, au massacre des patriotes, à la destruction de l'égalité et de la liberté, au rétablissement de la royauté, et conspiré contre la souveraineté du peuple français.

(2) Pierre-François-Gabriel Guillet, dit de Folleville, du nom de sa grand'mère paternelle, naquit à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) le 11 juillet 1764. Après avoir fait ses études au séminaire d'Angers puis à Paris, il fut en 1789 nommé curé de Notre-Dame de Dol. Le 17 avril 1791 il prêta serment dans la cathédrale de Dol, et quitta cette ville au mois de janvier suivant; il habita successivement Saint-Malo, Paris, Bordeaux et Poitiers, avant d'entrer dans l'armée vendéenne.



JULES VERNE

SA VIE. — SON ŒUVRE

I

Jules Verne est originaire par sa mère qui habitait Nantes, comme deux de ses sœurs et son frère, d'une vieille famille bretonne. Son père, né à Provins, après avoir remporté de brillants succès aux concours académiques de Paris, s'être fait un nom distingué au barreau comme avocat, était venu se fixer en Basse-Bretagne pour y exercer la profession d'avoué.

Le chef-lieu de la Loire-Inférieure revendique donc, avec raison, Jules Verne comme un de ses enfants. Il y a quelques dix ans, Nantes le comptait parmi les siens au moins une fois l'an, durant la belle saison, car il y revenait périodiquement, ramené toujours non par esprit de retour au pays natal mais par sentiment de piété filiale envers sa mère et par affection pour sa famille.

Blond et fluet, à l'âge de huit ans, vers 1835, il déployait une grande ardeur à tous les jeux, à tous les exercices du corps. On le voyait dans la cour de son pensionnat, très mince et les cheveux au vent, monter

sur des échasses ou jouer à la barre avec beaucoup d'entrain. Ses vacances s'écoulaient à une maison de campagne, située dans le faubourg de Chantenay, où il menait la même existence turbulente qu'au collège : tantôt à courir avec ses camarades le long des rives luxuriantes de la Loire, tantôt à naviguer au milieu du fleuve — causes fréquentes d'accidents et sujets éternels d'effroi pour la mère qui ne pouvait s'habituer aux absences de son fils.

D'une terrasse plantée de tilleuls et flanquée d'un pavillon à son extrémité, Jules Verne eut constamment sous les yeux ce frais spectacle des bords de la Loire, rehaussés par la ligne verdoyante de ses coteaux. Il vécut dans ce cadre charmant où, d'un coup d'œil il embrassait à la fois les riants prairies des deux rives, séparées par le ruban argenté du fleuve et dominées par les collines boisées de Bouguenais.

Il jouit de ce merveilleux panorama où la nature, qui déployait ses mille grâces, lui insufflait ses plus poétiques rêveries à mesure qu'il avançait en âge. Dès son berceau, celle-ci présida donc à ses aspirations, et, devenu grand, il n'eut qu'à les évoquer pour s'en souvenir. Fait homme, il n'eut qu'à se recueillir pour les voir éclore.

Ses études achevées, il prit son vol vers Paris, en 1849, pour faire son droit; mais, comme beaucoup de jeunes gens de province qui se destinent à la jurisprudence, il fit du théâtre et même des tragédies, en cinq actes. Cela se tasse et devient des pièces en un acte !

Secrétaire de M. Perrin, alors administrateur de l'Opéra-Comique et du Théâtre-Lyrique, il collabora au *Musée des Familles*, dirigé par Ch. Wallart, qui devait être directeur du Crédit Mobilier, et signa avec lui

quelques vaudevilles : *Pierre qui roule n'amasse pas mousse*, *Martin Paz...* et aussi des opérettes :

Ah ! me voilà singe !
Que cela me chinge !

Il présenta à Alexandre Dumas fils une pièce en vers, lestement troussée, qui fut jouée en 1850 au Théâtre-Historique, puis reprise au Gymnase.

Cette comédie, en un acte, intitulée : *Pailles rompues*, reçut une véritable ovation. Elle contenait entr'autres choses spirituelles cette fine comparaison que le cœur de la femme était... un cimetière, à laquelle il demandait de lui accorder... une concession à perpétuité. Mais, si cette pièce eut du succès dans la grande ville, à Paris, elle fit du bruit dans la petite, sa ville natale.

Eh quoi ? Jules Verne, le petit Verne, ce chétif blondin avait fait une pièce ? Pas possible ! Une pièce qui avait eu du retentissement encore ! Il avait débuté au théâtre, il faisait parler de lui ! *Pour sûr*, ce garçon tournerait mal. Et les mauvaises langues de prétendre tout bas qu'il n'était pas l'auteur de la pièce.

La vérité est qu'Alexandre Dumas fils y avait collaboré et que Jules Verne le reconnut dans une dédicace insérée en tête de la brochure :

- « A peine imprimé, vif, voilà que tu m'achètes !
- « Je suis ton débiteur d'argent et d'amitié ;
- « Comme ma bourse, ami, n'a jamais rien payé
- « Ce sera mon cœur seul qui te paiera mes dettes ! »

Chose bizarre ! Les apparences semblèrent donner raison aux détracteurs de Jules Verne, qui s'en tint à son premier succès. D'autres purent croire que le jeune

auteur cherchait sa voie et que l'heure de son triomphe sonnerait. En réalité, Jules Verne travaillait toujours pour le théâtre et accumulait actes sur actes, qui ne virent jamais le feu de la rampe.

Doué de beaucoup d'imagination il lui fallut dépenser cette activité. Faisant alors diversion à ses penchants il s'occupa de musique et joua aux cartes. Gagna-t-il ? Perdit-il ? Personne ne le sut parmi les amis dont il s'entourait : 18, boulevard Montmartre, au-dessus d'un bureau de tabac, à côté des magasins de la *Ménagère*.

On raconte à ce propos une historiette qui, si elle n'a pas l'avantage d'être inédite, a du moins le mérite de dépendre notre homme.

Son compatriote, Aristide Hignard, le compositeur, avait une chambre sur le même palier que Jules Verne. et celui-ci passait souvent chez son ami pour y travailler ensemble, sans se préoccuper de fermer sa porte en sortant.

Un jour qu'ils étaient tous deux abîmés dans leurs réflexions, la montre de Jules Verne fut volée au milieu de son appartement.

Dès son retour ce dernier constata le larcin.

— Allons chez le commissaire de police, fit Hignard.

— Partons, répondit Jules Verne.

Le commissaire leur posa naturellement diverses questions.

— Enfin, dit celui-ci en s'adressant au légitime propriétaire de la montre volée, est-elle à échappement votre montre ?

— Oh ! pour cela, oui !... s'écria Jules Verne, avec un profond accent de vérité, et, pris de fou rire, il se sauva.

Dans ce cénacle d'amis réunis chez le jeune auteur

dramatique, il faut citer parmi les plus assidus : Fournier-Sarlovèze, Maisonneuve, Ch. de Béchenec, Duquesnel... et bien d'autres.

Les parties de baccarat commençaient généralement tard, pour clore la soirée musicale. Elles débutaient par dix sous, et finissaient toujours par de fortes différences. Les joueurs s'acharnaient au dernier moment, avant de se retirer, le chapeau sur la tête. Ils *portaient* ferme, comme on dit au jeu, se disputaient leur dernière pièce de *cent sous*, s'arrachaient un dernier louis. risquaient leur dernier billet. Et, le gousset vide ou la poche pleine, ils s'en allaient, l'extinction des feux sonnée, s'éclairant d'allumettes-bougies pour descendre l'escalier en fredonnant quelques refrains en vogue.

De petites fortunes s'élevaient ou s'écroulaient avec la même facilité. Mais le grand art musical était néanmoins en saint honneur ; il y tenait royalement ses assises. C'est ainsi que Jules Verne se lia d'amitié avec le musicien Talaxy et avec le compositeur Victor Massé, qu'il écrivit des paroles pour les partitions d'Aristide Hignard, avec qui il fit en collaboration plusieurs actes : aux Bouffes, *M. de Chimpanzé*, au Théâtre-Lyrique : *le Colin Maillard*, *les Compagnons de la Marjolaine*, *l'Auberge des Ardennes*...

Aristide Hignard fut aussi le collaborateur de Jules Verne d'une charmante composition intitulée : *Les Gabiers*, chanson de bord, dont le baryton Bataille faisait valoir admirablement la musique et les paroles.

Ils avaient en outre fondé dès le principe un dîner hebdomadaire, appelé le dîner des *Onze sans femme*, qui plus tard s'accrut de nombreux convives, mais qui, à l'origine, comptait notamment : Bazille, Henri Caspers, Charles Delieux, Eugène Verconsin, Ernest Bou-

langer, Stop, Philippe Gille, Léo Delibes et l'infortuné Bertall.

A ces réunions, Jules Verne épanchait sa verve, récitait des poésies élégiaques dont le crû un peu leste était relevé par son style fin, à la manière de Piron.

Mais, toutes ces fêtes où la gaité si française coulait à pleins bords ne faisaient pas vivre leurs commensaux. Jules Verne prit un parti radical et se maria ; il épousa, en janvier 1858, M^{me} Hébé de Viane. Il entra à la Bourse comme remisier dans la charge d'un agent de change bien connu : Fernand Eggly, et le poète s'incarna financier. Il se lança dans le tourbillon des affaires, au milieu d'une avalanche de *cotes*, vendit à terme et acheta au comptant.

Vers 1859, pour la première fois, il entreprit avec son ami Hignard un grand voyage à travers l'Ecosse et l'Angleterre. En descendant la Tamise et passant devant Greenwich, il vit le *Great-Eastern* et tomba en admiration devant ses formes colossales. Il rêva de faire à son bord une longue traversée, et, quelques années après, il partit sur ce gigantesque navire pour New-York. Avec le même compagnon de voyage, il visita la Suède, la Norvège, et le Danemark, donna au Vaudeville trois actes qui avaient pour titre : *Onze jours de siège*, et une pièce au théâtre Cluny intitulée : *Un neveu d'Amérique* (1873).

Son existence flotta ainsi pendant sept ou huit ans, puis un jour, sous les colonnades de la Bourse, il dit en causant avec quelques amis : « Mes enfants, je crois que je vais vous quitter. J'ai eu l'idée que, selon Girardin, doit avoir tout homme pour faire fortune. Je viens de faire un roman d'une forme nouvelle. S'il réussit, ce sera, j'en suis certain, un filon ouvert. Alors,

je continuerai et je ferai des romans, tandis que vous achèterez des primes. J'ai quelque raison de croire que c'est moi qui gagnerai le plus d'argent ! »

On se mit à sourire autour de lui.

« Riez, mes amis, continua-t-il sur le même ton goguenard, nous verrons qui rira le plus longtemps ».

Jules Verne disparut et publia en 1862 dans le *Magasin d'éducation et de récréation*, édité par J. Hetzel, la première œuvre d'une interminable série : *Cinq Semaines en Ballon*.

Ces cinq semaines furent un joli ballon d'essai qui éleva son aréonaute aux nues. Quand il raconta ce voyage, il n'était pas allé cinq minutes en ballon. On prétendit que l'idée de narrer ces choses extraordinaires lui vint après avoir fait avec Nadar la première ascension du *Géant*.

Quoi qu'il en soit ce fut une heureuse inspiration, car ce premier ouvrage fut le point de départ de son succès.

Comme l'avait prédit Verne, « le filon était ouvert » et il n'y avait plus qu'à l'exploiter.

Ce premier pas fait dans la voie nouvelle, Jules Verne continua sa route, produisant en 1864 : *Un Voyage au Centre de la Terre* et, l'année suivante : *De la Terre à la Lune*.

Nadar, qui y est dépeint sous le nom de Michel Ardan (anagramme de Nadar) et a conservé toute sa verve, toute sa pétulance — le torse moulé dans un étroit veston et la moustache en bataille — racontait à un de nos confrères de l'*Eclair*, en bourrant sa pipe de ses mains fines et nerveuses, les épisodes suivants :

« On s'est peu vu depuis des années. Il vivait dans le Nord, je n'aime que le Midi... On s'est connu quand je m'occupais

d'aérostation. Ça l'intéressait ; il venait voir ça... Mais il n'y fut pas de notre premier voyage. Il l'aurait peut-être trouvé extraordinaire tout de même. Nous sommes partis avec notre soupape ouverte, on avait compté sans le poids de la corde qui provoquait la chute des valves et laissait le gaz s'échapper, si bien qu'il nous fallut jeter je ne sais combien de lest rien que pour franchir les fortifications.

« Jules Verne, qui n'était alors qu'un petit coulissier, son grand-père géant au théâtre, tournait autour de nous, amusé par nos prouesses, nos succès et nos échecs... Un jour, il me dit : « Lisez donc les *Débats*, demain matin... » Il en avait de bonnes. Enfin, je lus les *Débats* et je m'y vis portraicturé, au vif, sous les traits d'un héros appelé à accomplir les aventures les plus extravagantes...

« Sa tête forte, véritable hure de lion, secouait par instants une chevelure ardente qui lui faisait une véritable crinière... Pour ça c'est vrai, j'avais une de ces tignasses cramoisies.

« Une face courte, large aux tempes, agrémentée d'une moustache hérissée comme les barbes d'un jeune chat et de petits bouquets de poils jaunâtres poussés en pleines joues. Des yeux ronds, un peu égarés. » Il ne me flattait pas quant à son physique ; pour le moral, il était plus indulgent.

« Les disciples de Lavater et de Gratiolet eussent déchiffré sans peine, sur le crâne et la physionomie de ce personnage, ces signes indiscutables de la combativité, c'est-à-dire du courage dans le danger et de la tendance à briser les obstacles, ceux de la bienveillance et de la merveilleosité, instinct qui porte certains hommes à se passionner pour les choses surhumaines. Mais, en revanche, les bosses de l'acquisivité, le besoin de posséder et d'acquérir, manquaient absolument. »

« C'est un mélange de traits empruntés et de traits inventés. Il lui fallait un héros ; vous devinez ce qu'il m'ajouta. Nous en avons bien ri, de compagnie, les très rares fois où ce charmant esprit vint avec moi rompre le pain et partager le sel.

« Mais enfin, il serait exagéré de dire que j'aie été l'initiateur

de Jules Verne, je ne l'ai pas même initié à la navigation aérienne, et s'il m'a emporté, sous le nom de Michel Ardan, de la *Terre à la Lune*, je n'ai pas eu l'occasion de lui rendre le même service. Du reste, dans ce premier voyage nous avons été beaucoup moins loin que la lune, nous sommes tombés à Meaux... »

Avec les premiers gains réalisés par la vente de ses livres, Jules Verne fit l'achat d'une chaloupe la *Saint-Michel*, qu'il baptisa du nom de son fils né en 1861, et l'amarra au quai du Crotoy pour s'y rendre plus facilement.

Non seulement les plaisirs du yachting ne lui coûtèrent rien, mais l'enrichirent de gloire et nous valurent, à nous, la satisfaction de feuilleter avec un palpitant intérêt : les *Aventures du capitaine Hatteras*, les *Enfants du capitaine Grant*, *Vingt mille lieues sous les mers...*

Tout le monde connaît le bagage considérable de l'auteur des *Voyages Extraordinaires* couronnés par l'Académie française en 1867.

Jules Verne inventa un genre admirable, remplaça le merveilleux de la féerie par un merveilleux nouveau — ainsi que l'écrivit le secrétaire perpétuel Patin, dans son rapport à l'Académie française — un merveilleux tiré des notions de la science moderne. L'intérêt excité et soutenu y tourne au profit de l'instruction; on en rapporte le goût d'apprendre, la curiosité de savoir.

Quelques années après, le ruban de la Légion d'Honneur venait récompenser l'auteur de ces *Voyages Extraordinaires* dans le domaine de l'imprévu, et, détail particulier, sa croix fut la dernière accordée par Napoléon III en 1870.

Cet écrivain put, certes, se vanter au déclin de sa vie

d'avoir été le plus lu de l'univers, car ses nombreux volumes furent traduits dans toutes les langues : en allemand, en anglais, en italien, en russe, en hollandais, en suédois, voire même en persan et en japonais.

Le succès de ces ouvrages a été croissant chaque année ; des volumes ont dépassé cinquante éditions. Les plus importants, après ceux que nous avons déjà cités, furent par ordre chronologique. *Autour de la Lune. Une ville flottante, Aventures de 3 Russes et de 3 Anglais.*

« Cet esprit ingénieux, inventif, fertile, jamais à court, suivait à pas furtifs toutes les découvertes de la science qu'il serrait de près, les exagérant, en tirant des inventions d'une fantaisie étonnante sans cesse renouvelée : « Quoi que j'invente, quoi que je fasse, disait-il parfois, je serai toujours au dessous de la vérité. Il viendra toujours un moment où les créations de la science dépasseront celles de l'imagination. »

« En 1872, il fit paraître, en feuilleton, dans le journal le *Temps*, un de ses romans les plus fameux, le *Tour du monde en quatre-vingts jours*. La publication terminée, un de ses amis, Ed. Cadol lui dit :

— Laisse-moi tirer une pièce de ton roman.

— Soit ! répliqua Verne, qui ne se sentait plus grande aptitude pour le théâtre.

Cadol essaya et ne réussit point. La Rochelle, alors directeur de la Porte-Saint-Martin, dit : « Il n'y a qu'un homme qui puisse faire la pièce, c'est d'Ennery ! » Il mit d'Ennery en rapport avec Verne, et le *Tour du monde* fut joué à la Porte-Saint-Martin, le 8 novembre 1874.

— Est-ce un succès ? demanda Verne, assez incrédule de sa nature et peu enclin à l'emballement. — Est-ce un succès ? demanda-t-il à M. Félix Duquesnel un de ses plus intimes amis. — Est-ce bien un succès ?

— Ça n'est pas un succès, répondit celui-ci, pince-sans-rire,

à son ordinaire, assurément non, ça n'est pas un succès... c'est une fortune !!!

« La pièce fut jouée *quatre cents fois* de suite. Elle fut reprise encore quelques centaines de fois, lors de l'Exposition de 1878, et rapporta plus de *trois millions* aux deux directeurs de la Porte-Saint-Martin, MM. Ritt et La Rochelle » (1).

Dès que Jules Verne « eut acheté un fauteuil et des pantoufles » il ne s'écoula pas de journée sans qu'il écrivit ; de ce moment, il ne fut pas un jour sans voyager chez lui en ballon dirigeable ou en sous-marin. Il fit ce *Tour du Monde.*, en se donnant moins de mouvement que Xavier de Maistre autour de sa chambre et entraînant à la suite de son imagination une foule de jeunes générations éprises d'aventures.

On lui demandait une fois s'il ne croyait pas avoir influencé la jeunesse par le récit de ces exploits :

Je vous l'avouerai franchement, répondit-il, je ne crois pas du tout que *les Voyages extraordinaires* aient eu la moindre influence sur la génération qui nous suit, ni qu'ils aient déterminé chez elle le goût des voyages. Non ! je ne me fais aucune illusion à cet égard. Il en est de ces romans comme de tous les autres. Ou on ne les lit pas, ou ils sont oubliés dès qu'on les a lus.

Peût-être sa modestie l'abusait-elle !...

Jules Verne continua de publier : le *Pays des Fourrures*, le *docteur Ox* (*Ox* est la première syllabe d'Oxygène), l'*Ile Mystérieuse*, *Le Chancellor*...

« En 1876 parut *Michel Strogoff*, deux volumes qui eurent un grand succès d'édition. Un matin, Verne accourut à Meu-

(1) *Le Gaulois* du 22 mars 1905.

don, portant un gros paquet à la main ; c'était les bonnes feuilles du roman :

— Lisez cela, dit-il à son ami Duquesnel, qui habitait alors un petit cottage de l'avenue Jacqueminot. Lisez, et dites-moi s'il y a là une pièce ?

« L'autre lut, fiévreusement pendant toute la nuit :

« Venez vite me voir, écrivit-il le lendemain, il y a une admirable pièce à spectacle avec *Strogoff* ; venez, le scénario est prêt.

« Verne vint deux jours après, et trouva le scénario fait.

— Voulez vous écrire la pièce avec moi ? dit-il à notre ami.

— Non !

— Pourquoi ?

— Parce que je suis trop paresseux. Il faut prier d'Ennery de faire la pièce ; c'est l'homme désigné.

— Et vous ?

— Moi, je ne vous demande rien. Je vous aiderai, je monterai la pièce. Je veux seulement votre promesse, promesse formelle, qu'elle m'appartiendra à moi seul. J'ai besoin d'un million, *Strogoff* me le donnera.

« La pièce faite par d'Ennery fut jouée en 1880, au Châtelet, et rapporta *quatorze cent mille* francs que MM. Duquesnel et Rochard se partagèrent. »

Vinrent ensuite : *les Indes Noires*, *Hector Servadac* (qui est l'anagramme du mot *cadavres*). *Un capitaine de 15 ans*, *la Découverte de la Terre*, *Les Tribulations d'un Chinois en Chine*, *Les 500 millions de la Bégum*, *Une Maison à Vapeur*, *Le Rayon-Vert*, *La Jangada*, *Ecole des Robinsons*, sans oublier la *Géographie illustrée* (1867) *les Grands navigateurs des XVIII^e et XIX^e siècles* publiés en 1879 et en 1880, etc. Soit 28 titres d'ouvrages comprenant 47 volumes parus jusqu'en 1882.

Jules Verne devint rapidement universel.

Il existe des pays où l'on ne connaît ni Alexandre

Dumas, ni Victor-Hugo mais on connaît partout l'auteur des Voyages Extraordinaires. Il est resté le romancier français par excellence de la jeunesse, et des milliers d'enfants lui ont voué une reconnaissance sans bornes. Une des manifestations les plus touchantes, dans ce genre, est partie de Londres ; une ligue de petits garçons, connue sous le nom de *The Boy's Empire League*, s'est formée et, comme témoignage de son admiration, a adressé au romancier une canne, accompagnée du billet ci-dessous :

« Nous sommes très heureux de vous envoyer cette canne à pomme d'or, avec une inscription disant en quelle estime vous êtes tenu par des milliers de gamins de la Grande-Bretagne. On ne nous comble pas d'argent de poche, comme vous le savez. Notre don ne doit donc pas être estimé d'après sa valeur intrinsèque. Nous savons fort bien que vous l'appréciez surtout comme résultat d'un grand nombre de petites souscriptions. »

Jules Verne se montra en effet très sensible à cette manifestation naïve.

A partir de l'année 1883, c'est encore une suite ininterrompue de 27 livres que Jules Verne fait successivement paraître et dont nous allons rapidement esquisser l'intrigue :

D'abord, *Kéraban-le-Têtu*, qui est l'odyssée d'un vieux Turc, parti de Constantinople pour se rendre à sa villa, située de l'autre côté du Bosphore, et qui se heurte à un péage nouvellement établi. Il refuse de s'y soumettre, déclare qu'il fera plutôt le tour de la mer Noire et s'engage dans une suite d'aventures sans fin.

Dans *l'Etoile du Nord* (1884) l'auteur nous transporte au Cap, où Cyprien Méré, jeune ingénieur français, est allé chercher fortune.

Il y rencontre, égarée au milieu d'aventuriers et d'ivrognes, une jeune fille charmante, dont il ne tarde pas à s'éprendre. Mais le père d'Alice, M. Walkins, propriétaire de riches terrains diamantifères, n'entend pas donner sa fille à ce nouveau venu. Toutefois, notre ingénieur ne se rebute pas, il achète un placier, travaille pour conquérir la fortune, découvre un diamant énorme et obtient la main de celle qu'il aime.

L'Archipel en Feu (1884) est un épisode de la guerre de l'indépendance grecque, au moment de la bataille de Navarin, où l'amour maternel cède au patriotisme qui triomphe des actes de piraterie d'un fils.

Le comte *Mathias Sandorf* est un richissime propriétaire hongrois qui, après les défaites de l'Autriche, a résolu de tenter un mouvement séparatiste ; d'accord avec deux conjurés, qui, dénoncés à la police, parviennent à s'évader de prison, sauf l'un d'eux, ils jurent de se venger sur les traîtres qui les ont vendus et y réussissent après les péripéties les plus compliquées, au milieu des plus cruelles souffrances (1885).

L'intéressant problème de la navigation aérienne est résolu par le commandant de l'Albatros dans *Robur-le-Conquérant* (1886) qui, enlevant deux hôtes forcés, leur fait admirer les Etats-Unis, l'Inde, la Chine, le Japon, etc., etc. en les promenant ainsi à travers les espaces célestes, pendant dix mille milles, et laissant entrevoir à l'homme la possibilité de ne plus

ramper dans les bas-fonds pour vivre dans la sérénité du ciel.

Le Billet de Loterie (1886) est un gracieux récit qui nous mène à un dénouement inattendu en Norvège, au milieu des magnifiques paysages des fiords, dans une honnête famille, où trois personnages : le frère, la sœur et son fiancé inspirent la plus vive sympathie.

Le Chemin de France (1887) est le récit du patriotisme le plus pur que dut éprouver un Français en Allemagne, il y a un siècle, pour rentrer dans sa patrie et la défendre à l'une des heures les plus critiques de son histoire.

Une action aussi dramatique que touchante se déroule dans *Nord contre Sud* (1887), qui a pour cadre la Floride, pendant la guerre de Sécession, mettant en relief les caractères ou les mœurs des fédéraux et des confédérés.

Les élèves d'un pensionnat de la capitale de la Nouvelle-Zélande, s'étant avisés de se promener en mer sur un yacht, qui fait naufrage, vont échouer sur une île déserte. Oh ! les bonnes parties qu'ils mènent dans *Deux ans de Vacances* (1888) ces petits Robinsons, et les initiatives ardentes qu'ils déploient sur cette terre inconnue, ces jeunes adolescents, avant d'être rapatriés par un vapeur !

L'action se passe en 1825 au Canada dans *Famille-Sans-Nom* (1889). Un traître a vendu le parti franco-canadien, pour une somme d'argent, en compromettant la sécurité de son chef ; courbé sous l'opprobre, il

s'enfuit en se faisant justice lui-même et se tuant. Sa femme, ses deux fils, ne veulent plus porter un nom déshonoré. Plusieurs années s'écoulent. A la tête du parti canadien, nous retrouvons un jeune homme dont le nom est un mystère. Il a entrepris une active propagande pour arracher le Canada à la domination anglaise, et, tout ce qu'il dit produit une vive impression sur l'esprit d'une jeune canadienne, fille du chef de parti compromis par le traître; mais ce jeune homme inconnu est précisément l'un des fils du traître, qui va expier le crime de son père.

Un mathématicien, le même que celui du « Voyage à la Lune », croit avoir trouvé le moyen de redresser l'axe du monde. Déjà il escompte les résultats prévus : l'uniformité des saisons, l'égalité de la température, les pôles réchauffés et ouverts à l'exploration, enfin de nouvelles richesses offertes à l'industrie humaine. Mais, une légère erreur de calcul interrompt la chaîne des expériences et bouleverse toutes les probabilités du savant dans *Sans dessus-dessous* (1889).

Le « voyage à l'envers » de *César Cascabel* (1890) est à la fois une curieuse étude de caractères et un récit fécond en surprises. Privé de ses économies, qu'on lui a volées, le chef d'une famille de saltimbanques qui devait rentrer en France par mer, après une tournée fructueuse aux Etats-Unis, songe à prendre la voie de terre, par le détroit de Behring franchi sur la glace, et à revenir par le continent asiatique jusqu'en Europe. On devine quelles aventures émouvantes l'attendent au milieu de ce long voyage, avec l'esprit inventif de l'auteur!

Mistress Branican (1891) est la femme d'un marin américain, que tout le monde croit mort avec son équipage, dans les mers lointaines de l'archipel malais. L'héroïne de ce roman n'hésite pas. Elle part à la recherche de son mari, et, dans la poursuite où elle se lance pour le retrouver, elle s'engage dans l'expédition la plus audacieuse et la plus féconde en incidents, à travers les mers et les continents australiens. Enfin elle triomphe des difficultés et sa constance est récompensée. Elle sauve et ramène John Branican, après neuf ans de séjour au milieu d'une tribu d'indigènes.

Un vieux burg ruiné : *le Château des Carpathes* (1892) perché sur un roc sourcilleux de Transylvanie, glace d'effroi les paisibles habitants de la région. Devenu le théâtre de phénomènes incompréhensibles, suivis de tout le cortège d'une sorcellerie endiablée, rien de ce qui paraissait terrifiant au lecteur ne lui semble plus naturel lorsqu'il arrive, avec le romancier, au terme de son poétique récit.

Claudius Bombarnac (1892), reporter d'un grand journal parisien, à la fin du siècle, se dispose à aller prendre aux bords de la mer Caspienne un repos bien gagné. Mais, une dépêche de ses chefs, reçue à Tiflis, l'envoie sur une nouvelle piste de la frontière d'Europe en Chine. Un grand train asiatique vient d'être livré à la circulation, et, notre héros en profite pour inaugurer cette nouvelle ligne, en racontant son voyage rempli d'imprévu, mêlé d'anecdotes tragiques ou comiques.

On arrive à Pékin, connaissant mieux l'Asie Centrale et le Céleste Empire, le caractère des divers peuples et les coutumes de leurs habitants que si l'on venait de les visiter soi-même.

P'tit Bonhomme (1893) est l'histoire dramatique d'un enfant, enlevé par un montreur de marionnettes qui le martyrise ; repris à son bourreau par l'indignation publique cet enfant se retrouve libre, après avoir été recueilli mourant de froid et de faim. Cheminant seul sur les routes, tour à tour colporteur ou gardeur de troupeaux, il n'en arrive pas moins à secourir quelques semblables, malgré son grand dénûment. Aussi ne tarde-t-il pas à être récompensé de son bon cœur et à devenir riche à l'âge où d'autres sont encore sur les bancs de l'école.

Cent millions de francs en or et en pierres précieuses, le tout renfermé en trois barils et enfoui dans un îlot inconnu, tel est l'héritage affolant d'un Egyptien qui a contracté une dette de reconnaissance à l'égard d'un Malouin. Mais, ce trésor, il faut le découvrir ! *Les mirifiques aventures de maître Antifer*, et de ses compagnons, donnent lieu aux fouilles les plus invraisemblables dans les mers du Sud et du Nord.

Et lorsqu'après avoir pratiqué de minutieuses recherches dans un premier îlot puis dans un deuxième et un troisième, finalement dans un quatrième où ils découvrent le fameux magot : l'île, de provenance volcanique, s'abîme dans les flots, à des profondeurs insondables.

Quatre musiciens français, artistes de haute valeur, engagés pendant un an à des prix que seuls des nababs orientaux pourraient payer, se trouvent embarqués sur *l'Île à Hélice* (1895) île phénomène d'Amérique, peuplée de milliardaires, où les simples millionnaires constituent la race pauvre. Cette île, œuvre de l'in-

dustrie humaine, se meut comme un navire, grâce à des machines puissantes, et peut rechercher la température la plus agréable. Outre une campagne très étendue qui l'entoure, la capitale de cette île fortunée présente tous les charmes d'une cité sans pareille, où la lumière de la nuit succède à la clarté du jour, sans interruption, et les habitants jouissent d'une félicité sans fin. Mais, pour prouver qu'il n'y a pas de bonheur parfait en ce bas monde, même dans une île mouvante conçue avec les raffinements de l'art et les plaisirs terrestres, l'auteur la fait périr sous l'invasion de bêtes fauves et l'attaque de bandes sauvages, démontrant par là que les mauvaises passions triomphent des bonnes, presque toujours, hélas !

Dans *Clovis Dardentor* (1896) l'auteur revient à sa manière de prédilection, l'humour et la fantaisie mises au service d'une idée instructive. Des aventures piquantes servent de broderie légère à un récit mouvementé, qui nous promène à travers les paysages de l'Algérie, dans ce merveilleux empire arabe où il est si intéressant de pénétrer.

Le héros de Jules Verne a réalisé un engin de guerre foudroyant et l'usage qu'il en fait a fourni à l'auteur dans *Face au Drapeau* (1896) le plus poignant de ses récits. L'inventeur amené par l'enchaînement même des situations, à travers lesquelles il se meut, à tourner son engin de destruction contre une escadre internationale, (réunie dans le but de châtier ceux au profit desquels il a vendu son secret) se voit face à face avec le drapeau national, flottant à bord du navire qu'il s'appête à détruire. A ce moment suprême, la lumière

se fait dans son cerveau obscurci par la folie de l'ambition. Il voit le crime qu'il va commettre ; il en a horreur. Il ne peut s'y résoudre ; il tourne vers ses corrupteurs, vers lui-même, l'arme formidable qu'il avait forgée et se détruit dans un mouvement d'abnégation superbe.

A la suite de la perte de la goëlette « la Jane, » « dont Edgar Poé » a tiré l'un de ses « contes extraordinaires », le capitaine de « l'Halbrane » s'élance à la recherche de son frère, disparu avec l'équipage dans les régions polaires. L'expédition, après mille difficultés, arrive au terme de sa route, mais sans rencontrer les naufragés.

Deux courants d'opinion s'établissent et troublent la bonne harmonie du bord ; les uns veulent revenir, les autres poursuivre leur but. Enfin un passager met tout le monde d'accord et « l'Halbrane » continue sa route, au milieu d'aventures plus terribles les unes que les autres, après lesquelles il sombre.

L'équipage, sauvé, se divise, et tandis qu'une partie s'enfuit sur le canot du navire, l'autre demeure sur l'ice-berg où elle s'est réfugiée.

Cette dernière aborde une côte désolée, où elle ne tarde pas à recueillir, dans une embarcation en dérive, les derniers survivants de la « Jane » parmi lesquels le capitaine à la joie de reconnaître son frère. Mais, pendant qu'ils s'éloignent tous de cette côte inhospitalière, une montagne aimantée, dont la forme affecte un *Sphinx de Glaces* (1897), faillit les engloutir, et, échappant à ce nouveau danger sur une barque indigène, ils se voient bientôt recueillis par un navire américain.

Le Superbe Orénoque (1898) nous initie à la géographie du Vénézuéla, sous les aimables traits d'une jeune fille qui, à la faveur d'un travesti masculin et sous la garde d'un compagnon sûr, remonte jusqu'aux sources du grand fleuve pour y chercher son père. Après mille entraves, qui s'opposent à ses desseins, elle finit toutefois par le retrouver, sous les habits d'un missionnaire catéchisant les Indiens, pour faire en même temps la conquête d'un fiancé.

Sous prétexte de nous décrire les paysages, la flore et la faune, la vie politique et sociale des Etats-Unis, Jules Verne a imaginé *Le testament d'un Eccentrique* (1899), par lequel il contraint six personnes à jouer sur un colossal jeu d'oie les diverses figures qui représentent les Etats de l'Union, en promettant une honnête fortune à l'heureux gagnant. De telle sorte que, après une série de scènes d'une inconcevable variété, on voit les six légataires se promener, suivant le hasard des coups de dés : de l'Illinois dans l'Indiana et de Philadelphie en Floride, y contracter mariage à la suite de si invraisemblables aventures que le testateur lui-même ressuscite pour gagner l'étonnante partie.

On devine quelle abondance d'épisodes gais ou touchants, tristes et tragiques, le prestigieux conteur a su ajouter au récit primitif, lorsqu'on apprendra que *Seconde Patrie* (1900) est la suite de « Robinson Suisse », de Rudolphe Wyss, dont le récit reste en effet comme suspendu, et que, déjà son premier traducteur (M^{me} de Montolieu) avait essayé de compléter. Explorations lointaines, révoltes à bord, attaques de sauvages, toutes épreuves qu'ont à traverser les deux familles alliées

Zermatt et Wolston, avant de s'établir dans cette île perdue de l'Océan Indien, où de nombreux colons viennent bientôt se fixer et dont naturellement l'Angleterre songe à s'emparer, sont racontées avec une inépuisable fécondité.

L'auteur du *Village Aérien* (1901) nous montre comment dans un coin mystérieux de l'Oubanghi, à côté de formidables bandes de pachydermes, arrêtés par la barrière infranchissable des arbres antidéluviens et de la flore équatoriale, sans que les projectiles des armes rayées puissent souvent les atteindre, il existe des êtres humains qui ont dû se créer une existence particulière, qu'ils font partager à deux chasseurs intrépides : un Français gai et débrouillard, un Américain stoïque et courageux.

Les Histoires de Jean-Marie Cabidoulin, (1901) tonnelier à bord du Saint-Enoch, capitaine Boucart, servent au curieux récit de la pêche à la baleine dans le Pacifique, où se mêle une extravagante chasse donnée au grand serpent de mer, pendant laquelle le navire s'échoue contre un récif ignoré — à moins que cela ne soit sur le dos du monstre, affirme le prophète de malheur, — et qui entraîné par un formidable raz de marée ou... par le gigantesque animal, va se perdre dans l'extrême nord de la Nouvelle-Zélande, où l'équipage parvient à se sauver et à se faire rapatrier. Jean-Marie retourne vivre dans son pays où il joue les Tartarins.

Les Frères Kip (1902) nous offrent le charme simultané d'un roman géographique, d'un drame judiciaire et d'une œuvre historique se déroulant dans un vaste

cadre à travers une action vigoureuse. C'est l'odyssée d'un brick de commerce, en partie déserté par l'équipage et monté par des recrues de hasard qui complotent une révolte et finissent par supprimer le capitaine. La marche de ce brick tragique, évoluant de tous côtés sur les mers, parmi les tableaux les plus saisissants, devient fort poignante, en proie au plus noirs soucis quand, par un coup de baguette familier à l'auteur, la fée Science confond inopinément l'injustice, en faisant triompher la vérité et laissant le lecteur mieux instruit des choses australes que s'il les avait pratiquées en personne pendant vingt ans.

Les derniers ouvrages publiés par Jules Verne ont été : *Bourses de Voyage* (1903), *Maître de l'Abîme* et *Un Drame en Livonie* (1904), *L'Invasion de la Mer*, *Le Phare du Bout du Monde* (1905).

Citons enfin parmi ses œuvres posthumes : *Le Volcan d'Or*, dont les scènes se déroulent au Klondike, et divers autres manuscrits qui doivent clore la série de ses Voyages Extraordinaires.

GEORGE BASTARD.



JEUNES FILLES, GARDEZ VOS COIFFES !

Pourquoi, jeunes filles bretonnes, abandonner vos coiffes ? Vous êtes autrement coquettes avec vos fines coiffures de tulle et de crochet qu'avec les vulgaires chapeaux à 29 sous, dont les larges bords et les couleurs éclatantes vous donnent presque l'air effronté.

J'habite la commune de Redon où de l'ancien costume il ne reste que la coiffe. Eh bien ! je vais parler à mes payses de leur coiffe au fond conique, au devant en dentelle ou en broderie empesée rattaché au reste par un beau ruban blanc ou par un ruban noir pour les femmes en deuil. Je ne reproche qu'une chose aux Redonnaises, comme à toutes les Bretonnes d'ailleurs : pourquoi rapetissent-elles de plus en plus leur coiffure ? Qu'est devenue la charmante polka rennaise ? Actuellement la voilà réduite à sa plus simple expression.

A côté de nous c'est la coiffe de Bains, élégante et toute jolie avec ses *bandes de coiffe*, relevées au-dessus du front, posées comme un papillon aux ailes étalées. Bien empesée et bien repassée, elle laisse apercevoir un jolie bonnet à *deux pièces* tout au crochet, ou un *fond de bonnet* en guipure, arrondi et entouré de tulle. Tout cela n'est-il pas beaucoup plus gracieux qu'un vulgaire canotier ?

Les coiffes du pays gallo, si variées, encadrant à ravir les traits purs, l'air honnête, les beaux cheveux séparés sur le milieu de la tête, proprement lissés et re-

tenus dans une *résille*, doivent être l'orgueil de nos filles et de nos sœurs.

Hélas ! si le chapeau triomphe, si les cheveux ébouriffés remplacent la coiffure soignée, pourra-t-on dire désormais comme on le disait jadis : « C'est une Bretonne ; quel joli costume ! »

Et, lorsqu'on quitte sa coiffe, ne jette-on pas souvent son bonnet par-dessus les moulins ? on devient hardie, jalouse de ceux qui ont de belles *hardes* ; on veut *singer* les belles *dames* et on se rend simplement ridicule.

Croyez-moi, jeunes filles, gardez vos coiffes ! les braves gens ne vous en estimeront que davantage ; les hommes sérieux préféreront toujours prendre pour compagne une femme à l'air honnête plutôt qu'une freluquette enrubannée.

Montrez-vous attachées aux vieilles coutumes des bonnes aïeules. Je sais que la mode suit son temps et je ne vous demande pas de vous habiller exactement comme elles ; mais, je me fie à votre sens féminin pour savoir, tout en étant de votre siècle, garder ce qui fut toujours l'attrait de votre pays, le signe caractéristique de votre race, et celui de la paroisse où ont vécu vos mères, les jolies Bretonnes d'autrefois.

MADALENIK.



NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Nul n'est prophète en son pays. Cette parole de l'Évangile n'a jamais été plus vraie qu'en ce qui concerne Alexandre Duval, né à Rennes, auteur dramatique et membre de l'Académie Française. Son nom même est pour ainsi dire inconnu chez nous malgré les études que MM. de la Borderie et de Kerviler lui ont consacrées. Il y a tout lieu d'espérer que l'ouvrage de M. Bellier-Dumaine, *Alexandre Duval et son œuvre dramatique* (Rennes, Plihon et Hommay, 1905), va le faire sortir de l'oubli en donnant du même coup à ses compatriotes une leçon de reconnaissance. Car Alexandre Duval ne fut pas seulement un écrivain fécond (il écrivit 70 pièces dont 50 sont conservées), ce fut aussi un bon Breton très fier de sa province qu'il estimait profondément, qu'il appelait « une autre patrie dans la patrie » (p. 201) et dont il traça un portrait enthousiaste. M. Bellier-Dumaine a examiné successivement la carrière de Duval, son œuvre dramatique et la valeur et l'influence de cette œuvre. Une centaine de pages, de notes et documents, un appendice et une table alphabétique terminent ce livre, l'un des plus importants qui soient sortis des presses bretonnes en 1905.

Dans son *Lamennais et Victor Hugo* (Paris, Arthur Savaète) M. Christian Maréchal nous conte les rapports qui existèrent entre le poète des Odes et Ballades et le chef de l'École Mennaisienne, rapports bien intéressants, n'est-il pas, puisque La Mennais « sut faire à deux reprises de Victor-Hugo un chrétien ». Après la lecture de cet ouvrage on reste songeur en pensant à la façon dont l'un et l'autre chrétien devait clôturer sa carrière !

MM. Amand Dagnët et Joseph Mathurin publient la deuxième partie de leur *Langage Cancalais* (En vente : à Rennes chez Plihon et Hommay, Bahon Rault, Prévost : à Saint-Malo chez Guérin et Vincent ; à Cancale chez Marcellou et Cadiou : à Dinard chez Deymas ; enfin chez M. l'abbé Joseph Mathurin, 5, rue de Juillet à Rennes). Elle contient le vocabulaire des mots et expressions du pays de Cancale. Ainsi que le dit M. Loth, le savant doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, l'ensemble du travail formera une très utile contribution à l'étude des parlers français de Bretagne et particulièrement de ceux qui, comme celui de Cancale, se trouvent dans une zone où le roman a coexisté pendant de longues années avec le breton.

Le guide de Redon par Desmars est maintenant introuvable. M^{me} N. Dondel du Faouëdic, l'auteur du *Dernier des Rieux*, vient de combler heureusement cette lacune en faisant paraître le *Guide de l'Excursionniste pour Redon et ses environs* (Redon, Bouteloup et Fils aîné, 1905). Les voyageurs et les habitants du pays y trouveront l'histoire et la description de Redon, des détails sur le passé des habitations situées aux environs, etc., le tout accompagné d'un beau plan de la ville. Prix : 2 fr.

S'il est un éditeur parisien dévoué à la cause celtique et bretonne c'est bien M. Honoré Champion. La série des œuvres consacrées par lui à la Bretagne et aux pays celtiques vient de s'augmenter d'un merveilleux volume qui fait autant d'honneur à son auteur qu'à l'éditeur qui le met en vente ; aussi est-ce avec le plus grand plaisir que nous le recommandons à tous ceux que passionnent l'histoire de notre race et celle de notre patrie. Ce volume, intitulé *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique* (Paris, Champion, 1906), dû à la plume de M. Georges Dottin, professeur à l'université de Rennes, est un véritable monument. M. Dottin y fait l'inventaire scrupuleusement complet des sources de sa méthode, de la langue

des Celtes, de leurs personnes et de leurs coutumes, de leur Etat, de leur Religion, de leurs bardes, vâtes et druides et de leur Empire. Rien n'est omis, tout est cité et l'on reste éfrayé de la somme de travail qu'a dû exiger une pareille œuvre. Peut-être la conclusion en est-elle empreinte d'une trop réelle mélancolie ; mais disons tout de suite à M. Dottin que si les « bornes de la science de l'antiquité celtique, bornes provisoires, se voient reculées un jour, ce progrès sera dû en grande partie au *Manuel* auquel il vient de consacrer la plus grande partie des loisirs que lui laisse sa carrière universitaire.

Rien n'est plus intéressant et plus instructif à la fois que la vie de ce jeune Comte de la Garaye qui, après avoir été l'un des plus brillants mousquetaires de Louis XIV, revint s'enfermer en son vieux manoir breton, aux environs de Dinan, et renonça à son plaisir favori, la chasse, pour se dévouer à ses compatriotes, devenir la providence des pauvres et, selon l'expression de Chevreul, être l'un des précurseurs de la chimie moderne. M. Etienne Jac nous la retrace dans *Un Gentilhomme Apothicaire* (Editions du *Mois Littéraires et Pittoresque*, Paris, rue Bayard, 5), et c'est plaisir de constater que les propriétaires ruraux de Bretagne, qui de nos jours soignent de leurs propres mains les pauvres qui les entourent et qui leur distribuent des remèdes, ont hérité cette charité de leurs ancêtres, les imitateurs du Comte de la Garaye.

POÉSIE.

Toute une moisson de fleurs de toutes nuances, de toutes formes et de toutes grandeurs.

Voici la *Gerbe d'Armelle, Fleurs d'Amour, Poésies* par M. Bernard Steller (Paris, Dujarric et C^{ie}, 1905). Nous avouons préférer de beaucoup la prose de M. Steller à sa poésie. Certes nous ne voulons pas dire qu'il n'y ait rien à cueillir dans la

Gerbe d'Armelle, témoin le beau sonnet dédié à la Bretagne et flagellant la loi

Qui prétend régenter et commander en maître
Jusqu'à l'enfant breton qui se permet de naître.

mais la *Gerbe d'Armelle* est loin de valoir *Avocates et Passion ou Devoir* du même auteur.

Primeroses, poésies par M. André Benoist (Lille, éditions du Beffroi, 24, rue Saint-Augustin, 1906). Recueil de jolies petites pièces où nous relevons, entre autres, « Cendres d'amour », « Les Loups » et « les Fils de la Vierge » qui nous ont beaucoup plu.

Pour finir, présentons encore une fois à nos lecteurs la *Mer Fleurie* de M. Paul Sébillot (Paris, Lemerre, 1903) dont les flots, doucement bercés, caressent le rivage breton, les pêcheurs de chez nous, nos amours et nos tristesses, nos bateaux et nos marins. Ah ! les beaux vers et comme elle doit être fière, notre Bretagne, de les avoir inspirés. On ne se lasse pas de les lire et le seul défaut de la *Mer Fleurie* est d'avoir des bornes. On la voudrait sans fin, pour pouvoir y voguer toujours.

Enfin voilà les *Roses de Kerné* de M. Adolphe Paban (Paris, Maisonneuve, 6, rue de Mézières, 1899) où l'aimable conservateur du musée de Kériolet fait vibrer l'âme de la Cornouaille Armoricaine. Il aime la Bretagne comme personne et sa poésie est tout imprégnée d'air breton et toute parfumée de senteurs bretonnes. Nous faisons des vœux pour que, sur les côtes de Concarneau et dans les solitudes de Kériolet, notre ami M. Paban continue à recueillir l'inspiration qu'il traduit d'aussi jolie façon.

..

LANGUE BRETONNE

Mouez an Aochou « La voix des Grèves » de M. Joseph Cuillandre « Glanmor » (Rennes, Imprimerie Bretonne, 4, rue de La Chalotais, 1903), est un recueil de poésies bretonnes, avec

la traduction française, consacrées à la Mer, au Pays, aux Sônes et Chansons et aux Complaintes et Poèmes. Il faudrait tout citer dans *Mouez an Aochou*, car tout y est beau et la grande idée y court du commencement à la fin. Plusieurs des pièces sont accompagnées de la musique et l'ensemble fait de cet ouvrage un vrai livre de bibliothèque que nous recommandons chaudement à nos lecteurs bretons et gallos. M. Cuillandre, qui est un jeune, promet beaucoup ; aidons-le à beaucoup réaliser.

M. Pilven Le Sevellec, un bon Breton bretonnant, a eu l'heureuse idée de traduire en notre langue nationale l'*Esprit du Curé d'Ars* de M. l'abbé Monnin, et c'est cette traduction qu'il livre au public aujourd'hui. *Kenteliou Aotrou Persoun Ars* (Brest, 4, rue du Château, 1906) auront, nous en sommes persuadés, beaucoup de succès. On ne saurait trop recommander à nos amis bretonnants de traduire les œuvres françaises de vulgarisation surtout celles qui ont un but religieux. Aussi disons-nous à M. Pilven Le Sevellec, au nom de la *Revue de Bretagne* et de la Bretagne elle-même, un chaleureux merci !

R. L.

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

ARMOR, *épopée bretonne en 10 tableaux : poème, musique, ombres et décors* de JACQUES POHIER (*traduction bretonne du barde TALDIR*).

C'est sous ce titre que nous avons déjà annoncé un très intéressant ouvrage destiné à commémorer sous une forme éminemment artistique les grandes pages de notre histoire régionale. D'ailleurs, pour en donner une idée exacte, le plus simple est de transcrire à nouveau l'énumération des tableaux contenus dans cet ouvrage :

1. *Ouverture et Prologue : La Bretagne des pardons.* — 2. *Les*

Cités lacustres. — 3. *Le Dolmen.* — 4 et 5. *La Ville d'Ys.* — 6. *Le Combat des Vénètes* — 7. *Les Chevaliers de la Table Ronde* — 8. *Le Combat des Trente.* — 9. *La Duchesse Anne.* — 10. *La Reine Anne : Marche finale.*

L'idée de faire ainsi une épopée sur la Bretagne et de l'illustrer dans un genre si particulier nous semble absolument nouvelle. Notre province a été chantée plus que toute autre sans doute ; les historiens en ont à l'envi étudié le passé et les peintres ont répandu au loin sa renommée , mais, encore une fois, il paraît bon de rassembler ainsi toutes ces gloires et de les faire admirer par le récit, la musique et l'image.

M. Pohier réunit précisément les qualités de poète, de musicien et d'illustrateur ; il a, en effet, collaboré dans plusieurs revues régionales soit par sa plume soit par son crayon, et plusieurs de nos lecteurs ont sans doute eu l'occasion d'apprécier ses dessins dans les recueils des *Vieilles Chansons du pays breton.*

Nous avons également expliqué quel était l'établissement de cet ouvrage qui formera un album dans le format à l'italienne et où chaque page de chant alternera avec une page de décors coloriés, comportant des personnages en silhouettes. La disposition de l'album rappellera du reste les œuvres qui furent jouées jadis au « Chat noir » avec tant de succès, et dont les éditions sont si répandues maintenant.

En outre de cela, l'auteur d'*Armor* s'est adressé très judicieusement au barde Taldir pour faire une translation bretonne qui sera placée immédiatement au-dessous du texte français. De cette façon, la partition pourra être comprise et chantée par tous les vrais Bretons. C'est enfin sur un souhait de réussite que nous terminerons, car cet essai de décentralisation artistique mérite bien nos encouragements ; non seulement les bibliophiles mais encore tous nos compatriotes qui s'intéressent au mouvement régionaliste auront à cœur d'aider et de patronner une pareille tentative destinée à faire connaître et admirer davantage notre belle province.

On peut souscrire à l'épopée d'ARMOR chez M. Le Dault, éditeur, 6, rue du Val de-Grâce (Paris V°), et comme le tirage de cet ouvrage sera restreint à 500 exemplaires, nous engageons vivement nos lecteurs à le faire dès maintenant. — 4'50 en souscription. — A partir de la mise en vente : 5 fr. net.

Sur Hollande, 15 fr. ; — Sur Japon, 20 fr. ; (avec croquis autographe.)



Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imp. LAFOLYÉ FRÈRES, 2, place des Lices.

GESTES D'ARMOR

PÈLERINAGES ET SOUVENIRS

LE COMBAT DES TRENTE

Le jour pointe. Le cantonnement s'éveille et Josselin avec lui. Enlacé dans le réseau compliqué de courroies qui constitue notre armure moderne et retient jumelles, télémètre, nécessaire à écrire, revolver, étui à cartes, boussole, sabre, sifflet de commandement, je monte à cheval.

Dans la cour d'honneur du château une compagnie entre bientôt par le petit porche ; voici le porte-drapeau qui se dirige vers le donjon élevé et ventru où loge le colonel. Il en sort, peu d'instant après, tenant haut la hampe. Un roulement se fait entendre ; quelques commandements ; une fanfare retentissante, et soudain figés dans l'immobilité, nous rendons honneur à l'emblème réglementaire.

Emouvante cérémonie ! Elle ne vous laisse jamais indifférent, jamais elle ne vous lasse. Dans ce vieux château des Rohan, tout imprégné de souvenirs, elle revêt, en cette matinée de manœuvre, une particulière beauté. Tout parle ici d'un passé si lointain ! Tant d'histoire se trouve condensée dans l'étroit espace, brodé de

sculptures, hérissé de pinacles aigus et de tours puissantes, de la cour féodale. La fanfare vibrante y éveilla, tout à l'heure, tant de fiers échos et de souvenirs militaires.

On s'y figure aisément la chevauchée bruyante de Beaumanoir rentrant, vainqueur du combat des Trente à la tête de ses compagnons d'armes. Sur cette esplanade, où les corbeilles de fleurs et les pelouses mettent une note moderne, choquante pour certains, mais propre à augmenter, par le contraste même, la puissance évocatrice de l'appareil ancien qui les entoure, il semble que l'on voit cheminer Duguesclin avec son corps puissant, qui fut si longtemps le soutien de notre France, sa tête lourde et sans grâce. Et l'on associe à ce souvenir celui de l'impétueux Clisson, le « boucher des Anglais », qui vint mourir ici et y revit désormais dans le marbre superbe où Frémiet a su fixer les traits dominateurs, la confiance hardie en soi-même, la superbe, tant soit peu brutale, du glorieux vainqueur d'Arteveld.

Tournant le dos à la façade dentelée, le porte-drapeau s'est placé auprès du vieux puits, coiffé d'un casque gothique en fer forgé, et l'étoffe soyeuse, aux nuances éclatantes, se détache nettement sur les pierres grises. Ses couleurs vivantes et gaies, sa cravate brodée d'or coquettement nouée, personnifie bien le présent dans ce décor plein de noblesse qui rappelle si parfaitement le passé. Et notre salut silencieux et fervent les associe tous deux dans un même hommage.

Une intensité de sensations difficiles à décrire nous pénètre quand la compagnie, se retirant, laisse tour à tour apparaître et se dérober à nos yeux les inscriptions exaltantes et fascinatrices qui rappellent les vic-

toires régimentaires. Troublés, nous suivons le drapeau du regard jusqu'à ce qu'il disparaisse, comme on s'attache à une chère espérance, depuis longtemps entrevue, intime soutien de votre ardeur.

*
**

Au sortir de la ville le colonel me donne un ordre à communiquer aux officiers supérieurs. Ceux-ci devront s'assurer, au cours de la marche, que les théories prescrites sur les événements qui se sont déroulés dans la lande de Mi-Voie, ont été faites. Je m'arrête. Les compagnies se succèdent devant moi, une à une, bien rangées. Sur la chaussée sonore les pas retentissent, scandent la marche, mais personne ne chante encore. Les réservistes sont dans la période d'adaptation ; ils reprennent leur forme, et le sac leur pèse. Nouveau Bias, le soldat moderne porte tout sur son dos, à l'imitation de celui de Rome ou d'Alexandre, qui ne pouvait compter que sur lui-même. Singulier effet des institutions et des mœurs ! Il lui est aussi difficile de vivre dans des pays surpeuplés, qu'il pouvait l'être à celui d'autrefois de subsister dans les solitudes désertiques. Aussi, par un travail d'élimination successive, de doubles pesées minutieuses s'est-on vu forcé de lui condenser en une masse, pesant 25 kilogs à peine, vivres, vêtements, objets de toilette, batterie de cuisine, outils, armes, munitions ; c'est un prodige d'arrimage qui mérite d'arrêter un instant l'attention.

D'autres points en sont dignes encore. Voici la dernière compagnie et derrière elle un officier supérieur, entouré d'un essaim de bicyclistes aux parements groseille tout frais : les médecins de réserve. Les voitures d'ambulance suivent et les wagons pour blessés, tim-

brés de la croix de Genève, puis un très long convoi, les voitures de compagnie, de cantinières, d'effets, les fourgons à bagages, les voitures à viande où de lourds quartiers de bœuf sont suspendus. Ce déploiement de véhicules donne à notre déplacement le caractère d'une émigration de nomades, d'un véritable trek de boërs.

Tout cela marche bien à sa place, en ordre, donnant, dans l'ensemble comme dans le détail, l'impression d'un organisme puissant et compliqué, d'une force matérielle bien contenue par cette autre force d'essence morale qu'on appelle la discipline. La tête encore pleine des lectures auxquelles je me suis livré hier, pendant le repos, concernant le combat des Trente dont nous allons saluer la colonne commémorative, je cherche à me représenter quelles seraient les pensées provoquées chez Beaumanoir par un pareil déploiement de forces, s'il lui était permis d'en devenir le témoin. Notre degré d'organisation paraît singulièrement enviable, sans doute, à ce maréchal de Bretagne qui, malgré sa dignité ne disposait guère, dans sa châtellenie de Josselin où il tenait pour Charles de Blois, que de 200 à 250 hommes d'armes peut-être. Et Duguesclin, et Clisson ; quels résultats extraordinaires n'eussent-ils pas retirés de pareils moyens d'action ?

Alors que je retourne prendre ma place, je vois le régiment se dérouler devant moi. Sur la longue côte raidie à la sortie même de la ville, il paraît ramper tel un long serpent fabuleux. Dans l'ondulement de la marche et sous le soleil naissant les gamelles individuelles, le campement, les armes étincellent et font à la hête colossale comme une crête miroitante vivement colorée par la ligne ininterrompue des képis rouges et

toute hérissée des milliers de fusils portés à la bretelle. Les dragons monstrueux et voraces dont la mythologie celtique est si riche et que combattirent les apôtres chrétiens Pol à l'île de Batz, Efflam à Plestin, Briec sur le Goët devaient être ainsi, j'imagine.

C'est un monstre en effet : il dévore 1500 livres de chair par jour et 4.000 livres de pain ; son repas matinal, à lui seul, nécessite 400 livres de café, autant de sucre. Et ses exigences vont sans cesse croissant ; la longue file de voitures traînée à sa suite s'augmente toujours d'unités nouvelles. Qu'est-il cependant au milieu de l'immense agglomération qui constitue les armées modernes ? Peu de chose : un atome. Quel cerveau puissant ne faudra-t-il pas pour faire camper, vivre et mouvoir de pareilles masses : tout un peuple, soudain levé ! Que de temps, que d'efforts pour les réorganiser, les lancer au moment opportun, puis y mettre de l'ordre après la bataille ? Pareille œuvre semble supérieure aux forces d'un seul.

Il est probable que Beaumanoir, Clisson, Duguesclin lui-même, le premier moment d'admiration passé, préféreraient encore le temps où les querelles se vidaient sans que la vie nationale fût pour cela interrompue, où leur « ost » léger, mobile, était apte à cette guerre offensive qu'ils aimaient parce qu'elle est dans notre sang. Après un coup d'œil, jeté sur la quantité de braves gens, pleins de bonne volonté certes, mais peu faits pour supporter les fatigues du métier militaire, qui encombrent aujourd'hui le rang de l'armée, ils trouveraient probablement notre conception de la guerre inférieure à celle qui fut la leur. Confier les destinées du pays à l'ensemble et non point aux plus vigoureux, aux plus aptes leur paraîtrait sans

doute une conception arriérée et barbare : celle des Mèdes de Darius. Ce n'était pas, en tous cas, celle de Beaumanoir. Nous allons voir qu'il eut lieu de s'en applaudir.

∴

La pauvre Bretagne à l'époque où il vivait était devenue le champ clos où guerroyaient Philippe de France et Edouard d'Angleterre. Par une convention, consentie de part et d'autre, on s'était interdit de molester les laboureurs :

De travailler les povres, ceux qui sièment le blé
Et la char et le vin de quoy avons planté.

Au cours d'une trêve, Beaumanoir rencontra l'anglais Bembrough, gouverneur de Ploërmel, menant précisément un certain nombre de paysans enchaînés. Le maréchal entra dans une violente colère, l'Anglais le prit de fort haut et répondit avec arrogance qu'il ferait à sa volonté. Beaumanoir prétendit le contraindre au contraire à la sienne au moyen seulement de quelques-uns de ses compagnons. On convint donc d'une rencontre et l'on choisit, à mi-chemin entre Josselin et Ploërmel, la belle lande de Mi-Voie, plantée en son milieu d'un chêne isolé.

Et d'un côté et d'autre tous à cheval seront

.....

A trente compaignons tous de grande puissance.

Beaumanoir choisit les meilleurs de sa troupe, de purs Bretons ; à vingt Anglais, Bembrough adjoignit 4 Brabançons et 6 Flamands parmi lesquels on remarquait un aventurier fameux : Croquart, type parfait

des pillards et détrousseurs de cette époque, digne père des Maletouché, de Jean Rageart, des Oreilles-Pelue, coureurs de « mauvais prouficts » sur le plat pays et rançonneurs de gentilshommes. A piller les moutiers, à enlever les châteaux qu'il revendait ensuite soigneusement à leurs propriétaires, notre homme s'était amassé une belle fortune depuis qu'il avait quitté les Flandres. C'était un forban, mais un forban qui ne manquait point de talents militaires.

*
* *

Quand . . . le jour fut venu
Que rendre se devaient dessus le pré herbu
Beaumanoir le vaillant, que Dieu croisse en vertu,

convoqua ses compagnons, leur fit entendre la messe et les adjura dans une allocution de remporter l'avantage.

Moult en aura de joye de France le bernage.

Les Anglais, dédaigneux peut-être de tels soins, arrivèrent les premiers au rendez-vous et mirent pied à terre. Les Bretons parurent enfin et — fait important à noter — laissèrent, d'après Froissart (1), cinq d'entre eux à l'entrée de la lande, les 25 autres entrèrent et vinrent se ranger — « com li Englis étaient » (2) — face à leurs adversaires. Sur les talus voisins prirent place de nombreux curieux et les non-combattants : écuyers et suivants d'armes. Au signal on se courut sus. Les débuts furent défavorables aux Bretons, un des plus braves

(1) Chronique, Livre 1 § 338.

(2) C'est-à-dire à pied.

d'entre eux : Charuel le Hardy fut pris, deux furent tués et deux blessés. Leurs compagnons durent doubler d'efforts. Froissart, dont les sympathies sont toujours anglaises, avoue qu'il ne peut dire quels furent les meilleurs combattants. On lutta longtemps, sans avantage marqué jusqu'à perdre « force et alainne ». On convint enfin de s'arrêter et reposer. Les écuyers accoururent porteurs de vivres et de flacons de ce vin d'Anjou qu'aimaient fort nos pères. On se rafraîchit, on se compta, quatre Bretons et deux Anglais étaient hors de combat.

Le repos fut long. Les blessés « fourbirent leurs plaies » et on remit de l'ordre dans les armures que les courtes espées de Bordeaux roides et aiguës, les haches pesantes et les masses de 25 livres, dont on se donnait merveilleusement de grands horions, avaient quelque peu déplacées ou faussées, puis la bataille reprit, aussi forte que devant.

« Vous poiez bien croire qu'ils firent mainte belle apertise d'armes, gens pour gens, corps à corps et main à main. On n'avait point en, devant passé cent ans oy recorder cause pareille » (1). Se battre ainsi qu'au combat des trente devait d'ailleurs passer en proverbe. On s'interpellait, on se défait à haute voix. A un moment donné le chef anglais, frappé « jusques en sa cervelle », s'affaissa, et le commandement échut aussitôt à Croquart.

Ce forban, comme nous l'avons dit, était un habile homme ; il forma aussitôt sa troupe en cercle, chacun se soutenant mutuellement ; formation éminemment défensive ; à ce moment, l'espoir de vaincre semble diminuer, déjà dans le cœur des Anglais qu'avait découragés la mort de leur chef.

(1) Froissart.

Les Bretons, électrisés au contraire, s'emploient à culbûter le hérisson britannique, et cela de furieuse façon.

.... Un quart de lieu autour s'en va retentissant
Des coups qui s'entredonnent sur leur teste moult grand.

C'est à ce moment que le maréchal de Bretagne, fatigué déjà par le jeûne qu'il avait observé le matin, fut pris d'une soif ardente et demanda à boire à grands cris. « Bois ton sang, Beaumanoir ! » lui répondit du Bois. La rude beauté de cette apostrophe, devenue la devise de sa maison, tira le chef breton de l'anéantissement où l'avaient jeté la fatigue, la soif et la faim. Il rentra dans la lice.

Malgré leur acharnement, les Bretons éprouvaient les plus grandes difficultés à entamer cette tour vivante que formaient des adversaires qui n'attaquaient plus mais se défendaient vigoureusement. Ce long combat, leurs lourdes armures, avaient considérablement diminué la puissance offensive de l'un comme de l'autre parti. Soudain, il se produisit sur la lande, un remous brutal et rapide. La vieille chronique rimée, à laquelle nous avons fait de nombreux emprunts en explique ainsi la cause. Un Breton, Guillaume de Montauban, obéissant à sa seule inspiration, s'était retiré de la mêlée

« Semblant près de fuir.

Amy Guillaume, qu'est ce que vous pensiez ! »

s'était écrié Beaumanoir !

Comme faulx et mauvais comant vous en allés ?

A vous et à vos hoirs vous sera reprochiés.

. Besoignez Beaumanoir.

répliquant Montauban avec un sourire, il avait sauté en selle et fait feu des éperons ;

Par les Anglais se poute sept en a trebuchiés
A ce coup les Anglais furent esparpillés.

Froissart raconte de son côté cet épisode final d'une autre façon. « Ensi se combatirent comme bons champions. Et se tinrent, cette seconde empiante, moult vassaument ; mais finablement les Englès en eurent le pieur car, ensy que je oy recorder, li, uns des Français, qui dimores estaiet à cheval, les débrisait et les défoulaît par trop aisiément ».

..

Cette intervention de Montauban telle qu'elle est présentée dans toutes les histoires de Bretagne m'a toujours laissé, je l'avoue, sous une impression désagréable Je n'ai pas été le seul à la ressentir probablement car on a beaucoup argumenté à son sujet, mais l'étude de la tactique du moyen-âge m'ayant amené depuis quelque temps à la considérer sous un tout autre angle qu'autrefois, j'ai hâte de parcourir la lande de Mi-Voie. La voici, au milieu de grands pins qui lui font une parure imposante et sévère, la colonne commémorative se dresse élancée et toute grise de lichens.

La musique prend place devant la brèche et attaque cette marche de Sambre-et-Meuse, où passe comme un souffle de victoire, le régiment défile devant elle et se forme en carré massé devant l'aiguille de pierre au pied de laquelle se place le drapeau, le colonel en face de lui.

Sous les frondaisons épaisses qui les renvoient plus sonores, trois commandements retentissent : Portez vos armes ! Présentez vos armes ! Au drapeau ! Et la fan-

fare, vibrante, monte, pour la seconde fois de la matinée, dans l'air tranquille et dans le silence.

Immobiles nous présentons les armes. Le colonel salue du sabre, puis reste le bras tendu, dans une belle attitude de complète offrande. Il porte sur son visage, allongé par une impériale épaisse, comme un reflet des gloires anciennes. Fils d'un général tué à la tête de sa brigade devant Sébastopol, père d'officier, il personnifie bien, au milieu de nous, cette tradition militaire qui nous est chère, au nom de laquelle nous saluons aujourd'hui la mémoire des combattants des Trente.

La lame qu'il tient appartient peut-être à son père, elle ira sans doute au fils ; aussi rien ne saurait rendre la beauté symbolique de son geste. Il semble dire à ceux dont le nom se lit sur la colonne : « Regardez. Nous voici prêts à faire comme vous. L'âme des ancêtres, la vôtre, anime encore tous ces petits soldats imberbes qui vous saluent. Résolus à suivre votre exemple dans la limite de leurs forces, ils sont restés, à travers le temps qui fuit et les choses changeantes, de la race toujours disposée, sur terre et sur mer, à s'offrir pour la grandeur du pays ; la race des Plélo et des Bisson, des Cambronne et des Lambert de Bazcille, celle qui si souvent combat la dernière et, quand il le faut, sait mourir plutôt que de se rendre. »

Puis il fait rompre les rangs et nous nous dispersons dans l'enclos. En compagnie de quelques camarades, curieux comme moi d'éclaircir un petit point d'histoire, je mesure la lande en tous sens : manifestement elle est trop petite pour que soixante personnes aient pu songer à y combattre à cheval ; quelques cavaliers seuls pouvaient y prendre le champ nécessaire. C'était corps à corps, main à main qu'il y fallait agir.

Les Anglais le comprirent et, à peine arrivés, descendirent « à piet », dit Froissart. Pour ce qui est des Français, continue-t-il : « Aulcun disent que *cing des leurs* demorèrent au cheval à l'entrée de la place ». Pour moi, ce passage du fameux chroniqueur éclaire la question d'une façon absolue ; il mérite une toute autre créance que les poétiques considérations du manuscrit rimé appelé par d'Argentré le « très ancien livre en rythme(1) ».

Les combats du moyen-âge ne furent pas les mêlées confuses que certains s'imaginent. On se battait à grands horions certes, mais suivant une tactique la plupart du temps judicieuse, réfléchie et digne d'étude, telle par exemple celle qui assura le triomphe de Clisson à Roosebeke. Foncer comme un aveugle et frapper comme un sourd purent être autrefois l'idéal d'un gladiateur barbare et aviné à son arrivée dans le cirque. Il ne fut jamais celui des capitaines expérimentés du XII^e ou du XIII^e siècle, qui ne descendaient dans l'arène qu'avec une idée tactique dont ils suivaient le développement naturel jusqu'au bout, si les circonstances leur en laissaient le pouvoir. Il est dans la logique des choses que Beaumanoir et Bembrough eussent chacun la leur. Le premier, semble-t-il, ne voulut point engager sa fortune sur un coup de dé ; le second, adoptant une ligne de conduite opposée, se résolut à lancer toutes ses

(1) Plusieurs jongleurs (jongleurs) et enchanteours en place ont chanté et rimet les guerres de Bretagne et *corromput par leurs charçons et rines* controuvées le juste et vraie histoire... Iou (moi) sire Jehan Froissars.. ai-je allié (parcouru) et cherchié (visité) le plus grande partie de Bretaigne, et enquis et demandé as seigneurs et as hiraux les gerrez (guerres), les prises, les as-aux, les envaies (incursions), les batailles, les rescousses et tous les biaux fès d'armes.

forces, dès le début, pour frapper un grand coup. Cette conception lui réussit momentanément, nous l'avons vu, et son adversaire dut même, selon toute probabilité, faire appel partiellement au moins à sa réserve. Puis le chef anglais vint à disparaître laissant le commandement aux mains de Croquart qui plia, sans perdre un instant, sa troupe en cercle.

C'est ici qu'une certaine connaissance de la tactique flamande apporte un nouvel argument à cette thèse qui n'a pas été soutenue jusqu'ici, je crois, que le parti breton disposa toujours, jusqu'au dernier moment, d'un appoint d'hommes montés. Croquart était flamand. Or, dans son pays, riche seulement en très bonne infanterie, on se formait dos à dos, les lances croisées pour résister à la cavalerie féodale, et celle-ci se révéla souvent impuissante à briser une pareille résistance (1). Nous en fîmes plus d'une fois la cruelle expérience.

Si Croquart, vieux routier plein de ressources, mit « les Englès en un moncel » pour employer les termes de la *Chronique* rimée, c'est qu'il redoutait évidemment l'intervention prochaine d'un ou de plusieurs cavaliers, précieusement gardés par son adversaire, comme suprême ressource; c'est que, dans cette attente, il voulait user la force de résistance des Bretons, conserver aux siens ce qu'ils en possédaient encore; c'est que l'expérience personnelle et la tradition militaire de sa race lui avaient enseigné l'efficacité du procédé.

Et c'est pour enfoncer ce moncel que Beaumanoir, qui était resté jusqu'au bout le maître de l'heure, eut recours à Montauban.

(1) Voir Roosebeke du même auteur.

Quand celui-ci « monta à cheval », suivant cette expression du manuscrit rimé qui a si fort ému d'Argentré, dom Morice, Lobineau, Fréminville et Pitre Chevalier(1), il n'obéit donc pas à une inspiration heureuse certes, mais propre à laisser dans l'avenir les esprits tant soit peu chevaleresques sous l'impression d'une sorte de malaise, ce fut sur l'ordre ou au signe d'un chef, qui estimait le moment venu de le déclancher.

Notre écuyer depuis longtemps attendait ce signal, et, bien entendu, ne l'attendait pas en selle. Il chaussa l'étrier, chargea tête baissée, avec le succès que l'on sait, et mit fin à l'affaire d'un brusque élan.

*
**

Tout le régiment passa, sous la voûte majestueuse des grands pins entrelacés, quelques instants pleins de charme. On fit le café, sur l'ordre du colonel, afin de prolonger notre station dans la lande historique et d'en mieux graver le souvenir dans l'esprit de chacun.

Assis sur les marches de la vieille croix, élevée « A la mémoire perpétuelle de la bataille des Trente que Monseigneur le Mareschal de Beaumanoir a gagnée dans ce lieu... », nous fîmes une intéressante excursion dans le passé, guidé par un chef de corps, dévot de lettres, ancien aide-de-camp, en Italie, du général Trochu. L'interprétation donnée à l'épisode final du combat des Trente le satisfît. Il s'étonna qu'elle ne se fût point présentée à l'esprit d'un des nombreux écrivains qui

(1) Pitre Chevalier est ému, par cette intervention qui paraît à demi déloyale de Montauban, jusqu'à dire : le terrible vers en parlant de celui de la Chronique qui représente le chevalier montant à cheval malgré son chef.

en ont disserté. Evidemment c'est qu'ils étaient étrangers aux choses militaires et pénétrés de cette notion fausse, si enracinée, qu'entre la période antique et l'âge moderne le militaire, sorte d'athlète inculte, chargeait à l'aveuglette, sans plus de calcul qu'un taureau et dans la violence de son premier mouvement.

Quelle grave erreur ! Sous l'enveloppe impénétrable et luisante de l'armure se cachait souvent un esprit aiguisé, et fertile en ressources, sage et réfléchi, sachant choisir l'exécuteur de ses desseins.

C'est celui-ci, à la vérité, qui fut le plus souvent ce vigoureux gaillard, de belle taille, beau buveur, gros mangeur, de mœurs grossières, grand pillard, peu sensible aux misères d'autrui mais entraîné, leste et fort, heureux de parcourir le monde, aimant les aventures, et ressentant beaucoup de joie à en découdre.

Une guerre éclatait : il partait joyeux. Derrière lui le travail continuait. Tous les ateliers ne restaient pas déserts, toutes les femmes abandonnées, tous les enfants sans père. Point d'incorporation forcée. Peu de larmes. Le timide inquiet des risques, le malingre chair d'épidémie et d'hôpital, futur trainard, restait chez lui. Au lieu de millions d'hommes ruineux à nourrir, à payer, à vêtir, difficiles à manier, saturant des provinces entières, quelques milliers de soldats rompus à la manœuvre, hardis, d'un entretien relativement facile, réglaient quelquefois en un tournemain les questions pendantes.

Beaumanoir et Bembrough chefs — toutes proportions gardées bien entendu — d'une « grande foison de gens d'armes de leur lignage et d'autres soudoyers alemans, englès et bretons » crurent suffisant, pour vider leur querelle, de « joster à trante » seulement. D'aussi

faibles moyens amenèrent d'importants résultats : une trêve d'un an s'ensuivit pour la Bretagne. De leur système ou du nôtre quel est le préférable ?

*
**


Ces questions pleines d'intérêt firent la matière d'une longue causerie, à laquelle un chef de bataillon disert fournit l'épilogue. — En vérité, s'écria-t-il, pendant que sonnait la marche du régiment et que nous nous levions tous, en vérité je vous le dis, l'exemple du maréchal de Bretagne me le persuade encore. « *Peu de vieux soldats sont plus utiles que beaucoup d'inexperts, et une petite troupe déterminée peut mettre à vau de route des masses d'hommes criant et branlant des enseignes en l'air.* » De cette boutade de Lanoue-Bras-de-Fer j'ai fait ma sentence favorite. C'est plaisir de s'entendre donner la leçon en un pareille langue. Point n'est besoin d'aller la chercher jusque dans les livres d'Allemagne. Il est triste, par exemple, qu'elle ne convainque personne. Par bonheur le dogme d'hier, tenu pour erreur aujourd'hui, ne devient-il pas souvent la vérité de demain ?

Capitaine DE MALLERAY.



LA DEMOISELLE DE LA TOUCHE-AU-ROUX

(Suite) (1).



Au matin du 26 janvier 1683, entre les deux routes d'Augan et de Caro, le vieux manoir de la Fresnaye, réchauffé par les premiers rayons du soleil d'hiver, se réveillait gaiement sous son manteau de givre.

Trois mois en ça, par un soir très sombre, deux cavaliers avait fait halte au grand portail. On ne les avait point entendus venir parce que les sabots de leurs montures étaient soigneusement chaussés de grosse toile. Le plus jeune et le plus grêle descendit, puis, sans mot dire, franchit la porte qui se referma silencieuse. Le plus âgé prit les rênes que lui avait tendues son compagnon et rentra dans la nuit noire comme un mystérieux fantôme.

En ce temps-là, monsieur et madame de la Fresnaye voyageaient pour leur convenance, on ne savait trop dire en quels lieux. M. de la Ruée faisait de même cependant que madame de Quintin s'était vue contrainte de gagner pays pour ses affaires ; quant à la demoiselle sa fille, ni robins, ni autres croquants n'étaient parvenus à en suivre la trace.

M. de la Ruée avait particulièrement sujet de prolonger

(1) Voir la *Revue* d'avril-mai 1906.

ger son séjour sous un ciel plus clément ; M. le sénéchal et M. de la Houle s'étant montrés du monde les plus discourtois et les plus incivils à son égard sur les faits relevés contre lui aux villes de Malestroit et de Ploërmel ainsi que la pièce suivante en établit la preuve :

A NOSSEIGNEURS DU PARLEMENT

Supplie humblement dame Botherel de Quintin appelante et demanderesse contre écuyer Jacques de la Ruée, sieur de Lorgeraye, intimé, défendeur, disant que la suppliante est à plaindre dans l'état fâcheux où le rapt par ledit de la Ruée de sa fille puinée l'a réduite et s'est rendu maître. Il a été poursuivi pour ce rapt et enlèvement, et par les *juges royaux de Ploërmel condamné au dernier supplice* et, nonobstant cette condamnation, il est toujours dans les lieux, continuant ses désordres, ses violences et ses injustices en lui suscitant encore des procès sous le nom de sa prétendue femme, en sorte qu'il est nécessaire à la suppliante pour se défendre d'avoir copie de la *sentence de mort contre lui rendue*. Elle l'a demandée au greffe de Ploërmel qui la lui a toujours refusée sous prétexte de dire que les frais en sont dus au substitut de M. le procureur général ce qui est injuste. En conséquence, prie Nosseigneurs du Parlement la lui faire délivrer. »

Donc, M. de la Ruée trouvant inutile d'assister effectivement et comme sujet principal à une cérémonie aussi pénible pour sa famille que l'était celle à laquelle il vient d'être fait allusion, avait pris les vacances nécessaires à l'état de sa santé. Pourtant, on prétendait qu'il se trouvait moins loin que les grandes Indes et que

de concert avec son parti il se démenait fort pour obtenir ses lettres de grâce non moins que pour se voir accorder par révérendissime père en Dieu, l'évêque de Vannes et la juridiction de la Gacilly, permission de contracter mariage en face d'Église et du Roy.

En son absence et au défaut de monsieur et de madame de la Fresnaye, le manoir presque abandonné n'avait pour gardiens qu'un petit laquais aux cheveux jaunes, ressemblant, à s'y méprendre, à notre jeune ami Bouton et une vieille nourrice de M. de la Fresnaye, grande et sèche, peu bavarde, mal endurente, répondant au nom de Perrine Chesnoriot : c'est elle qui referma le vantail sur le jeune cavalier.

Du reste, on ne revit plus celui-ci, mais les soirs suivants quelques marauds, entrés dans le parc pour y mettre à mal certains lièvres, chevreuils et autres gibiers, prétendirent avoir surpris une jeune demoiselle qui leur faussa prestement compagnie. D'autre part, les métayers de la Fresnaye clignaient de l'œil à la veillée et se purléchaient par avance les lèvres dans l'attente d'un festin qu'ils avaient des raisons de croire désormais très proche.

En tout cas, ce matin du 26 janvier, il n'y avait plus de doute à avoir. Dans la cour, d'énormes chaudrons, entourés d'acortes matrones, chauffaient sur de non moins énormes brasiers. Tout auprès, huit veaux, deux porc, trois bœufs, des chevreuils et diverses victuailles attendaient le bon plaisir des ménagères sous l'œil attendri de M. de la Fresnaye donnant ses derniers ordres. Le long des édifices formant carré, des tréteaux servant de tables avaient été disposés dès la veille au milieu de deux lignes de fagots en guise de sièges. Dans la campagne environnante, sur le sol sec et dur des che-

mins creux, on entendait résonner le pas des chevaux de la noblesse, pendant que les visiteurs de moindre marque scandaient leur marche du bruit de leurs sabots, de leurs rires et de leurs voix.

Sur le coup de neuf heures, deux vieillards à cheveux blancs, drapés dans leurs grandes capes de cheval, parurent à la porte de la chapelle domestique de Saint-Nicolas (1) où M. de la Fresnaye se détacha aussitôt pour les accueillir. Après avoir reçu l'assurance que tout allait au mieux, vénérables et discrets missires Olivier Brager, recteur de Réminiac, et Jean Guégnard, recteur de Tréal, descendirent de leurs montures et pénétrèrent dans la chapelle dont la cloche carillonna bientôt.

A ce signal, mademoiselle de la Touche-au-Roux, conduite par M. de la Bourdonnaye, son tuteur, sortit du château. M. de la Ruée donna la main à madame de la Fresnaye qui, pour lors, lui servait de marraine et tout le cortège gagna l'église dans laquelle les seigneurs prirent le haut bout tandis que le populaire débordait sur les marches extérieures.

La cérémonie durait déjà depuis un bon moment et touchait à sa fin lorsque parut, à quelques toises du manoir, une petite cavalcade composée de nos vieux amis, M. le sénéchal et M. de la Houlle, escortés eux-mêmes de Nicolas Ricaut, commis greffier, et de Guillaume Le Brêt, sergent. Aux abords du portail, M. de la Houlle, qui chevauchait pensif sur sa selle, renifla tout à coup fortement ; tel un vieux cheval de bataille

(1) Cette chapelle, tombée en ruines depuis une dizaine d'années, se trouvait à l'embranchement des routes de Caro et d'Augan ; on a dressé en cet endroit une croix élevée sur les murs du parc.

se réveille et piaffe à l'odeur de la poudre qui lui fut autrefois familière.

— Si je ne m'abuse, dit-il, M. le sénéchal, voici quelque fumet de nature à faire déplorer le départ tardif de notre Cour royale de Ploërmel. Il ne m'apparaît pas que l'on célèbre, céans, un obit ; bien plutôt, la longue expérience de notre jeunesse nous démontre-t-elle qu'il est question pour l'heure de tout autre chose.

— Monsieur mon ami et compère, répondit M. le sénéchal, je vous connus toujours homme de bon conseil et de haute intelligence : par ainsi, j'adopterai votre sentiment et, puisque nous venons ici sur signification de la dame de Quintin, comme sur rumeurs et bruits communs pour empêcher mariage au nom du Roy, le mieux sera de prendre vent au plus tôt et, s'il en est temps encore, de pousser gaillardement notre affaire ; je vous ferai souvenir, à ce propos, qu'il est question, en l'état, d'un condamné à la peine capitale.

M. de la Houlle renifla de rechef avec une satisfaction non dissimulée. — Après tout, reprit-il ; mon compère, il ne messied point à la jeunesse de se signaler dans les discordes, elle a la frénésie de la prouesse et ses folies prennent comme les maladies contagieuses, elle aime les choses extraordinaires et éclatantes ; palsambleu ! M. le sénéchal, des aventures de ce genre nous advinrent. J'ai eu regret d'avoir porté les affaires au point où elles en furent à l'égard de ce bon M. de Lorgeraye. Peut-être avons-nous dans ces mouvements passés agi par de méchants principes, c'est pourquoi je serai satisfait de le voir jouer un bon tour à la justice du Roy notre Sire.

Tout en devisant, messieurs de la sénéchausée

avaient franchi la haute porte et mis pied à terre dans la cour. Une grosse maritonne qui, la cuiller à pot en sa main et les deux poings sur les hanches, survint à les rencontrer, les renseigna de la meilleure grâce.

M'est avis, énonça-t-elle, avec un sourire pointu — car elle avait reconnu les gens de robe à l'écritoire du greffier — m'est avis que vous trouverez M. de Lorge-raye et je crois bien aussi maintenant madame en la chapelle ci-près où ils se trouvent être à réciter leurs patenôtres. »

Les robins suivirent le geste et se dirigèrent vers l'endroit indiqué. Près de l'huis grand ouvert, un groupe de manants qui n'avait pu ou voulu trouver place causaient pieusement, en entendant la messe, des prix du seigle et du blé noir ; le groupe s'écarta pour livrer passage à messieurs de la cour, lesquels, grâce à ce léger tumulte, se virent l'objet d'une attention peu bienveillante, l'assemblée ayant connu de bonne heure que rien d'agréable ne pouvait venir aux gens de qualité des bonnets carrés et de leurs pareils.

Cependant vénérable et discret missire Olivier Brager, recteur de Réminiac, se retournait à l'autel. — « A ce que nul n'en ignore, prononça-t-il d'une voix forte, et à seule fin qu'aucune opposition ne se produise ensuite, je donnerai lecture des lettres par lesquelles il appert que M. de la Ruée et demoiselle Marie Tayart, ci présents, ont bien et valablement contracté mariage par devant nous et en face d'Eglise, d'autant, ajouta-t-il, d'un ton que M. de la Houlle qualifia ensuite de narquois, d'autant que j'avise certains seigneurs qui se montreront heureux d'y apposer leur paraphe.

A ces mots, l'assemblée toute entière se retourna, il y eut des sourires discrets dans le haut de la chapelle,

et dans le bas maintes amicales bourrades octroyées et rendues. — « Monsieur mon ami et compère, souffla M. le sénéchal, il me plairait en ce moment traduire un passage obscur de Tacite en notre bonne ville de Ploërmel. »

Le recteur continuait :

« Je certifie avoir administré la bénédiction nuptiale en la chapelle de Saint-Nicolas, paroisse de Réminiac, à messire Jacques de la Ruée, sieur de Lorgeraye, de la paroisse de Ruffiac, et à noble demoiselle Renée-Marie Tayart, dame de la Touche-au-Roux, de la paroisse de Carentoir, en présence de vénérable et discret missire Guégnard, recteur de Tréal, et de messire François, Georges de la Fresnaye, seigneur dudit lieu, et de messire Yves-Nicolas de la Bourdonnaye, seigneur de Bouarry, et de dame Gillette Payen, dame de la Ruée et demoiselle Françoise de la Ruée, dame dudit lieu, et de dame Guyonne Geslin, dame de la Fresnaye, et d'honorable homme Sébastien Auffret et des autres ci présents qui signeront pour leur respect. Le tout fait aux fins de l'assignation signifiée à requête desdits comparants à dame Marie Botherel-Quintin, dame de la Touche-au-Roux, le vingt du présent mois et contrôlé à Tréal le vingt-deux du présent et, sur son défaut de non comparoir après avoir fait évocation et appel de la dite dame, avons passé outre à ce que dessus aux fins du décret de mariage fait en la baronnie de la Gacilly, le vingtième du présent mois et certificat des bannies de missire le doyen de Carentoir et du recteur de Ruffiac le vingt-cinq, dispense de Mons. de Vannes, le vingt deuxième du présent. Lesquels certificats demeurent vers le recteur de Tréal, lesquels représenterons toutes-fois quand requis sera. Ce vingt-six janvier, mil six cent

quatre-vingt-trois. En foi de quoi soussigné et daté le présent ledit 26 janvier 1683 (1).

Pendant que missire Olivier Brager déposait les ornements sacerdotaux, le cortège reprit sa marche vers le manoir. Sous le porche M. de Lorgeraye la Ruée fit rencontre de messieurs de la cour auxquels avec beaucoup de civilité il présenta ses hommages. « Messieurs, dit-il, je bénis le ciel qui par un heureux hasard a permis que vous dirigiez aujourd'hui vos pas vers ce manoir ; j'ai plaisir à y refaire votre connaissance et voici madame de la Ruée qui en éprouve autant de contentement. Prenez donc, ici, bien des choses honnêtes de notre part ; j'espère être assez heureux de vous voir partager notre bonheur ; avant le dîner je vous présenterai les lettres de rémission que l'on me fit tenir de Paris, après quoi, M. de la Houle voudra bien ouvrir le bal avec notre dame et compagnie ».

Ainsi fut fait ; bientôt M. le sénéchal et M. de la Houle prirent place non loin de la mariée, cependant que leur suite se commettait avec quelques procureurs et autres plumitifs de moindre importance. M. le sénéchal demeura d'abord réservé, mais sitôt après le potage, M. de la Houle, ragaillard, commença de se remémorer les souvenirs galants de sa jeunesse et de les narrer à l'assistance qu'ils firent rire aux larmes. Il mangea comme quatre, but comme six et ce fut ensuite avec le meilleur ton que, cambrant la taille, tendant le mollet, puis balayant la terre des plumes de son

(1) *Registres de Réminiac*, 1683. — Suivent les signatures puis cette note. — « Le présent enregistré par moi recteur de Tréal, le 10 février mil six cent quatre-vingt-trois, ne l'ayant pu faire plus tôt à défaut de registre. A Réminiac, ce 10 février 1683. GUEGNARD, recteur de Tréal.

feutre, il s'inclina devant madame de la Ruée pour la supplier qu'elle eut pour agréable de vouloir bien lui accorder l'honneur d'un bal qu'il se flattait mener mieux que personne.

A cette demande, nobles et vilains se levèrent : M. le sénéchal donna la main à madame de la Ruée douairière et le long serpent bariolé se déroula autour des vieux édifices, les entourant de ses replis. On avait fait venir quelques violons pour la noblesse et le populaire pouvait s'ébattre au son de nombreux binious. Après le bal ce fut une courante, après la courante une bourrée : M. de la Houle resta inlassable. M. le sénéchal plus sédentaire avait abandonné la danse et on l'entendit dans un groupe, où il humait le piot en compagnie de messire de la Bourdonnaye, faire cette citation opportune.

Nunc est bibendum,
Nunc pede libero pulsanda tellus.

On remarqua dès lors que sa perruque était légèrement défrisée et à la vent vole.

Enfin, sur les quatre heures, il fallut partir. M. de Lorgeraye, rempli de prévenance, tint l'étrier à M. le sénéchal dont les citations latines et grecques n'étaient plus à nombrer mais accusaient un léger trouble cérébral. M. de la Houle, bien en selle, mit son feutre sous le bras et tendit la main à son hôte. « Monsieur, dit-il, en prenant congé, j'aurais regret à condamner de nouveau un aussi galant homme que vous l'êtes ».

La cavalcade disparut, falote, dans les ombres du soir que M. le sénéchal — soutenu par Nicolas Ricaud et Guillaume Le Bret, — égaya de joyeux devis, récriminant contre les vices de l'époque, et tonnait

surtout contre le crime d'ivrognerie lequel ne tendait à rien moins qu'à la ruine de la province de Bretagne. Aux approches de Ploërmel, il s'assoupit, mais toute son ardeur se réveilla au débotté. M. de la Houille lui-même, l'ayant voulu reconduire, demeura pantois et s'enfuit d'horreur pour l'avoir vu entrer, la perruque à la main, dans la salle où se tenait Madame de Lézonais et chanter à tue-tête.

Jeanne ma mie,
Digue don don don !

Il y eut des explications orageuses — Le lendemain, M. le sénéchal avoua à son ami et compère qu'il ressentait une douleur cuisante sous l'os dit frontal et croyait pouvoir démontrer, se reposant sur des textes irréfutables, que ce malaise fut élégamment désigné, jadis chez les Latins, sous le nom de « *gula lignea* ».

..

Les trois manoirs de la Fresnaye, de la Guichardaye, et de la Touche-au-Roux (1) aux paroisses de Réminiac, de Tréal et de Carentoir ne sont guère séparés les uns des autres que par une demi-lieue de chemin ; monsieur et madame de la Ruée se résolurent de franchir cette distance le 24 mars après avoir, chemin faisant, pris les cendres des mains de missire Olivier Brager, leur pasteur, ainsi que tout bon chrétien le doit faire en ce jour. Il leur pesait d'être à charge à leurs bons amis, monsieur et madame de la Fresnaye et,

(1) Les manoirs de la Fresnaye et de la Guichardaie existent encore : le premier appartient au marquis d'Antin et aux de Cintré, le second est la propriété de M. le docteur Génuit ; quant à la maison noble de la Touche-au-Roux, il n'en reste aucune trace.

comme le petit castel de la Guichardaie appartenant à madame de Quintin se trouvait vaquer d'habitants, il leur semblait tout naturel de pouvoir l'accueillir à leurs aises et demeure ; la réalisation de cette pensée, toute louable qu'elle fut en soi, n'alla cependant point sans quelque embarras. Madame de la Touche-au-Roux, défiante de sa nature, avait recommandé de faire bonne garde et, en cas d'invasion, de la prévenir, sur le champ, dut-on gagner son logis à tombeau ouvert ; aussi les jeunes époux trouvèrent-ils porte close. Par bonheur M. de la Ruée était homme de moyens : il héla Jean Tudo et François Razé, marchands de grains et de bestiaux à Tréal, qui revenaient de la messe ; fit appel aux métayers du château et en quelques coups d'épaules la solide porte d'entrée fut mise hors de ses gonds ; il en alla de même des autres obstacles, si bien qu'après deux heures d'efforts les nouveaux venus restèrent maîtres de la place qui se découvrit abondamment pourvue de grains, de linges, de lits à quenouilles, de lard et autres objets indispensables à un séjour prolongé. M. de la Ruée nageait dans l'abondance et la joie ; il voulut, étant aussi homme d'honneur lorsque la justice pouvait l'y contraindre, que Jean Tudo et François Razé signassent un inventaire lequel fut minuté séance tenante après quoi l'assistance redescendit déjeuner. Le cidre était bon et droit en goût, le vin vieux et d'heureux terroir ; il n'est rien de tel pour délier les langues, provoquer la confiance et enchaîner l'amour. En outre M. de la Ruée se montra d'accueillante humeur et promit remise de quelques lods et ventes, ce qui ne nuit jamais dans l'esprit du populaire ; c'est pourquoi, lorsqu'il émit l'idée de prendre l'air en faisant le tour du domaine, ce dessein fut-il adopté d'ac-

clamation : toute l'assemblée se leva et sortit dans la cour.

A ce moment précis, notre jeune connaissance, le petit laquais Bouton, placé en vedette sur la route, accourut de toute la vitesse de ses jambes en agitant son bonnet pour donner plus d'importance à l'annonce qu'il venait faire.

— « Monsieur, cria-t-il, tout essoufflé ; Monsieur ! Voici venir M^{me} de Quintin et sa maison : devrai-je les faire entrer céans ? »

M. de Lorgérais La Ruée et encore plus sa jeune épouse eussent baillé de grand gré quelques beaux écus de leur poche pour écarter cette inopportune visite et éviter des épanchements que l'un et l'autre prévoyaient devoir être pénibles. Nonobstant, ils firent bonne contenance : M. de la Ruée lança à sa femme un regard éloquent qui déterminait soudain sa retraite vers le manoir, avisa ceux narquoisement ironiques des rustres et marauds qui l'entouraient, acquiesça d'un geste vague à la demande de maître Bouton et, tête haute, se dirigea vers le portail d'entrée où Madame sa belle-mère descendait lentement de ses brancards.

Ce n'était point que cette dame présentât dans son costume des singularités uniques, mais son allure était telle que, sur ses pas, les essaims de polissons grossissaient naturellement ainsi que les nuées de corneilles derrière le laboureur creusant son sillon.

Son bonnet monté et renflé en bourse, haut de deux pieds, était d'une ratine bleu céleste comme le reste de ses habits et l'escarcelle qui battait ses jupes à mille plis, vaste et côtelée ainsi qu'un potiron, était du même bleu de ciel. Un édifice de coiffes encadrait son visage parcheminé et plat dont le bec d'aigle réussissait à

joindre un menton crochu comme la chaussure d'un noble polonais, et cette vieille dame, que l'âge avait cassée sans la réduire, s'aidait dans sa marche d'une canne béquille dont la poignée se cambrait à l'image d'un marteau d'armes. Des gants de filoseille bleue chaussaient ses mains, des bésicles de corne noire chevauchaient son nez, une chaîne passée à son cou retombait jusqu'à sa ceinture se mariant à un trousseau de clefs joint à un étui à couteau et à fils, à deux paires de ciseaux et à un peigne à l'indienne. Deux servantes à cornettes plates suivaient la dame, précédant le gros de la troupe ; l'une tenait entre ses bras un chien jaune avantagé de longs poils embroussaillés qui recouvraient jusqu'au bout son museau de truffe ; l'autre montrait pendu à son poing gauche un sac de velours rapé, bleu azur, pourvu d'objets divers parmi lesquels brillait le goulot d'un flacon en argent émaillé. Un écusson ornait le sac : *D'argent, au lion de sinople couronné, armé et lampassé d'or*, qui est Botherel.

Madame de Quintin, devançant son monde, composé des deux servantes susdites, d'un laquais et de cinq mé-tayers, ne permit point à M. de Lorgerais de baiser, ainsi qu'il en témoignait la bonne intention, le bout rapiécé de son gant et dit d'une voix nasillarde et sèche :

— Ah ! Vous voilà : Monsieur, je ne suis point fâchée de vous voir bien que j'en possède tous les sujets ».

M. de La Ruée leva les paumes en signe d'approbation timide.

— Taisez-vous, reprit vivement la dame et point ne m'empêchez de poursuivre : quoique vous tentiez, je vous flétrirai publiquement et suis d'un tel estoc que je ne faillirai pas à mon devoir. Or çà, beau suborneur de filles ! Que faites-vous sans notre bon plaisir et li-

cence en ce manoir qui nous fut assigné comme assiette de nos douaire et deniers dotaux ? — Taisez-vous ! — Je suis venue de ma personne pour vous sommer d'avoir à déguerpir incontinent et à vous remettre entre les mains du Roy, notre Sire. qui statuera sur votre sort étant le père naturel de ses sujets. Par égard pour vous, nous demanderons à Sa Majesté que votre châtiement soit secret. Un tribunal de famille ou quelque chose d'approchant vous jugera suivant vos mérites, sinon les sergents viendront vous chercher. Ça, qu'attendez-vous pour parler ?

M. de la Ruée, tournant son feutre qu'il tenait fort civilement à la main, durant cette algarade, balbutia d'abord les mots d'*offenses*, d'*excuses* et de *pardon* ; il allait ensuite entamer une apologie que l'on augurait brillante, mais cette justification fut perdue pour l'Histoire. Un véritable rugissement coupa son plaidoyer et madame du Quintin, béquille en l'air, suivie de ses gens, prit sa course vers le petit castel à la porte duquel venait de s'encadrer le visage curieux de madame de Logeraye.

Une catastrophe devenait inévitable : elle se produisit aussitôt. En vain M. de la Ruée, le feutre toujours à la main, se porta-t-il en toute hâte et avec toutes ses forces vers le fond de la cour ; il ne put y devancer son irascible belle-mère qui s'y tenait déjà, la canne haut levée sur sa fille et proférant à son adresse les qualificatifs qu'elle jugeait les mieux appropriés aux circonstances — « Ehontée, coureuse, paillarde, rouleuse, vociférait-elle ; venez ça que je vous châtie selon vos crimes ; aussi bien ne mourrez-vous que de mon bras. »

Quoique l'invitation offrit un incontestable attrait, la jeune femme se donna garde d'y déférer ; au con-

traire, pleine de prudence, elle rétrograda vers le manoir juste à point pour permettre à son époux, qui par dévouement conjugal s'était interposé, de recevoir, sur son pourpoint le choc de la canne maternelle. M. de la Ruée fit en l'aventure, montre d'une patience surhumaine. Vingt fois le jonc cingla son visage et ses épaules, vingt fois il affronta l'orage, sinon sans mot dire, du moins en adjurant madame sa redoutée belle-mère de se montrer douce et pitoyable envers sa fille d'autant que l'Église avait reconnu leur mariage. Rien ne servit. La châtelaine de la Touche-au-Roux de plus en plus furieuse, brandissant de mieux en mieux son marteau d'arme, le contraignit peu à peu de rompre jusqu'à l'huis du castel, puis jusqu'à la porte de la grande salle, mais ici, la scène changea.

A ce moment, les positions de combat des troupes belligérantes étaient ainsi : au fond de la salle, protégée par l'énorme table massive en bois de chêne, madame de Lorgeraye ; barrant la porte, M. de la Ruée et ses gens. On voyait là, à droite et à gauche du jeune seigneur, François Rasé avec son mousquet, Jean Tудо, puis Jean Loual, métayer de la Guichardaye, Mathurine Bonin, sa ménagère, et Jeanne Bonin sa belle-sœur. Pierre Brogat de la Chesnaye, René, Pierre et Yves Loual, Sébastien Reminiac et Pierre Perro, son valet, Jean Gaspihan et Jean Bonno, Jacques Plantard et Sébastien Nouel.

Le chef des forces adverses se tenait en face fièrement campé sur le seuil et suivi de toute sa maison où se distinguaient les deux suivantes, Michelle Rio et Jeanne Le Borgne, François Chesnorio, métayer de la Touche-au-Roux, Jean Souchet, Armel Bourdet, Jean Esnault et Guillaume Costard. Au milieu de la cour,

le couturier, Jean Broban, laissant son « barne » où il travaillait à cropeton, s'approchait, les bésicles sur le nez et l'aiguille à la main, se posait en loyal juge de la passe d'armes et s'apprêtait à en suivre les phases avec un intérêt non dissimulé.

Cependant M^{me} de Quintin poursuivait ses invectives renouvelées des héros d'Homère. — « Et vous, disait-elle ; Monsieur mon prétendu gendre que oncques ne reconnaitrai comme tel en face d'Eglise ou autrement, vous êtes un coquin, un hobereau ; vous n'êtes même pas gentilhomme. Du reste, vous périrez par sac ou par corde, à moins, toutefois, que ce ne soit de ma main : tirez vos grègues et me laissez en face de cette pécore ».

Joignant le geste à la parole, la bonne dame voulut accélérer l'effet de ses ordres et, saisissant à la cravate son infortuné gendre, prétendit le traîner dehors pour le remettre à ses gens.

Cette fois la coupe était pleine M. de Lorgeraye sur-rexcité par ce dernier outrage et par ces apophtegmes aussi nouveaux que réconfortants, mit la main à ses chausses et en retira un gros pistolet qu'il y gardait en réserve pour les cas de force majeure. La vérité nous contraint de dire qu'il s'en servit pour mettre congrument en joue madame son honorée belle-mère. En même temps François Razé relevait son tromblon et en allumait la mèche.

Ce fut le signal d'une mêlée générale dans laquelle nous nous trouvons fort en peine de signaler les hauts faits que sans nul doute on vit se produire car, à partir de cet endroit, les dépositions contradictoires des témoins, entendus par M. de la Houllé et M. le sénéchal, enchevêtrent singulièrement les choses. On y doit comprendre qu'après avoir réclamé sa fille pour en faire

l'usage que l'on sait, M^{me} de Quintin exigea au milieu du fracas de la bataille un coffre façon de Flandre où reposaient les chartes, actes et autres parchemins concernant ses terres et deniers dotaux et que ce coffre lui fut durement refusé. Il faut admettre, en outre, que M. de Lorgeraye, depuis l'instant où il braqua son pistolet sur madame sa belle-mère cessa de se conduire en galant homme ainsi que sa naissance et son éducation lui en constituaient un strict devoir. Criant et blasphémant le nom de Dieu, on le vit se précipiter sur M^{me} de la Touche-au-Roux, l'accabler de coups de poing et de pied, lui décharger un grand coup de crosse sur la tête, puis tenter de l'étrangler en la serrant à la gorge. — Pendant ce temps, Jean Souchet, voulant se porter au secours de sa maîtresse, voyait à deux pouces de son visage la gueule béante du tromblon de François Razé et s'entendait intimer la défense de faire un pas de plus sous peine de se voir casser la tête. Le reste des deux troupes, y compris le chien jaune enflammé par l'exemple des capitaines, besognait de son mieux, les hommes roulant enlacés sur les dalles, les femmes perdant au profit de leurs rivales une notable partie de leur chevelure et les plus forts dans la lutte hurlant « *A la force* » beaucoup plus haut que les plus faibles. Pas n'est besoin de dire que vainqueurs et vaincus émettaient par simple acquit de conscience cette invocation à la maréchaussée laquelle se trouvait avoir bien autre martel en tête que de courir à la Guichardaye.

Enfin, après un quart d'heure d'alternatives diverses, la victoire échut à M. de Lorgeraye et à ses gens qui accablèrent l'ennemi sous le nombre. Ils prétendirent plus tard contester ces agissements et soutenir qu'ils s'étaient retirés sans vaincre comme sans combattre

sous les menaces de madame de Quintin ordonnant à sa suite de tirer sur eux, mais M. de la Houlle leur remontra, avec raison, qu'ils en imposaient et se permettaient envers la vérité des licences par trop considérables.

Quoi qu'il en soit, M^{me} de la Touche-au-Roux, les coiffes en désordre, se retirant toutefois avec armes et bagages, c'est-à-dire avec sa canne béquille et son aumônière dut reculer suivie de sa maison jusqu'à l'extrémité de la cour, n'ayant pour arrière-garde que son petit chien jaune lequel continua de bravement faire tête à l'ennemi. Avant de franchir le seuil du grand portail, elle se retourna une dernière fois vibrante de colère à seule fin d'appeler sur les têtes de sa fille et de son gendre un nombre copieux de châtimens terrestres et célestes soigneusement choisis entre les plus sévères. Après quoi, l'âme quelque peu rassérénée, elle regagna majestueusement ses brancards.

..

Nous ne suivrons pas les acteurs de ces différentes scènes dans les innombrables procès qui continuèrent ensuite; le décès de M^{me} de Quintin mit seul un terme à ces actions judiciaires. Après sa mort M. et M^{me} de la Ruée vécutrent peut-être heureux mais sans avoir beaucoup d'enfants, la Providence ne leur ayant départi qu'un fils. Encore plus tard, durent-ils rester perplexes pour ce qui touchait à la valeur de ce présent, car ce fils devint un fort mauvais sujet et sa progéniture immédiate marcha sur ses traces (1).

(Fin).

J. H.

(1) Voir à ce propos les *Archives d'Ille-et-Vilaine. C. 1633.*

LA BRETAGNE

A L'ACDÉMIE A FRANÇAISE

AU XIX. SIÈCLE

V. — LE COMTE DE SAINTE-AULAIRE (1)

(1778 à 1854).

II

CHAMBELLAN, PRÉFET ET DÉPUTÉ
1809 à 1829.

Le 3 juin 1809, le comte de Sainte-Aulaire épousa en secondes noces M^{lle} du Roure; et bientôt commença pour lui une carrière nouvelle. Après Wagram, l'empereur, négociant son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, pensa que le moment était venu de s'attacher étroitement l'ancienne aristocratie, et nomma, par un décret du 21 décembre, une liste nombreuse de chambellans parmi lesquels se trouvaient les plus beaux noms de France. Quelques-uns, remarque M. de Barante, très informé de tout ce qui concerne la cour impériale, avaient peut-être sollicité cette faveur; mais la plupart n'avaient pas été consultés. Sainte-Aulaire se sentait peu de goût pour cette fonction. Il eut préféré servir son pays en remplissant des fonctions publiques. Cependant il accepta et ce ne fut pas sans compensation,

(1) Voir la *Revue* d'avril-mai 1906.

car l'empereur pensait aussi « qu'il convenait de donner à ses chambellans d'autres devoirs et d'autres occupations que le service de sa personne (1). » Presque tous entraient dans l'armée, dans l'administration ou dans la diplomatie. Sainte-Aulaire, à qui l'on offrit en 1812 le poste de ministre près la Cour de Wurtemberg, ne se crut pas de taille à remplir cette mission ; et, le 12 mars 1813, il fut nommé préfet de la Meuse.

La situation était grave, l'empereur venait de rentrer de la désastreuse campagne de Russie, et se préparait à rassembler une nouvelle armée pour résister à la coalition germanique : 430 000 jeunes gens que les levées précédentes n'avaient point moissonnés étaient appelés sous les armes ; 10.000 fils de famille, qui avaient fourni des remplaçants, étaient contraints, sous le nom de gardes d'honneur, à entrer au service militaire ; 80 000 hommes étaient demandés aux gardes nationales pour former les garnisons des places fortes ; la France allait être saignée à blanc. « Les administrateurs chargés d'accomplir de si rudes mesures pouvaient non pas en alléger le poids, mais gagner l'estime et même l'affection des populations, en agissant avec justice et douceur, en se montrant sympathiques aux souffrances des familles, en s'associant à la tristesse commune, et en faisant appel aux sentiments patriotiques, sans menacer la tardive obéissance des rigueurs de l'autorité ». Tel fut le rôle du comte de Sainte-Aulaire à Bar-le-Duc, et sa tâche devint plus affligeante encore lorsqu'après la bataille de Leipzig, toutes les villes de la Lorraine se remplirent de malades et de blessés. Les alliés entrèrent à Bar-le-Duc au milieu de janvier 1814. Sainte-Aulaire

(1) De Barante, *Notice* p. 24.

revint alors à Paris, puis il suivit à Blois l'impératrice qui, au moment de l'abdication de Napoléon, le chargea de remettre une lettre d'elle à M. de Metternich.

La Restauration le nomma préfet de Toulouse. Là, la situation devint bientôt très difficile car, aussitôt connu le débarquement de l'empereur à Cannes, on avait choisi Toulouse comme un des points destinés à opposer la plus longue résistance au gouvernement impérial. Le baron de Vitrolles y fut envoyé avec le titre de commissaire extraordinaire du roi, et Sainte-Aulaire seconda loyalement ses efforts, mais il fallut bientôt reconnaître que la partie était désespérée. Le 1^{er} avril, Bordeaux et Montauban avaient arboré le drapeau tricolore ; le général de la Borde, qui commandait à Toulouse, reçut directement des ordres de l'empereur, fit arrêter M. de Vitrolles pour l'envoyer à Paris et s'occupa de ranger la ville sous son obéissance. Sainte-Aulaire obtint que M. de Vitrolles fut traité avec égard, puis, le 5 avril, il donna sa démission et l'annonça aux habitants de la Haute-Garonne par une proclamation où « en parlant avec respect et tristesse de la maison de Bourbon, il reconnaissait que cette cause était perdue, que tenter de la défendre avait été juste et loyal, mais que maintenant toute résistance serait vaine, troublerait la paix publique et compromettrait la sûreté des individus (1) ».

Cette démission et cette proclamation furent regardées par les ultra-royalistes du Midi comme des actes coupables, un manque de fidélité au roi. Ces préventions le suivirent jusqu'à Paris. Il s'en consola en acceptant le mandat législatif que lui offrit le département

(1) De Barante, *Notice*, p. 28.

de la Meuse en souvenir de son administration. Il parla peu pendant la session de 1815, mais il y vota avec la minorité, partageant les anathèmes prononcés par les ultra contre Royer Collard, de Serre et Pasquier. Ce fut à cette époque qu'il se lia intimement avec le duc de Broglie qui devait prononcer son éloge à l'Académie, et avec M. de Barante, son futur biographe. Bientôt l'ordonnance du 5 septembre 1815, ayant rétabli, en prononçant la dissolution de la Chambre, les conditions d'éligibilité prescrites par la charte, Sainte-Aulaire dut rentrer dans la vie privée; il n'avait que trente-huit ans et, pour être éligible, il fallait en avoir quarante.

Pendant ce repos, survint un important événement de famille. Le roi Louis XVIII, qui n'avait pas gardé rancune de la proclamation de Toulouse, forma le projet de marier M^{lle} de Sainte-Aulaire avec son ministre et ami M. Decazes. Il chargea de la négociation le général Oudinot, qui avait connu les parents pendant leur séjour dans la Meuse où il avait lui-même passé plusieurs mois à guérir ses blessures. Le comte de Sainte-Aulaire, qui avait la gestion et la jouissance de la grosse fortune de sa fille tant qu'elle était mineure, était lui-même, remarque M. de Barante, très préoccupé du désir de la marier : « M. Decazes avait une grande position politique; son rôle dans le gouvernement de l'État lui donnait, outre l'amitié du roi, la faveur d'un parti auquel appartenait M. de Sainte-Aulaire, et, ce qui le touchait davantage, le caractère de M. Decazes lui plaisait et lui inspirait confiance (2). » M^{lle} de Sainte-Aulaire devint madame et bientôt duchesse Decazes.

(2) De Barante, *Notice*, p. 31.

En 1818, le comte de Sainte-Aulaire devenait éligible. Il fut nommé président du collège électoral du Gard, avec la mission de s'entendre avec le préfet pour assurer la liberté et la sécurité du vote, mission fort délicate dans une région où les désordres se succédaient presque sans interruption depuis trois ans. Lui-même fut élu et, lorsque M. de Villèle attaqua dans la Chambre la validité des opérations, le comte de Sainte-Aulaire put lui répondre qu'en 1815, treize protestants avaient été égorgés dans les rues de Nîmes la veille de l'élection, tandis que, en 1818, tous avaient pu voter sans courir aucun risque de leur vie.

Le comte de Sainte-Aulaire fut élu secrétaire de la Chambre dès le commencement de la session. Il siégeait parmi les libéraux monarchiques et l'on sait que le plus grand nombre des élus de 1818 appartenait à l'opinion modérée ; mais la Chambre des pairs s'inquiéta d'y voir Lafayette et Benjamin Constant ; et, prévoyant que la prochaine élection donnerait des choix plus hostiles, elle vota une résolution pour demander au roi de modifier l'organisation des collèges électoraux. Ce vote détermina le ministère à une mesure radicale ; du même coup il nomma soixante nouveaux pairs de son choix : notabilités du règne impérial, maréchaux, généraux, anciens ministres, magistrats ou administrateurs, et parmi eux fut compris le marquis de Sainte-Aulaire, père du député, qui n'était revenu de l'émigration qu'en 1814.

Le premier discours important que prononça le comte de Sainte-Aulaire à la Chambre des députés fut celui de la session 1819, pour appuyer la proposition de donner à titre de récompense nationale une dotation au duc de Richelieu qui venait, par le traité d'Aix-la-

Chapelle, de délivrer la France de l'occupation étrangère. De ce jour, dit M. de Barante, il fut compté parmi les orateurs distingués de la chambre élective : « Sa parole avait un caractère de facilité, sa diction quelque chose d'élégant et de bonne grâce ; c'était l'esprit et le ton de la conversation ; nulle emphase, nulle pédanterie ; jamais de déclamation. Dans la controverse de tribune, il joignait à la politesse et aux égards pour ses adversaires, une fermeté accentuée dès que l'occasion la rendait nécessaire. Il savait plaire même quand il ne persuadait point (1). » Chacun sait, dira à son tour le duc de Broglie dans son *Discours de réception à l'Académie* en 1856, qu'il unissait dans les luttes de la tribune, à l'énergie du citoyen les lumières de l'homme d'Etat, l'élégance et l'urbanité de l'homme du monde ; à la fierté du gentilhomme, la confraternité du député. En toute question, en toute occasion, la justice et le bon droit pouvaient compter sur lui. Royaliste de cœur, on l'a vu se lever, lui, troisième, pour maintenir aux juges de Louis XVI la garantie de la charte ; catholique fervent, on l'a vu dénoncer, avec indignation et persévérance, les cruautés exercées sur les protestants du Gard ; modéré de sentiment et de langage, on l'a vu défendre dans une circonstance délicate le droit de tout dire, l'inviolabilité de la parole, l'inviolabilité quand même. Etranger à toute ambition personnelle, à toute animosité, à toute arrière-pensée, homme de parti exempt d'esprit de parti, on l'a vu tour à tour s'asseoir sur des bancs opposés, selon que la politique du moment lui paraissait servir ou compromettre la cause qu'il avait embrassée. Cette cause, je la nommerai

(1) De Barante, *Notice*, p. 39.

de son nom, c'était la cause de la liberté, de la liberté réglée mais réelle, loyale mais sérieuse... » (1)

Bientôt son gendre M. Decazes devint président du Conseil, pratiquant comme lui cette politique du juste milieu « supérieure aux prétentions du moment et aux passions de tous les temps », qui devait lui attirer la haine implacable des ultra. Lorsque le duc de Berry fut assassiné dans la nuit du 13 février 1820, ceux-ci déclarèrent que, si le prince avait été frappé d'un poignard, c'était une conséquence de la conduite du ministère et du choix de ses agents. Un député, Clauzel de Coussergues, déposa même une proposition de mettre M. Decazes en accusation comme complice de l'assassinat. Le lendemain plusieurs membres de la droite demandèrent que ce dernier membre de phrase fut retranché du procès-verbal : « puisque M. de Coussergues, s'écria le comte de Sainte-Aulaire, ne veut pas qu'on attribue à sa douleur les mots qui lui sont échappés hier, puisqu'il ne veut pas accepter cette excuse de sa démence, je lui dirai et je demande que ma réponse soit consignée au procès-verbal, je lui dirai : vous êtes un calomniateur. » Vingt-cinq députés seulement se levèrent pour que le procès-verbal fût maintenu sans retranchement. Mais M. Decazes dut céder la place au duc de Richelieu, pour raison de santé, disait l'ordonnance royale, puis fut créé duc par le roi Louis XVIII et nommé ambassadeur à Londres. Parmi les nombreuses brochures qui furent alors publiées pour et contre lui, nous devons en citer une due à la plume de son beau-père dont ce fut le premier essai dans les

(1) Duc de Broglie, *Discours de réception à l'Académie française*, Paris, Didier, 1856, in-8°, p. 17.

lettres. Elle eut plusieurs éditions dans la même année et cependant aucun biographe du comte de Sainte-Aulaire n'en a parlé avant la *Bio-bibliographie bretonne*. C'est une *Réponse au Mémoire de M. Berryer pour M. le général Donnadieu* (1), à propos des exécutions du midi dont on accusait Decazes d'avoir donné l'ordre. Sainte-Aulaire réduit cette accusation à néant, et prouve, en défendant son gendre, qu'il possédait toutes les qualités d'un parfait avocat.

Nous n'avons pas le loisir de suivre le comte de Sainte-Aulaire dans tous ses discours à la Chambre des députés; qu'il nous suffise de signaler les plus caractéristiques. En 1821, il s'opposa à un article qu'on voulut ajouter au règlement afin de pouvoir interdire la parole à un orateur qui aurait été rappelé deux fois à l'ordre: « La parole, lorsqu'elle n'est pas une provocation à la révolte, est, déclara-t-il, un droit conféré aux députés par l'élection; il peut être blâmé mais non pas puni; cette peine votée par la majorité serait prononcée non pas par un juge mais par des adversaires ». Une autre fois, au sujet d'un dégrèvement sur la propriété foncière, il fit remarquer qu'il en résulterait un retranchement sur la liste électorale, puisqu'il faudrait en soustraire les contribuables qui ne paieraient plus 300 francs: « or, leur revenu ne serait pas diminué; au contraire il s'augmenterait; et comme le revenu des propriétaires était le signe d'après lequel la charte avait présumé l'indépendance, la lumière et la sagesse d'opinions, cette augmentation ne devrait pas être un motif pour perdre le droit électoral ». On reconnaît bien là le calculateur et l'ancien élève de l'Ecole poly-

(1) Paris, Ladvocat, 1820, in-8°, 76 p. avec les pièces justificatives.

technique. L'année suivante, à propos de l'acte d'accusation du procureur général de la Cour de Poitiers contre les membres de la conspiration Berton, acte dans lequel on affirmait qu'un des accusés, contumace, avait parlé de ses relations avec Lafayette, Foy, Laffitte et Benjamin Constant; les députés se plaignirent vivement de la fausseté des faits qui leur étaient imputés, et le comte de Sainte-Aulaire demanda que le procureur général fût traduit à la barre, pour y répondre à l'accusation de s'être rendu coupable d'offences graves contre la Chambre des députés. Il distingua nettement l'instruction de l'accusation, qui ne doit contenir que des faits dont l'instruction a donné la preuve certaine. Il y a ici, ajouta-t-il, un guet-apens judiciaire. Royer-Collard appuya la motion qui recueillit 127 voix; mais l'axe de la majorité s'était depuis quelque temps déplacé, elle fut repoussée par 226 suffrages. On remarqua qu'en aucune autre délibération, la minorité n'avait été aussi nombreuse.

Réélu dans le Gard en 1823, le comte de Sainte-Aulaire intervint dans l'affaire Manuel lors de la célèbre discussion sur la guerre d'Espagne. La majorité avait demandé l'exclusion de Manuel à propos d'une phrase qu'on ne lui avait pas laissé achever et dans laquelle on prétendait voir une apologie du régicide : « On vous demande d'appliquer à M. Manuel, dit le comte de Sainte-Aulaire, la peine la plus sévère que vous ayez, non pas le droit mais la puissance de prononcer : l'exclusion de la Chambre, c'est-à-dire l'interdiction des droits civils, peine classée parmi les peines infâmantes. Vous voulez flétrir M. Manuel devant l'opinion publique, mais cela ne dépend pas de vous; si votre jugement n'obtient pas l'approbation de la France, le

sentiment d'indignation et d'horreur que vous prétendez attacher à sa personne retombera sur vous. On vous accusera avec raison d'avoir violé les droits du département qui l'a élu et les principes consacrés par la Charte, pour satisfaire votre haine, pour vous venger d'un homme qui vous a blessés et dont vous redoutez le talent.... » Puis il examinait si la phrase incriminée était réellement une justification du régicide et il n'y trouvait rien de pareil : le sens, s'il était douteux, devant être déterminé par la fin de la phrase qu'on n'avait pas voulu entendre. On sait comment, le lendemain, la garde nationale refusa d'arracher Manuel de son banc et comment la gendarmerie dût être requise pour accomplir cette besogne.

L'expédition d'Espagne ayant réussi au delà de toutes les espérances, le ministère Villèle et le parti ultraroyaliste triomphèrent bruyamment ; une promotion de trente pairs vint augmenter la majorité du palais du Luxembourg et la Chambre des députés fut dissoute, tant on était assuré que de nouvelles élections seraient plus favorables encore au gouvernement. Trop libéral, le comte de Sainte-Aulaire ne fut pas réélu dans le Gard.

Ici se placent quatre ans de repos pendant lesquels il voyagea avec sa famille en Suisse et en Italie et se livra à de nombreux travaux littéraires. Ce furent d'abord, pour la collection des théâtres étrangers, la traduction de quelques œuvres allemandes : l'*Expiation* de Müllner, et *Emilia Gulotti* de Lessing, *Faust* de Goëthe ; et dans quelques pages intitulées : *Remarques du traducteur*, il expliquait comment le système dramatique et la peinture des caractères, d'après l'esprit allemand, ne pouvaient avoir les mêmes procédés que le théâtre an-

tique et même le théâtre français : « en essayant de conserver à la traduction la couleur de l'original, ajoutait-il, en reproduisant le texte aussi littéralement que la langue française le permet, le traducteur arrive à un effet tout différent de celui qu'a prévu l'auteur car il donne un air étranger à ce qui en allemand était naturel et facile (1) ». Cette méthode qui transforme la traduction en œuvre personnelle et qui avait fait jadis donner à celles de Perrot d'Ablancourt le titre de *Belles infidèles*, fut, quelques années plus tard, vivement combattue par Chateaubriand lors de sa traduction du poème de Milton (2).

La passion m'a pris d'écrire l'histoire, écrivait peu après le comte de Sainte-Aulaire à un de ses amis : « si je me laisse aller à cette séduction, je prendrai un cadre restreint, une époque dont les faits sont connus sans être cependant bien compris ; car l'expérience du présent est souvent nécessaire pour comprendre le passé ; il ne suffit même pas toujours d'avoir été acteur et même homme de génie, comme le cardinal de Retz, pour bien savoir ce qu'on a fait. Je voudrais analyser les faits et mettre en lumière les causes et surtout celles que l'expérience nous a appris à reconnaître comme puissantes et efficaces dans les événements de nos

(1) De Barante, *Notice*, p. 81.

(2) « Je me suis donné un travail pénible et sans gloire, écrivait Chateaubriand le 22 juillet 1836, pour forcer si je le puis, dans la suite, les traducteurs à ne plus nous donner leurs œuvres pour celles des auteurs qu'ils prétendent traduire. Une seule page de ma version littérale rapprochée d'une page des autres traducteurs suffit pour faire voir à quelle galère je me suis condamné pendant douze chants entiers. » (*Catal. de vente d'une collection de lettres autographes* le 30 avril 1906. — Paris, Noël Charavay, p. 8, n° 35.)

jours... » Le résultat fut l'*Histoire de la Fronde* qui parut en trois volumes en 1827 et qui fut plus tard son principal titre pour entrer à l'Académie française.

Cette histoire est d'une lecture fort attrayante. Les récits sont pleins de mouvement et de vie, marchant droit au but et dégagés de digressions ; le style en est facile, élégant et sans recherche : « Tout y est clair et vif, remarque M. de Barante ; aucune partie de la composition n'est sacrifiée à une autre, c'est une histoire écrite avec unité et proportion ; « on pourrait dire qu'elle est racontée dans une conversation spirituelle. » Les historiens qui s'étaient jusqu'alors occupés de la fronde n'avaient présenté de cet épisode de nos troubles domestiques qu'un ensemble confus, véritable dédale d'intrigues se croisant et se brisant à tout propos au milieu desquels le fil qu'on croyait un instant saisir s'échappait aussitôt. Sainte-Aulaire mit de l'ordre dans cette confusion ; il distingue dans la Fronde trois périodes successives très distinctes, qu'on pourrait appeler son âge d'or, son âge d'argent et son âge de fer ; — la première, pendant laquelle, en présence des griefs trop réels de la nation, du désespoir des paysans, de la ruine des rentiers, des calamités de la guerre, et du despotisme ministériel, prédomine l'amour du bien public, toutes les ambitions se trouvant contraintes d'emprunter le masque du patriotisme et d'en affecter le langage ; — la seconde, époque de rivalités acharnées et d'intrigues galantes ou futiles, où l'ordre est rétabli dans la rue mais où le désordre éclate chez les puissances à propos du partage du gouvernement et des charges, et où les défenseurs de l'intérêt public ont grand'peine à se faire de temps en temps écouter ; — la troisième enfin « où tout con-

cours, toute alliance ayant pris fin entre ces intérêts divergents, les magistrats ayant de guerre lasse regagné leurs sièges, les bourgeois leurs boutiques, le pauvre peuple son pauvre gîte, ce qui reste sur le champ de bataille n'y demeure que pour tirer à temps son épingle du jeu et pour se vendre un peu plus cher soit au vainqueur soit à l'ennemi » (1).

Etait-il permis de rechercher là, en particulier dans la résistance du parlement de Paris, de glorieuses origines au gouvernement représentatif, comme pour l'animer à sa propre défense ? Ce fut le but de l'auteur qui avait, par sa mère, du sang de La Chalotais dans les veines et qui écrivit ce livre encore ému des débats de tribune auxquels il venait d'être mêlé. Il y est en effet dans l'opposition contre Mazarin et il a des paroles sévères pour Richelieu. C'était là une prévention généreuse, remarque M. Nisard ; mais, « s'il plaisait à quelqu'un d'aller chercher des origines à l'anarchie et des ancêtres à ceux qui les déchainent, ou aux imprudents qui les aident, ils n'auraient que faire de consulter d'autres livres que l'*Histoire de la Fronde* ». Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il semble que M. de Sainte-Aulaire ait songé à ses contradicteurs, « ils y trouveraient de quoi justifier leurs propres préventions, mais ils y trouveraient en même temps de quoi la modérer ; il n'y a dans son livre d'autorités pour aucun excès » (2). En somme, Sainte-Aulaire était un de ces écrivains qui mettent leur vie dans leurs livres et qui ne professent que ce qu'ils pratiquent. Ce qu'il est dans l'histoire de la Fronde il l'avait été comme député, portant

(1) *Discours de réception du duc de Broglie*, p. 19.

(2) *Réponse de M. Nisard au duc de Broglie*, p. 49.

un même amour aux deux principes qui se disputent et qui devraient se partager paisiblement l'empire des sociétés modernes, l'autorité et la liberté : « libéral pour mieux servir la royauté, monarchique pour avertir la liberté qui s'égaré ; laissant des gages à l'une en se portant à la défense de l'autre ; et pour dernier trait, pur des fautes qui les ont tour à tour perdues, n'ayant pas à mêler à la douleur de les avoir vues un peu tomber toutes les deux dans l'abîme, le regret de les y avoir poussées même innocemment » (1).

En 1827, on pouvait prévoir la ruine prochaine du ministère Villèle et la ruine de la domination ultra-royaliste. La Chambre fut dissoute, et M. de Sainte-Aulaire fut élu par les deux arrondissements de Verdun et de Libourne. Il opta pour Verdun, et Royer-Collard, élu par sept collèges, devint président de la Chambre. Le ministère de Martignac sortit de ces élections ; puis ce fut l'expédition de Morée décidée et la liberté rendue à la Presse. En 1829, Sainte-Aulaire fut élu vice-président, mais il eut presque aussitôt le malheur de perdre son père, et dut quitter la Chambre des députés pour aller occuper son siège au Palais du Luxembourg.

(1) *Réponse de M. Nisard au duc de Broglie*, p. 52.

III

PAIR DE FRANCE, AMBASSADEUR, ACADÉMICIEN

(1829 à 1854).

Son premier acte fut un essai courageux pour arrêter l'autorité royale sur la pente où l'on prévoyait qu'elle allait se précipiter à la suite du retrait du projet de loi sur l'organisation départementale. Nommé président du collège d'arrondissement de Verdun pour l'élection de son successeur à la Chambre des députés, il osa, dans son discours, donner au roi de patriotiques conseils : « Certes, dit-il, il comprendrait bien mal les intérêts de la Couronne et les intérêts de la liberté, celui qui les séparerait dans sa pensée et qui voudrait servir les uns au préjudice des autres. Les droits du trône et les droits du peuple s'appuient et se consolident mutuellement. Les Français confondent dans leur respectueuse reconnaissance la dynastie légitime, la charte, légitime aussi puis qu'elle consacre et honore la dignité d'un peuple libre.... Il peut arriver cependant, car telles sont les conséquences nécessaires de son institution, que des dissensions se manifestent entre le conseiller du trône et les élus du département. Elevée au-dessus de tous les partis, la Majesté royale ne s'associe point à leurs animosités ; le chef de l'Etat ne demeure pas indifférent à ces débats : sa haute sagesse les éclaire et les juge. Gardons-nous donc comme d'un crime d'appuyer d'un nom sacré des prétentions individuelles ou des combinaisons intéressées. »

Malheureusement, le programme du nouveau ministère présidé par M. de Polignac, n'admettait pas de concessions. L'adresse de la chambre des Pairs au début de la session 1830 eut beau déclarer que « la France ne veut pas plus de l'anarchie que son roi ne veut du despotisme », la catastrophe était proche, et le succès de la campagne d'Alger donna au ministère une audace qui lui fut fatale. L'ouverture de la session ayant été indiquée pour le 3 août, le comte de Sainte-Aulaire ne se trouvait pas à Paris pendant les journées de juillet ; il faisait un voyage sur les bords du Rhin. Ayant appris à Amsterdam la publication des ordonnances, il partit aussitôt pour Paris et s'arrêta un instant à Etioles où se trouvait réunie sa famille y compris le duc Decazes qu'il emmena avec lui. Tous les deux se rendirent aussitôt chez M. de Châteaubriand et lui demandèrent s'il croyait en effet la monarchie légitime perdue sans retour, si réellement une autre dynastie allait être proclamée et s'il n'y avait aucun moyen de n'en pas venir à cette extrémité. Châteaubriand les étonna par son accent de calme résignation, et comme il voyait leur incrédulité : « D'où venez-vous donc, leur dit-il ? Promenez-vous dans les rues de Paris et vous verrez si j'ai tort de ne conserver aucune espérance » (1).

Le comte de Saint-Aulaire se rallia au duc d'Orléans. Il alla le voir, il lui exposa franchement ses inquiétudes sur l'avenir, mais en lui témoignant respect et dévouement. Louis-Philippe lui répondit qu'il le destinait à une ambassade ; et quoiqu'il eut décliné en 1812 la proposition d'entrer dans la carrière diplomatique, il se souvint à propos qu'un Saint-Aulaire avait

(1) De Barante, *Notice*, p. 100.

été, à la fin du XVII^e siècle, ambassadeur en Suède. Il accepta, sur l'assurance que les instructions données aux nouveaux ambassadeurs auraient pour but de rassurer les puissances étrangères au sujet de la paix et de leur affirmer que le gouvernement de juillet ne songerait pas à propager les opinions révolutionnaires ni à prendre fait et cause pour les séditions ; le maintien de l'ordre public en France et en Europe devait être le principal article de son programme.

Au mois de mars 1831, Sainte-Aulaire fut nommé ambassadeur à Rome, au moment où des émeutes formidables éclataient à Paris, où l'archevêché était saccagé et où les insurgés italiens, se prévalant de l'appui de la France, proclamaient qu'il leur était promis : « Vous avez à défendre l'autorité temporelle et spirituelle du Pape », lui dit le Ministre des affaires étrangères, le général Sébastiani ; et Lafitte, président du Conseil, ajouta : « Ne vous préoccupez pas des apparences belliqueuses, et tenez pour certain, quoi qu'il arrive, que, tant que le roi sera roi et aura pour ministres Sébastiani et moi, la paix de l'Europe ne sera pas troublée (1) ». Cette assurance devint plus positive encore, lorsque, quelques jours après le départ de l'ambassadeur, Casimir Périer remplaça Lafitte à la présidence du cabinet.

Au moment où le comte de Sainte-Aulaire arriva à Rome, des insurrections s'étaient déjà déclarées dans la Romagne et dans les Légations, et, les troupes pontificales n'ayant pas eu la force de leur résister, les Autrichiens venaient d'occuper Bologne. On pouvait craindre que cette occupation ne devint une prise de

(1) De Barante, *Notice*, p. 104.

possession définitive, et Sainte-Aulaire dut passer une note au ministre du Saint-Père pour l'engager à ne pas permettre aux Autrichiens d'entrer plus avant dans les Etats de l'Eglise et à rendre la soumission des insurgés plus facile en promettant une amnistie et des réformes dans l'administration. Les Autrichiens quittèrent Bologne le 14 juillet, l'amnistie fut accordée, et selon les conseils de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre, une réforme fut annoncée ; mais cela ne satisfit point les révolutionnaires qui relevèrent la tête : Bologne fut occupé une seconde fois par les Autrichiens, et le comte de Sainte-Aulaire proposa, comme contrepoids à cette intervention, de faire occuper Ancône par un détachement français. Le gouvernement envoya aussitôt le général Cubières à Rome pour s'entendre avec l'ambassadeur et avec le pape, et fit partir de Toulon, sous les ordres du capitaine de vaisseau Gallois, une escadrille emportant un régiment commandé par le colonel Combes. Mais les événements naturels déjouèrent la diplomatie. Exceptionnellement favorisée par les vents, l'escadrille arriva devant Ancône une semaine avant la date présumée. Le commandant Gallois et le colonel Combes, ne trouvant personne pour les attendre, et craignant, en tardant d'un jour, de laisser le temps de préparer une résistance, s'emparèrent de la ville en enfonçant les portes, agissant non pas en amis mais en véritables conquérants. Cette opération amena des difficultés qui paraissaient inextricables. Sainte-Aulaire envoya sa démission à Casimir Périer qui la refusa. Le commandant Gallois fut désavoué, le colonel Combes reçut une autre destination, et après de nombreuses négociations fort pénibles, le général Cubières put prendre le commandement d'Au-

cône avec l'assentiment de l'Autriche, de l'Angleterre et du pape.

Sur ces entrefaites, survint la mort de Casimir Périer, le duc de Broglie entra dans le conseil avec Thiers et Guizot; la faction anarchique semblait abattue, et Sainte-Aulaire au mois de janvier 1833 fut chargé d'aller représenter la France à Vienne.

Il devait occuper ce poste pendant huit ans. Le prince de Metternich, dit M. de Barante, avait, dès le lendemain de la Révolution de juillet, adopté un régime de relations spéciales avec la France : « ne témoigner ni aversion ni hostilité au gouvernement du roi Louis-Philippe ; reconnaître hautement que son avènement à la Couronne était le moyen le plus efficace, pour contenir dans de justes bornes la révolution et pour l'empêcher de déborder sur l'Europe ; maintenir la paix en ne faisant pas à sa conservation les sacrifices qui aboutiraient à rendre plus tard la guerre indispensable ; en même temps se garder soigneusement contre l'esprit libéral et ne pas lui laisser envahir les gouvernements qui n'avaient pas donné ou accepté des Constitutions » (1). Une conformité de vues devait s'établir assez facilement entre les deux diplomates, car leurs dissentiments « ne comportaient pas une différence essentielle de principes et les questions qu'ils avaient à traiter devaient donner lieu seulement à des discussions sur le plus ou le moins et sur l'appréciation des faits ». Les plus épineuses eurent lieu, au sujet des affaires de Turquie, de la guerre d'indépendance du pacha d'Egypte, et des relations de la Russie avec la cour ottomane.

(1) De Barante, *Notice*, p. 120.

Le comte de Sainte-Aulaire avait, du reste, tous les avantages qui devaient lui donner une excellente position dans la société viennoise. « Il trouvait naturellement sa place dans cette aristocratie qui ne forme pas une cour, tant la simplicité de mœurs de la maison de Lorraine comporte peu le faste de la représentation.... et qui, par insouciance autant que par obéissance, ne s'occupait point des affaires de l'Etat ; elle accueillit avec une bienveillance empressée un ambassadeur gentilhomme, aimable, spirituel, qui d'ailleurs ne se serait pas laissé dire ce qui ne lui convenait pas d'entendre. Ainsi tout contribua à rendre le séjour de Vienne agréable à M. de Sainte-Aulaire et comme le succès d'une ambassade ne consiste pas uniquement dans la politique, M^{me} de Sainte-Aulaire y avait sa part ; la grâce de son esprit, le charme de son caractère, l'élégance de ses manières, faisaient de son salon un centre où affluait avec empressement l'aristocratie autrichienne » (1).

Vers la fin de l'année 1840, le comte de Sainte-Aulaire se sentit fatigué ; il venait d'atteindre soixante-deux ans et, pendant un congé, il manifesta le désir d'abandonner la vie publique, de reprendre ses travaux littéraires et de poser sa candidature à l'Académie française : « cette espérance me convient parfaitement et me sourit à l'horizon, écrivait-il à un de ses amis ; dans un avenir qui n'est peut-être pas loin, je discuterai les articles du dictionnaire plus volontiers que des notes diplomatiques. » Le 7 janvier 1841, il fut élu académicien à la place du marquis de Pastoret et prononça son discours de réception le 8 juillet. Ce discours

(1) De Barante, *Notice* p. 134.

fut, « comme tout ce qui sortait de sa plume, facile sans négligence, élégant sans recherche, ingénieux sans affectation, animé de nobles pensées sans efforts ni déclamations. La vie et les œuvres de M. de Pastoret le conduisait à parler des phases successives et diverses de la Révolution et de leur influence sur les opinions et les doctrines politiques. Il traita un si grave sujet avec impartialité et modération, se tenant toujours dans cette ligne qui était la sienne et qui s'éloigne également de tout ce qui est absolu ou exagéré » (1). Le directeur, l'aimable Roger lui répondit en rappelant le souvenir du vieux jberger de la duchesse du Maine, inscrit par Voltaire dans son *Temple du goût*, et en félicitant le récipiendaire de « cette politesse exquise, heureuse tradition de familles à laquelle vous devez peut-être une partie de nos suffrages... »

Sainte-Aulaire aspirait au repos, mais le ministère n'entendait pas se priver sitôt de ses services. Peu de temps après sa réception à l'Académie, il fut nommé ambassadeur à Londres, où il resta pendant cinq ans, jouissant de la même considération qu'à Rome et à Vienne. Avec Robert Peel, il ne rencontra pas plus de difficultés qu'avec Metternich. Il avait l'habitude et le goût du gouvernement parlementaire, et la similitude des formes constitutionnelles des deux pays facilitait les relations. Il ne se décida à prendre sa retraite que lorsque le changement de ministère et l'irritation excitée en Angleterre par la question des mariages espagnols vinrent créer des difficultés d'une nature toute spéciale. Ayant atteint sa 69^e année, et s'estimant quitte envers son pays, il se décida à quitter définitivement

(1) De Barante, *Notice*, p. 155.

la carrière diplomatique afin de consacrer à sa famille le temps qu'il avait encore à passer sur la terre et à mettre, comme on disait à l'époque de Port Royal, un intervalle entre la vie et la mort : chrétien sincère et réglé depuis son enfance, dit son ami le duc de Broglie, il n'avait rien à réformer dans sa vie extérieure, mais il n'en ressentait que mieux au fond de l'âme l'approche et la solennité des derniers moments »(2). Agée de quatre-vingt-dix ans sa mère vivait encore, l'esprit aussi ferme qu'autrefois, et il avait à cœur de lui fermer les yeux.

Six mois après sa retraite survint la révolution de 1848. Il se sentait découragé, et parfois concevait des doutes sur certaines opinions qu'il avait professées. Que de choses nous avons vues et faites ensemble depuis quarante ans, écrivait-il à un de ses amis : « carrières administrative, parlementaire, diplomatique nous ont été communes. Il nous reste l'Académie... Je ne crois pas à la durée de la république ; sans doute, après de longs orages, le vaisseau sera poussé dans un port, peut-être en des terres inconnues ; en attendant il faut se résigner au mal de mer » Il nous reste l'Académie ! C'est là en effet qu'il charma ses vieux jours ; il était assidu aux séances, et son caractère bienveillant et aimable, sa parfaite politesse lui avaient conquis l'amitié de ses confrères : « il s'acquittait avec goût de tous les devoirs académiques ; il prenait part à toutes les discussions, et, pour parler exactement, aux conversations où conformément aux habitudes et aux traditions de l'Académie, les opinions, quelque différentes qu'elles soient, s'échangent avec de mutuels égards comme entre gens de bonne compagnie. Dans les commissions chargées

(2) Duc de Broglie, *Discours de réception à l'Académie*, p. 27.

d'examiner les ouvrages présentés aux concours, il en prenait scrupuleusement connaissance, et lorsque l'Académie délibérait pour donner le prix, il les analysait avec finesse et clarté » (1). — « Qui de vous ne l'a pas connu, disait le duc de Broglie, et l'ayant connu ne l'a pas aimé? Tant d'élévation dans le cœur, tant de générosité, de fidélité dans le caractère, tant de bonté vraie, d'affection réelle dans la bienveillance, tant de solidarité sous les dehors de l'aménité et de l'enjouement ; et s'il était permis, malgré l'extrême différence des temps et des personnes, d'emprunter un langage qui ne s'imite point, *une amitié si commode, un commerce si doux, un si cher entretien*, qui de vous n'en garde la mémoire ? » (2). « Chaque fois qu'il entrait à l'Académie, dit de son côté M. Nisard, il y apportait comme un air de paix, de civilité et de bonne humeur ; son visage aimable et souriant cherchait tout d'abord les nôtres ; et ce sourire, loin d'être une habitude d'homme du monde, n'était que le signe toujours vrai d'un mouvement affectueux qui se renouvelait chaque fois qu'il nous voyait » (3).

En 1849, il fut chargé comme directeur de l'Académie de faire les rapports sur les prix de vertu. Nous y remarquons cette phrase : « Dieu a voulu qu'aucune des conditions de la vie ne fut exempte d'épreuves et de souffrances ; mais à côté de chaque infortune, il a marqué la place de la bienfaisance. Le nombre des malheureux qui souffrent n'est pas plus grand que le nombre des cœurs généreux qui consolent ». De temps en temps il lisait aux séances des extraits des mémoires

(1) De Barante, *Notice*, p. 160.

(2) Duc de Broglie, p. 28.

(3) *Réponse de M. Nisard*, au duc de Broglie, p. 46.

qu'il rédigeait sur sa carrière diplomatique, et tous ceux qui en ont entendu la lecture en ont rapporté le meilleur souvenir. Le style en est précis comme le veut la langue des affaires, mais ils ont l'attrait du naturel et de la sagacité d'observation ; la justice y est toujours bienveillante. Leur publication serait une précieuse contribution à l'histoire de ce temps.

Sa mère mourut à 98 ans. Ce fut pour lui un coup très rude et qui prépara sa fin ; puis il eut la douleur de perdre sa fille M^{me} de Langsdorff : « Il y a encore de l'huile dans la lampe, écrivait-il à un ami que je crois M. de Barante, mais il ne faudra pas un fort coup de vent pour l'éteindre ». Le 10 novembre 1854, il quitta Etioles avec sa femme et deux de ses enfants pour rentrer à Paris. Le surlendemain, il vit son plus intime ami, le duc de Broglie, qui le quitta sans concevoir la moindre inquiétude ; mais vers la fin de cette journée, son état changea subitement ; avant minuit, une crise violente et inattendue l'enleva à sa famille et à ses amis. Il désira que sa mort fut solennisée seulement par les prières de l'Eglise ; aucun discours ne fut prononcé sur la tombe où il repose dans le cimetière d'Etioles ; mais son éloge fut prononcé avec une émotion profonde par le duc de Broglie qui lui succéda à l'Académie française, le 3 avril 1856. Le Directeur de l'Académie, M. Désiré Nisard qui lui répondit, insista sur cette affection réelle dans la bienveillance qui fut le trait caractéristique du comte de Sainte-Aulaire. « Quoique discrète et proportionnée comme toute bonté vraie, elle n'excluait personne. Chrétien sincère et tendre, c'était pour lui une manière d'exercer la charité dans la vie civile. » Trait de caractère commun avec M^{er} de Quélen. En somme ce fut bien, et dans toute la force du

terme, le *vir bonus dicendi peritus* ; et, s'il n'eut pas l'occasion de prendre une part prépondérante aux affaires de son pays, il put dire en mourant qu'il lui avait rendu de longs et consciencieux services.

Le comte de Sainte-Aulaire laissait une seconde fille, la marquise d'Harcourt, et un fils, Louis de Beaupoil, marquis de Sainte-Aulaire du vivant de son père, qui a publié des *Considérations sur la démocratie* en 1850, une étude sur *Les Derniers Valois* en 1854 et la *Correspondance de M^{me} du Deffaud* en 1857. Ainsi les traditions laborieuses se continuaient dans cette famille.

(A suivre).

RENÉ KERVILER.



JEUNES FILLES, GARDEZ VOS COSTUMES!

Vous voilà converties, n'est-ce pas, mes jolies payses à garder vos coiffes ?

Mais, pour Dieu, ne les accompagnez pas de *tailles* et de *corsages* qui jurent avec elles comme le feu jure avec l'eau.

Aussi, continuant mes avis, je vous dirai aujourd'hui :
Jeunes filles, gardez vos costumes !

Regardez donc par exemple le joli costume *gallo* des environs de Redon. Avec quelques légères différences, on le rencontre dans plusieurs paroisses voisines les unes des autres, à Bains, Sixt, Saint-Just, Renac et Largon. La coiffe gracieuse et simple est en tulle empesé. Transparente, elle permet d'admirer les bonnets au crochet des jours de la semaine et les bonnets en broderie des dimanches et fêtes.

Quant au costume, il est très élégant. Une jupe très froncée fait avantageusement ressortir les hanches fortes et solides de nos vaillantes *gallaises*. Le *corsage* est bien ajusté et le *châle*, gracieusement drapé sur les épaules, encadre la *guimpe* légère en tulle brodé. Est-elle assez seyante cette guimpe blanche qui vient égayer de sa blancheur immaculée la physionomie de la *gal-laise* et son costume !

Les *châles*... Ils sont variés à l'infini ! Ceux des mariées, d'une blancheur éclatante, sont brodés avec art et entourés de superbes dentelles. Les autres sont ordi-

nairement noirs, frangés avec ou sans broderies. Malheureusement les châles de couleur se portent moins maintenant. Je me demande pourquoi, car leurs tons un peu vifs — je ne dis pas criards — enlèveraient ce que le costume a d'un peu sombre.

La *guimpe* autrefois en mousseline a fait place à la guimpe en tulle qui engonse moins le cou.

Oui, jeunes filles, gardez votre corsage, votre châle et votre guimpe !

Gardez votre costume et gardez votre coiffe !

Vous êtes mille fois mieux avec vos costumes locaux qu'avec ces robes bon marché, mal faites, de couleurs attirantes rencontrées un peu partout, aux étalages de tous les bazars.

Elles sont encore nombreuses, Dieu merci ! les jeunes filles qui ne rougissent pas de porter les beaux châles brodés et inusables de leurs mères.

Imitez-les.

C'est le conseil que vous donne votre payse :

MADALENIK.



NOTICES ET· COMPTES-RENDUS

S. *SERVATIUS*, évêque de Tongres, patron de Saint-Servan, (deuxième article), par le Chanoine L. Campion.

Après avoir, dans une première brochure, prouvé que le patron de Saint-Servan avait du être *Servatius*, évêque de Tongres, l'auteur réfute aujourd'hui quelques-unes des objections que sa thèse a soulevées. Comment le culte d'un saint si éloigné a-t-il pu s'implanter chez nous? On peut l'expliquer de plusieurs façons. La population gallo-romaine qui, à la fin du IV^e siècle, entourait le cimetière, berceau de la paroisse actuelle, était chrétienne; le commandant ou un soldat de la citadelle, né à Tongres, a pu mettre ce champ du repos sous la protection d'un saint de son pays. En outre saint Hélier qui évangélisa au VI^e siècle Coutances et ses environs, était un des compatriotes de *Servatius*. N'est-il pas naturel de croire qu'il voulut donner au cimetière primitif d'Aleth son nom, qui était déjà là-bas, en Belgique, entouré d'une vénération universelle? Enfin à cette époque les apôtres voyageaient beaucoup; que de saints étrangers à notre province ne pourrait-on pas citer, qui sont restés les patrons de nos paroisses: Saint-Hélier, Saint-Piat, Saint-Médard, Saint-Germain, Saint-Ouen etc...

M. le Chanoine Campion affirme donc une fois de plus que *Servatius* a toujours été le patron de son pays natal et que c'est lors de l'émigration, au V^e siècle, que la langue populaire bretonne a transformé son nom, d'abord en Serwan, ensuite en Servan. Cette idée n'est pas une opinion quelconque; on peut dire qu'elle a toute la valeur d'une certitude historique,

car elle est appuyée sur des arguments qui n'ont point été réfutés jusqu'ici et qui ne le seront point dans l'avenir. On doit remercier le savant auteur d'avoir projeté sur cette question délicate et si intéressante le rayon lumineux de la vérité.

A. M.

Il y a une quinzaine d'années, des *Souvenirs d'un vieux Nantais*, publiés dans le *Phare de la Loire*, éveillèrent l'attention ; ceux qui savaient le nom de l'auteur, qu'il ne nous appartient pas de trahir, même aujourd'hui, encouragèrent le *vieux Nantais* à poursuivre sa publication. Il mourut avant d'avoir fait éditer le second volume dont il avait assemblé les éléments. Et voici que d'autres *Souvenirs d'un vieux Nantais*, aussi royalistes et religieux que les premiers étaient républicains et indifférents, paraissent sous la signature de M. Victor Martin (Paris, ancienne maison Douniol, Téqui, éditeur, 1906). On aura, en les lisant, l'impression de ce que pouvait être Nantes pendant l'année la plus tragique de notre histoire. La Convention aurait dû récompenser la ville d'avoir courageusement résisté à l'attaque des armées vendéennes ; elle l'accabla en lui envoyant comme chef suprême le plus féroce de ses bourreaux, Carrier. Les noyades de Carrier sont un des plus émouvants épisodes de ces nouveaux *Souvenirs* ; mais l'auteur, qui connaît admirablement son vieux Nantes (pensez donc, *un vieux Nantais*), aurait pu contrôler certaines assertions en consultant le meilleur historien de cette époque, M. Alfred Lallié. N'importe, le livre, bien écrit, a la valeur d'un document et la saveur d'une fiction.

M. Gustave Simon est le fils de ce grand philosophe, de ce vrai défenseur de la liberté qu'était Jules Simon et dont s'enorgueillit la Bretagne. Il a donc du sang breton dans les veines et ses livres nous doivent appartenir par plus d'un côté. Après *L'Enfance de Victor Hugo*, excellent récit des premières années du grand poète où nous regrettons de ne pas trouver sur les parents nantais, les Trébuchet, de détails plus circonstanciés, il vient de nous donner *Le Roman de Sainte-Beuve* (Paris, Paul

Ollendorff, 1906) qui rentre encore dans la littérature bretonne, et même hugophilique. Qu'est-ce que ce *Roman* ? une histoire, ou mieux, un drame à trois personnages : le mari, la femme et l'autre. Celui-ci, Sainte-Beuve, n'a pas le beau succès qu'il méritait après avoir vainement tenté de séduire la femme de son ami, il multiplie contre l'épouse vertueuse les insinuations perfides et il écrit, il publie le *Livre d'Amour*, venant à la libelle qu'il prend de minutieuses précautions pour faire passer à la postérité. Victor-Hugo s'est vengé par quelques vers imprimés après sa mort et par cette phrase de *l'Histoire d'un Crime* sur « l'homme distingué et inférieur ayant l'âme pardonnable à la laideur ». Sa réputation et celle de sa femme sortent intactes de l'excellent livre de M. G. Simon ; la mémoire de Sainte-Beuve en demeurera à jamais éclaboussée.

Les livres ne manquent pas sur la Hollande, mais celui-ci vient de paraître, à la librairie Le Soudier, sous ce titre : *Hollande et les Hollandais*, M. Paul Eudel, a une saveur personnelle. Il doit, sans doute, cet attrait aux connaissances variées de l'auteur en matière d'art et de curiosité, et à une façon bien personnelle, semée d'érudition, nuancée de bon sens, dont il sait présenter ses impressions de voyage. M. Eudel explore la Hollande en tous les sens, de Delft à Amsterdam, de Rotterdam à Harlem. Il prend La Haye pour base d'excursions qui se prolongent jusqu'à l'île de Marken et à la mer du Nord. Pas un musée, pas une église, pas un site célèbre ou un monument, pas une lection particulière n'échappent à ses investigations. Et de ses observations neuves sur le tabac et les livres, les tulipes et les faïences ; que de traits de mœurs pris sur le vif ! Les renseignements viennent en foule sous la plume de M. Eudel, beaucoup voyagé et aime à se souvenir qu'il est à demi Breton.

O. DE GOURCUFF

Le Gérant : J. LE BAYON

YVES. — Imp. LAFOLYRE frères, place des Lices.

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXXV. — PREMIER SEMESTRE

- BARDE DU MENEZ-BRÉ.** *Ar Mousik Bihan (Le Petit Mousse).* Janvier. 66.
- BASTARD (George).** *Jules Verne, sa Vie, son Œuvre.* Avril-mai. 337.
- BAUDRY (J.).** *Un Inventaire d'Eglise en 1794, recueilli et annoté par J. Baudry.* Mars. 161.
- BLANCHARD (René).** *Les Hôtes de Nantes en 1598 : Le Prince des Sots.* Avril-Mai. 241.
- BOSSARD (Abbé P.).** *L'Art Décoratif et Architectural dans les Pays de Race Celtique.* Février. 136.
- CHOLEAU (Jean).** *Condition des Serviteurs Rureaux Bretons, Domestiques à gages et Journaliers Agricoles.* VI. Mars. 219.
- DUINE (F.).** *Notes sur les Saints Bretons : Sainte Anastase de Bretagne.* Février. 81.
- DE FARCY DE MALNO (Henry).** *Un Rêve en Bretagne.* Avril-Mai. 312.
- LE GOUVELLO (V^o H.).** *Un Châtelain Catholique et Breton : M. le Marquis de Montaigu.* Janvier. 7.
- DE GOURCUFF (V^o Olivier),** *Le Journal d'une Pensionnaire en Vacances, par M^{me} Dondel du Faouëdic.* Janvier. — *Répertoire Général de Bio-Bibliographie Bretonne, par René Kerviler (fas. 44^o Ger-Gir) ; Selections from Jean Richepin, par Arnold Guyot-Cameron ; Essai sur la Littérature Bretonne Ancienne, par Maurice Duhamel ; Vingt-cinq jours à bord du Lafayette, par le comte Le Noir de Tournemine ; La Poésie à Nantes sous le Second Empire, par Dominique Caillé ; Une Crise, par Marc Elder ; Edition définitive des Poèmes d'Emile Boissier, tome 1^{er}.* Février. — *Souvenirs d'un Vieux Nantais, par Victor Martin ; Le Roman de Sainte-Beuve, par Gustave Simon ; La Hollande et les Hollandais, par Paul Eudel.* Juin.
- H. (J.).** *La Demoiselle de la Touche-au-Roux.* I. Mars. 181. — II. Avril-Mai. 292. — III. (Fin). Juin. 385.

- KEAVILZA (René).** *La Bretagne à l'Académie Française au XIX^e siècle.* Hyacinthe de Quélen (1778-1839). I. Janvier. 37. — II. (Fin). Février. 94. — *Le Comte de Sainte-Aulaire.* I. Avril-Mai. 314. — II. (Fin). Juin. 403.
- DE LAIGUE (C^{te} René).** *Les Druides et les Dieux Celtiques à forme d'animaux*, par d'Arbois de Jubainville; *Dictionnaire des Racines Celtiques et son Supplément*, par Pierre Malvezin; *Deux Martyrs Capucins, les BB. Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes*, par le R. P. Ladislas de Vannes; *Etudes Historiques sur l'Organisation de la Seigneurie de Quintin*, par René Chassin du Guerny; *Guide Historique et Archéologique de la Presqu'île Guérandaise*, par Henri Quilgars; *La Phrase et le Mot de Waterloo*, par Alfred Marquiset. Janvier. — *Alexandre Duval et son Œuvre Dramatique*, par Bellier-Dumaine; *Lamennais et Victor Hugo*, par Christian Maréchal; *Le Langage Cancalais, 2^e partie*, par Amand Dagnet et Joseph Mathurin; — *Guide de l'Excursionniste pour Redon et ses Environs*, par M^{me} Dondel du Faouëdic; *Manuel pour Servir à l'Etude de l'Antiquité Celtique*, par Georges Dottin; *Un Gentilhomme Apothicaire*, par Étienne Jac; *La Gerbe d'Armelle, Fleurs d'Amour, Poésies*, par Bernard Steller; *Primeroses*, par André Benoist; *La Mer Fleurie*, par Paul Sébillot; *Les Roses de Kerné*, par Adolphe Paban; *Mouez an Aochou*, par Joseph Cuillandre « Glanmor »; Traduction en Breton de *l'Esprit du Curé d'Ars* de l'abbé Monnin, par Pilven Le Sevellec. Avril-Mai.
- LANGLADE (Emile).** *Le Manuel du Pêcheur*, par Maurice Cabs. Février.
- LETTRY (M.).** *Evocation.* Mars. 193.
- MADALENIK.** *Jeunes Filles, Gardez vos coiffes!* Avril-Mai. 360. — *Jeunes Filles, Gardez vos costumes!* Juin. 428.
- DE MALLERAY (Capitaine).** *Gestes d'Armor. Pèlerinages et Souvenirs. Le Combat des Trente.* Juin 369.
- MILLON (Abbé).** *S. Servatius, Evêque de Tongres, Patron de Saint-Servan*, par le chanoine L. Campion. Juin.
- PILVEN (J.-M.).** *Les Ursulines de Pont-Croix.* I. Février. 118. — II. Mars 201. — III. Fin. Avril-Mai. 281.
- PLOARECH (Jean).** *Un Souvenir du Pays. Scène de Voyage.* Mars 210.
- DE TRÉMAUDAN (J.).** *Miettes d'Histoire. Le Procès de Retz. Vaine Tentative en Faveur de la Réhabilitation du Condamné.* Janvier. 60.
- UBALD D'ALENÇON (P.).** *Souvenirs Inédits de Dubois de la Loire-Inférieure sur les deux La Mennais.* Janvier. 21.

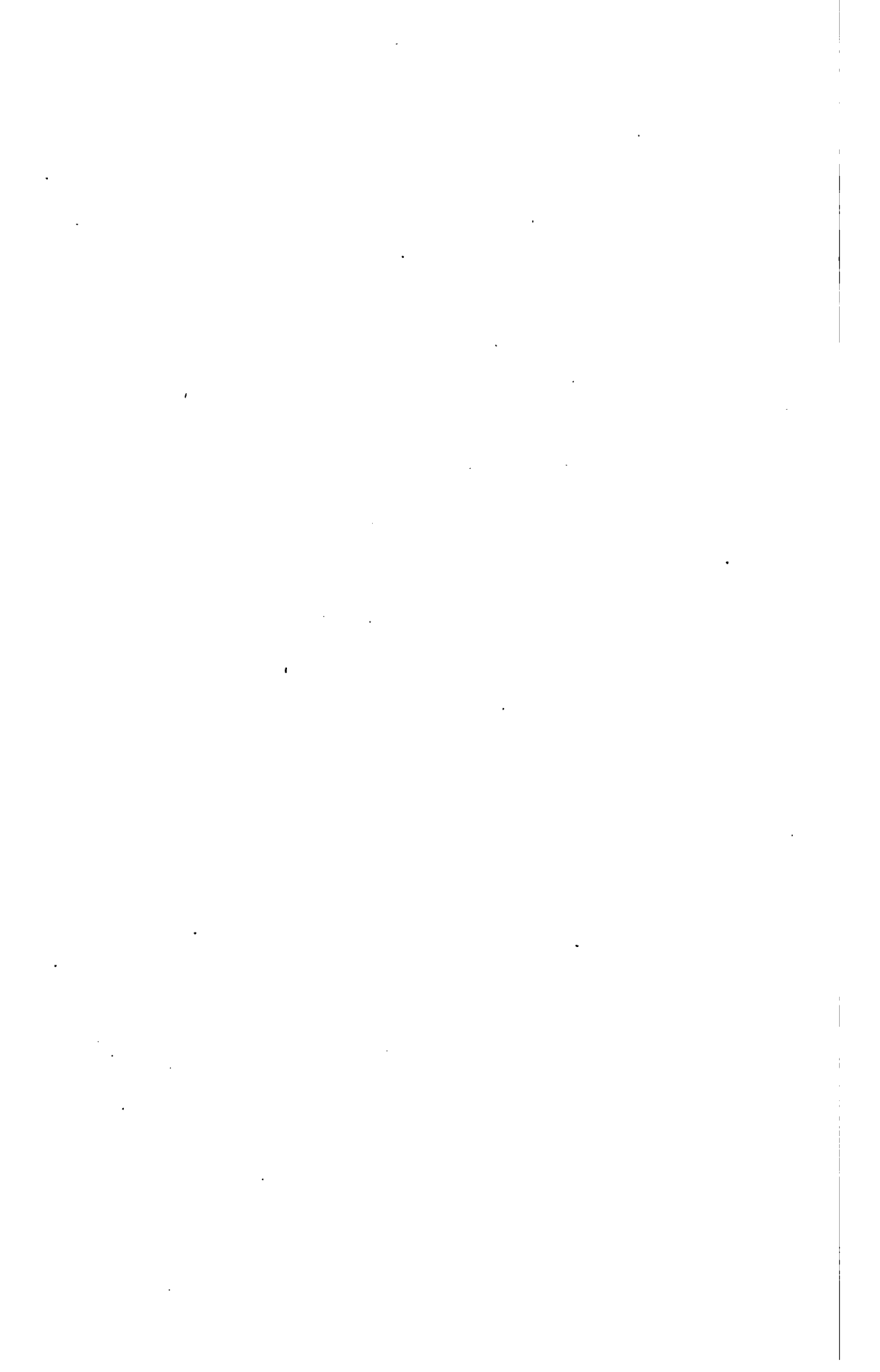
UZUREAU (F.). Guillot de Folleville, Curé de Dol, Guillotiné à Angers (1794). Avril-Mai. 329.

X. L'Union Régionaliste Bretonne : Son Almanach pour 1906 ; *Armor*, par M. Jacques Pohier. Janvier. — Concours de l'Union Régionaliste Bretonne en 1906. Février. — Union Provinciale de la Jeunesse Catholique Bretonne ; la Paroisse Bretonne de Paris. Mars. — *Armor*, épopée bretonne en 10 tableaux. poème, musique ombres et décors de Jacques Pohier (traduc. bretonne du barde Taldir).



Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.



REVUE
de Bretagne





Breiz da viroiken !

2^e Série. — 5^e Année
JUILLET 1906. Tome XXXVI



REVUE de Bretagne

REVUE  REVUE
de Bretagne et de Vendée *Historique de l'Ouest*
RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

M^{rs} de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

C^m RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le C^m DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — René BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRACIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOL, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.



VANNES
LAFOLYE FRÈRES

ÉDITEURS
2, Place des Lices

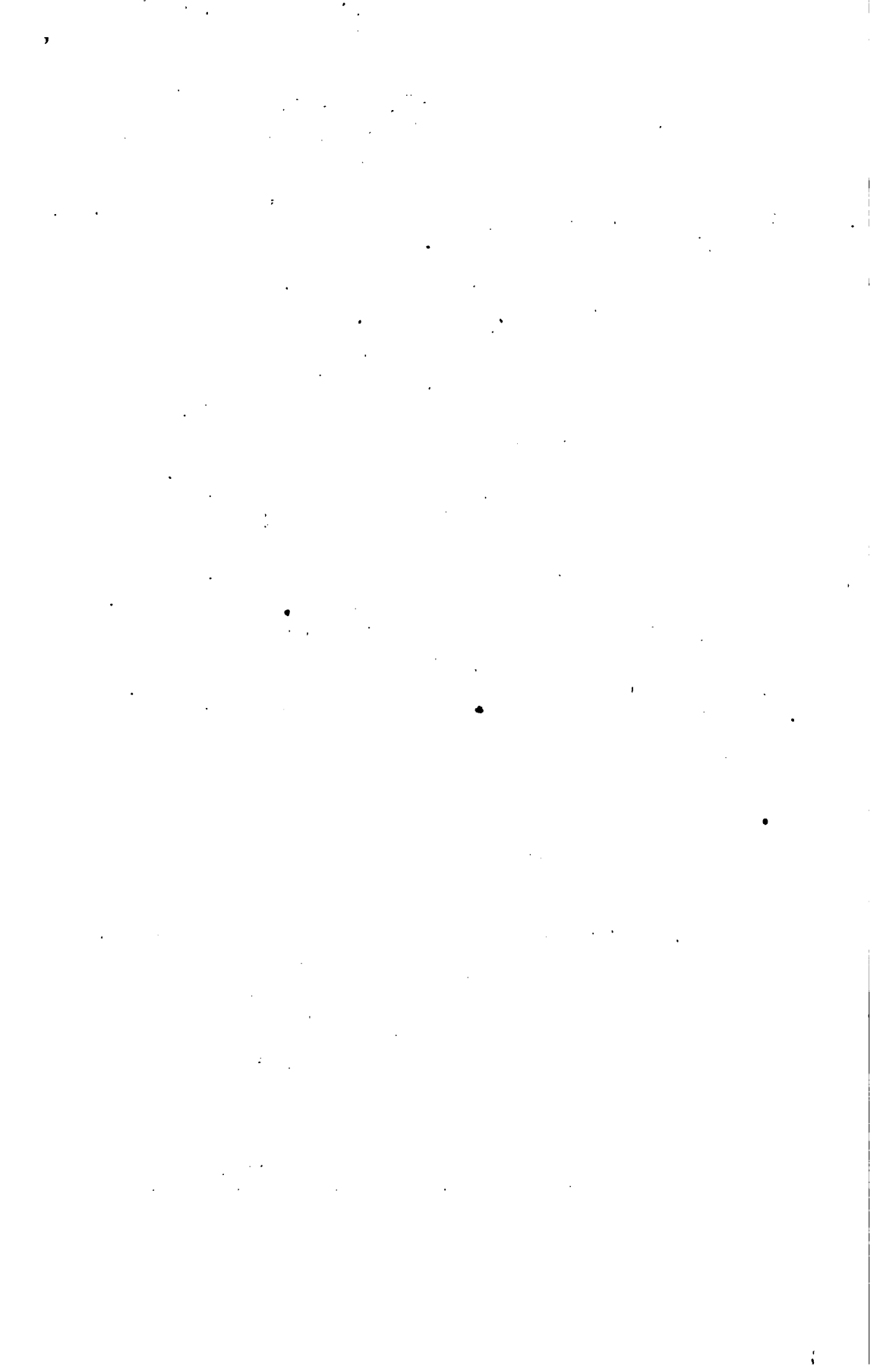
PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, Quai Voltaire

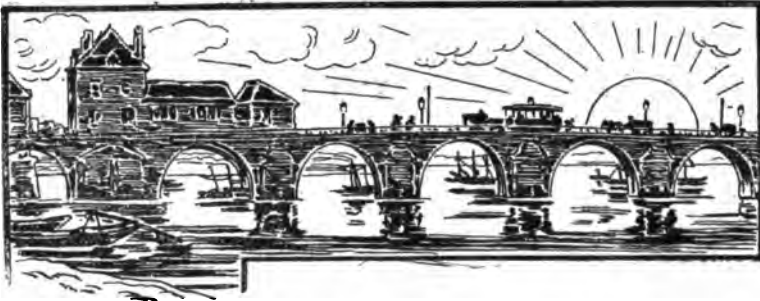
M. LE DAULT
LIBRAIRIE BRETONNE
6, Rue du Val-de-Grâce



MDCCCXVI

S'adresser pour la Rédaction et l'envoi des manuscrits à M. le C^m RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon : pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, place des Lices, Vannes.





« COUPS DE CRAYON »

A MA TERRE NATALE !

(SONNET LIMINAIRE)

A JOSEPH ANGOT, de tout cœur.

*Berceau de mes aïeux, Bretagne bien aimée,
Je ne puis te quitter sans un déchirement ;
Plus tendre qu'un soupir d'oiseau, très doucement,
S'exhale de ton sol une haleine embaumée.*

*Oh ! Je voudrais toujours, sur ma lèvre pâmée,
Retenir ce parfum capiteux et charmant,
Car loin de toi j'endure un horrible tourment ;
La gloire et les honneurs ne sont qu'une fumée.*

*Seul, mon pays natal, tu calmes la rancœur
Qui traverse ma vie et contracte mon cœur.
Et quand je te revois, terre que j'ai creusée,*

*Qu'oublieuse de tout, — de mon lâche abandon, —
Tu me donnes encore à boire ta rosée,
Comme un petit enfant, je demande pardon !*

PIERRE DE PORTGAMP.

Barde Mab an Douarn.

Lavau, 15 juin 1905.

« On ne fait pas seulement de la
peinture avec la tête et avec la main,
mais avec un cœur où fleurit quelque
chose..... »

J. LEMAÎTRE. *La Massière*.

I

Septembre 19... — Nantes, Pont de Pirmil.

Cinq heures du soir. — L'air est troublé vers l'ouest d'un insaisissable brouillard qui réfléchit le bleu du ciel et l'éclat des eaux. La splendeur du soleil en est obscurcie. Son disque apparaît rond, nettement délimité, ardent, comme une braise. Devant lui, le nuage se teint d'une pourpre dont les tons, en s'éloignant, se dégradent à l'infini. Des voiles de brume passent et repassent sur le soleil, brouillant son éclat, comme une buée étouffante, parfois aussi faisant paraître liquide et agitée d'épouvantables bouillonnements sa masse d'or rougi.

Vraiment le ciel avec ses teintes fauves et ce soleil découpé, tout rond, sur les voiles de feu d'alentour, donnent l'impression d'un gigantesque haut-fourneau, et d'un extraordinaire *oculus* ouvert sur des masses en fusion de l'autre côté du ciel.

Malgré la brume, le bras de la Loire de Pirmil est tout éclairé. Le soleil se mire dans le fleuve, d'un jet brutal qui glisse sur l'eau presque jusqu'à nos pieds — et sans éparpillement — comme une coulée de cuivre liquéfié et bouillant. A quelques mètres du pont, ce bloc se désagrège et met à la crête de chaque vague un frisson de feu. L'eau est poudrée de flammes alentour et la Loire, avec ses bancs de sables roux, semble un gigan-

tesque Pactole, coulant lentement vers une mer de brumes, entre des rives vertes, déjà toutes sombres et bizarrement éclairées par en dessous.

II

Un matin d'Octobre à Nantes.

A six heures, le ciel paraissait d'un rose vif, que faisait encore ressortir les violets foncés et les bleus sombres des toitures d'ardoise. Tout ce qui regardait l'orient était, par reflet, revêtu d'un rose safrané, légèrement vermillonné, parfois même réchauffé de tons roux. Le ciel par contraste était vert au zénith, d'un vert intense d'émeraude, et se fonçait à l'occident jusqu'aux teintes violentes du bleu de nuit. Au-dessus des maisons, la lune se balançait, mate et jaunie, comme un jeton de vieil ivoire.

D'inconnaissables montagnes y dessinaient avec le concours du soleil effroyablement lointain de petites zones rousses, variant de la sépia aux teintes sanguines, qui s'arrondissaient et se dégradait comme ces empreintes que les doigts et le temps laissent aux jetons ivoirins..... Puis ces nuances changent tout à coup et la lune semble plus blanche, plus laiteuse, car un nuage pâle vient de la voiler de bleu et ce pauvre disque usé, avec ses taches sombres, — du même bleu que le ciel.... — fait l'effet d'une cible que d'extraordinaires projectiles auraient en passant déchirée.

J'entre à la Cathédrale. C'est d'ailleurs le seul moment pour voir convenablement ces merveilles du XV^e siècle; sous les voûtes desquelles l'ombre et le silence devraient rester suspendus. Les vitraux sont, aux moments

crépusculaires, d'une rare beauté. Plus l'ombre est intense, plus rutilent les teintes rouges ; c'est un



éblouissement que ces verrières qui brillent sans éclairer, laissant les chapelles profondes dans des ombres profitables qui leur font de vigoureux écrans.

On suit sur les grands vitraux la marche du jour. Après l'angoisse du combat de la nuit et de la lumière, les tons orangés et roux éclatent comme une fanfare et jettent une première lueur, vibrante, victorieuse, un cri d'airain, dans la nef

aux contours encore indécis. Puis, sous la caresse de la lumière extérieure, les jaunes, les verts, les bleus successivement apparaissent et se précisent... hélas ! car le beau poème s'évanouit. Le vitrail flamboyant redevient un pauvre bariolage moderne, trop clair, qui inonde de lumière les voussures des piliers et les gorges des arceaux...

... Alors, avec le cachet d'intimité, l'âme mystique des cathédrales gothiques, ne trouvant plus de pénombres protectrices, s'enfuit avec les ombres et jusqu'au prochain retour de la nuit nous abandonne un corps de pierre sans âme et sans vitalité.

III

Octobre 19... — Des coteaux du Chêne (Vertou).

Il semble que toute l'année, la Nature amasse des teintes et des couleurs dans une urne fragile, que les premières brumes de septembre viennent amollir et les premiers frissons d'automne, briser. Alors tout le précieux et magique contenu s'écoule et s'épuise, non sans conserver parfois quelques touches splendides pour les paysages d'hiver.

Du haut des coteaux de la Sèvre le spectacle est prestigieux. Les peupliers frileux surtout sont admirables de colorations puissantes et de demi-teintes. Tantôt ils s'effilent comme un cierge ou un fuseau dans la main d'une vieille, tantôt s'épanouissent en bouquets et arrondissent en boules leurs vertes épaules. Ils sont presque tous jaunes maintenant, d'un jaune violent, rouillé, cuivré, parfois même d'un roux ardent ; et, quand le vent se lève, cela met un chaud frisson parmi les arbres pâles d'alentour.

Les frondaisons les plus avancées ont des tons vifs de corail. Les feuilles rouges, indécises et tremblottantes au bout des branches de bronze vert, semblent des flammes de lampadaires antiques. Tombées à terre, elles se recroquevillent et font des vrillons de feu, ardents et brillants comme des braises sur la mousse glauque et les branchettes noires, moussues, enveloppées du velours gris argent des lichens couleur de poussière.

Parfois les feuilles rondes, longtemps balancées sur leurs pédicules, et flagellées par la fuite éperdue des mauvais piaillards, s'envolent toutes ensemble ; c'est

1
alors, dans le ciel brouillé de gris un vol écarlate de per-
ruches cardinales. L'instant d'après, immobiles sur les
eaux de la Sèvre et parfois frisées d'un imperceptible
frisson, elles donnent l'illusion d'une légion de cyprins
captifs, endormis et bâillant à fleur d'eau.

Puis l'on revient à Nantes par les prairies. L'air est
bleui ; un brouillard léger tremble sur les pâturages
comme une mousseline grise qui amollit les lointains
étranges et vaporeux. L'eau est terne mais toute moi-
rée et givrée d'argent. Les ruisseaux qui se jettent dans
la Sèvre sont glauques et tellement unis que tout s'y
mire. Des amas de lentilles d'eau d'un vert tendre, opa-
que, velouté comme de la couperose, y dessinent des
moisissures de miroir détamé par les intempéries.
Pour la première fois de l'année les vignes ne parais-
sent plus que de petits bouts de bois, éclairée par en-
dessous du rougeoiment des feuilles mortes, — si morts
eux-mêmes, que le vent qui se lève ne les fait plus
trembler. Longuement on regarde tout cela en mar-
chant, vaguement touché du mystère inquiétant de ce
paysage d'une sensibilité si fine, tout imprégné d'un
éclat sourd, velouté et languide ; troublé aussi car dans
le mélancolique recueillement de ce jour doré qui coule
obliquement du soleil d'or fluide, il semble que toute
la nature défaille lentement, à petits coups, et qu'elle
attende languissamment la permission de mourir tout à
fait, comme au printemps, elle attend palpitante, celle
de sourire et d'aimer. Et quand on se retourne, sour-
noisement un grand rideau de peupliers fraternels qui
se balancent si doucement dans l'air trouble, qu'à peine
on entend le cliquetis d'argent de leurs feuilles, s'est
faufilé derrière nous et nous dérobe la vue des coteaux
d'un air calme, d'une solennité élégante et praticienne,

mais aussi d'un geste sans réplique et malgré tout irrémédiable, comme une barrière infranchissable, s'opposant à tout retour en arrière et ne permettant sur le passé que de tremblants et furtifs regards...

IV

A Nantes. Un soir d'octobre 19... — Des Ponts de la Vendée (Ligne de Nantes-Bordeaux).

Six heures du soir. — Au moment où nous atteignons les ponts de la Vendée, le ciel, à l'occident, se teinte de feu. Le zénith, d'un azur très foncé, se dégrade avec une douceur infinie jusqu'aux tons les plus pâles et les plus adoucis des mauves et des bruyères violacées. L'horizon est rouge brique : au ras de terre une bande de couleur encore plus intense, présente le flamboiement violent et les fulgurances aveuglantes d'un brasier en flammes.

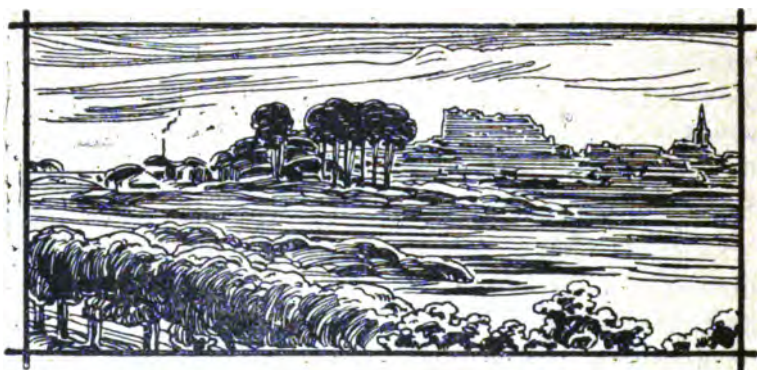
Ces lueurs fauves glissent sur la terre et viennent empourprer la campagne et les bois. Mais Nantes, trop près de ce foyer, reste dans l'ombre et ne profile sur le ciel qu'une masse uniformément sombre et splendidement découpée.

Au-dessus des mille toits de la ville, la cathédrale se pose lourde, un peu bâtarde et cependant toute relevée par son chevet aux innombrables clochetons dont les aiguilles se détachent avec une merveilleuse précision.

Cà et là des églises gothiques aux flèches aigues, les tours de la basilique des Enfants-Nantais, le dôme de Notre-Dame de Bon-Port, le campanile bizarre de Sainte-Croix, la tour du palais Dobrée, la galbe sévère

tour Launay...., et dans l'air, la rumeur sourde d'une ville qui s'assoupit, des mugissements de sirènes et des sonneries étouffées de cloches et de carillons.

A nos pieds la Loire est toute sombre. Ses eaux vertes plissées par le vent en mille petites vagues, où les flammes du couchant allument de subites clartés, étincellent çà et là, comme le dos d'un poisson d'argent, plus loin ternes et glauques, et cependant traversées de brillants reflets. Les îles font, de-ci de-là, de grandes



taches noires au milieu des eaux. La Loire, en s'éloignant, devient plus brillante; puis nous la perdons de vue pour ne la revoir qu'au-delà de l'arc du transbordeur jeté triomphalement sur le fond du port, où la rampe de Sainte-Anne et son église fière se dessinent en teintes sépia merveilleusement nuancées et fondues.

Six heures 1/4. — D'instant en instant le spectacle change. Dans les ombres de la ville des points blancs se sont fait jour tout à coup. Ce sont les lampes électriques dont la clarté, comme un dard, troue les ombres d'un jet brutal de lumière, rond et blanc, teinté de bleu.

Le firmament entier s'embrase en un instant. Une

grande flamme monte de l'horizon et fait reculer les lueurs pâles, qui pendaient naguère au zénith. Le ciel n'est plus qu'un mur de feu. Sur la terre ardente les rocailles et les talus pierreux scintillent comme des braises. Dans les feuillages sombres le vent creuse, en passant, de grandes, d'atroces blessures, d'où les feuilles arrachées, tombent comme des gouttes de sang. Sur les prairies reverdies, les têtes grises et fines des graminées jettent en frémissant un voile de cendre. L'heure magique du soir y met d'exquises colorations et poudre de rose-lilas cette impalpable poussière violacée flottante au ras des près.

La Loire semble rouler sur des bancs de coraux et charrier des pétales de lis rouges. Le fond de la ville même en est éclairé et se dessine en une gigantesque sanguine.

Six heures 1/2. — L'incendie de l'air a duré quelques instants. Et comme si les eaux de la mer eussent soudain englouti le soleil, qui doit s'y abîmer par delà le pays Nantais, tout s'éteint.

Une lueur mauve, mourante, remplace là-haut les teintes de flammes et la ville assoupie, où la main des hommes allume les feux de la nuit, se constelle lentement de points d'or....

V

En Décembre. Coteaux de Monnières.

Six heures du soir. — C'est l'heure indécise de la nuit tombante ; nuit qui vient sans secousse, ombre épaissie, air plus vif et plus suave, bruits étouffés, silence plus profond et plus poignant... et, sur tout cela, le gouffre

des ténèbres béantes d'un ciel sans étoiles. La nuit d'hiver, en un mot...

En même temps, mille objets nous frappent davantage, que nous ne soupçonnions pas si empreints de tant d'intimité. Sur ces hauteurs nous avons l'impression de sentir autour de nous une grande chose, qui s'assoupit, — mais qui vit — ; qui fait silence, — et murmure encore par instants ; un grand corps frémissant, dont l'haleine nous enveloppe ; une âme, qui met dans l'air, mille frémissements et qui se mêle à la nôtre ; — la *Terre*... On la devine alentour. La nuit nous étreint ; mais nous pressentons au-delà des ombres le mystère inquiétant de larges espaces et de lointains vaporeux où flotte une brise molle, où le ciel, déployant ses courbes, confond les grisailles des nuages avec les ténèbres ternes des campagnes effeuillées.

Et tout à coup, au milieu de ce grand chaos gris, une lueur rouge, dansante et fantasque, dessine tout là-bas, l'embrasement d'une porte ouverte et fermée. Nos yeux plus habitués distinguent, çà et là, perdus dans les immensités tristes et vides de la nuit, d'autres feux clignotants devant lesquels des ombres viennent parfois danser... Dans le froid de la nuit, sous le manteau des ténèbres, la palpitation des étoiles et l'étreinte du silence, des hommes, dans les campagnes, sont assis près des foyers embrasés. Au milieu de ces terres noires, silencieuses et glacées comme la nuit d'un tombeau, ces petites flammes rouges, perdues aux confins de l'horizon, viennent subitement d'éveiller en nous l'image apaisante et sereine de la vie primitive et de la famille laborieuse, réunie pour un instant autour de son foyer...

VI

Janvier 19... Paris.

Il y a longtemps que l'air ne m'a semblé si pur, si doux, si imprégné de tendresse. Une buée bleuâtre enveloppe la ville. Le soleil au déclin dore la cime des arbres qui tremblent au vent. Les branches restées dans l'ombre s'agitent lentement aussi et sur les grilles des murs ou le bleu pâle du ciel met d'imperceptibles et noirs frissons...

Le soleil, ce soir de janvier, baise plus longuement le faite des maisons. Au clair-obscur du premier crépuscule, la Seine roule des saphirs. Tout le long des quais, les platanes et les peupliers frissonnent imperceptiblement. Là-bas, le vieux Louvre, embrumé comme une apothéose, déroule sa colonnade de rêve. Mais tout ce côté est déjà dans l'ombre.

Sur la coupole de l'Institut, sur le fourmillement du Pont-des-Arts et le peuple des bateliers, sur la façade de la Monnaie... le soleil glisse encore et les murailles, qu'il chatouille d'une lueur rose à peine appuyée, vivent et semblent palpiter.

L'air est comme chargé de tendresses et d'intimes voluptés. Des tièdes frémissements passent dans la fraîcheur du soir comme de très lointains avant-coureurs d'un printemps parfumé. On se prend à sourire à la magie renaissante du soleil, à suivre plus longuement, des yeux, les femmes dont la grâce attendrie comme une fleur sous la caresse du soleil semble à nouveau s'épanouir sous l'enveloppe d'ombre tiède des voilettes parfumées. A la lumière frissante, l'ombre des

cils se reprend à jouer sur les joues ; la magie des regards se rallume et se voile au gré mobile de la lumière. Les fourrures, que la froidure ne fait plus croiser frileusement, s'entr'ouvrent à demi et de tendres parfums flottent derrière les belles promeneuses : parfums de femmes, intimes et discrets — comme voilés — et dont le passant distrait est lui-même frôlé. Chacun en recueille en soi-même une caresse, un frémissement de renouveau, et, pour quelques instants le cœur en est embaumé....

Tout dans l'universelle harmonie de ce beau soir d'hiver incline les âmes au bonheur. Les uns jouissent confusément de l'enivrement du présent ; les autres songent doucement —... et mélancoliquement — au passé. Sous le baiser doré du soleil ils croient pour un instant revivre leur vingtième année...

.....
Un vent d'est s'est levé — qui n'a duré qu'un instant, comme un soupir. Les arbres ont frémi en gémissant. Les dernières feuilles aux tons de rouille, que l'hiver avait épargnées, tourbillonnent sur le quai avec des sifflements et des froissements sinistres de choses mortes. Les passants ne s'arrêtent plus, car le soleil vient de disparaître et sur les murailles grises, naguère baignées d'un reflet rose, toute flamme s'est évanouie. Une horloge triste et seule, pleure quelque part une heure dans les ombres qui tombent, sept petits sanglots brefs, profonds, déchirés. La nuit promène partout son sinistre manteau et la brise se fait plus froide — comme chargée de regrets, d'invincibles tristesses et d'espoirs brisés.

VII

Février 19... — Sur la ligne Saumur-Orléans.

SAUMUR. — De grandes plaines au bout desquelles, par bonds allongés, de minuscules coteaux dévalent vers un horizon que nous n'apercevons pas. Les maisons s'isolent de loin en loin avec des arbres alentour ; mais ici pas de chênes nains comme en Bretagne, des arbres de tête au contraire. Autour des propriétés un peu importantes, des massifs d'arbres, très denses malgré l'hiver — et qui, dans la composition générale du paysage, font masses — rompent la monotonie de la plaine et en étagent les plans. Le pays est bien planté, les routes ombreuses, les avenues domaniales larges et droites. L'air partout y circule à l'aise.

ORLÉANS. — A l'horizon courent de lointaines collines violacées. La plaine est toujours coupée de longs rideaux d'arbres et de bouquets de bois réguliers, qui mettent sur le reverdi des prés et l'azur pâle du ciel de petits frissons noirs et roux.

C'est l'heure splendide du couchant. Le ciel gros d'orage est à l'occident d'un bleu sombre de nuit, d'un violet épaissi, qui par en bas se teint de pourpre à l'endroit, où comme un géant irrité rejette loin de lui le veLOURS de sa couche, le soleil surgit et incendie tout ce côté du firmament. A travers les déchirures des nuages les rayons se précipitent et croulent sur la terre comme la lueur lunaire à travers les ruines d'un burg écroulé. La plaine se fait maintenant absolument plate — sans maisons et sans arbres. L'astre rougeoie sur tout cela et y joue avec une violence, qui évoque le fusain de Chif-

flart (1). C'est le ciel de bronze d'un *Sabbat de Faust* ; même déchaînement orgiaque de nuées sombres, qui s'écroulent, s'étirent, s'effilent, échevelées et en déroute, avec des gestes et des attitudes effrayantes de monstres, des allures ou des immobilités terrifiantes de fantômes. Et sur tout cela, un soleil qui ménage des ombres et des lumières cruelles pour les yeux — et qui déroutent l'imagination. A cet instant précis le tableau a l'intensité et la vigoureuse précision — la brutalité — d'une pointe sèche ou d'un trait de sensibilité exagérée, incrusté dans l'eau-forte. Mais la brume, fille des nuits sereines, le vient tempérer, et ajouter au prestige du spectacle, le charme mobile de son expression adoucie.

VIII

Orléans. — Juillet 19...

Neuf heures. — Le soleil est déjà implacable et arde violemment ; la lumière tombe droit et mange l'ombre. Orléans brûlée de rayons est étouffante de chaleur et aveuglante de blancheur. Il doit faire bon sur les bords du Loiret ! Nous voilà en marche vers l'oasis.

Interminables ponts de pierres brûlantes. Le soleil croule d'en haut, ruissèle sur l'eau et rejaillit. Il emprisonne le fleuve sous une cotte de feu. Les bancs de sable ont un éclat insoutenable et semblent chauffés à blanc. Olivet se montre au bout d'une grande avenue, rousse et grillée, étouffante comme la gueule d'un four. Nous traversons le Loiret ; le soleil l'a bu à moitié. Ce

(1) FRANÇOIS CHIPFLART, *Faust au Sabbat et Faust au combat*. (Deux grands fusains de 0^m63 × 1^m84. Musée de la Ville de Paris).

n'est plus qu'un ruisseau indolent qui glisse entre deux rives de boue dans un décor de guinguettes faubouriennes où des arbres magnifiques rendent tiède l'embrasement d'alentour.

Nous obliquons vers l'Est pour prendre la route départementale. Du coup c'est le Sahara ! La route est toute nue entre deux murailles blanchies interminables ou entre des champs de blé qui n'ondulent pas parce qu'il n'y a pas de vent, et dont les épis déjà roux, déjà secs, se froissent avec un bruit d'élytres. De temps en temps, quelques maisons lépreuses, que le soleil a l'air de faire rentrer dans le sol. Au bout de cinq kilomètres, un gros parti de bois se dessine, moussu, profond, ombreux ; de loin, avec ses teintes foncées et fades de couperose, entre les champs qui poudroient avec un éblouissement de braises, sa masse s'appuie sur le paysage comme un gros bloc de jade. La route s'enfonce à travers. Ce n'est pas encore la fraîcheur ; c'est la tiédeur, une douceur molle, langoureuse où les parfums les plus lourds et les plus énervants s'évaporent.

Soudain, perpendiculairement à la route, la forêt est éventrée par une large trouée de cinquante mètres de largeur : à gauche, c'est le château solennel avec sa façade néo-grecque, baillant de toutes ses fenêtres à demi-closes aux persiennes blanches, et comme abandonné ; à droite, la trouée se poursuit immense, jusqu'à l'horizon — quelques kilomètres — où au sommet d'une colline qu'elle grimpe, on voit disparaître la route blanche et les larges tapis moussus et veloutés qui la bordent.

Nous entrons. Le parc est accueillant, le gravier crie sous les pieds, les seringas et les chèvrefeuilles secouent

leurs grappes musquées, les plates-bandes de volubilis et les corbeilles fleuries d'héliotropes évaporent leurs fines senteurs dans l'air tiède. Par une allée du parc nous entrons sous bois ; la fraîcheur s'accroît et descend frissonnante du lacis croisé des ramures avec quelques bandes de lumière, qu'on dirait d'un jaune pourpré, et qui déjouent l'effort de la feuillée pourtant bien active à voiler le ciel de feu. Une vague odeur de mousses fraîches, de noisetiers, d'anémônes, de fraises des bois, persiste. Le babillage musical d'un petit ruisseau sort d'un ravin qui court près de l'allée sous la retombée des branches ; quelques glands, des branchettes, tombent à travers le feuillage avec le bruit clair d'un caillou dans une eau fraîche. La route, peu à peu, descend et s'infléchit vers la gauche ; la fraîcheur s'accroît. On croirait s'avancer vers l'autel d'un jeune dieu et, tout à coup, sans coup de théâtre, on s'aperçoit que depuis un instant, derrière le rideau d'arbres qui borde le chemin à gauche, une trouée s'est creusée au cœur de la forêt, et qu'un vallon fuit, sinueux et profond vers le nord-ouest.

C'est le Loiret. Au bord de la large cuvette formée par les deux collines basses qui se rejoignent, la forêt s'arrête. Dans sa longueur le bassin peut avoir un jet de pierre : dans sa largeur, il en fait à peu près la moitié. Quelques arbres croissent sur le bord et s'avancent sur l'eau pour permettre aux promeneurs de se pencher sur les belles ondes et d'en scruter la profondeur. La fraîcheur du lieu, la pénombre discrète, l'agitation de l'eau en imposent aux oiseaux qui ne chantent qu'alentour. On n'y voit guère que quelques martins-pêcheurs à la gorge bleue perchés sur leur pied rose qui regardent comme nous, dans les profondeurs de leur retraite

cristalline, les carpes, les tanches nager indolemment, jusqu'au moment où un coup de queue trop vif les pousse dans le bouillonnement de la source qui les roule et les jette à la surface, d'où ils replongent précipitamment, évitant le bec de l'oiseau pour la dent du brochet rôdeur. La limpidité de l'eau est incroyable : à dix mètres, on voit le fond de sable roux et d'herbages de la coupe dont on peut à peu près mesurer la profondeur par le bouillonnement de trois sources et les colonnes de bulles claires dépolies qui ont l'air de supporter une coupole de cristal. Les bords sont pleins de mousses, de pervenches, de fleurs à l'infini, qui fluent elles aussi vers l'ouest par la trouée des cotéaux ; avec les joncs commence plus loin la royauté craintive des poules d'eau. La limpidité de l'air n'est point troublée par la brume lourde que la terre expire à l'horizon. Le silence est profond, le murmure de la source amoureux, la fraîcheur divine... Et dans le vallon, au bord duquel tout bruit, toute chaleur expirent, une inconcevable illusion persiste de voir s'avancer sous le berceau des charmilles ombreuses, d'une allure indolente de jeune déesse, quelque Nausicaa, à la chair de lis et aux yeux de pervenche, qui vient, une corbeille sur la hanche, laver ses tuniques de laine neigeuse dans le creux du divin vallon. J'ai cru entendre s'avancer entre les branches la tête hirsute d'Ulysse, réveillé sur son lit de feuilles sèches... Ce n'était qu'un oiseau dont l'aile fuyante fouettait la feuillée...

Et nous regagnons Orléans qui cuit dans sa cuirasse, quêtant un peu de fraîcheur en attendant l'heure du soir où l'ombre ne sera plus que tiède, où les moustiques de la Loire reviendront bucciner près de nous le retour apaisant de la nuit !...

IX

Un soir d'avril. Des carrières des Gros-Cailloux, sur la limite du pays de Retz.

C'était un soir, au printemps. Sur les hauteurs des Gros-Cailloux de folles bises couraient. Les pins noirs se balançaient et semblaient entre eux se plaindre en sourdine. Leurs flancs sombres s'entr'ouvraient ; un blond pollen s'en échappait, qui poudrait aux derniers flamboiements du soleil, le mamelon d'un or triomphal. Au pied des rochers aux fronts blanchis, mousus et fauves de lichens, quelques dauphinelles aux flèches violettes et des grappes mauves de bruyères fleurissaient pâles et mélancoliques, comme des yeux très doux obstinément ouverts dans l'ombre. Elles sentaient aussi ; et leur âcre parfum se mêlait aux exhalaisons balsamiques, que le vent charriait de la forêt de Touffou. Quand la brise tombait, l'âpre et savoureuse odeur des terres noires s'élevait doucement jusqu'à nous avec le parfum des œillets roses qui brodent les sablons, des thlaspis blancs, des giroflées sauvages poudrées de diamants, des polygalées roses et bleues réunies en touffe, des verveines druidiques et des menthes poirées encore meurtries de rosée et toutes humides du matin. Mais par dessus tout s'exhalait, par bouffées, l'arome pénétrant des aubépines qui fleurissaient roses dans la plaine, mêlé aux troublantes et voluptueuses des acacias blancs, que nous voyions plantés un peu partout autour de nous, comme de gros bouquets de mariée au bout des chemins ou sur la lisière des champs.

Le printemps neigeait de tout côté ; dans les vergers surtout, au milieu desquels les vieilles maisons disparaissaient et semblaient rajeunies, — comme de grand'-mamans dont les petits enfants escaladent les genoux. Au milieu de cette blancheur floconneuse, des pêcheurs secouaient leurs têtes rondes et, comme le blé-noir, pourdrées d'un rose vif.

Par bonds successifs et allongés les champs dévalaient vers l'occident. Tout le pays de Retz était devant nous à peine caressé par le vent et rempli de l'ondulation solennelle des moissons, et, à nos pieds, la plaine du Bignon brochée d'épeautres et d'avoines aux cimes sans cesse en mouvement, striée de vignes rousses et de chemins ombreux, brodée, çà et là de bourgs et de villages aux clochers noircis et viellis où le même coq immobile continue à scruter l'horizon. Sur les grosses bosses vertes des mamelons, que font plus sombre les tons clairs des champs, de vieux moulins aux toits pointus, semblaient de tragiques soudards des grandes bandes anglaises, oubliés dans leur faction solitaire, l'armet en tête et la lance du poing...

Toutes les chaumières, groupées ou isolées, s'endormaient dans le calme crépusculaire. Les fumées souffles grèles, montaient doucement, pensives, un peu bistrées, mais sans heurt, toutes tranquilles et reposantes. Le repas du soir se préparait et sur les campagnes assoupies semblait suspendue avec ces fumées légères, l'image apaisante et divine de familles entières réunies dans les chaumières embrumées autour du repas vespéral.

Mais le spectacle le plus prestigieux n'était pas là ; et plus encore que cette symphonie de couleurs que jouait devant nous le printemps, l'horizon attirait nos regards. Un horizon sombre lointain, vapoureux, où

des collines lointaines, mauves et lilas, couraient au ras de terre et découpaient sur les voiles safranés du ciel leurs dos arrondis. Et au milieu de ces tristes coteaux, une tache brillante, d'un bleu léger de saphir, et qui de ces hauteurs semblait à peine large comme la main : le lac de Grand-Lieu, le lac des cités disparues (1)... Le soleil bas sur l'horizon pompait encore les eaux bitumineuses, et les voilait d'une brume opaque et laiteuse, que nous voyions de loin secouée mollement par la main invisible du vent. Quelques épaulements de collines s'enlevaient au-dessus des buées frissonnantes qui traînaient sur les eaux, comme de petites îles sombres, chatouillées de lumière frissante, perdues en plein ciel clair. Une tache noire — le campanile pointu de Pont-Saint-Martin — se profilait sur l'écran opale de la brume et de l'eau. A ce moment des sonneries lointaines de cloches, entonnaient l'*Angelus* dans la plaine et toutes ces petites voix légères comme des fleurs de fer égrenaient leurs arpèges et brodaient de frais carillons sur la trame sourde du murmure des campagnes, que le vent, pour un instant, réveille, vers le soir, avant le grand repos. Comme renvoyées par un écran, les envolées des cloches du Pont-Saint-Martin nous arrivaient, malgré la distance, étonnamment distinctes et vibrantes au milieu des bruits de sonnailles traînant sur la plaine. Et comme la nuit tombait et qu'après l'embrasement général du couchant une bande de ton cerise

(1) Une légende populaire veut que ce lac recouvre la ville d'Herbauges anéantie en 527 par un châtement divin à la prière de saint Martin de Vertou. Les riverains du lac affirment même que par des nuits tranquilles une musique délicieuse sort des eaux du lac et que les cloches d'Herbauges font entendre de temps à autre leurs sonneries lointaines et étouffées par les eaux.

clair puis un mince ourlet de moire mauve indiquait seul à l'horizon fondu dans une ombre nacrée que le jour passé achevait de s'enfuir, avec mille pensées confuses le souvenir des légendes miraculeuses se réveillait en nous... Longtemps nous contemplâmes, aux primes heures de la nuit où il y a des voix éparses sur les prés, dans les chemins, et sur les bois, les larges nappes de campagnes pâles étendues à nos pieds et coulant vers l'horizon. La nuit imprégnait d'un éclat sourd, velouté et languide la magnificence mélancolique de ces grandes solitudes silencieuses, remplies de la tristesse profonde des champs noirs, des marais, des granits et des pins frissonnants sous la morsure du vent frais. Comme un grand frémissement de palme les pins-parasols se balançaient au-dessus de nos têtes... Et nous croyions entendre — très loin, très loin — les cloches d'argent de la cité d'Herbauges, que depuis treize cents ans le lac aux eaux lourdes cache jalousement...

X

Jun 19... — Au Mont-Dore (Puy-de-Dôme).

Six heures du soir. — Au fond de la vallée le Mont-Dore s'endort tout baigné d'une lumière dorée. L'aspect du cirque vers le massif du Sancy est grave et austère. Les arêtes du pic supérieur, les *Dents du Diable*, découpent leurs profils sévères sur le ciel assombri du Midi. D'en bas, le pic présente une mine sauvage et un grand air de désolation, Encapuchonné de brumes livides il semble un Titan accroupi sur un écroulement de monts sombres pour inspecter l'horizon.

Le soleil décline rapidement et son disque de cuivre rouge plonge dans une vapeur de pourpre qu'il irradie mais qui noie son éclat. L'ombre, du fond de la vallée, monte et insensiblement gagne le pic du Sancy dont la cime trempe encore dans la chaude lumière.



Un retrait des gorges supérieures l'arrête un instant dans sa marche. Les neiges se teintent de rose, les roches brunes deviennent rougeâtres et comme incandescentes. Le sommet rocailleux, prend lui-même, dans le ciel embrasé, un aspect moins désolé.

Puis, ces lueurs fugitives s'éteignent et du fond de ces vallées, d'où montent les ombres, un grand silence se lève et plane sur toute la montagne.

Six heures et demie. — Au-dessus des monts, quelques nuages encore éclairés pendent capricieusement allongés. Mais le spectacle le plus prestigieux est du côté du couchant....

... Par la vallée de la Dordogne, monte, poussée par les souffles tièdes et doux de la nuit, une nuée brune. Le Puy-Gros n'est plus qu'une masse sombre, violacée, qui s'enlève d'un seul bloc sur le ciel safrané de l'occident.

Parfois, un aiglon s'élançe du fond de la vallée, s'élève contre le vent et monte lentement, sans un battement d'aile, dans la gloire du jour qui s'enfuit. On distingue à peine cette petite chose brune, dans l'ombre portée par la montagne. Et, tout-à-coup, dépassant le domaine des ténèbres, l'oiseau paraît dans celui du jour, le plumage rouge, le duvet hérissé par la brise, le bec altier, les serres pendantes, les yeux perdus dans l'infini du ciel qu'il semble aspirer à longs traits, les ailes tendues enfin, dans le geste immuable et tragique d'un oiseau héraldique cloué à la calotte des cieux...

Sept heures. La nuit vient claire parfumée, et glisse légèrement sur les mousses, tandis qu'autour de nous les monts sombres, semblent tapis comme des monstres aux aguets.

Les troupeaux rentrent. Sur les sommets à peine fouettés par le vent et remplis de l'ondulation solennelle des pins grêles, dans les gorges profondes, où l'épaisseur des herbes couchées indique seule qu'une eau fraîche y passe, on devine l'armée de la terre regagnant ses quartiers, calme, tranquille et lasse. Là-bas, au sud, les monts de Mareille, le Puy-Gros et la Banne d'Ordenche semblent constellés de points blancs, qu'à

première vue nous prenons pour des éboulis de rochers. La lorgnette nous révèle d'immenses troupeaux en marche vers les parcs de nuit. Nous en voyons deux surtout se rapprocher l'un de l'autre ; les vaches font de petites taches blanches et rousses sur l'herbage fané et le ciel profond, où elles se détachent en petites notes fines au milieu des lacets de couleuvre. Le vent nous apporte le son des clochettes qui pendent au cou des maîtresses vaches : les cris gutturaux des bergers nous parviennent parfois avec une surprenante netteté. Dans le silence des solitudes désolées on croit entendre le choc clair des marteaux et les cris d'un forgeron de village, et nous nous surprenons à scruter l'horizon pour l'y découvrir.... Les troupeaux s'arrêtent à quelques jets de pierre l'un de l'autre, les moutons massés en boule neigeuse, les bœufs maintenus par les chiens et, entre eux, dans la solitude des monts, sous les dernières lueurs vibrantes du soleil qui baisent encore les cimes, les *pâtours* qui se sont provoqués de loin en agitant leurs feutres bossués, se meurtrissent violemment leurs échines osseuses en luttant longuement à grands coups de bâtons ferrés.

Même jour. Bois du Capucin. « Chemin des Artistes. »

Neuf heures. La lune commence à descendre. Il doit être neuf heures. Le vent léger, que charrie le torrent dans la vallée, entre en forêt et s'y imprègne des fortes émanations de la terre assoupie. Son passage creuse dans la voûte feuillée un trou béant par où des rayons de lune descendent un instant éclairer par en-dessous les fûts moussus des pins dont la perspective monotone s'étage à l'infini.

Des ramures balancées par le vent, des fougères rousses où la brise entretient des murmures endormeurs, mille voix semblent sortir comme d'un vertigineux lointain et, sans qu'aucun souffle les pousse, passent, comme en roulant, sur ce coin d'Auvergne endormie.... Et, tout cela, à peine entendu, voilé de distance et de nuit, presque insaisissable et cependant extraordinairement vibrant. Parfois ce murmure remplit tout le bois, puis se tait, n'y laissant qu'une vague résonnance de très lointaines et très mystérieuses envolées de cloches.

Dans quelques clairières alentour, toutes trempées des pleurs de la nuit, dorment des brumes pâles où la brise fait parfois courir de longs frissons d'argent. En haut la lune roule toujours, modifiant à l'infini la splendeur du sous-bois avec cette magie que le soleil ne connaît pas. C'est une grande lueur pâle et bleue, coulant entre les branches, ruisselant sur les fûts s'épanchant sur le sol comme une mer étale. Le vent balance tout cela, dérange les cascades de lumière, creuse des gouffres, où les rayons s'abîment et dont les tréfonds obscurs de la forêt s'éclairent subitement, et surtout en troublant la clarté opalée qui tache les fûts de plaques laiteuses, il semble secouer toutes ces colonnes de porphyre vert avec je ne sais quelle mystérieuse épouvante de voir la voûte qu'ils soutiennent s'abîmer sur le sol.

Le bois tout blanc, avec ses troncs tous pareils — et sans chemin battu — semble un immense champ de repos. La lune y veille. Nous cheminons presque sans bruit, jouissant en nos âmes de la splendeur de la nuit. Les piolets s'enfoncent avec un froissement léger dans les jonchées de feuilles mortes accumulées par les ans. Les tiges vertes des crocus, des fougères, et deseuphorbes

craquent sous nos pieds. Les mousses foulées qui feutrent nos pas se foulent avec le bruit frais d'une éponge qu'on étreint. Au passage des ruisseaux et des gorges froides, le bruit d'un torrent monte d'en bas avec une bouffée d'air plus tiède, mugit quelques instants et s'évanouit au gré d'un souffle nouveau.

Dix heures. — A l'orée du bois au-dessus du Val d'Enfer, comme nous atteignons la crête du bois, la lune était à demi voilée par un brouillard invisible. De petits nuages plus denses, perdus dans la plaine du ciel, s'étiraient devant elle, tout noirs, frangés d'une ouate éblouissante avec des poses de bêtes allanguies. Maintenant la lune se dégage des nuages immobiles et glisse sur les eaux du torrent, qui brillent d'une lueur opaque et lactée.

A mi-flanc des montagnes d'horizon pendent des lambeaux de nuages uniformément gris. Sur cet écran les bourgs profilent leurs masses réunies dans la nuit. Les silhouettes bizarres des clochers s'accourent sur les maisons basses d'alentour. Très loin — aux confins de la vallée, là où le regard se perd — la Dordogne reparaît au bord de laquelle des saules et des peupliers tremblent et pleurent aux souffles de la montagne. On la voit étendre son bras d'argent autour des hameaux noirs, qui semblent — au clair de lune... — se laisser enlacer fort amoureusement...

A l'entrée du buron (1) se tient le maître de ces lieux : un ancien pâtre, grand et édenté comme un satyre. Dans sa blouse raide, il reste, les bras croisés, appuyé au chambranle de la porte ouverte, attentif, presque

(1) Buron : abri de berger, le plus souvent en branchages et à toits de chaume.

inquiet, comme s'il attendait quelqu'un... C'est le vent, qu'il interroge ainsi, le vent qui peut amener l'orage. Dans la journée, il l'a vu s'avancer dans la plaine et réunir en grosse boule frileuse les moutons apeurés, petits flocons blancs semés sur les pentes lépreuses ; il l'a vu glisser sur les pentes herbeuses, s'engouffrer et mugir dans les gorges affreusement déchiquetées par les eaux du ravin où il soulevait des tourbillons d'un violet léger des pouzzolanes éboulées. Maintenant la montagne l'a dompté. Il caresse longuement les crêtes fauves avec les parfums tièdes de la plaine et nous apporte le grondement des rivières lointaines, le chant d'un bouvier dans les bois. Ces souffles eux-mêmes se calment ; les oiseaux de nuit sortent pour chasser et circulent avec des bruits furtifs de poursuite et des déchirements de feuillées à travers les cimes frileuses des sapins qu'ils flagellent de leurs ailes.

Et toujours du fond de la vallée la nuit pompe l'eau du torrent, qui s'y étale en brouillard argenté. Nous le voyons d'en haut secoué par le vent, qui ne peut arriver à le rompre ou à le déchirer. Puis la brise tombe et la brume continue à se balancer lentement sur le torrent avec des reflets pâles et changeants d'une mer montant sur des sables dorés.....

(A suivre.)

RENÉ DELAUNAY.



JULES VERNE

SA VIE. — SON ŒUVRE

(SUITE (1)).

II

Il est permis de reconnaître aujourd'hui que la protection bienfaisante d'Alexandre Dumas, père et fils, exerça sur Jules Verne une influence salutaire, car son abondance productive dépasse celle de l'auteur des *Trois Mousquetaires*. Jules Verne a signé plus de 80 volumes.

Nous avons ainsi bientôt fait de tout voir ou connaître à la suite de l'auteur intrépide qui, tour à tour, nous a promenés à travers l'Afrique et conduits dans les entrailles de la terre, avec qui nous nous sommes élevés dans l'espace, au milieu du système planétaire, et nous avons parcouru l'Asie, l'Australie, les deux Amériques.

Il ne lui restera plus, écrivions-nous un jour, après avoir montré l'Univers sous toutes ses faces, qu'à nous apprendre les transformations du globe et nous expliquer la fin du monde, qui doit arriver vers l'an 2500, pour rester dans les probabilités de Mercier.

Ne nous a-t-il pas démontré comme une hypothèse possible, impraticable alors mais réalisable aujourd'hui,

(1) Voir avril-mai 1906.

la création des sous-marins, de même qu'il nous parlait des voyages aériens, facilement exécutables à l'entendre, en se servant des forces mécaniques produites par la chaleur ou l'électricité? Vous vous souvenez qu'il embarque le capitaine *Nemo* dans le *Nautilus* et qu'il le fait explorer les mers à des profondeurs insondables, à 4000 mètres sous ces océans, dont la capacité est à peu près de 2.250 millions mètres cubes d'eau, en sorte que, si un jour ces mers étaient mises à sec, elles ne seraient comblées qu'après que tous les fleuves réunis auraient déversé leurs flots pendant 40000 ans ! Il nous montre comment ces mers sont peuplées, comment la vie s'y répand, comment s'agitent les créatures de ce monde inconnu. Il décrit le développement de ces êtres, leurs métamorphoses, leurs ruses, dépeint leur industrie, retrace leurs luttes en de curieux tableaux. Il nous énumère les fruits de la mer et l'utilité de leur culture sous les *vingt mille lieues* de distance qu'il nous fait franchir, à travers des régions vierges de tout regard humain, parmi les végétations qui y déploient leurs épaisses frondaisons, parmi les déserts, les sables, les rochers, les abîmes sans fin.

Quant à l'avenir de la locomotion aérienne, il appartient non à l'aérostat mais à l'aréonef, comme il le fait dire d'une façon très dramatique, dans sa progression chimérique au capitaine « Robur », inventeur de l'*Albatros*, le vaisseau qui navigue. « J'ai voulu, raconte-t-il, que l'air fut pour moi un point d'appui solide et il l'est. J'ai compris que pour lutter contre le vent, il n'y avait tout simplement qu'à être plus fort que lui, et je suis plus fort. Nul besoin de voiles pour m'entraîner, ni de rames, ni de roues pour me pousser, ni de rails pour me faire un chemin rapide. De l'air, et c'est tout !

De l'air qui m'entoure ainsi que l'eau entoure le bateau sous-marin, et dans lequel mes propulseurs se vissent comme les hélices d'un steamer. Voilà comment j'ai résolu le problème de l'aviation. Voilà ce que ne fera jamais le ballon, ni tout autre appareil plus léger que l'air. »

Pour nous présenter un bagage aussi varié de connaissances, Jules Verne était obligé de lire beaucoup. Il compulsait les meilleurs ouvrages d'histoire, de voyages, de mécanique et d'astronomie. Ses maîtres furent C. Vogt, Geoffroy-Saint-Hilaire et Quatrefages. Des auteurs célèbres, comme Humboldt et Herschell lui fournirent les solutions à ses problèmes; des navigateurs expérimentés comme Dupetit-Thouars lui suggérèrent l'idée de ses périlleuses entreprises.

Ce fut un pionnier, un novateur, puisant ses renseignements aux sources les plus autorisées, un savant d'avant-garde dont les probabilités d'hier devenaient des réalités le lendemain.

Dans l'une de nos plus importantes compagnies de chemin de fer, un chef dictait un jour à son subordonné la besogne qu'il avait à faire et lui recommandait d'y apporter le plus grand soin.

— Soyez tranquille, Monsieur, répondit humblement l'employé, je ferai tout mon possible.

— Ce n'est pas votre *pôs-sible* que je demande, *Môs-sieu*, reprit le chef de bureau d'une voix sentencieuse, c'est l'*impôs-sible* !...

— Il n'y a pas de mérite à faire le *pôs-sible*, *Môs-sieu* !

Eh bien, Jules Verne, plus heureux, eut le mérite de réaliser l'*impossible* dans la science.

Il prit ses sujets partout où il les trouva, quelquefois même dans un journal. Peut-être la pensée de s'ins-

truire l'entraîna-t-elle à instruire les autres, en vulgarisant la science et la mettant à la portée de toutes les intelligences ? Quoi qu'il en soit, il garda pour lui les enseignements abstraits ou concrets de la science, pour en exprimer le suc et nous le distiller goutte à goutte d'une manière agréable.

Jules Verne dressait d'abord un plan général, préparait la trame, qu'il disposait à son gré ; il coordonnait ensuite les faits dont il tirait les déductions ou les conclusions qui lui paraissaient nécessaires, puis il les arrangeait à sa fantaisie en s'efforçant de les rendre attrayantes. Ses plus hautes prétentions étaient d'intéresser le lecteur. Avant tout il voulait être un conteur. Il restera en effet comme un conteur charmant qui semble parer la science sous ses dehors les plus séduisants.

Qui croirait que cet auteur, d'un style assez sobre, où percent de légères pointes d'humour, ait débuté par composer des vers, comme Dumas fils, et, qu'après s'être fait parolier de romances, il se soit épris de la science, souvent ingrate et sèche ?

Mais Jules Verne l'a rendue souriante, aimable ; il l'a modernisée, en s'inspirant à la fois des œuvres érudites mais arides de Louis Figuier et de l'esprit fantaisiste qui règle les romans d'Edgar Poë.

Son imagination alerte et féconde tourne les obstacles imprévus et résout les difficultés les plus ardues, sans rien sacrifier à la vérité scientifique. A l'appui des faits bizarres qu'il narre et des découvertes phénoménales qu'il énonce, il met des chiffres, pose des théorèmes ou des équations.

Aussi, Amédée Achard écrivait-il à ce propos : On peut se fier à lui pour n'être jamais trompé. Si surpre-

nantes que soient les aventures dans lesquelles on se hasarde, à sa suite, les quatre classes de l'Institut appelées à les contrôler ne pourraient s'empêcher de donner raison aux prodiges qu'il nous raconte, et, le procès-verbal achevé, signeraient des deux mains.

Deux éléments bien distincts se disputent la priorité dans les ouvrages de Jules Verne, c'est quelquefois la force qui régit les lois matérielles et cède à l'intelligence qui les dirige, ou *vice versa* ; mais toutes deux sont en lutte ouverte, que ce soit sous l'aspect d'un savant, comme Fergusson, ou d'un audacieux comme Philéas Fogg.

Le côté féminin est plutôt sacrifié et comme relégué au dernier plan devant l'intrépidité, le courage ou l'intelligence qui se disputent les honneurs du triomphe, hâté souvent par un dénoûment inattendu, comme l'étourderie d'un Paganel, le scepticisme d'un Nicholl ou la naïveté d'un Passe-Partout.

Chaque personnage se meut bien au milieu de son cadre, dans lequel l'auteur le place, non pas avec les travers inhérents à sa race mais avec les principaux caractères qui le distinguent. A cet égard, le jugement de Jules Verne témoigne d'une grande générosité, puisqu'il évite de tomber dans un défaut assez commun, celui de s'attaquer aux vices de ses voisins et de rapetisser leurs qualités. A cela il joint un très grand esprit d'assimilation, car il nous met en présence de tous les peuples au milieu de leurs usages et de leurs coutumes, avec une sûreté de mémoire étonnante.

Conduit un jour par son ami Philippe Gille chez le comte d'Osmond — ce dilettante passionné qui, en 1878, donna en son hôtel situé boulevard Maillot une redoute restée légendaire — il lui fut présenté, et, après

les saluts d'usage, les témoignages de sympathie échangés, la conversation roula sur l'Italie.

Plusieurs personnes se trouvaient présentes et énuméraient avec enthousiasme les merveilles de Rome, ses nombreux palais et ses magnifiques musées. Chacun y mettait son mot, et, Jules Verne, comme les autres, ne tarissait pas sur la richesse des tableaux, sur la beauté des sculptures.

Quand l'entretien fut fini, on constata avec surprise qu'il était le seul à n'être jamais en Italie.

Si Jules Verne n'a pas accompli ce voyage, cependant classique pour tout homme épris d'art, avec le produit des 400 premières représentations du *Tour du Monde en 80 jours*, il fit l'acquisition du yacht à vapeur le *Saint-Joseph* appartenant au marquis de Préaux, un richissime Angevin ; yacht de 38 tonneaux qu'il baptisa du nom de *Saint-Michel* prénom de son fils, et sur lequel avec son frère Paul, ses amis Raoul Duval et Hetzel, il entreprit une croisière le long des côtes d'Espagne, du Maroc et de l'Algérie. Mais, les fortes chaleurs dont il souffrit le firent renoncer ensuite aux expéditions de ce genre durant l'été.

Préférant les climats froids ou tempérés, deux ans après il cingla vers l'Ecosse, avec quelques membres de sa famille. Peu s'en fallut au retour qu'ils ne périssent lui et les siens. Au reste, personne n'eut connaissance du danger que courut le futur auteur du *Rayon-Vert* et de tant d'œuvres charmantes.

Le *Saint-Michel* était mouillé sur rade de Saint-Nazaire, pendant la nuit, et chacun à bord dormait d'un profond sommeil. Les feux étaient réglementairement allumés quand il fut néanmoins accosté par un grand voilier revenant de Bourbon qui, en passant, lui enleva une partie de son étrave.

L'équipage, averti d'abord par la secousse et ensuite par la vigie qui avait fait à l'abordeur des appels désespérés, sauta sur le pont, leva l'ancre et rentra dans le bassin sous petite pression. L'accident n'eut d'autre suite qu'une violente panique parmi les passagers ; mais, en pleine mer, sans port de refuge, il pouvait avoir les conséquences les plus graves.

Le dernier voyage que fit Jules Verne eut lieu en juin 1881 dans la mer du Nord et le canal de l'Eider.

C'était à la mer, monté sur le pont dès l'aube, en vareuse de matelot, le visage au vent, l'œil scrutant l'horizon, que Jules Verne goûtait un absolu repos. C'est là qu'il réparait ses forces et faisait provision de santé pour toute l'année, car contrairement à ce qui a été dit, il ne travaillait jamais à la mer. Son esprit, affranchi de tout joug, jouissait d'une pleine liberté, qui lui rassérénait l'âme en la prédisposant mieux au travail de l'hiver.

Jules Verne, simple dans sa mise, menait une vie bourgeoise, qui consistait à se lever et à se coucher tôt. Vie nomade qui s'écoulait pour lui tantôt à Paris, dans un effacement voulu, tantôt à Amiens dans une retraite consacrée à l'étude.

A Paris, il était introuvable. C'était la célébrité littéraire qui échappait le plus au public, au monde des reporters. Il descendait habituellement à l'Hôtel du Louvre ; mais, dès huit heures du matin, il déroutait les fâcheux, dépitait les importuns. Il sortait de l'hôtel après avoir pris son courrier chez le concierge, grimpait sur l'impériale d'un omnibus et courait à ses affaires. Il se dirigeait du côté de la rue Jacob, chez son éditeur, ou se rendait l'après-midi aux répétitions de ses pièces, pour s'arrêter le soir à l'ancienne Librairie

rie Nouvelle au coin de la rue de Grammont. Après un court arrêt, il repartait d'un pas alerte pour aller finir la journée chez un intime. Aimable convive d'ailleurs, que Jules Verne et excellente fourchette que la sienne ! Brillant estomac qui pouvait supporter deux repas quand l'occasion s'en présentait.

Résumons maintenant les diverses pièces qui furent tirées des ouvrages de Jules Verne :

Le Tour du Monde en 80 jours, donné à la Porte-Saint-Martin ;

Les Enfants du Capitaine Grant ;

Le Docteur Ox, joué en opérette aux Variétés (1877) ;

Michel Strogoff, représenté au Châtelet (1880).

A travers l'Impossible ;

Kéran-le-Têtu, au théâtre de la Gaité (1883).

La première de ces pièces rapporta beaucoup d'argent à l'auteur de *Cinq Semaines en Ballon*, moins cependant que *Michel Strogoff* qui, bien qu'il n'eut pas atteint, en deux fois, le chiffre respectable de 800 représentations, à Paris, lui donna de gros bénéfices, parce qu'ils furent moins de collaborateurs à se partager les recettes.

Jules Verne a fait presque toutes ses pièces avec d'Ennery. C'est au cap d'Antibes, sous les beaux arbres des *Chênes-Verts* qu'ils élaborèrent ensemble *Michel Strogoff*, monté à grands frais par Duquesnel, à qui l'on est redevable de la superbe figuration du champ de bataille de Kolyvan.

Néanmoins, le *Tour du Monde* restera le genre préféré de ces pièces à grand spectacle, où la curiosité se lie étroitement à l'intérêt parmi les trucs les mieux imaginés de la féerie.

Après un séjour forcé à Paris pour la correction des épreuves d'un roman ou la représentation d'une pièce, Jules Verne retournait à Amiens, dans sa charmante habitation située boulevard Longueville. Sa patrie d'adoption le choyait. Pour répondre à toutes les politesses qu'il y reçut, il se vit obligé de donner, le lundi de Pâques 1877, dans une grande salle de la ville, une fête travestie, où chaque personnage vint costumé dans l'un des rôles créés par les principaux personnages de ses romans.

Mais aussi prompt à prendre un parti qu'à l'exécuter, Jules Verne quittait brusquement Amiens, traversait Paris sans s'y arrêter, et arrivait directement à Nantes, sa vraie patrie.

Il y séjournait quelques jours, chez sa mère, née Allotte de la Fuye, habitant le faubourg de Chantenay, d'où il partait généralement dans l'après-midi, pour vaquer à ses occupations dans la ville ou se rencontrer avec quelques parents, à la Bourse, entre quatre et cinq heures.

Là, au milieu du brouhaha de la foule, il se mêlait aux négociants pour découvrir parmi eux le visage ami qu'il cherchait. S'il ne le rencontrait pas, il se dirigeait vers la corbeille des agents de change, où d'une oreille distraite il suivait les fluctuations de la bourse, qui réveillaient en lui ses souvenirs *d'ex-quart*, en lui rappelant ce court passage aux affaires financières certainement moins florissant que son règne dans les lettres. Ou bien il s'asseyait sur un banc et méditait quelque tragique dénouement à une œuvre en genèse, les yeux levés vers le vaste plafond du monument, semblant chercher ses idées à des hauteurs inaccessibles. Soudain, il s'arrachait à ces pensées, montait sur le banc

de bois où il se trouvait, consultait la carte qui était accrochée au mur et se jetait sur une table voisine où il inscrivait à la hâte quelques notes indispensables.

Puis, un tramway passe sous les fenêtres. Il le hèle, y monte en courant et se fait conduire jusqu'à Chantenay, suivant dans ce trajet la promenade de la Fosse, qui s'allonge d'une part avec sa rangée de maisons étroites, d'autre part avec la voie ferrée qui coupe la promenade, la ligne des quais qui se déroule au bord du fleuve, où sont ancrés les vaisseaux. Le *Saint-Michel*, amarré de l'autre côté de la rive, profile au loin son élégante silhouette perdue parmi une forêt de mâts.

Jules Verne est arrivé. D'un pas lesté, il saute à terre et gravit une route, au sommet de laquelle s'élève la maison de campagne où il a passé la majeure partie de son enfance.

Dans les belles prairies, fécondées chaque année par les crues de la Loire, les chevaux pacagent en toute liberté après la fenaison, les bestiaux abandonnés à leur propre garde font entendre de longs beuglements.

Dans un blanc sillage, tracé à la surface des eaux par de lourds bâtiments, qui montent ou descendent le fleuve, des voiliers ou des vapeurs passent chargés des plus riches denrées coloniales.

L'écho apporte des bruits confus : les invectives des matelots qui s'apostrophent d'une barque à l'autre, les chants monotones des marins qui hissent de pesants fardeaux, les lazzis des canotiers qui s'interpellent entr'eux ou entonnent en chœur les couplets égrillards du *Marinier de Couëron*.

De toutes parts surgissent des îles verdoyantes, mouchetées de bandes d'oiseaux aquatiques, tachetées de ruminants qui reposent à terre, sous de grands saules.

Elles s'étaient au milieu des divers bras de la Loire, sur lesquels Jules Verne et son frère ont canoté avec passion, tantôt en amont, se dirigeant vers Trentemoult, où il devait, un jour recruter l'équipage du *Saint-Michel*, tantôt en aval en s'arrêtant à la hauteur des forges nationales d'Indret, où Alphonse Daudet s'est fait bercer par les eaux clapotantes du fleuve et a placé les plus émouvants épisodes de la vie de *Jack* — comme il empruntait dans le même roman le nom de Chantenay à l'un des principaux faubourgs de Nantes, ainsi que l'avait fait Ludovic Halévy dans une de ses plus charmantes *Nouvelles*.

III

Voici le portrait que j'esquissais de Jules Verne, il y a quelques années : taille moyenne, poitrine large, port droit, démarche assurée, barbe et cheveux grisonnants... Traits fins, physionomie régulière et sympathique, éclairée par des yeux d'un bleu transparent, dont la pupille très petite donne au regard une étonnante acuité. Souvent, même, l'œil gauche reste fermé, par suite d'une paralysie du nerf dans sa jeunesse, comme pour mieux saisir avec l'autre le relief des êtres et des choses. Visage froid, air sévère mais plus préoccupé que sombre et qui se déride soudain, qui s'éclaire à la rencontre d'un ami. La peau de sa figure est brunie par le vent du large et plissée par le jeu des muscles faciaux à la veillée, sous la lampe de travail.

Cette tête expressive et haute, bien plantée sur des épaules solides, disais-je, garde à l'extérieur l'empreinte du labeur interne. Il porte la barbe abondante, et, les boucles rebelles de ses cheveux gris se redressent

comme par le vent-*debout*. Le nez est fort, avec des narines ouvertes respirant la volonté et la puissance. La bouche est spirituelle et moqueuse. Elle lance le trait qui fait rire, des paroles bienveillantes ou des mots à l'emporte-pièce avec le même ton sec et bref. Le front, rembruni ou serein, suivant les préoccupations qui le troublent ou la pensée qui l'illumine, est large sans pour cela être dénudé. En somme, physionomie intelligente, attitude vive et énergique, geste brusque et nerveux d'un marin, d'un Breton, d'un homme résolu qui se trahit lui-même dans ses propres œuvres. Souffle de gentilhomme et de romanesque qui court dans tous ses ouvrages et lui valut une réputation d'intrépidité. Mélange de sécheresse et de douceur, de froideur et d'amabilité qui inspira à un auteur cette définition : C'est un acier rose. Acier qui ploie pour les uns, ceux qu'il connaît, et qui pour les autres reste rigide. A vrai dire ce qui lui donnait cet air brusque et cassant c'était sa voix impérieuse, la rapidité de sa riposte.

Pour travailler, Jules Verne préférait le calme de la vie sédentaire en province à la vie bruyante et agitée de Paris. C'est donc à Amiens qu'il écrivit ses ouvrages, entouré d'une vaste bibliothèque, remplie de cartes et de livres. Une petite table, placée près d'une fenêtre, et un lit de fer composaient tout le mobilier de ce fécond écrivain ; il avait cependant une énorme planisphère, sur laquelle étaient tracés les chemins suivis par tous ses héros d'aventure et le mince réseau, qui l'enveloppait de ses fines mailles, lui tressait comme un immense filet.

Jules Verne confiait en 1895 à un journaliste italien, qui lui rendait visite, les impressions qu'il avait ressenties et nous les résumons ci-dessous comme un reflet de ses propres pensées.

« Une des joies les plus vives de ma carrière de romanciers, disait-il, m'a été donnée par le succès que mes livres, notamment *Michel Strogoff*, ont obtenu à la scène. On m'a souvent demandé comment m'était venue l'idée d'écrire ce que, faute de mieux, on peut appeler des romans scientifiques. Voyez-vous, j'ai toujours beaucoup aimé l'étude de la géographie comme d'autres aiment l'histoire et les recherches qu'elle provoque. Je crois vraiment que c'est mon penchant, pour les cartes géographiques et les grands explorateurs, qui m'a amené à composer le premier volume de la longue série de mes ouvrages.

« Quand j'écrivis *Cinq semaines en ballon*, je choisis l'Afrique pour théâtre de mon action, par la raison fort simple qu'on en savait et qu'on en sait encore, sur ce continent, moins que sur tout autre, et je me figurai que la façon la plus ingénieuse d'explorer la surface de cette partie du monde serait de naviguer au-dessus en ballon.

« Mon roman terminé, j'en envoyai le manuscrit à mon éditeur Hetzel, qui le trouva intéressant et me fit des offres que j'acceptai.

Cet ouvrage est resté jusqu'à ce jour un de mes romans les plus goûtés ; mais il ne faut pas oublier que j'avais déjà trente-cinq ans quand ce volume parut et que j'étais marié depuis huit ans.

« Quant à l'exactitude de mes descriptions, je la dois en grande partie à ce que : avant même de commencer à écrire, je prenais toujours des notes nombreuses dans chaque livre, journal, magazine ou rapport scientifique qui me tombait entre les mains. Ces notes étaient toutes classées, d'après le sujet traité, et je n'ai pas besoin de vous dire de quelle valeur tous ces matériaux ont été pour moi.

« Je suis abonné à plus de vingt journaux et je lis assidûment toutes les publications scientifiques. Abstraction faite de mon ouvrage, j'éprouve un vif plaisir à lire ou à écouter le récit de quelque découverte ou de quelque expérience nouvelle dans le domaine du savoir humain : astronomie, météorologie ou physiologie. Voici comment je travaille : je fais d'abord une ébauche du sujet de mon roman. Jamais je ne commence un livre sans savoir quels en seront le commencement, le milieu et la fin. Jusqu'ici, j'ai toujours eu la chance d'avoir en tête non pas un mais une demi-douzaine de thèmes différents. S'il m'arrive un jour de me trouver à court d'un sujet c'est qu'il sera temps de renoncer à mon travail habituel.

« Quand j'ai terminé ma première ébauche, je fais un plan des chapitres puis je me mets à tracer une première rédaction au crayon, en laissant la moitié de ma page en marge afin d'y ajouter les changements. Je relis le tout et je passe ensuite à l'encre. Je crois que mon véritable travail ne commence qu'avec la correction des premières épreuves ; car, non seulement je trouve alors quelque chose à corriger dans chaque phrase mais il y a des chapitres entiers que je récris d'un bout à l'autre. Il me semble que je ne prends possession de mon sujet que quand je le vois imprimé. Heureusement que mon brave éditeur m'accorde toute latitude quant aux corrections ; j'ai souvent jusqu'à huit ou neuf tirages d'épreuves.

« Tous les ans, j'écris régulièrement deux ouvrages, et, je suis toujours en avance. C'est au point que je fais en ce moment un livre qui rentre dans ma tâche annuelle de 1897, et, c'est vous dire que j'ai déjà cinq manuscrits prêts pour la presse. »

Jules Verne se levait à 5 heures du matin.

A 11 heures, son travail quotidien de composition ou de correction d'épreuves était terminé.

Le soir, à 8 h. 1/2, il était couché.

Qu'on s'étonné, après la régularité de cette existence, de l'immense bagage littéraire qu'il ait laissé ! Il menait d'ailleurs une vie très sédentaire, sauf il y a quelques années, quand il se fit nommer membre du conseil municipal d'Amiens.

La plus grande partie de sa vie d'écrivain s'est écoulée dans une petite chambre à coucher, entouré d'une multitude de cartonnets renfermant les 20.000 notes recueillies par lui. Jules Verne aimait toutefois à s'entourer d'auteurs favoris ; ses plus fidèles dans le passé étaient : Homère, Virgile, Montaigne, Shakespeare... mais ses livres de chevet, parmi les modernes, s'appellent : Fenimore Cooper, Dickens, Walter Scott, qu'il lisait dans le texte original.

Comme on lui reprochait un jour que les femmes tenaient peu de place dans ses romans, il répondit : « Je proteste énergiquement contre cette assertion. Voyez mistress Branican et les charmantes jeunes filles de plusieurs de mes romans... Chaque fois qu'il y a quelque nécessité à introduire l'élément féminin vous le trouverez chez moi... Et il continua en souriant : L'amour est une passion absorbante qui ne laisse que fort peu de place pour autre chose dans le cœur de l'homme ; mes héros ont besoin de toutes leurs facultés ; la présence de quelque adorable demoiselle pourrait çà et là compromettre beaucoup la réussite du but qu'ils poursuivent. Et puis, j'ai toujours eu le désir d'écrire des ouvrages qui puissent être mis sans le moindre inconvénient dans les mains de la jeunesse. C'est ce qui m'a

constamment fait éviter tout passage... comment dirais-je ? tout passage qu'un garçon n'aimerait pas à voir lire à sa sœur. »

Comme pendant à cette autobiographie nous ne croyons pas mieux faire que d'opposer le jugement d'un écrivain de talent : Jules Claretie, membre de l'Académie française, qui a parfaitement jugé et défini l'œuvre de Jules Verne.

« C'est vraiment un talent original, écrit le directeur du Théâtre Français, et, je ne trouve pas d'autre mot sympathique que celui-là. Sa vogue est due aux sentiments les plus durables ; le goût du merveilleux, le plaisir de l'étonnement et la soif de l'instruction. Rien de plus intéressant, à coup sûr, que : *Le Tour du monde en quatre-vingts jours*, *Le Pays des fourrures*, *la Maison à vapeur* ou *la Ville flottante*.

Quand il veut écrire un roman spécial sur tel pays ou tel problème scientifique, Verne s'entoure de tous les documents, pioche la situation comme une leçon de géographie. J'ai entendu tour à tour deux savants éminents, M. Joseph Bertrand, l'érudit secrétaire de l'Académie des sciences, et M. M. Janssen, l'astronome, témoigner de leur goût pour les *Voyageurs extraordinaires* et les imaginations scientifiques de Jules Verne. Dans *Le Pays des fourrures*, l'auteur concentre toute la vie du Nord, chasses aux morses, luttes contre les grands ours blancs, féeries du *soleil de minuit*, longues souffrances des nuits sans fin. Attachant comme tous les romans de l'auteur, ce livre se laisse feuilleter, en outre, comme un album où le lecteur — le spectateur, allais-je dire car ce récit est vraiment un drame — rencontre à chaque page quelque chose de nouveau et d'imprévu.

« Il en est de même de ce *Tour du monde en quatre-vingts jours*, caprice enlevé à la vapeur, course folle à travers le monde, aventures où la fantaisie s'allie à la vérité, de façon que l'enseignement se dissimule avec art sous le plaisir. C'est

ainsi que M. Verne nous prouve qu'on gagne *un jour* en accomplissant le tour du monde par l'Est et qu'on le perd par l'Ouest.

Il en est de même encore des *Indes noires*, de la *Jangada*, du *Rayon-vert*, de tout ce que l'amuseur a inventé. Je ne m'étonne pas que Dumas fils aime Verne ; Verne est une sorte de Dumas père au téléphone. On ne pourrait du reste analyser de tels livres où le talent du conteur vous tient sous le charme par mille détails inattendus, surprenants, originaux.

* .

« M. Jules Verne est d'ailleurs aussi un peu cousin des romanciers anglais et américains, du capitaine Mayne-Reid, un des bons élèves de Fenimore Cooper. Maine-Reid est un Cooper plus accessible à tous, aux jeunes gens en particulier, scrupuleusement moral, d'une imagination riche et curieuse mettant en scène quelque simple récit autour duquel il groupe des incidents romanesques et cependant possibles, promenant son lecteur au milieu des forêts vierges, parmi les tribus sauvages, et exaltant le courage individuel aux prises avec les difficultés et les nécessités de la vie. Eh bien ! toutes les qualités du conteur américain, nous les trouvons chez le conteur français. Cependant, M. Jules Verne a un rare mérite, dans le roman et au théâtre, c'est l'art d'*inventer*. M. Adolphe d'Ennery lui a montré le chemin sur les planches et l'a guidé dans le *Tour du monde*, les *Enfants du capitaine Grant*, *Michel Strogoff* et le *Voyage à travers l'impossible*, mais avec *Kéranle-Tétu*, qu'il a porté à la Gaîté, Verne veut marcher seul et seul donner l'assaut.

« Depuis, le succès international du *Tour du monde* a eu son pendant : la vogue de *Michel Strogoff* n'a pas été moindre.

« M. Jules Verne est d'ailleurs doué du tempérament dramatique. Il apporte au théâtre une curiosité toute personnelle, une observation ingénieuse, des qualités de gaieté naturelle, un style alerte et agréable, et cette invention endiablée qui a assuré sa popularité comme romancier.

« Peu d'amour. La passion est là tout juste pour donner un attrait au livre. Le grand acheteur, le héros éternel, c'est l'inconnu ; le but à atteindre, c'est l'impossible. Nous avons entendu Verne nous conter comment il combinait des lettres pour arriver à former une phrase dont le lecteur ne pût, avant le dénouement, trouver ni le sens ni la clef ; Edgar Poë ne travaillait pas autrement. Il y a du mathématicien chez Jules Verne.

« Jules Verne ne se contente point d'écrire l'histoire des *Grands Navigateurs* et les biographies des *Voyageurs au XIX^e siècle*. Ce robuste écrivain, qui porte allègrement son demi-siècle, d'une souplesse vigoureuse, la barbe entièrement blanche dans un visage souriant et halé, est lui-même, on l'a vu, un voyageur.

« Si ses livres sont entraînants, l'homme est charmant et intrépide. J'aurais pu borner ce portrait à cette seule ligne. Pendant tout l'été, Jules Verne navigue autour de la France, allant du Havre à Marseille, faisant quelquefois 150 ou 200 lieues sans toucher terre.

« Quand il est las de voyager, Jules Verne rentre à Amiens, vient à Paris, voit quelques amis, fait répéter une pièce. Ce sont les occupations de l'hiver. Puis il repart. Il a la santé dans le talent. « Ce que je fais est amusant, disait l'auteur de *La Reine Margot* ; cela tient à ce que je me porte bien. »

C'est un des meilleurs : ni jalousie ni petitesse, rien des mesquines passions du rival de lettres, — la gaieté et la franchise, une nature heureuse, un philosophe : la curiosité de l'inventeur avec l'espèce de mélancolie souriante du marin.

« Je sais que des raffinés, et de plus ambitieux dans l'analyse de l'être humain, disent de lui : Ce n'est qu'un conteur !

« Un conteur qui charme et entraîne toute une génération est *quelqu'un*, soyez-en sûr. Et puis, n'est-ce donc rien au monde que les contes ?

« Mes chers amis, disait doucement le bon Cenis Diderot, faisons des contes ! Pendant que nous en faisons, le conte de la vie s'achève et nous sommes heureux !

Si Jules Verne a renouvelé les vieux contes de féerie moderne, exaltés par Jules Claretie et par beaucoup d'autres écrivains contemporains, Emile Zola — le grand critique des temps modernes qui a tout attaqué sauf évidemment le naturalisme — a vitupéré contre le roman scientifique. Quelle que soit son opinion à ce sujet, un lien les unit, si opposés qu'ils soient l'un à l'autre par leurs genres de publication, car ils resteront tous deux des maîtres sans avoir eu d'élèves.

Jules Verne avait le travail facile ; il écrivait rapidement non en fiévreux, dans un style, clair, précis, en raturant peu.

Ameins, 22 Aug 97

Ami de la Revue -

Je vous remercie de votre lettre. Je vous renvoie le
 pour deux au si parti. Je ai pour l'autorisation
 de faire une pièce de votre roman Famille
Sau Nom. Il est bien entendu que cette
 autorisation n'a aucune valeur commerciale
 avec usage obtenu par la Société du Texte
De quelques autres romans et les autres.
 Je m'en rapporte à vous pour le prix et
 je désire n'y collaborer en aucune façon.
 par ailleurs en ce qui concerne la lecture. Je ne
 puis que vous conseille avec deso, et de faire
 changer le titre du livre, et de faire
 bien en lieu de faire mal

Agréé, je vous prie l'assurance de
 toute ma considération

Jules Verne

A la suite de l'auteur intrépide qui nous a fait traverser tous les continents, nous a conduits dans les entrailles de la terre ou élevés vers le monde solaire, qui nous a promenés au milieu des régions arctiques, il ne nous restera plus rien à connaître de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie.

Nous aurons visité toutes les régions du globe et accompli d'agréables voyages, sans changer de place, commodément assis dans un fauteuil et les deux pieds sur les chenêts d'un foyer, en passant sans transition du chaud au froid, des plaines sur les monts, des montagnes sur la mer ou dans l'air, au bord des torrents, des précipices, des abîmes, d'un peuple chevelu chez un peuple à queue, parmi des rivalités aiguës, des jalousies exacerbées, d'un patriotisme convaincu ou d'un entêtement acharné, sous l'orage, dans la tourmente, à travers les neiges. Nous aurons entrepris ces voyages d'aventures avec des savants, de pionniers, de toutes conditions et de tous caractères, dans des zones maussades comme les houillères du Royaume-Uni ou dans une atmosphère bouleversée comme chez les habitants de Quicandon, au milieu de naufragés et de sauveteurs, passant des explorations sous-marines à des oasis désertiques, de sommets en crevasses, de terres fertiles en contrées stériles, pour arriver à la végétation luxuriante des tropiques et échapper aux banquises dangereuses des pôles.

Pendant un demi-siècle, Jules Verne aura inventé des machines invraisemblables, de formes curieuses mais logiques, pendant cinquante ans il aura créé des êtres remplis d'énergie et d'audace. Dans son œuvre, si vaste, il se sera emparé de tous les éléments pour les réduire à sa volonté. Par son génie de la science, dont il a

pressenti et devancé les phénomènes, il l'aura domptée, soumise à ses caprices. Son œuvre aura été colossale, autant par son retentissement universel, que par ses résultats tangibles. Combien d'enfants entraînés par la lecture de ses volumes auront en effet rêvé de larges horizons ! Combien de jeunes gens auront tressailli d'émotion à la vision de lointaines expéditions !

Jules Verne fut un novateur, car il apporta une conception particulière des choses, tout un ensemble des faits qui alimenta le besoin d'activité de plusieurs générations.

Il sortit la science du laboratoire, où elle se tenait confinée entre quelques mains, pour la traduire sous une couleur aimable aux yeux étonnés de la foule. Si quelques erreurs de chiffres existent dans ses calculs, si les machines qu'il inventa n'ont pas toute la précision pratique qu'il enseigna, il n'en tourna pas moins d'innombrables esprits vers l'étude, la méditation et la découverte.

N'en eut-il que suscité l'idée, favorisé le goût à ses incalculables lecteurs qu'on doit le féliciter de cette œuvre féconde.

Jules Verne n'apprit point aux adolescents les règles abstraites de la science mais il leur démontra l'utilité de ces sciences, en les habillant de fine guipure, en les parant des mille grâces de la beauté, rendant par ce moyen ingénieux les manuels classiques moins rebutants pour leur jeune imagination.

Un enfant n'a pas d'attention pour une formulé algébrique mais il s'y intéresse si on lui en démontre l'application d'une manière tangible, telle que la conduite d'un navire ou la direction d'un ballon. Pas une fable n'est captivante comme la lutte du savant aux

prises avec les difficultés de la nature, dans sa course à travers l'inconnu et dans ses recherches au milieu de l'imprévu. Avec Jules Verne on se penche sur les creusets où se fondent les métaux, on consulte avec anxiété les éprouvettes où se condensent les vapeurs.

Jules Verne ne fut pas un simple vulgarisateur de la science nouvelle, car il eut au plus haut degré le sens de la dignité humaine et il donna toujours des qualités primordiales à ses héros. Au milieu des pires dangers, en présence des plus graves obstacles, ses personnages ont toujours su faire bonne figure, et, lorsque tout paraît désespéré sous leurs pas il sait les faire triompher, comme en se jouant des difficultés accumulées, par un prodige d'habileté ou une force de volonté incroyables.

Par ce fait, il a éloigné la jeunesse des rêveries mystiques. Il l'a arrachée à la mièvrerie, au sentimentalisme ; il l'a secouée de sa torpeur physique ou de son indolence intellectuelle, pour lui ouvrir un vaste champ d'activité cérébrale dans le domaine scientifique.

En un mot, il a montré à l'homme que les forces de la nature étaient prêtes à le servir s'il s'efforçait de les y contraindre.

L'un des écrivains les plus particuliers du siècle laissera donc une renommée sans conteste. Et ce narrateur merveilleux qui, sur le déclin de sa vie, aura lutté pendant des mois contre la cécité, perdra l'usage de la parole. La vieillesse aura été inclémente à Jules Verne. Aveugle et muet !... lui dont l'imagination ouvrit au genre humain les immenses horizons bleus de la science, les conquêtes souveraines de la mer et de l'air, les rêves aventureux à travers l'univers !

Depuis une vingtaine d'années, Jules Verne, qui n'avait plus que de vagues rapports avec Paris, vivait retiré à Amiens. Outre neuf pièces en vers et sept en prose, formant ensemble plus de quarante actes, Jules Verne laisse inachevé un voyage d'études, et, parmi cinq ou six ouvrages, il faut citer : *Le Secret de Wichelon Storiz*, *l'Agence Thompson et C^{ie}* qui termineront complètement le cycle des publications auxquelles il avait consacré sa vie.

Sa vie était réglée comme celle d'un soldat, car après chaque matinée de travail, il se mettait à feuilleter les livres, à lire les journaux jusqu'à quatre heures puis il prenait son chapeau et faisait sa promenade dans la ville.

Les séances du conseil municipal, auxquelles il n'était pas le moins assidû depuis 1888, avaient quelque peu modifié ses habitudes, car il remplissait ces fonctions avec d'autant plus de zèle qu'il les avait acceptées sur les instances de son ami : M. Frédéric Petit, maire de la cité amiénoise lors de sa première candidature.

Atteint de la cataracte à l'œil gauche en 1895, ensuite à l'œil droit en 1900, sans qu'il perdit complètement l'usage des yeux, il songea à la retraite définitive et ne se représenta pas aux élections municipales de 1903.

Mais, bien que sa santé ne parut pas autrement s'affaiblir, une attaque de paralysie le cloua sur le lit. Après la perte de la vue vint celle de la parole, où pendant quarante-huit heures il ne put se faire comprendre que par gestes. Il entra dans une période d'agonie de douze heures et la mort le surprit, presque sur la brèche, à l'âge de 77 ans.

Né le 8 février 1828, Jules Verne, qui était officier de la Légion d'honneur depuis 1892, succombait le 24 mars 1905, vers trois heures de l'après-midi, en son hôtel, 44 boulevard de Longueville qui porte aujourd'hui son nom.

Son corps a été inhumé dans le cimetière de la Madeleine, à Amiens, qui doit lui élever une statue confiée au sculpteur Roze ; Nantes, sa ville natale, compte également lui ériger un monument public.

Ces deux villes, jalouses de sa renommée, se disputent à juste titre sa gloire.

(*Fin*).

GEORGE BASTARD.



NOTICES ET COMPTES-RENDUS

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 15 juin 1906

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. ROUSSE, VICE-PRÉSIDENT

La Société des Bibliophiles Bretons s'est assemblée le vendredi 15 juin 1906, à deux heures, aux Archives municipales de la ville de Nantes.

Étaient présents : MM. Rousse, vice-président, Blanchard et Gaëtan de Wismes, secrétaires, Dupuy et le comte Gousset.

ADMISSIONS

Sont reçus membres de la Société :

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE, à Rennes, présentées par MM. Ch. de Calan et de Laigue.

M. le Prince F. DE FAUCIGNY-LUCINGE, au château de Coat-an-noz, par Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord), présenté par les mêmes.

M. André RAMET, 17, rue Alphonse-de-Neuville, à Paris, présenté par MM. de la Grimaudière et Pocquet.

MODIFICATIONS AUX STATUTS

La nouvelle rédaction des statuts, plutôt mis au point que modifiés, est approuvée conformément au projet élaboré dans la séance précédente du 29 novembre 1905. La liste des délégués des divers départements de la Bretagne n'étant pas encore absolument complète, il est décidé que les statuts seront imprimés sans plus de retard et envoyés aux sociétaires, et que les noms des membres du bureau en charge et des délégués, au lieu de paraître à la suite des statuts, figureront en tête de la liste des membres de la Société qu'il sera prochainement nécessaire de réimprimer et de mettre à jour avec les additions et modifications nécessaires.

ETAT DES PUBLICATIONS

Depuis la dernière réunion, ont été distribués aux sociétaires :

Le Journal inédit d'un député de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne pendant la Régence (1717-1724), publié par M. le D^r de Closmadeuc, volume in-4° formant le t. XIII de notre grande collection des *Archives de Bretagne*.

Le Livre de comptes de Claude de la Landelle (1553-1556), édité par M. le c^t de Laigue, in-8°.

En l'absence de M. le président qui, retenu au dernier moment, avait écrit pour exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à la séance, il est donné lecture du passage de sa lettre relatif aux publications projetées.

Au sujet des *Documents administratifs concernant la Bretagne sur la fin du règne de Louis XIV*, dont M. Letaconnoux a bien voulu se charger, M. de Calan nous informe que le manuscrit est au point et la première feuille tirée ; mais que, M. Letaconnoux s'étant trouvé malade, l'impression a été momentanément arrêtée de ce fait.

Par suite, M. de Calan, qui prépare l'édition de l'*Histoire*

inédite des Bretons par Pierre Le Baud, a activé son travail de façon à pouvoir, le cas échéant, l'envoyer prochainement à l'imprimeur si la publication des *Documents administratifs* subissait de trop longs retards.

M. Rousse nous informe qu'à la suite d'un Bréviaire de Nantes, édité à Paris en 1556, récemment entré à la Bibliothèque de Nantes, il s'est trouvé une plaquette de 8 feuillets, imprimée à Poitiers au XVI^e siècle, contenant un office inédit de saint Philbert. Cette plaquette, dont on ne connaît qu'un autre exemplaire, pourrait donner lieu à un travail qui figurerait dans un prochain volume de *Mélanges*, admis en principe dans nos réunions précédentes.

EXHIBITION

Par M. le c^{te} Gousset : *Officium Beatæ Mariæ Virginis*. Beau volume in-4^o, imprimé en rouge et noir à Anvers par Plantin, illustré de jolies planches gravées, et dans sa reliure primitive.

OUVRAGES OFFERTS

Par la Société des Bibliophiles Français : *Liste des membres de la Société des Bibliophiles Français, fondée en MDCCCXX.1898*. In-8^o, avec les portraits de nos anciens collègues des Bibliophiles Bretons, Monseigneur le duc d'Aumale et le baron Pichon.

Par M. Blanchard : *Les Hôtes de Nantes en 1598. Le Prince des Sots*, par René Blanchard, 1906, in-8^o.

Par M. Rousse : *Deux lieutenants de Charette*, par Joseph Rousse, 1906, in-8^o.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire,
RENÉ BLANCHARD.

*
**

LES ARBRES DE LA MUTUALITÉ ET LEURS ANCÊTRES, par
Théophile Janvrais, préface de M. André Theuriet,
de l'Académie française. Un volume de 160 pages :
2 fr., franco 2 fr. 30.

Le culte de l'arbre et le reboisement vont se propager rapidement en France désormais : grâce aux puissants efforts du Touring-Club, qui va créer dans notre pays la *Fête nationale de l'Arbre*, et parce que le ministre de l'Instruction publique vient de recommander l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles primaires, tout en encourageant fortement la création des petites « Sociétés scolaires forestières », qui en sont les meilleures propagandistes.

Les fêtes mutualistes qui se multiplient partout, ainsi que la plantation des *Arbres de la Mutualité*, aideront encore cette œuvre économique si nécessaire.

C'est l'histoire de ces arbres symboliques, bien curieuse et encore inédite, à laquelle se rattache celle de leurs glorieux ancêtres les « Arbres de Mai » et les « Arbres de la Liberté », que vient d'écrire un fervent ami des Arbres, M. Janvrais. Le poète de la forêt, M. André Theuriet, présente cet ouvrage au public.

Ce livre est de toute actualité. Voici la liste de ses chapitres : leurs titres suffiront à eux seuls à dire tout l'intérêt de l'ouvrage, qui va bientôt être entre les mains de tous les mutualistes, jeunes ou adultes, aussi dans nos écoles, comme encore au chevet des amis des arbres et des apôtres du reboisement. N'est-il pas le véritable *Manuel de l'Arbre*, qui vient bien à son heure?...

I. — Les premiers arbres symboliques. — Les Arbres de Mai. — II. Le premier Chêne de la Liberté. — III. Les Arbres de la Liberté. — IV. Le premier Arbre de la Mutualité française. — V. Les autres Arbres de la Mutualité en France.

— VI. Le premier Arbre de la Mutualité scolaire de France. — VII. Le premier Arbre de la Mutualité à Paris. — VIII. Les Arbres de la Mutualité au Congrès de Liège. — IX. L'arboriculture mutualiste. — X. Le culte des Arbres par l'enfance et par la Mutualité. — Les Sociétés scolaires forestières. — Les Mutuelles forestières. — XI. La « Fête de l'Arbre » en France.

En vente à la Librairie Générale de la Mutualité et des Œuvres Sociales, 10, rue Saint-Christoly, 10, Bordeaux.

* *

Dans le groupe des jeunes romanciers originaires de Nantes, M. Victor Debay occupe une place à part : au-dessus de ses personnages, presque tous artistes, il fait planer cette fée secourable et absorbante qui s'appelle la musique. *L'Etoile*, l'héroïne de son dernier livre, c'est une chanteuse d'opéra, capable d'imaginer, vivante, et d'évoquer, morte, des chefs-d'œuvre d'harmonie. Ecoutez parler celui qui l'a aimée : « Elle « m'a inspiré les plus belles pages de la *Maison du Rêve*. Elle « planait au-dessus de moi, quand j'en écrivis l'émouvante « apothéose. Elle m'en a dicté la tragique symphonie... Là, là, « plane, mon oreille, sa voix divine, à force d'être humaine, « chante toujours ». Ne nous plaignons pas que M. Debay subisse la fascination, l'obsession même de la musique ; elle lui rend, en force et en grâce, tout ce qu'il lui donne.

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ Frères, 2, place des Lices.

DEUX JEUNES OFFICIERS DE CHARETTE

FÉLIX DU BOIS DE LA PATELLIÈRE ET LOUIS COUVREUR

Ce n'est que par des études biographiques très nombreuses qu'on pourra bien se rendre compte des éléments qui composaient les armées d'insurgés soulevés dans l'Ouest contre la Révolution sanguinaire et despotique.

Le pays qu'on a appelé le *Royaume de Charette* est peu étendu, mais il fut tout entier sous les armes « pendant huit à neuf mois ». (*Justification de M. de la Robrie, page 56*). Parmi ses chefs improvisés, la plupart très jeunes, beaucoup méritent d'être connus.

En voici deux, nés en 1772, dans le Pays-de-Retz, d'un courage à toute épreuve : l'un sorti du peuple, Louis Couvreur, étonnant d'énergie, mais s'abandonnant trop à des instincts cruels ; l'autre appartenant à une famille distinguée, Félix du Bois de la Patellière, également brave, sachant s'arrêter dans la lutte pour écouter un sentiment d'humanité.

I

FÉLIX DU BOIS DE LA PATELLIÈRE.

Félix du Bois, que les historiens de la Vendée appellent *Dubois aîné* et qui signait souvent ainsi pendant la Révolution, a raconté lui-même son existence durant cette terrible guerre. Son manuscrit autographe existe encore à la Bibliothèque publique de Nantes, dans la collection Dugast-Matifeux.

Il est intitulé « *Précis des événements qu'a éprouvés M. Félix Dubois de la Patellière, chef de la division de Machecoul, et de ses services militaires dans la guerre de la Vendée* ».

J'en donne ici le texte complet.

« Né en 1772, près de Machecoul, dit-il, j'avais fini mes études et je travaillais dans une maison de commerce à Nantes, lorsqu'au mois de mars 1793, le peuple vendéen, indigné du massacre de son Roi, se souleva par un mouvement général et commença cette lutte si inégale, mais si glorieuse par les efforts et la constance qu'il déploya pendant trois années consécutives contre les forces toujours renaissantes d'un grand empire.

Mû par les mêmes sentimens que mes compatriotes, je brûlais d'être avec eux et de partager leur élan ; mais je fus longtems sans pouvoir tromper la vigilance des postes établis pour la garde de la ville et en interrompre la communication avec les pays insurgés. Cependant le 2 du mois d'août, m'étant ménagé une intelligence avec un batellier de Chantenay, je passai la Loire sous la volée des canoniers et fus rejoindre, à

Legé, le général Charette. Ce brave chef me reçut avec d'autant plus de bonté que mon jeune frère, alors âgé de 16 ans, combattait à ses côtés depuis les premiers jours de l'insurrection et qu'il connaissait notre dévouement à la cause sacrée qu'il défendait avec tant de gloire. Mon début dans les armes fut la malheureuse affaire de Luçon, puis celle de la Roche-sur-Yon etc. Ce fut quelques jours après que le général, voulant me donner une preuve de son attachement et de sa confiance, me conféra le commandement de la première compagnie de ses chasseurs. Je soutins en cette qualité les retraites de Legé et de Montaigu, lors de l'irruption de l'armée de Mayence dans la Vendée. Je contribuai à son anéantissement dans les glorieuses batailles de Torfou, Montaigu et Saint-Fulgeht. Enfin après ces trois journées si funestes à nos ennemis, je fus envoyé par le général à Cholet, pour affaire de service auprès des généraux de l'armée d'Anjou. Je fis pendant mon séjour dans cette ville la connaissance des principaux chefs de cette armée, et mes relations m'ayant gagné les bonnes grâces de M. de Bonchamps, je voulus répondre à la bonne opinion qu'il avait de moi, et le suivis à Châtillon où je combattis sous ses yeux. Après cette affaire d'abord brillante par la défaite d'une armée nombreuse et aguerrie, puis malheureuse par la retraite précipitée que nous y fîmes et où nous perdîmes beaucoup de monde, je revins à Cholet et y demeurai quelques jours. Cependant le pays occupé par le général Charette se trouvant envahi par l'ennemi, et nos communications avec lui interrompues, je m'attachai à l'armée d'Anjou et combattis aux affaires de Beaupréau, Cholet et Saint-Florent où je passai la Loire avec mon frère qui venait de me rejoindre, et nous fîmes en-

semble la campagne d'Outre-Loire, combattant toujours aux premiers rangs et recevant souvent des témoignages d'estime de la part des principaux chefs de l'armée. Les revers que nous éprouvâmes au Mans, après 40 jours de combats, ayant ramené nos débris sur les bords de la Loire à Ancenis, je fus de ceux qui ne purent rentrer dans la Vendée. Le hasard m'ayant conduit dans une ferme auprès de Nantes, j'avais le plus grand désir de rejoindre mon ancien général. Je fis pour cela différentes tentatives qui furent toujours infructueuses. Enfin lassé de mon inaction, je conçus le projet d'aller avec mon frère rejoindre les princes à l'étranger, et nous prîmes le parti de filer sous un faux nom et avec le costume de paysan, vers les frontières de France. Nous nous promettions de l'exécuter avec d'autant plus de facilité qu'on conduisait alors aux armées la masse de la première réquisition, et qu'il était aisé pour des jeunes gens comme nous de s'y glisser. Je pris donc le nom de Jacques Clouet, et me confondant avec ceux qui devaient être mes ennemis et dont plusieurs m'eussent reconnu sans mon déguisement, j'arrivai vers le mois de mai à Strasbourg. Je fus enrégimenté dans le 11^e dragons et envoyé à Saverne ; mais je ne restai que quelques jours au dépôt, et, poussé par le désir de me trouver plus promptement aux avant-postes pour y exécuter le projet que je nourrissais dès mon départ, je demandai à rejoindre l'armée. J'arrivai bientôt aux premières lignes devant Manheim. Toujours occupé de mon projet, j'avais pris jour avec quelques camarades du régiment que j'avais gagnés pour opérer notre désertion, lorsque je reçus la nouvelle accablante que mon frère qui avait couru la même chance que moi, et qui, sous le faux

nom de Jean Lefebvre, était au dépôt de Besançon dans le 2^e de chasseurs à cheval, venait d'y être reconnu et arrêté. Ce jour-là même il devait arriver à son régiment qui formait, ainsi que le mien, la première ligne, et nos dispositions étaient prises pour fuir ensemble une terre que nous voyions à chaque instant s'ouvrir pour nous ensevelir.

Mon amitié pour mon frère, qu'une conformité de malheurs et de hasard a toujours rendue indissoluble, me retint malgré l'imminence du danger que je courrais moi-même. Je devais d'autant plus le redouter que je venais de recevoir l'avis anonyme que j'étais recherché et que je n'avais que peu d'instant pour me sauver. En effet disposé à tout braver, plutôt que de fuir sans mon frère, j'avais pris mon parti, lorsque je fus saisi, chargé de fers et conduit de cachots en cachots jusqu'à Paris où j'arrivai dans les premiers jours de septembre.

Déposé à la Conciergerie, quel fut mon étonnement et ma joye lorsqu'au milieu d'une foule de prisonniers j'y distinguai mon frère qui m'avait précédé de quelques heures ! Nos transports pendant un instant nous firent oublier dans quel lieu nous étions, mais notre position nous parut de plus en plus effrayante, lorsque nous vîmes chaque jour le nombre des victimes qu'on prenait parmi nous et que tout nous portait à croire qu'un semblable sort nous était réservé. Accoutumés dans les combats à braver sans aucune émotion la mort et ses approches, nous en vîmes les horreurs avec quelque frayeur ; cependant surmontant l'accablement où cette affreuse perspective nous plongeait, nous songeâmes à éviter le danger présent, et pour le reculer et nous faire oublier en quelque sorte, nous nous fîmes transférer à l'hospice des prisonniers alors à l'archevêché, assurés

d'y trouver la maladie et peut-être une mort plus douce que celle qui nous menaçait.

Nous passâmes ainsi l'hiver de 1794 à 1795, et des événemens que nous étions loin de prévoir ayant apporté des changemens dans le gouvernement qui nous furent avantageux, nous subîmes un jugement au tribunal révolutionnaire et obtînmes notre liberté. Mais on voulait nous faire rejoindre les corps dont nous sortions et nous renvoyer aux frontières. Cependant nous sollicitâmes un congé de 20 jours, sous le prétexte de venir à Nantes mettre ordre à nos affaires, mais bien plutôt pour pouvoir rentrer dans notre chère Vendée. Nous la rejoignîmes donc cette chère patrie, mais ses ruines fumaient encore, et quoiqu'elle jouît alors de quelque repos par suite du traité de pacification conclu entre Charette et les représentans du Peuple, il était facile de prévoir qu'il ne serait pas de longue durée. La République, au lieu de remplir les conditions souscrites, ne cherchait qu'à surprendre les chefs vendéens et à diviser les généraux. On voulut traiter en vaincu un peuple qui, fier de sa valeur et de ses succès, était loin de céder à la force. Tous les jours on lui proposait quelque lâcheté et chaque fois on l'irritait davantage.

Ce fut dans ces circonstances que j'arrivai au sein de ma famille. J'y étais à peine depuis quelques jours que M. Charette, voulant se mettre en mesure contre les agressions méditées par ses ennemis et donner à ses troupes des chefs qui eussent sa confiance, m'envoya chercher et me conféra le commandement de la division de Machecoul.

J'étais à peine installé dans ce nouvel emploi que nous fûmes obligés de courir aux armes et que la guerre éclata dans la partie commandée par Charette. Nos ennemis

avaient réussi à détacher momentanément Stofflet de la cause commune, afin de nous écraser les uns après les autres. Nous devions succomber, mais notre cause nous en faisait un devoir, et notre résistance devenait encore glorieuse si toutefois elle fut inutile.

Je me préparai aux combats et, voulant répondre à la bonne opinion qu'avait le général de mes sentimens et de ma bonne volonté, je le rejoignis avec ma division et l'accompagnai au combat des Essars qui fut notre première affaire depuis la reprise des hostilités. Je le suivis ainsi dans plusieurs occasions. Cependant obligé de le quitter pour venir dans mon gouvernement en chasser quelques partis qui y avaient pénétré, j'étais occupé de ce soin lorsque le 21 juillet, sachant qu'un corps de 200 grenadiers s'était porté dans la forêt de Machecoul et menaçait mon quartier général, je marchai de suite à sa rencontre avec quelques chasseurs à pied et une trentaine de cavaliers et lui livrai un combat qui le mit dans une déroute complète. Je lui fis une quinzaine de prisonniers et ordonnai de le poursuivre jusqu'à son cantonnement d'où j'avais l'intention de le débuser quelques jours après. Mais outre que mon cheval venait d'être tué sous moi, j'avais reçu moi-même une blessure grave qui me força de quitter ma division pour chercher une retraite plus sûre pour me faire guérir. Je me retirai chez M. de Goulaine qui partagea avec moi la seule chambre qui lui restait et me donna son propre lit. J'avais fait au général le rapport de cet événement ; il eut la bonté de me donner quelques louis pour remplacer mon cheval, et ordonna au chirurgien Favreau, qui était de service à son quartier général, de me venir joindre et de ne pas me quitter jusqu'à parfaite guérison. Je fus retenu sur le lit

pendant environ quatre mois ; alors, mes forces me permettant de me faire mettre à cheval, je rejoignis encore le général et combattis en plusieurs rencontres.

Cependant vers le 20 du mois de décembre, le besoin de repos que nécessitait ma blessure et la permission que j'en obtins du général me ramenèrent dans ma division. J'y fus accompagné par M. de Couëtus, général en second de l'armée, qui, m'honorant de son amitié, désirait également prendre quelque repos et choisit pour cet effet ma maison. Nous y étions à peine que nous reçûmes l'invitation de nous rendre chez M. de l'Épinay à sa terre du Clouzeau.

Quelque précaution que nous prîmes pour y arriver, notre séjour chez cet ami fut connu du commandant du poste de Challans qui nous y fit surprendre par un détachement sorti de nuit et se hâta de nous livrer à une commission militaire avec deux autres chefs qu'il avait pareillement surpris. Une condamnation à mort fut le résultat de notre jugement, mais l'état où m'avait mis ma blessure, la fermeté de mes réponses et des moyens de défense que j'employai plutôt pour mes camarades que pour moi, firent naître en ma faveur dans le cœur de quelques-uns des militaires qui composaient la commission un intérêt que j'attribuerai toujours à la divine Providence qui m'inspirait et voulait me sauver. Un d'eux présente une proclamation signée de moi, qui défendait sous peine de mort les assassinats sur les grandes routes, et fait valoir en ma faveur quelques traits d'humanité. Ils vont aux voix une seconde fois, et la peine de mort est remplacée par la détention jusqu'à la paix générale. Je m'attendais à mourir et l'eusse préféré mille fois à la douleur de survivre à mes infortunés compagnons. Je ne pouvais me séparer du mal-

heureux M. de Couëtus ; il fut arraché de mes bras, conduit à cinquante pas et assassiné à coups de bayonnettes le 28 décembre 1795, six jours après avoir quitté Charette.

Pour moi, détenu pendant quelque temps à Challans, je fus bientôt après mis en route pour Saumur où je gardai la prison pendant environ un an. C'est de cette ville que je m'évadai avec quelques autres Vendéens au mois de décembre 1796. J'errai pendant quatre mois dans la Vendée ; enfin j'obtins, par le moyen du général de Sapinaud, un sauf-conduit de la part des généraux qui commandaient le département et je fus mis en surveillance dans ma municipalité. J'ai depuis été poursuivi au dix-huit fructidor et obligé de me cacher pendant quelques mois. J'ai toujours conservé les mêmes sentimens d'amour et de fidélité pour mon Roi, et, si depuis la guerre de la Vendée je n'ai pas eu le bonheur de lui être utile, personne du moins ne pourra me faire le reproche fondé d'avoir démerité aux yeux des véritables Royalistes. Je ne crains point la censure la plus sévère sur ma conduite publique et privée. Mon frère, dont le sort a si longtemps été lié au mien, a combattu auprès de Charette jusqu'à la prise de ce général et n'a fait sa soumission que quelques jours après.

Cy-joint un jugement du tribunal révolutionnaire de Paris, un congé de la Commission de l'organisation des armées de terre et un jugement de la commission militaire de Challans, servant à l'appuy des faits articulés dans l'exposé cy-dessus.

Certifié exact et sincère par moi soussigné. »

(signé) : FÉLIX DUBOIS,
chef vendéen. »

Les pièces qui accompagnaient ce récit biographique écrit en 1815 en avaient été séparées avant son entrée à la bibliothèque publique de Nantes.

Dans la *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puy-saye*, etc, tome 1^{er}, pages 48, 49 et 50, est reproduite une lettre de F. Dubois aîné au général Charette qui fut trouvée dans le portefeuille de ce dernier, lorsqu'il tomba entre les mains du général Travot. On y lit ce passage.

« *Au camp, 16 novembre 1795.*

« TRÈS CHER GÉNÉRAL

« Je dois vous prévenir que toutes les paroisses de
 « ma division ont été sommées de rendre les armes.
 « sous peine d'être livrées au pillage; et j'ai vu avec
 « plaisir que tous les jeunes gens, quoiqu'en général
 « tous partisans de la paix, se sont absolument refusés
 « à remettre les armes. Je n'ai pu empêcher néan-
 « moins que quelques mauvais fusils de chasse aient
 « été rendus par les chefs de paroisses pour les exemp-
 « ter du pillage; mais je puis vous assurer que la di-
 « vision n'a rien perdu de ses forces.

« Pourrais-je vous laisser ignorer, cher général, que
 « je n'ai pu m'empêcher de réfléchir sur les avantages
 « que pourrait procurer à notre pays une paix durable
 « et solide; j'ai vu tous les habitants la désirer; je l'ai
 « désirée; mais quoique j'ignore absolument les
 « moyens secrets que vous pouvez avoir pour conti-
 « nuer la guerre, si l'honneur le commande, je suis
 « prêt d'obéir. »

Toute cette lettre d'un jeune chef de 23 ans donne

une idée favorable de son caractère, mélange d'énergie et de sage modération. Une preuve de l'estime qui l'entourait se trouve dans le choix fait de lui pour siéger, en 1826, au tribunal militaire dont Hyacinthe de la Robrie réclama la formation pour statuer sur les accusations dirigées contre sa conduite à l'époque de l'arrestation de Charette. Ce tribunal présidé par le Comte de Chalus comptait parmi ses membres Lucas de la Championnière et David des Norois. Il proclama l'innocence de la Robrie.

Félix du Bois de la Patellière tirait son nom d'une terre située dans la paroisse de Paulx, près de Macheoul, où habitait sa famille et où il était né (le 17 février 1772), ainsi que son frère Jérôme, né le 17 septembre 1776.

Ayant épousé une jeune fille de la commune de Saint-Julien-de-Concelles (Loire-Inférieure), M^{lle} Marguerite-Marie Giraud, Félix du Bois alla se fixer dans ce pays. La terre de la Patellière devint la propriété de Jérôme qui y mourut le 9 novembre 1853. Il s'était marié, le 18 prairial an XI (8 mai 1803), avec M^{lle} Renée-Rose Seigneuret. C'est une de ses arrière-petites-filles qui possède maintenant la Patellière.

Le gouvernement de la Restauration, pour récompenser les services militaires de l'ancien divisionnaire de Charette, lui donna la croix de chevalier de Saint-Louis et l'anoblit en 1817.

Pol de Courcy, dans son *Nobiliaire de Bretagne* (2^e édition, tome 1^{er}, page 81) décrit ainsi ses armoiries : « D'azur à deux épées d'or en sautoir, accompagnées en chef d'une croisette d'argent et en pointe d'une tige de lys de même ; au chef d'argent chargé d'une charette de sable ».

Félix du Bois depuis son mariage habita une proprié-

té de sa femme, le Bois-Malinge, commune de Saint-Julien de Concelles, et c'est là qu'il s'éteignit le 26 août 1834, à l'âge de 62 ans.

Il était le grand-père de M. Henri du Bois de la Patellière, actuellement maire de Saint-Etienne de Montluc (Loire-Inférieure), qui a publié deux volumes remplis de documents précieux, sous le titre de *Notes historiques sur quelques paroisses du diocèse de Nantes*.

II

LOUIS COUVREUR

Quand, dans ses *Lettres vendéennes*, le vicomte Walsh écrivait (tome 2, page 308, huitième édition) qu'en 1793 Louis Couvreur « n'avait pas plus de seize ans », il faisait une erreur. En voici la preuve.

Dans le nouveau cimetière de Legé, où on a transporté ses ossements qui reposaient auparavant près de l'église, sa pierre tombale porte cette inscription :

» Ici repose le corps de Louis Couvreur, chevalier de Saint-Louis, commandant dans les armées royales de Charette, mort à Legé, le 14 janvier 1815, à l'âge de 43 ans. Priez Dieu pour lui S. V. P. »

Ainsi ayant 43 ans en 1815, Louis Couvreur était né en 1772, à Legé, et par conséquent avait vingt ans en 1793.

Il travaillait avec son père qui exerçait la profession de tisserand.

Lorsque, le 10 mars 1793, éclata la grande insurrection de l'Ouest contre la tyrannie jacobine, il se mit dans son bourg natal à la tête des révoltés et prit part à d'affreux massacres où périrent dix-huit républicains

parmi lesquels le curé constitutionnel Bossis et le maire Pierre-Clair Francheteau, ancien Président de l'administration départementale de la Loire-Inférieure.

Ces insurgés formèrent un comité local qui choisit pour chef militaire Alexandre Pineau du Pavillon, lieutenant dans le régiment de l'Île-de-France, et ils entrèrent en relation avec les révoltés de Machecoul qui s'étaient mis sous les ordres de Charette bientôt accepté comme général dans tout le Pays-de-Retz dont Legé fait partie.

D'après le récit du vicomte Walsh qui a connu la veuve et les compagnons d'armes de Louis Couvreur, celui-ci s'enrôla dans la troupe de Charette. Il y fut d'abord employé à garder ses chevaux ; mais un jour, pendant un combat livré près de Legé, ayant entendu crier dans le bourg : « Tout est perdu ! M. de Charette va être pris », il s'élança sur un des chevaux, « armé d'un mauvais sabre et d'un pistolet », et voyant que les Bleus, loin d'être vainqueurs, prenaient la déroute, il s'acharna à la poursuite d'un officier. « Impatienté le républicain se retourne et tire sur lui presque à bout portant en criant : « *Enfant que tu es ! retourne « garder tes moutons !* » — « *Et toi,* répliqua Couvreur « qui n'avait pas été atteint, « *Va-t'en chez le diable « puisque tu ne sers plus le bon Dieu* ». Et, d'une main assurée, il fit sauter le crâne à l'officier de la République. Alors il s'empara de son cheval, de ses armes « brillantes et du guidon tricolore ».

A partir de ce jour Charette le prit en affection et en fit un des cavaliers qui l'accompagnaient partout. D'une bravoure et d'un dévouement rares, Louis Couvreur devint un de ses meilleurs officiers, mais la violence de son caractère l'entraînait souvent à des actes

cruels. Quand Alexandre Pineau fut envoyé par Charette dans l'île de Noirmoutier, il fut nommé capitaine de la paroisse de Legé, puis commandant de l'artillerie composée de quelques canons enlevés aux Bleus, *parce qu'il avait travaillé chez un forgeron* (De Béjarry, *Souvenirs vendéens*, page 46).

Il suivit Charette dans presque toutes ses campagnes et partagea ses périls. En 1794, lors de la réorganisation de l'armée du Bas-Poitou et du Pays-de-Retz il reçut le commandement de la division de Legé.

Le 16 juillet, les généraux Aubertin et Chadau l'attaquèrent avec des forces supérieures dans son poste de Legé et l'obligèrent à l'abandonner malgré une « héroïque résistance » qu'il fit entouré seulement de cent cinquante hommes (Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, tome 2, page 285).

Au mois d'octobre 1795, Louis Couvreur et sa division ne purent prendre part à l'expédition dirigée par Charette sur la côte de Vendée afin de faciliter le débarquement du comte d'Artois.

Avec ses principaux officiers et quelques soldats, il résidait près de Legé, dans un petit manoir appelé la Ratière. Un habitant du pays en informa le commandant républicain de Machecoul qui le fit savoir à Hoche. Celui-ci chargea son aide-de-camp Renaud d'enlever Couvreur et son état-major. « Soixante à quatre-vingts « hussards, dit Lucas de la Championnière, cernèrent « la maison pendant la nuit ; les gardes à peine les « aperçurent et tout fut égorgé dans la maison excepté « Le Couvreur qui s'échappa des mains des meurtriers. »

Le 11 octobre, Hoche écrivait à ce sujet au Comité de salut public : « J'avais chargé mon aide-de-camp Renaud d'enlever chez lui le chef de brigands Le Cou-

« vreuret son état-major : les hommes trouvés dans la
 « maison ont péri. L'humanité que permettent les ri-
 « goureuses lois de la guerre n'a point été outragée ; les
 « malheureuses compagnes des rebelles n'ont eu d'autre
 « mal que la peur. Ce coup de main a mis en notre
 « pouvoir deux drapeaux et quinze chevaux ». (Sava-
 ry, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, tome 6,
 page 16.)

Le 20 février 1796, dans une maison du village de la Bégaudière, paroisse de la Copechagnière, Charette annonça à ses officiers qu'il avait l'intention de passer en Angleterre.

« Aussitôt, dit M. Bittard des Portes suivant le récit
 « de Hyacinthe de la Robrie, dans sa *Justification* impri-
 « mée à Nantes en février 1815, Lecouvreur, comman-
 « dant de la division de Legé, l'interrompit : « Que de-
 « viendrons-nous, mon général ? Charette reprit : « Je
 « recevrai tous ceux qui voudront me suivre ; mais il
 « vaudrait mieux, et je vous y engage, rester en France,
 « vous soumettant aux lois ; vous me serez plus utiles
 « ainsi qu'au parti royaliste. Vous me mettriez à même
 « de tenir avec vous une correspondance qui me don-
 « nera la facilité de profiter d'une circonstance plus
 « heureuse. »

Cette pensée de quitter la France n'avait fait que traverser l'esprit de Charette. Il résolut bientôt de lutter jusqu'à la mort.

De nouveaux combats se livrèrent, mais sans aucun espoir, et enfin voyant l'inutilité de tant d'efforts, Louis Couvreur, Hyacinthe de la Robrie et Jean Guérin firent leur soumission à la République.

Le 27 février 1796, Couvreur « se rendit à Legé où
 « le commandant du cantonnement le fit arrêter, puis

« transférer dans les prisons de Nantes. » (*Justification de M. de la Robrie*, page 12.)

Dans une lettre du mois d'avril, Hoche disait au Directoire exécutif : « J'ai jugé nécessaire d'envoyer au « château de Saumur les chefs de division vendéens La « Robrie, Le Couvreur, Caillaud et Rezeau. Guérin « sera détenu également. Le motif de cette rigueur est « la crainte de l'effet des guinées anglaises ; l'or peut « tout sur ces messieurs. On aura soin d'eux, mais ils « ne pourront former aucun rassemblement et les ha- « bitants oublieront qu'ils furent leurs chefs, ce qui « n'est pas peu... Ils abuseraient de la liberté, si on la « leur laissait. La détention jusqu'à la paix est tout « ce qu'ils peuvent espérer de la bonté du gouverne- « ment ; il serait peut-être de sa justice comme de sa « prudence de les faire déporter. » (Ch. L. Chasin, *Les Pacifications de l'Ouest*, tome 2, page 479.)

Mais Louis Couvreur et ses compagnons Caillaud et Rezeau se méfiant de la *bonté* et de la *Justice* du Directoire, prirent leurs précautions contre elles en trouvant le moyen de s'évader du château de Saumur à la fin de l'année 1796.

En 1799, la guerre civile recommença, et Couvreur rassembla de nouveaux combattants.

A la tête de 300 hommes de pied et de 50 à cheval, dans les premiers jours de novembre, il parcourut les cantons voisins de Legé et vint jusque sous les murs des Sables d'Olonne enlever des chevaux, des armes et des munitions. (*Lettres de l'Administration centrale de la Vendée au Ministre de la Guerre* des 10 et 16 novembre 1799.)

Le 19 brumaire an VIII (10 novembre 1800), le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration

départementale de la Vendée écrivait au Commissaire de la Loire-Inférieure :

« Citoyen collègue.

« Je reçois par ce courrier une dépêche de Challans
 « qui m'annonce un rassemblement de 400 hommes à
 « Legé qui menace Challans etc — que le citoyen Voi-
 « neau (Voyneau) du Bourg-sur-la-Roche et Couvreur de
 « Legé le commande — qu'un nommé Verrier, de Nantes,
 « émigré, commande l'arrondissement d'Aizenay; —
 « que l'on commence à faire marcher le peuple de force
 « dans le canton de Legé et communes environnantes,
 « et que l'intention des chefs est de forcer toutes les
 « campagnes à marcher.

« Il est de l'ordre que vous soyez instruit de ce ras-
 « semblement. Cependant j'ai cru devoir vous en pré-
 « venir. J'en fais part aussi au général Travot comman-
 « dant dans le département à Montaigu, afin qu'il
 « prenne de concert avec le général de votre départe-
 « ment les mesures convenables pour comprimer ce
 « mouvement et dissiper ce rassemblement.

« Salut et fraternité.

(Signé) : POUPEAU. »

(Inventaire sommaire des Archives départementales de la Loire-Inférieure postérieures à 1791, par M. Léon Mattre. Série L. 156).

Bonaparte qui cherchait à s'attacher tous les hommes d'énergie offrit à Louis Couvreur de lui conserver le grade qu'il avait dans l'armée royaliste et de donner une pension à sa femme. Mais, voulant rester fidèle à son drapeau, il préféra l'exil et la misère. Le drapeau blanc de sa division est encore chez sa petite-fille, M^{me} Dodin. On en trouve une reproduction

dessinée par M. de Cambourg dans le 2^e volume de *l'Histoire de la Vendée militaire*, par Créteineau-Joly, édition Drochon.

En 1815, peu de jours avant sa mort arrivée le 14 janvier, Couvreur fut décoré de la croix de chevalier de Saint-Louis. Lorsque le vicomte Walsh parcourut les campagnes de l'Ouest pour écrire ses *Lettres Vendéennes*, il alla faire une visite à sa veuve. Elle vivait pauvrement à Legé du produit d'un bureau de tabac et d'une petite pension sur la cassette du roi.

JOSEPH ROUSSE.



UN VOYAGE EN 1508.



DOCUMENT INÉDIT

PUBLIÉ ET ANNOTÉ PAR J. BAUDRY

COMMENT MADAME LOYSE DE PONT, BARONNE DE PONT-
L'ABBÉ ET DE ROSTRENE, PUIS PRINCESSE DE FOIX, SE
RENDIT A BLOIS, A LA COUR D'ANNE DE BRETAGNE, EN
L'ANNÉE 1508.

*A Madame la Comtesse du Laz, de
Kerloguennic (1)*

*C'est à vous, Madame, c'est au précieux trésor de vos archives,
c'est à votre complaisante bonté, plus inépuisable encore, que je
dois de publier aujourd'hui ce curieux document.*

*Vous m'avez exprimé votre vif regret de l'avoir connu trop tard
pour ajouter cette perle à l'écrin, si brillant, de votre remarquable
histoire de la Baronnie de Rostrene.*

*A vous, l'historiographe de notre Cornouailles bretonne, permet-
tez-moi, Madame, de dédier cet humble travail, en témoignage de
la sincère et respectueuse affection de notre compatriote :*

J. BAUDRY

Saint Mars-la-Jaille, le 13 mars 1906.

(1) Cette lettre est parvenue à sa destinataire quelques jours avant sa mort qui l'empêcha d'y répondre. Que cet humble hommage, que nous n'avons pu lui offrir de son vivant, soit donc consacré à la noble mémoire de cette femme d'élite, dont la disparition laisse un vide cruel dans les rangs des érudits bretons !

I

LES BRETONS A LA COUR DE LA REINE ANNE

En 1476, le 26 janvier, naquit au château de Nantes celle qui devait, pour la première fois, unir sur son front, en une même couronne, le lis de France et l'hermine de Bretagne, Anne, fille aînée du duc François II et de Marguerite de Foix, héritière du beau duché breton et future épouse de deux rois de France.

La jeune duchesse avait douze ans à peine quand mourut son père, et, déjà, de nombreux compétiteurs briguaient, avec l'honneur de son alliance, la possession de ses états. Maximilien d'Autriche, roi des Romains, l'emportait sans peine sur le seigneur d'Albret, vieux, ivrogne, laid et difforme, père de douze enfants ; quand il vit, à son tour, s'écrouler ses espérances et le roi de France, Charles VIII, réaliser, par son mariage avec l'héritière de Bretagne, le rêve de Louis XI : l'union à la couronne de France du dernier grand fief qui en demeurât encore séparé.

Le contrat, passé à Langeais, près de Tours, portait, en effet, entre autres clauses, que la propriété du duché demeurerait acquise au roi, si la duchesse Anne mourait avant lui sans enfant, et que, si elle survivait à son époux, elle se remarierait avec le nouveau roi, ou avec le plus proche héritier de la couronne de France.

C'est ainsi qu'Anne de Bretagne épousa, successivement, Charles VIII et Louis XII. Ce dernier mariage fut célébré à Nantes, le 17 janvier 1499, neuf mois seulement après la mort de Charles VIII.

Le château de Blois, devenu la résidence favorite du couple royal, fut aussi bientôt le rendez-vous de tout ce que la France comptait alors de brillants poètes et d'illustres artistes. On préludait ainsi, à la cour de Louis XII, à cette Renaissance des lettres et des arts qui devait honorer la fin du XVI^e siècle.

Anne aimait à s'entourer d'un grand nombre de dames et de jeunes filles de la noblesse bretonne. Ces dernières, élevées à la Cour, sous les yeux de la Reine, « *bien et sagement et toutes à son modèle, se faisoient et se façonnoient très sages et très vertueuses. Et, d'autant qu'elle avoit le cœur grand et haut, elle voulut avoir aussi ses gardes... et la plus grande part de ladite garde estoient Bretons, qui jamais ne failloient quand elle sortit de sa chambre, fust pour aller à la messe, ou s'aller promener, de l'attendre sur cette petite terrasse de Blois, qu'on appelle encore « la perche aux Bretons » elle-mesme l'ayant ainsi nommée. Quand elle les y voyoit : « Voilà mes Bretons, disoit-elle, sur la perche qui m'attendent. »* (BRANTÔME.)

C'est dans ce beau château de Blois, où elle avait reconstitué, pour ainsi dire, une nouvelle Bretagne, au bord de cette Loire dont les flots baignèrent son berceau, que la « *bonne duchesse Anne* » appela un jour près d'elle sa jeune parente et pupille, Louise de Pont-l'Abbé et de Rostrenen. Cette petite baronne de sept ans, récemment devenue orpheline, allait prendre rang à la cour, parmi les jeunes *damoiselles* qui y étaient élevées et que l'on appelait les « *Filles de la Reine* ».

II

LA PETITE BARONNE

Louise, baronne de Pont-l'Abbé et de Rostrenen, petite-fille de Pierre de Pont-l'Abbé, dont l'histoire de Bretagne a conservé la mémoire, et d'Hélène de Rohan-Guémené, était fille de Jean III, baron du Pont-l'Abbé et de Rostrenen, et de Catherine de Brosse descendante de Charles de Blois et de Jeanne de Penthievre (1).

Jean III étant décédé, en l'année 1508, fut inhumé aux Cordeliers de Quimper et la jeune orpheline hérita de la riche baronnie de Rostrenen qui, dit-on, comprenait jadis une douzaine de paroisses (2), ainsi que de celle de Pont-l'Abbé.

(1) *Charles de Blois*, tué à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364 avait épousé *Jeanne de Penthievre*, décédée le 10 septembre 1384 d'où :

1. *Jean de Blois* (1384 à 1404) épousa à Moncontour Marguerite de Clisson, fille du Connétable, d'où :

2. *Charles*, sire d'Avaugour (3^e fils), épousa Ysabeau de Vivonne, d'où :

3. *Nicole de Blois* (1454-1465) leur fille, héritière des deux frères aînés de son père, épousa en 1437, Jean de Brosse, vicomte de Bridiers, seigneur de Bolissac † 1485, d'où :

4. *Jean II de Brosse*, vicomte de Bridiers, seigneur de Boussac et de l'Aigle, épousa, en 1468, Louise de Laval, d'où, entre autres enfants, *Catherine* femme de *Jean III*, baron du Pont et de Rostrenen dont :

Louise de Pont-l'Abbé fut la fille unique :

(COMTESSE DU LAZ, *Baronnie de Rostrenen.*)

(2) La famille des barons de Rostrenen est très ancienne et « si célèbre — dit un historien — que nous avons tels auteurs français et bretons qui donnent pour connestable au Roy Louis le Débonnaire, Empereur d'Occident, un Guillaume sire de Rostrenen » (LE LABOUREUR, *Hist. du Maréchal de Guébriant*). « D'hermines à 3 fascas de gueules » Devise : « Oultre ».

Proche parente, par sa grand'mère, Hélène de Rohan, des châtelains de Guémené-Guingamp (1), c'est entre leurs mains que fut remise la petite baronne à la mort de son père, c'est-à-dire en mars 1508 : elle y demeura sept mois, ayant eu sans doute, comme tuteur, son grand-oncle, Louis II de Rohan, qui mourut le 25 mai de cette même année, après avoir, dit-on, reconstruit son magnifique château. Il avait épousé Louise de Rieux fille de Jean, sire de Rochefort, et de Jeanne de Rohan.

Ce fut le 16 octobre de même année que Louise du Pont-l'Abbé partit de Guémené, pour se rendre à Blois, près de sa royale cousine, comme en témoigne le curieux document que nous allons transcrire. La Reine Anne, devenue sa tutrice, éleva la jeune Bretonne et prépara son mariage, célébré en 1517 avec le prince Pierre de Foix, baron de Langon, fils puîné de Gaston de Foix, deuxième du nom (2).

(1) Aujourd'hui *Guémené-sur-Scorff* (Morbihan) dont le château appartenait aux Rohan depuis 1370. En 1508 il était habité par Louis II de Rohan, frère du maréchal de Gié et d'Hélène de Rohan, grand-mère de Louise de Rostrenen, Louis II mourut en 1508. Il faisait partie du conseil de la Reine Anne et avait assisté à son mariage à Langeais. On lui attribue la reconstruction du château des Rohan-Guémené.

(2) *Gaston de Foix*, II^e du nom, comte de Caudale, captal de Buch, testa, le 25 mars 1500, faisant la Reine Anne son exécutrice testamentaire. De son premier mariage avec Catherine de Foix, infante de Navarre, conclu en 1469, naquirent :

1^o *Gaston* qui recueillit leur succession ;

2^o *Jean* qui, à l'âge de 18 ans, fut élu Archevêque de Bordeaux, en 1501, à la prière de Louis XII et mourut en 1529, le 25 juin.

3^o *Pierre*, baron de Langon, qui épousa Louise du Pont et de Rostrenen, dont il est ici question ;

4^o *Anné*, mariée à Bude, le 6 mars 1502, à Ladislas de Pologne, Roi de Bohême et de Hongrie surnommé le Bon, fils de Casimir IV, roi de Pologne.

Les armés de cette maison sont : « Ecartelé aux 1 et 4, d'or à trois

Louise, baronne du Pont-l'Abbé et de Rostrenen, princesse de Foix, mourut en 1526, âgée d'environ vingt-cinq ans. Comme il ne survivait aucun enfant de son mariage avec Pierre de Foix, elle laissait ses immenses biens à son cousin, Jean du Quélenec, fils de Charles, vicomte du Faou et de Gilette du Chastel.

III

LE COMPTE DE LUCAS VENTO

Le document inédit que nous publions aujourd'hui (1) est un fragment du « *compte-rendu à Monseigneur « Pierre de Foix, baron de la Trayme, de l'Isle, Saint-Georges « et du Pont, seigneur de Rostrenen, Iffiniac, Pourchon et « Carnoët, par noble homme Lucas Vento (2) sieur de Les- « taine, de la charge, administration et gouvernement qu'il « exerça, tant sous la feue reyne et duchesse Anne, qui avait « pris en main la personne et le bien de Madame Loyse de « Pont, baronne et dame desdicts lieux, épouse dudict sire de*

pals de gueules, qui est Foix ; aux 2 et 3 : d'or à deux vaches de gueules, accolées et clarinées d'azur, qui est Béarn ». (La Chesnaye des Bois).

(1) Ce document, dont nous devons la bienveillante communication à Madame la comtesse du Laz, à qui la dédicace ci-dessus en exprime notre reconnaissance, n'est évidemment qu'un fragment de compte-général rendu par le trésorier. Les premiers articles que nous relevons dans le manuscrit prouvent que celui-ci ne fut pas spécial au voyage de la jeune baronne, mais que ces pages sont extraites d'un autre registre.

(2) Comme nous le verrons, Lucas Vento est nommé dans un document de l'époque recueilli par Dom Morice, car il est hors de doute que *Luc* et *Lucas Vento* ne sont qu'un seul et même personnage. Nous n'avons pu, sur lui, trouver d'autres indications.

« Foix, durant la minorité de la dite dame, que depuis, sous
« Monseigneur, des biens, rentes et revenus de ladite dame,
« depuis le 27 février 1508, jusqu'en l'an 1514 ».

Ce fragment du compte général de l'intendant, trésorier, ou gouverneur de la baronnie de Rostrenen, nous fournit d'une manière très originale la relation du voyage de la jeune baronne « *allant en Cour* ». Ce n'est point un récit : c'est mieux peut-être qu'un récit : c'est « une tranche de vie » selon la moderne expression.

Si Lucas Vento eût écrit le « *journal* » de son voyage, il eût sans doute omis plus d'un détail, qui, insignifiant alors, devient aujourd'hui du plus haut intérêt, en nous parvenant à travers les siècles ; soit en nous révélant des traits pittoresques des mœurs du temps, soit par la gracieuse naïveté qui lui est propre. Loin d'être une simple nomenclature, ce compte, fidèlement tenu, jour par jour, des dépenses du voyage, est un document plus vivant que le plus intéressant récit. Par ses réflexions, le lecteur en comble aisément les lacunes et l'imagination, cette fée brillante, nous transportant au début de ce lointain XVI^e siècle, nous fait suivre, d'étape en étape, la jeune voyageuse au milieu de sa nombreuse escorte de gentilshommes et de cavaliers, cheminant sous la paternelle protection du fidèle gouverneur.

Celui-ci a soin de pourvoir la fillette, « *avant son partement* », de vêtements chauds et confortables ; de fermer solidement les coffres du château de Rostrenen ; de faire « *abiller et embourer la selle du sommyer et autres selles des chevaulx de ma dite dame* » pour laquelle on emprunte « *la litière de Madame la Mareschalle* » de Rieux ; de faire, à Rostrenen, la provision de mil pour « *les oyseaulx en caige* » que Louise emporte à Blois. Quel récit

nous eût appris tout cela? Qui nous eût mis au courant de générosités de la petite baronne envers les serviteurs « *de la maison, et seigneurie de Guémené : portier, cuisiniers, bouteilliers, lavandières.* »? du « *train* » de gentils-hommes et de serviteurs, munis de dix-neuf chevaux, qui forment son escorte? Du nom même de ces gentilshommes, et de ces serviteurs, de celui des hôteliers chez qui on s'arrête pour loger, faire « *belle chère* » et recevoir, à l'occasion, la visite des châtelains du voisinage? Qui eût conservé à la postérité le souvenir de ce « *Mestre le Léporeux* » (Quel joli nom pour un médecin!) qui, à Vannes, soigna au prix d'un escu « *les fièvres quartes* » dont fut atteinte « *madite dame* » à son passage en cette ville?

Enfin, il n'est jusqu'aux menues dépenses de Louise de Rostrenen qui ne soient inscrites fidèlement sur ce manuscrit, soit qu'elle fasse célébrer une messe devant « *l'ymaige de Saint Morice d'Angers* » pour « *3 sols quatre deniers* » et deux messes à *Saint Martin de Tours*, soit qu'elle s'achète « *une poupine* » en cette même ville et des « *patenostres de gest* ». Ces détails ne sont-ils pas d'un imprévu naïf et charmant?.....

Enfin, de ville en ville, de litière en litière, en suivant, le long de la Loire, la seule grande route qui existât, sans doute, à cette époque, dans la région, Louise de Pont-l'Abbé arriva à Blois, le 2 novembre, « *jour des Mors* » de l'année 1508. En descendant de sa propre chaise, achetée à Tours pour la somme de *30 sols 4 deniers*, la dépense de la voyageuse, et « *le deffroy* » de son train, atteignaient au chiffre total de *138 livres, 5 sols, 8 deniers*.

Mais là ne s'arrête pas le compte de notre trésorier, ni l'intérêt de ce vieux manuscrit : à Blois il faut « *abil-*

ler » le logis et meubler la chambre de la « dite dame » et « outre l'ordinaire » l'approvisionner « de bois, pain, vin, beurre, harants (!) et aultres vivres » « car il s'y « trouve plusieurs gentilshommes » (des Bretons sans doute,) « pour la veoir et accompagner à disner et à souper, pourtant qu'elle estoit malade ».

Enfin « un *tapissier* » (rien de nouveau sous le soleil !) est appelé pour refaire « le ciel du lict et les rideaux » et voici, dans tous ses détails, l'organisation du logis où la jeune baronne demeura trois mois, « elle et son train », nous apprend Lucas Vento.

On en profite pour compléter la garde-robe de la petite voyageuse et la préparer à son « entrée en Cour ». Pour qu'elle n'y manque pas de grâce, Lucas confie la riche *pen-hérez* aux leçons du professeur même de la Cour :

A Charganne. tabourin de la Reine, pour aprandre à ma dite dame à danser,.... 66 sols 8 deniers. »

Le dévoué gouverneur conduisit, sans doute, lui-même, la baronne à sa royale tutrice qui ne laissa pas sans récompense une mission si dignement remplie. C'est, pensons-nous, en cette circonstance que Lucas, ou Luc Vento, reçut d'Anne de Bretagne la somme de 200 livres que nous trouvons portée en ces termes au compte du trésorier et receveur général de Bretagne :

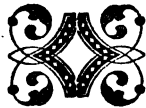
« *A Luc Vento 200 livres* » (« Compte de Jean de l'Épinaiy, seigneur du dit lieu, trésorier et receveur général de Bretagne pour huit années commencées le 1^{er} janvier 1508 », (*Dom Morice, Pr. t. III, col. 889.*) sous le titre : *Pensions, dons et récompenses en 1508*).

Deux cents livres étaient une somme fort considérable à cette époque, si l'on en juge par les prix portés au compte du sieur de Lestaine.

Il est fort probable que les fiançailles de Louise, baronne de Rostrenen et de Pont-l'Abbé, avec le prince de Foix furent célébrées dès son arrivée à la Cour. L'usage de ces mariages, conclus dès l'enfance, était fréquemment suivi à cette époque : tel celui de Claude de France, âgée de six ans seulement, quand elle fut solennellement unie au comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne de France « *en intention et délibération quand ils auront l'âge qui leur est requis) voir, faire, parachever, consommer et accomplir le dit mariage etc.* » (*Dom Morice. Pr. 879, tome III.*)

Cette circonstance seule peut expliquer la qualification d'épouse du sire de Foix, donnée par Luc Vento à notre jeune baronne, dès sa minorité, et avant la date de 1517, époque où fut célébré son mariage. Elle avait alors 16 ans.

(A suivre.)



CHARLES LE GOFFIC

LES BONNETS-ROUGES

L'auteur du *Bois-Dormant*, de *La Payse* et de *Sur la Côte*, le poète et l'observateur qui connaît comme pas un la Bretagne d'aujourd'hui, nous transporte cette fois, avec ses *Bonnets-Rouges*, dans celle d'il y a 200 ans. On n'est pas précisément tendre, chez les gens qui se croient du goût, pour le roman d'histoire. Pourquoi ? Je ne le comprends guère. Est-ce que *La Débâcle* et *Le Désastre* n'en sont pas ? Est-ce que Maurice Barrès ne mêle pas sans cesse ; dans *Les Déracinés* ou *Leurs Figures*, au récit d'événements que l'*Officiel* relate, les aventures d'une Astiné Aravian ou d'un François Sturel ? Pour être contemporaine, l'histoire n'en est pas moins de l'histoire. N'importe : il demeure entendu que le roman historique est un genre faux, où le romanesque nuit au réel, et le réel au romanesque. O sainteté des formules ! Sainte-Beuve ayant à peu près trouvé celle-ci contre Vigny et son *Cinq Mars*, il a fallu qu'on la répêât à satiété. Cela se professe dans les Rhétoriques et les Sorbonnes, cela s'imprime dans les manuels, les précis et les mémentos. C'est si net et d'un développement si commode !

M. Le Goffic, qui fut universitaire et qui doit l'être encore — nominalement — n'a pas craint les mines

dégoûtées de nos scolastiques, et bravement il s'est mis à raconter, avec son cœur de Breton, son érudition et sa clairvoyance, une très authentique histoire qui est devenue, sous sa plume, un pathétique roman.

Pathétique et, sans fausse pudeur, copieusement romanesque. Il y a là de l'amour et du crime, des enlèvements, des reconnaissances, des traîtres, un cas étrange de bigamie : une haute et puissante dame — que Jean Racine, dans ses *Plaideurs*, dénomme, avec plus de malice que de justice, « comtesse de Pimbèche » — Mauricette de Pleuc, l'une des plus nobles héritières de Bretagne, s'est mariée secrètement, une nuit, au fond d'un bois, dans la chapelle hantée de Saint-Merhé et par les soins d'un prêtre à mine de réfractaire, au roturier qu'elle aime, Sébastien Le Balp. Noces sans lendemain : des collatéraux rapaces et féroces, les Trévigny, les Quingo, les Pongand, s'acharnent contre la jeune femme qui devient bientôt une jeune mère. Après l'avoir mariée de force au vieux du Tymeur, le vieux mort, on lui enlève sa fille — la fille de Le Balp. Et c'est 17 ans après la messe nocturne de Saint-Merhé qu'elle retrouve, au milieu des plus tragiques aventures, son premier mari dans le chef des Bonnets-Rouges, et sa fille dans le charmant, héroïque et chevaleresque courrier que chacun appelle Monsieur Jean et qui est en réalité Hughette du Tymeur.

Oui, tout cela est romanesque. Romanesque aussi, la destinée de Frida Rivé, la « Belle Hollandaise » l'émeutière de Rennes ; romanesque, la falote figure de maître Synésius, médecin de Molière dont l'occasion fait un affreux scélérat. Mais voici qui l'est moins : quand Madame de Montgaillard se retrouve brusquement en face de Le Balp, que demandait le romanesque ?

qu'elle redevint la Mauricette d'antan, plus que jamais éprise de son beau roturier, qu'elle oubliât tout dans les larmes, dans la joie, sur la poitrine du père d'Hughette. Que réclamait la vraisemblance ? qu'elle se rappelât son rang, son âge, son honneur mondain, les sentiments, les préjugés même que dix-sept ans passés au Tymeur, à Rennes et à Versailles avaient pu lui donner ou lui rendre ; qu'elle pensât au roi, à Montgaillard, à ce qui calme, qui assoupit, qui efface. Eh bien ! dans ce conflit, ce n'est pas le romanesque. c'est la vérité qui l'emporte : la belle et noble blonde qu'était cette plaideuse moins acharnée que lymphatique n'éprouve plus pour le bien-aimé de sa jeunesse qu'une affection sans énergie ; elle ne décide rien, ne résout rien, ne nous cuisine aucun dénouement. Et rien, somme toute, n'est plus réel que le contraste entre les vicissitudes de cette destinée et l'atonie bourgeoise de ce caractère.

Passons à l'histoire : je crois y voir le gros intérêt du livre. Nous voici dans la Bretagne du grand roi, de M. de Chaulnes et du Père Maunoir. Pour soutenir le train de Versailles et contribuer aux frais des grandes guerres, les Bretons paient ; ils paient tant et tant qu'ils n'en peuvent plus et que, Bonnets-Bleus de Kerné, Bonnets-Rouges du Poher, ils finissent tous par se révolter aux cris de : « Mort à la gabelle ! » et de « Torr he benn ! » Dans ce soulèvement de la paysantaille, il y a plus d'une question d'impôts. Cette année 1675 est une date sombre et héroïque de notre histoire provinciale. Pour ma part, je ne suis jamais passé sous les chênes et les sapins du Cosquer, entre Combrit et Sainte-Marine, sans évoquer, au frissonnement des hautes branches, les malheureux qu'on y pendait si

gaillardement, après leurs courtes pâtenôtres. Ce sont leurs arrière-petits-fils qui labourent aujourd'hui les mêmes champs, et les têtes n'ont guère plus changé que les feutres à larges bords. A-t-on changé à leur égard autant qu'on le croit ?

Je sais bien qu'il n'y eut pas dans la révolte que de la colère, de la haine et le sentiment des droits méconnus. Quelques-uns des rebelles étaient de purs bandits : le 13 mai 1675, au pardon de Saint-Servais où le sieur du lieu, Olivier de la Boissière, exerçait le « droit de garde », autrement dit la police du pardon, moyennant une redevance « fort médiocre par chaque étal de marchand », des malfaiteurs surviennent, tentent de l'assassiner et perçoivent la redevance à sa place. Cinq jours auparavant, à Callac, un cocher de « Dame Mauricette-Ursule Le Bigot, dame douairière de Kerpouët », est frappé et fusillé dans l'auberge du sieur Dilaouen, lequel favorise les bandits, les nommés Guéguen — deux frères — « à raison des débauches qu'ils font journellement chez lui ». Méfions-nous cependant des sons d'une seule cloche. De tout temps l'indépendance des tribunaux a été quelque peu mythique. La justice royale, seigneuriale ou ecclésiastique a dû, inconsciemment parfois, grimer bien des faits. Que n'avons-nous les « attendus » et les « considérants » des arrêts rendus par ces frustes révolutionnaires ?

M. Le Goffic ne s'est d'ailleurs pas chargé d'innocenter leur conduite. Voyez comme il peint, au chapitre IV, l'attaque et la prise du manoir de Kergoët. J'y ai retrouvé — avec l'art du romancier en plus — l'allure même des pages qui nous ont relaté les scènes de beuverie, de pillage et de meurtre dont le château

de la Boissière, en Briec, fut le théâtre. Même brutalité d'êtres, simples retournés à l'instinct, même rage contre les gentilshommes dorés et exploiters, même crédulité aussi : une horloge, avec son battant de cuivre et sa caisse de bois, est prise par ces braves gens à mentalité de nègres pour la gabelle en personne, et comme telle jetée dans les flammes d'un vaste *tantad* expiatoire. Le récit est d'une saveur, d'une truculence singulières. Mais, ce que l'auteur a eu grande raison de noter, c'est le réveil de la patrie bretonne à cette heure critique, les menées secrètes avec Ruyter, le mot de *Paroisses-Unies* qui servit à rallier les rebelles, un essai d'organisation régionale et populaire. Il y a là un épisode de la lutte séculaire que la fidèle, mais indépendante province a soutenue sous tous les régimes contre l'intolérance du pouvoir central, l'aveuglement des Etatistes, la méconnaissance de ses droits, de ses traditions, de sa personnalité. Cette lutte, nous savons qu'elle n'est pas finie. La France unitaire et despotique persiste à n'y rien comprendre ; elle frappe à contre-sens, comme jadis.

Au fond, chouans ou Bonnets-Rouges, révolutionnaires ou réacteurs, c'est tout un. Les révoltés de 1675 avaient des tendances *républicaines* : M. Le Goffic a prononcé le mot ; il a bien fait. Il y a dans son roman un certain messire Dollo, prêtre à demi-réfractaire et hétérodoxe, en qui s'incarne cet esprit-là. Je crois ce personnage d'une grande vérité. Sur notre terre où, quoi qu'on en ait dit, le fanatisme a peine à croître, il y a un fanatisme assez fréquent, celui de la liberté. Messire Dollo est de ces fanatiques. La race n'en est pas éteinte. Je ne parle pas des pêcheurs en eau trouble, qu'on trouve en Bretagne comme ailleurs, mais des *autodidactes* indis-

cutables, des apôtres authentiques, quel que soit le *credo* de leur religion. Avec ses abominables doctrines, l'honnête et malicieux Hervé, humoriste et bourru à la façon bretonne, Hervé, enfant terrible du socialisme qui le renie et le déteste, m'a tout l'air d'un Dollo de nos jours, un peu gâté par le journalisme. Au demeurant, rien de très idyllique dans ces caractères.

Rien d'idyllique non plus dans le roman de M. Le Goffic. Il a peint ses paysans d'après nature, comme ils n'ont pas cessé d'être, sans flatterie. Bien que leur cause lui soit chère, il ne s'attendrit pas sur eux. Ah ! ce ne sont plus les paysans de Paul Féval, ni ceux d'Emile Souvestre, que leur digne *manager* appelait, à vrai dire, les « derniers ». Mais qu'elle est donc bretonne, cette armée si peu militaire que M. Le Goffic fait mouvoir aux environs de Saint-Hernin ! Comme ils vivent, ces émeutiers, comme nous les connaissons ! Dites si nous n'avons pas rencontré ce Laurent le Quéau, ironique et madré, ou le Moign, ce formidable et enfantin « grand Moign ». Aussi bien ces deux-là ne sont-ils pas des chefs imaginaires ; ils furent bel et bien pendus, après torture, l'un à Quimper, l'autre à Carhaix, l'année même de la révolte, et sans avoir fort langui dans les prisons du roi.

Tous ces gens qu'on pendit et qu'on tortura n'étaient pas bien méchants. Pas très opiniâtres non plus. L'entêtement breton risque d'être une légende, du moins comme on est accoutumé de le comprendre. Il suffira toujours, pour apaiser les grandes colères de ces têtes mobiles et couper court à leurs velléités d'organisation, d'une exhibition bien saisissante et d'une éloquence bien horrible comme celles d'un Père Mau-noir à Plouguernevel (lisez tout ce curieux chapitre

avec attention : c'est d'excellent folklore et d'excellente psychologie). Ce qui ne veut pas dire que nos Bas-Bretons ne soient point capables d'être très dangereux : et M. Le Goffic le sait bien. Il sait bien que les scènes de Jacquerie, qui marquèrent, de Pont-l'Abbé à Guingamp, l'an 1675, se reproduiraient les mêmes à l'occasion, en dépit de toutes les polices, et que les flatteurs de la populace ne savent pas au juste ce qu'ils font quand ils déchainent les passions de ces hommes qui ne sont point de Marseille, ni même de Paris, et qui, une fois armés, frapperaient à la façon des moujicks, quittes à se ruiner plus tard en messes pour le repos de leurs victimes.

AUGUSTE DUPOUY.



L'ÂME DE LA BRETAGNE

Assis sur un rocher au bord de l'Atlantique
Soudain je vis surgir l'âme de l'Armorique
Les deux pieds dans la mer et les bras dans les cieux,
En Elle je crois voir l'âme de mes aïeux.
Son manteau de brouillard, sa noire chevelure
Paraient divinement sa robe de verdure,
Et les champs de genêts, l'orgueil du vieil Arvor,
Du large vêtement formaient la frange d'or.
Et sous son léger voile un fleuron de bruyère
Ornait son front divin, et disait le mystère.
Au-dessus de son sein flottait le gui sacré,
Mû par un doux zéphyr dans un ciel azuré.

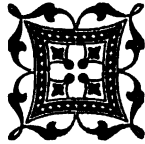
Telle est ma vision et telle est ma Bretagne,
Son âme est dans la mer, elle est dans la montagne,
Elle est dans l'ouragan qui soulève les flots ;
Frissonne dans les bois, provoque les échos
On la trouve toujours dans la caverne sombre
A côté du menhir, car elle aime son ombre.
Elle est dans les donjons, hante les vieux clochers
Surveille le marin du sommet des rochers.

L'âme de l'Armorique est dans la vieille église
Dans son costume antique et sa vieille devise
Dans le beau veston court et dans le bragou-bras,
Dans la large coiffure et le nouveau pen-bas.
Elle revit encore au milieu de la fête,
Elle est étincelante aux jours du grand pardon,
Quand ses drapeaux flottants, la croix du Christ en tête,
Circulent en plein air aux sons du gros bourdon.

Cette grande âme vit dans la langue celtique
Dans le barde breton, dans le son du biniou
Oui, oui, je sens vibrer l'âme de l'Armorique
Dans le funèbre bruit du Carick an ankou.
Elle est dans les genêts, elle est dans la bruyère
Chante dans les sapins, gémit dans les ormeaux,
Accompagne les morts et prie au cimetière
Elle aime les Bretons jusque dans leurs tombeaux.

18 mars 1905.

ABBÉ BRÉLIVET.



ÉTUDE

SUR LA

SYLVICULTURE EN BASSE-CORNOUAILLE

PAR LE D^r C.-A. PICQUENARD

(Mémoire couronné au congrès de l'U. R. B. à Saint-Pol-de-Léon, 14. septembre 1905.)

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez-moi de vous entretenir un peu longuement d'une question qui présente un grand intérêt pour tous les propriétaires de bois de notre pays. Déjà, au congrès de l'Association Bretonne, tenu à Châteaulin en 1900, j'ai attiré l'attention de nos compatriotes sur la question du reboisement (1). L'étude que je présentai au congrès de Châteaulin était malheureusement sommaire et incomplète. Depuis j'ai de nouveau repris mon sujet favori ; je l'ai approfondi et je suis, je le crois, en mesure d'émettre, sur le reboisement et sur l'entretien des bois existant actuellement, des idées qui trouveront immédiatement leur application dans la pratique.

(1) *Le Reboisement des Landes et l'Aménagement des Bois Particuliers en Basse-Bretagne* par le D^r C.-A. Picquenard, in Bull. Association Bretonne, Congrès de 1900.

Oh ! Je sais bien que j'aurai à lutter contre certains préjugés dont le plus répandu est que les bois sont à peu près inutiles. Un bout de taillis sur nos terres, des souches qui fournissent des renaissances sur nos talus, c'est bien suffisant, dit généralement le paysan bas-breton. Et, partant de ce principe, on déboise à qui mieux mieux dans notre belle Cornouaille et ailleurs, hélas !

Eh bien ! je suis persuadé que si les bois ont leur inconvénients, comme toute chose en ce bas monde, ils ont aussi leurs avantages et que ces derniers sont trop importants pour qu'on n'en tienne pas compte.

Ces avantages, quels sont-ils ? D'abord, dans un pays accidenté comme le nôtre les racines des arbres, par leur enchevêtrement forment dans le sol comme une espèce de filtre qui retient la terre végétale au moment des pluies et surtout pendant les orages. Combien de pentes privées des grands arbres ou des taillis qui les protégeaient contre le ravinement nous offrent aujourd'hui un aspect désolé ! Je vous rappelle ce que je disais au congrès de Châteaulin :

« Que l'on se promène entre Bannalek et Pont-Hellek,
 « sur les bords de l'Isole, et l'on verra les beaux effets
 « qu'a produits la destruction de la majeure partie de
 « la forêt de Kimerc'h ; des pentes rapides où pointent
 « les rochers, où les genêts ont élu domicile, voilà ce
 « qui a remplacé le vaste domaine forestier qui ornait
 « cette vallée. Que l'on se rende maintenant dans les
 « montagnes d'Aré, à la cascade de Saint-Herbot, une
 « demi-heure après une pluie d'orage, et l'on verra
 « cette cascade, qui d'ordinaire possède un débit assez
 « faible, se précipiter en un énorme torrent à travers
 « 300 mètres d'éboulis de rochers. Pourquoi cela ? Tout

« simplement parce que la rivière qui alimente la cascade reçoit, pendant sa course à travers le massif central des montagnes d'Aré, les eaux qui s'écoulent elles-mêmes le long des pentes, sous forme de petits torrents dont aucun obstacle ne règle le cours. Après l'orage, sur ces montagnes, c'est de nouveau la sécheresse, amie des ajoncs » (1).

Les bois ont encore une autre utilité : combien de vastes étendues sont restées sous lande dans notre Basse-Bretagne et comme il serait facile de tirer, par le reboisement, des revenus de ces terrains improductifs ! Et les endroits marécageux eux-mêmes, ne serait-il pas possible de les utiliser pour la plantation des peupliers dont le nombre en notre pays est *tout à fait, insuffisant* ? Et, enfin, les dunes un peu abritées du vent de mer ne serait-il pas également possible de les transformer en forêts ? A ces dernières questions je réponds affirmativement : le reboisement s'impose sur les pentes de nos montagnes, dans nos landes, nos marais et nos dunes, et il y a là une véritable source de prospérité pour notre chère petite patrie.

Les essences principales de nos bois et celles qui serviront au reboisement se divisent en deux catégories :

1°) *Les arbres feuillus*. — Parmi eux je citerai le chêne commun, le hêtre, le châtaignier, le frêne, le peuplier.

2°) *Les arbres résineux*. — Les résineux sont les pins, les sapins, les épicéas, les mélèzes, les ifs etc... Les mélèzes mis à part, tous conservent leur feuillage pendant l'hiver.

(1), *Loc. cit.*, p. 2-3.

Nous allons nous occuper successivement des plantations appartenant à chacune de ces catégories.

I. — CULTURE DES ARBRES FEUILLUS. — Les bois de feuillus de notre région sont aménagés d'après trois types : 1° en futaie ; 2° en taillis sous futaie ; 3° en taillis simple.

1° *Aménagement en futaie.* — Les futaies composées de grands arbres qui ne sont guère exploités qu'à l'âge de 150 ans constituent le mode d'aménagement courant dans nos forêts domaniales. Les bois du Loc'h et du Folgoat dans la forêt de Landévennek font seuls exception et sont cultivés en taillis. Dans la vaste forêt de Huelgoat l'administration des forêts domaniales a également entrepris de transformer en futaie le mauvais taillis de Koz-Huelgoat et le résultat de ses travaux promet d'être excellent. Les futaies sont fort belles dans toutes nos forêts domaniales : Klohars-Karnoët, Koatloc'h, Huelgoat et Kranou.

En dehors des forêts de l'Etat il n'y a, dans notre Basse-Cornouaille qu'une seule forêt de grande étendue à être aménagée en futaie : c'est la forêt de Laz dont notre collègue M. James de Kerjégu a voulu faire un modèle du genre. Les meilleures méthodes de culture forestière y ont été appliquées et le résultat en a été parfait en tous points.

Dans les autres forêts les futaies ne forment que des bouquets, d'ordinaire au voisinage des châteaux ; le reste est en taillis comme au bois du Nivot, à la forêt de Nêvet, etc...

Mais ces bouquets de futaie n'ont qu'un intérêt purement ornemental.

Les particuliers n'exploitent guère, en fait de haute

futaie que les arbres plantés soit le long des champs, soit au bord des prairies, soit en allées conduisant à des fermes ou à des manoirs, soit encore en « rabines » dans des terrains réservés. Le châtaignier, le chêne pédonculé, le hêtre, l'ormeau commun, les peupliers, forment le fonds de cette exploitation qui n'atteint nulle part des proportions notables. Le nombre des allées et rabines diminue, d'ailleurs, chaque année : une des causes de cette disparition réside dans l'achat par des paysans cornouaillais de propriétés bien boisées ; leur premier soin est, généralement, de livrer au bûcheron tous les arbres de futaie qu'ils oublient, hélas ! de remplacer. Il serait cependant fort utile non seulement de remplacer tous les arbres que l'on abat, mais encore d'utiliser tous les coins susceptibles d'être plantés. On peut planter presque partout, même le long des champs sans nuire aux récoltes présentes et futures. J'estime même que des plantations faites sur les côtés nord et est des pièces de terre labourables constituent une protection pour les récoltes : c'est du nord et de l'est que nous arrivent les vents froids et ils produisent des effets d'autant plus redoutables que le climat de notre région est généralement très doux ; des rideaux d'arbres intelligemment disposés atténueraient les mauvais effets des coups de vents froids (1).

Quelles sont les meilleures essences à employer pour ces plantations ? Il y a lieu de tenir compte de la nature du terrain. Dans les endroits non marécageux nous pourrions utiliser le châtaignier, le chêne pédonculé, le chêne rouge d'Amérique, le hêtre, l'ormeau commun.

(1) Dans nos environs les effets du vent d'ouest qui amène de fortes tempêtes sont aussi à craindre dans les endroits élevés et il importe de lui opposer des rideaux d'arbres habilement disposés.

l'orme blanc, le frêne, le robinia faux acacia, le maronnier.

Le chêne pédonculé et son congénère le chêne sessile forment de très beaux arbres, mais il leur faut pour cela de 100 à 150 ans et ce sont nos successeurs qui bénéficieront de nos plantations. Les autres essences ont une croissance plus rapide. Les châtaigniers, ne réussissent pas toujours bien : ils deviennent gélifs ou sont attaqués par un champignon et dans ces deux cas deviennent impropres à la construction ; on ne peut alors en faire que du bois à feu et pourtant il est utile d'en posséder sur toutes les fermes ; portes, fenêtres, barrières, des champs, charpentes, toiture, planchers dureront plus longtemps s'ils sont faits en châtaignier qu'en sapin du pays, par exemple. Pour les portes extérieures notamment, le châtaignier offre une durée bien plus grande que le chêne. Suffisamment abrité et bien exposé le châtaignier nous donnera, d'ailleurs, assez rapidement de beaux pieds et je suis persuadé que, si cet arbre a manifesté des symptômes de décadence dans notre région, c'est qu'on l'a planté un peu au hasard et qu'on a ainsi favorisé l'action de la gelée et des champignons destructeurs.

Le robinia, connu ici sous le nom d'*acacia*, est un arbre dont la plantation est à encourager. Il prospère presque partout dans notre pays ; il est d'une grande beauté, d'une croissance rapide ; il fournit un bois recherché qui se vend très cher.

Le frêne est un peu lent à croître ; l'ormeau commun de même, mais ce sont aussi des bois de valeur et d'un beau grain, et je ne saurais trop engager à en planter, car ils réussissent très bien chez nous.

Le chêne rouge d'Amérique, l'orme blanc et le mar-

ronnier poussent vite ; ce sont des bois légers, moins recherchés que les précédents, mais aussi peu exigeants sur le rapport du terrain.

Enfin le hêtre est, chez nous, remarquable par sa belle et rapide venue : malheureusement, il n'y en a pas suffisamment et je voudrais en voir partout où il est possible d'en planter.

En résumé, les essences préférables au point de vue pratique sont le châtaignier, le hêtre, le frêne, l'ormeau commun et le robinia.

Avant de quitter ce sujet je dois faire quelques remarques générales sur la manière de faire les plantations. Quand on aura choisi un emplacement, on attendra que les arbres à planter aient perdu leurs feuilles. On pourra profiter de ce moment pour les mettre en place ou, s'il fait froid, on attendra la fin de l'hiver sans, cependant, laisser aux bourgeons le temps de s'entr'ouvrir. Que les racines soient bien à l'aise dans les trous préparés pour les recevoir et surtout que l'on y remette la terre doucement, couche par couche, sans tassement exagéré. Qu'on évite la sécheresse ou la trop grande humidité des racines, arrosant ou drainant, selon le cas. On ne manquera pas de protéger les jeunes arbres contre les méfaits des animaux de la ferme, soit en les entourant chacun d'une espèce de fourreau fait avec des ajoncs, soit en les enfermant dans une clôture en bois ou en fil de fer fort. Les années suivantes on surveillera la terre au pied des racines ; on détruira les mauvaises herbes, on bêchera autant de fois que cela sera nécessaire et l'on aura, je l'espère, le plaisir de voir ses terres se couvrir d'une belle parure de bois.

Dans les terrains marécageux, deux arbres seront d'un réel rapport : notre peuplier noir indigène dési-

gné vulgairement sous le nom de *peuplier franc* ou *léard* et le *peuplier de Virginie* que l'on appelle aussi *peuplier suisse*. Cette dernière espèce est d'une croissance particulièrement rapide et il est à désirer que sa culture se répande dans notre région. Elle se vendra d'autant mieux qu'elle est fort recherchée : l'industrie croissante nous réclame des caisses en quantité et notre Basse-Bretagne ne peut les lui fournir ; c'est à nous de faire disparaître cette entrave à son essor ; nous y trouverons en même temps notre profit personnel, ce qui n'est pas à dédaigner.

Les peupliers seront plantés après la chute des feuillés. On les disposera selon le terrain que l'on possédera : si au lieu de les planter en lignes on peut les grouper en petit bois cela n'en vaudra que mieux. Ce dernier mode de culture réussit très bien, à condition que les arbres ne soient pas trop serrés.

Un dernier mot au sujet des arbres de futaie ; qu'il s'agisse d'arbres comme le châtaignier, le frêne, le robinia qui poussent dans les terrains modérément humides ou d'arbres des lieux marécageux, comme les peupliers, il importe de se réserver quelque part des pépinières placées dans un coin humide pour les peupliers, dans un endroit abrité pour les autres feuillus. Si la sylviculture est une science, elle doit avoir, comme toutes les sciences, ses applications pratiques. L'art du sylviculteur consistera donc à gagner le plus d'argent possible en engageant le capital le plus faible possible. Ce n'est pas de l'usure ; c'est un commerce comme un autre, meilleur qu'un autre même, car il ne donne guère de souci à celui qui l'entreprend.

Je ne puis m'étendre plus longuement sur la culture des arbres de haute-futaie : je conseillerai cependant,

en terminant, à ceux qui en possèdent de surveiller la formation de la bille ; qu'elle soit aussi longue, aussi grosse et aussi droite que possible, c'est un idéal auquel on doit tendre et auquel on parviendra presque toujours si l'on y veille de près.

2° et 3° *Aménagement en taillis sous futaie et en taillis simple.* — Je réunis ces deux modes d'exploitation à cause des deux points communs qu'ils présentent.

Quels sont les caractères de l'exploitation en taillis ?

Un taillis simple est un bois composé de renaissances nées sur des souches coupées au ras du sol. Si ce bois est d'une certaine étendue on le divise en parcelles d'une superficie à peu près égale appelées *cantons*, lesquelles donneront, à tour de rôle après quelques années, un certain nombre de stères de bois dont le total constituera l'ensemble de la coupe :

Qu'est-ce qu'un taillis sous futaie ? C'est un taillis ordinaire dans lequel, de place en place, on réserve des arbres isolés ou baliveaux qu'on laisse croître le plus longtemps possible pour pouvoir les exploiter en futaie.

Quelles sont les essences dominant dans nos taillis ? L'arbre le plus répandu c'est le chêne pédonculé. Le hêtre et le châtaignier sont moins fréquents. Le noisetier, la bourdaine, dans les endroits les plus secs, l'aulne et le saule noir, dans les endroits humides, abondent aussi dans certaines localités. Ailleurs, on rencontre des colonies de bouleaux, de sorbiers des oiseaux et de la grande bruyère appelée *Calluna vulgaris*.

A quel âge coupe-t-on les renaissances de nos taillis ? De sept à dix ans, généralement dans les nombreux petits taillis qui abondent en Basse-Bretagne. On ob-

tient ainsi, dans les taillis de chêne, des fagots pour les boulangers et des billettes ou rondins d'assez faible diamètre.

Dans les cerclières ou taillis de châtaigniers, peu nombreux, il est vrai, dans notre Basse-Cornouaille, l'âge de sept à dix ans me paraît assez avantageux, mais pour les taillis de chêne ou de hêtre, c'est trop jeune.

Les grands taillis sont d'ordinaire exploités vers quinze ans. A la forêt de Névet on coupe le bois à dix-sept ans ; au bois de Pleuven, à quinze ans. Les grands taillis peuvent fournir de beau bois de chauffage, du charbon de bois et de l'écorce à tan comme cela a lieu à la forêt de Névet (1), il est de même à souhaiter que cette dernière exploitation se développe de plus en plus ; ce n'est pas dans les forêts de l'Isle de France que j'ai parcourues avec tant d'intérêt que l'on perdait ainsi un produit de première utilité comme l'écorce à tan.

Un grand défaut dans l'exploitation du taillis dans notre région c'est la mauvaise forme des souches. C'est surtout sur les talus que ce défaut est saillant : les souches sont trop hautes ; elles sont ainsi exposées à tous les agents atmosphériques ; elles se creusent, s'affaiblissent et les renaissances perdent à leur tour leur vigueur en attendant le jour où la souche disparaîtra complètement laissant une place libre où bruyères et ajoncs ne tarderont pas à s'installer pour, de là, envahir peu à peu les environs. Il faut donc couper les renaissances de taillis aussi près du sol que possible ; il faut les couper à la hache, à la faucille, *jamais à la scie*.

(1) Et comme je l'ai vu faire aussi dans la vaste forêt qui s'étend sur la rive gauche de l'Ellorn entre La Roche et Landivisiau.

Un autre défaut c'est le peu de soin que l'on apporte à détruire les arbustes formant le sous bois, les chèvrefeuilles et les myrtilles, par exemple. Ce dernier arbuste (connu aussi sous le nom de *lucets*) forme un tapis épais dans la plupart de nos bois et forêts et, par le chevelu de ses racines, empêche la pluie d'arriver aux racines des souches du taillis et même envahit ces souches de si malencontreuse façon qu'il les fait dépérir. Il leur enlève aussi, pour sa propre croissance, une partie de la nourriture qui devrait leur revenir. Quand l'on fait une coupe il faut donc le détruire aussi complètement que possible : cette pratique appliquée au bois de Pleuven donne de bons résultats ; le myrtille repousse, il est vrai, pendant les quinze ans que le canton met à développer ses renaissances, mais ce nettoyage répété atténue beaucoup sa vigueur, surtout pendant les années qui suivent la coupe.

Une dernière observation : il serait désirable que les périodes de révolution pour l'exploitation des taillis fussent plus longues qu'elles ne le sont aujourd'hui dans les bois appartenant aux particuliers. Des renaissances de trente ans seraient utilisées par diverses industries, tandis que des taillis de quinze et dix-sept ans on ne tire que du bois de chauffage et du charbon à brûler.

M. de Kirwan, dans un remarquable article publié par la *Revue des Questions Scientifiques* en 1901 (1), a résumé la question au point de vue de la France en général et je tiens à tout citer :

« Les propriétaires de bois, en France, se plaignent

(1) Cf. De Kirwan, *De la prochaine disette des bois d'œuvre dans l'univers*, *Revue des Questions Scientifiques*, 20 janvier 1901, p. 252 et seq.

amèrement de l'extrême difficulté qu'ils éprouvent à l'écoulement de leurs produits. Et cependant de 1894 à 1898 seulement, l'excédent des importations sur les exportations s'est élevé moyennement, chaque année, à près de 99 millions de francs. Et, si l'on se reporte à ces cinq années, on constate que le volume grume de nos importations annuelles a été, en nombre rond, de 3.800.000 mètres cubes et celui de nos exportations, de moins de 1.500.000 mètres cubes ; ce qui constitue un déficit dans la production forestière de plus de 2.300.000 mètres cubes. Si de plus l'on tient compte des importations de ce cellulose (pâte de bois) correspondant à la mise en œuvre de 700.000 mètres cubes, on voit que le déficit dépasse 3 millions de mètres cubes.

« Comment expliquer une telle anomalie ?

« Par une raison bien simple : le sol forestier français, qui comprend 9 millions et demi d'hectares, soit 17,7 p. c. de tout le territoire, continue, abstraction faite des forêts de l'Etat et de quelques communes, à produire presque exclusivement une catégorie de marchandises dont la consommation ne veut plus, c'est-à-dire des bois de chauffage et des bois de charbon (1). C'était bon encore il y a cinquante ans, du temps des hauts-fourneaux et autres, usines s'alimentant au feu de bois, et alors que, les combustibles minéraux étant peu répandus, la plupart des foyers de famille étaient organisés et outillés pour le chauffage au bois. Il n'en est plus de même aujourd'hui : les fameux traités de commerce issus du coup d'Etat économique de Napoléon III, ont tué à tout jamais les hauts-fourneaux ; et les usines de quelque importance qui alimentent leurs

(1) Ici l'auteur de l'article est trop exclusif.

feux avec du bois, sont devenues la rare exception. Quant aux foyers domestiques, ils usent de plus en plus des combustibles minéraux, moins encombrants et sur tout plus économiques.

« C'est ce que les propriétaires forestiers en France, particuliers ou communes, ne voient pas assez clairement. Aussi tandis qu'augmente, chez nous comme chez nos voisins, la pénurie des bois d'œuvre, les exportations de bois à brûler et de charbon de bois l'emportent sur les importations. Pour le bois, celles-ci ayant été de moins de 600.000 francs, celles-là ont dépassé 800.000 ; et quant au charbon, pour 533.000 francs d'importation, les exportations se sont élevées à plus de 677.000 francs.

« D'ailleurs, l'extrême faiblesse relative de ces chiffres montre l'insignifiance des affaires en matière de bois de feu ; et l'encombrement, en France, de cette nature de marchandise n'est pas sensiblement atténué par ce dérisoire chiffre d'affaires. Car, à l'étranger aussi bien qu'en France, la consommation du combustible a cessé généralement d'être orientée vers le bois.

« Il devient indispensable que les propriétaires forestiers se résignent à allonger les révolutions de leur taillis pour leur faire produire des bois d'industrie à la place des bois de feu ; à accroître le nombre des arbres de réserve au-dessus des taillis pour en obtenir des bois de gros et moyen équarissage... »

La dernière phrase de ce long extrait, que nos propriétaires forestiers feront bien de méditer, nous amène naturellement à la question des taillis sous futaie.

Ce mode d'aménagement forestier est généralement mal compris dans notre région et on l'accuse de désastres dont il est parfaitement innocent. L'aménage-

ment en taillis sous futaie est, en effet, adopté dans nombre de grandes forêts en dehors de notre Bretagne; il donne, dans ces forêts, les meilleurs résultats et lorsqu'on en a fait sérieusement l'essai dans notre région il a répondu à toutes les espérances fondées sur lui.

Les méfaits dont on accuse les *baliveaux* dans notre Cornouaille viennent de ce que l'on a confondu *nos* baliveaux avec les *véritables* baliveaux. Les *véritables* baliveaux sont des *arbres de futaie* (chênes surtout) que l'on réserve de place en place dans les taillis et que l'on n'abat que lorsqu'ils sont devenus propres à tel ou tel usage industriel. Le baliveau de nos campagnes bretonnes, *notre* baliveau est une *renaissance* née sur une souche, renaissance que l'on respecte jusqu'à ce qu'elle ait atteint une certaine grosseur tandis que l'on continue à récéper régulièrement, au bout de quelques années, les renaissances de taillis nées autour d'elle sur la même souche. On comprend dès lors que nos compatriotes aient pu incriminer *notre* baliveau et l'accuser d'absorber la *nourriture* des autres renaissances : ils ont parfaitement raison ; mais le *véritable* baliveau ne saurait être accusé de produire les mêmes effets ; c'est un arbre parfaitement indépendant du reste du taillis ; il est utile à titre de porte-graines, ses semences portées au loin par le vent devant servir à combler les vides du taillis ; il est utile, enfin, comme bois d'œuvre surtout si les propriétaires s'obstinent à conserver à leur taillis une courte révolution.

Il est difficile de fixer des règles immuables pour la plantation des baliveaux dans les taillis. Dans les vallons humides ils se développent naturellement mieux et devront, par conséquent, être plus espacés, tandis que, dans les endroits plus secs on peut les rapprocher sans

inconvenient, le taillis y étant maigre et les baliveaux devant, par l'ombre qu'ils projettent, entretenir un peu de fraîcheur qui ne peut qu'être profitable aux souches et aux renaissances du taillis environnant.

Le balivage des bois taillis du Goarlot, entre Rospenden et Bannalek, et du Lostkoat, en Guengat, est particulièrement bien réussi (1); il y avait aussi de beaux baliveaux dans le bois d'Elliant, que son dernier propriétaire a livré aux défricheurs; il y en a dans quelques autres taillis, mais combien de place il reste encore pour en mettre d'autres! Combien de taillis en sont dépourvus! Je citerai parmi ces derniers: le bois de Rosgrand, en Redené; la forêt de Nêvet presque entière; la forêt du Duc; le bois du Gars, à l'Hôpital Kamfrou; le bois de Toul-laëron; le bois du Nivot.

Espérons qu'un effort sérieux sera enfin tenté pour faire produire à nos bois particuliers tout ce qu'ils peuvent donner. Je sais bien que les grands bois sont rares chez nous, en face de ce que l'on observe non seulement dans la France en général, mais même dans la Haute-Bretagne où l'on voit aux mains de particuliers des forêts comme Paimpont qui a plus de 6.000 hectares de superficie. Je vais, cependant, rapprocher l'une de l'autre les tableaux des bois domaniaux et des bois appartenant à des particuliers dans notre Basse-Cornouaille et l'on verra qu'il est possible de faire quelque chose de convenable dans notre région le jour où l'on voudra.

(1) Dans le Haut-Léon on réserve des baliveaux au-dessus des taillis de Koatmeur et dans la forêt, déjà citée, qui occupe les côtes de la rive gauche de l'Ellorn, entre La Roche et Landivisiau.

1° Forêts appartenant à l'Etat.

Klohars-Karnoët.	750 hectares
Koatloc'h.	312 »
Huelgoat (tous les bois en bloc).	1280 »
Kranou.	616 »
Landévennek (bois du Loch et du Folgoat)	488 »
	<u>3.446 hectares</u>

2° Forêts et bois d'une certaine étendue appartenant à des particuliers.

Rosgrand (bois de).	50 hectares (étendue approx.):
Kaskadek (forêt de).	125 (quelques baliveaux).
Goarlot (bois de).	60 (taillis sous futaie).
Conveau (forêt de).	350 (quelques baliveaux).
Toul Laëron (bois de).	125
Laz (forêt de).	700 (futaie).
Chapt (bois du).	100 (partie en futaie).
Duc (forêt du).	300
Névet (forêt de).	400 (quelq. baliv. un peu de futaie).
Kistinik et Lostkoat (bois),	60 (futaie et taillis sous futaie).
Killiou (bois).	60
Pleuven (bois de).	150 quelques baliveaux).
Mûr (bois du).	75
Tymeur (bois du).	75 (quelques baliveaux).
Mine (bois de la).	100
Nivot (bois du).	100 (un peu de futaie).
Gars (bois du).	175
	<u>2.950 hectares.</u>

De ces 2.950 hectares de grands bois appartenant à des particuliers retirons comme aménagée en futaie la forêt de Laz (700 hectares), réservons 50 hectares pour les parties sous futaie de Névet de Kistinik, du bois du

Chapt et du Nivot, il nous restera encore 2.200 hectares de grands taillis. Eh bien ! je soutiens que l'on peut et même que l'on doit retirer de ces grands taillis autre chose que des rondins, des fagots et du charbon de bois ou même, hélas ! *des souches*, comme on le fait parfois. Il y a, dans l'exploitation rationnelle de ces 2.200 hectares de bois, une source de richesses et nos compatriotes auraient tort de ne pas en profiter.

II. — CULTURE DES ARBRES RÉSINEUX. — Dans la seconde moitié du XIX^e siècle la culture des arbres résineux (parmi lesquels le pin maritime fut surtout employé) a pris une grande extension dans notre région ; les propriétaires se sont surtout attachés à reboiser les immenses landes qu'évoquait naguère, pour toutes les personnes étrangères à notre pays, le seul nom de notre Bretagne. Nous voyons de cette façon disparaître chaque année quelqu'un de ces terrains couverts d'ajoncs d'un aspect fort poétique évidemment, mais à peu près improductifs jusqu'au jour où ils sont enfin plantés. Aujourd'hui la lande de Klohars-Karnoët, (contiguë à la forêt du même nom), porte de beaux bois de pins et même des moissons ; mais le plus heureux reboisement en conifères c'est celui qu'a effectué le docteur Balay père, sur les montagnes de Saint-Gildas et du Menez-Kelc'h près de Châteaulin ; là, 300 hectares de landes ont disparu pour faire place à une belle forêt de pins. Je pourrais, d'ailleurs, multiplier les exemples de reboisements, mais je préfère m'en tenir à ceux-ci, au dernier surtout qui est, je le répète, le modèle du genre.

Les résineux peuvent être 1^o : exploités pour eux-mêmes ; 2^o employés comme *assolement* forestier. A mon

avis, qui sera celui de tous les sylviculteurs soucieux des intérêts du pays, les deux modes d'exploitation doivent se succéder. Une ou même deux plantations successives de résineux devront d'abord être exécutées et exploitées avec tout le soin désirable. Ensuite, le sol étant suffisamment amélioré, on pourra le livrer aux arbres feuillus que l'on aménagera en taillis sous futaie d'après les principes que j'ai exposés plus haut.

Occupons-nous d'abord du reboisement des landes. Le plus usité des résineux dans notre pays pour le reboisement des landes c'est le pin maritime (ou prussier) et la meilleure méthode à employer c'est de le semer. On peut ainsi supprimer plus tard les pieds inutiles ou mal venus, tandis qu'il serait difficile de trouver à réassortir des sujets, dans un terrain où ils auraient été repiqués. Les semis se font au printemps, dans des trous préparés à l'avance, et sur un terrain où l'on a coupé les bruyères et les ajoncs.

Ce que la plupart des propriétaires cherchent à obtenir ce sont ou des arbres pour poteaux de mine ou, à un âge plus avancé, du bois d'œuvre, poutres et planches de toiture. Mais notre mode d'exploitation des bois de pins est assez irrationnel. Tantôt, les coupes d'éclaircies sont insuffisantes ; tantôt, au contraire, après ces coupes d'éclaircie, on s'attaque abusivement aux branches inférieures des pieds conservés sapant sans merci ces rameaux dépouillés de feuilles et créant des plaies par où la résine s'écoule abondamment en produisant un affaiblissement de l'arbre. Parfois encore, dans un bois de pins composé d'arbres moyens mêlés à de nombreux pieds étiques, on se débarrasse des pieds moyens qui auraient donné plus tard de beau bois d'œuvre et on conserve les pieds étiques qui ne

seront guère bons qu'à faire des fagots. Et quels fagots ! (1) Dans le département des Landes l'exploitation, beaucoup mieux conduite, permet d'utiliser successivement tous les pieds malingres ou trop abrités pour arriver à ne conserver que les beaux plants et de cette façon, pendant une révolution, un canton forestier rapporte presque continuellement quelque chose. En résumé, on ne saurait trop encourager la production du bois d'œuvre dans les sapinières avec utilisation au fur et à mesure, de tous les produits fournis par les coupes d'éclaircie. En attendant quelques années de plus, le propriétaire obtiendra du bois d'œuvre utilisable en terre bretonne, tandis qu'en vendant son bois sous forme de poteaux de mine il sera à peu près sûr de le voir prendre le chemin de l'étranger.

Le pin sylvestre (vulgairement *riga*) réussit assez mal dans notre région. Mais le résineux d'avenir chez nous c'est le pin de Californie (*Pinus insignis*) qui joint à une grande beauté l'avantage d'être très rustique et de grandir très vite. Un pin de Californie de 15 ans vaut un pin maritime de 18 ans et peut être employé aux mêmes usages. Je ne serais pas étonné que le pin de Californie donnât chez nous, de 25 ans à 30 ans, du bois d'œuvre excellent.

Le sapin de Douglas a aussi une croissance rapide. Il est ordinairement semé en pépinière, puis repiqué, mais jusqu'ici c'est surtout un arbre de parc, plus gracieux et de culture plus facile que celle de l'*Épicéa* commun.

Le sapin croisé (*Abies pectinata*) réussit lui aussi dans

(1) Nos compatriotes des environs de Kemper réussissent à vendre à un bon prix cette affreuse marchandise aux Bigoudens habitant à l'ouest de Pont-L'abbé dans un pays tout à fait pauvre en bois, parfois même complètement dénudé.

les landes, mais où il se développe bien c'est à l'abri des feuillus qu'il dépasse rapidement ; alors il fructifie et se re-sème abondamment. Cette dernière essence conviendrait pour créer des bois que l'on conserverait indéfiniment en résineux.

Il existe encore çà et là quelques autres résineux dans les cultures, par exemple : le pin noir d'Autriche (*Pinus austriaca*) qui n'est pas très répandu, le *Pinus Strobus* dont il y a une belle futaie dans le bois de Kergonan, en Ergué-Armel et le *Cupressus macrocarpa* de plus en plus planté au bord de la mer. Cette dernière espèce est des plus recommandables : elle grandit avec rapidité et son rendement en bois et en branches est aussi fort que possible. Nous verrons plus loin quels services elle pourrait rendre pour constituer des bois de résineux dans les endroits exposés au vent de mer.

Mais revenons à la plantation de pins maritimes considérée comme terme d'assolement.

Après 25 ou 50 ans, selon que l'on aura fait un ou deux semis successifs, on possédera un sol tout préparé pour la culture des feuillus. A la terre maigre des landes les pins n'auront pas emprunté grand'chose et, par la chute de leurs aiguilles, ils auront, au contraire, donné beaucoup d'humus. Pendant qu'ils auront occupé le terrain, divers arbres, chênes, hêtres, etc... se seront semés sous leur ombrage et auront donné des pieds que l'on pourra conserver si on les trouve suffisamment beaux ; mais, tout compte fait, je trouve préférable le système que l'Administration des Forêts Domaniales va appliquer à l'ancien taillis de Koz Huelgoat qu'elle transformera en futaie. Ce système consiste à planter sur le terrain où s'est fait l'assolement de bons sujets des essences qu'on désire cultiver. Ils mettront plus de

temps à croître que les sujets que l'on trouve tout développés dans les sapinières, mais ils seront toujours plus beaux et dans l'avenir fourniront d'excellentes souches de taillis.

Au bord de la mer on n'a pas fait jusqu'ici grand chose pour reboiser les dunes. On a semé des pins à tout hasard, comme à l'île Tudy, par exemple, et, sous l'influence du vent de mer, on a obtenu d'affreux avortons. Jamais on ne réussira dans cette voie si l'on ne réunit pas les conditions suivantes : 1° il faut choisir un sol assez profond pour que les racines n'atteignent pas des couches où s'infiltré l'eau de mer ; dans les dunes de Picardie c'est là le grand échec pour les cultures de pin noir d'Autriche et de feuillus que j'y ai vus ; 2° il faut établir entre les semis et la mer un rideau protecteur. Or, il y a plusieurs arbres et arbustes qui, dans notre région bravent facilement le vent de mer et qui sont, par endroits, très répandus. L'*Atriplex Halymus* (ou *Fessecul*) forme de gros buissons et des haies épaisses immédiatement au bord des falaises ; il ne fructifie pas chez nous, n'étant pas indigène, mais se multiplie facilement, néanmoins. Derrière lui le fusain Japon, le troène du Japon, les tamarix viennent facilement et les deux premiers ont l'avantage d'être assez touffus. Enfin, derrière, on pourrait planter sans crainte le *Cupressus macrocarpa* (1) qui, atteignant une grande taille et ayant des rameaux nombreux et très feuillés, constituerait le plus précieux des abris. Derrière ce rideau, facile à constituer, l'on pourra semer des pins maritimes : ils pousseront et grandiront, aussi bien

(1) Il serait bon de placer de la terre végétale dans les trous destinés à recevoir les troènes, les fusains et les *cupressus*.

peut être que dans les landes de l'intérieur. Quand donc, en se basant sur ces données, supprimera-t-on quelques déserts comme ces dunes qui s'étendent entre Plomeur et la Torche, d'un côté, en entre Penmarc'h et Saint-Jean-Trolimon, de l'autre, sur tant de kilomètres carrés, pour ne citer que ce coin désolé ? Quand donc se décidera-t-on à augmenter la valeur économique de notre Cornouaille par une exploitation plus rationnelle de ses bois et forêts partout où il peut en être créé ?



LA BRETAGNE AUX SALONS DE 1906

C'est sans aucun ordre que je présente ces notes prises, au Grand Palais, au salon des artistes français et à celui de la société nationale. Il y a tant d'artistes bretons, il y en a tant qui s'inspirent de la Bretagne, que ce serait folie de vouloir les juger tous dans un simple article, ou simplement les compter.

La Boulangerie en Bretagne, de M Joseph Bail, me paraît la perle des tableaux bretons et peut être de tous les autres. Les petites servantes qui retirent les pains du four et les rangent sont les gracieuses sœurs des dentelières flamandes des années précédentes ; quant aux pains ronds, dorés comme par un rayon de soleil couchant, ils donnent envie d'y mordre. La nature vivante, la nature morte sont rendues avec une égale perfection par M. Bail ; le regard charmé hésite entre les deux.

M. Edgar Maxence, qui est nantais, a dû ses précoces succès à une conception très personnelle de son art, qui permet cependant de le rapprocher de certains primitifs italiens ou français. Un dessin très pur, une ordonnance irréprochable, une coloration fraîche et fine que ne rebutait aucune des difficultés du plein air étaient les mérites de cette peinture qui avait pour écueil la froideur. M. Maxence nous revient, cette année, avec cet ensemble de grandes qualités et de petits défauts qui fait à première vue reconnaître ses tableaux. Mais, au lieu d'une *Fleur des neiges* ou d'une châtelaine gothique, il nous montre une *Légende bretonne*, ce qui nous intéresse bien davantage. Cette légende est la légende : une paysanne bretonne en costume de Pont-Aven se penche sur un abîme que lui désigne une fée ou une sirène au regard méchant, un monstre

informe, occupe le fond de l'abîme. Je n'ai pas la clef de l'énigme, mais je constate volontiers que les deux figures de femmes, surtout celle de la paysanne effarée, sont traitées avec une maëstria véritable. M. Maxence a encore une petite silhouette de vitrail et deux pastels dans sa manière habituelle.

Des portraits ont fait la réputation d'un autre Nantais, M. Paul Chabas. Il en a signé d'excellents, sans jamais abandonner la peinture de genre. Les naïades, les nymphes ou même les baigneuses prenant leurs ébats au bord de l'eau l'ont toujours séduit. L'harmonie des corps de femmes et de la rivière miroitante est bien rendue dans un de ses envois de 1906. Dans une autre toile nous apparaît une souple nageuse dont les formes se dessinent sous le voile transparent de l'eau. C'est très habilement peint, mais nous avons vu de M. Paul Chabas des œuvres d'une autre portée. Son frère Maurice, artiste très distingué aussi, affectionne aujourd'hui les empâtements de couleur ; son souple talent ne saurait s'y complaire.

M. Gabriel Thurner — Américain d'origine, et probablement membre de la colonie étrangère des peintres de Pont-Aven — expose une composition dramatique, un peu mélodramatique même, *Vengeance en Bretagne*, et, comme contraste, des enfants joufflus, toujours bretons, qui collationnent. Très gracieux comme toujours, M. Guillou : sa Bretagne n'est point rébarbative et d'élégantes silhouettes d'enfants, de jeunes filles, se mêlant aux rudes visages des pêcheurs ou des matelots, en corrigent l'âpreté. Ses mouettes de cette année ont pour voisines inséparables des Concarnéennes aux fins profils ; les coiffes aux ailes blanches et les ailes des oiseaux forment l'ensemble le plus harmonieux. Le flot, qui vient déferler contre le rocher où les mouettes se sont posées, est lui-même frangé d'écume à la façon d'une collerette. Un autre tableau de M. Guillou m'a paru moins original. C'est une simple scène de famille comme le peintre aime à les traiter.

Un des meilleurs peintres de genre bretons est M. Godeby.

Son *Lavoir* d'aujourd'hui nous montre des types de ménagères à qui le rude labeur n'enlève pas une certaine grâce native. Les lavoirs bretons ont à présent leurs artistes attirés, comme les chemins du vieux pays.

La femme bretonne en arrive, dans les préférences des peintres, à le disputer à ces deux types d'éternelle beauté, la grecque, l'italienne; on lui découvre des attraits qui, pour être moins immédiatement compris, n'en frappent que plus l'âme méditative de certains artistes. La Bretonne de la *Légende* de M. Maxence est bien jolie, d'une joliesse un peu apprêtée et qui sent l'atelier. Je lui préfère pour la sincérité qui n'ôte rien au charme, les *Filles d'Armorique* de M. Alexis Vollon, les Bretonnes de M. Henri Royer, qui assistent avec un calme apparent, avec une émotion contenue au *Départ des barques*, ou encore la jeune mère de Gonyn de Lurieux (M^{me} Ivanhoë Rambosson) qui, elle, assiste à une scène plus touchante et plus intime, le repas de son petit enfant. Et ceci m'amènerait à parler des enfants bretons, aussi caractéristiques dans les tableaux de Gonyn de Lurieux que dans les vers d'un poète qui nous donne trop rarement l'occasion de le lire, Eugène Le Mouël.

Que vous citerai-je encore? Une « *Piété en Bretagne*. » très expressive, de M. Henri Guinier, un *Marché à Pont-l'Abbé*, où M. Grégoire accentue les types si curieux des naturelles du pays; un *atelier de moulage*, bien observé, de M. Herland, d'excellentes scènes rustiques de MM. Pascal-Etienne, Deyrolle-V. Fournier, Baader.

M. Toudouze continue la série de ses grandes fresques destinées à la décoration des édifices bretons. Ce sont des évocations savantes de la Bretagne du Moyen-Age, religieuse et guerrière. L'artiste se double d'un historien; on songe à Augustin Thierry et au regretté Arthur de la Borderie.

Parmi les portraits signés de peintres bretons et qui m'ont paru moins nombreux que de coutume, j'en ai noté un signé Brillaud, représentant une Nantaise, si j'en juge par la coiffe: peinture solide, dans la manière des maîtres hollandais.

**

A la Société Nationale des Beaux Arts, la Bretagne donne moins que les années précédentes. Les deux peintres qui l'y ont représentée avec le plus d'éclat, M. Cottet. M. Lucien Simon, l'abandonnent, l'un pour une Espagne un peu conventionnelle, l'autre pour une salle claire, peuplée d'enfants et dont la perspective seule, l'Océan grandiose entrevu par la fenêtre, évoque le pays jadis cher à l'artiste.

La nature bretonne trouve un nouvel interprète dans M. Guignard, dont toutes les œuvres ont un accent de sincérité robuste. Je crois, que M. de la Villéon, tout Breton d'origine qu'il soit, garde ses préférences pour la forêt plus prochaine qui lui inspire, d'ailleurs, des œuvres savoureuses et originales.

Les marchés, les lavoirs de M. Piet sont justement renommés ; ils nous font éprouver malheureusement une impression de déjà vu, comme les scènes rustiques, un peu apprêtées, de M. Gros ou les *romances* de M^{me} Clémence Molliet. Cette dernière artiste nous présente deux *petites amies* se faisant des confidences qui ne doivent pas être bien compromettantes et une petite Bretonne, seule, qui rêve ; les figures sont ordinaires, mais la campagne environnante, doucement baignée de soleil, offre de jolis lointains.

Deux peintres, dont l'esthétique diffère beaucoup, se sont plu à pénétrer la Bretagne et y ont réussi, M. Legout Gérard et M. David Nillet Douarnenez, la grande baie aux harmonieux contours. Concarneau la ville close servent de cadre aux Bretonnes aimables de M. Legout Gérard, qui a le talent le plus gracieux du monde et trouve, sans avoir l'air de la chercher, la plus parfaite harmonie entre la nature et la figure. La manière de M. David Nille est tout autre : il creuse au lieu de caresser, il appuie au lieu de voltiger, mais nul ne se plaindra du relief qu'il sait donner à ses deux têtes de Bretons, fières

ét rudes, véritables types de la race et justifiant l'épigraphe de Brizeux.

La race aux longs cheveux

Que rien n'a pu courber quand elle a dit : je veux. .

Il y a peu de sculpteurs bretons aux deux salons. J'ai remarqué avec d'autant plus d'attention la *Jeanne d'Arc*, aujourd'hui coulée dans le bronze définitif et prête pour l'inauguration, du regretté Charles Le Bourg. C'est un noble ouvrage digne couronnement d'une belle carrière.

A la gravure, un tout jeune artiste, M. G. Boissier, expose une eau-forte originale. *Vue prise des bords de l'Erdre*, finement exécutée.

OLIVIER DE GOURCUFF.

VIENT DE PARAÎTRE :

Armor, épopée bretonne en 10 tableaux : poème, musique, ombres et décors de JACQUES POHIER (traduction bretonne du barde Taldir). Tirage à 500 exemplaires. Prix : 5 fr. Sur Hollande, 15 fr. ; sur Japon, 20 fr. (avec croquis autographe).

A la Librairie Bretonne de M. Le Dault, Paris, 6, rue du Val-de-Grâce (V°).



Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, frères, place des Lices.

LETTRES D'UN DÉRACINÉ

I

Ce n'est pas à la campagne, mon cher ami, que votre lettre m'a touché. C'est à Paris où je suis revenu contre toutes probabilités, conduit par la main brutale de mon inexorable destin.

Ils sont, hélas ! anéantis, mes rêves de vie pastorale. Ce genre de vie est incompatible avec l'esprit moderne et je vois venir le temps où l'Agriculture ne sera qu'une branche de l'Industrialisme et du Négoce, monopolisés par les capitalistes cosmopolites, à moins que les acarus du socialisme triomphant ne se disputent chaque pouce de terrain ; mais, de toute façon, c'est la fin à bref délai. Il est vrai qu'un miracle pourrait tout sauver.

La face de la terre se transforme, et ma faute a été, pauvre poète ingénu, de voir toujours à cette vieille amante les traits et la plastique beauté d'une adolescente. J'ai rêvé aussi jadis de beaux paysages synthétiques largement brossés par la main humaine, guidée par la main divine ; et je me voyais jetant au vent la semence qui germerait, grandirait sous mes yeux flattés, et mûrirait en onduleuses moissons. Je me voyais, les mains aux limons de ma charrue, traçant les sillons où tomberait le grain de l'espoir et de l'abondance.

Tout cela, mon cher ami, n'a pas été tout à fait un vain rêve. Je reviens de là-bas, ayant mis en terre le grain qui, à l'heure actuelle, doit déjà montrer au-dessus du sol d'ocre sa tendre pointe verte. Je récolterai encore une fois, c'est probable, mais je crois que j'ai semé pour la dernière fois.

Ah ! poète vous vivez aussi dans le rêve et je vous excuse, et je vous plains si la suite de cette lettre vous désillusionne ; mais nous devons marcher au devant de la Vérité.

Je me suis d'abord donné au Rêve et j'ai été « perdu pour la Vie ». J'ai voulu ensuite marier le Rêve avec la Vie et je me demande aujourd'hui si, de cette entreprise téméraire, je ne reviens pas perdu à la fois et pour le Rêve et pour la Vie. Je sors de cette expérience déprimé, vaincu, écrasé, et me voici de nouveau, sans soutien aucun, sur le pavé visqueux de la capitale du monde, de ce Paris du vice et de l'effort vain, où mes oreilles sont constamment déchirées par les cris des victimes du sort et par ceux, plus épouvantables encore — les trompettes du Jugement ne seront pas plus horribles ! — des victimes de leurs propres instincts.

Là-bas je gardais encore un bon souvenir de ce Paris formidable et ensorceleur, quitté avec quelque regret, qui me semblait le réceptacle unique des belles productions du génie et je répétais, sincère autant qu'il se peut, que tout artiste a deux patries : Paris et le pays natal ; Paris aimé comme une amante et la petite patrie aimée comme une mère : et je croyais que le fait de revoir la ville éblouissante rendrait moins douloureux l'éloignement de la patrie.

Hélas ! je reviens de trop loin... Paris ne m'a plus

fait que l'effet d'une fille tombée dans le ruisseau, d'une vile prostituée dont les bijoux et les vêtements somptueux sont souillés de toutes les immondices. Il m'est insupportable, le spectacle de ses désordres et de son égoïsme.

Mais que vous dirai-je pour vous peindre l'état de mon âme ! Mon âme est triste au delà de toute expression ; sa désolation est au delà de tout ce que vous pouvez rêver.

Et n'allez pas croire que ceci est un désenchantement de poète, une crise momentanée. Ma vie, pendant les deux années que je viens de passer aux champs a été la vraie vie, avec toutes ses fatigues corporelles, la vie de luttes quotidiennes, de labeur acharné, de calculs de probabilités sur la fécondité du sol et sur la bienveillance des éléments. C'a été la vie positive, acceptée sans restrictions, qui a fait de moi un autre homme. Je vois avec des yeux d'homme et non plus avec des yeux de grand enfant s'émerveillant de tout et transformant tout.

Je vous le dis, et je ne me trompe pas, la vision m'en hante, même dans mon sommeil, la catastrophe est proche. Le gouffre est large et profond et nous ne le franchirons pas. Quand nous nous y serons tous culbutés, d'autres peuples viendront derrière nous qui finiront de combler le trou avec des ruines et de la terre et la charrue — peut-être — nivellera de nouveau la place..., si la terre elle-même n'est pas à la veille d'être pulvérisée. Cruelle destinée, sort inéluctable..., mais le sentiment du regret, l'amour de nos ascendants et de nos descendants nous est naturel et il est permis à ceux qui voient de contempler avec douleur les futurs désastres où sombrera l'édifice élevé au prix de tant d'efforts et de sacrifices.

Sans doute, sceptique, secouez-vous la tête, vous qui êtes d'une race qui a perdu ses traditions. Peu vous importe que la nôtre disparaisse. Enfin !

Voici donc le grand mot : personne ne veut plus *travailler*. D'où cette conséquence : personne ne veut plus obéir. C'est partant la fin de toute autorité, la fin de toute organisation sociale. Le travail et la hiérarchie sont les conditions essentielles de l'existence des sociétés. Il est de toute évidence que l'origine du mal ne remonte pas à plus de trente ans. Le service militaire obligatoire en contraignant tous les jeunes hommes valides à séjourner dans les grands centres pendant quelques années est la cause du mal terrible dont se meurt la France aujourd'hui.

Il faut savoir avouer ces choses : on ne guérit pas un mal en le cachant. Je ne dis pas que c'est au séjour à la caserne qu'il faut attribuer tout le mal, encore que je soutiendrais volontiers que nos jeunes paysans y arrivaient naguère plus disciplinés, plus respectueux de l'autorité, qu'ils n'en sortent. On doit convenir aujourd'hui, malgré toutes les restrictions, que l'armée est la dernière sauvegarde de notre patrimoine, mais je suis persuadé que nous nous en serions fort bien passés si l'on ne nous avait pas imposé le service obligatoire, cause démoralisatrice. Il serait d'ailleurs trop long de rechercher toutes ses conséquences.

C'est aux mauvais exemples, aux mœurs relâchées, à l'esprit faux des grandes agglomérations, c'est à cela et non à la servitude militaire qu'il faut s'en prendre.

La campagne était la grande pourvoyeuse d'énergie vitale dont les villes ont constamment besoin ; aujourd'hui les campagnes, s'étant imprégnées de l'esprit des villes, sont incapables de porter à celles-ci une force

qu'elles n'ont plus. Elles ne peuvent infuser un sang neuf n'ayant elles-mêmes qu'un sang corrompu. Il faut admettre que la santé intellectuelle est fonction de la santé physique. Je ne songe pas aux intellectuels qui pour la plupart sont des malades... sans progéniture.

Le jeune paysan, devenu esprit fort, ayant terminé son service militaire, ne veut plus retourner à la terre qu'il s'est pris à mépriser. La jeune paysanne cherche à son tour l'occasion de fuir, avide des plaisirs qu'on lui a vantés. Les bras manquent donc pour travailler le sol; et plus les bras se font rares, plus les salaires augmentent. D'autre part, avec le système d'accaparement qui fonctionne depuis quelques années sous l'œil bienveillant du pouvoir centralisé, le cultivateur ne peut plus retirer de son travail une rémunération suffisante. Ajoutez que ses charges, comme contribuable, augmentent chaque année d'une façon aussi anormale qu'inquiétante pour demain; qu'il est devenu tributaire des marchands des villes pour une grande partie des vivres et entièrement pour les vêtements et l'outillage, car les petites industries rurales sont bien mortes: la meunerie, la cordonnerie, la filature, le tissage, la couture, la maréchalerie, etc.

En un mot, tout ce que le paysan achète est hors de prix pour sa maigre bourse et tout ce qu'il tire d'un sol péniblement labouré se vend à un prix dérisoire. Il est la proie des spéculateurs qui trafiquent de ses récoltes bien avant même qu'il ait décidé comment ilensemencera ses champs. Il vit sous la constante menace de voir ses serviteurs le quitter, alléchés qu'ils sont par l'appât d'un gain, cependant illusoire, que font miroiter les villes.

Il est donc à la merci de ses serviteurs; il est positive-

ment leur esclave. Quand ils se reposent, il veille ; quand ils se promènent, il est de garde ; il a le plus de peine et il a le plus de soucis. La doctrine socialiste ou plutôt l'envie et l'égoïsme, car ils ne conçoivent par les abstractions, pratiqués par les domestiques, ont créé partout un antagonisme qui dégénère en haine entre gens de même caste cependant. L'entente manque là précisément où elle serait indispensable pour arriver à nouer les bouts : chacun veut posséder sans se donner la peine d'attendre que son travail ait produit des fruits, et convoite le bien d'autrui. On ne saurait imaginer à quelles privations le cultivateur doit s'astreindre pour pouvoir payer ses impôts et faire honneur à ses affaires. Et cependant on le montre aux ouvriers des villes, pour l'en faire haïr, comme un avare occupé à bourrer d'or son bas de laine !

Toutes ces difficultés, mon cher ami, j'ai été aux prises avec elles, et ces difficultés sont partout. Le malaise est général. Tout ce que l'on a pu écrire au sujet de la terre qui meurt ne saurait donner une idée de la réalité. Hélas ! oui, la terre est malade, malade à en mourir, victime des capitalistes spéculateurs dont les intérêts sont mondiaux et auxquels il importe peu que telle ou telle contrée s'anémie et meure pourvu que leurs millions s'amoncellent.

Vous m'avez parlé poésie, art, et voici bien du papier, noirci sous ma plume, sans que j'aie encore pu prendre la tangente et vous suivre. A ma prochaine lettre, je m'efforcerai d'aiguiller sur une autre voie.

Quoique n'étant pas de l'Ecole Naturiste vous vous exprimez avec quelque emphase. Vous voyez la nature et la vie à travers la poésie et l'art. Il vaudrait mieux regarder par l'autre bout de la lunette : vous verriez

plus juste. Mais cela vaudrait-il mieux ? Peut-être que non.

Vous m'avez envoyé des vers amples, sonores, d'un esprit où le chrétien que je suis trouve bien un peu à laisser. Mais le paysan qui survit encore en moi proteste vigoureusement contre les épithètes dont vous accablez les paysans :

... Et les durs paysans méfiants et haineux
(haineux ? contre qui ? Méfiants ? ah ! certes).

Que la morne habitude et la sombre avarice
Tiennent liés au sol avec de puissants nœuds ..

Vous ne faites que répéter tant d'autres. On dirait que vous venez d'assister à la représentation de *la Terre* de M. Zola. Mais c'est le paysan, qui est pourchassé par la haine et la méfiance des bourgeois et des ouvriers ! Ils sont plus haïs qu'ils ne haïssent. Ce n'est pas la « morne habitude » unie à la « sombre avarice » qui tiennent les paysans attachés à la Terre — l'avarice supposerait un gain — c'est le besoin, commun à toute créature, c'est la nécessité. Comme il est naturel que l'enfant s'attache au sein maternel il est naturel que le paysan s'attache au sol qui le nourrit. « Bout du soc, bout du sein », dit un proverbe celtique. Le paysan engage chaque année une forte partie où ses adversaires ne sont rien moins que les Eléments et l'Inconnu. Entre deux batailles livrées, il est vrai que le paysan n'a pas le temps d'étudier l'esthétique dont vous faites vos délices.

Il mérite cependant quelque sympathie, sinon de l'admiration. Mais qui donc, hors les mois d'été où les artistes voyagent pour leur agrément, qui a vu le paysan

à l'œuvre ? qui a vécu de sa vie humble, dans sa chaumière où le confortable est inconnu ? qui est à même de parler de lui en toute connaissance de cause ? Est-ce madame de Sévigné ? Est-ce M. Zola ? Il est à souhaiter qu'il trouve enfin son historien et son poète. Il est à noter que les poètes de la nouvelle génération — et vous en êtes — rêvent de devenir ses éducateurs. Hélas ! Etudiez-le donc d'abord. Faites-vous laboureurs, croyez-moi, le semeur n'a pas conscience de la beauté de son « geste auguste dans le crépuscule grandi jusqu'aux étoiles ». La Vie l'absorbe ; la Littérature et l'Art lui sont des accessoires sans valeur. Voici d'ailleurs les semoirs mécaniques qui remplacent déjà, ô apôtre du Progrès ! le fameux « geste auguste ». Hélas !..., c'est le poète qui se lamente en moi — tais-toi mon cœur ! — Il y a déjà cinquante ans que Brizeux exhalait sa plainte :

« Nature, ô bonne mère, éloigne l'Industrie... »

H. GOASDOUÉ.



CONDITION

DES SERVITEURS RURAUX BRETONS

Domestiques à gages et Journaliers agricoles

SUITE (1).

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER (2)

I. — L'ÉMIGRATION ET LES SALAIRES

Un vent de folie, une fièvre ardente de jouissances, un désir encore inexpliqué de secouer le joug pesant de la terre natale, poussent vers la cité voisine, vers la grande ville manufacturière, vers la capitale, les jeunes et les vieux — les jeunes de la campagne avides de liberté, les vieux des sillons vaincus de la glèbe. — Jeunes gens qu'une instruction mal dirigée fait considérer avec dédain la terre nourricière, cultivateurs ruinés par les charges toujours nouvelles qui, croyant s'abaisser en labourant le sol pour les autres, préfèrent aller cacher dans la cité maudite, au milieu des misères inconnues, leur désespérance et leur honte.

(1) Voir la *Revue* de mars 1906.

(2) Quelques paragraphes de ce chapitre, notamment ceux qui ont trait à l'Éducation rurale, aux Syndicats agricoles ouvriers, au Bien de famille, etc. furent communiqués aux séances du congrès de l'Union Régionaliste Bretonne de 1904. (Cf. *Bulletin de l'U. R. B. pour 1903. Bouteloup. Redon.*)

Il n'y a plus sur notre sol national ni volonté ni énergie. Rares sont les hommes qui, par leur seul mérite, parviennent à se créer une situation indépendante. L'émulation n'existe que lorsqu'il s'agit d'obtenir, à force de protections et de platitudes, les honneurs et les places, les faveurs et le reste.

Les fils de la bourgeoisie se font avocats ou notaires ; les fils d'artisans et de commerçants, pharmaciens, médecins ou fonctionnaires ; les cultivateurs, marchands d'alcool et les travailleurs des champs prolétaires des villes.

La ville fait miroiter aux regards du paysan ahuri le luxe malsain de ses fêtes nombreuses, le laisser-aller équivoque de ses habitants. La ville déverse chaque dimanche d'été sur les campagnes fleuries, jusqu'au fond des pays les plus éloignés des centres, la foule de ses travailleurs joyeux, avides de grand air, ses travailleurs vantards surtout, voulant étonner, écraser de leur supériorité la « bêtise paysanne ». Et ces ouvriers endimanchés, cachant ce qu'a d'abrutissant le travail des usines, font luire aux yeux éblouis des prolétaires de la glèbe, les plaisirs factices que procure l'existence des villes.

Avec Mosso (1), nous sommes d'accord pour constater que les « villes peuvent être comparées à des gouffres épars dans les campagnes qui s'élargissent sans cesse et attirent pour les corrompre et les miner les plus robustes des paysans ». — Nous ajouterons avec Gatti (2) :

(1) A. Mosso, *La Riforma dell' educazione fisica* Milan, Trèves, 1898, cité par Gatti.

(2) G. Gatti, *Le Socialisme et l'Agriculture*. Paris, Giard et Brière, 1902.

« des hommes robustes quittent les féconds et sains travaux des champs pour courir à des occupations plus brillantes, mais souvent aussi artificielles et stériles dans l'énorme fourmillement de nos grandes villes modernes ».

Vers la ville s'en vont les plus intelligents, les plus énergiques des fils de propriétaires terriens. Pourquoi ?

Tout simplement, parce que nos programmes scolaires sortis d'un même moule uniformateur, élaborés par des gens étrangers aux besoins des diverses régions, façonnent suivant un même modèle le fils du rural et le fils du citadin.

Vous avancerez sans doute que pour les jeunes gens aisés de la campagne existent des écoles d'agriculture. Nous l'avouons, et votre objection aurait un semblant de valeur si l'on n'opérait le recrutement de ces écoles parmi des jeunes gens âgés qui déjà, dans les lycées et collèges des villes, ont eu le temps de savourer à loisir les délices de la vie citadine, de comparer la vie rude et fruste des campagnes à l'existence douce et molle des cités.

De plus, ces écoles d'agriculture, presque toujours situées aux portes d'un grand centre, ne peuvent qu'attirer davantage vers ce centre les étudiants, pendant leurs longues heures de désœuvrement.

Installez vos instituts agronomiques loin des agglomérations urbaines, en pleine campagne; prenez les enfants des cultivateurs dès leur jeune âge, instruisez-les de ce qu'ils doivent connaître et de cela seulement; vous pourrez alors être assurés d'un bon résultat.

Si les plus intelligents des fils de cultivateurs aisés désertent la ferme paternelle, ils y sont encouragés par leurs parents et aussi par les instituteurs primaires. « Une cause de la désertion de nos plus belles campagnes, dit Le Play (1), est la fausse opinion qui, malgré le langage conventionnel des lettrés et des fonctionnaires, classe, en fait, l'agriculture au dernier rang des professions. Les pères de famille qui s'enrichissent par l'agriculture n'ont pas eux-mêmes conscience de leur propre dignité. Ils croient relever la situation sociale de leurs enfants en les engageant dans toute autre carrière. Ils leur donnent de préférence ces professions bourgeoises qui continuent de notre temps l'ancien régime des chargés vénales, ou ils les établissent dans les situations dites libérales, fondées sur l'étude du droit, de la médecine, des sciences et des arts. »

Il est de bon ton de ne pas laisser « s'encroûter aux champs » les natures d'élite. Il semble que cette noble profession de laboureur doit constituer le domaine exclusif des plus bornés, des moins capables. A tel point que nous voyons des pères de famille de la bourgeoisie, après avoir frappé vainement à toutes les portes pour y caser leurs fils d'intelligence médiocre, les encourager à se faire agriculteurs. Quels mauvais agriculteurs nous aurons là, et comme je plains les serviteurs ruraux obligés de vivre sous une telle direction.

Nous n'avons point à nous occuper ici des cultivateurs propriétaires qui, dans notre Bretagne, ne

(1) F. Le Play, *La Réforme sociale en France*, t. II, page 42.

constituent qu'une partie de la classe agricole (1).

Ce sont, avons-nous dit, les plus intelligents des jeunes cultivateurs aisés qui viennent à la ville. Pourrions-nous en dire autant des journaliers agricoles et des domestiques de ferme?

Nous ne le croyons pas. Exception faite de quelques débrouillards que la vie de caserne a familiarisé avec tous les détours de l'existence urbaine, le plus fort contingent d'émigrés se compose de serviteurs ruraux mariés attirés à la ville par les multiples œuvres d'assistance du travailleur qui y sont établies, la perspective de pouvoir finir leurs jours à l'hôpital, à l'abri du besoin et, à côté de ceux-là, de domestiques de ferme devenus ouvriers d'usine et de servantes transformées en « bonnes » d'auberges ou de maisons de commerce (2).

(1) Les propriétaires agricoles bretons se répartissaient comme suit en 1892 (Enquête décennale).

	Côtes-du-N.	Finistère	Ille-et-Vilaine	Loire-Inf.	Morb.
Propriétaires cultivant exclusivement leurs biens	29.181	22.518	34.574	30.283	24.994
Cultivant leurs biens et travaillant en outre pour autrui.	19.427	19.283	19.152	17.646	18.100
TOTAUX.	48.608	41.801	53.726	47.929	43.094

Les exploitations agricoles étaient au nombre de :

Exploitations de moins de 1 hect.	30 061	21 349	27 994	22.026	24 298
» de 1 à 10 hectares.	42.910	35 000	40 691	33 669	33 823
» de 10 à 40 »	14.998	16.988	12 338	12 503	14 113
» de plus de 40 hect.	588	1.446	803	866	954
TOTAUX.	88.557	74.783	81 826	69.064	73.188
Biens cultivés par le propriétaire lui-même.	54.680	46.677	55.205	48.080	45 129

(2) La jeune fille des campagnes se gage d'abord en qualité de « bonne à tout faire », chez le commerçant de la ville voisine qui profite de son incapacité et de son vif désir de quitter les champs

Sont-ils les plus intelligents, les plus énergiques? Non pas. Ce sont, au contraire, ceux là qui ne savent pas réfléchir, qui se bercent de songes dorés et de salaires énormes. Ils constituent, à part de rares exceptions, la lie des campagnes et leur arrivée à la ville ne fait que grossir le chiffre des sans-travail, des crève-de-faim.

Le résultat est qu'il ne reste aux champs que l'élément sain : les courageux et les forts. Au point de vue moral, ces départs annuels ne sont que de graduelles et nécessaires épurations. Au point de vue salaire, elles sont la cause certaine d'un relèvement progressif et continu, d'une amélioration de la vie des travailleurs ruraux.

Le capitalisme est, au dire des socialistes, l'une des causes primordiales de cet abandon des campagnes et les théoriciens du parti rattachent et font mouvoir autour de ce pivot de leurs revendications tous les maux dont souffre la classe agricole.

Nous avons dit : tous les maux. Il faut bien l'avouer en effet, la situation de l'ouvrier des villes qui se plaint si haut pourtant paraît cent fois préférable à la condition précaire de l'ouvrier des champs. Celui-ci est écrasé, réduit à néant par le capitalisme agricole, celui-là subit le joug usinier. Mais, l'ouvrier rural n'a pas encore, en Bretagne toutefois, éprouvé le besoin de changer son existence; il s'en trouve bien et sait se contenter de peu (1).

pour la payer un prix réduit. Ce n'est que plus tard, au bout de deux ou trois années, que la jeune domestique entre d'ordinaire au service de la bourgeoisie.

(1) L'amélioration de la condition des ouvriers agricoles ne se fera que par une union intime du fermier cultivateur et de l'ouvrier des champs.

Et pourtant ! S'il jette un coup d'œil sur la cité voisine, il y verra tout un attirail de protection ouvrière, lois sur la durée du travail, sur la présence des enfants dans les ateliers, etc. Il pourra constater que les salaires sont énormes comparés aux siens, mais il ne se donnera pas la peine de penser que la vie est d'un prix bien plus élevé qu'aux champs (1). Le serviteur rural pourra constater que son frère des villes a pour lui : sociétés de secours mutuels, d'assistance pour l'homme, la femme et l'enfant.

Autour de lui, il ne verra que la charité chrétienne. Celle-là est un sentiment quasi naturel qui n'a pas besoin de l'approbation du législateur, dont les statuts ne

(1) *Prix moyens par départements bretons et par chefs-lieux de départements bretons de la viande et du bois, en 1903.*

(Statistique agricole annuelle de 1903, publiée par le ministère de l'Agriculture en 1905. — Imprimerie nationale).

Pain (Prix du kilo). — Viande (Prix du kilogramme).

DÉPARTEMENTS et CHEFS-LIEUX	1 ^{re} qualité ou blanc	2 ^e qualité bis blanc	3 ^e qualité bis	Bœuf	Vache	Veau	Mou- ton	Porc	Bois de chauffage (stère)
Côtes-du-N. (ST-BRIEUC).	0 30 (0 30)	0 27 (0 26)	0 24 —	1 43 (1 50)	1 30 (1 27)	1 43 (1 51)	1 64 (1 90)	1 71 (1 53)	8 32
Finistère. (QUIMPER).	0 31 (0 34)	0 27 (0 29)	0 23 —	1 42 (1 43)	1 26 (1 20)	1 48 (1 52)	1 90 (2 16)	1 47 (1 51)	7 42
Ille-et-Vilaine (RENNES).	0 30 (0 32)	0 27 (0 30)	0 25 —	1 53 (1 25)	1 36 (1 05)	1 69 (1 31)	2 03 (2 00)	1 53 (1 44)	7 31
Loire-Infér. (NANTES).	0 34 (0 42)	0 29 (0 32)	0 27 (0 24)	1 62 (2 04)	1 57 (2 00)	1 77 (2 10)	1 99 (2 28)	1 39 (1 39)	9 00.
Morbihan. (VANNES).	0 30 (0 29)	0 26 (0 26)	0 21 (0 20)	1 36 (1 60)	1 14 (1 80)	1 42 (1 74)	1 72 (1 86)	1 57 (1 83)	6 31
Prix moy. en Bretagne. (Moy. des Dé- partements).	0 31 "	0 27 "	0 24 "	1 47 "	1 32 "	1 55 "	1 85 "	1 53 "	7 67
Prix moy. en France.	0 33	0 29	0 26	1 57	1 45	1 76	1 90	1 57	10 59
Prix m. dans les chefs-lieux bretons.	(0 33)	(0 28)	(0 22)	(1 56)	(1 26)	(1 63)	2 04	(1 54)	

se trouvent en aucune préfecture, dont les comptes-rendus n'encombrent point les colonnes des journaux du chef-lieu et qui, par suite, ne frappe point l'esprit de l'ouvrier des champs. Et puis aussi, la charité chrétienne, tout comme nos modernes œuvres sociales, dévie parfois de son but. Ces dernières se transforment, sous l'impulsion d'ambitieux dénués de scrupules, en clubs politiques, celle-là se limite souvent aux seuls ruraux confessionnels.

D'après la doctrine socialiste, les causes secondaires de l'émigration des campagnes, après le capitalisme agricole, sont les suivantes :

« Les charges fiscales qui sont ou du moins pa-
 « raissent plus lourdes aux champs. Or, ces charges
 « tiennent surtout au coût élevé de l'administration
 « des grands Etats et de leurs armées, double orga-
 « nisation dont la bourgeoisie, au dire des socialistes,
 « profite presque seule, car celle-ci a pour but de
 « maintenir sa suprématie, — Mais ce sont aussi, et
 « peut-être principalement, les attrait qu'offrent les
 « villes. Le salaire y est plus élevé d'ordinaire qu'à
 « la campagne; la vie plus variée; les occasions de
 « plaisir ou de profits, plus nombreuses. Le paysan,
 « surtout quand il est dégrossi par l'instruction pri-
 « maire et qu'il a passé par le régiment, c'est-à-dire
 « par une ville de garnison, ne veut plus mettre la
 « main à la charrue, il se fixe dans une cité. Par là,
 « les bras se voient enlevés à la culture qui en aurait
 « besoin. Les exploitations agricoles, notamment les
 « grandes exploitations, ne trouvent plus le nombre
 « d'hommes qui serait utile à leur fonctionnement(1)... »

(1) René Worms, *Le Collectivisme et la Propriété rurale*. (Paris, Giard et Brière, 1901.)

Pour la Bretagne, à toutes ses causes nous devons en ajouter une autre, la surpopulation des campagnes. Il est à remarquer que l'émigration sévit non seulement en Bretagne, mais bien dans toutes les campagnes de France et de l'étranger. Avec cette différence : dans les pays de dépeuplement (1), le cultivateur quitte la terre, non par suite d'une nécessité impérieuse, mais parce qu'il ne veut plus d'une profession qu'on lui a dit être basse et servile; parce qu'il « croit s'élever dans la hiérarchie sociale, dit le Play, en abandonnant pour une autre profession, le travail de la terre (2) », alors que, dans les départements bretons, bien que l'émigration sévise fortement, la population, loin de diminuer, reste stationnaire ou même augmente.

En 1866, on citait déjà comme causes de l'émigration des campagnes, dans les quatre départements bretons formant la 3^e circonscription : Morbihan, Finistère,

(1) Le département limitrophe de la Manche, déserté en masse par les cultivateurs et les ouvriers agricoles, est un département de dépeuplement. Sa population a diminué de 50 000 âmes en 25 ans.

(2) Voir 1^{re} partie, chapitre 1^{er}.

En 1852, la population du Finistère était de 612.000 habitants, elle est en 1903 de 773.014 soit une augmentation de 161.014 en cinquante ans!

Si la population totale de Bretagne augmente, la population agricole subit une diminution dans trois départements. (Enquête décennale 1892.)

DÉPARTEMENTS	1881 hab. agr.	1893	Différences
Côtes-du-Nord.	462 135	432.087	- 30.048
Finistère.	425.946	417 177	- 8.769
Ille-et-Vilaine.	381.264	383 684	+ 2.420
Loire-Inférieure.	348.056	338 297	- 9.759
Morbihan.	325 857	337 492	+ 11.635
Bretagne.	1.943 256	1.908.737	- 34.521

Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, 1° les travaux des villes, des chemins de fer ; 2° les exigences du contingent militaire ; 3° la rétribution moins élevée du travail dans les campagnes, et surtout son manque d'uniformité en toutes saisons, 4° l'absence d'établissements d'assistance publique dans les campagnes ; 5° les besoins de bien-être ou de luxe pour quelques-uns ; 6° la ruine de quelques industries locales (1).

Nous ne nous attarderons pas sur ce sujet de l'émigration, mais nous tenions à l'effleurer pour nous demander si, au point de vue de la condition des serviteurs ruraux, cette émigration était un mal ?

Avec conviction, nous basant sur les résultats mis en lumière par nos tableaux de salaires, nous répondrons que le départ d'une partie de la population agricole ne peut être qu'un bien pour ceux qui demeurent aux champs.

II. — L'ÉDUCATION RURALE (2)

Nous entendons parfois en Bretagne des gens comblés de tous les dons de la fortune proclamer ce fait que la misère des campagnes vient de ce que les paysans sont trop instruits. Ces personnes feraient bonne figure auprès des éducateurs dont nous parlions précédemment qui estiment, eux, que les cultivateurs intelligents ne doivent pas « s'encroûter » aux champs. Ils forment, ces singuliers Bretons, la catégorie plus nombreuse

(1) *Enquête agricole, 3^{me} circonscription*. Imprimerie Impériale, Paris, 1868.

(2) Des fragments de cette étude ont paru dans le *Clocher Breton* de novembre 1904.

qu'on ne croit de ceux qui ont peur des paysans ou qui plutôt ont horreur de tout ce qui rappelle la terre.

Non, les cultivateurs ne sont pas trop instruits, mais, malheureusement, ils sont mal instruits. Quand comprendra-t-on que ce ne sont pas des cervelles bourrées de faits, de chiffres et de matières que l'éducateur des campagnes doit former, mais, au contraire, des agriculteurs.

Et, pour cela, ne vaudrait-il pas mieux faire donner aux enfants des champs une éducation surtout agricole par des maîtres d'école laboureurs.... Arrière, les théoriciens de la culture, presque tous enfants des villes, nourris dans le dédain sinon la haine de tout ce qui est, la campagne.

Quand serons-nous débarrassés de ces éducateurs en redingotes et souliers vernis, de ces éducatrices à voilettes, véritables gravures de modes, jolies, trop jolies jeunes filles mêmes venues de l'Ecole Normale où elles sont entrées sans vocation, parce que c'est une façon de se caser, s'ennuyant aux champs, demandant deux choses : la fin des heures de classes, la fuite de ces « trous » où l'on ne coudoie que des « croquants ».

Mais, au lieu de ceux-là, des fils de la terre choisis parmi les plus intelligents, façonnés dans des écoles spéciales au double rôle qu'ils auront à remplir : éducateurs et laboureurs, sachant manier la plume et la char-rue, des instituteurs délaissant le café de la place et la manille, la politique et le reste pour le jardin, pour la ferme. Des institutrices, filles des champs, élevées à la campagne, sachant ce que coûte d'entretien et demande de soins un intérieur de ferme.

On nous taxera sans doute d'exagération. Cependant, pour ceux qui ont étudié, vu à l'œuvre nos éduca-

teurs des campagnes, nous sommes peut-être même au-dessous de la vérité. Nous ne voulons point généraliser et adresser le même reproche à tous et à toutes. Ceux et celles qui ont atteint l'âge mûr ne sont pas imprégnés de cet horreur de la vie rurale. Mais les autres, les jeunes !

Encore est-il que véritablement ce n'est guère à eux que nous devrions adresser des reproches, mais bien plutôt à une direction de l'Instruction publique qui comprend si mal la grandeur de sa mission.

On se plaint de la désertion des campagnes et que fait-on ! On donne comme éducateurs aux enfants des champs, des instituteurs qui, avant leur sortie de l'Ecole normale, n'avaient jamais vu qu'aux marchés de la ville les gens au milieu desquels ils sont appelés à vivre.

On envoie les campagnards au service à la ville, le plus souvent très loin de leur pays. A la ville, où tout ce qu'ils verront sera pour eux une invitation à délaisser la charrue ; le plus loin de leur pays, dans des régions où les cultures ne sont plus les mêmes, en différent de par la nature du sol et le climat.

Ceci fait dire à beaucoup que le militarisme est le plus grand fleau de l'agriculture.

D'abord, pourquoi le militarisme est-il un fléau pour l'agriculture ? Parce qu'il a pour effet de transporter en pleine ville un enfant des champs qui vécut ses vingt premières années à la ferme. Parce qu'il a pour effet de lui faire comparer superficiellement les deux vies : urbaine et rurale au détriment de cette dernière. Enfin parce qu'il place pendant deux ou trois années le cultivateur en dehors de tout travail agricole.

Pour que le militarisme, d'un mal devienne un précieux auxiliaire de l'agriculture, il suffirait de créer

des garnisons rurales où il serait facile d'organiser des conférences pratiques, plus pratiques que celles faites dans les chambrées des casernes à des auditeurs qui ne pourront faire l'expérience de ce qu'ils entendent que dans un temps très éloigné.

Nous nous sommes souvent demandés pour quelles raisons les garnisons se trouvaient toujours dans les villes, dans des lieux propres à l'éclosion des épidémies. Sans doute, les créateurs de cette organisation ont mis en avant les nécessités de la stratégie, et nous ne pourrions que nous incliner devant cette raison toute de défense nationale si cette raison était bonne, mais, hélas ! le véritable motif est une question de gros sous.

On trouve aussi bien des campagnes admirablement placées au point de vue stratégique, mieux placées cent fois que certaines villes de Bretagne qu'un pauvre chemin de fer à voie unique relie aux grandes lignes ferrées.

Il y a quelques années, la création des quatrièmes bataillons nous permit de contempler ce spectacle peu banal de petites sous-préfectures faisant montre tout à coup d'un chauvinisme exalté. Nous pûmes voir délégations sur délégations allant supplier le gouvernement d'accorder un tout petit bataillon. Ce chauvinisme n'était que de l'intérêt, j'ajouterais, n'était que de l'égoïsme.

A la place de ces cités vieilles et mal construites, véritables foyers pestilentiels où l'on se plaint à installer nos soldats laboureurs habitués dès leur jeune âge à respirer un air pur et vivifiant, à la place de ces horizons bornés où le campagnard robuste s'étiole et fane sa jeunesse, s'il y avait au milieu d'une campagne fut-elle lande, une caserne aérée, riant au soleil, une

caserne entourée de champs et de prairies, quelle différence !

Le serviteur rural, de même que le fils du fermier ou du propriétaire agricole, ne reçoit pas à l'école primaire une instruction, une formation en rapport avec la fonction qu'il remplira dans la vie.

L'enseignement libre avait, il est vrai, fait une très large part, dans les campagnes, à la science agricole ; les écoles de l'Etat avait suivi. Mais, ce n'était, à part de très rares exceptions, qu'un enseignement purement théorique s'adressant d'ailleurs à des enfants, à des jeunes gens de moins de douze ans incapables par suite de saisir ou de comparer avec profit les méthodes nouvelles. A la sortie de l'école, l'un rentre comme domestique dans une ferme, l'autre dans sa famille. Ce qui avait été appris s'en va par bribes et notre serviteur rural, notre fils de fermier devient routinier comme le fut son père (1). Nous avons connu de ces jeunes gens, sur les bancs de l'école excellents élèves, d'intelligence supérieure, qui, au bout de quelques années passées à la campagne, ne rappelaient plus que vaguement les brillants élèves de jadis.

(1) — « La classe des agriculteurs est, de toutes, la moins disposée aux innovations et la plus particulièrement attachée aux anciennes coutumes et à la routine » MAC CULLOCH, *Principes d'Economie politique*, t. II, page 234.

— « Le fermier n'a pas, comme les individus qui résident dans les villes, des moyens de rapports faciles et de communications continues avec les autres individus qui se consacrent aux mêmes travaux. Il vit retiré ; ses liaisons avec les personnes sont restreintes et peu variées, et, à moins qu'il n'ait l'habitude de lire, il est peu probable qu'il puisse acquérir quelque autre science qu'une science traditionnelle, celle qui se transmet du père au fils et qui se borne, dans ses applications, au voisinage immédiat. » RICHY, *Préface de la traduction de l'ouvrage de Chateauevieux, sur l'Agriculture de l'Italie*.

Il devrait exister, à la sortie de l'école primaire, des cours pratiques d'agriculture, non seulement pour les enfants de fermiers, mais aussi pour les serviteurs ruraux, quel que soit leur âge. Qu'importe l'âge; qu'importe si l'élève a les cheveux blancs, on apprend à tout âge les leçons de l'expérience, mais non celles de la routine, qui sont les meilleures de toutes.

Les Commissions départementales et les agriculteurs convoqués en assemblées délibérantes par le gouvernement impérial lors de l'enquête agricole de 1866 étaient unanimes à réclamer pour les quatre départements bretons formant la 3^e circonscription (1) : un enseignement primaire dans le sens agricole ; des leçons d'agriculture pratique ; un examen obligatoire sur les matières agricoles dans les écoles normales primaires pour l'obtention du brevet de capacité ; un cours d'économie rurale dans tous les lycées et collèges ; un enseignement agricole rural.

Depuis plus d'un demi-siècle nous vivons dans la paix. A la faveur de cette quiétude, des théories généreuses, humanitaires, pour employer un mot fort à la mode, se sont emparées de nombre de Français, de Bretons appartenant à toutes les classes de la société. On a décrié la vie de caserne, souvent avec raison. A côté de l'instruction militaire, on a introduit au régiment l'instruction morale, hygiénique en attendant l'instruction professionnelle.

C'est précisément cette instruction professionnelle que nous voudrions voir donner dans les casernes.

(1) Voir *Enquête agricole. 3^e circonscription*, Paris, Imprimerie Impériale, 1868, Vœux des Commissions départementales et vœux individuels, départements du Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord et Ille-et-Vilaine.

Il y a encore, sur notre sol breton, beaucoup de landes, de terrains incultes que la pauvreté ou l'esprit routinier de leurs possesseurs empêche de mettre en valeur. Sur ces landes, sur ce sol rebelle, on devrait bâtir des casernes, et là, donner, en pleins champs, aux soldats, avec l'instruction militaire, l'instruction agricole.

L'enquête décennale agricole de 1892 (publiée en 1897) divise la superficie du territoire agricole breton de la façon suivante :

DÉPARTEMENTS	Superficie cultivée	Sup. non cultivée	Superficie totale du territoire agricole	Superficie du Territoire non cultivé	Superficie totale
	Hectares	Hectares	Hectares	Hectares	Hectares
Côtes-du-N.	561.534	89.027	650.561	38.001	688.562
Finistère.	416.475	220.513	636.988	35.179	672.167
Ille-et-Vil.	596.451	45.570	642.021	30.562	672.583
Loire-Infér.	597.218	39.510	636.728	50.728	687.456
Morbihan.	410.519	244.455	654.974	24.807	679.781
TOTAUX.	2.582.197	639.065	3.221.272	79.277	3.400.549

La superficie cultivée comprend : terres labourables, vignes, prés naturels et herbages pâturés permanents, bois et forêts, cultures arborescentes en masse, vergers, jardins de plaisance, parcs.

La superficie non cultivée comprend : landes, pâtis, bruyères ; terrains rocheux et de montagnes, incultes ; terrains marécageux, tourbières.

Si nous nous reportons de quarante ans en arrière, nous trouvons que la superficie du Finistère se répartissait comme suit en 1852 (1) :

Superficie agricole cultivée.

378.434 hectares.	}	terres labourables.	288 245 hectares
		prairies	46.896 »
		bois et forêts.	43.293 »

(1) *Livre terrier*, cité par les *Usages ruraux*, de Limon.

Superficie agricole non cultivée.

281.193 hectares.	}	landes.	258.978 hectares
		canaux, étangs,	
		marais.	3 015 »

Superficie du territoire non cultivée.

32.779 hectares.	}	terrains cons-	
		truits.	4 415 hectares
		routes, chemins.	28 384 »

L'Enquête agricole impériale de 1866 nous donne pour les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine :

CÔTES DU-NORD.

Superficie totale : 687.600 hectares.

Terres arables.	455.000 hectares
Prés.	57.200 »
Landes.	99.550 »
Bois et taillis.	35.400 »
Cours, jardins, édifices.	10.250 »
Chemins, rivières et propriétés non im-	
posables.	30.200 »

ILLE-ET-VILAINE.

Superficie totale : 672.736 hectares.

Prés.	72 900 hectares
Terres labourables.	396.204 »
Bois et forêts.	32.589 »
Étangs, mares, canaux, rivières, ruisseaux	5.029 »
Landes, pâtis.	111.079 »
Chemins, places, rues.	19.890 »
Bâtiments.	4 819 »
Cultures diverses, jardins, vergers.	20.226 »

Ou, en superficies cultivée et non cultivée :

DÉPARTEMENTS	SUPERFICIE CULTIVÉE	SUPERFICIE NON CULTIVÉE
Côtes-du-Nord . . .	547.600 hectares	140.000 hectares
Ille-et-Vilaine. . .	521.919 »	140.817 »

Si nous comparons les deux enquêtes, nous remarquons que la superficie non cultivée du Finistère, qui était de 261.193 hectares en 1852, est tombée à 220.513 hectares en 1892, soit un peu plus de 40000 hectares défrichés en quarante ans !

Dans les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine le défrichement des landes s'est opéré plus rapidement et la superficie non cultivée a baissé de près de moitié dans le premier département, de plus des $\frac{2}{3}$ dans l'autre en vingt-six ans.

Toutefois il reste à l'heure présente 465.000 hectares de terres non cultivées dans le Morbihan et le Finistère, pour le défrichement desquelles il faudrait plus de quatre cents ans, si l'on se base sur la marche de ce défrichement dans le Finistère de 1852 à 1892.

La création de garnisons agricoles, en même temps qu'elle serait d'un excellent résultat au point de vue de l'amélioration des cultures, aurait aussi l'avantage d'*enraciner* le paysan, de transformer les méthodes trop routinières dans beaucoup de régions.

Les commissions d'enquête de 1866 se plaignaient de l'influence désastreuse des sept années de service militaire passées loin des champs. Ces plaintes nous les retrouvons aussi justifiées dans la bouche de tous ceux qu'intéresse la vie des campagnes à l'heure présente.

Que fait l'État pendant les deux ou trois années de service pour ce cultivateur soldat. Moins que rien.

Vous enlevez, vous gouvernement, aux soldats, fils de la terre, le goût du travail des champs, vous leur inculquez des idées de mépris pour cette terre, idées de mépris que les conférences apologétiques de vos professeurs d'agriculture, de vos officiers, ne sauraient détruire. Dites à un soldat, au petit paysan venu d'un des coins les plus ignorés de Bretagne, que la campagne est plus belle que la ville, que la vie des champs vaut mieux que celle des cités, que la profession de laboureur est la plus noble qui soit. Le petit paysan, transformé en soldat, vous écouterait attentivement, mais aussi réfléchirait. Il se dirait que travailler toute sa vie aux champs, sans aucune consolation, puisque suivant vous toutes les religions qui consolent sont des leurres, avoir les mains calleuses, le dos voûté, être vieux à quarante ans, finir sa vie dans une misérable chaumière, ou bien, cultivateur ruiné par les mauvaises récoltes, les années dures, aller mourir à l'hôpital voisin, il se dirait, le petit campagnard, que tout cela ne vaut pas les dix heures de travail à la ville, la paie tous les quinze jours, les « noces » les soirs de paie chez les marchands d'alcool, les bals des faubourgs et les fêtes et l'assistance en cas de maladie. Il se dirait que cela ne vaut pas une casquette galonnée de facteur, de cantonnier ou d'employé de chemin de fer, la retraite à cinquante-cinq ou soixante ans : la vie des champs ne vaut pas la vie du fonctionnaire.

Voilà ce que dirait le petit soldat que vous avez arraché à sa campagne qu'il aimait tant et que ses compagnons de chambrée lui ont appris à maudire. Et le petit soldat n'aurait pas tout-à-fait tort.

Mais laissez le cultivateur aux champs, bâtissez-lui une belle caserne au milieu. Que parfois, il quitte le fusil pour la charrue, le terrain d'exercice pour la

prairie. Apprenez-lui à cultiver, à soigner, à élever, en un mot faites des fermes casernes. .

Au bout de deux ans, notre soldat retournera chez lui, apportant avec son certificat de bonne conduite un trésor inestimable, apportant à ses parents la science agricole pratique. Le paysan bénira le régiment alors que maintenant il le hait ou du moins le redoute.

Si nous avons parlé de l'école, de l'instruction agricole, des cours pratiques pour les adultes, de garnisons rurales, c'est pour montrer que là se trouve un moyen d'instruire de ce qu'il doit savoir l'enfant des campagnes, le moyen de lui faire aimer une terre qu'il aura appris à mieux connaître. D'où il résultera accroissement de richesses pour le cultivateur devenu plus instruit, augmentation de salaires pour le serviteur rural plus apte à remplir ses difficiles fonctions.

Ce n'est qu'une utopie, diront d'aucuns, ceux-là surtout qui n'aiment pas à voir troubler leur conception routinière de la vie des champs. Utopie ! pas tant que cela. Nous nous y attendons toutefois, car c'est ainsi qu'ont été traitées toutes les tentatives faites pour améliorer la situation des ouvriers des villes desquels seuls on paraît jusqu'ici se préoccuper.

III. — *SERVITEURS RURAUX ET CONDITION MORALE*

Nous avons montré dans le chapitre précédent, en analysant l'état moral des serviteurs ruraux de Bretagne, vers quels bas-fonds glissaient nos domestiques de fermes.

On parle de la débauche des villes ! Qu'est-ce à côté de celle des campagnes.

A la caserne, les plus grossiers dans les chambrées sont les paysans et, parmi les Bretons, lesquels ? Les paysans du pays gallo. Cette immoralité se cache sous un semblant de religion.

Le domestique de ferme pratique. Envoyez-le en Normandie, en Beauce, avec des maîtres indifférents, il ne pratiquera plus. C'est chez lui une routine, comme tout le reste une affaire d'habitude (1). Des renseignements qu'on a bien voulu nous communiquer et de notre enquête personnelle, il résulte que cet état d'âme est plus particulier aux campagnes qui avoisinent les villes et aux campagnes pauvres.

La proximité des cités, les moyens faciles et peu coûteux de communications attirent chaque dimanche le domestique à la ville. La pénétration rapide de toute la littérature grivoise et ordurière à bon marché dans les campagnes a éveillé chez le primitif des champs, livré depuis la sortie du catéchisme et de l'école (2) à ses seuls instincts, tout un monde de désirs que les visites répétées à la ville voisine lui permettent de satisfaire.

(1) Les cultivateurs sont obligés d'envoyer leurs domestiques à la messe le dimanche. Ces derniers s'y rendent parce qu'ils sont commandés et s'y tiennent d'une façon scandaleuse parfois. (Ceci s'applique aux campagnes des environs de Rennes.)

(2) Quel profit voulez-vous que l'enfant des campagnes puisse retirer d'une instruction religieuse terminée à onze ans, à l'âge justement où son esprit commence à discerner, à comprendre ? Moins précoce que l'enfant des villes, d'intelligence plus lente, le campagnard oublie très vite ce qui n'a pas eu le temps de se graver dans son esprit, ce qui s'y grave d'autant moins que cet enfant n'a pas compris ce qu'il apprenait, ce qu'on lui faisait réciter *par cœur*.

Le jeune homme de 18 ans a soif d'idéal. Que donne la vie de la ferme à ce domestique pour satisfaire cet idéal où l'idée religieuse qu'il n'a pas comprise n'a aucune part ? rien. Et alors, le campagnard va naturellement du côté où il croit le trouver.

L'ouvrier de l'usine, de l'atelier, le fils de commerçant coudoient chaque jour la débauche et la connaissent trop bien pour s'y aventurer ou du moins, la surveillance dont ils sont l'objet leur interdit de s'y livrer ouvertement. Et comme d'autre part, les campagnes ne leur offrent aucune compensation, ils demeurent honnêtes, presque tous.

Mais les campagnards, natures frustes, âmes naïves, ont voulu prouver, au régiment, qu'ils étaient capables tout comme nos faubouriens de faire étalage de sentiments orduriers. Et malheureusement, ils l'ont prouvé, même après la caserne.

Leurs ravages ne s'étendraient qu'à la ville qu'il n'y aurait que demi-mal. Mais, hélas ! c'est autour d'eux, dans les fermes qu'ils fréquentent, que ce besoin de dépravation les pousse. La suprême satisfaction d'un pauvre domestique de ferme est de séduire la fille d'un riche cultivateur !

Les foires, les assemblées ne sont dans certaines parties de la Bretagne : Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Côtes-du-Nord, que des occasions propres à l'exercice de cette immoralité.

Quand le domestique ne passe pas son dimanche à la ville voisine, il le passe à l'auberge. Nous ne voudrions pas aller jusqu'à prétendre que la fréquentation passagère de l'auberge soit un mal, mais de là à ce qui se produit aujourd'hui, il y a loin. C'est, le plus souvent, le lundi matin que nos serviteurs ruraux rentrent à la ferme.

Si le domestique se débauche, si la fille de ferme dans certaines régions surtout que nous ne voulons pas nommer ici, fait de si triste façon parler d'elle, à qui la faute ? Si l'auberge reçoit la presque totalité

des salaires, si le serviteur à gages en est arrivé à ce degré d'immoralité, à qui la faute ?

A vous, messieurs les propriétaires agriculteurs, cultivateurs, à vous tous prêtres, instituteurs, chargés d'âmes de part votre mission ou votre rang dans la société (1).

Vous avez pratiqué trop longtemps l'égoïsme, vous vous êtes trop souvent fiés, vous prêtres, à une surface de religion chez les serviteurs ruraux qui n'était que de l'hypocrisie. Vous vous êtes dits, vous, cultivateurs fermiers ou propriétaires qu'il ne vous appartenait pas de prendre soin des déshérités des campagnes. Déshérités? Oui, parce qu'ils n'ont pas eu, comme vous, le loisir ou la fortune de recevoir une éducation soignée, religieuse ou simplement honnête. Ils sont instruits, mais l'instruction n'est rien sans l'éducation.

C'est à vous, par conséquent, qu'il incombe d'enrayer le mal en créant à la campagne des sociétés ayant pour but de retenir le serviteur rural, de lui faire aimer davantage cette terre qu'il féconde de ses sueurs. Contre la débauche, contre l'auberge, contre le matérialisme que nous ne combattons qu'en tant qu'agent d'immoralité, créez des œuvres sociales, même neutres, mais sincèrement bretonnes. Faites appel à toutes les bonnes volontés, fermez la porte aux politiciens, il y va de l'avenir de la Bretagne.

Nous sommes arrivés à toucher du doigt ces multiples sociétés qui, sous les noms les plus divers :

(1) Les Commissions départementales du Finistère, des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine émettaient en 1866 (*Enquête agricole, 3^e circulaire*, déjà citée) les vœux suivants :

Régler plus sévèrement le nombre des cabarets ;

Diminuer le nombre des foires...

œuvres scolaires, patronages, mutualités, syndicats, sociétés de secours mutuels, caisses rurales, jardins ouvriers et habitations ouvrières, se constituent chaque jour dans un lieu ou dans un autre.

Ce sont principalement les villes qui ont vu éclore ces œuvres. A cela plusieurs raisons. D'abord les personnes qui se préoccupent activement de l'amélioration du sort des travailleurs habitent presque toutes les villes et, dans les agglomérations, il leur est plus facile d'agir efficacement qu'au sein d'une population disséminée qui n'a que de rares occasions de s'assembler. Le peuple des villes que la lecture des journaux a familiarisé davantage avec les œuvres sociales est aussi plus apte à en saisir les avantages. Telles sont les deux principales raisons qui ont fait surgir dans toute la Bretagne ces multiples sociétés plus ou moins teintées de politique : socialisme chrétien, socialisme révolutionnaire.

Nous prendrons le domestique de ferme à la sortie de la caserne, le journalier au lendemain de son mariage et nous examinerons quelques-unes des améliorations possibles de leur condition.

IV. — SYNDICATS AGRICOLES OUVRIERS

En ville, il y a le bourgeois et le fonctionnaire appelé par les syndicalistes du nom de « petit-bourgeois », le fabricant et le commerçant, le patron et l'ouvrier. De graves intérêts et d'antiques préjugés divisent ces catégories d'habitants d'une même cité.

Les classes n'existent pas aux champs. Comme le dit justement Monsieur H. Sée. « Il n'y a point de classes nettement tranchées, mais bien plutôt des groupes dé-

finis par le genre d'occupation principal auquel se livrent leurs membres » (1).

« Si, parmi les paysans, ajoute-t-il, il existe non point, sans doute, des classes fortement tranchées, mais tout au moins, des catégories, des groupes assez nettement marqués, c'est qu'entre eux, le sol n'est pas réparti d'une façon uniforme » (2).

A part le noble et le propriétaire absentéiste, infime minorité, tout le reste ne forme qu'une seule classe, la classe agricole.

Cultivateurs, fermiers, métayers, journaliers et domestiques vivent sur un parfait pied d'égalité, d'intimité même (3). Très rares, par exemple, sont les maîtres qui ne mangent pas à la même table que leurs serviteurs.

(1) H. Sée, *Les Caisses rurales en Bretagne (Annales de Bretagne, tome xxii, page 192)*.

(2) *Id.* page 201.

(3) Il y a parfois des exceptions. Ce qui suit, concernant le Maine (pays de Charnie) nous fut conté par une vieille femme d'Evron (Mayenne).

Un cultivateur, ingrat, dur et avare, prétendait rationner ses domestiques. Pour les empêcher de manger une quantité de pain plus grande que celle assignée par lui, il avait l'habitude, pendant les repas, de placer son coude sur le pain. L'un de ses serviteurs, plus hardi que ses camarades, fit un jour ce qui suit :

Ce domestique, travaillant dans un champ avec ses confrères, trouva au milieu des blés une jolie pierre bien plate, la prit et s'en retourna à la ferme, l'heure venue ; au puits, il la lava à grande eau, l'essuya, puis la déposa au seuil de la porte et se mit à table comme tout le monde. Lorsque tous eurent coupé leur tranche de pain et que le patron comme d'ordinaire eut placé celui-ci sous son coude, le domestique se leva, alla chercher sa pierre, puis s'adressant au cultivateur lui dit : « Patron, plac-z donc votre coude sur cette pierre afin que nous puissions couper du pain. »

La leçon fut comprise, ajoute la mère Vétillard, et jamais plus le fermier n'empêcha ses serviteurs de manger du pain à leur contentement.

Cette concorde existait jadis à la ville, avant la transformation de l'outillage, avant les machines perfectionnées, avant l'usine (1).

L'usine a détruit chez le patron la connaissance de tous ses ouvriers, les rapports amicaux entre gens qui souvent avaient été ouvriers ensemble. Le petit patron disparaîtra tôt ou tard absorbé par le prolétariat et il ne restera plus que deux camps en présence : d'un côté le manufacturier, de l'autre l'ouvrier.

Le manufacturier n'est plus qu'un bailleur de fonds, un être parfois anonyme que l'ouvrier ne connaît pas, n'aborde jamais, dont il regarde avec envie la somptueuse demeure. Entre l'ouvrier et l'usinier, il y a le directeur, les contre-mâtres, véritables patrons, qui en leurs mains détiennent le sort de l'ouvrier.

L'ouvrier d'usine n'est plus, comme autrefois, un homme sachant manier l'outil, ayant passé une partie de sa jeunesse à s'initier à la fabrication d'un objet. La division du travail a fait de l'ouvrier un manœuvre : la machine-outil a tué l'homme-outil (2).

(1) Les récentes lois de protection et de réglementation du travail achèveront d'écraser les petits patrons des villes et des bourgs dont la situation était devenue pourtant bien précaire par suite de la concurrence du machinisme. Elles feront faire un grand pas à leur disparition complète.

Dans l'élaboration de ces lois, le législateur a eu le grand tort, tout en voulant viser plus spécialement l'usinier, d'englober tous ceux qui à un titre quelconque détiennent une parcelle d'autorité patronale. L'artisan de Bretagne aussi pauvre que son unique ouvrier était, autant que lui, digne d'attirer l'attention des pouvoirs publics. Le socialisme seul avait intérêt à précipiter son écrasement, parce que le petit patron, comme la petite propriété, constitue un obstacle à la diffusion de ses doctrines.

(2) Le perfectionnement de l'outillage est l'une des causes de l'exode des ouvriers des champs. Jadis, le cultivateur hésitait avant de désertier la campagne pour la ville, parce que la connaissance d'une

L'ouvrier d'usine sera toujours ouvrier d'usine. Aucune chance de devenir patron ne lui reste. Il n'a donc pas, comme jadis, la préoccupation constante d'économiser dans le but de s'établir à son compte : l'imprévoyance a succédé à l'économie. L'ouvrier ne sera jamais qu'un ouvrier, il n'a donc plus, comme jadis, le souci de se concilier l'amitié de patrons dont il espérait devenir collègue un jour : d'où l'envie que l'ouvrier éprouve pour l'usinier.

Sa situation à l'atelier ne valait pas celle de la fabrique ; mais il se taisait, sachant que plus tard lui, devenu patron, agirait avec l'ouvrier comme on avait agi avec lui. Maintenant, à quoi bon se gêner. Améliorer sa situation est son unique souci. Les politiciens des villes l'ont enrôlé sous leurs bannières et lui ont dit en montrant la maison de l'usinier : là est l'ennemi... La haine du patron est devenue sa seule passion.

En sera-t-il de même de l'ouvrier agricole ? Nous ne le croyons pas.

L'ouvrier agricole, comme nous le disions plus haut, est de la même classe que le cultivateur. Ce n'est pas en Bretagne que nous trouvons les exploitations de la Beauce, du Centre et des environs de Paris. Là-bas, la division existe profonde : d'une part grands propriétaires, de l'autre ouvriers, gens qui ne se connaissent pas, vivent d'une vie bien différente, hommes de races étrangères, puisque, par suite de la dépopulation, le cultivateur est obligé de demander l'aide d'ouvriers belges et bretons. Les relations entre les deux parties sont donc forcément exemptes de cette fraternité que

profession était nécessaire pour trouver un emploi. A l'heure actuelle, une journée d'apprentissage suffit pour conduire une machine.

l'on rencontre entre personnes du même pays, de même origine.

En Bretagne, rien de semblable. Il n'est pas rare de voir une fille de fermier épouser un simple domestique, une servante épouser un cultivateur.

Que sont, en général, les domestiques ? Des enfants de journaliers et de fermiers. Le serviteur à gages deviendra presque toujours fermier.

Elles s'appliquent exactement à la Bretagne ces lignes de Zolla : « Parmi les domestiques ou les salariés eux-mêmes, combien en compte-t-on qui ne soient pas des fermiers ou des métayers de demain ? Combien en compte-t-on aussi qui ne soient pas les « héritiers » de ces petits propriétaires dont nous avons signalé le nombre (1) ?

Il n'y a pas lieu d'organiser, comme le demandait un journal syndicaliste de Bretagne (2), des syndicats ouvriers agricoles sur le modèle des syndicats des villes.

M. Jestin voudrait voir se syndicaliser les ouvriers des champs, non pas parce que ces groupements pourraient être l'instrument d'une transformation de leur condition, mais tout simplement parce qu'ils auraient pour résultat d'enrayer le mouvement d'émigration, d'empêcher la concurrence faite par les anciens serviteurs ruraux aux ouvriers urbains.

« La concurrence terrible entre salariés, dit-il, provient en grande partie de cette émigration, ainsi que le surpeuplement qui amène la cherté des denrées et des loyers, de même que l'accroissement des misères qui entraînent l'augmentation des charges publiques notamment de l'assistance publique, charges qui re-

(1) Zolla, *Etude d'économie rurale*, p. 397, Masson, éd. Paris.

(2) *Tribune ouvrière*, 27 février 1904.

posent pour la plus lourde part sur la classe ouvrière ».

Et, dans cet article, l'auteur après avoir dit que les ouvriers agricoles forment la plus grande part des émigrants, ajoute que les causes de cette émigration, après toutefois l'attrait qu'offrent les villes, sont la certitude de ne pouvoir devenir propriétaires, l'absence de toute organisation sociale, et il ajoute :

« Ce mouvement des ouvriers agricoles vers les villes ne fera que continuer si l'on ne prend en mains la défense et l'intérêt de ces travailleurs. Le remède est dans le syndicat. Les syndicats ouvriers agricoles, bien compris, seront des écoles de moralité où l'on formera des citoyens à la vie publique en même temps qu'on retiendra les campagnards à la vie des champs en la leur rendant meilleure et plus rémunératrice. »

Ce langage n'est pas nouveau. Nous pouvons même ajouter que ce fut de tout temps celui tenu par les corporations des villes jalouses de leurs prérogatives. Un peu plus et nos farouches prolétaires des cités interdiraient aux ouvriers des champs l'accès des usines. Nous avons entendu dans les villes manufacturières de Bretagne les ouvriers parler avec colère de leurs frères des campagnes, cause de l'abaissement des salaires. Si on les laissait faire, si nous n'étions à une époque où la liberté du travail semble avoir droit au respect de tous, nous les verrions agir comme agissaient au XVIII^e siècle les membres des corporations envers les ouvriers indépendants assez osés pour porter atteinte à leur monopole.

Pour couvrir d'un masque de sollicitude cette rivalité conséquence inévitable du droit à la vie, au mieux être pris où il se trouve, on met en avant l'amélioration du sort des serviteurs ruraux. Et, suivant cette

mauvaise habitude de toujours vouloir généraliser, des théoriciens, qui ont étudié la vie particulière des ouvriers des campagnes bretonnes dans leur cabinet de travail ou les salles de rédactions, assimilent les domestiques et les journaliers des petites fermes de Bretagne aux ouvriers agricoles des grandes exploitations, véritables industries. On cite le Midi (1) où les conditions

(1) Consulter une très intéressante étude de M. Léon Polier, *Les Grèves agraires du Languedoc*, parue dans la *Renaissance latine*, juillet 1904.

Ces grèves s'étendirent aux départements suivants : Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, où nous trouvons les salaires ci-dessous (Enquête décennale de 1892. Variations très faibles de 1892 à 1900; les chiffres de la statistique de 1892 peuvent encore servir aujourd'hui).

Pyrénées-Orientales. (Pour 1891.)

Enquête agricole décennale de 1892 :

	Été	Hiver
Ouvriers nourris.	1.46	1.25
» non nourris.	2.61	2.25
» maraîchers.	2.77	2.75

Les ouvriers agricoles se nourrissent tous.

Le prix de la journée des ouvriers agricoles et viticoles était en 1900, été comme hiver, de 2^f50 à 2^f75 (non nourris), la durée du travail étant de 8 heures (été) et de 5 1/2 à 6 heures (hiver).

Les ouvriers espagnols employés aux travaux de la vendange, se font payer de 4 à 6 fr. par jour.

A la fin de 1901, les salaires sont en baisse par suite de la crise viticole...

Aude. (Pour 1891.)

Chiffres de l'enquête de 1892.

	Été	Hiver
Ouvriers nourris.	1.69	1.30
» non nourris.	2.51	1.96
» maraîchers.	2.60	2.12

Taux moyens en 1900.

» nourris.	1.70	1.40
» non nourris.	2.50	2.00

Ces prix s'élèvent considérablement pendant les grands travaux

de vie ne sont pas les mêmes et on veut se servir des mêmes moyens en Bretagne.

(A suivre).

JEAN CHOLEAU.

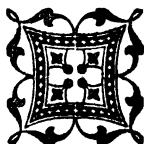
au printemps et en été on donne, de plus, une ration de 2 litres de vin.

Hérault. (Pour 1891).

Chiffres de l'Enquête de 1892 :

	Eté	Hiver
Ouvriers nourris.	1.86	1.31
» non nourris.	3.07	2.41
» maraîchers.	3.20	2.83

La plupart des ouvriers se nourrissent et leur salaire en 1900, pour une journée de 7 heures de travail, était de 3^{fr}00 (été) et 2^{fr}50 (hiver). La crise vinicole de 1901 a fait ou baisser le salaire de 0^{fr}25 à 0^{fr}50 par jour, ou augmenter la journée de travail d'une heure. (*Annales du Musée social*, avril 1902.)



GRANDS GESTES D'ARMOR

PÈLERINAGES ET SOUVENIRS

PLOURIVO (938)

De Paimpol à Tréguier, sur la route sèche et sonore, mon régiment chemine. Il fait beau. Le vent du large, chargé de sel, nous rafraîchit le visage; les hommes marchent gaiement; ils chantent. Tout le long de la colonne les refrains s'allument, s'entrecroisent, s'éteignent, reprennent, très divers de ton, assez différents d'inspiration, trop souvent bêtes et orduriers, toujours vifs et alertes. Mon capitaine est à pied près de moi, et nous écoutons tous deux la chanson de notre compagnie. Les paroles en sont insignifiantes : un beau jeune homme aborde une bergère avec un « Combien gagnez-vous par an ? » très prosaïque. Et l'idylle se noue, sans plus de préliminaires, pour se dérouler sentimentale, grivoise, sans grand agrément, mais un

Ra-ta-plan belle Rose,

la rythme, un refrain ramenant les esprits, plus d'un siècle et demi en arrière, au temps des Fanfan-la-Tulipe et des petits lampions minuscules, fichés crânement sur l'oreille droite, au-dessus d'un catogan soigneusement passé au blanc.

Ils en savent une autre composée jadis par quelque

rimeur de bivouac. Les ambitions sardes du XVII^e siècle y sont raillées avec une verve comique. Un

Ra-ta plan par derrière

Ra-ta-plan par devant

la scande elle aussi. Nous l'aimons pour son parfum vieillot et la voudrions entendre. Sur notre instigation discrète le sergent guide-de-tête l'entonne. Ils lui préférèrent malheureusement quelques couplets stupides et grossiers. Mon capitaine s'en impatientte.

« Allons ! les voilà dans l'épais et jusqu'au cou. Nous en avons pour une heure... A moins que l'ordre ne vienne bientôt de se taire et de rompre le pas. Nous approchons du pont suspendu de Lézardrieux. Il serait fâcheux que la catastrophe d'Angers pût se renouveler ici à notre dam. »

— Le pont est long ?

— Très long, 150 mètres peut-être, et tendu comme un fil au-dessus d'un gouffre, où nous serions tous engloutis en un instant.

Peu après, en effet, les compagnies se succédaient silencieuses sur le tablier élastique, puis s'arrêtaient de l'autre côté, pour écouter l'ordre de cantonnement. La lecture finie, nous vinmes jeter un coup d'œil sur le fleuve large comme un bras de mer.

— Voyez, dit mon capitaine, cette embouchure du Trieux, avec ses rives très escarpées, sa vaste nappe violette ourlée de roux, ses écueils tapissés d'algues, son courant de foudre : c'est un véritable fyord. On comprend que les Normands l'aient adopté autrefois et s'y soient installés solidement.

— Les Normands eurent ici un établissement... les Normands de Rollon ?

— Oui, les Normands de Rollon. Ils avaient une forteresse là-bas, sur ces croupes vêtues de landes et de pins, non loin de la petite chapelle de Lan-Cerf que vous pouvez voir sur votre carte. Une importante bataille s'y livra même quand le duc Alain Barbe Torte prit en main la délivrance de son pays. Connaissez-vous ce bel épisode de l'histoire bretonne ?

— Non, mais je m'applaudirais de voir mon ignorance se dissiper.

— Eh bien ! demain je vous mettrai au courant sur les lieux mêmes ; ce sera plus intéressant. Selon toute vraisemblance la manœuvre se déroulera sur les landes de Plourivo, théâtre même de la bataille dont il s'agit. C'est le seul terrain des environs qui se prête à un déploiement de forces.

— Mais est-elle bien authentique cette identification ?

— Très authentique. La chronique de Nantes, source unique où l'on doit puiser pour se documenter sur cette époque, et notre plus vieux titre d'histoire bretonne, se borne aux faits essentiels. Elle donne simplement le lieu approximatif où se déroula la bataille : Saint-Brieuc ; mais les savants travaux de M. de la Borderie ont dissipé toute obscurité ? Quatre témoins robustes, encore debout, contribuèrent à le mettre sur la voie ; quatre croix fort belles, paraît-il, millénaires et vénérables. Deux sont fichées dans l'enclos de la chapelle de Lan-Cerf, une autre un peu plus haut, la quatrième sur le plateau lui-même, non loin des vestiges de Castel-Auffret, nom donné à la forteresse normande par les habitants du pays.

Ceux-ci d'ailleurs, oublieux des hauts faits ancestraux, y voient le souvenir d'une victoire remportée sur les Anglais. Quelle erreur ! Tenez, voici sur la

carte l'emplacement probable de ces quatre croix.....

— Il serait intéressant de passer à leur portée ; aurons-nous cette chance ?

— Oui si rien ne s'y oppose. La chance est une indolente il la faut solliciter pour qu'elle vous favorise. J'ai parlé au capitaine adjoint au colonel ; il m'a promis de me détacher de ce côté si la chose est en son pouvoir.

— Tant mieux, vous y trouverez sans doute l'occasion d'une fructueuse séance de dressage moral.

— Oui, d'une petite leçon de catéchisme, comme ils disent.

..

Nos soldats nomment ainsi ces sortes de démonstrations, auxquelles leur capitaine se complait. Persuadé de la puissance infinie des forces morales, estimant que le matériel tire son prix de la valeur du personnel qui le sert, notre chef veut que l'on apporte autant de soins à la formation de celui-ci qu'à l'établissement de celui-là. Doter le soldat d'un fusil portant jusqu'à 2000 mètres et d'un canon, véritable instrument de précision rasant le sol à la façon d'une faux, est bien, mais développer chez le soldat l'esprit de sacrifice et le dédain de la mort est mieux.

Dans notre civilisation actuelle on ne voit pas bien ce qui peut nous enseigner ce mépris. Est-ce l'humanitarisme envahissant, le bien-être croissant qui nous enveloppe, cette longue paix vide d'exemples ? Le service long, les campagnes, l'imitation des vétérans façonnaient autrefois ; l'inexpérience des anciens égale aujourd'hui celle des recrues ; on ne fréquente plus les champs de bataille. Comment donc tremper l'outil que d'autres soins rendront léger et bien en main ? Comment

former la mentalité du soldat ? Comment obvier aux causes d'abaissement qui nous envahissent ?

Par une éducation intensive, répondent les bons officiers de ce temps, et en ce qui concerne le Breton, par l'étude faite en commun, affirme mon capitaine, des grandes actions de leurs pères ! « Ces braves gens, dit-il, ont un fonds inculte, je suis le premier à le reconnaître, quelle que soit l'affection que je leur ai vouée. On leur reproche de la grossièreté dans leurs amusements ; je n'en dédis point : leurs chants de marche le proclament trop souvent à pleine gorge, et qui les contemple sortant du cabaret. en éprouve maintes fois beaucoup de dégoût. Mais quelles qualités de premier ordre ne possèdent-ils point : la fidélité au devoir, la docilité, la bravoure et cette autre très précieuse : l'amour des ancêtres.

Ils vivent avec leur souvenir, vénèrent leur mémoire et plus que d'autres se laissent influencer par leurs exemples. Or l'amour que l'on porte aux ancêtres, le culte passionné de la terre natale et la volonté de vivre libre sont comme les fondements des vertus militaires. C'est donc ce sentiment que l'on doit s'attacher à faire vibrer chez le Breton dont on veut faire un soldat. En lui montrant le dévouement de ses pères à l'œuvre commune et le sacrifice qu'ils surent faire de leur temps, de leur vie, on combattra l'égoïsme envahissant et le sentimentalisme. Que l'on enseigne à cet ignorant, à ce timide ce dont il est capable, que l'on transforme son patriotisme local, si profondément enraciné, en patriotisme général ; qu'on lui montre la Bretagne combattant pour la France depuis qu'elle existe, il prendra confiance en lui-même ; on doublera sa force ; on fera de lui ce que furent tant et

tant de ses ancêtres, un bon ouvrier de la grandeur française. »

*
**

Quatre heures du matin : il est temps de se lever. Quelques bruits vagues commencent à se faire entendre : de la paille que l'on froisse, des bâillements à demi-étouffés, des jurons. Sur la longue place de Lézardrieux, des feux clignent déjà dans la nuit noire. Le départ du gros du régiment ne se fera cependant qu'à six heures. Mais le Breton n'aime point à se presser. Qu'il lui faut donc plus d'un tour de main pour préparer son sac, casser une croûte, brosser son uniforme et surtout, indispensable soin, savourer une pipe ! Près de certains brasiers tremblottants les fumeurs sont déjà nombreux bourrant d'un coup de pouce les fourneaux minuscules puis contemplant, sans mot dire, la braise ardente. Voici cinq dragons, pied à terre, la bride au bras, des cyclistes, la courte carabine en bandoulière ; ce sont des Parisiens, espèce bruyante aimant à montrer qu'elle vit, et propre à faire ressortir, par contraste, la taciturnité celtique.

C'est notre compagnie qui se prépare. Le capitaine adjoint au colonel a tenu sa promesse. Il a fait en sorte que nous soyions chargés d'une mission spéciale, celle de soutenir le faible détachement monté mis à la disposition de notre parti et que double un essaim de velocipédistes. Lancés au petit jour, ces éclaireurs iront à la découverte d'un adversaire qui nous envie, paraît-il, la possession du pont suspendu.

Quatre heures trente, nous partons. Du long tablier qui se balance sous nos pas, le Trieux apparaît comme un miroir d'acier ; en avant et sur la droite sa nappe

s'élargit et s'étale tout luisante, malgré l'obscurité, d'une sorte de lumière dissoute : on dirait une grande cuve de laboratoire remplie de mercure oxydé. Nous longeons bientôt cette crique tout le long de la grève. Au bout d'une heure nous faisons halte, nos éclaireurs prennent leur essor et, les dispositions de sûreté arrêtées, nous faisons le café.

Sans retard les moulins broient les fèves avec un bruit sourd ; le bois de sapin qui nous abrite fournit un combustible abondant et sec ; l'ébullition commence, le cafetier jette la poudre dans la gamelle, brasse le mélange, ajoute le sucre, y plonge un tison ardent pour précipiter le marc et pousse enfin le cri accoutumé : « Au jus, les hommes ! »

— Le jus ! quel horrible terme ! observa mon capitaine. »

— Significatif cependant et bien justifié lorsque le breuvage aura été dûment clarifié dans le filtre coutumier. »

A ce moment un aide approchait tenant une sorte de poche en laine grise terminée par une houpette. Simple calotte de coton destinée, dans l'esprit de celui qui en dota nos troupes, à préserver du froid le cerveau du militaire ; il a été détourné par nos Bretons de sa fonction et, filtre d'un nouveau genre, fait intime voisinage dans le sac avec des objets d'un ordre véritablement inférieur.

— Evidemment, soupira notre capitaine, que picotait un sourire railleur du sous-lieutenant, nouvel arrivé qui ne connaît pas encore nos Bretons et ne les aime guère... Evidemment, ils manquent de délicatesse, certains raffinements leur seront, longtemps encore, étrangers... Mais comme ils rachètent tout cela...

Voyez, ils nous apportent le premier quart. Quelle bonne expression exemple de servilité mais pleine de déférence... Les braves gens! Pour leur faire plaisir, j'absorberais une décoction de grande gentiane!... D'ailleurs cette calotte a été purifiée par un long usage. Elle a cette teinte brune, inimitable, particulière aux pilons précieux que les pays turcs consacrent à l'écrasement du grain de café dans les mortiers de bois... A votre santé, mes amis!... »

Au revers d'un talus, sur une pierre ou sur un sac, chacun prend place et s'attable. Par gros croûtons qui se ramollissent et s'imbibent les hommes trempent leur pain dans le café brûlant et s'emplissent la bouche. Très frugal, sans gourmandise, facile à nourrir le Breton sacrifie sur ce point à l'humaine sensualité, chacune de ses papilles dégustatrices doit entrer en contact avec quelques particules sapides. Notre médecin-major affectionne une certaine image. Un bon chef, d'après lui, s'ingénie à augmenter le potentiel physique de ses hommes en le munissant d'une charge d'hydrates de carbone et d'albuminoïdes calculée sur le pouvoir assimilateur maximum de l'estomac humain. Mon capitaine, son disciple, se plaît à contempler ses hommes en train de répondre à de tels soins. Un instant il jouit du spectacle. Puis il s'éloigne, escalade un talus, confronte cartes et terrains, se renseigne dans une maison voisine. C'est du potentiel moral évidemment qu'il va s'occuper désormais. La clarté naissante du jour me permet de déterminer exactement en quel lieu la « séance du catéchisme » aura lieu : c'est à l'embranchement de la route de Plounez à Plourivô et du vieux chemin de Pontrieux à Paimpol.



Au point précis coté 87 sur la carte d'état-major voici les vestiges de Castel-Auffret, la forteresse des Normands. C'est une enceinte formée d'un rejet de terre de plusieurs mètres d'épaisseur, que précède un fossé encombré d'un fouillis de branches entrelacées et d'herbes folles. Tout cela ne paraît romain ni dans la situation ni dans le plan. On s'imagine bien au contraire un nid de pirates ainsi placé. Du mirador les guetteurs pouvaient surveiller la haute mer qui se déploie, semée d'îles et d'îlots, là-bas, dans le nord, du côté de Paimpol dont on aperçoit, sur un coteau verdoyant, le beau château de Kersa et des maisons blanches. L'enceinte palissadée défendait les abords du port d'échouage où les Vikings abritaient leurs barques effilées : c'était sans doute la large baie que nous côtoyions ce matin. La forteresse était d'ailleurs très solidement établie d'après un habitant, on a même extrait de Castel-Auffret de fort belles pierres tout récemment vendues. Sont-ce les vestiges de l'établissement qui périt autrefois sous les coups d'Alain Barbe-Torte ?

Je parcourais curieusement ces retranchements, quand un appel de mon capitaine m'attira quelque trois cents mètres plus loin dans l'ouest. Je le trouvai en contemplation devant une très vieille croix de granit, d'un modèle rare, enfoncée dans un recoin de chemin creux. Le temps ou le vandalisme l'ont privée de ses deux branches mais sur le fût large et d'un dessin vigoureux se déchiffre encore une inscription, aux trois quarts effacée, que la fermeté de sa facture a préservé d'une disparition complète.

Je vais chercher la compagnie, qui sera ici aussi bien qu'au carrefour pour l'accomplissement de sa mission. Nos hommes se groupent autour du monument mutilé et notre chef commence son récit.

..

Il y a un millier d'années environ — vers 850 — la Bretagne vivait tranquille sous son roi Nominoë quand une nuée de pirates farouches se rua sur le pays breton. Portés sur de légers navires armés d'éperons de fer ou ornés d'animaux de bronze, ils remontaient les cours d'eau, pour en sortir à l'improviste, semant partout la ruine. Fourbes et cruels, se faisant gloire de leurs mensonges et de leurs meurtres, ils dévastaient tout, brûlaient tout, détruisaient tout, coupaient les arbres fruitiers, incendiaient les moissons, laissant seulement ce qu'ils ne pouvaient emporter, c'est-à-dire, pour employer l'expression navrée d'un vieux chroniqueur : le sol.

La pauvre Armorique résista longtemps. Erispoe, successeur de Nominoë, infligea même de sanglantes défaites aux hommes du nord. Alain le Grand en extermina 15000 près de Questembert. Mais à sa mort des nuées de barbares reparurent, submergèrent la péninsule, s'établirent sur les rivages. violemment déposés les chefs, les machtyerns, les abbés se réfugièrent en Angleterre. C'était vers l'an 897.

Tranquillement les pirates exploitèrent alors leur conquête. A proximité de la côte ils eurent des dépôts bien aménagés centralisant le produit de leurs rapines d'où ils l'expédiaient vers la Scandinavie. Sur l'océan c'était l'île de Noirmoutier près de Nantes ; sur la

Manche la forteresse de Plourivo où nous sommes. Richesses et otages s'entassaient là. Jusque vers 938, le système fonctionna sans difficultés; toute résistance semblait éteinte, la France comme nous, affligée du même fléau n'avait pu s'en libérer qu'en cédant une province aux envahisseurs; les Normands de Bretagne espéraient bien que rien ne viendrait les troubler dans la jouissance d'une terre qu'ils estimaient réduite et courbée sous la terreur de leur nom.

Mais il y a au cœur de tout Breton un tel amour obstiné de l'indépendance, un si ferme vouloir de préserver de l'étranger la petite patrie qu'il aime, une foi si grande dans sa durée indestructible que ce calme n'était qu'apparent. Un patriote, l'abbé de Landévennec, préparait en secret les moyens que devait mettre en œuvre un jeune vengeur en train de grandir à la cour du roi d'Angleterre son parrain; Alain petit-fils d'Alain le Grand celui que l'on devait appeler plus tard Barbe-Torte. D'humeur belliqueuse, plein d'audace, l'adolescent préférait à tout autre chose la chasse et le tournoi. On l'avait vu, bâton en main, affronter des ours et des sangliers dans leur bauge. L'heure venue, il vint offrir la bataille aux Normands de Plourivo sur le terrain même que nous occupons aujourd'hui. Les pirates se formèrent le dos à la mer, ayant, selon toute vraisemblance, leurs retranchements comme points d'appui.

Les deux armées en présence différaient profondément d'aspect. D'un côté des hommes grands, bien découplés, bien nourris, au teint frais, aux cheveux ardents, aux yeux bleus, armés de javelots et d'épées épaisses tranchant des deux côtés. Tout enveloppés de mailles, ils étaient parés de bijoux de filigrane

et de bronze, fruits de leurs rapines et leur armure souple mettait en relief des muscles saillants dont ils s'enorgueillissaient. En ces temps reculés la vigueur physique constituait la principale qualité du soldat. C'est en saignant le légionnaire que les généraux romains avaient coutume de le punir d'une grande faute ; affaiblir le guerrier c'était le dégrader.

Du côté breton on voyait des hommes bruns, plutôt petits, gauches d'aspect quelquefois, aux cheveux flottants. Vêtus de peaux, pour la plupart armés d'arcs, de lances et d'épées rouillées, mais de bonne pointe, ils s'abritaient derrière de longs boucliers peints. Leur cavalerie nombreuse caracolait sur de petits bidets poilus, rustiques, aux jarrets d'acier.

Combattants d'occasion pour la plupart, ils avaient quitté un à un leurs huttes d'argile et de chaume pour se grouper par poignées dans les grandes fermes, cernées de palissades, des machtyerns. Ceux-ci les avaient conduits à Barbe-Torte auquel ils s'étaient abandonnés tout entiers avec cette qualité de race, précieuse entre toutes, la docilité complète aux ordres du chef de guerre. Une haine violente les animait contre l'étranger ravisseur de leurs biens, meurtrier de leurs enfants et de leurs femmes. Il fallait en purger le sol même au prix de sa vie.

Le contraste était en résumé très grand entre les deux armées ou plutôt entre les deux races en présence : d'un côté plus d'unité, de cohésion, de beauté, de force physique, de l'autre plus de force morale : des âmes ardentes sous une enveloppe rustique, un furieux amour de la liberté et de la patrie, de l'abnégation, de l'ardeur généreuse. Et ceci vainquit toujours cela.

La France a connu elle aussi une journée de ce genre,

celle de Bouvines, où nobles, bourgeois, paysans, spontanément arrachés à la glèbe se réunirent dans un même élan généreux. Sous le commandement d'un chef de valeur, organisés eux aussi — rencontre curieuse — par un ecclésiastique : l'évêque de Senlis, ils coururent sus à un envahisseur hautain si persuadé du succès qu'il avait dépecé d'avance, avec méthode, tout le sol qu'il se proposait d'acquérir. Là aussi le patriotisme, la foi vive en un idéal, l'effort collectif des hommes de même sang triomphèrent. Et de la tuerie bienfaisante la France sortit plus vivante, plus énergique, plus fière, plus confiante en sa durée.

Eh bien ! par ses résultats matériels comme par ses conséquences morales la bataille de Plourivo est comparable à celle où naquit l'idée nationale française. Vouloir le développer exigerait trop de temps. Qu'il vous suffise de savoir que les Normands furent complètement défaits comme les Anglo-Allemands de Bouvines.

Et ce fut à travers les landes une chevauchée folle de cavaliers bretons lancés à la poursuite des vaincus, les talons aux flancs, courbés sur l'encolure, au galop, la lance au poing, les cheveux tendus comme une fantastique crinière. Les Normands affolés tentèrent peut-être une dernière résistance du côté de Lan-Cerf, mais, rompus définitivement, furent précipités dans la mer. L'anse des Grillons — Toui an Houilled — fut vraisemblablement le théâtre de cet épisode tragique.

*
*
*

Pendant que mon capitaine parlait, j'observais mes hommes. Ils restaient attentifs. De temps à autre leurs yeux se portaient sur la vieille croix mutilée, témoin vénérable d'un passé lointain et glorieux

En dépit de ce qu'en pense notre sous-lieutenant sceptique, de pareilles leçons ne sauraient rester stériles. Certes tous n'en restent pas marqués, seuls les meilleurs reçoivent l'empreinte, mais l'élite la conserve et continue la tradition. Ne réussirait-on même qu'à s'attacher ses subordonnés, que le résultat serait encore singulièrement enviable. En tout pays le soldat aime qu'on lui montre de l'intérêt, qu'on le traite en collaborateur ; le Breton y tient peut-être plus qu'un autre. Usez de hauteur avec lui, il se fermera bien vite et se confinera, pour toujours, dans un isolement farouche et obstiné.

..

La critique de la manœuvre se fit non loin de Castel-Auffret. Nous en profitâmes pour visiter Lan-Cerf avant le déjeuner. Sur un sentier tapissé de bruyères nous aperçûmes soudain une croix massive, d'un dessin vigoureux, dressée tout à l'appui d'un haut talus, en plein champ. C'est une superbe pièce d'un mètre 70 de haut, épaisse de vingt centimètres, faite pour défier les siècles. Tout la distingue des calvaires habituels : son dessin, sa situation inaccoutumée, la puissance de sa facture. Elle date certainement des époques carlovingiennes et commémore un épisode de la bataille. Lequel ? — répondre est impossible. Peut-être le point d'un retour offensif et d'une nouvelle rupture des pirates, peut-être celui de la chute de quelque chef important. Cela seul est hors de doute : qu'elle est belle et curieuse, qu'elle nous vient de générations très éloignées, sensibles comme les nôtres aux gestes vivifiants des ancêtres, qu'elle mérite, par conséquent,

un abri contre les mutilations sacrilèges dont a souffert sa contemporaine du plateau.

Deux autres croix se font face dans le cimetière de la chapelle de Lan-Cerf ; sœurs évidentes des deux autres, elles ont de 0^m75 à un mètre seulement de hauteur. A leurs pieds on a trouvé de nombreux ossements : ce sont des monuments funéraires. Elles contribuent à former un ensemble commémoratif très complet attestant l'importance qu'accordèrent nos aïeux à la bataille de Plourivo.

Longuement nous les contemplâmes, puis nous fîmes le tour de l'enclos cherchant à nous pénétrer du site de caractère très breton dont elles s'enveloppent.

Le Bouvines Armoricaïn nous parut avoir un sort plus enviable que celui de France. La chapelle de Lan-Cerf n'a pas la galerie belle mais inachevée de la nef flamande où de bons Français tentèrent un jour d'exalter les combattants de 1213, du moins n'y éprouve-t-on pas l'amère sensation d'un effort patriotique avorté.

Enveloppée d'un fouillis d'arbres, décorée de cette exquise patine dont se revêtent les pierres qui nourrissent depuis des siècles les lichens et les mousses, elle a le charme intime et mystérieux des antiques oratoires de Bretagne. On y entend bien la voix des morts ; un peuple doux et paisible, dont vous sèrez bientôt, vous entouré et vous accompagne sous les voûtes sombres ; rien ne vous distrait de vos pensées ; votre tendresse s'y échauffe encore pour tous ceux qui périrent au cours des vicissitudes nationales.

Puis, quand de la terrasse on aperçoit à travers les branches la nappé miroitante où s'engloutirent les Vikings, on éprouve ce sentiment fortifiant de continuité dont l'âme traditionaliste de Barrès s'emplis-

sait voluptueusement sur les sommets de Sainte-Odile. Des gabarres glissent vers la haute mer, des torpilleurs évoluent en remontant le courant qu'ils refoulent ; sur les barques pansues comme sur les cuirassés agiles, on sait que veillent les mêmes hommes dévoués, têtus et forts, dignes petits-fils de ceux qui dorment au pied des vieilles croix de pierre.

Accordez quelques soins aux germes excellents que ces gens recèlent dans leur cœur, faites que les sophismes criminels n'y poussent point leurs racines empoisonnées, ils aimeront leur patrie comme l'aimaient, il y a dix siècles, les bons compagnons de Barbe-Torte, c'est-à-dire en simples décidés au sacrifice suprême simplement consenti.

*
**

Nous retrouvâmes le régiment dans une sorte de vallon d'Arcadie étroit et profond contrastant avec l'âpreté des landes voisines. Nous déjeunâmes assis sur un des coteaux. En face de nous plusieurs compagnies avaient pris place sur des escarpements couverts de landes courtes et de bruyères.

Dans la lumière douce, sous le voile léger de fumée gris perle qui s'élevait des feux, le rouge garance et le bleu des uniformes, fondus en une sorte d'harmonie violette teintée de mauve, se détachaient d'une façon délicate sur le vert clair des herbes. D'un groupe assis sur un amas de pierres — l'état-major du régiment — jaillissaient de temps à autre des étincelles brillantes.

Cet or discret, ces teintes d'un léger pourpre, l'argent des nuages, le bleu du ciel contribuaient à composer

un ensemble dont la contemplation enchantait toute la durée de notre repas.

— Avouez, dit tout à coup mon capitaine en s'adressant au sous-lieutenant, avouez que la Bretagne est bien belle.

— Belle et brave, répondit en souriant notre jeune compagnon.

— Et riche d'exemples, ajoutai-je encore.

Commandant DE MALLERAY.



DIEU N'EXISTE PAS



Est-il un Dieu ! Non ! Non, dit l'impie en lui-même,
Le nier sottement, c'est l'insulte suprême ;
Si Dieu n'existe pas, d'où vient donc ce soleil ?
Qui parmi les humains peut créer son pareil ?
L'existence de Dieu vous est inopportune ?
Changez donc pour un mois les phases de la lune
Sur un léger ballon montez au firmament,
Aux étoiles du ciel, donnez le mouvement,
Si vous ne le pouvez, dites votre impuissance,
De Dieu n'essayez pas de nier l'existence.
Refusez-vous de voir dans la splendeur des cieux
La lumière du ciel qui vous crève les yeux ;
Voulez-vous que ce Dieu seulement pour vous plaire,
Fasse un nouveau soleil, une nouvelle terre ;
Pourquoi n'êtes-vous pas du Conseil de Celui
Qui dit : Lumière, sois, et la lumière a lui.
Mais quittons un instant ces astres grandioses,
Examinons de près les plus petites choses ;
Or pouvez-vous compter les sables de la mer ?
Pouvez-vous comprimer les éléments de l'air ?
Avez-vous jamais pu comprendre une merveille,
La fleur, le papillon, l'industrielle abeille,
Les mystères du sol, la croissance du blé ?
Et du plus petit fait possédez-vous la clé ?
Ecoutez le tic-tac d'une petite horloge,
La chose vous ravit, vous en faites l'éloge ;
Vous voyez un ensemble, une combinaison
Et de ce beau travail vous cherchez la raison.

Une invisible main qui pousse cette aiguille
Derrière ce rouage une étincelle brille,
Là vous comprenez bien qu'il vous faut un moteur,
Et vous niez à Dieu le nom de créateur.
Aveugle, vous passez sur la terre et sur l'onde,
En fermant les deux yeux pour ne pas voir le monde,
Vous voulez son soleil pour diriger vos pas.
Et vous dites encor : non, Dieu n'existe pas !

ABBÉ BRÉLIVET.



GILLES DE BRETAGNE

DANS

LES CACHOTS DU CHATEAU DE TEILLAY

Qui supposerait jamais, en voyant l'humble bourg de Teillay que cette localité fut jadis qualifiée de ville ? Il est vrai qu'à cette époque un redoutable château reflétait ses tours et son donjon dans un bel étang, et était le rendez-vous de nombreux et puissants seigneurs, et de nobles et jolies dames.

Lorsque les grandes chasses avaient lieu dans la forêt de Teillay, les équipages, les chevaux, les meutes arrivaient, et il fallait des gîtes et des auberges pour loger toute la valetaille qui n'avait pas de place au château.

Si, de nos jours, les gares de chemin de fer donnent naissance à des villages qui deviennent des villes, c'étaient alors les églises, les châteaux, les abbayes et les couvents qui créaient les paroisses.

Les habitants de Teillay attendaient toujours avec impatience le retour de ces fêtes en forêt qui les enrichissaient. Le moment arrivé, les tavernes ne déssemplissaient ni jour ni nuit, les fûtées soubrettes couraient embrasser les marmots dont elles étaient les marraines, les pages rimaient des madrigaux, et les belles dames s'en allaient rêver dans les bocages aux bras de leurs amoureux.

Outre les sires de Châteaubriant, il y avait en résidence à Teillay, les officiers de la justice seigneuriale, les agents de l'administration domaniale et le personnel du monastère de Saint-Malo-de-Teillay, ayant toujours à sa tête une prieure appartenant aux premières maisons de France.

Le calme le plus profond a remplacé le bruit et le mouvement. Les princes et les princesses ont fui à jamais ce bourg, qui n'a conservé que des souvenirs, des traditions, et, dans l'architecture de ses habitations, une certaine originalité.

Son nom de ville lui venait sans doute de son chemin pavé, ou voie romaine (1) qui la traversait dans toute sa longueur, de son église de Notre-Dame, de son auditoire (le seul édifice encore debout), de ses maisons à portes ogivales et à pignons sur rue, et de ses tourelles suspendues dont aucune n'a résisté aux outrages du temps. Le nom seul de la rue des Tourelles a survécu.

Au dire d'Ogée (2), les habitants de Teillay payèrent annuellement, avant la Révolution de 89, un droit de porte de ville au prince de Condé, seigneur de Châteaubriant et châtelain de Teillay. C'est la meilleure raison, dit-il, que l'on puisse donner de l'existence de cette ville aujourd'hui détruite. Il ajoute, comme preuve de la destruction de Teillay, que l'on trouve journellement des vestiges de murs dans les jardins et les prairies voisines.

D'autres historiens sont persuadés que Teillay n'a jamais eu de portes.

Nous citerons, comme curiosité, une enceinte de fos-

(1) Voie de *Juliomagus* (Angers) ou de *Combaristum* (Combrée), se dirigeant vers la Basse-Bretagne.

(2) *Dictionnaire de Bretagne* (commune d'Ercé-en-Lamée).

sés qui porte le nom de cimetièrè *des Croix-Brault*, et qui rappelle peut-être le souvenir d'une bataille livrée à cet endroit.

Chose assez singulière, aucun auteur n'a pu découvrir l'époque exacte de la construction du château de Teillay, et, chose plus étonnante encore, la date de sa destruction. On ne peut donc hasarder que des suppositions.

Tout à côté de Teillay, à la place qu'occupe la petite chapelle de Saint-Eustache, d'anciens retranchements en terre évoquent seulement dans l'esprit des savants, le passé du vieux château dans lequel séjourna la duchesse Constance et où, plus tard, Gilles de Bretagne fut fait prisonnier.

On voit encore une double enceinte de hauts talus et, sous les épines, la base de plusieurs tours. Cette place forte devait avoir beaucoup d'analogie avec celle de Derval (château de Saint-Clair).

Elle était entourée, d'un côté par la forêt, et de l'autre par un grand étang. Pour y arriver il fallait franchir un double rempart et de larges et profondes douves, toujours remplies d'eau. Le second rempart était flanqué de cinq tours dont les contours, comme nous l'avons dit, se dessinent encore au milieu des broussailles.

Au milieu de ces fortifications s'élevait le donjon aux assises reposant sur une butte faite de main d'homme.

L'étang desséché a été remplacé par une vaste prairie, et les ronces dérobent aux regards tout ce qui reste du château de Teillay.

Cette forteresse remontait, suppose-t-on, au X^e ou XI^e siècle. Elle devait, dès à cette époque, appartenir aux seigneurs de Châteaubriant qui l'ont, d'ailleurs, tou-

jours conservée, et qui prenaient le titre de châtelains de Teillay.

On lit ce qui suit dans le Dictionnaire d'Ogée : « *Ce fut dans la forêt de Teillay que le comte de Chester arrêta son épouse la duchesse Constance pour la livrer prisonnière à Richard I^{er} d'Angleterre.* »

Ce n'est pas exact. L'infortunée duchesse de Bretagne séjourna bien au château de Teillay, mais n'y fut point arrêtée.

Rétablissons les faits :

La malheureuse veuve du duc de Bretagne, séparée violemment de son fils Arthur, poursuivie sans repos ni trêve par un beau-père ambitieux et méchant, vint, vers 1195, se mettre sous la protection de son brave et vaillant défenseur Geoffroy II, baron de Châteaubriant. Celui-ci, heureux et fier d'une pareille marque de confiance, cacha la princesse dans sa formidable demeure de Teillay, se tenant prêt à verser pour elle jusqu'à la dernière goutte de son sang.

C'était une nature noble et dévouée que ce Geoffroy dont l'existence entière se passa à combattre les Anglais, persécuteurs d'Arthur de Bretagne et de sa mère, et qui déploya toute sa force et toute sa volonté à défendre la sainte cause à laquelle il avait voué sa vie.

Conseiller intime de la duchesse, on le vit toujours près d'elle quand elle eut besoin de son appui. A Saint-Malo-de-Beignon il acclama, en compagnie des évêques et des barons ses frères d'armes, le couronnement d'Arthur, et après l'assassinat de ce jeune martyr, il fut un des premiers à vouloir venger le crime commis dans la tour de Rouen.

Les hautes murailles crénelées du château de Teillay abritèrent pendant quelques semaines la pauvre prin-

cesse qui, malheureusement, n'y resta pas assez longtemps. La fatalité, hélas ! s'attachait à ses pas. A peine sortie de Teillay elle ne peut échapper aux recherches des Anglais ses ennemis, qui la firent prisonnière à Saint-James-de-Beuvron en Normandie.

Les événements des XIII^e et XIV^e siècles durent être funestes au château de Teillay qui n'assista pas en spectateur indifférent, d'abord à la guerre que soutinrent, en 1222, Pierre Mauclerc et le baron de Châteaubriant contre Amaury de Craon et les seigneurs bretons ; puis plus tard — de 1338 à 1364 — à la lutte désastreuse de la succession de Bretagne. Ces dernières guerres, surtout, achevèrent probablement la destruction des tours et des fortifications. Le donjon seul survécut puisque nous savons, aujourd'hui, de source certaine, qu'en 1446 il servit de prison à une autre infortune.

On a cru pendant longtemps que Gilles de Bretagne avait été renfermé dans les prisons de Châteaubriant pendant que son frère poursuivait, avec toute la haine dont il était capable, l'infâme procès qu'il lui avait intenté.

C'est une erreur. Une supplique des habitants de Teillay adressée, en 1452, à Guy de Laval, nous apprend que ce fut dans les cachots du donjon de Teillay que François I^{er}, duc de Bretagne, fit enfermer la jeune victime.

Le passage suivant de cette supplique est suffisamment clair pour ne laisser aucun doute :

« Au temps que messeigneurs, vos prédécesseurs, seigneurs de Châteaubriant, demeuraient en votre château de Teillay, lequel est abattu et délaissé, et au temps que feu monseigneur Gilles fut audit lieu de Teillay pour le temps de cinquante jours, lequel bien informé donna mandement signé de sa main, duquel mandement n'avons aucunement joui pour le cas qui intrevint de mon dit seigneur Gilles, etc. »

..

Il nous reste encore à glaner, çà et là, quelques faits historiques sur Teillay et son château :

Vers 1420, le sire de Laigle se posta dans la forêt aux abords du château de Teillay, se cachant le jour dans les broussailles, rôdant la nuit autour de la forteresse, pour enlever et mettre à mort son beau-frère le baron de Châteaubriant, Robert de Dinan, que Marguerite de Clisson avait fait prisonnier dans le guet-apens de la Trouberde en Anjou.

Le sire de Laigle perdit son temps car Robert était loin.

..

A la fin de l'année 1459, le dernier duc de Bretagne, François II, grand amateur de chasse, mit au défi le seigneur de Chaffaut de prendre autant de gibier que lui dans l'espace d'un mois. Le seigneur accepta le pari et tous deux commencèrent aussitôt leurs préparatifs de chasse.

François II vint à Châteaubriant chez sa cousine, la célèbre Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant, pour de là se diriger sur Teillay avec ses chasseurs et ses oiseaux.

Le prince, dit la chronique, prit tant et tant de gibier de toute sorte que le petit seigneur de Chaffaut en crevait de dépit. Il s'en alla si humilié dans son pays du Bouguenais qu'il fut plus d'un an sans reparaitre devant son souverain.

ADOLPHE ORAIN

Le Gérant : J. LE BAYON.

CONDITION

DES SERVITEURS RURAUX BRETONS

Domestiques à gages et Journaliers agricoles

SUITE (1).

Il y a quarante ans, on écrivait ce qui suit en réponse aux objections des devanciers de M. Jestin. « Une influence puissante pousse les ouvriers de la campagne dans les villes. Le développement de l'industrie y a élevé et y élèvera probablement encore le taux des salaires ; de même que les eaux cherchent à prendre leur niveau, quand elles ne sont plus arrêtées par une digue, de même ceux qui n'avaient qu'une part très médiocre dans la distribution de la richesse, se dirigent naturellement, de toutes les parties de la France vers les points où le travail est plus abondant et mieux rémunéré. — N'est-ce pas l'application d'une loi de justice.

« Quel a été le résultat dans les campagnes ? L'augmentation du salaire agricole. L'émigration rendait les bras trop rares ; pour les retenir il a fallu les payer davantage. Si les plaintes de l'agriculture sont en partie fondées, il n'en est pas moins certain que l'ouvrier de la campagne reçoit actuellement dans tous les départements de la France un salaire plus élevé, et qu'il est beaucoup mieux nourri qu'il ne l'était il y a un siècle. — Cette amélioration de la situation des ouvriers agricoles, à laquelle nous devons applaudir tous, est un produit de la liberté....

(1) Voir la *Revue* de septembre 1906.

« Des objections se sont élevées, à ce sujet,.. parmi les ouvriers des villes qui verraient avec déplaisir — dit-on — (1) que l'introduction des ouvriers de la campagne dans leurs ateliers leur créât une concurrence fâcheuse et tendit à abaisser le taux de leur salaire.

« Il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. Oui, l'affluence des gens de la campagne vers les villes tend, dans une certaine mesure, à modérer la hausse des salaires manufacturiers. Mais que les ouvriers veuillent bien réfléchir un instant à l'objection qu'ils soulèvent et qu'ils se souviennent que, dans un pays constitué sur le principe de la justice et de l'égalité, il n'y a qu'une même loi pour tous. Si l'ouvrier demandait qu'on excluât l'homme de la campagne, le fabricant demanderait qu'on empêchât son concurrent d'ouvrir un atelier à côté du sien ; au lieu d'avoir le choix entre plusieurs ateliers, l'ouvrier se trouverait pour ainsi dire sous la main d'un seul maître, obligé de subir ses conditions ; pour avoir voulu opprimer les autres, il serait à son tour opprimé lui-même. C'est que la liberté n'est pas un expédient à l'usage de telle circonstance ; c'est une grande théorie sociale dont il faut savoir comprendre et accepter franchement les conséquences. »

Dans leur franchise, les ouvriers des villes crient aux travailleurs des champs : restez chez vous. Les théoriciens du socialisme industriel y mettent plus de formes, conscients évidemment de l'arbitraire de leur proposition et font miroiter les « Syndicats ouvriers agricoles ».

Et d'abord, quoi qu'en dise le rédacteur de la *Tribune ouvrière*, nous pourrions contester ce qu'il

(1) Association Polytechnique. Economie industrielle. *Les Corporations et la liberté du travail*. Levasseur (Hachette, Paris, 1866).

avance, à savoir que les ouvriers agricoles constituent la plus grande partie des émigrants, car, à côté de ceux-là, il y a bon nombre de fils de fermiers. Il nous serait facile par exemple, de citer telle commune du pays de Vitré où les enfants des principales familles agricoles ont délaissé la ferme dont ils devaient prendre la direction pour s'établir à la ville. Leur condition était pourtant excellente : ce n'étaient pas des ouvriers ni des journaliers. Ils sont venus tenir boutique en ville, encouragés par l'exemple de quelques-uns des leurs qui avaient bien réussi. Généralement les trois quarts des débitants de boissons viennent de la campagne et sont fils de cultivateurs propriétaires ou de fermiers. La femme tient le débit, l'homme travaille à l'usine ou à l'atelier.

On pourra créer d'excellents syndicats ouvriers à la campagne que ceux-là n'en viendraient pas moins à la ville faire concurrence aux ouvriers urbains.

Le perfectionnement de l'outillage agricole constitue une autre cause de l'émigration (1). Où il fallait né-

(1) En Bretagne, le nouvel outillage agricole n'a pu être, primitivement, cause de l'émigration ; mais, c'est bien plutôt la pénurie d'ouvriers ruraux qui a forcé les cultivateurs à remplacer les bras manquants par des machines. Qu'est-il arrivé ? Ceci : à la première machine qui faisait le travail de deux ouvriers fut substituée une autre machine plus perfectionnée qui prit la place de quatre ouvriers, d'où nécessité pour ceux qui demeuraient au pays de chercher au loin du travail et du pain.

La Bretagne bretonnante, Basse-Cornouailles et Léon principalement, conserve une avance considérable sur la Bretagne galloise au point de vue de l'outillage agricole : avance provenant de ce fait que les ouvriers agricoles émigrent moins facilement en Haute-Bretagne qu'en Bretagne bretonnante (Les ouvriers agricoles de la Bretagne-bretonnante vont en bien plus grand nombre que les « gallos » faire la moisson en Beauce ou en Normandie, et c'est justement en été que le cultivateur a besoin d'aides).

cessairement quatre ouvriers un seul suffit, que voulez-vous que fassent les trois autres à la campagne? Ils n'ont que la ressource de gagner des salaires dérisoires, conséquence de la multiplicité de bras inoccupés ou bien celle d'aller chercher les gains rémunérateurs là où ils se trouvent c'est-à-dire à la ville. Que fera un syndicat contre cette loi naturelle de l'offre et de la demande? Il fallait au cultivateur quatre ouvriers, un seul accomplit maintenant la même tâche, vous ne prétendez pas forcer ce cultivateur à occuper et payer quatre ouvriers au lieu d'un seul.

Le machinisme a eu ce résultat, dans les manufactures et dans les villes, d'activer la production et de lui trouver de nouveaux débouchés, de créer des industries nouvelles qui n'existaient pas avant lui. Les ouvriers de métier privés de travail par l'introduction de la machine-outil ont pu se rejeter sur d'autres industries annexes qui leur ont donné des salaires plus élevés que ceux reçus à l'atelier. A la campagne, l'outillage agricole perfectionné a suscité aussi des industries annexes.

Le journalier d'autrefois, en même temps artisan, fabriquait pendant ses heures de loisirs, les râdeaux, les fourches, les fléaux, les tamis, les vans et combien d'autres outils agricoles que le mécanisme a rendu inutiles. Et ce journalier n'avait pas besoin pour ces travaux d'une mise de fonds considérable, d'un apprentissage difficile. A l'heure présente, il est sans force contre le mécanisme, sans talent pour y coopérer, sans fortune pour l'accaparer. Les ateliers de constructions sont dans les villes et ce sont les ouvriers des villes qui bénéficient d'une partie des progrès opérés dans l'instrument de culture.

• La terre ne pourra produire plus qu'elle n'est capable, son rendement est indéfini, mais non pas infini. Il y a une limite que tous les syndicats imaginables ne pourront reculer, alors que, dans l'industrie, l'outillage (1) perfectionné fait produire chaque jour davantage.

Le salaire agricole augmente en Bretagne et augmentera progressivement, à mesure que les bras se feront plus rares, à mesure que l'instrument de culture sera d'un maniement plus difficile.

En France, les salaires moyens de l'ouvrier agricole en 1892, comparés à ceux de 1882, accusent une diminution presque générale dans toutes les catégories : journaliers nourris et non nourris.

On rencontre les plus fortes diminutions de salaires pour le journalier non nourri dans le Nord et le Centre, une diminution moindre dans le Midi et le Sud-Ouest, une augmentation de 0 fr. 10, en moyenne dans le Sud-Est de la France (Voir *Enquête décennale*, 1892, pages 419-420).

Deux départements bretons, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine, accusent une augmentation moyenne de 0 fr. 06, de 1882 à 1892.

Si nous nous reportons aux tableaux publiés dans la première partie de cette étude, nous y trouvons une

(1) « Quelle expérience ressort des grèves au point de vue ouvrier ? Il ressort cet enseignement essentiel que le but *matériel* des grèves, à savoir l'augmentation du salaire ou le raccourcissement de la journée du travail, n'est au fond que le but *apparent*, le motif *grossier* et *superficiel* ; le bénéfice réel de la grève est ailleurs, c'est la *cohésion ouvrière* grandissante, ce sont les *notions juridiques nouvelles* qui se forment dans la conscience des travailleurs, au cours même de la lutte. » Opinion d'Edouard Berth : *Révolution sociale ou Evolution juridique*, *Mouvement socialiste*. 15 novembre 1904.

Ne pourrions-nous pas en dire autant des syndicats instruments de grèves, tels qu'on les conçoit actuellement ?

hausse générale des salaires du journalier agricole, hausse beaucoup moins sensible toutefois que celle constatée pour le domestique à gages.

Que les prix en Bretagne soient moins élevés que dans d'autres parties de la France : c'est un fait que nous ne contesterons pas. Le salaire de l'ouvrier des champs dépend en effet de trois causes principales : 1° du voisinage des grandes villes industrielles, 2° du coût de la vie, 3° de l'offre et de la demande.

Or, ce qui donne aux salaires dans l'Eure, l'Oise, l'Orne, le Calvados, l'Eure-et-Loir et les environs de Paris leur supériorité, c'est le grand nombre de villes industrielles, le prix élevé des denrées de première nécessité joint à un genre de vie plus raffiné qu'ici ; enfin la pénurie d'ouvriers agricoles que le cultivateur doit essayer de retenir par les hauts salaires.

Le Bulletin de l'*Office du Travail* de janvier 1906 donne les résultats d'une enquête officielle confiée dans chaque département à une commission composée d'un conseiller général, un ingénieur des ponts-et-chaussées, un agent-voyer et un cantonnier (1). Cette enquête était destinée à faire connaître le salaire des ouvriers agricoles se livrant à des occupations similaires à celles des cantonniers.

D'après les résultats publiés, le gain mensuel d'un ouvrier des champs varie entre 50 et 97 francs. Voici les chiffres concernant les régions étudiées ici :

1^{er} GROUPE, entre 50 et 60 francs. — Côtes-du-Nord, 55 fr., — Finistère, 55 fr. — Ille-et-Vilaine, 57 fr. — Morbihan, 56 fr.

(1) Consulter aussi l'*Economiste français* du 17 mars 1906.

- 2^e GROUPE, entre 60 et 70 fr. — Calvados, 69 fr. — Eure-et-Loir, 69 fr. — Loire-Inférieure, 62 fr. 50. — Mayenne, 66 fr. — Sarthe, 69 fr.
- 3^e GROUPE, entre 70 et 80 fr. — Eure, 75 fr. — Oise, 72 fr. — Orne, 75 fr.
- 4^e GROUPE, entre 80 et 97 fr. — Seine-et-Marne, 85 fr. — Seine-et-Oise, (zone rurale) 87 fr. 50.

Nous avons évité, dans notre étude, de donner le salaire moyen par départements, estimant qu'on ne peut obtenir une moyenne logique et réelle qu'en prenant, au lieu d'un département composé de campagnes à culture riche et de campagnes à culture ingrate, des régions peuplées de cultivateurs de même condition, exploitant un sol de même nature et habitant un pays bien déterminé. Il est évident, par exemple, qu'on ne peut se baser sur les chiffres officiels des enquêtes décennales et sur les renseignements publiés par l'*Office du Travail* pour connaître les salaires des Côtes-du-Nord, c'est-à-dire d'une division administrative constituée d'une façon artificielle, où l'on rencontre des cultures aussi différentes que celles du pays de Dinan et de Haute-Cornouailles.

L'élévation du salaire, en Bretagne, se poursuivra d'une façon méthodique, lente peut-être, mais progressive. Elle sera due à l'émigration que cause l'accroissement constant de la population, elle sera le fait aussi d'un besoin général de bien-être qui pénétrera peu à peu dans les campagnes les plus éloignées des centres. Pour hâter cette hausse, faut-il, comme le souhaitent d'aucuns, recourir aux syndicats ouvriers. Nous ne le croyons pas. L'objectif de ces unions est principale-

ment : 1° l'augmentation des salaires, 2° la diminution des heures de travail (1).

La poussée syndicaliste pourrait obtenir une élévation des gages, mais ce résultat ne serait pas durable et les ouvriers agricoles perdraient en indépendance ce qu'ils acquéreraient en argent.

La diminution du travail quotidien est chose impossible, car s'il est facile de régler la journée en hiver, il ne faut pas y songer en été. Parmi ceux qui, en Bretagne, s'occupent de questions ouvrières, des socialistes révolutionnaires du *Breton socialiste* de Morlaix aux syndicalistes de la *Tribune ouvrière* de Rennes, nul ne croit possible une limitation de la journée du travailleur agricole.

Les syndicats ouvriers peuvent avoir leur raison d'être et donner de féconds résultats dans les régions de grandes exploitations où les classes terriennes sont bien distinctes, seuls les syndicats mixtes pourront en Bretagne améliorer le sort du travailleur, parce qu'ils seront la continuation dans la paroisse ou le pays de la vie communautaire qui est celle du paysan breton (2).

(1) D'après le *Mouvement socialiste* (15 mars 1905 : la journée de huit heures), les paysans viticulteurs du midi réclameront « en temps de cueillette du raisin de ne faire que huit heures, au lieu de neuf heures et plus d'un travail pénible entre tous qu'il leur faut fournir maintenant. Ils stipuleront aussi des conditions à côté de celle de la durée du travail, tant pour les journaliers que pour les valets de ferme. »

(2) Les syndicats agricoles ouvriers ont eu en Angleterre (*) leur heure de célébrité. Si les « Trade-Unions rurales » étaient restées purement ouvrières, elles existeraient encore. Mais la poli-

(*) En 1767-1768-1770, le prix moyen du travail agricole en Angleterre est de environ 1 schelling 3 deniers par jour — en 1810-1811 le salaire s'élève à 2 schellings 5 pences (Arthur Young cité par Mac Culloch : *Economie politique*, tome II, page 290).

Les syndicalistes ont toujours repoussé cette forme d'association qui leur enlève une partie de leurs moyens d'action. Les multiples essais d'associations de cette

tique, l'ambition se sont infiltrées en Angleterre comme en France dans les sociétés ouvrières.

En 1877, la Grande-Bretagne compte nombre de syndicats ruraux, entre autres :

1° *L'Agricultural labourers Union* : siège à Leamington, divisée en 29 districts — 1490 succursales, 50.000 sociétaires, revenu en 1876 de Ls. 12.625 soit 316.625 frs. passif de Ls. 10.059 soit 251.475 frs, fond de réserve de Ls. 6843 soit 171.075 frs.

Douze ans après, cette société ne compte plus que 4.660 membres avec un capital réduit à 113.950 frs.

2° La « *Kent and Sussex labourers Union* » : siège à Maidstone, 251 succursales, 13.330 membres en 1877. En 1888 ce chiffre tombe à 8.500 membres.

3° *L'Amalgamated labour league* : 31 succursales, 10.000 adhérents. — En 1888 elle n'existe plus.

L'Union des travailleurs ruraux du Kent et Sussex obtient pour ses adhérents un salaire moyen de 16 fr. 25 et un travail de 58 à 60 heures par semaine. — la *Ligue du travail rural du Norfolk*, 1 fr. 35 par jour et 10 heures de travail quotidien.

(Extrait du Rapport sur les Conditions du travail en Grande-Bretagne. Ministère des Affaires Etrangères.)

Aux Etats-Unis, les syndicats ne réclament point une diminution des heures de travail pour les ouvriers ruraux, bien que la loi des huit heures par jour soit en vigueur dans les industries (Etat de New-York, loi de 1848, — Illinois etc) ; mais ils demandent une augmentation de salaires — Ceci les oblige à acquérir une instruction beaucoup plus développée, en raison du perfectionnement de l'outillage agricole et des procédés scientifiques mis au service de l'agriculture. L'ouvrier agricole du *Kentucky* gagne, non nourri, 85 fr. par mois ; celui de *Iowa*, 125 fr. Nourri, ce salaire est de 55 fr. et 85 fr. en moyenne. — Dans le *Dakota*, le gain mensuel est de 125 fr. — *L'Etat de Chicago*, le *Colorado*, 170 fr., non nourri.

Comparés aux prix de France et de Bretagne, ceux des Etats-Unis accusent une différence sensible qui tient, d'une part, à l'émigration vers les villes qui sévit en Amérique comme partout et, pour beaucoup, à une culture plus rationnelle de la terre (*Rapport sur les conditions du travail aux Et.-Un.* par le marquis de Chambrun, avocat conseil de la Légation de France aux Et.-Un. 1891).

forme tentés dans les villes ont semblé leur donner raison, car ils furent presque toujours infructueux.

Ceci est un résultat de la division profonde qui s'est établie entre employeurs et employés à la faveur des doctrines socialistes. Avant la disparition de la petite industrie, les différends surgissant entre patrons et ouvriers, se réglait à l'aimable : le syndicat mixte existait tacitement.

Les syndicats agricoles sont nombreux en France, et s'y développent d'une façon progressive et continue. En 1898, on en comptait 2.306 en plein fonctionnement (1). En 1904, l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France a groupé 1.100 syndicats se décomposant de la façon suivante : 705 syndicats communaux, 263 cantonaux, 81 d'arrondissements et 51 départementaux.

Leurs membres étaient au nombre de 350.000 ainsi repartis : 70 0/0 exploitant eux-mêmes, 10 0/0 faisant exploiter, 15 0/0 fermiers et 5 0/0 ouvriers agricoles.

D'après les documents officiels (2) la progression des syndicats agricoles a été la suivante :

Année 1890, 234.000 membres.	Année 1903, 599.000 membres
» 1895, 403.000	» 1904, 620.000
» 1900, 513.000	» 1905, 660.000

en chiffres ronds. Les deux années les plus récentes (1904 et 1905) donnent

Année 1904, au 1 ^{er} janvier, 2.592 syndicats avec 620.048 adhr.
» 1905, » » 3.116 » » 659.000 »

Le département d'Ille-et-Vilaine est au nombre des 18 départements comptant plus de 10.000 adhérents (13-

(1) Zolla, *Les Questions agricoles*, Paris, Alcan, 1898.

(2) *Annuaire des syndicats professionnels*, publié par le ministère du Commerce ; année 1904-1905, Imprimerie Nationale.

047) en totalité propriétaires de terres ou cultivateurs fermiers.

Si nous prenons les syndicats professionnels patronaux et ouvriers, qui diffèrent des syndicats agricoles proprement dits, nous trouvons pour toute la France :

GROUPES PROFESSIONNELS

	Nombre de syndicats	Nombre de syndiqués	Proportion p. 100 des syndiqués
Agriculture, forêts, pêches			
(syndicats patronaux). . .	166	27.431	1,14
(" ouvriers). . .	374	45.014	1,32

De ces derniers, la Bretagne n'en possède aucun. Les travailleurs des champs entrent pour une part infime dans la composition des syndicats agricoles ordinaires et ce, de par le but exclusivement commercial de ces sociétés qui sont plutôt des coopératives d'achat et de vente. Nous sommes en droit de reprocher aux syndicats bretons leur égoïsme qui tend à creuser un fossé entre ceux qui travaillent la terre et en possèdent une partie et les autres, ceux qui travaillent et ne possèdent rien. Si, en Bretagne, se fondent des sociétés agricoles exclusivement ouvrières, les propriétaires, cultivateurs et fermiers en seront la cause certaine et supporteront des premiers les conséquences de leur étroitesse d'esprit (1).

Le barde Charles Rolland, de Guerlesquin, avait

(1) Ce reproche s'adresse principalement à ceux qui ont la prétention de diriger les syndicats agricoles bretons ; le cultivateur fermier ou petit propriétaire souhaite, lui, une extension des attributions des syndicats. Il serait désirable que des encouragements et des récompenses fussent décernés non pas seulement pour la bonne tenue des fermes, mais aussi pour tout ce qui a trait aux domestiques : hygiène, instruction agricole, logement, etc.

absolument raison lorsque, s'adressant aux travailleurs agricoles de la première circonscription de Morlaix, il leur disait, dans sa profession de foi de mai 1902 (élections législatives) : « Ouvriers agricoles qui gagnez à peine de quoi joindre les deux bouts, remarquez que pour vous on n'a jamais rien fait. On prétend même que vous gagnez trop, on s'étonne que vous ne fassiez pas d'économies, vous qui n'avez seulement pas le nécessaire... »

(A suivre).

JEAN CHOLEAU.



« COUPS DE CRAYON »

(Suite)¹.



XI.

*Nuit d'été en Auvergne. — Barons
de la Banne d'Ordenche.*

Il peut être dix heures. Il fait un grand vent et la coupe immense du ciel est d'une pureté de gouffre. Autour de l'étoile polaire le firmament s'est mis en mouvement, entraînant avec lui des milliers de mondes qui passent du zénith à notre horizon comme les aiguilles d'une horloge éternelle.

Dans le silence et l'obscurité parfumée de cette nuit d'été, on se sent étreint d'angoisses sans nom à se trouver placé ainsi seul — et brusquement — en face de ces épouvantables problèmes de l'Espace et du Temps.

En haut, le ciel tourne toujours... Et les étoiles passent : rouges et mornes comme l'œil d'un cyclope ouvert dans la nuit, tremblantes et voilées comme les eaux d'un lac où la lune balancerait ses feux.

La nuit, qui charrie toutes ces étoiles, en déverse toujours de nouvelles légions sur nos têtes. Parfois elles s'allument brusquement comme un diamant au front

(1) Voir la *Revue* de juillet 1906.

de la Nuit. Parfois elles semblent doucement éclore au fond d'un effroyable gouffre. D'autres, dont les blancheurs lactées se poursuivent deux à deux, mettent un vol de blancs papillons dans les prairies éternelles.

Toutes ces masses, qui roulent sur nos têtes laissent dans la profondeur des cieux je ne sais quelle poussière de diamants. L'haleine des grands pâturages et des bois, pompée par la nuit, monte et se répand en capricieuses volutes. Toute la montagne chante alentour, s'interrompant parfois en silences pleins d'épouvante. Alors c'est le tour des oiseaux de nuit de lancer, dans le grand silence, leurs appels alternés. Et, dans ces récitatifs mélancoliques, plane je ne sais quelle angoisse et quelle inquiétude — dont l'âme elle-même est étreinte — à entendre ces petits chanteurs invisibles dont les voix brèves éclatent à tout moment comme un applaudissement moqueur ou le signal d'un perpétuel commencement.

XII

Septembre 19.. — Château de la Maillardière. (Les Sorinières, près Nantes).

Ce fut un soir de septembre, que pour la première fois je vis la Maillardière...

La journée a été extrêmement douce et calme, — toute baignée de lumière dorée. Des écharpes de brumes pâles traînent sur les bois, les ruisseaux clairs et les terres noires ; et cela donne aux campagnes muettes un charme discret de mélancolie et d'intimité.

A l'est, par où je suis venu, des pommiers coupent la vue ; les vergers resserrés autour des fermes basses se dépouillent au vent du soir. Au bout d'un sentier, les

grandes terres de labour commencent et arrondissent leurs flancs noirs vers le fond du vallon. Deux minuscules vallées en sortent et semblent vouloir embrasser l'horizon. De fait, on les suit jusqu'aux extrêmes limites de la plaine où des grands rideaux d'arbres fraternellement alignés soulignent la route nationale. Là, on perd de vue les petites vallées, parce que c'est trop loin et que l'haleine des labours et les vapeurs des ruisseaux troublent souvent de ce côté la transparence de l'air.

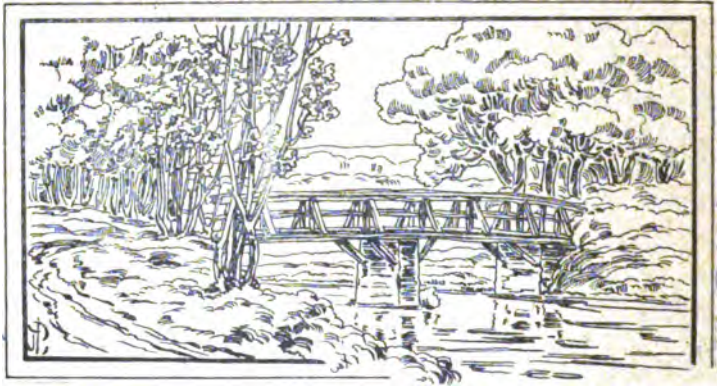
De l'autre côté du vallon, les coteaux se dessinent montueux et boisés. D'en bas, ils semblent peut-être une coupe ; d'en haut, cela paraît un gouffre. C'est un fouillis inextricable d'arbres de toutes essences. Sur le fond sombre des pins, les chênes déploient leur feuillage roux. De ci, de là, des bouleaux, des ormes émergent de cette houle feuillée et complètent de leurs nuances éteintes la gamme des couleurs de cette frondaison automnale. Tout le bois se balance, se côtoie, mélangeant les ramures, fondant les teintes en un chaos roux et pourpré qui ressort violemment de l'entonnoir des terres brunes.

Un brouillard fluide monte du vallon et sur les labours se dépose en léger duvet. Sur les coteaux, ployant et déployant ses voiles, il ajoute aux charmes de la nature ceux de sa prestigieuse mobilité : tantôt laissant transparaître les couleurs éclatantes — bien qu'amoindries — des arbres ; tantôt les enveloppant de son manteau diaphane et ouaté dont l'œil se plaît à contempler la douceur et le perpétuel balancement. Au milieu du moutonnement profond du bois, l'arrête moussue d'une toiture s'accuse.

C'est la Maillardière. J'entends d'ici les cris des bêtes et les appels des valets, que je ne vois pas. Ces

bruits qui viennent d'en bas, ces mille rumeurs qui sans cesse emplissent l'éternel silence des campagnes sortent du bois profond comme une chanson très attirante, comme un irrésistible appel : — c'est la voix de la Terre, qui s'élève dans le calme du soir....

Pour entrer dans le vallon il faut suivre le cours du ruisseau. De ce côté des coteaux tout est roux de fougères sèches et de soleil caressant. Avec les affleurements de rochers rougeâtres qui trouent le sol, cela fait un bizarre assemblage, chaud de couleur et comme poudré de teintes d'automne.



Le ruisseau, que je longe, se sauve en musardant, toujours voilé de mousse et d'herbages, de lianes de plus en plus fragiles, et fines, et minces jusqu'à laisser voir par en-dessous le mystère mobile des eaux brunes.

La campagne prend de plus en plus un air de profonde tristesse et d'insondable mélancolie que tout contribue à accroître et à enraciner. Sous les arbres, des milliers de choses rousses gisent avec des gestes et des attitudes quasi humaines, — achevant de blémir, de se faner. Tout ce qui a été la splendeur verte des arbres, le

murmure frais des ramures est à terre et craque sous le pied avec un froissement de satin. Il traîne sur le sol comme une lumière blonde qui semble avoir conservé d'exquis rayons de soleil, des teintes de doux flamboiements dont les arbres s'éclairent par en-dessous et se teignent de reflets dorés. L'on se demande si ces lueurs descendent filtrées des cimes mouillées ou montent des feuillées, douces et carressantes comme un crépuscule.

Les tristes étangs, à la saison d'automne, se sont couverts d'une crème verte, qui les fait paraître extraordinairement glauques et mornes. Quelques poules d'eau s'ébrouent ou glissent à la surface, laissant derrière elles un imperceptible sillage dont les bords se referment lentement — comme une tombe. Une poignante mélancolie se dégage de ce paysage de rêve et m'opprime étrangement. Au près de ces grands étangs silencieux, le château morne, des murs à demi ruinés qui, la tête penchée, regardent, pensifs, les lierres — qui ne meurent pas, eux... — les escalader et perfidement étendre petit à petit sur eux un manteau d'oubli.....

Une inconcevable torpeur est partout répandue : — torpeur de choses qui sommeillent là depuis des siècles et qui ont vu, sans jamais changer, les feuilles verdier et se faner tour à tour... !

XIII

Avril 19.. — Sur les bords de la Sèvre-Nantaise.

Six heures. — Des moulins de Portillon où nous avons passé la nuit.

Au point du jour, une brume légère s'est levée, toute pure, toute fraîche, toute parfumée, et pétrie de lu-

mière. Elle est grise, d'un gris d'oiseau, grise comme le duvet soyeux des bergeronnettes sauvages.

Déjà les cimes s'argentent. Dans le ciel que l'aube inonde, c'est une lueur fraîche et rose ; au jeu des premiers rayons du soleil, la brume s'irise et s'épanouit en incomparables nacures.

On sent, dans toute la nature, la poussée déjà victorieuse des sèves, la vie partout à longs flots répandue. Et, tout à coup, au signal d'un petit vent frais dont l'archet invisible fait vibrer en notes cristallines toute la coupe des cieux, le voile se déchire et découvre à nos pieds la vallée de la Sèvre-Nantaise radieuse et ensoleillée.

Une lueur rose, vibrante, dans la pâleur du jour naissant, effleure les cimes des coteaux et se répand comme une tache d'huile mauve, sur les bois et le dos des coteaux. C'est l'aube qui prend la campagne dans les plis de sa robe et contre elle la tient doucement pressée. Tout en palpite, même les fumées grêles des chaumières, si calmes jusque-là, qu'on les eût dit endormies et que le frisson matinal du vent déplace maintenant en minces filets, tremblottants et indécis comme le souffle des vieilles fileuses endormies au coin des foyers.

Au-dessous des moulins, coule, gracieuse, presque féminine par son charme mystérieux, la Sèvre.

La Sèvre : un joli nom qui évoque des bruits d'oiseaux et de taillis ombreux. C'est la joie de la vallée, cette rivière. Des moulins, on la voit en avant, en arrière, se replier sur elle-même comme si elle se trouvait bien entre ses vertes rives et qu'elle y voulût rester toujours.

Maintenant le soleil baigne doucement les moulins

de sa lumière ardente. Un ravin s'éloigne en pente douce des deux moulins ; un petit chemin creux y serpente, crypte sombre au toit dentelé d'azur. On croirait s'enfoncer dans les entrailles de la terre. Sur les talus escarpés les mousses ont tendus leurs tapis. Aux pieds des yeuses le printemps épuise ses richesses : tantôt groupant en bouquets éclatants les primevères sauvages, les jonquilles, les hélianthèmes, les vipérines, les polygalées roses et bleues et des tulipes d'un rouge fer ; tantôt les dispersant négligemment sur l'herbe drue comme les épis échappés aux glaneuses matinales. Longtemps nous suivons ce petit chemin, ne songeant à rien, ou plutôt, songeant à tout : au printemps nouveau-né, aux fleurs écloses, à la nature en fête... Puis, sans nous en apercevoir nous débouchons dans la cour d'un vieux château, tapi au fond du vallon et des bois : une vieille cour spacieuse, où l'herbe a depuis longtemps établi son domaine.

Neuf heures. — Nous regagnons les bords de la Sèvre, où une barque nous attend. Depuis ce matin, le vent a fraîchi ; il ride la surface de l'eau, qui incessamment clapotte contre le bordage. Le vent d'est nous oblige à courir des bordées ; la barque s'incline et s'avance lentement, l'étrave soulevée par le froissement des eaux. Au passage du bois de la Frémoire, calme plat. La voile oscille de côté et d'autre, et claque le long du mât, comme un cygne blessé bat de l'aile. La Sèvre fait un coude à cet endroit ; sur la nappe claire de la rivière, au milieu des prairies rousses bordées de tamarins, de saules blancs et de peupliers frileux, on se croirait dans un lac minuscule. Les arbres sont d'un vert léger, presque du jaune doré du soleil. La note dominante du

tableau est la transparence ; toute la nature a la même couleur, — la couleur de la vie qui revient. Soudain, au sortir du bois, le vent nous reprend et nous filons à belle allure jusqu'au château du Coin.

Au Coin, la scène change : la Sèvre oblique vers l'est tandis qu'à l'opposé se creuse la vallée de la Petite-Maine.

La gorge se fait subitement plus profonde, l'ombre plus épaisse sur les coteaux. Tour à tour indolente ou rapide, la Petite-Maine semble converser avec la terre de ses rives, grasses et plantureuses prairies. Là, de grands bœufs couchés, et rêveurs immobiles parmi les joncs du bord, semblent, de leurs prunelles infiniment mystérieuses, sonder l'inconnu de la jolie rivière, mystérieuse elle aussi.

Celle-ci prodigue largement la fécondité, et la terre la lui rend. L'été, les arbres de ses bords secouent sur les ondes, dans un frais friselis de feuillage, une pluie de fleurs ; des épis entraînés surnagent gonflés de sèves puissantes. La Maine semble plus douce encore sous son fardeau de vie et de poésie ; elle a le charme attendri d'une jeune mère.

Dix heures. — Sur la Petite-Maine. — Il nous a fallu changer la nacelle : nous avons une barque plate, aux formes effilées, aux extrémités relevées : une *toue*, presque la *yole* du marais vendéen. Nous allons doucement, à la rame. Avec un bruit frais nos avirons entament la limpidité de ces belles eaux dans un éparpillement de gouttelettes claires. Notre passage trace sur la Petite-Maine un sillon qui va s'élargissant jusqu'aux rives. Il agite les nénufars et les narcisses d'eau, parfois plissant leurs feuilles délicates, parfois les prenant en dessous

pour les rouler en cornets allongés que l'on voit plonger et disparaître lentement dans la limpidité des eaux.

Souvent le cours de la rivière se resserre, au point que les arbres de ses rives rejoignent leurs bras au-dessus des eaux. Parfois les fourrés s'entr'ouvrent et les vignes se déroulent sur des coteaux féconds. Sur les ceps noueux s'inclinent des *bécheux de vignes*, que le labeur des ans a courbés. On les voit tel que Fayel les



a représentés, dans leurs grands tabliers penchés sur les sarments qu'ils auscultent en quelque sorte, dont ils interrogent la vitalité. L'habitude des vastes horizons donne l'ampleur à leurs gestes. Le vin, lui aussi, accomplit sa mission : il apporte avec la richesse la joie qui s'épanouit sur les physionomies, modèle les formes, élève et ennoblit la race d'un cachet de sérénité.

Dans ce pays, d'ailleurs, tout est grand ; la race est forte, toujours libre. Sous leurs grandes coiffes gauchonnes, imposantes comme d'antiques hennins, les femmes cachent un visage délicat et régulier. On les voit s'assembler, vers le soir, au bord des fontaines rus-

tiques en des poses d'une dignité primitive, car ce pays est aussi celui des claires fontaines ; chaque pli de terrain en cache quelques-unes. C'est là qu'il fait bon se reposer des labeurs du jour dans la douceur des soirs, près des treuils criards, au milieu du choc clair des « seilles » heurtées aux margelles brodées de vignes vierges et des cruches dont le grès roux silencieusement s'emperle de larmes fraîches. Tandis que le premier frisson tombe des étoiles, il semble toujours qu'il y ait, flottante, près des fontaines, la beauté morte des jolies filles qui y venaient puiser et qu'avec la fraîcheur des eaux ce soit un peu de leur âme légère qu'on respire.....

Midi. — A partir de Saint-Fiacre, le pays se modifie sensiblement. Les coteaux deviennent après, hérissés de sapins hirsutes et de chênes sourcilleux parmi des éboulis de roches chauves, de bruyères, de fougères sèches et de buissons d'ajoncs roux.

Tout au fond de la vallée, un petit manoir se cache modeste, presque recueilli : c'est Bel-Abord. Les toits en poivrière et le clocher de sa chapelle mignonne émergent à peine des arbres environnants. A gauche, sur la butte, c'est le bourg, tout blanc autour de son église romane. Les arbres s'espacent de plus en plus et font place à la vigne ; par endroits la terre s'entr'ouvre en de gigantesques carrières.

Couronné de bois au sommet le coteau présente ses flancs féconds aux caresses du soleil ; sur les graves des vignes, sur les sillons des guérets, il poudroie, éblouissant, tandis qu'en bas, la rivière, au milieu des peupliers trembleurs, limpide comme un ruisseau de l'Ombrie, serpente

Jusqu'à Chateauthébaud les coteaux se relèvent ; leur

ligne d'ondulation s'accroît ; ils prennent un aspect plus sévère qui les ferait comparer aux sombres belvédères des collines belges, aux *Dames de la Meuse*.

Puis la vallée s'élargit, coupée vers le sud par un barrage d'où la Maine se précipite avec un grondement sourd, dans un étincellement de paillettes d'argent... En haut, noir et austère comme un Burg, Chateauthébaud.

Six heures. — Le soir vient comme nous atteignons les hauteurs de Chateauthébaud ; le sentier se poursuit vers le bas vallon. Un métayer attardé achève son labeur. Avec un bruit d'étrave, le coutre éventre la glèbe et les vagues de terre froissées s'écroulent derrière l'araire avec un bruissement ininterrompu.

Sur le sillon à demi tracé monte du sol retourné une petite fumée bleuâtre, tremblottante, tandis qu'au sommet de la pièce souffle l'attelage. Le nez à terre, les bœufs envoient régulièrement la buée de leur haleine ; leurs mufles baveurs s'allongent noirs et luisants au soleil couchant, cependant qu'appuyé sur leurs cornes avec une noblesse antique le vieux métayer contemple le travail du jour.

Du haut de ces coteaux, le spectacle est sans pareil. A perte de vue la campagne s'allonge délicate et frissonnante ; la nature a eu cette virtuosité de dessiner un paysage de teinte uniforme mais avec une variété de nuances presque infinie. A l'entour, la vigne étale sur les croupes sa végétation luxuriante marquée déjà de tavelures roussâtres et dorées. Les planches s'alignent en tous sens, et, quand elles s'entr'ouvrent, on dirait une sanglante blessure à voir les gravats éventrés.

Mais voici venir le soir et avec lui les charmes inoubliables des belles nuits printanières. La brise attiédie

du soir passe sur la vigne avec de mystérieux frémissements et nous apporte des parfums infiniment alanguis. Il doit être six heures. De grands nuages gris glissent lentement sur nous, sans à-coups, comme l'avant-garde de la Nuit. La pluie d'or qui ruisselle le soir sur les sommets croûle à terre après avoir frissonné dans les flèches à peine ondulantes des peupliers. Derrière les collines, le soleil disparaît et dans l'air nuble de la soirée, on prendrait les coteaux pour des Silènes, accroupis et barbouillés d'une lie violacée...

Six heures et demie. — Dans la plaine si bizarrement plantée d'arbres et de vignes entrelacés, la nuit tombe vite et l'on a le spectacle étrange de voir les divers plans de ce merveilleux tableau, qu'est un coucher de soleil sur les pampres, se resserrer et nous enlacer de leur ceinture ombreuse... Les ténèbres se répandent sur les vignes; des bruits nouveaux se sont levés; chansons monotones de la terre dont la force naguère si exubérante est maintenant non pas épuisée, mais comme lasse et déjà touchée du prochain sommeil de la nature.

Puis ces bruits eux-mêmes s'éteignent, et la lune n'éclaire plus que les clos déserts où le vent qui fait moutonner les vignes semble les conduire, bataillons dociles, à l'assaut des coteaux embrumés.

Neuf heures. — Vers le soir, un vent d'orage s'est levé qui a accumulé au couchant des nuages sombres. Derrière cet écran sinistre le soleil s'est couché.

Une brise plus forte, s'est élevée, emportant dans une déroute monstrueuse les nuages accumulés. Longtemps ils ont roulé dans la nuit froide leurs masses d'écumés. Maintenant la lune se lève à l'horizon, derrière le massif obscur et compacte des peupliers de

la Petite-Maine ; ses rayons froids vibrent comme des traits et, dans la transparence de cette nuit de printemps, sa lumière s'épanche calme et mourante.

Sous la clarté lunaire, les roches prennent sur le coteau opposé un aspect fantastique. Sur le fond de la carrière blanche les arêtes du rocher projettent leurs ombres indéfiniment exagérées, qu'une nuée passagère vient troubler et agiter quelques instants. Parfois un carrier sort de sa maison solitaire et s'arrête à la vue du combat de ces ombres, géantes dans la nuit.

Plus loin, la lune dort sur une métairie : toute blanche avec ses toits plats, ses murs d'enceinte, sa tour carrée, casquée de tuiles rouges ; on la prendrait pour un villa romaine. On se surprend à épier le cri des custodes ou des gardes de nuit.

C'est l'heure de la sérénité. Dans les ais des granges désertes, le vent redit sa plainte monotone ; d'en bas monte toujours, strident et mélancolique, le cri des grenouilles dont les trilles ténues se mêlent aux insaisissables mélodies répandues dans toute la nature.

Un ruisseau chante sur les galets ; on le voit se perdre dans la Petite-Maine, toute brillante dans les ombres transparentes de la nuit.

Du vallon, encore mouillé des averses d'orage, l'âme de la Terre semble s'exhaler, très tendre, dans une odeur pénétrante et forte. Elle emplît de douceur l'âme des pauvres gens ; la nature, la Grande Amie, semble absorber dans sa mélancolie la douleur de l'homme, toutes deux profondes et incomprises, car si parfois :

On entend un soupir, une larme qui coule,
Le reste est un mystère ignoré de la foule
Comme celui du vent, de la nuit et des bois !

(A suivre).

René DELAUNAY.

NOTRE-DAME GUESCLIN

DE BOTREL

Il est entendu que Botrel est « chansonnier ». C'est, si je puis dire, sa « cote officielle » dans l'opinion publique qui aime les classifications commodes et admet difficilement qu'on bouleverse ses petites cases accoutumées.

Chansonnier, certes, Botrel l'est dans l'âme, mais s'il a le don natif et si rare de tourner le couplet, de ramener le refrain, d'enfanter à la fois les paroles et la musique adéquate, ces qualités particulières ne l'empêchent pas d'être à ses heures « poète » tout court, poète de noble inspiration et de large envergure. Tous ceux qui l'ont entendu non seulement chanter, mais « dire », ne me contrediront pas. Mais ce n'est pas tout encore. Autant que poète et chansonnier, Botrel est, de vocation, homme de théâtre. Il l'était dès l'adolescence quand il écrivait pour son patronage de Saint-Augustin ces petites pièces sans prétention, qu'il croyait bien lui-même sans lendemain, et qui pourtant se jouent encore, avec le même succès, dans tous les milieux de jeunes gens.

Plus tard, quand son effort s'est définitivement orienté vers la chanson populaire et solidement appuyé sur la terre natale, il rêve encore de théâtre, mais d'un

théâtre populaire et breton, qui ne serait pas seulement une bonne œuvre d'art et de décentralisation mais un puissant moyen d'action sociale et d'apostolat. J'ai déjà exposé ailleurs cette conception et montré comment Botrel l'avait réalisée dans « La voix du Lit Clos », dans « Fleur d'ajonc », dans « la Médaille du Pilote », dans « Doric et Léna », ces charmantes petites pièces de terroir qui ont commencé par faire leur tour de Bretagne et ont fini par faire leur tour de France... et même de Canada.

Dans cette voie du théâtre, Botrel vient de franchir une nouvelle et considérable étape. Se haussant, lui, le Barde rustique, au grand rythme de l'alexandrin, il n'a pas craint de mettre à la scène une des plus grandes figures de notre histoire et de la Bretagne : Duguesclin. Abandonnant pour une fois les humbles figurants des veillées bretonnes, il a fait mouvoir et parler des personnages d'une toute autre envergure, en une œuvre dramatique très particulière. Ce n'est pas une pièce historique selon la formule courante, touffue et bruyante, fertile en tableaux et en épisodes, pleine de foule et de mouvement. C'est une œuvre née d'une seule idée, très grande et très simple, qui se développe d'elle-même sans incidents accessoires, avec le strict minimum de figuration et de mise en scène, en des vers nobles et bien frappés — un beau poème scénique, en somme, plutôt qu'une pièce proprement dite.

Et si cette grande idée s'incarne en Duguesclin, vous pensez bien qu'elle dépasse sa personnalité et son temps. Botrel n'est pas un simple archéologue dilettante et n'oublie jamais le bon combat qu'il entend mener dans nos luttes d'idées modernes ; s'il fouille le passé c'est avec le souci du présent, pour y trouver des situa-

tions et des leçons toujours actuelles et qui prennent seulement plus d'autorité de la majesté des siècles lointains.

« Notre Dame Guesclin » se passe donc au XIV^e siècle et a tout l'attrait d'une exacte vision d'époque ancienne ; mais, ne vous y trompez pas, c'est bien aux hommes d'aujourd'hui que Botrel s'adresse par le verbe enflammé du héros breton et de la très vieille histoire la conclusion très actuelle émane lumineuse et forte.

C'est en 1370. Duguesclin rentre en France après sa deuxième campagne d'Espagne et, au soir d'une longue étape à travers les montagnes pyrénéennes, il s'arrête pour bivouaquer en un ravin solitaire où vit seul, en ermite, un vieux moine exilé.

Or ses vaillants chevaliers, fidèles compagnons de ses rudes batailles, sont las pourtant de la guerre sans trêve, de la lutte qui jamais ne finit. Vainqueurs en Espagne, ils veulent y rester pour jouir de leur victoire et se reposer enfin sur leurs lauriers. En vain Duguesclin parle de la France à ces oublieux, éivrés des charmes de l'Espagne ; en vain il fait sonner l'appel de la patrie toujours menacée à ces oreilles qui ne veulent rien entendre. Tous, après la rude campagne comme après cette rude journée, n'ont qu'un cri :

« Dormons ! Dormons ! »

Et Duguesclin de s'importer en ces vers magnifiques où se résume tout le sens du 1^{er} acte :

« Grave parole !...

L'Ennemi rôde autour de ce que nous aimons
 Mais, qu'importe ! il faut bien un peu dormir : dormons,
 Demain, nous verrons bien ce que l'Aurore apporte !
 Mais si l'Aube apportait la Ruine ? — Qu'importe,

Dormons ! — Durant votre sommeil les léopards
 Pourront, d'un bond, sauter sur nos sombres remparts !
 — Bah ! Dormons : en dormant nous ferons de beaux songes !
 — Mais si durant ce temps, les Erreurs, les Mensonges
 Vont démoralisant le Peuple — ce Paria !
 Les uns iront à hue, et les autres à diah,
 Il n'en pourra surgir que d'horribles colères
 Et nous verrons, entre eux, se dévorer les frères !
 — Eh ! Qu'importe ! il faut bien dormir : dormir est doux !
 — C'est la guerre civile, alors : y songez-vous ?
 La guerre sacrilège ? — Oui, mais dormons : c'est l'heure !
 — Le Peuple souffre et saigne ! — Hé ! que le Peuple meure :
 Dormons ! — Le Trône est menacé ! — Meure le Roi,
 Dormons ! — L'Autel brisé ! — Que périsse la Foi !
 — Les justes sont proscrits ! — Périissent les Apôtres,
 Périisse tout... pouvu que nous dormions, nous autres !

 Laissez-moi seul ! allez dormir... allez dormir ! »

Demain le chef inlassable et incompris va donc rentrer en France, seul, tandis que ses chevaliers reprendront joyeusement le chemin des Castilles. Attristé et songeur, il s'est assis sur un roc à quelques pas du camp des « Dormeurs » et à son tour, de fatigue, il s'est assoupi « car il faut du repos... même aux forts ! ».

C'est l'heure qu'attend dans l'ombre un soldat félon dont Guesclin a dû punir les crimes et briser l'épée. Le misérable a juré de se venger et déjà son arbalète est tendue, quand soudain un « chevalier blanc » surgit comme apporté par un rayon de lune et, tout resplendissant de clarté, s'interpose entre le héros endormi et l'assassin... qui fuit épouvanté.

Or au même instant Duguesclin fait un beau rêve de bataille où il se voit conduit à la victoire par un chevalier fantastique « vêtu de clair de lune ». Dans

l'ivresse du triomphe il se réveille en sursaut... et reprend pied dans la réalité « Hélas ! dit-il, »

« Je dormais !... je rêvais !...

Non !!! Je ne rêvais pas !!! »

Soudain il vient d'apercevoir son beau chevalier blanc... il n'en peut douter, il est là, il lui parle... mais c'est pour lui dire que, de nouveau, la France agonise sous l'invasion anglaise et qu'elle a besoin de ses enfants...

« La France va mourir, Guesclin ; va la sauver ! »

Et pour lui donner la force devant la tâche nouvelle qui s'impose, il le fait connétable... avant le Roi de France. Duguesclin écrasé à la fois de surprise, de douleur et de joie voudrait retenir la radieuse apparition... « Deux mots encore ! »

LE CHEVALIER BLANC

Réveille tes amis et pars avant l'Aurore !

DUGUESCLIN (*suppliant*).

Deux mots, deux mots encore, ô beau chevalier Blanc,
Où suis-je ?

LE CHEVALIER BLANC (*au fond*).

A Roncevaux !

DUGUESCLIN (*éperdu*).

Qui donc es-tu ?

LE CHEVALIER BLANC

Roland !

(*Il disparaît.*)

(*Duguesclin s'écroule à deux genoux, les bras tendus
vers l'apparition évanouie.*)

C'est ici le point culminant de l'œuvre ; on sent quelle intensité d'effet peut donner une telle scène au théâtre... Elle est évidemment d'un grand poète cette idée de Duguesclin rencontrant à Roncevaux l'ombre de Roland !

Et c'est grâce à cette vision héroïque que le chef tout à l'heure impuissant va pouvoir rallier les siens et « réveiller » ses « dormeurs ». Oh ! d'abord ils se refusent à croire au prodige. Mais le vieux moine leur confirme qu'ils sont bien à Roncevaux et leur raconte la légende de la vallée où l'on entend parfois le cor de Roland pleurer sur les malheurs de la France... Et voici que le son du cor frappe les oreilles incrédules... il s'en va mourir au loin en se répercutant à tous les échos de la montagne. Alors, dans l'impressionnant décor de la gorge légendaire, Duguesclin redit la « geste » merveilleuse de la mort du Paladin. Cette paraphrase de la Chanson de Roland est peut-être la perle poétique de la pièce ; Botrel a su, avec un art exquis, garder au récit, si vieux, son tour archaïque et sa saveur naïve.

On est à la fois charmé et pris à l'âme et combien le spectateur — dormeur réveillé lui-même, peut-être ! — comprend l'enthousiasme des chevaliers de Duguesclin reconquis par leur chef et prêts à le suivre vers de nouveaux combats... C'est sur ce « sursum corda » que le rideau tombe au vieux cri de guerre mille fois répété, de « Notre-Dame-Guesclin » ! Et, une dernière fois, le son lointain du cor se mêle comme un encouragement aux clameurs des chevaliers. Ce bruit étonne le maréchal d'Andréham qui vient d'arriver, envoyé par Charles V pour porter à Duguesclin son brevet de Connétable ; il demande :

« Qu'est-ce ?... »

DUGUESCLIN (*un doigt sur la bouche en regardant ses hommes*).

Un chasseur perdu...

TAILLECOL

Quelque hibou qui crie...

LE MOINE

Ou quelque Ame en peine...

DUGUESCLIN

Oui ; l'Ame de la Patrie !

Telle est en quelques mots la donnée de « Notre-Dame Guesclin ». Il faudrait de longues citations pour en faire apprécier toute la valeur littéraire ; je parlais tout à l'heure du récit de la mort de Roland, mais l'œuvre entière foisonne de beaux vers, aussi nobles d'inspiration qu'heureux de forme ; le portrait de Duguesclin tracé par Taillecol au 1^{er} acte, la scène du « Cidre », celle des « Françaises », les stances du Chevalier Blanc en face de Duguesclin endormi, sont des pages admirables. Mais ce que j'ai voulu surtout mettre en lumière dans cette courte analyse, c'est la grande portée morale de ce poème dramatique, portée si actuelle, si opportune et que semble augmenter encore les toutes dernières nouvelles venues de Rome... Les catholiques se réveilleront-ils à la voix du chef suprême qui les invite au combat et à l'épreuve, ou s'obstineront-ils à dormir honteusement, non plus même comme les chevaliers de Duguesclin sur des trophées de victoire, mais sur les ruines de la défaite ?

L'histoire de « Notre-Dame Guesclin » est assez curieuse. J'ai vu naître à côté de moi cette œuvre longuement mûrie puis écrite presque d'une seule haleine comme tout ce que fait Botrel. A peine terminée, il

nous la lut dans l'intimité et le simple décor d'une réunion de famille... Quand je dis : « il nous la lut », je devrais plutôt dire : « il nous la *joua* », car, encore dans le feu de l'inspiration, il mimait autant qu'il disait ses vers avec une ardeur et une émotion entraînant, passant au bond du dialogue dans la peau même des divers personnages qui, tous traduits par lui seul, semblaient pourtant vivre devant nous chacun avec son accent et sa physionomie propres... Jamais je n'oublierai cette représentation — car c'en était une —, cette « Première » unique et l'impression profonde qu'elle fit sur le petit cercle réuni autour de Botrel.. Un nouveau venu, survenant soudain comme la lecture s'achevait, s'effara de nos mines bouleversées mais se rassura bien vite en voyant quelle flamme joyeuse démentait dans nos yeux des larmes involontaires.

Quelques semaines plus tard, j'assistais à une nouvelle lecture dans un milieu très différent. C'était dans un des salons les plus aristocratiques de Paris où la maîtresse de maison avait convié pour entendre l'œuvre nouvelle du Barde, un cénacle choisi : des généraux, des notabilités politiques y voisinaient avec des académiciens comme Jules Lemaitre, Vandal et François Coppée, avec des hommes de lettres et des artistes connus comme Georges Thiébault, Talmeyr, de Tinsseau, de Frick. Certes dans un tel milieu les sensations étaient moins imprévues, moins spontanées peut-être, un peu figées par les conventions mondaines ; pourtant, là encore l'impression fut intense et quand Botrel eût fini, tout le monde se serra autour de lui des compliments aux lèvres, mais, ce qui signifie davantage, avec le visage animé et brillant de gens qui viennent de communier dans une émotion belle et

bonne — une de ces émotions qui font que chacun se sent meilleur et un peu surélevé au-dessus de lui-même.

Avec de tels suffrages il pouvait sembler que « Notre-Dame-Guesclin » n'avait plus qu'à passer à la scène... Ouais! Tout beau! Pensez-vous qu'il suffise d'une belle œuvre pour être joué?

La pièce de Botrel a deux défauts capitaux qui la rendent injouable sur un théâtre parisien contemporain (je parle ici comme un bon Directeur): 1° Elle n'a pas de rôle de femme., non! mais croyez-vous! pas de rôle de femme!!.. 2° Elle est... comment dirais-je? Enfin... vous savez... on dit un peu trop « Dieu et Patrie » là-dedans... Vous comprenez? ça n'a plus cours.

Donc Botrel, philosophe, garda sa pièce en carton, tout comme Henri de Bornier eût gardé pour lui seul sa Fille de Roland s'il l'eût écrit trente ans plus tard — il le disait lui-même dans ses vieux jours! Seuls quelques privilégiés entendirent de temps à autre des fragments de « Notre-Dame-Guesclin » au cours des petites veillées familiales de la chaumière de Port-Blanc.

Et il en eût sans doute été ainsi jusqu'à la consommation des siècles, si parmi ces auditeurs de Port-Blanc ne s'était rencontré un jour un prêtre dont l'initiative et l'intelligente activité ne connaissent pas d'obstacle. qui, non content de créer dans un quartier neuf de Nancy une paroisse de toutes pièces avec son église, ses écoles et ses œuvres sociales, a réussi à renouveler dans le propre jardin de son presbytère le spectacle grandiose d'Oberammergau, à créer un vaste théâtre de plein air, à recruter sur place une troupe populaire

d'un dévouement inlassable et à faire évoluer sans un accroc durant une journée entière des centaines de figurants... Tous ceux — et Dieu sait s'ils sont légion — qui ont été voir « la Passion » l'an dernier à Nancy, ont reconnu le chanoine Petit, curé de Saint-Joseph. Donc, c'était à Port-Blanc, un soir d'automne de 1905. Le chanoine Petit entendit Botrel lire sa pièce et très simplement, dit : « Voulez-vous la jouer chez moi ? La Passion ne se reprendra que dans dix ans : ma troupe et mon théâtre sont à vous ! ».

Il suffit de connaître l'amour immodéré de Botrel pour le théâtre vraiment populaire, joué par le peuple et pour le peuple... on devine sa réponse.

Et voilà comment le théâtre de la Passion de Nancy est devenu en pleine Lorraine le théâtre breton de Botrel au cours de l'été 1906. C'est un essai de décentralisation qui n'est certes pas banal ; c'est ce qu'on pourrait appeler de la décentralisation à double détente puisque ce n'est pas seulement du théâtre provincial qui fuit Paris, mais qui émigre de sa propre province d'origine pour en chanter les gloires et la faire aimer aux gens d'une autre province !

• J'ai fait le voyage de Nancy... et je ne le regrette pas ! Montée sur une grande scène populaire, « Notre-Dame-Guesclin » n'a rien perdu des qualités dont elle avait fait preuve dans un plus simple appareil. Duguesclin, c'est Botrel ; il y est superbe, aussi à l'aise sous la lourde cotte de mailles que dans son petit « chupen » breton.

Il incarne le héros avec une telle intensité de vie, de conviction entraînant et d'enthousiasme qu'il n'est plus Botrel, mais bien Duguesclin lui-même. L'art de Botrel n'est pas celui, longuement étudié, du comédien ; c'est un art qui atteint aux plus grands effets sans les

chercher par la seule force de la sincérité, du don ardent de soi-même. Son âme passe toute entière dans ses paroles et dans ses gestes et va frapper directement à l'âme du spectateur... nulle école, nul patient travail n'apprendront jamais cela.

Le chevalier Blanc, c'est Camille Gorde, de l'Odéon, un tragédien de race qui a toutes les qualités de l'emploi : noble prestance, voix profonde et puissante à la Mounet.

Quant aux autres rôles, ils sont tenus par la troupe populaire de la Passion, qui ne donne évidemment pas l'impression d'acteurs professionnels, mais dont l'ensemble est vraiment remarquable si on la juge pour ce qu'elle est : une vaillante troupe de volontaires qui se dévouent sans compter pour l'œuvre du chanoine Petit.

Sur le vaste théâtre de la Passion, la mise en scène est superbe : les costumes ont été exécutés par Landolff avec le plus grand souci d'exactitude historique ; le jeune artiste lorrain, Raimond Déshayes, a brossé un décor très impressionnant de la gorge de Roncevaux, et le bon compositeur André Colomb a écrit autour de l'œuvre de Botrel une musique de scène qui lui fait un discret et harmonieux accompagnement.

Enfin, si Botrel montre aux Lorrains un héros breton du moyen-âge, il a voulu aussi leur faire connaître et aimer sa Bretagne d'aujourd'hui. Le spectacle commence de la plus gracieuse façon par une « veillée bretonne » où le Barde — le vrai Botrel — paraît à côté de sa charmante et inséparable compagne, et chante quelques-unes de ses plus jolies chansons populaires au milieu d'un chœur de jeunes gens et de jeunes filles portant à ravir le pimpant costume de Pont-Aven.

Et maintenant, à quand « Notre-Dame-Guesclin » à Paris?

..

En attendant que notre vœu final se réalise et que « Notre-Dame-Guesclin » puisse être joué à Paris, ce beau poème si français, mais d'une si pure inspiration bretonne, est revenu de Nancy vers sa vraie source en passant par dessus la capitale. — « Notre Dame-Guesclin » vient d'être joué dans le pays même du héros, de l'auteur et du premier acteur de la pièce : à Dinan. Les deux représentations données l'une en soirée dans une salle close, l'autre en plein air, ont été le « clou » du Pardon des Fleurs de Blé Noir qui s'est déroulé les 1^{er} et 2 septembre avec un éclat inoubliable. Toutes les dissensions politiques ont fait trêve et tous les concours se sont groupés avec un rare ensemble autour de Botrel pour l'organisation de ces fêtes splendides et vraiment fraternelles qui font suite, dans la pensée du Barde, au Pardon des Fleurs d'Ajonc donné l'an dernier à Pont-Aven. On sait que son rêve serait d'instaurer ainsi tour à tour, sous le nom d'une fleur symbolique, une grande fête populaire, d'Art, de Foi et de Tradition, dans chacun des cinq départements bretons : pardon des Fleurs d'Ajonc en Finistère, des Fleurs de Blé Noir dans les Côtes-du-Nord, des Fleurs de Bruyère en Morbihan, des Fleurs de Pommier en Ille-et-Vilaine, des Fleurs de Genêt en Loire-Inférieure. Et ce bouquet joli des rustiques fleurs bretonnes s'incarnerait dans les gracieuses personnes de cinq petites reines désignées par le seul suffrage de leurs compagnes.

Deux reines sont déjà élues et, vraiment, les champions du vote pour les femmes, trouveraient un

excellent argument à l'appui de leur thèse dans ces élections féminines qui ont été infiniment plus propres et plus dignes que celles de ces Messieurs et ont abouti avec un instinct très sûr à des choix rêvés. Les jolies Pontavenaises ont hissé sur le pavois une délicieuse « Fleur d'Ajonc », Françoise Le Goff, dont la physionomie délicate et mutine, la grâce enjouée et vraiment royale ont conquis l'an dernier tous les cœurs. Les jeunes Dinannaises viennent à leur tour d'élire, en Berthe Hoguet, d'une beauté blonde un peu froide et pleine de noblesse, une Typhaine Ragueneil qui semblait née pour porter le hennin moyen-âgeux et le sceptre des Fleurs de Blé-noir.

La fête a débuté samedi soir 1^{er} septembre par la rencontre des deux « cousines ». La Reine des Fleurs d'Ajonc, venue de Pont-Aven avec sa cour, a été reçue à la gare par la reine de Dinan et le double cortège royal, acclamé par une foule énorme, a défilé à la lueur des torches à travers les rues de la ville, jusqu'à la petite salle du Casino — oh ! oui, petite, car l'on s'y écrasait — où Notre-Dame-Guesclin a triomphé une première fois devant un public choisi. Donnant un éclatant démenti au vieux proverbe, Botrel a été prophète en son pays !

Pendant la représentation, la foule qui n'avait pu trouver place au casino, a dansé avec entrain sur la place Dugesclin, ruisselante de lumières, et a fait un beau succès à la troupe des danseurs bretons venus de Bannalec dans leurs costumes brodés, avec leurs sonneurs de binou et de bombarde. Passé minuit la vaste place rentrait dans le silence quand un feu d'artifice la réveilla soudain au passage du cortège des reines sortant du casino. Et l'on vit alors à la lueur d'incendie des

feux de bengale, ce joli et touchant spectacle : Typhaine descendant de son carrosse pour fleurir Duguesclin et déposant au pied du bronze héroïque de Frémiet les bouquets qui lui avaient été offerts dans la soirée.

Dimanche fut le grand jour ; Dinan se réveilla au son des binious et des bombardes. Une fiévreuse agitation régnait partout ; les habitants avaient rivalisé d'entrain et de bon goût pour décorer les façades de leurs maisons, des arcs de triomphe chevauchaient les rues, des drapeaux flottaient de toute part et enfin, et surtout, le soleil, le radieux soleil, grand-maître de la Vie, de la Joie... et des Fêtes de plein air, baignait la Ville fleurie, et pavoisée dans une apothéose de lumière : il rayonnait... comme tout le monde.

La journée a commencé pieusement, en vrai Pardon de Bretagne, par une grand'messe solennelle célébrée en l'église Saint-Sauveur. M. l'archiprêtre Daniel avait magnifiquement orné pour la cérémonie le vieux vaisseau de granit, mi-roman, mi-gothique, où repose le cœur de Duguesclin et il semble que ce cœur a dû tressaillir de nouveau, derrière le cénotaphe noir gravé d'or, aux accents de l'admirable cantate rimée pour lui par Botrel et mise en musique par le maître Kowalski lors de l'inauguration du bronze de Frémiet, il y a trois ans.

La trêve du déjeuner fut courte et dès avant deux heures la foule pressée faisait une double haie vivante au cortège royal qui se déroulait longuement par les vieilles rues étroites, puis par les lacets plongeant vers la Rance, enfin le long de la rivière, jusqu'au vallon de la Fontaine des Eaux. Espacés par les musiques de la ville, par de ravissantes voitures fleuries, semblables à d'énormes bouquets roulants, les chars se succédaient soulevant une rumeur croissante de « oh ! », de « ah ! »

et d'exclamations admiratives : c'était la montagne d'ajoncs dorés où trônait souriante et mutine la petite Reine de Pont-Aven, tandis qu'à ses pieds les demoiselles d'honneur et les dames de la cour faisaient une grappe de fleurs blanches, de belles fleurs animées où des têtes charmantes, aux yeux rieurs, se posaient sur la collerette plissée comme sur l'auréole blanche de larges marguerites ; c'était la blonde Typhaine, Reine des Fleurs de Blé Noir, pareille à une figure de vitrail sans l'ogive d'une vieille porte féodale, avec, auprès d'elle Duguesclin — c'était Botrel, superbe sous le haubert — et tout un groupe de guerriers bardés de fer ; c'était la Paimpolaise au pied d'un calvaire, puis toute une famille de brodeurs de Pont-l'Abbé, les célèbres Pichavant, portant le costume si étrange des « Bigoudens » et travaillant dans un véritable intérieur breton...

Chars, cortège et foule, tout s'engouffra comme un flot dans l'agreste et profonde coupure du vallon d'Argentel. C'est là qu'avait été monté le théâtre de plein air, dans un décor naturel que ne vaudra jamais nul décor factice... Pouvait-on rêver pour la grande vision poétique de Botrel, pour la rencontre de Duguesclin et de Roland un cadre plus adéquat que ce ravin sauvage et idyllique tout ensemble, où le rude granit montre les dents sous la luxuriante verdure et qui peut vraiment figurer Roncevaux sans le moindre effort d'imagination.

Et par une coïncidence qui fut peut-être une mystérieuse inspiration, les organisateurs avaient placé la scène sur la prairie même de Beaudouin, la prairie historique où Duguesclin jouait à la paume avec ses amis, pendant une trêve du siège de 1359, lorsqu'on vint lui apprendre l'enlèvement de son frère Olivier par Cantorbéry — félonie qui motiva, on le sait, le fameux

duel de la place du Champ. Ainsi, c'est à l'endroit même où le héros breton avait vécu jadis un des plus célèbres épisodes de sa vie héroïque, qu'il allait se réincarner, par la magie de l'Art et de la Poésie, dans un poète dinannais lui-même — bien mieux, originaire par son père de ce propre pays de Broons où naquit Duguesclin. Tous ceux pour lesquels la voix de la Tradition a un sens ne pouvaient qu'être fortement impressionnés par un rapprochement aussi saisissant, par une concordance si complète de toutes les circonstances qui pouvaient renforcer les qualités intrinsèques de l'œuvre et donner un caractère exceptionnel à cette représentation. On peut dire qu'elle fut et restera unique — unique par le décor incomparable de la vallée, par les souvenirs évoqués en ce lieu, par la splendeur de cette journée d'été ; unique enfin par l'aspect de cette foule innombrable dont la nappe mouvante emplissait l'enceinte de verdure, où les robes claires semblaient des fleurs sur la prairie dans le cadre des grands peupliers frissonnants ; de cette foule qui débordant le fond trop étroit du vallon grimpa à l'assaut des versants, s'accrochait en grappes humaines jusqu'aux aspérités du roc.

Le poème de Botrel ne parut inférieur ni à la beauté du site ni à la beauté de l'heure et, tandis qu'il se déroulait au rythme noble de ses alexandrins, cet immense public, visiblement empoigné, ne sortit de son mutisme attentif que pour applaudir en un fracas qui se propageait comme une houle sur cette mer humaine et qu'amplifiaient au loin les échos du vallon.

Après ce définitif succès, le retour du cortège à Dinan prit réellement les allures d'une marche triomphale. La « chaleur communicative » de la fête dégela les plus récalcitrants et, montant de degré en degré, attei-

gnit son maximum sur la Foire Bretonne, où la soirée se termina dans une féerie d'illuminations, dans une cohue folle et dans une véritable flambée de joie populaire.

La gaité et l'entrain, cet élément spontané qu'apporte la foule et dont ne disposent pas les organisateurs, resteront la caractéristique de ce Pardon des Fleurs de Blé noir qui a réalisé ce miracle, en ce temps de discordes et de haines, de réconcilier deux jours durant toute une ville dans la paix et dans l'harmonie autour de son vieux héros Duguesclin et de son jeune poète, Botrel.

MARCEL MONMARCHÉ



UN VOYAGE EN 1508 ⁽¹⁾

COMPTE DU VOYAGE

DE LA BARONNE DE PONT-L'ABBÉ

A LA COUR DE LA REINE ANNE, A BLOIS EN 1508.

Fragment du Compte rendu à Monseigneur Pierre de Foix baron de la Trayne, de l'Île-Saint-Georges et du Pont, seigneur de Rostrenen, Iffiniac, Pourchon et Carnoët, par noble homme Lucas Vento, sieur de Lestaine, de la charge administration et gouvernement qu'il exerça, tant sous la feue Reyne et duchesse Anne, qui avait pris en main la personne et le bien de Madame Loyse de Pont, baronne et dame des dicts lieux épouse dudict sire de Foix durant la minorité de la dite dame que, depuis, sous Monseigneur, des biens rentés et revenus de la dite dame, depuis le 27 février 1508 jusqu'en l'an 1514.

1508

.....

La baronne du Pont, ayant à la fois à son chasteau de Rostrenen, l'abbé de Langonnet (2), les seigneurs

(1) Voir la *Revue* d'août 1906.

(2) *Langonnet* est une ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée sur les bords de la Laita, en 1137, par le duc Conan surnommé *le Gros* et d'où sortit la colonie de moines qui peuplèrent l'abbaye

du chasteau de Faou 1 et de Plauc 2. le capitaine Talhouët (3) et aultres gentilshommes les défroya pendant deux jours, ce qui lui coûta. . 7 livres dix sols.

de Lanvaux en 1138. Langonnet eut, dit-on, pour second abbé, saint Maurice. Cette abbaye dependait de la baronnie de Rostrenen et, chaque Jeudi-Saint, les moines remettaient au seigneur de la baronnie, ou a ses officiers, les clefs du monastère et faisaient attendre un prêtre « jusqu'a midy pour dire la messe » à son intention. Le baron, ou ses delegues avait ensuite le droit de destituer pour vingt-quatre heures les superieurs clostraux et d'en établir d'autres et enfin les religieux devaient donner un pain à tous ceux qui, ce jour-la venaient en demander. Le procès-verbal en était rapporte par les officiers de Rostrenen. Langonnet est situe à environ 20 kilomètres de Rostrenen. L'abbé dont il est ici question était Vincent de Kergoët successeur de Henri (1477 à 1502). Vincent de Kergoët mourut en 1514. La branche aînée, de cette maison s'est fondue dans Quelennec, nous ignorons à quelle époque.

1 *Ce seigneur du Faou* était Jean IV du Quelennec, vicomte du Faou, fils aîné de Guyon et de Jeanne de Rostrenen, proche parent par conséquent de Louise du Pont-l'Abbe et de Rostrenen. Jean IV mourut en 1522. Il était amiral de Bretagne, charge qu'il perdit en 1489, pour s'être laissé gagner au parti du Roi, ce qui lui attira la disgrâce de la duchesse Anne. Son fils Charles épousa, le 7 février 1517, Gillette du Chastel, fille de Tanguy et de Louise du Pont-l'Abbé et de ce mariage naquit Jean qui, en 1526, devait hériter des baronnies du Pont et de Rostrenen à la mort de notre jeune baronne Louise, decedée sans posterite. Les du Quelennec portaient d'*hermine au chef de gueules chargé de trois fleurs de lys d'or*.

2. Il s'agit ici de *Louis de Ploëuc*, seigneur dudit lieu de Ploëuc. Cette importante seigneurie fut érigée plus tard en comté (1696) et la maison de ce nom, qui portait d'*hermine à trois chevrons des gueules*, compta des alliances dans les plus grandes famille de Bretagne : Rohan, Dinan, Tournemine Goyon, Matignon, Beaumanoir Kergorlay, Rostrenen etc...

3 *Le capitaine Talhouët* est Guyon seigneur de Talhouët, de Kerservant, en Langoëlan, et autres lieux, « capitaine et porte enseigne de Pierre de Foix, baron du Pont et de Rostrenen en 1513 » dit l'Armorial de Courcy. Nous voyons par le document que nous transcrivons que Guyon de Talhouët portait, dès 1508, le titre de capitaine.

Achat de six rondelles (1) et douze javelines (2) pour la défense et tuition (3) des chasteaux de Rostrenen (4) et du Pont. 20 l, 17 s. 8 deniers.

Pour achever la halle de Rostrenen et réparer la tour *Audren* au chasteau et la petite tourelle près du portail. 523 l, 9 s, 6 deniers.

Payé à Jehanne Le Bauld, de Quimper-Corentin, pour draps prins d'elle avant le partement de ma dite

(1) On nommait alors *rondelle*, une sorte de bouclier, rond et de petites dimensions, mais ce nom était également donné, à certaines lances de guerre et à des épées dont la garde était ronde. Nous inclinons à croire qu'il s'agit ici de lances, ou de boucliers, les épées étant généralement personnelles aux hommes de guerre.

(2) La *javeline* du XVI^e siècle était une sorte de lance composée d'une hampe de bois, d'un fer aigu en forme de feuille, d'un talon en métal pouvant servir de contre-poids et souvent ce talon lui-même se terminait en pointe longue et aiguë, les javelines atteignaient parfois une longueur de quatre mètres, mais c'étaient alors des armes de cavalerie. Il existait encore une autre sorte de javeline, arme d'hast ou de jet, pouvant se manier comme une courte pique, ou se lancer comme un javelot.

(3) *Tuition*, mot ancien, est synonyme de *défense*, au point de vue militaire. Nous trouvons ce mot employé en ce sens dans Dom Morice (*Pr. t. 1, C. 163*).

(4) Le château de Rostrenen, alors place très forte, fut détruit moins d'un siècle plus tard, à la suite des guerres de la Ligue. Il était fort ancien et abrita sous son toit d'illustres visiteurs, parmi lesquels, nous citerons saint Yves, Charles de Blois en 1342, se rendant au siège de Carhaix, saint Vincent Ferrier, vers 1419, et le père Maunoir qui prêchèrent dans la collégiale de Rostrenen, ainsi que l'avait fait saint Yves. C'est près de Rostrenen, dans la forêt de Moëllou, que le grand saint breton accomplit l'un de ses plus fameux miracles, celui de la multiplication des arbres, rapporté par Albert le Grand.

Rostrenen est un chef-lieu de canton situé dans les Côtes-du-Nord, arrondissement de Guingamp, à peu de distance des limites séparant le Finistère, le Morbihan et les Côtes-du-Nord.

dame pour luy faire une robe (1) et une petite cote (2)
la somme de 8 livres 14 s. 2 deniers.

Item pour deux mantes à ma dite dame et une cer-
pilière pour les envelopper, payé à ma dite Jehanne
Le Bault. 6 livres 1 sol.

A Olivier Moëllou (3) pour le louaigé de son cheval
pour aller de Rostrenen à Guémené le jeudi, jour que
madite dame partit pour aller en cour. . . 20 deniers.

A Lenevez Le Moigne, veupve de feu Henry Lescalle,
coudeur, pour couture luy deüe de plusieurs draps
qu'il avoit coudu à ma dite dame et à partie de ses
gens. 14 sols 6 deniers.

Pour une paire de soliers (4) à Henry Amicé quand il

(1) La robe, alors comme aujourd'hui vêtement de dessus, était à
à corsage plat et ajusté, taillée carrément à l'encolure et fortement
décolletée, de manière à laisser voir la gorgerette, la pièce et les
épaulettes de la cote ou du corset. Elle avait les manches courtes
comme une brassière, ou bien les manches très longues, large-
ment ouvertes par le bas.

La jupe, extrêmement longue et étoffée, traînait à terre devant
et derrière et devait être tenue retroussée en marchant.

(2) La cote, ou robe de dessous, était fendue en pointe, par de-
vant depuis l'encolure jusqu'au milieu du corps dont elle dessinait
les contours jusqu'aux hanches, et de là descendait au bas de la
jambe en jupe assez ample.

(3) Ce nom est-il celui d'une maison noble ? Il existe à Rostrenen
un quartier nommé le *Portz-Mouëlou*, ou *porte de Mouëlou*, d'où part
le chemin conduisant à *Kergrist-Mouëlou*, paroisse de laquelle dé-
pendait autrefois Rostrenen. Y a-t-il un point de rapport entre tous
ces noms ?

(4) Les *souliers* de cette époque étaient ronds du bout, à la mode
dite *en bec de cane*. On les faisait de cuir noir. Les comptes de la
maison de Louis XII attestent qu'en 1501, Jean Fluteau, cordonnier
du Roy, reçut la somme de 16 livres 2 sols 6 deniers tournois pour
43 paires de souliers de cuir de vache, à doubles semelles, livrées
aux pages de l'écurie de Sa Majesté.

alla en court avec madite dame et pour fil, acointre (1) menus bagaiges. 5 sols.

A Annette de Coëtmeur (2), pour neuff aulnes de toile pour faire chemises à ma dite dame. . . 50 sols.

A Nicolas Aluet, pour le deffroy de partie des chevaulx que madite dame fict mener avec elle en court. 7 sols 6 deniers.

A ung messaigier que les dicts administrateurs envoyèrent chez Le Goff Ropert pour quérir les clefs des coffres de la maison et chasteau de Rostrenen. 10 deniers.

Pour ferreure de partie des chevaulx de madite dame auparavant de son partement. 8 sols.

A ung sellier de Rostrenen qui abilla et emboura la selle du sommyer (sommelier) et aultres selles des chevaulx de ma dite dame. 23 sols 4 deniers.

Pour la façon d'une robbe (3) audict Henry Amicé et la couverture des coffres. . . . 3 sols et 4 deniers.

A Guémené, pour fourrure d'une robe à madame. 34 sols.

Pour les oyseaulx en caige de madite dame, fust acheté à Rostrenen du mil pour. 10 sols.

A l'hoste de Guémené, nommé Ponthus, pour le deffroy des gens, serviteurs et chevaulx de madite dame et de deux hommes et de deux chevaulx qui

(1) Ces *acointres*, fournis par le vendeur des souliers, devaient être des courroies de cuir pour assujettir les bagages ?

(2) Ce nom est celui d'une ancienne et noble maison dont la branche aînée se fonda au début du XV^e siècle dans Tournemine. Annette de Coëtmeur était, sans doute, la femme, ou la fille, d'un pauvre cadet de cette maison devenu *toileux*.

(3) Sous Louis XII le costume masculin comportait plusieurs formes pour les vêtements de dessus. Lorsqu'il dépassait le genou on l'appelait *robe*. Elle était fendue du haut en bas, doublée et fourrée, munie de manches également fendues.

conduisaient sa litière, que ledit gouverneur avoit empruntée de madame la mareschalle (1) pour conduire madite dame, qui estoient logez chez Olivier Le Tenou ou dit lieu, ouquel furent l'espace de quinze jours, ledit gouverneur paya en ce emprunt le defroy desdits deux hommes et chevaux de litière. depuis Rochefort jusque audit lieu de Guémené, compris auxi le defroy de Hervé du Boys et de son homme et deux chevaux et Guillaume Le Guellou et Jehan des Landes qui estoient pour conduire ma dite dame. 15 livres.

Aux serviteurs dudit Ponthus, lorsque ma dite dame deslogea de Guémené pour leurs paines, le vin et épingles. 4 sols.

Et pour sept fers à chevaux. . . 6 sols 10 deniers.

Aux cuisiniers de la maison et seigneurie de Guémené, où ma dite dame fust l'espace d'environ sept mois (2). 20 sols.

Au portier. 12 sols 6 deniers.

Au bouteillier. 20 sols.

Aux lavandières. 12 sols 6 deniers.

(1) *M^{me} la Mareschalle*, ici désignée, est la troisième femme de Jean IV sire de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt, Isabelle de Brosse, fille de Jean de Brosse, comte de Penthièvre et de Louise de Laval. Jean IV de Rieux, maréchal de Bretagne, né le 27 juin 1447, est trop connu pour que nous retracions son histoire, « *M^{me} la Mareschalle* » était la sœur de Catherine de Brosse, femme de Jean III du Pont, et la tante de notre petite baronne, pour qui l'on emprunta sa litière de Guémené à Châteaubriand.

(2) Louise du Pont-l'Abbé étant depuis sept mois au château du Guémené, les valets de son escorte, ses chevaux et les gens qui conduisaient la litière, serviteurs de Madame de Rieux, châtelaine du dit lieu et de Rochefort, étaient logés à l'hôtellerie tenue par le sieur Ponthus. Il en était de même des gentilshommes qui devaient l'accompagner dans la première partie de son voyage.

A Locmaria-Quistinic où repeut (1) ma dite dame elle et son train après son partir de Guémené, qui fust le vendredi XVI^e jour d'octobre 1508. 20 sols 7 deniers,

Pour deffray de ma dite dame et de son trayn à Pluvigner (2) où ellesouppa et coucha cette nuit. 37sols8den.

A Auray, pour le deffray de ma dite dame et de son son trayn, où ils arrivèrent le samedy ensuivant et y furent jusqu'au lundy après, XIX^e jour dudit moys, qu'estoient deux jours entiers à raison que madite dame se trouva malade. 71 sols.

Le lundy au soir, à Vannes, où pareillement madite dame se trouva aussi malade, et furent plusieurs gentilshommes pour la veoir qui souppèrent et disnèrent le lendemain avec elle, cousta au dit gouverneur pour tout deffroy, comprins messes, offertes, et ung escu à Mestre Robert Le Léporeux, médecin qui fust veoir ma dite dame et XXX sols pour belle chère, comprins aussi le deffroy des sieurs de Kermaingny et de Hervé du Boys et de deux gentilshommes du sieur de Keraër (3) qui estoient allez pour conduire madite dame

(1) « Où repeut ma dite dame... » Ce mot signifie prendre un repas, se repaître, manger. Quistinic est une petite paroisse du Morbihan, située à 12 km. d'Hennebont, sur les bords du Blavet. Ce bourg s'appelait-il alors *Locmaria-Quistinic* ? ou s'agit-il ici d'un village voisin ? C'est ce que nous ne pouvons déterminer. Quistinic se trouve bien, en tous cas, sur l'ancienne route que parcourait notre voyageuse, allant de Guémené à Auray, en passant par Pluvigner.

(2) Pluvigner ch.-l. de canton de l'arrondissement de Lorient (Morbihan) est situé à 8 kilom. d'Auray.

(3) Le sieur de *Keraër* était le seigneur du manoir de Rezené et du château de Keraër, paroisse de Locmaria-Keraër (aujourd'hui Locmariaker). La terre et seigneurie de Keraër, érigée en baronnie en 1453, en faveur de Claude de Malestroit, appartenait encore à un membre de cette maison en 1508. Il possédait également les châteaux de Beaumont et de la Crach, dans la paroisse de ce nom, à

et de leurs gens et chevaulx qui estoient dix-neuff chevaulx. 12 l. 4 sols.

A Hervé du Boys et Jehan des Landes, Guillaume le Guellou qui accompagnèrent madite dame jusques au dict lieu de Vannes, leur fust baillé pour enlx en retourner à Rostrenen. 20 sols.

A Micheau Garnier de Luent (1) pour le soing de ma dite dame et de ses gens ensemble du lendemain qu'estoit mercredy à disner y comprins deniers à ung prestre pour dire la messe, belle chère, pain à chiens, et defroy de dix chevaulx. 76 sols 8 deniers.

A Rochefort (2) pour le deffroy de dix chevaulx et

environ quatre lieues de Vannes C'est ce grand seigneur qui envoie deux de ses gentilshommes pour escorter Louise de Pont-l'Abbé dans la traversée de ses domaines, entre Auray et Vannes à travers les landes de Lanvaux, avec leurs gens et leurs chevaux « qui étaient dix neuf chevaux ». Les gentilshommes du « quartier de Rostrenen » s'en retournent alors chez eux, munis de 20 sols pour le voyage.

(1) « Micheau Garnier de Luent » nous semble une erreur de transcription que nous croyons devoir rétablir par « Micheau Garnier d'Elven ». La paroisse d'Elven, célèbre par ses superbes ruines féodales, se trouve, en effet, à une quinzaine de kilomètres de Vannes, et non loin de la route suivie par nos voyageurs se rendant à Rochefort. Il se peut qu'ils s'y soient arrêtés pour « disner » d'autant plus qu'Elven dépendait de la seigneurie de Rochefort.

(2) Rochefort (actuellement Rochefort-en-Terre) est un chef-lieu de canton situé dans l'arrondissement de Vannes, près de la rivière d'Ars. Cette importante seigneurie dont le château, aujourd'hui en ruines, était alors dans toute sa splendeur, appartenait au maréchal Jean IV de Rieux, époux, en troisième mariage, d'Isabelle de Brosse (Voir note 1 p. 236). Le château de Rochefort, où la jeune baronne de Rostrenen et de Pont-l'Abbé reçut l'hospitalité durant cinq jours, fut pris et rasé pendant la Ligue. Les seigneurs de Rochefort étaient riches et puissants. Ils avaient haute, moyenne et basse justice, ferme droit, fief de hautbert, justice à feu et à sang. Leur juridiction s'étendait sur neuf paroisses.

cing serviteurs, depuis le mercredy jusques au lundy ensuyvant que fust madite dame au dict lieu. 6 l. 8 s. 4 d.

Audict lieu à ung sellier pour avoir acoutré les selles de leurs chevaulx. 10 sols 10 deniers.

Aux chambrières pour avoir blanchi les draps linges de ma dite dame, ses femmes et aultres serviteurs et ce compris une bézace. 3 sols 8 deniers.

Au portier dudict lieu de Rochefort et pour les passagers des rivières ensemble. 8 sols 9 deniers

A Redon pour tout deffroy dudit jour lundy et du mardy à disner pour gens et chevaulx. 73 sols.

Item chez Abraïham de Launay ledit jour de mardy où madite dame fust jusques au jeudy ensuyvant après disner que font deux jours entiers pour ce qu'elle estoit malade des fiebvres quartes et avoit son aceix (accès) paya ledit gouverneur pour tout deffroy dudict lieu. 117 sols 6 deniers.

A Chasteaubriand, pour le deffroy de madite dame des gens et chevaulx pour ung jour entier. 4 l. 11 sols, 5 den.

Au dict lieu pour neuff fers de chevaulx. 6 sols 3 den.

A l'homme de la litière de Madame la Mareschalle (1) pour ramener ladite litière de Chasteaubriand jusques à Rochefort pour ce que ledict gouverneur emprunça celle de Madame de Chasteaubriant (2) luy fust donné pour son vin ung escu soleil (3) valant. 33 sols 4 deniers.

(1) M^{me} la Maréchale de Rieux (V. notes précédentes).

(2) M^{me} de Chasteaubriant, ici désignée, est Françoise de Rieux, veuve de François de Laval, baron de Châteaubriant, décédé à Amboise en 1533. La baronne de Châteaubriant lui survécut jusqu'en 1532. Ils laissaient un fils aîné, Jean de Laval, qui, en 1509, avait épousé la belle Françoise de Foix, si célèbre à la cour de François 1^{er}.

(3) L'*écu au soleil*, *écu sol*, fut créé par Louis XI. Cette monnaie d'or, valant à cette époque une livre 13 sols tournois, portait au

Pour luy faire la despense de luy et des chevaux
pour le retour. 20 sols.

A Saint-Julien (1) pour le soupper le jour que ma-

dessus de la couronne la figure d'un petit soleil d'où son nom. Tous les *écus* des cette période étaient des pièces d'or. Les premiers écus d'argent furent frappés en 1580.

(1) *Saint Julien de Vouvantes* dépendait alors de la baronnie de Châteaubriant. Ce bourg est situé à environ 48 kilomètres N.-N.-E de Nantes. L'église de cette paroisse, aujourd'hui reconstruite, avait, elle-même, succédé à une chapelle fondée, croit-on, au XI^e siècle « *in loco deserto Voantis* ». Elle est le siège d'un pèlerinage, jadis fort suivi, en l'honneur de saint Julien, soldat et martyr de Brioude, en Auvergne, dont cette église possède quelques reliques. Pour l'histoire de la paroisse et du pèlerinage de Saint-Julien de Vouvantes, nous renvoyons le lecteur à la très intéressante notice que leur a consacrée M. le marquis de Balby de Vernon. Dans cette notice nous avons eu le plaisir de trouver la reproduction des matrices qui servaient autrefois à couler les images d'argent, ou de plomb, que les pèlerins emportaient comme souvenirs de leur visite à saint Julien et dont nous parle notre vieux document. « Ces matrices se composent de deux pierres schisteuses du pays, l'une est gravée sur ses deux faces, tandis que l'autre n'a qu'une seule gravure. Il existe sur les bords des sujets représentés des crochets et des anneaux qui en facilitaient la fixation aux vêtements. L'une des faces représente dans sa partie centrale un chevalier armé de toutes pièces, portant une fleur de lys sur sa cuirasse, sa main droite tient une lance du haut de laquelle se déroule une banderolle où est inscrit : SAINT-JULIEN, M. V. (*Martyr Vouvantes*). A la droite de ce personnage sont représentés un poignard et un emblème que je ne puis définir : une tige avec des boules à ses extrémités. Sur la gauche se voient des menottes et l'écusson de France. Le saint a les pieds posés sur une tête d'homme. La deuxième gravure, faite au verso de cette même pierre, ne diffère de la première que par l'absence du poignard. La seconde pierre ne semble pas avoir été exécutée à la même époque. Le chevalier est placé au centre d'un encadrement carré au bas duquel on lit : SAINT-JULIEN. Il est aussi armé de toutes pièces et tient de sa main gauche la lance tandis que la droite est appuyée sur le fourreau de son épée. Sur le côté on retrouve encore les menottes. Ces deux pierres matrices ont été retrouvées dans un trou du foyer d'une vieille maison en démoli-

dite dame y arriva et le lendemain qui estoit samedy pour le jour et le dimanche ensuyvant le disner, comprins l'argent pour dire trois messes et onze sols en ymaiges d'argent, et trois sols pour chandelle à l'église. 105 sols.

Le jour de dimanche à soupper et coucher à Candé (1) et le lendemain à disner. 52 sols 6 deniers.

Audict lieu pour embourrer la selle du cheval de la littière trois Karolus(2) vallant. 2 sols 1 denier.

tion, où le fondeur les avait sans doute laissées » (*Saint Julien de Vouantes, son ancienne Eglise, son Pèlerinage*, par M. le Marquis de Balby de Vernon).

Ces matrices servirent, sans nul doute, à couler les « ymaiges d'argent » que « ma dite dame » acheta pour onze sols. Elle fit aussi dire trois messes et brûler des cierges devant l'autel de Saint-Julien. Nous trouvons d'autre part dans une biographie consacrée par M. l'abbé J. Saint-Fort-Rondelou à un ancien curé de Saint-Julien le détail suivant : parmi les pieux pèlerins qui, chaque année, se rendaient à Saint-Julien, on distinguait de nombreux Bas-Bretons. Ils arrivaient toujours le 25 août, jour de la fête de saint Louis, et, après avoir fait leur station à l'église et avoir visité les fontaines, les Bas-Bretons se faisaient un bonheur de sonner les cloches jusqu'à une heure avancée de la nuit. Le lendemain ils se livraient à leur divertissement favori, la lutte, qui était présidée et récompensée par le seigneur de la Motte-Glain. Au grand pèlerinage du duc Pierre II en 1455, on remarquait, dans sa suite, les plus célèbres lutteurs bretons de cette époque : c'étaient Olivier de Rostrenen, Guion de Kerguiris, Olivier de Kenechriou, Kergouet, Quenecquevillic et le Mouël. Ces célèbres champions bas-bretons étaient, pour la plupart, des compatriotes de la petite baronne de Rostrenen.

Nous devons ces indications sur Saint Julien aux aimables communications de MM. le Marquis de Vernon et l'abbé J. Saint-Fort Rondelou, à qui nous en exprimons toute notre gratitude.

(1) Candé est un chef-lieu de canton situé à 21 kilomètres de Segré, au confluent de l'Erdre et du Mandy, sur l'ancienne grande route qui conduisait de Châteaubriant à Angers et que suivaient nos voyageurs.

(2) Le Karolus (du latin Carolus Charles) était une monnaie française de billon, alliée d'argent, dont la valeur fut très variable, sui-

Le lundy ensuyvant à souper et coucher à Rochebourg et le lendemain qui estoit mardy à disner. . . 55 sols.

Pour faire dire une messe devant l'ymaige de saint Morice (1) à Angers et pour offertes, pour ce ma dite dame bailla. 3 sols et 4 deniers.

Le dict jour de mardy à soupper et à coucher à Pont de sel (2) et le mercredy ensuyvant à disner pour tout deffroy et belle chère, ledit administrateur paya 4 livres tournois valant. 66 sols 8 deniers

Pour deux chappons. 4 sols 7 deniers

Le dict jour de mercredy aux Rosiers (3) à soupper et coucher et le lendemain qu'estoit jedy à disner tout deffroy de gens et chevaulx 68 sols tournois valant. 56 sols 8 deniers.

Pour deux chappons. 3 sols 9 deniers.

vant les temps et les lieux. Cette monnaie était caractérisée par un *K* gothique, initiale du mot *Karolus*, qui l'a fait nommer aussi *grand blanc au K couronné*. Emis par Charles VIII, au taux de 10 deniers tournois, ce *Karolus*, déprécié et décrié sous Louis XII, continua cependant à être employé comme monnaie de compte jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

(1) *Saint Maurice* est le patron de la cathédrale d'Angers, dont la fondation remonte aux premiers siècles du christianisme puisqu'elle fut *reconstruite* en 1030 par Hubert de Vendôme qui la consacra. La nef merveilleuse, datant de cette époque, existe encore aujourd'hui.

(2) « *Pont-de-sel* » désigne évidemment les *Ponts-de-Cé*, situés à cinq kilomètres d'Angers. C'est une longue rue de deux kilomètres, formant plusieurs villages successifs, séparés par des bras de la Loire, sur laquelle ont été jetés des ponts considérables, aujourd'hui refaits, mais dont la plupart remontaient à la plus haute antiquité. Le château fort date du XV^e siècle et a vu passer dans ses murs Louis XI et Charles VIII. L'étymologie de *Ponts-de-Cé* ne serait-elle pas *Ponts-de-César* ?

(3) *Les Rosiers*, petite localité située sur les bords de la Loire à une vingtaine de km. de Saumur, était sur la grande route d'Angers à Tours, l'un des points où s'arrêtaient fréquemment les voyageurs.

Ledit jour de jeudy soupper à Saulmeur (1) et le vendredy ensuyvant à disner pour tout deffroy. 4 liv. 6 den.

En confitures, amendes, espiceries et aultres drogues pour madite dame et pour ma boëte d'onguent pour les chevaulx de la littière qui estaiet malades, et pour poisson apporté à Chose (2). . . . 35 sols 4 deniers.

Audict lieu de Chose pour leur deffroy et belle chère d'ung jour entier que madame y fust et y fust pour la veoir Mademoiselle de Matefelon (3) qui y disna et souppa comprins aussi 2 sols et 4 deniers pour ferreure des chevaulx. . . . 79 sols 2 deniers.

Plus à Longeays un aultre jour entier pour le deffroy de madite dame, ses gens et chevaulx comprins embourrement de quatre selles et ung fer à cheval. 70 sols.

Le dimanche ensuyvant à soupper et coucher à Tours où demeura madite dame jusques au mardy ensuyvant après disner pourtant que elle estait malade et y eut son aceix, paya ledit gouverneur. . . . 7 livres.

Item pour deux perdrix. . . . 3 sols 6 deniers.

Deux peignes et ung étui en tout. . . 5 sols 6 deniers.

Item pour deux messes, chandelles, aulmônes de madite dame à l'Eglise Saint-Martin (4). 6 sols 3 deniers.

(1) *Saulmeur* est une ancienne orthographe de *Saumur*.

(2) *Chose*, aujourd'hui *Chouzé-sur-Loire* (Indre-et-Loire).

(3) *M^{lle} de Mathefelon*, de la maison de ce nom (ramage de *Mayenne*) baron dudit lieu en Anjou. « *De gueules à six écussons d'or 3. 2. et 1 qui est Mayenne à la bordure besantée (sceau 1380) alias : trois croix potencées (sceau 1321) la branche ainée fondue dans Parthenay. (P. de Courcy).*

(4) *L'église de Saint-Martin de Tours* était jadis une basilique considérable et célèbre, dédiée au plus illustre apôtre des Gaules, saint Martin fondateur de l'abbaye de Marmoutiers, quatrième évêque de Tours qui construisit au V^e siècle la cathédrale de cette ville. De la remarquable église de Saint-Martin, où pria Louise de Pont-l'Abbé, et qui fut détruite pendant la Révolution, il ne reste que

Item audict lieu de Tours pour une paire de soliers pour Madame. 4 sols.

Item pour une poupine (1) pour elle. 12 sols 6 deniers.

Item pour des verges de gest (2) une paire de ciseaux et une bourse de satin jaulne. . . . 6 sols 8 deniers.

Item pour avoir fait enchâsser une émeraude, tant pour l'or que pour la faczon et pour une paire de patenostres (3) de gest. 30 sols.

Pour avoir changé une vieille doreure de chaperon (4) avecques une neufve de la mesme faczon et plus pesante.. . . . 100 sols.

A Amboyse, pour le deffroy de Madame, ses gens et ses chevaulx. tant pour le souper du mardy que du lendemain qui estait jour de la Toussaint. 69 sols 6 den.

deux tours : l'une dite du Trésor, rue des Halles ; l'autre, place de Châteauneuf, appelée la tour de Charlemagne et qui, dit-on, ne remonte pas au delà du XII^e siècle.

(1) Les *poupines* ou *poupées* étaient déjà à cette époque le jouet favori des petites filles ; on les trouve même usitées en France, dès la période gallo-romaine. Celle qui fit le bonheur de notre jeune voyageuse ne devait guère ressembler, sans doute, aux magnifiques bébés, presque vivants, chefs-d'œuvre de l'industrie moderne, auxquels le célèbre fabricant Jumeau a attaché son nom.

(2) Il s'agit sans doute de colliers de jais à la mode à cette époque.

(3) Les *patenostres* ou *patenôtres*, chapelets d'orfèvrerie, de perles ou de tout autre travail précieux, s'attachaient au nœud de la ceinture et pendaient sur le devant de la robe.

(4) Le *chaperon*, petit voile carré en drap ou en velours, s'attachait sur la coiffe avec des épingles, faisant un retroussis par devant, pour dégager le front et les *templetes*. Il tombait droit par derrière et sur les côtés. Parfois le chaperon était remplacé, sur la coiffe, par un petit bonnet ou turban monté sur un cercle d'orfèvrerie. C'est sans doute cet objet qui est désigné dans le compte de Luc Vento.

A Micheau, l'homme de Chasteaubriand, pour avoir été d'Amboise à Tours quérir la chaise de madite dame. 5 sols 4 deniers.

Pour la dite chaise faicte pour madite dame. 30 s. 4 d.

A Escures, à soupper et coucher, ledit jour de la Toussaint et le lendemain à disner qu'estait le jour des Mors. 75 sols.

Item ledit jour des Mors segond jour de novembre madite dame arriva à Bloys et, à son arrivée, en pain, en vin et boys en sa chambre. . . . 7 sols 6 deniers.

Pour la despense des varlets de la littière. pour leurs despens et chevaulx d'icelle à eulx en retournant de Bloys à Chasteaubriant. . . 4 livres 3 sols 4 deniers.

Audict Micheau, varlet de la littière de Madame de Chasteaubriant et à son compaignon pour leur vin. 50 s.

En despenses diverses.

Somme de la dite mise, pour la conduite de ma dite dame du quartier de Rostrenen, en cour, arrestée à. 138 livres 5 sols 8 deniers.

DESPENSES A BLOYS.

Pour avoir fait abiller la goutière du logis où estoit madite dame logée. 8 sols 4 deniers.

Pour deux chaises en sa chambre. 15 sols 8 deniers.

Pour boys en la chambre de madite dame, acheté en plusieurs fois, oultre l'ordinaire, pour tant qu'elle estoit malade 70 sols.

Pour avoir fourni, oultre l'ordinaire du pain, vin, beurre, harants et aultres vivres, en la chambre de madame, où se trouvoient plusieurs gentilshommes pour

la veoir et accompagner à disner, à soupper et pour potes, chauffrettes, et autres vrentilles. . . . 6 livres 11 sols.

Pour une table en la chambre de ma dite dame. 37s. 6d.

Ung lict de caam à ma dite dame, garny de coeufe, traversier, oreilliers, une couverture de cataloigne et une chaise percée recouverte de drap vert. 26 livres 10 sols.

Une paire de chausses, une paire de soliers, et myroûere pour ma dite dame. . . . 23 sols 4 deniers.

A ung tapissier pour avoir refaict le ciel du lict et la faiczon des rideaulx. . . . 61 sols 16 deniers.

Pour le logis de ma dite dame à Bloys auquel elle fust, elle et son trayn l'espace de troys moys, fournis de troys licts, lingerie et vexelle de cuisine. 22 livres 10 sols.

Pour cinq aulnes de camelot (1) noir pour faire une robe de nuict à ma dite dame. . . . 7 livres 12 sols 2 d.

Pour panne (2) blanche à fourrer la dicte robe et la faiczon d'icelle. . . . 4 livres 3 sols 4 deniers.

Pour une demy aulne de satin jaulne à faire manchon à ma dite dame. . . . 30 sols 10 deniers.

A Charganne, tabourin (3, de la Reyne, pour apprendre à ma dite dame à dancier. . . . 66 sols 8 deniers.

A la main de ma dite dame, au dict lieu [de Bloys, pour faire des aulmosnes. . . . 28 sols 4 deniers.

(1) Le *camelot* était une étoffe épaisse, faite primitivement de poil de chameau, puis de poil de chèvre et enfin de laine.

(2) On appelait *panne* une sorte de velours à longs poils, généralement de soie.

(3) *Tabourin* doit sans doute se traduire par *tambourin* nom aussi donné à celui qui jouait du tambourin. Le tambourin était un tambour plus long que large, sur lequel on frappait d'une main, avec une seule baguette, tandis que, de l'autre main, on jouait d'une petite flûte. Charganne « tabourin de la reine » se servait donc de ce double instrument pour faire danser à la cour de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

A Katherine du Val, au dict lieu de Bloys, pour les menus négoes et affaires de ma dite dame. 15 livres.

Pour ung ciel de lict de ruelle pour madame. 100 sols.

Pour six paires de chausses pour madame sçavoir : noires, viollées, et deux blanches. . . . 50 sols.

Pour 14 aulnes de toïle blanche pour faire chemises à ma dite dame. . . . 4 livres 12 sols 4 deniers,

J. BAUDRY.

Fin.



NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Le 45^e fascicule du *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne* de M. René Kerviler vient de paraître (Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1906).

Je ne relève pas beaucoup de noms très connus dans cette fraction de la lettre G, (Gir-Gor). L'auteur n'en a que plus de mérite à avoir su tout glaner, tout rassembler. De Glais-Bizoin ou plus exactement Glais de Bizoin, vétérans du parlementarisme et de la littérature, qui, de 1831 à 1871, affirma dans les assemblées politiques une originalité et une indépendance bien bretonnes à Goron, le chef de la sûreté, l'écrivain criminaliste, bien des noms ont été cités par l'infatigable bibliographe. Voici, parmi les saints, saint Golven et saint Gohart et saint Goneri ; parmi les héros, le sergent Gombaudo dont la mort sublime, dans les prisons d'Allemagne, peut être rapprochée de celles du chevalier d'Assas et d'André Desilles ; parmi les hommes politiques de la Révolution, Glézen, Gohier, Gomaire ; parmi les poètes, nébuleuses du Parnasse breton, Ange Goden. Léon Godefroy, Goichon : parmi les artistes, Charles Godeby, un des bons peintres de genre de la Bretagne qui expose chaque année et sur lequel on voudrait plus de détails, Sébastien Goguet de Boishéraud, sculpteur de talent, élève de Charles Lebourg, dont une des meilleures œuvres, non citée, est le buste de Dugast-Matifeux inauguré dans la Bibliothèque publique de Nantes en juin 1904.

La famille de Goesbriand illustrée par un lieutenant général,

un maréchal de camp, un évêque et qui a noblement payé l'impôt du sang, méritait la notice approfondie qui lui est consacrée. Quant aux Gondi, ducs de Retz, marquis de Belle-Ile et au fameux cardinal, M. Kerviler ne peut y toucher qu'indirectement. C'est ce qu'il fait avec toute la mesure désirable. Je ne vois pas qu'il ait mentionné un M. Gondart, restaurateur de tableaux pour le compte du Musée de Nantes et que j'ai connu habitant cette ville, place Bretagne. L'omission est des plus légères.

*
*
*

J'ai toujours grand plaisir à signaler (après les avoir lus) les ouvrages de M^{me} la comtesse du Faouëdic. Le dernier nous arrive de Rennes sous une jolie couverture imprimée par M. F. Simon ; il porte un titre bien breton *Douze bluettes treizainées*. Les lecteurs et lectrices habituels de l'aimable châtelaine de Buard regretteront tous que la *Treizaine* s'arrête en si bon chemin. Madame du Faouëdic, selon son habitude, entremêle ses fictions de réflexions et même de souvenirs érudits qui, loin de les alourdir, leur donnent un charme de plus. C'est un véritable bouquet de fleurs du passé qu'elle nous offre et de fleurs aussi fraîches que si elles venaient d'être cueillies. Lisez *Ma Cousine Émilie*, *Les trois perruques*, *Humble aveu*, *Ma nièce Berthe* ; lisez plutôt toutes les bluettes et demandez à l'auteur, qui ne se fera pas trop prier, une autre *treizaine*.

O. DE GOURCUFF.

M. Louis Haugmard, poète d'origine nantaise, vient de faire dans la prose un début original. Son petit roman *La Vierge au scrupule* (Paris, Sansot, 1906), expose en toute révérence un état d'âme assez fréquent chez les personnes pieuses et décrit une ville de province avec beaucoup d'originalité pénétrante. Le souci du style n'abandonne jamais M. Haugmard ; on sent que, s'il a médité Balzac, il a pris Flaubert pour modèle.

*
* *

ARMOR, épopée bretonne en dix tableaux; poème, musique, ombres et décors de Jacques Pohier. — Paris. Librairie Bretonne de M. Le Dault.

Le Théâtre du Chat-Noir, dirigé par Rodolphe Salis, donnait, il y a quelque vingt ans, un renouveau très littéraire aux ombres chinoises, que Séraphin n'aurait pas reconnues. L'accord de la poésie, de la musique, de l'art décoratif, nous valut des œuvres originales, parfois délicates et charmantes. Des littérateurs, des artistes comme MM. Haraucourt, Donnay, Caran d'Ache, Fragerolle, Henri Rivière, dix autres firent affluer dans la petite salle de la rue Victor Massé, le tout Paris qui applaudissait *l'Enfant prodigue*, *Héro et Léandre*, *La Marche à l'étoile*, *la Tentation de saint Antoine*, *L'Épopée*. Ce fut une mode, presque une fureur. La Bible, la mythologie, l'histoire étaient rajeunies dans des poèmes étincelants de fantaisie, dans des décors grands comme la main, inondés des lueurs du couchant ou de l'aurore, dans des spectacles qu'animait la verve « bonimenteuse », du maître de la maison.

Le Chat-Noir a vécu, les ombres se sont dispersées; on les retrouve parfois, sous le couvert d'une revue d'actualité, dans les cabarets de Montmartre; elles revivent ou plutôt se conservent dans de jolis albums que la collaboration d'un Fragerolle et d'un Rivière fait rechercher des amateurs.

De même que l'Orient biblique, l'Italie ou l'Allemagne des victoires napoléoniennes, la Bretagne devait se prêter aux pittoresques reconstitutions des spectacles d'ombres. Nulle part autant qu'en ce vieux pays, plein de souvenirs, l'histoire et la légende ne s'enchâssent dans le cadre de la nature. Les sites et les monuments s'y pénètrent tant et s'y complètent à ce point qu'avec un peu d'imagination, on y peut revivre, au vingtième siècle, toute la vie du passé. Pour un poète, doublé d'un dessinateur et d'un musicien, c'est l'atmosphère idéale.

Réunissant ces attributs qui font l'artiste accompli et, de plus, aimant passionnément sa Bretagne, M. Jacques Pohier nous a donné dans *Armor* la vraie « épopée bretonne » qui parle aux yeux, aux oreilles, à l'esprit et qui n'a qu'un défaut à notre gré, celui d'être beaucoup trop courte. Au lieu de 10 tableaux, nous en aurions souhaité 100. Le sujet prêtait indéfiniment et l'auteur, pour le traiter à fond, n'avait qu'à épancher sa verve, à laisser parler son cœur.

Il était difficile, d'ailleurs, de choisir aussi bien les tableaux, les épisodes, de les espacer avec autant d'art entre les temps préhistoriques et la réunion de la Bretagne à la France. Le prologue ou prélude, c'est le pardon — synthèse de la Bretagne ancienne et présente — lente théorie de paysannes qui s'acheminent, portant des bannières et des cierges, vers le clocher à jour. Et j'aime à citer le huitain qui accompagne la procession.

Parmi la lande et la bruyère
 Passe l'essaim de la prière,
 Les coiffes et les collets blancs
 Sont comme un vol de goélands;
 Et près des fillettes heureuses
 Marchent les dolentes pleureuses.
 C'est la Bretagne des pardons
 Dig-din don ! Dig-din don !

La poésie et l'image vont de pair. Celle-ci m'apparaît comme la petite sœur de la grande fresque du peintre Bertheaux, pour l'escalier du musée de Nantes.

*
 **

Les *Cités Lacustres* composent un curieux essai d'archéologie. Un peu moderne — il me semble — la silhouette de la femme assise dans la barque, au premier plan.

Sous un ciel roux, presque sanglant, des guerriers celtes portent au dolmen prochain la dépouille de leur chef. Le tableau d'une farouche grandeur se déroule aux accents d'une marche funèbre.

La « Conquête romaine » découpe sous un ciel de cuivre les figures de César et de ses légionnaires. C'est le commentaire des *Commentaires*, au style tranchant comme la hache qui fit tomber les têtes des Vénètes vaincus.

Le 5^e et le 6^e tableaux retracent la catastrophe de la ville d'Is, dès longtemps appelée la Sodome bretonne. La perspective de la ville toute blanche, celles du ciel orageux, de la mer grondante, les attitudes éplorées et suppliantes des habitants, le geste de saint Cœrentin sont bien rendus. Pourquoi ne nous avoir pas montré la criminelle et fatale fille du roi Grallon ?

Les Chevaliers de la Table Ronde et les *Héroïnes* plairont aux admirateurs de Wagner et rappelleront aux Bretons que leurs légendes ont eu beaucoup de part dans les créations du maître de Bayreuth. Le tableau des *Héroïnes* est poétiquement baigné d'une lumière lunaire. M. Pohier se montre ici l'émule du peintre Osbert, un pur virgilien.

Voir le *Combat des trente*. Comme la mêlée est expressive ! Comme l'allure de Beaumanoir fait bien comprendre le cri sublime « Bois ton sang ! »

Consacrés à la bonne duchesse, les deux derniers tableaux unissent la grâce à la majesté. J'aime à voir le château de Nantes surgir sur le ciel bleu, et la foule qui bat des mains au cortège royal est prise sur le vif.

Déjà passé, le cortège ! Déjà finie l'épopée, diront, je crois, ceux que M. Jacques Pohier aura enchantés par son invention si ingénieuse, son coloris si fin, l'alliance si harmonieuse de ses vers et de ses dessins — tous ses lecteurs, tous ses spectateurs.

Je ne suis pas juge (ignorant, à ma honte, la langue bretonne) du mérite de la traduction du barde Taldir, M. Jaffrennou. Je me plais à louer, en terminant, l'habile typographe Nantais, M. A. Dugas, qui n'a rien à envier à ses confrères parisiens.

OLIVIER DE GOURCUFF

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ FRÈRES, 2, place des Lices.

NOS PEINTRES

JAMES TISSOT

NOTES INTIMES

I

Les Tissot tirent leur nom des plus vieilles familles, alliées aux plus puissantes, de l'Italie.

Leur origine véritable remonte, au XI^e siècle, à un certain *Alessandro Tizzone*, de Verceil.

Les Tizzone, quittant la mère-patrie et supprimant à la frontière la terminaison italienne de leur nom, devinrent des Tizzo, Tisso, Tissot ; d'ailleurs, le mot *tizzone* veut dire tison, en Français, et les tisons se retrouvent dans les anciennes armoiries de la famille.

Diverses branches se formèrent ainsi ; les unes qui embrassèrent le protestantisme et allèrent habiter Lausanne, même en Hollande ; les autres qui se fixèrent en France, dans le département du Doubs, et demeurèrent catholiques.

Le père de James Tissot est issu de cette dernière souche qui comptait : un gouverneur au parlement de Metz, un géographe du roi d'Espagne au temps de Velasquez... Ses plus proches ascendants étaient des seigneurs de *Trevillars*, *Mèche*... petits villages confinant à la Suisse que nous représentent assez exactement

les descriptions d'Erckmann-Chatrion : maisons basses qui ressemblent à de vagues chalets, gros murs qui gardent l'aspect de châteaux-forts, boiseries vernies qui ont pris la patine du temps, salles à manger reluisantes et propres, ornées de poteries d'étain (1).

Né dans l'une de ces bourgades franc-comtoises, de Joseph-Marie Tissot et de Marie-Catherine Beck, le 15 février 1807, le père du peintre se jeta dans les affaires. Il parcourut les Flandres, voyagea en Bretagne et fit la connaissance à Nantes d'une jeune fille, qu'il épousa en 1832 : M^{lle} Marie Durand, élevée dans des principes très religieux et des sentiments tout à fait royalistes. Cette famille austère et pieuse, ruinée par la Révolution, s'était lancée dans le commerce ; elle fabriquait des chapeaux de dames qu'elle expédiait aux Petites-Antilles. Elle comptait parmi les siens des parents qui s'étaient mêlés aux guerres de la Vendée et avaient caché des prêtres, blottis dans des barriques vides, ou qui avaient porté en Angleterre des dépêches introduites dans des cannes creuses.

Un aïeul maternel de cette jeune fille reçut même des *Lettres de marque* et arma en corsaire pour courir sus aux Anglais.

De l'union de Marcel-Théodore Tissot avec Marie Durand, naquirent quatre fils : Marcel-Affricani, né le 21 février 1835, Jacques-Joseph, dit *James*, né le 15 octobre 1836, puis Albert-François et Olivier-Humbert qui virent le jour en 1838 et 1840.

James Tissot eut donc pour compatriotes nantais, parmi les peintres : Elie Delaunay, qui était de l'Institut,

(1) Rappelant fidèlement les scènes de l'ami Fritz.

Luminais, membre du jury de peinture, A. Toulmouche... Fils d'un Franc-Comtois et d'une Bretonne, il hérita de l'esprit positif de son père et du caractère mystique de sa mère, joints à la mélancolie poétique qu'imprime le cachet breton à la race celtique, sans cependant ressentir la haine qu'éprouvait sa mère contre Carrier et ses séides, chefs exécrés des horreurs de la révolution nantaise.

Il resta toujours le penseur, l'illuminé, conservant au fond du cœur un respectueux amour pour la duchesse de Berry, qui fut arrêtée à peu de distance de sa demeure, située Basse-Grande-Rue, dans la maison du Guiny, en face du château où naquit Anne de Bretagne.

James Tissot partit de Nantes vers 1848, à l'âge de douze ans, pour faire son éducation dans une maison de jésuites, à Brugelette, en Flandre. Il revint dans sa ville natale, se rendit à Vannes puis à Dôle, traînant dans la morne solitude de ces cités flamandes ou bretonnes, fermées au mouvement et à l'animation, une vague rêverie qui lui fit rechercher l'archéologie et le fit s'éprendre d'art gothique.

Les sciences abstraites ne le passionnèrent pas. L'amour du dessin le préoccupa beaucoup plus. Ses heures de classe s'écoulaient à illustrer ses livres de vignettes, à historier ses cahiers d'arabesques, à profiter du silence de l'étude pour construire, sous le couvercle de son pupitre, au milieu de l'amoncellement de ses dictionnaires, des basiliques avec coupoles à pans coupés. Chaque jour, il façonnait une pièce nouvelle, taillée au moyen d'un canif, et l'ajoutait à l'édifice, qu'il voyait s'élever graduellement avec une joie sans mélange, lorsqu'il ne s'absorbait pas dans la lecture, la plus cap-

tivante à son avis, des pieux récits de la Thébaïde, de ses lions et de ses déserts.

Son rappel définitif à Nantes, pour y achever sa rhétorique et la philosophie, vint changer le cours de ses idées en les tournant vers l'architecture, pour laquelle il manifestait un goût prononcé ; sa ville natale lui en fournissait au reste de merveilleux spécimens : avec ses vieilles constructions et leurs poutrelles saillantes, leurs pignons élancés et leur huisserie sculptée. Il suivait les rues étroites des sombres quartiers, en prenant les croquis des motifs les plus curieux ; il parcourait les campagnes pour copier les dessins des faïences ou des bahuts anciens. Il flânait le long des quais de la Loire, voyant de lourds vaisseaux rentrer au port avec toutes voiles au vent, et cette vue du port doublait en lui l'intérêt qu'il portait à la navigation, car son frère aîné avait embrassé la carrière maritime. L'intérêt ne fut pas, cependant, assez fort pour décider de sa vocation vers les choses de la mer, mais il visita un jour la Hollande. Il se rendit ensuite à Venise, sans pousser jusqu'à Rome, et enfin habita Londres, semblant ainsi choisir pour lieux de résidence les villes baignées par l'Océan ou la Méditerranée. Il s'adonna enfin à la peinture, justifiant par là le dicton que : « lorsqu'un talent se produit, on peut en retrouver sa trace dans la lignée ancestrale », car il avait eu dans sa famille un parent, élève de Groos.

James Tissot avait dix-sept ans quand il songea plus sérieusement à cultiver la peinture ; le musée de Nantes venait d'être ouvert. Mais, comme il restait tant soit peu de gaminerie dans son jeune cerveau, il passait la majeure partie de son temps à essayer des patins à roulettes sur le parquet ciré du musée.

La solitude des salles n'en était pas autrement troublée, il faut le dire, car personne alors ne fréquentait beaucoup ce lieu. Néanmoins, il se mit à travailler et à exécuter des copies de maître qu'il rapportait fidèlement chez lui. Son père, doué de l'esprit pratique du montagnard, affectait de ne pas croire à ses dispositions naturelles, en souhaitant pour lui une carrière plus sûrement lucrative. Aussi, lui signifia-t-il un jour, ne désirant pas, disait-il, l'encourager dans cette voie... d'illusions, qu'il aurait à se tirer d'affaire tout seul s'il voulait persister. Cette résolution décida de la vie artistique de James, qui préféra quitter la maison paternelle, vers 1856, et venir à Paris. Il avait vingt ans !

Mais, sa mère, plus compatissante, le recommanda à Elie Delaunay. James Tissot suivit les leçons de M. Lamotte, élève passionné de Ingres, qui sut lui faire partager tout son enthousiasme pour ce maître.

Au reste, la docilité de James envers son professeur était si grande ou son désir de réussir était si vif qu'il passait par toutes les volontés de ce dernier.

Il s'appliquait durant des heures, au Louvre, à étudier les primitifs et les antiques, en évitant de copier les écoles flamandes ou certains peintres vénitiens qui lui étaient défendus. Toutefois, son professeur relâcha peu à peu de sa sévérité, et, James Tissot profita successivement de son autorisation pour approfondir chaque école, chaque époque, en s'inspirant d'Égine pour la Grèce, de Raphaël pour l'Italie.

Le vrai génie de l'école française, à ses yeux, était resté le Poussin. Aussi trouvait-il, même dans les dernières années de sa vie, qu'on n'appréciait pas ce peintre à sa juste valeur. Nul autre que le Poussin,

déclarait-il, n'a produit avec plus de charme les tons veloutés du coloris, nul n'a obtenu avec plus de perfection la finesse des demi-teintes. Tout chante sur les toiles du Poussin, en notes sobres pleines de séduction, les gammes de l'harmonie.

James Tissot s'était beaucoup épris également de Holbein, d'Albert Dürer et de l'école des Flandres, mais comme l'art ne nourrissait point son homme, ce débutant dut broser, au prix de 40 francs, des portraits de *bonnes* et de *maîtresses d'hôtel*.

Ce premier gain permit à James Tissot de louer un atelier sous les combles, rue Bonaparte, au-dessus de la chambre qu'occupait Alphonse Daudet.

Quiconque a lu le délicieux volume intitulé *Le Petit Chose* — et tout le monde en a feuilleté les pages — peut évoquer des impressions qui ont été communes à ces deux artistes. « Par la fenêtre ouverte, dit Alphonse Daudet, les grosses notes lourdes tombaient, se crevaient en tombant comme des bulles sonores et remplissaient de bruit toute la chambre... Ah ! vieille horloge de Saint-Germain, que de belles heures tu m'as sonnées !... ».

Deux natures, ayant des aspirations aussi élevées malgré des visions très différentes, ne manquèrent pas d'être attirées l'une vers l'autre. Elles se lièrent donc ensemble, puis, un beau jour, le courant de la vie les sépara et le hasard les réunit vers 1890.

Le peintre Tissot venait de découvrir, dans le nombre de ses toiles oubliées, un portrait de Alphonse Daudet, à l'âge de dix-sept ans, qu'il s'empressa d'offrir à l'auteur de *Numa Roumestan*, dont les traits avaient quelque peu changé depuis cette époque lointaine, où

le peintre et l'écrivain bataillaient ferme pour conquérir la renommée, années de luttes opiniâtres qui comptent double comme les campagnes de guerre.

Ce rapprochement imprévu fut, on le pense bien, une cause de réminiscence générale sur le temps passé, les rêves déçus et les espoirs réalisés, comme entre poètes qui se comprennent, poètes du prisme et de l'idéal ! Puis, le cours de la conversation s'élargit en entraînant une foule d'idées qui se pressaient quand Daudet, songeant aux vitraux d'église dont Tissot avait reçu la commande, dans son modeste atelier de la rue Bonaparte, s'adressant au croyant illuminé, épris de fabuleux et de surnaturel, s'écria dans un accès de boutade :

— Ah ! mon cher, vous avez une cathédrale dans la tête. Elle est grande grande.... Mais elle est vide !

— Pas si vide que vous le pensez, répliqua Tissot, car elle est parfumée d'encens et remplie de songes merveilleux !

Il est vrai que James Tissot aima toujours le bruit des cloches et la pompe des cérémonies liturgiques. Ayant entendu le glas du Bouffay à Nantes, le carillon des béguignages à Brugelette, le lourd tintement des églises de Vannes, il se réveilla à Paris, rue Féron, aux sons graves des cloches de Saint-Sulpice, et, plus tard, rue Bonaparte, à la grosse voix du bourdon de Saint-Germain.

Tissot avait, en effet, conservé de ces souvenirs d'enfance ou de jeunesse une très fraîche impression, chantant en ses rêves d'artiste sur une note argentine, qui manquait à son existence solitaire dans le luxueux hôtel de l'avenue du Bois-de-Boulogne.

Par connexité d'idées et d'époques, ce goût des cérémonies religieuses, cet amour des choses mystiques le

plongèrent un moment en plein Moyen-Age. Ils s'enflamma pour le pur gothique ; il peignit une quantité incalculable de reîtres, dessina un nombre prodigieux de Faust et de Marguerite, puis il partit pour Venise, où il devint un admirateur passionné du Carpeggio.

Comme un délicat hommage rendu à l'auteur de ses jours, le premier tableau qu'il exposa, en 1857, fut le portrait de sa mère.

Chose rare : il n'avait pas encore obtenu de médaille au Salon que ses tableaux étaient déjà admis au Luxembourg. Le comte de Niewerkerke, ministre des Beaux-Arts, sous l'Empire, lui en fit la remarque dans une soirée à laquelle il assistait.

Les trois médailles lui furent ensuite accordées, tandis que la croix ne lui vint qu'en... 1894, malgré son double talent de peintre et d'aqua-fortiste. Il est certain qu'il ne l'avait jamais sollicitée, se disant sans doute avec modestie : On porte la croix quand on la reçoit mais on ne la recherche pas. Aussi se fit-elle longtemps attendre...

Ce fut vers 1863, qu'il adopta le genre moderne, ayant à cette époque plus de 100.000 francs de dettes. Deux ans après, il gagnait 70.000 francs par an et avait pignon sur rue. Il était l'un des premiers peintres à faire construire un hôtel, et, le seul, certainement, à s'occuper, avec un mérite égal, de peinture, de gravure, et d'émaux.

Entre temps, pendant qu'il s'occupait de ces divers travaux, il menait de front, avec l'équitation, les sciences occultes et les plaisirs mondains.

Point de fêtes ni de réceptions, toutefois, dans son habitation du Bois ; il en redoutait autant l'éclat que le bruit. Rien que des réunions intimes, où les mêmes amis se retrouvaient en petit comité. Degaz, Meisson-

nier, Heilbuth firent parti de ce cénacle, quand la guerre éclata en 1870.

James Tissot s'enrôla dans les *Tirailleurs de la Seine*, avec les peintres Vibert, Berne-Bellecour, Gustave Jacquet, comme aussi avec MM. Turquet, Cuvellier, Jacquemard. Mis de grand'garde avec sa compagnie à Boulogne, il fit le coup de feu à la Malmaison et réclama un laisser-passer, avec le brassard à la croix de Genève, pour accompagner jusqu'aux avant-postes un reporter du *Morning-Post*, afin d'y relever les camarades tombés sur le champ de bataille, d'y ébaucher la silhouette de quelques amis morts, notamment du pauvre Cuvellier.

Mais, après avoir été témoin des principaux combats livrés autour de Paris, James Tissot rentra pour surveiller ses toiles, qui représentaient une somme de travail considérable et une valeur pécuniaire énorme, lorsque la Commune éclata.

Les déprédations générales qui se commettaient dans son quartier lui firent craindre pour ses œuvres. Il n'hésita pas, cependant, à les abandonner pour la cause de l'humanité, et, déployant à nouveau son brassard, il sortit de son atelier pour prêter son concours à l'ambulance de l'avenue du Bois. S'improvisant brancardier, il se mit à relever les blessés, fauchés à la batterie de la Porte-Maillot ou de Levallois-Perret, sous le feu des forts de Courbevoie et du Mont-Valérien. Il les déposa à l'ambulance, où des dames infirmières, fort honorables, s'empressèrent, par charité chrétienne, de leur donner des soins. Sollicité par elles de les conduire auprès du comité central des Fédérés, pour y réclamer des secours, Tissot s'opposa devant les membres,

de la Commune à ce que plusieurs d'entr'eux s'emparassent de certaines pièces d'orfèvrerie de nos musées, qu'ils voulaient envoyer à la fonte. Et, ces tristes journées passées, Tissot reprit le chemin de son domicile. Mais, pensant que l'Angleterre, notre grande voisine qui n'avait pas été agitée par ce double cataclysme de l'invasion étrangère et de la guerre civile, ouvrirait un débouché plus sûr à ses œuvres, il quitta Paris où il n'avait plus rien à espérer au point de vue artistique.

Pour effectuer ce voyage, il fut obligé d'emprunter une faible somme, dont il abandonna la moitié à son domestique, en laissant derrière lui un passif assez fort. Mais, fait à ajouter, il remboursa intégralement toutes ses dettes, dans l'année qui suivit, et il en décupla le chiffre, comme gain personnel, durant ses dix années d'exil volontaire.

Il arriva donc à Londres sans préparation, sans recommandation et ne sachant pas la langue du pays, avec cent francs dans sa poche. Pour vivre, il commença par faire la charge des hommes célèbres dans un journal illustré, ayant pour titre : *Vanity Fair*, autrement dit : Foire aux Vanités.

De la caricature il passa au portrait et sa réputation grandit rapidement. Il loua une maison dans un faubourg et se répandit beaucoup dans le monde. Il se mit à retracer les scènes de la vie anglaise, dans les docks, au bord de la Tamise, avec une facture étonnante et un art inconnu, qui le rendirent promptement célèbre.

Le bruit fait autour de son nom attira l'attention de l'Ambassade française qui, épiant ses faits et gestes comme ceux des Communards réfugiés à Londres, laissa s'accréditer sur son compte quelques propos malveillants. Averti de cette loi des suspects, James Tissot se

mit d'abord à sourire d'incrédulité mais la situation devint pour lui intolérable. Beaucoup de personnes, de la meilleure société, n'osaient s'aventurer chez lui dans la crainte qu'il fût un réfugié politique. Il s'en émut et alla trouver un notable.

— Vous devriez éclaircir vous-même cette situation à l'Ambassade française, lui dit-il. Une audience, accordée par l'Ambassadeur, vous vaudrait une visite de sa part, et les plus noirs soupçons s'évanouiraient.

James Tissot suivit immédiatement ce conseil.

— Nous ne demandons pas mieux, lui fut-il répondu à l'Ambassade. Mais, allez d'abord à Paris et revenez-nous avec une lettre démentant les mauvais bruits qui courent sur vous.

Cela se passait en 1874.

Le soir même, James Tissot se mettait en route, et, quelques jours après, il revenait à Londres, ayant vu le Préfet de Police qui le lavait entièrement des calomnies débitées sur son compte. L'ambassadeur de France, comte de Jarnac, lui rendait sa visite, après avoir appris la similitude de nom qui existait entre lui et un nommé Tissot (Antoine) figurant parmi les capitaines fédérés sur les listes du Conseil de guerre.

La fâcheuse légende se trouvait ainsi dissipée.

Ses succès reprirent toute leur vogue dans la haute société londonienne quand James Tissot exposa ses œuvres à l'Académie Royale. Celui-ci fit alors l'acquisition d'une charmante maisonnette, où il reçut un grand nombre d'individualités et donna asile à une ravissante Irlandaise, qui exerça une certaine influence sur son existence artistique, comme la *Fornarina* de Raphaël.

La délicieuse femme, que nous voyons figurer dans

les quatre tableaux de *l'Enfant Prodigue*, exécutés par Tissot, en 1800, s'appelait elle-même *Kitty*, diminutif de *Kate*, abréviation de Catherine. Fille d'un capitaine, elle était née aux Indes. Mariée, elle était restée veuve avec trois enfants. Instruite et distinguée, grande et svelte, avec de superbes yeux bleus et une longue chevelure d'or, Tissot s'éprit d'une profonde affection pour elle. Mais, minée par une cruelle maladie de poitrine, Tissot lui prodigua des soins incessants pendant plusieurs années, et, cette belle créature expira dans ses bras, en 1882, étreinte par l'effroyable phtisie qui la consumait.

Avant de s'éteindre, gagnée par les croyances de son fidèle ami, elle embrassa la religion catholique et rendit le dernier soupir avec la foi ardente d'une néophyte la résignation muette d'une sainte.

Ce dénouement, si douloureux pour James Tissot, venant après une autre mort, celle de son frère Marcel-Affricani, le plongea dans une profonde tristesse.

Comme ce frère aîné, qui avait consacré sa vie à l'étude du spiritualisme religieux, James Tissot, influencé par le ciel brumeux de la perfide Albion qui jeta dans le mysticisme quelques-uns de nos meilleurs artistes, tel que Gounod, se mit en relations avec les plus éminents médecins anglais, n'épargnant ni le temps ni les efforts pour étudier les choses occultes.

« Il s'adonna à cette étude, rapporte un écrivain, avec l'ardeur qu'il apportait à toutes ses recherches ; il s'empara de tous les livres spéciaux sur la matière et en forma une des bibliothèques les plus rares. Suivant la théorie des mediums, il prétend que les âmes encore en proie à l'attraction terrestre, avant de s'élever pour jamais dans des mondes plus élevés, tra-

versent diverses transitions, pendant lesquelles on peut être en communication avec elles ».

Mais, James Tissot, possesseur d'une belle fortune (1) et ne voulant plus rester à Londres, fit vendre le nid moëlleux où l'Art et l'Amour avaient si tendrement cohabité pendant sept années, pour se fixer dans son élégant cottage de l'avenue du Bois, qui avait toutes les apparences d'un *home* anglais, au milieu d'un square frais et riant. Tissot y reprit ses pinceaux et sa palette, sans cesser d'être en rapport avec les principaux spirites de l'Europe et de faire de fréquents voyages en Angleterre.

Un soir, raconte le même écrivain, un medium anglais lui fit voir Kitty. Ce medium avait un esprit, son correspondant ordinaire dans ce monde surnaturel. L'esprit amena Kitty. James Tissot la vit, faiblement d'abord, plus nette ensuite, et tout le buste lui apparut en pleine lumière ; il sentit ses lèvres, dit-il, se poser sur son front et la caresse d'un baiser lui effleurer le visage.

Puis, plus rien ; tout rentra dans l'ombre. Tissot livide, haletant, se retira brisé d'émotion, et retraça cette vision sur la toile.

Cette apparition fut-elle réelle ? Est-elle le fait d'une imagination exaltée, imagination incessamment tendue vers le même objet ? Qui le sait ! Nul ne l'expliquera.

Il est certain qu'elle a suggéré au peintre un tableau très curieux : les apparitions sont l'une près de l'autre ; l'esprit et Kitty sont enveloppés de voiles blancs ; la tête de l'esprit est d'un ton rougeâtre, contrastant

(1) Il avait gagné en Angleterre le joli chiffre de 1.200.000 francs en l'espace de dix années.

singulièrement avec la tête vaporeuse de Kitty, éclairée comme par des rayons électriques qui se dégagent de leurs mains. Ces mains brunes ont l'air de tenir une sorte de globe lumineux qui se reflète sur le visage pâle mais souriant de la jolie anglaise.

A côté de l'évocation de Kitty, fixée sur la toile par Tissot, dans le somptueux atelier que le peintre avait décoré de larges pavillons d'escadre, on remarquait les scènes idylliques de la vie anglaise, que beaucoup de nos voisins d'outre-manche ne soupçonnaient même pas chez eux. Parmi les merveilleuses japonaiseries et les magnifiques objets d'art qu'il collectionna, on admirait les compositions de *l'Enfant Prodigue*, si exquises de vérité, empruntées peut-être à la vie de son frère, embarqué sur un navire de Nantes.

Aidé d'un praticien anglais, James Tissot fabriquait en outre dans ses fourneaux du sous-sol des cloisonnés d'une grande beauté ; il burinait sur le cuivre des copies superbes dont il brisait ensuite la planche.

Toujours croyant et pratiquant la religion catholique, avec un penchant très caractérisé pour le mysticisme qui ne lui faisait entrevoir que le côté visionnaire du culte, James Tissot a brossé un tableau intitulé : *La Rédemption* que nul ne vit hors de son atelier.

Sous les colonnes en ruine et les arcades écroulées d'un édifice, rougi par le feu, qui rappelle l'ancienne Cour des Comptes, dans le chaos des gravois, des briques et des pierres d'un mur effondré, sont assis un ouvrier et sa femme vêtus de loques.

L'homme, au pantalon rapiécé, est blessé à la tête et à la jambe ; des bandes de toile enveloppent les parties contusionnées de son corps ; il semble abîmé dans sa souffrance.

La femme, coiffée d'un foulard qui lui fait un bandeau sous le menton, ployée en double, sa figure dans les deux mains, regarde avec stupeur l'effondrement qui se déroule à ses pieds : où gît tout leur avoir réuni dans un mouchoir à carreaux noué par les quatre coins. Voilà le côté humain.

Un christ languissant — voilà le côté symbolique — lacéré par la couronne d'épines, appuie son visage sur l'épaule du mari ; il lui montre ses bras amaigris et ses mains décharnées, qui sortent ruisselantes de sang d'une lourde chasuble enrichie de pierreries, semblant lui exhiber ses plaies pour justifier ces paroles de foi :

— Tu vois, moi aussi, j'ai supporté tous les tourments, j'ai enduré toutes les tortures. Reprends courage, va !

L'expression de l'ouvrier qui, l'air soupçonneux, regarde le Christ d'un coup d'œil oblique, est saisissante de vérité. L'exécution de ces personnages est d'ailleurs de la meilleure école réaliste ; leur pose, leur physionomie, tout l'ensemble évoque mille pensées suggestives, dont la principale est : la déroute de l'espérance dans la vie, raffermie par la présence du Sauveur nimbé d'or.

II

Abandonnant ces travaux mystico-religieux, d'une grande profondeur philosophique, James Tissot, qui restait le peintre mondain par excellence, abordait ensuite des sujets plus légers, avec la même souplesse de talent, le même brio d'exécution. Il entreprit d'étudier la *Femme à Paris* et exposa dans la galerie Sedelmeier, en avril 1885, quinze toiles avec leurs reproduc-

tions à l'eau-forte, quinze études de caractère prises sur le vif, depuis la plus jolie femme jusqu'à la jeune fille sans dot, depuis les demoiselles de magasin jusqu'à la demoiselle d'honneur, en passant par les femmes de sport, les femmes d'artiste. Défilé pompeux ou provincial, savamment faux ou hardiment prétentieux qui laissa, comme en un sillage froufrou-tant de robes à leur passage, une odeur discrète ou capiteuse, un parfum *sui generis* de femme honnête ou de femme galante.

Ces tableaux ne sont pas des prototypes rêvés ni des portraits du monde, mais des types réels rencontrés dans la vie et synthétisant un genre. Modèles entrevus dans la rue et reproduits sur la toile, avec une originalité de forme, une intensité d'observation extraordinaires.

Le don d'observation fut chez James Tissot une qualité maîtresse. Ses sujets, qui sont pleins de vie et de santé, se meuvent à l'aise dans un large cadre, de dimensions particulières, car la coupe même de ses tableaux lui est spéciale. Le tour du personnage en est fin, la silhouette est bien campée, l'allure guillerette. Les lois de la perspective déconcertent, il est vrai, suspendent le charme, mais l'ensemble de la toile plaît, en remuant les nerfs et vous laissant songeur.

Cette œuvre accomplie, Tissot retourna sa palette. et, comme pour se reposer du genre, il changea sa manière. Il passa du profane au sacré, interprétant, d'après la sœur Emmerich, la *Vie de la Vierge*, la *Douloureuse Passion de Notre-Seigneur* ainsi que sa *Vie* (6 volumes, traduits de l'allemand par l'abbé Cazalès). Mais, qu'est-elle, la sœur Emmerich? J'emprunte ces détails à l'auteur que j'ai déjà cité :

« La Sœur Emmerich, dit-il, religieuse illettrée, d'une foi ardente, d'une religion exaltée, vivait à Duhlmen, en Bavière, vers 1820. Accablée par une maladie de langueur, elle ne quitta jamais Duhlmen, et, pendant les quatre dernières années de sa vie, de son lit de douleur, elle était en proie à des visions constantes. En communication quotidienne avec la Vierge Marie, ainsi qu'avec Notre-Seigneur, elle reconstitua, jour par jour, presque heure par heure, l'existence du Christ depuis les premiers jours de son enfance jusqu'au crucifiement. Elle dictait à un protestant allemand, nommé Brentano, qui, depuis, se convertit au catholicisme, et ses visions étaient d'une exactitude si précise qu'elle indiquait, à tel ou tel endroit de la Palestine, tel vallon, telle montagne, tel accident de terrain qui s'y trouvent encore aujourd'hui. D'après ses ouvrages, on a pu arriver à dresser une carte de la Palestine. »

C'est donc la vie de N.-S. Jésus-Christ, du moins la lecture de sa vie par la sœur Emmerich, dix fois plus riche de détails en ces six volumes que l'Évangile et l'Ancien Testament, qui éveilla dans l'esprit de James Tissot le brûlant désir de visiter la Palestine.

Il partit une première fois avec un assortiment de bagages : lit de campement, ustensiles de ménage etc... afin d'accomplir son pèlerinage aux Lieux-Saints.

Il en revint ébloui, parfaitement décidé à reconstituer la vie du Christ, avec les précieux documents qu'il avait puisés aux sources historiques, à l'endroit même où se sont accomplis les événements de la Passion, bien résolu aussi à rompre avec les traditions séculaires, en peignant des scènes exactes et reproduisant en réaliste un Christ « tel qu'il est né, qu'il a souffert, qu'il est mort ».

En résumé, le but que James Tissot voulut atteindre était la recherche de la vérité en matière religieuse.

Sa foi de croyant l'entraîna une seconde fois en Orient, pour découvrir ce qu'il n'avait fait qu'entrevoir, approfondir ce qu'il avait déjà étudié.

— Prenez garde ! lui avait dit un écrivain : Aurélien Scholl, à son premier départ. Vous allez là-bas en fervent catholique mais vous en reviendrez païen et sceptique...

Ce premier voyage, au contraire, confirma James Tissot dans ses pratiques religieuses, en produisant un effet diamétralement opposé à celui qui était prédit par ses amis.

— Prenez garde, lui répéta Aurélien Scholl, lors de son deuxième voyage, vous allez échanger maintenant votre bâton de pieux pèlerin contre la bure d'un anachorète !

Et le bruit se répandit, vers la fin de 1886, dans le cercle de ses relations, que James Tissot, atteint d'une foi plus ardente, abandonnait définitivement la France pour s'enfermer dans un couvent sur les bords de la mer Morte.

On a raconté que souvent, en pareil cas, les impressions d'enfance se ravivent et que, plus avancé en âge, le souvenir des jeunes années revient avec leurs visions primitives... Non, les impressions qu'éprouva Tissot, dans cet ordre d'idée, furent tout à fait nouvelles. Par exemple, diverses qualités psychiques se développèrent davantage, l'intuition se fit plus pénétrante... En un mot, ses yeux, au lieu de se contracter, se dilatèrent à la lumière, et, ses idées prirent avec l'âge une intensité plus forte.

Par une vie contemplative raisonnée, les sens

Lundi 25 oct. 1888



64. Avenue du Bois de Boulogne.

Mon cher M. Gastard

Un mot seulement pour
notre article de Gaulois du
11 oct. que j'ai eu le regret de
pouvoir à Marseille avant
mon départ, ou l'a trouvé
très bien ici pour entrer
en matière et j'espère nous
avoir que si le Gaulois voulait
s'intéresser à cette question
on pourrait lui donner des
enseignements authentiques
sur une mane d'intrigues
dont les théâtres, nos ennemis
profitent,

Mes plus sincères compliments
à bien cordialement, avec

James Timot

s'aiguisent au point que certaines révélations naissent et grandissent, communiquant au cerveau des sensations particulières dont l'effet se traduit par des images extra-naturelles. Plus le recueillement est concentré et plus la vision devient lucide. Le recueillement du pèlerin croyant ou du chrétien pratiquant contribue à développer ces facultés imaginatives.

Alors, dans ces sentiers suivis par les personnages du drame des Evangiles, me racontait le peintre Tissot, devant ces mêmes paysages qui se reflétaient dans leurs yeux, vous ressentez un frisson, comme si vous étiez dans un chemin où le sang de l'un des vôtres aurait été répandu. Quelque chose vous dit d'une manière irrécusable, ajoutait-il : — Ce fut là!.. On parle à voix basse, on chuchote discrètement... Et tout à coup on se détourne, croyant ne pas être seul, ramené par l'acuité du rêve et la vision des lieux à ces scènes bibliques. L'esprit toujours tendu vers ces faits et la pensée imprégnée de ces souvenirs pendant des mois, on en arrive à une clairvoyance qui fait qu'un artiste reproduit ces scènes avec une pénétration étonnante, comme s'il en avait été témoin.

Tel fut le cas de James Tissot, qui, depuis son retour de la Palestine, s'attacha à la vie du Christ, pas à pas, en retraçant les scènes des quatre Evangiles, verset par verset, immense labeur entrepris et mené à bonne fin, avec une conscience d'artiste peu commune, dans les 365 cartons — autant que de jours dans l'année — qui furent exposés au salon du Champ-de-Mars en 1894.

Jamais pareille tentative n'avait été faite. La reproduction de ces œuvres par la gravure en couleur offre un caractère bien personnel d'exécution, troublantes par leur côté génial, car, pour saisir cet idéal, il faut s'occuper

d'art pur, pour atteindre à cet éclectisme, il faut négliger les anciennes formules de religiosité conventionnelle. Néanmoins, elles révèlent bien l'impression que le peintre a ressentie. On se retrouve en face de recherches nouvelles qui présentent une naïveté plus savante que ne l'était celle des peintres primitifs mais qui satisfait à la fois les exigences de l'art, de l'histoire et de la science.

Ces œuvres ne sont pas toutefois celles d'un orientaliste. On n'y rencontre pas le bédouin traité par Bida et Horace Vernet, mais on retrouve des tableaux qui rappellent les mœurs hébraïques, à l'époque du Christ, déjà influencées par les Grecs et les Romains dont la plupart parlaient le langage. James Tissot est parvenu, en étudiant ces différents types, à dégager l'influence arabe, turque, musulmane, qui a laissé des traces profondes dans ces régions, et il a su, en causant avec des Arméniens, des rabbins ainsi que de vieux cheiks, suivre par une sorte de filière et de tradition séculaire les usages, les gestes et les costumes de ces peuples.

Ces efforts persévérants lui permirent de remonter aux sources mêmes de l'histoire et de reconstituer les événements de la Passion. A l'entendre, tous les éléments du fameux temple d'Hérode — en tant que matériaux et fractions d'ornement — existent disséminés dans les temples, les sanctuaires, les mosquées, les fontaines et les divers monuments de la Palestine. Il a reconnu plusieurs variétés de chapiteaux qui semblent être de la même famille. Mais c'est toujours les chapiteaux corinthiens, interprétés sans doute par des ouvriers phéniciens, faisant pressentir dans leur décadence les traditions byzantines auxquelles a succédé l'art arabe. Ainsi, certaines feuilles d'acanthé, au relief

d'abord exagéré, s'aplatissent, s'affinent et deviennent des arabesques.

James Tissot, pour peu qu'on l'incitât à parler, vous faisait connaître d'une façon intéressante l'origine et la forme des costumes. C'est d'abord la pièce d'étoffe, sans couture et se drapant d'elle-même, qui servait de vêtement, s'enrichissant plus tard de fines broderies ou se doublant de chaudes fourrures, puis exigeant, pour son soutien, l'emploi des boutons dont l'usage provient des Perses.

C'est ensuite le tissu dont on entourait les jambes, comme s'en servent encore les femmes de l'Inde, et qu'on relie avec quelques points d'aiguille; l'agencement de ce carré d'étoffe, en modifiant sa forme, est devenu la large braie des Orientaux ou des Celtes; peu à peu rétrécie, elle s'est vue adopter en tous pays.

Nous avons admiré ces belles conceptions, dont le sujet se perd dans le lointain des légendes, avec l'intérêt qui s'attache, même pour les sceptiques, à ces tableaux visionnés par le peintre et rendus avec un naturalisme si moderne.

Nous en fûmes émerveillé, fasciné... Que de patientes recherches! Quel labeur incessant! Cette production remarquable, accomplie par le peintre parisien, hanté de visions religieuses et qui s'arracha au pouvoir des sciences occultes pour s'éprendre tour à tour d'art gothique, d'idylles bourgeoises, de spectacles mondains, nous montre bien la virtuosité de l'artiste, apte à traiter tous les genres avec la même sûreté de touche.

James Tissot, en pleine possession de son talent, pratiqua donc quatre manières différentes. Au début de sa vie, à l'heure où l'artiste incertain de sa vocation, cher-

chait sa voie en tâtonnant, il obtint un complet succès avec ses scènes moyenâgeuses : promenades au rempart, Marguerites au rouet, costumes à la Cranach.

Quelques années plus tard, lorsqu'il alla se fixer chez nos voisins, sa réputation grandit rapidement avec : ses bals sur le pont des paquebots pavoisés ou les fêtes sur l'eau, les jours de dimanche, à Clifden.

Les galeries de Londres, de Manchester, de Philadelphie qui se disputèrent ses petits chefs-d'œuvre de l'*Enfant Prodigue*, popularisé par ses eaux-fortes, marquèrent en Angleterre l'apogée de sa deuxième étape.

Sa troisième transformation eut lieu en France quand il exposa, rue de la Rochefoucauld, la série des femmes de Paris, dont les principales toiles furent : *Le Sphinx*, *L'Acrobate*, *Les demoiselles de Province*, *Ces dames des Chars...* qui furent vendues vers 1882.

Sa quatrième et dernière évolution s'opéra, en pleine maturité de talent, dans l'illustration des *Evangelies* auxquels s'ajoute toute la collection de ses gravures à l'eau-forte...

James Tissot vivait dans la calme retraite de son coquet hôtel, n° 64 de l'avenue du Bois, où expire le ronflement des voitures qui vont faire le tour des Lacs, et dans la paix sereine d'un square où babillent les oiseaux chanteurs, — à deux pas de la gare de la Porte-Dauphine, qui met les visiteurs à vingt minutes de la place de l'Opéra.

Retraite charmante, où le peintre, amoureux de son art, travaillait en silence, sans se laisser rebuter par l'énormité de l'effort à accomplir.

C'est là que l'artiste, après avoir tout regardé et bien examiné, s'asseyait en face de ses toiles, éclairées par

les larges baies vitrées d'un atelier spacieux, orné de tentures et de drapeaux qui semblaient s'accrocher comme aux voûtes d'un palais. Salle vaste et lumineuse, envahie de plantes, décorée de potiches et de bronzes, où se jouait la gamme éblouissante des étoffes, qui mariaient entr'elles leurs couleurs vives, dans un fouillis de meubles de tous les styles et la confusion de carcasses de vaisseaux qui avaient servi de modèles au peintre.

Grand, fort, bien équilibré et d'apparence solide, James Tissot gardait, peut-être à son insu, une froideur quelque peu britannique, lorsqu'il se trouvait en présence d'un inconnu. Mais, il ne tardait pas à perdre de sa raideur, quand l'incognito était rompu, pour se montrer sous un aspect bienveillant, captiver son visiteur par le récit de ses connaissances étendues. Élégant dans la façon de se vêtir, comme recherché dans le choix de ses mots, James Tissot paraissait plus jeune qu'il ne l'était. Les traits de son visage étaient réguliers; ses yeux éclairaient un visage énergique, justifié par son activité surprenante. Le nez était droit et mince, l'expression de sa physionomie intelligente. Ses cheveux abondants étaient grisonnants, une fine moustache grise, aux pointes cirées et recourbées, ombrageait une lèvre épaisse. James Tissot avait rapporté de son long séjour en Angleterre non les mœurs flegmatiques de ses habitants mais la nuance et la coupe de leurs vêtements : larges pantalons à carreaux, longues lévites jaunes. Il portait chez lui la petite casquette sur l'oreille, avec la crânerie d'un *life-guard*, et, la main franchement tendue, il vous accueillait d'une façon cordiale. James Tissot savait tenir ses auditeurs sous le charme de sa parole persuasive, comme son ami Daudet, qui

n'en avait pas gardé pour lui tout le secret, bien que Daudet fût du Midi pour lequel Tissot avait, chose bizarre, une répulsion instinctive. Il préférait les rives brumeuses de la Tamise, qu'il a peintes en tons si vifs qu'un Anglais, d'origine, n'aurait probablement pas su les rendre avec le même éclat. Il aimait surtout le ciel voilé de la Bretagne, avec ses landes mélancoliques peuplées de fantômes, ou les côteaux verdoyants de la Franche-Comté, berceau de ses pères. Il revoyait avec plaisir les âpres horizons, tachés de granit, de la superstitieuse Armorique, hantée de légendes druidiques, pays des fées en robe de flamme, dont il était resté l'amant crédule, malgré son esprit parisien, avec une foi convaincue pour tout pouvoir magique : vertu surnaturelle des esprits, puissance impénétrable des médiums.

Initié dans les choses du spiritisme, en tant que phénomènes, adepte fervent des pratiques de l'occultisme, mais par-dessus tout chercheur épris de son art, peintre d'une rare conscience et d'un grand talent, James Tissot passait une partie de la belle saison, près de Besançon, au château de Buillon que lui avait légué son père, mort octogénaire. Magnifique domaine de 350 hectares en terres et forêts traversées par la Loue, rivière qui arrose la propriété sur un parcours de plus d'une lieue. Il en faisait restaurer le château, ancienne abbaye, et reconstruire la chapelle pour laquelle il peignait les vitraux. Sa vie s'écoulait là, au milieu des bois de sapin et des champs d'absinthe, après un troisième voyage entrepris en Terre-Sainte pour le tableau de six mètres exposé au Champ-de-Mars et réservé à la cathédrale de Reims. Il songeait à faire un gigantesque panorama, destiné à l'exposition internationale de 1900,

mais il ne mit pas son projet à exécution et il peignit un immense Christ pour orner le maître-autel de la chapelle des Dominicains, située rue du faubourg Saint-Honoré, près de l'hôpital Beaujon.

Retiré dans sa terre de Buillon, il y mourut le 8 août 1902, emporté par un accès de fièvre pernicieuse qu'il contracta, au milieu des terrassements entrepris sur sa propriété, pour le creusement d'un étang.

James Tissot laissait par testament au Louvre, et, en cas de refus, au musée de sa ville natale : les quatre toiles de *l'Enfant Prodigue* ; il léguait aussi à Nantes, à Besançon et à la Bibliothèque Nationale la collection complète de ses eaux-fortes et de ses pointes sèches.

Sauf le portrait de sa mère, que la famille a conservé, ou « l'apparition du médium », qui ne se trouvait plus dans son atelier, ses œuvres principales telles que « La Rédemption » furent dispersées aux enchères publiques.

Raffiné, écrivait un de ses contemporains qui le connut bien, élégant en ses goûts, prodigue quand il le fallait et toujours prudent, superstitieux mais positif, James Tissot fut un silencieux subtil, épris de surnaturel. Alchimiste et spirite, chercheur de pépites d'or et assez convaincu pour leur sacrifier son sang, ses forces, il se montra avide de mille choses, leur donnant à la fois sa vie, son cœur et son âme. Tenace ou fugitif, tour à tour doué de multiples qualités, il sut se suffire à lui-même, ayant réalisé tous ses rêves de fortune et de talent, sans avoir jamais sollicité les encouragements ni quemandé les faveurs, assez fort et maître de lui pour rester en tous temps son propre critique et son propre juge.

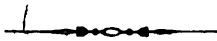
GEORGE BASTARD.

CONDITION

DES SERVITEURS RURAUX BRETONS

Domestiques à gages et Journallers agricoles

SUITE (1).



Parlant des syndicats actuels, M. Jestin dit : « Ces syndicats agricoles sont des associations formées entre propriétaires, cultivateurs et fermiers, et nous pouvons dire, sans craindre de démentis, que l'organisation patronale existe là presque complète, alors que les ouvriers sont dans l'isolement le plus absolu (2)... »

Il y a beaucoup de vrai dans ces quelques lignes. Et pourtant, il ne tient qu'aux ouvriers agricoles d'entrer dans les syndicats existants : la loi leur en confère le droit. Ceci les dispenserait de créer des associations condamnées à se changer bientôt et inévitablement en clubs d'agitation politique.

Les travailleurs des champs n'ont reçu qu'une instruction élémentaire dont toute idée de solidarité, au sens moderne du mot, a été exclue. Ils seront par suite dans l'impossibilité absolue d'organiser eux-mêmes des sociétés professionnelles, force leur sera de s'adresser à des personnes étrangères à leur milieu. Quelles seront les personnes de leur voisinage capables de créer et de diriger ces organisations : l'instituteur public ou privé, agent politique très souvent, le propriétaire du bourg, rival du propriétaire terrien.

(1) Voir la *Revue* d'octobre 1905.

(2) *Tribune ouvrière de Rennes*, déjà cit.

Il faut tenir compte, dans les campagnes, de la jalousie mesquine, des questions irritantes de familles, des rancunes. Le syndicat agricole ouvrier sera dans la main de l'instituteur public une arme terrible contre le châtelain ennemi du gouvernement, dans la main de l'instituteur privé une arme excellente contre ce même gouvernement, dans la main du propriétaire du bourg un moyen sûr d'arriver à la popularité.

Suivant la parole révolutionnaire, il faut prendre là où il y a à prendre et non là où il faut mettre.

S'adressant aux cultivateurs propriétaires les socialistes leur diront : « Vous prétendez, en augmentant subitement le salaire de vos ouvriers, ne plus avoir aucun bénéfice ? Eh bien ! voici un remède tout naturel : vendez votre blé plus cher, trouvez à votre récolte de pommes un écoulement rémunérateur. » Vous souriez, lecteurs. Ceci n'est pourtant qu'une parcelle de la vérité socialiste. Si vous, cultivateur, répondez à ces personnes pétries de bonnes intentions : « Mais, il m'est impossible de vendre à un taux plus élevé les produits de mon exploitation ! » ces braves gens vous répondront, comme ils le font toujours en pareil cas : « Faites comme nous, syndiquez-vous ; formez entre vous cultivateurs, producteurs, des groupements professionnels. »

A quoi, je vous le demande, serviront ces groupements professionnels ? Seront-ils les maîtres souverains du marché du monde ces paysans syndiqués ? Non pas, parce qu'il y aura toujours au-dessus d'eux une puissance plus forte que la leur, la puissance de l'échange, la puissance de l'agiotage.

Poussez-les à bout, et ces admirateurs enthousiastes de l'association corporative et obligatoire vous répon-

dront invariablement : « Quand une industrie ne donne pas aux ouvriers le salaire indispensable et aux patrons un bénéfice raisonnable, cette industrie doit disparaître. Vous affirmez ne pouvoir augmenter le salaire de vos ouvriers sans courir à une ruine prochaine, abandonnez votre exploitation ! »

Il est un fait que dans leur conception grandiose d'améliorations sociales désirables les socialistes ne comprennent pas : c'est que toutes les professions ne peuvent donner aux ouvriers le même salaire. Ce n'est pas le métier le plus utile qui accorde à l'ouvrier la plus haute rémunération. Mais on peut affirmer que généralement le salaire d'une industrie s'élève à mesure que la nécessité de cette industrie semble moins évidente.

Vous refusez catégoriquement de vous ruiner en augmentant vos frais de production. Ecoutez ce que vous diront les socialistes : Puisque vous vous dites incapables de satisfaire à nos exigences, nous vous déclarons déchus de la propriété de votre terre et de vos instruments de travail. La terre est à celui qui la cultive, qui l'arrose de ses sueurs. Par conséquent, cédez-nous votre place et sur les débris de la société capitaliste et exploiteuse nous organiserons la société nouvelle où chacun travaillera selon ses aptitudes et sera rétribué suivant ses besoins ! »

Mais il est fort probable qu'ayant supprimé la propriété en la nationalisant, les socialistes tiendront aux prolétaires agricoles le raisonnement que voici : « Laissez-nous organiser le travail de la terre. Vous êtes encore imbus de préjugés regrettables, de doctrines individualistes, c'est-à-dire égoïstes. Nous qui sommes débarrassés de tous ces restes de la superstition capita-

liste, nous prendrons entre nos mains expérimentées la direction du travail producteur. Nous vous guiderons par la voie du Progrès, vers la Justice, la Vérité et la Lumière socialistes, en dehors desquelles il n'y a point de salut! »

Le tour sera joué. Le travailleur des champs aura changé de maître simplement et tout porte à croire que le nouveau ne vaudra pas l'ancien.

Pour augmenter les salaires, le cultivateur devra forcément prendre dans sa bourse, mais, hélas! la bourse du cultivateur est presque vide, surtout celle du petit fermier de Bretagne. Pour équilibrer son budget, celui-ci donnant plus à son ouvrier donnera moins à son propriétaire.

Aussi le taux des salaires s'élève à mesure que s'abaisse le taux des fermages, que s'abaisse par suite la valeur de la terre comme le prouve le tableau suivant :

VARIATION DES PRIX DE LA TERRE ET DES SALAIRES

	Valeur de l'Hectare de terre en France	Prix de la journée du travailleur rural non nourri
1790.	500	0.60
1821.	800	1.05
1851.	1.275	1.42
1879.	1.730	2.60
1884.	1.785	2.22
1894.	1.373	2.22

Et, si nous ramenons à 100 la valeur du sol et le prix de la journée de travail, nous obtenons les progressions suivantes :

	Valeur du sol	Journée de travail
1790.	100	100
1821.	160	175

	Valeur du sol	Journée de travail
1851.	255	236
1879.	346	333
1884.	357	370
1894.	274	370

M. Zolla auquel nous empruntons ces chiffres (1) conclut ainsi : « Il demeure donc démontré qu'à presque toutes ces dates, l'augmentation des salaires ruraux avait été supérieure à l'accroissement de la rente ou plutôt à celui de la valeur du sol qui y correspond assez exactement. »

« Il y a, dit M. Chevalier dans son rapport de la classe 104 à l'exposition de 1900, une distribution nouvelle (2) de parts entre les divers agents de la production, le capitaliste a moins, le travailleur a plus : c'est un changement heureux. »

En Bretagne, l'abaissement du loyer de la terre a été enrayé par la surenchère que pratiquent couramment les cultivateurs, principalement en Ille-et-Vilaine.

Le remède ou plutôt le moyen de favoriser une amélioration qui s'opère chaque jour consiste à unir, à grouper plus intimement tous les membres de la classe

(1) Zolla, *Economie rurale*, page 429 déj. cit.

(2) « M. Emile Chevalier, dans son rapport sur l'Exposition de 1900, cite, pour diverses régions de France, des exemples d'où il conclut que, depuis 1879, il y a eu, à l'exception de quelques contrées (Environ de Paris, Savoie) diminution du tiers et même de moitié sur les fermages plus, dit-il, pour les terres labourables que pour les prés, pour les terres médiocres que pour les terres de première qualité et il ajoute que, lorsque la rente du sol s'est élevée, le prix de la terre s'est élevé proportionnellement davantage ; et, inversement que, lorsqu'elle s'est abaissée, la baisse a été plus forte sur le capital que sur le revenu du sol. »

E. Levasseur, *Le Prix de la Terre et le prix du Blé.* — Cf. *Economiste français*. 3 février 1906.

agricole (1), en les encourageant à se faire mutuellement toutes les concessions compatibles avec les intérêts des uns et la dignité des autres.

(1) Les *socialistes révolutionnaires* l'ont bien compris. Voici à ce sujet l'appel lancé par la chambre syndicale des bûcherons et travaux similaires de Cuffy (Cher) aux « camarades fermiers, métayers et petits propriétaires :

« Camarades, pourquoi vous tenez-vous à l'écart du grand mouvement des travailleurs du monde entier. Vous êtes pourtant des travailleurs aussi qui passez votre vie à enrichir le sol du grand propriétaire terrien qui, lui seul, tire le fruit de notre travail à tous.

« Votre devoir, camarades, est de vous syndiquer entre vous cultivateurs, pour faire rendre gorge à celui qui, voilà des siècles usurpe le produit du travail. Dans votre syndicat, vous choisirez les plus capables pour estimer le prix de fermage à un taux qui vous permettra de vivre, et pas un seul de vous ne devra mettre au-dessus du prix fixé par votre commission ; il ne faut pas chercher à diminuer les salaires des autres travailleurs ; il faut prendre là où il y a à prendre, sans chercher à prendre où il faut mettre. (*Mouvement socialiste*, 10 décembre 1904).

Et ceci :

« En orientant de plus en plus le prolétariat des bois et des champs vers la voie corporative et *révolutionnaire* dans laquelle nous marchons nous-mêmes, en créant par votre cohésion la force qui renversera la forteresse capitaliste et exploiteuse, vous collaborez dans une large mesure à la constitution d'une nouvelle société pleine de bonheur et d'harmonie, où chacun jouira du fruit intégral de son travail. » VEUILLAT, secrétaire de la Fédération nationale des bûcherons. — 3^e Congrès de la Fédérat. septembre 1904.

Et ceci : Considérant que *l'union intime de tous les travailleurs de la terre pour la défense de leurs intérêts s'impose de plus en plus* : qu'il est utile que les groupements régionaux et les syndicats isolés aient un lien commun ; décident en principe la création d'une « Union Fédérative nationale des travailleurs de la terre » qui, tout en laissant à chaque groupe l'autonomie qui lui est nécessaire en raison de la diversité des travaux terriens, serait le trait d'union pour la défense de tous les intérêts généraux des travailleurs de la terre » et prendra le nom d'Union fédérale terrienne. » Même revue. Congrès septembre 1904 »

Nous soumettons ces citations aux réflexions des propriétaires terriens de Bretagne et des membres des syndicats agricoles.

V. — NOTES HISTORIQUES

Rechercher ce que fut autrefois la situation morale et matérielle des serviteurs ruraux tentera, il faut l'espérer, de plus érudits que nous. C'est une étude qu'il importe de mener à bien afin qu'il soit possible ensuite de comparer le présent au passé.

Puisant dans les travaux de savants Bretons et dans l'œuvre immense du vicomte d'Avenel, nous avons donné un aperçu des salaires à différentes époques, aperçu que nous voudrions compléter par quelques détails sur la vie civile de l'ouvrier agricole avant la Révolution de 1789.

La *Coutume de Bretagne* (1) ne fait aucune distinction entre le domestique de ville et celui des champs : tous deux sont désignés sous le nom de *serviteurs* ou *mercenaires*.

Les serviteurs avaient le privilège d'être les premiers payés (2) et possédaient le droit de prendre bien de leur autorité, en présence de deux témoins au cas, fréquent probablement, où le prix de leur travail leur était refusé (3). Toutefois cet article ne reçut jamais exécution ainsi que le font remarquer les commentaires de la *Coutume*.

Leurs salaires et gages se prescrivaient par un an et un jour (4).

(1) *Coutume de Bretagne*, par Michel Sauvageau. J. Vatar, Rennes, MDCCXXXVI.

(2) *Coutume*, page 69, article CLXXXIII.

(3) » , page 92, art. CCXXIX.

(4) » , page 122, art. CCXCII.

La *Coutume* ne mentionne spécialement les serviteurs ruraux que dans un arrêt du Parlement en date du 14 mai 1687 fixant l'indemnité journalière de voyage et séjour des parties aux procès (1).

« Pour les voyages et séjours des parties aux procès
 « ordonne que le Roi sera très humblement supplié
 « d'avoir agréable pour le bien de ses sujets, qu'il en
 « soit usé comme au passé, et qu'il soit alloué trois
 « voyages à la partie : sçavoir, un pour la présentation
 « suivant la distance des lieux, à raison de huit lieües,
 « depuis la Toussaint jusques à Pâques, et dix lieües
 « depuis Pâques à la Toussaint, par chaque jour ; et
 « trois jours de retardement au-dessus de vingt lieües ;
 « de huit jours aussi de retardement pour l'Arrest ;
 « pour cinq jours de retardement la taxe, et pour le
 « plus : et le séjour au-dessous de vingt lieües, qu'il
 « soit réglé par le tiers examinateur ».

« Et faisant droit sur les conclusions dudit Procureur Général du Roi : la Cour a ordonné qu'il soit alloué par chaque jour aux marchands communs et courans dans les foires et marchez, soixante-quatre sols.

« Aux artisans de la campagne, quarante sols.

« Aux laboureurs, metayers et fermiers de campagne, quarante sols.

(1) *Coutume*. — Edits., arrests et réglemens, page 29, suppl. et suivantes.

(2) Dans son *Dictionnaire de l'Armerye*, Cillart de Kerampoul dit ceci du valet de ferme : « Un valet a dix écus de gages, cinq aunes de toile de chanvre et trois paires de sabots ». Cf. *Ann. de Bretagne : Proverbes, dictons, réflexions et formules médicales de l'abbé Cillart de Kérampoul*, par J. Loth. — tome v. n° 2 Janv. 1890. — Ces gages doivent être attribués à la fin du 17^e siècle ou au commencement du 18^e siècle.

« Aux autres simples laboureurs journaliers, trente-deux sols ».

Les cahiers des paroisses de la sénéchaussée de Rennes renferment un certain nombre de revendications concernant les serviteurs ruraux (1).

a. Inégalité de l'imposition. Les domestiques des laboureurs sont soumis à la capitation, les domestiques des nobles en sont exempts (2).

b. Inégalité des charges militaires. Les nobles, les bourgeois notables et les ecclésiastiques ont le privilège d'exempter leurs domestiques, les roturiers seuls sont enrôlés dans la milice. Aussi demande-t-on la suppression de cette faveur, non pas pour établir l'égalité du service, mais pour donner aux laboureurs ce même privilège d'exempter un fils ou un domestique (3).

c. Inobservation du contrat de travail. L'escroquerie aux arrhes était déjà chose fréquente. Aussi différents cahiers du tiers voudraient que l'Etat assurât le respect du contrat de travail. Voici ce que disent les cahiers des paroisses d'Arbrissel et d'Essé :

« Que par une loi, il soit enjoint à tout domestique loué à temps avec un agriculteur de remplir son service, et que tout maître agriculteur qui mettra son domestique dehors sans motif avant le louage échü, soit obligé de lui payer le louage entier. » (Cah. d'Arbrissel).

« Cette loi ou autre est d'autant plus nécessaire que depuis quelques années les domestiques des agricul-

(1) Cf. la *Condition des Paysans dans la Sénéchaussée de Rennes à la veille de la Révolution*, par E. Dupont, déjà cit.

(2) *Cahier de Saint-Pern* (art. 2), cit. par Dupont, page 134.

(3) Même source, pages 142, 144.

« teurs se font un jeu de les tromper en se gageant et
 « prenant des arrhes de 5 à 6 pour le même temps, et
 « les quittant sans motif dans le temps de la récolte et
 « ensemencements... (Cah. d'Essé). Il y avait à ce sujet
 « une ordonnance du 25 mars 1567 (Essé) » (1).

VI. — LES SERVITEURS RURAUX ET LES POUVOIRS PUBLICS

Les différents gouvernements qui se sont succédé en France n'ont jeté qu'un regard distrait sur la situation des serviteurs ruraux. Cette indifférence presque complète est le résultat de l'isolement dans lequel vit l'ouvrier agricole. Tenu à l'écart des syndicats, il ne peut améliorer, par ses seuls moyens, sa condition, d'autant moins que l'instruction plus qu'élémentaire donnée à l'école du village le place bien au-dessous de l'ouvrier des villes.

Il ne constitue pas une force avec laquelle l'autorité et le candidat sont dans l'obligation de compter, aussi le gouvernement et les Chambres ne font-ils rien en sa faveur.

Le parlement français n'a voté qu'une seule loi le concernant et cette loi n'est que la conséquence forcée d'une autre loi du 30 juin 1899, s'appliquant aux travailleurs urbains, loi sur les *accidents de travail causés dans les exploitations agricoles par l'emploi de machines mues pas des moteurs inanimés*.

Signalons toutefois quelques projets. Entre autres, celui de M. Mirman tendant à *appliquer à l'agriculture la*

(1) *Cahier de Saint-Pern*, p. 161.

loi du 9 avril 1898 concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers de l'industrie sont victimes dans leur travail, une autre sur les Retraites ouvrières pouvant être appliquées facultativement aux petits exploitants n'occupant qu'un domestique et légalement aux ouvriers agricoles. (Rapporteur : M. Ch. Guyesse), et enfin les projets de MM. Mougeot et Lemire repris par M. Ruau sur l'Homestead ou bien de famille insaisissable.

Ces différentes améliorations ont été depuis longtemps examinées dans leur esprit et leurs conséquences, nous nous bornerons donc à quelques considérations sur l'*homestead*.

L'HOMESTEAD OU INALIÉNABILITÉ DE LA PETITE PROPRIÉTÉ

Ce projet de loi concerne les petits fermiers et journaliers propriétaires de leurs champs et de leur habitation. Il a pour but de soustraire la propriété de ceux-ci à la main-mise des usuriers et des créanciers, de constituer en un mot un patrimoine inaliénable et indivisible transmis aux héritiers directs, patrimoine qui ne serait grevé d'aucune charge, et placé, de par la loi, hors l'atteinte de la justice civile et commerciale.

Quelques pays ont établi le bien de famille dans le but de favoriser l'accroissement de la petite propriété, d'autres afin de la protéger. Ce dernier but est celui poursuivi par les initiateurs du projet français.

Dans son étude sur les classes rurales en Bretagne avant la Révolution (1), M. H. Sée nous apprend que dès

(1) H. Sée, *Les Classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution. Annales de Bretagne.*

la fin du moyen-âge, les petites propriétés paysannes étaient nombreuses et les cultivateurs, en grande majorité, propriétaires de leurs terres.

« Dès la fin du moyen-âge, dit-il, la petite propriété paysanne est définitivement constituée... Les tenures sont très nombreuses, elles se composent souvent de petites pièces de terre disséminées, et leurs dimensions sont très restreintes. Aussi les paysans propriétaires sont-ils obligés, comme à l'heure actuelle, de travailler à la journée ou de louer une petite ferme » (1).

« Les paysans étaient en grand nombre propriétaires avant la Révolution. Dans les 38 paroisses (*Haute-Bretagne* (I. et V.) dont j'ai étudié les déclarations de vingtièmes, on trouve un total de 7.686 propriétaires paysans contre 223 propriétaires nobles et 633 propriétaires bourgeois; c'est-à-dire que sur 100 propriétaires on compterait 3 nobles, 8 bourgeois, 89 paysans ».

L'étendue de ces propriétés variait de 5 à 100 journaux (le journal, à cette époque, valait un peu plus de 48 ares et contenait 80 cordes ou 20 sillons). Dans 28 paroisses de Haute-Bretagne étudiées par M. Sée, les propriétés se répartissaient comme suit: 6 % de plus de 20 journaux (10 hectares environ), 13 % de 10 à 20 journaux (de 5 à 10 hectares environ), 23 % de 5 à 10 journaux (3 à 5 hectares environ), 46 % de 1 à 5 journaux (1/2 hectare à 3 hectares environ), 12 de moins de 1 journal (de moins de 48 ares) (3).

Nous avons donné, dans la première partie de cette étude (voir, II, DES SALAIRES : (a). *Domestiques de ferme*) la

(1) H. SÉE, *Les Classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution. Annales de Bretagne*, tome XXI, n° 1.

(2) id. id. *Annales de Bretagne*, tome XXI, n° 2.

(3) *Ann. de Bretagne. Les Classes rurales*, etc. par H. SÉE, tome XXII, n° 2, page 192.

repartition des propriétés dans le pays de Servon, Brécé etc, c'est-à-dire dans des communes de Haute-Bretagne comprises parmi celles dont parle M. Sée. La comparaison accuse une diminution de la petite propriété et un accroissement de la propriété moyenne, principalement de celle au-dessus de 5 et 10 hectares.

Propriétés de moins de	Avant la Révolution	En 1905
5 hectares.	81	30
5 à 10 »	13	40
de plus de 10 »	6	30
	<u>100</u>	<u>100</u>

L'enquête décennale de 1892 affirme la supériorité dans tous les départements bretons de la toute petite propriété, de moins de 5 hectares. Si nous divisons, en effet, les exploitations agricoles de Bretagne en trois groupes : 1° de moins de 1 hectare, 2° de 1 à 5 hectares, 3° de plus de 5 hectares, nous les trouvons réparties comme suit :

DÉPARTEMENTS	De moins de 1 hectare.		De 1 à 5 hectares		De plus de 5 hectares	
	Etendue moyenne	Nombre	Etendue moyenne	Nombre	Nombre	Nombre total des exploitations
Côtes-du-Nord	0.70	31.061	3.32	25.381	33.115	89.557
Finistère.	0.70	21.349	3.22	20.086	33.348	74.783
Ille-et-Vilaine	0.73	27.994	3.14	25.848	27.984	81.826
Loire-Inférieure	0.62	22.026	2.76	21.208	25.830	69.064
Morbihan.	0.68	24.298	3.10	20.475	28.415	73.188
TOTAUX.		<u>126.728</u>		<u>112.998</u>	<u>148.692</u>	<u>388.418</u>

La petite propriété (de 0 à 5 hectares) forme donc en Bretagne les 2/3 des exploitations soit un total de 239.726 sur 388.418 exploitations agricoles.

Si nous divisons les cultivateurs en propriétaires et non-propriétaires, nous obtenons le tableau suivant :

1°. — CULTIVATEURS PROPRIÉTAIRES

DÉPARTEMENTS	Total général des cultivateurs propriétaires	Cultivant exclusivement leurs biens de leurs bras ou avec l'aide de leur famille ou d'autrui			Cultivant leurs biens, mais travaillant en outre pour autrui en qualité de			
		(maîtres valets), ouvriers	avec l'aide d'un régisseur	TOTAL	Fermiers et locataires de terre	Métayers ou Colons	Journaliers	TOTAL
Côtes-du-N.	48.608	29.137	44	29.181	11.417	1.011	6.999	19.427
Finistère . .	41.801	22.491	27	22.518	10.628	1.059	7.596	19.283
Ille-et-Vil. . .	53.726	34.524	50	34.574	10.202	1.172	7.778	19.152
Loire-Inf. . .	47.929	30.226	57	30.283	9.557	3.413	4.676	17.646
Morbihan . . .	43.094	24.964	30	24.994	12.695	1.580	3.825	18.100
BRETAGNE.	235.158	141.342	208	141.550	54.499	8.235	30.874	93.608

2°. — CULTIVATEURS NON PROPRIÉTAIRES

DÉPARTEMENTS	NON PROPRIÉTAIRES		Journaliers	TOTAL	Total général des cultivateurs propriétaires ou non.
	Fermiers ou locataires de terres	Métayers ou colons			
Côtes-du-Nord. . .	36.053	2.919	16.588	55.560	104.168
Finistère. . . .	28.911	1.878	14.357	45.146	86.947
Ille-et-Vilaine. . .	29.827	1.430	13.492	44.749	98.475
Loire-Inférieure. .	15.508	6.850	10.497	32.855	80.784
Morbihan	21.306	2.382	10.505	34.193	77.287
BRETAGNE. . . .	131.605	15.459	65.439	212.503	447.661

On peut donc dire qu'en Bretagne la terre appartient, en majorité, à celui qui la cultive, puisque sur 447.661 cultivateurs, 235.158 sont propriétaires de leurs fermes.

L'enquête décennale de 1892 accuse une diminution des cultivateurs propriétaires qui de 3.799.759 en 1862 sont tombés à 3.525.342 en 1882 et 3.387.245 en 1892,

une légère reprise des cultivateurs non propriétaires : de 1.457.314 en 1862, ils sont descendus au chiffre de 1.415.945 en 1882 pour remonter à 1.427.625 en 1892 — pour la France entière.

Nous avons dit précédemment que les petites propriétés de moins de 5 hectares étaient en Bretagne au nombre de 239.726 sur un total de 388.418.

Ce sont précisément ces petites propriétés que la loi du bien de famille tendrait à conserver.

Le parti socialiste français, de l'opinion duquel nous devons tenir compte parce que c'est lui qui, présentement, semble diriger les réformes ouvrières dans le sens qui lui est propre, considère la petite propriété comme fatalement condamnée par l'évolution du régime capitaliste.

Et néanmoins, les socialistes se préoccupent beaucoup de cette propriété. Ils voient en elle une ennemie, une entrave au succès de leur marche en avant. Mais, ils ne promettent pas moins au petit propriétaire paysan la possession de son coin de terre et la délivrance des « impôts, des dettes chirographaires et hypothécaires, parce que, disent-ils, « le petit propriétaire n'exploite pas le travail d'autrui (1) et que son lopin de terre ne doit être considéré que comme un instrument d'usage personnel assimilable au burin du graveur, aux pinceaux du peintre et aux outils du menuisier, c'est-à-dire rangé dans la catégorie des objets pour lesquels le socialisme collectiviste admet la propriété privée (2).

Si les socialistes consentent à protéger la petite pro-

(1) Lafargue, *La Propriété paysanne et l'évolution économique*. *Ere Nouvelle*, Nov. 1894, page 290, d'après Gatti.

(2) Guesde et Lafargue, *Le Programme du Parti ouvrier*. 1894.

priété agricole, c'est avec l'espérance de la voir s'assimiler par la suite aux exploitations coopératives collectivistes. De cette protection promise à l'élaboration d'une loi comme l'Homestead, il y a un pas que le socialisme, de par son but même, ne franchira jamais.

D'ailleurs, tous les socialistes ne sont pas d'accord pour considérer la petite propriété paysanne comme devant être exempte de l'expropriation collective. « Puisque, selon la doctrine collectiviste, dit Gatti, aucun particulier ne doit disposer de ce qui, indépendamment de son travail, peut à un moment quelconque donner un revenu, la thèse soutenue par la majorité des socialistes français est hétérodoxe : elle essaie d'assimiler un instrument de production à un instrument de travail afin de l'introduire en contrebande parmi les outils professionnels dans le domaine du collectivisme. La bêche, la pioche, la brouette du petit propriétaire sont des outils sans doute comme le rabot est celui du menuisier et le ciseau celui du sculpteur ; mais un lot de terrain est un instrument de production, c'est-à-dire selon la doctrine collectiviste un objet à nationaliser (1).

Karl Marx prétend « que le régime de la petite propriété exclut la concentration, la coopération sur une grande échelle, le machinisme, la domination savante de l'homme sur la nature, le concert et l'unité dans les fins, les moyens et les efforts de l'activité collective. Il n'est compatible qu'avec un état de la production et de la société étroitement borné. Perpétuer le régime de la production isolée, ce serait décréter la médiocrité en tout (2) ».

(1) G. Gatti, déjà cité.

(2) Le juriconsulte autrichien Antoine Mengér, dans son livre *l'Etat socialiste*, traduit en français par E. Milhaud, divise les biens

L'un des chefs du parti agraire allemand Karl Kautsky (1) reproche entre autres choses à la petite propriété d'être la source de bien des misères.

D'après lui, le petit propriétaire paysan ou journalier est dans l'impossibilité de lutter contre les grandes forces accumulées par le capitalisme agricole. Il ne pourra que péricliter et vivre misérablement, tout en donnant une somme de travail bien supérieure à celle qui lui serait demandée en tant qu'ouvrier de propriété collective. De plus, le nouvel instrument technique nécessite des capitaux que le petit propriétaire ne possède pas et que les banques se refuseront à lui prêter, d'autant plus que l'homestead aura soustrait à leur recours les biens du paysan.

Nous comprenons fort bien que le petit propriétaire rural ne soit que fort peu rassuré par toutes ces promesses contradictoires du socialisme collectiviste ou autre et qu'il lui semble préférable de voir réaliser cette formule du bien de famille insaisissable.

Le projet de M. Mougeot est très redouté des socialistes alors que le capitalisme agricole leur paraît être

ou propriétés individuels appelés à devenir biens collectifs dans l'Etat socialiste, en trois catégories.

1° Les « biens consommables » (aliments, matériaux de chauffage et d'éclairage, vêtements, etc.) qui resteront propriété privée.

2° Les « biens d'usage » (maison d'habitation, meubles, parcs, jardins, livres, objets de parure, etc.) sur lesquels le détenteur ne possèdera qu'un droit d'usage.

3° Les biens « moyens de production » (fonds de terre, mines, fabriques et usines, chemins de fer et bateaux à vapeur, matières premières) dont l'Etat seul aura la libre disposition.

La petite propriété paysanne se trouve englobée dans les biens « moyens de production » (Voir *Economiste français* : l'Etat socialiste et la Propriété, par E. d'Eichthal — 21 janvier 1905.

(1) K. Kautsky, *La Question agraire*, Paris, 1900.

d'un aide puissant pour la propagation de leurs doctrines puisque plus nombreux, sous ce régime et plus détachés du sol seront les prolétaires des champs.

(A suivre.)

JEAN CHOLEAU,
*Secrétaire de la Section économique de
l'Union régionaliste bretonne.*



« COUPS DE CRAYON »

(Suite.)¹

XIV

Juin 19... — Basse-Goulaine, près Nantes.

Du balcon de ma fenêtre à la Chantrerie, le dernier «logis» du petit bourg de la Basse-Goulaine, du gros balcon Louis XV, ventru comme un poussah et où j'ai poussé ma table de travail, j'embrasse d'un œil avide quinze lieues de pays, quinze lieues de verdure fraîche et de lumière frissonnante, quinze lieues de campagnes bretonnes buvant allègrement le soleil. D'un côté, de jolies et frêles collines, rousses de soleil, barrent l'horizon qui tremble de chaleur d'un grand cercle pâle d'une légère et suave précision ; de l'autre, c'est la dentelure mauve de Nantes, tache profonde, violette, lumineuse, où le soir pique les points d'argent des lampadaires infiniment grêles mais d'un éclat scintillant de diamant sur du velours, et que, maintenant, des filets de fumée blanche étagent seuls en perspective. Mais je ne veux regarder que devant moi ; à quelques mètres, à un jet de pierre peut-être, un joli ruisseau d'une belle eau brune, claire, frissonnante, court parmi de longues herbes fines, toutes

(1) Voir la *Revue* d'octobre 1906.

abandonnées au fil du courant sur lequel elles se couchent comme des martyres. Puis, c'est un rideau de chênes nains mousseux et un groupe de peupliers solitaires au coin d'un pont de bois tremblant. Ils se dressent seuls, très hauts, plongeant en plein ciel, en plein rayonnement, leur cime effilée et ondoyante pareille à une flamme. Toute leur masse frissonne avec un doux friselis de feuilles d'argent, si vif, si continu, que l'on dirait à voir cet inlassable frisson d'or vert, léger sur le rayonnement safranné du ciel, la belle eau pure d'un ruisseau glissant sur un fond de sables roux tout ridé de paumelles entrecroisées.

Après, c'est la prairie, autre frisson qui court au ras de terre quand vient le vent, ondulent perpétuel de graminées qui agitent sans cesse leur aigrette comme un voile de cendre grise sur la diaprure des prairies. De grandes herbes folles jaillissent en fusées du tapis vert laiteux et sur leurs tiges frêles, invisibles, de gros épis lisses ou barbus se balancent semblables à beaux scarabés d'émeraude attirés par la tiédeur des prairies et planant, indécis, avec de sourd ronflements. Plus loin ce sont de grands rideaux de peupliers fraternels qui semblent sommeiller en courant à perte de vue le long de la Loire et de l'horizon, que reculent des petits bouquets argentés, mats et dépolis de tilleuls blancs et de frênes mâles. Et, comme s'il ne suffisait pas aux yeux de la vallée Nantaise immense avec ses prés roux vaporeux et ses grands rideaux d'arbres d'un si léger et si suave dessin, toute inondée de soleil, de brise, de printemps, une neige légère, floconneuse et parfumée se met à voler à travers la plaine ; petite houppe de ouate d'un blanc doré, lustrée comme de la soie, soyeuse comme un duvet, que le vent arrache aux cimes des peupliers, étire,

échevèle et soutient indéfiniment au-dessus des prés pareille à la plume folle échappée aux nids d'oiseaux.

... J'aperçois tout cela de ce balcon ventru accroché là comme un nid d'hirondelle. Les heures du matin ainsi que celles du soir y sont d'une suavité adorable ; soit que les grandes nappes de brouillards glissent, au lever du soleil, majestueuses et calmes, semblables à de grandes îles déracinées, fluant au fil du fleuve vers un océan immense ; soit que les feuilles frétilent avec leurs reflets de sable doré et que tremblent les têtes frémissantes des foins blonds. Le soir surtout y est incomparable ; les arbres font leur bruit discret du crépuscule ; des parfums musqués de « naprum » des momies s'exhalent des foins fauchés et des mousses aux épaisseurs de velours, tellement tièdes, tellement persistants, qu'on croirait qu'une cassollette de benjoin vient de se briser sur les prés. Dans une grande lueur violacée, Nantes se profile, nette et fine, tache d'un mauve pâle ou d'un gris lilas, très tendre, où les fumées qui surgissent des toits, étagent les plans de la grande ville qui soupire. Et comme, entre le soleil couchant et nous, la Loire coule à pleines rives, le ciel revêt des colorations exquises, du violet iris au rose pivoine, d'une invraisemblable fantaisie orientale. Parfois, au-delà de Nantes, découpage sans relief et d'un violet ardent, le soleil, boulet de feu qui a manqué son but, se couche ou plutôt sombre avec un éclat ardent de braise, pénétrant lentement dans les vapeurs du fleuve, comme l'épieu rougi dans l'œil de Polyphème, dans un sillage de nuages sanguinolents qui fusent autour de lui et semblent l'éteindre par degré mais à travers lesquels il teint tout ce qui l'environne d'une teinte abricot suave

et dégradée, ainsi que dans les plus excentriques et plus fines japonneries qu'on ait imaginées....

De l'autre côté c'est le bourg ; un de ces bourgs coquets aux vieux jardins à terrasses réunis par de grandes marches grises, moussues, enguirlandées de lierres, de vrais chemins de rois. C'est un fouillis d'arbres, d'oiseaux et de chansons ! Les pins pyramidaux, les tilleuls blancs, les charmes trembleurs, les cyprès et les lauriers de bronze vert font un écrin sombre aux roses qui poussent à profusion ; de vieilles roses françaises, si vieilles, que leur parfum exquis, — un parfum de marquise ! — s'est fait subtil et ténu en même temps que la couleur tendre de leurs petites robes chiffonnées. Il n'est pas jusqu'aux puits qui ne s'associent à cette symphonie intime. Leurs pompes de fer forgé sont enguirlandées de thyrses de chèvrefeuilles roses, emmaillottées de lierres qui leur donnent l'aspect frileux de vieilles rapières de bourguemestres flamands. Dans leurs pistons égueulés comme des canons au rebut, des couples de mésanges viennent nicher ; on les voit au soir s'endormir dans la tiédeur du nid et l'aile farouche du mâle protecteur, laisser frémir à la brise son aigrette bleue éclore sur le velours des nids adorablement roux.

Une sérénité antique plane sur ces enclos ombrés dont des tilleuls centenaires gardent les entrées accueillantes ; rien ne trouble le large calme qui plane sur toutes choses et baigne l'âme qui s'y enfonce comme un tison ardent sous une cendre légère, avec l'impression frileuse et douillette d'une colombe sous le lit moëlleux des feuilles sèches qu'elle a amassées. C'est l'heure adorable du soir calme, l'heure des limpidités corrigiennes, indécises et charmantes, où les fenêtres perdues dans la plaine commencent à briller clair, où les étoiles

d'argent se prennent à trembler sur le ciel de nacre verte ; l'heure où les troupeaux de vaches inoffensives et lentes rentrent vers les étables parfumées d'herbes nouvelles ; l'heure où il n'y a plus de bruit, où expire souvent la souffrance ; l'heure délicieuse où l'âme a le temps de chercher sa route à travers les étoiles vers les abîmes du ciel ; l'heure grave du rêve où malgré sa couche d'atavismes millénaires, malgré les générations d'hommes « des maisons de pierre » qui l'ont faite, l'âme, avec une impression de recul effroyable dans l'antérieur des vieux âges morts, est saisie du frisson d'inquiétude et de regret du nomade appuyé aux pans soyeux de sa tente de peaux pour chercher parmi les millions d'étoiles un guide clignotant vers d'autres déserts, où, par des soirs toujours pareils, le cri apeurant d'un fauve viendra lui secouer l'âme sur ses bases et lui rappeler que vers lui déjà la Nuit et la Mort se sont mises en chemin.... !

XV

*La Ville-Aux-Veneurs. (Loudéac.)
à Auray. — (Septembre 190..)*

26 Septembre — Il est un peu plus de six heures. Dans ce vieux manoir de la Ville-aux-Veneurs, rien ne bouge. L'ancien ménage qui durant l'hiver entretenait la maison est parti, sans doute, à la paroisse, à Trévé. L'appel clair d'un coq m'a réveillé ; je viens d'abandonner ma chambre encourtinée et fleurant bon la lavande. Par le grand vieil escalier, je suis descendu dans la « salle » du bas : peu haute de plafond, avec de grosses poutres apparentes des solives noircies, sa che-

minée gigantesque, ses boiseries de chêne noir, ses portes profondes qui font songer à la robustesse des murs, ces meubles anciens aux panses Louis XV arrondies, que l'on retrouve dans toute la maison..... Tout cela a un aspect archaïque, qu'accroît encore le battant, antique lui aussi, d'un vieux cartel de cuivre, au cadran de camaïeu.

.. J'ai quitté Nantes avant-hier, à six heures. Le ciel était gris, d'un gris uniforme et très doux, d'un gris velouté et tendre de jeune duvet. Les moirures pâles de la Loire mettaient seules une lueur dans le paysage. A Savenay on abandonne le grand fleuve et l'on traverse une contrée sans caractère. Le « Sillon de Bretagne » y met seul le mouvement mélancolique et uniforme de ses croupes dévallant en bonds allongés vers un horizon embrouillé, où veillent de vagues moulins, ternes eux aussi, nonchalants et comme lassés d'un perpétuel et inutile effort.

A Saint-Gildas-des-Bois, nous avons trouvé la lande bretonne et jusqu'au delà d'Auray nous ne l'avons plus quittée. C'est un moutonnement sans fin, une floraison que l'on croirait éternelle. De grosses touffes d'ajoncs verts sombres (où il n'y a plus une fleur) brodent des chemins sur la lande : chemins tout verts eux aussi, mais d'une nuance plus tendre, où les pas répétés ne parviennent qu'à empêcher les fleurs de s'épanouir. Et cela fait de jolies petites routes vertes, d'une clarté d'émeraudes, au milieu des floraisons rousses de la lande. Toutes les bruyères sont en fleur ; c'est aussi le moment de la floraison d'une herbe folle dont les innombrables grappes jaune d'or ont l'air de jaillir du sol en fusées grêles. Il n'y a pas un pied carré qui ne soit couvert de ces fleurettes mélancoliques qui

poudrent la lande d'une belle teinte rose et or. L'horizon est dentelé de pins noirs. Au mouvement du train, les coins des champs succèdent à la lande et c'est encore une magie pour les yeux que ces guérets d'un brun de terre de Sienne, sur lesquelles s'alignent immuablement les petites toitures du blé-noir coupé dont les stippes rouges mettent une chaude lumière sur les grisailles des matinées de Septembre...

... Toujours à l'horizon, une buée blanchâtre secouait sur les collines ses reflets laiteux. Mais je n'ai joui qu'à moitié des effets changeants de la brume, car à partir d'Auray il a pleuviné sans cesse tandis que d'un coup sec les gouttes claires picorraient les vitres brouillées du wagon.

Ce matin encore, il bruine sans cesse : une petite pluie fine, pénétrante, mélancolique. La campagne serait sans un bruit si le vent qui se lève n'agitait toutes les têtes claires des arbres. Dans leurs grands balancements fous, toutes ces ramures s'égouttent avec un grand bruit d'averse ; puis la brise tombe, et le brouillard continue à déposer sur les feuillages son embrun qui glisse lentement sur les branches, forme au bout des feuilles des gouttes lourdes, et sur la terre détrempeée des champs, la mousse des prairies et les flaques claires des chemins défoncés, ruisselle avec un gazouillis frais et des chuchottements d'oiseau.

Nous devions aller aujourd'hui bien loin dans les montagnes d'Arrée, qu'hier nous n'avons fait qu'approcher.... Mais l'eau picorre toujours les vitres grises ; il faut renoncer à aller voir, pour cette fois, les grandes étangs qui dorment dans la forêt de Bon-Repos avec des teintes givrées de miroirs détamés par les intempéries. Je revêts dans l'engourdissement et la torpeur de ce jour

grisailleux notre excursion d'hier à Mûr-de-Bretagne et à la jolie vallée de Poulencre. L'aspect de cette contrée originale descend peu à peu en moi ; son caractère se précise, sa beauté apparaît et le souvenir que j'en ai se colore déjà de ce charme exquis des choses toutes récentes, mais déjà vieilles parce qu'elles sont d'hier et qu'on ne les reverra peut-être plus. Et je me hâte de condenser mes impressions pour les formuler en souvenirs de crainte de voir ces grands et pittoresques décors me devenir familiers et de laisser par là même s'émousser l'acuité de mes sensations et se déflorer la fraîcheur de mes souvenirs.

Hier, je l'ai goûté cette campagne Bretonne en visitant, sur la route de Mûr, les vieilles chapelles de Saint-Laurent, de Saint-Elouen et de Saint-Pabu.

Rien ne bougeait autour de la première. La vallée s'étranglait, quelques pas plus au-dessous de Saint-Caradec dont nous venions. Un ruisseau, gonflé des averses récentes, susurait au pied du clocheton. Du sommet du portail, un vieux Saint Laurent, dans sa pose hiératique, semblait, de ses yeux levés, suivre, très loin et très haut, un spectacle qui nous échappait. L'intérieur sentait le vieux ; rien ne bougeait. Les saints antiques rangés autour des murs, l'autel naïvement peinturluré, les vitraux sombres.... tout cela semblait fait d'hier et abandonné d'hier aussi.

Les deux autres chapelles, avec plus de grandeur, m'ont entouré le cœur de la même impression de silence, de recueillement indéfinissable. Autour d'elles, de grands bois de sapins immensément hauts, grêles comme des cordes de harpe où le vent entretient de perpétuels refrains. Près de la chapelle de Saint-Elouen, spacieuse dans les restes de sa splendeur, deux tertiaires étaient à prier devant le joli cénotaphe dont les ballus-

tres Renaissance recouvrent depuis le XVIII^e siècle le rustique sarcophage du saint. Au milieu de ces grands arbres, d'où tombait je ne sais quelle paix solennelle et quel recueillement, devant ces colonnettes moussues, ces inscriptions lépreuses de lichens roux et gris d'argent, devant ce tombeau usé de baisers, ce saint naïf et protecteur, les religieuses en prières donnaient l'impression reposante et mystérieuse d'un béguinage flamand et l'on croyait sentir sur soi le frissonnement d'un bruit d'ailes !

De l'autre côté du bourg de Saint-Guen, nous nous sommes arrêtés à la chapelle gothique de Saint-Pabu. Là encore, le silence d'un petit bois autour de la chapelle nous a accueilli de son charme austère qui nous rappelait l'horreur religieuse du «lucus», des antiques bois sacrés. Au pied d'un if millénaire, une statue mutilée du saint, verdie, repose le dos sur la mousse, la main levée comme s'il commandait le silence aux oiseaux. Dans l'intérieur de la chapelle vide, les passonnent comme dans un caveau froid, d'autant plus froid qu'entre les merveilleux meneaux fleurdelisés, des débris de vitraux du XVI^e siècle mettent la magie de leurs langues de feu et le poème de leurs fulgurances. Là encore, rélégué au fond de la chapelle, un rétable de chêne noir, du XV^e siècle, fait songer à ces temps disparus où les hommes avaient l'âme assez fleurie et le cœur assez débordant d'immortelle jeunesse, pour graver leurs aspirations en pleine pierre et suspendre leurs poèmes et leurs rêves aux dentelles qu'ils fouillaient en plein cœur de chêne !

... Comme le soir venait, nous gagnions Mûr-de-Bretagne. Il devait être six heures ; de grands nuages gris glissaient sur nous, lentement, sans à-coups, comme l'avant-garde de la Nuit. A gauche, l'Oût serpentait

avec de grandes moirures d'argent ; derrière nous, la vallée s'enfonçait et s'embrumait vers Saint-Caradec et Loudéac. Vers le sud, l'échancrure des collines montrait un très lointain horizon, bleuâtre, idéal, imprévu, une sorte de moutonnement vague et brumeux, tel, enfin, que ces jours-ci des hauteurs de la Ville-aux-Veneurs, de Saint-Caradec et de Trévé, nous voyions les premiers mamelons des monts du Mené et dont, sur notre droite, à peine à quelques centaines de mètres, les premières crêtes rousses ondulaient et fuyaient. Le soleil les léchait et nous voyions à contre-jour les silhouettes bizarres et d'une extraordinaire netteté des petites vaches noires dont les troupeaux paissaient dans la sérénité des sommets. Mûr profilait aussi ses clochers au milieu du moutonnement des arbres.....

Durant une heure nous avons goûté la sérénité d'un beau soir au calme large, où les étoiles s'allumaient une à une tandis que s'éteignaient les chansons des bouviers. Et comme une petite brise remontait par la rivière, une brume tremblait sur l'horizon, les branches s'agitaient sur le ciel terne où leur mouvement mettait à peine la vie d'un frisson, l'air était d'une douceur intermittente et mélancolique ; tout nous annonçait la fuite du temps, le retour de l'Automne et la fin d'un beau jour... C'était la nuit, la nuit noire poudrée d'étoiles quand le train nous débarqua à Saint-Caradec. Les fermes étaient muettes ; quelques chiens se répondaient de loin avec de mornes abois, les portes entr'ouvertes faisaient des taches rouges dans les ombres... Tandis que bercé par le rythme de nos pas sur la route montante et sonore je songeais au spectacle délicieux de la capricieuse vallée de l'Oût, toute voilée sous les rideaux de châtaigniers qui coulent sur les pentes vers

les mystères du Pont-Scodet, et que, le matin, des hauteurs de la Ville-aux-Memeurs, je m'étais efforcé en les regardant longuement, de m'assimiler pour ne les plus oublier.

27 Septembre. — Hier, j'ai noté un peu l'aspect de ce pays ; aujourd'hui, je voudrais, en quelques mots, dépeindre ce manoir où je suis. Du point, où le spectacle de la vallée de l'Oût est le plus délicieux, on ne voit pas la Ville-aux-Veneurs. Il faut suivre, pour l'atteindre, une longue allée de hêtres et de châtaigniers, courbée sur la gauche, en forme de faucille. Les feuilles, sèches et roulées en cornet gisent à terre et mettent une chaude couleur rousse dans l'allée ombreuse, que les troncs satinés des arbres enclosent de chaque côté, d'une barrière d'un blanc laiteux. Tout au fond de l'horizon, une colline se dresse, couronnée de pins parasols, qui apparaissent sur le sommet comme une île de verdure en plein ciel bleu. On arrive à la Ville-aux-Veneurs, assise au milieu d'un véritable damier de chemins creux et de routes étroites dont les doubles rangées de hêtres blancs, de chênes sombres et de châtaigniers roux soulignent les lignes droites et en font de jolies cryptes vertes, aux toits dentelés d'azur. Un petit mur gris, festonné de lierres sombres enclot le jardin réservé ; un de ces vieux jardins aux plates-bandes carrées, à la française, avec de gros ceps de vigne, que la Révolution vit fleurir ; un désordre charmant, vert et roux maintenant, mais que le Printemps doit trouver à son réveil tout neigeux de rose et de blanc dans un de ces pittoresques chaos comme on n'en trouve plus que dans certains petits coins très vieillots et recueillis de Province, mais où il fait bon à revivre le passé... Tout

au fond est le manoir. Devant lui, en côté, deux anciens bâtiments le long desquels un vieux puits à toiture basse s'appuie, d'un geste las d'ancien serviteur et a l'air de dormir. Le temps, pour cacher ses blessures, a jetté sur le tout un manteau de lierres sombres et de vignes sauvages. Cela monte jusque sur le toit, aveugle les fenêtres et partout pend avec des colorations splendides, variant du rouge corallin au jaune vif et au vert velouté.

Pour parler du manoir d'une façon un peu intéressante, il faudrait la plume de Goncourt ou de Paul Féval; c'est un mélange de Louis-Seize délicat et de « bretonnerie » fruste et naïve. Depuis cinq jours, j'ai l'impression de vivre quelques années avant 1789, dans le calme de ce petit manoir breton. Tout enchante, depuis la cuisine à la cheminée gigantesque avec son ratelier de fusils à pierre et à pistons, au lit-clos monumental jusqu'aux chambres où le papier Louis-Seize n'a pas été changé, dont les commodes ventruées et les armoires Pompadour n'ont pas été poussées d'un pouce, dont les lits encourtinés de cretonnes antiques ont cette bonne odeur désuète et vieillote, un peu douillette aussi, de choses de jadis qui savaient vous retenir au logis.

Tout est d'autrefois, dans ce joli manoir; tout y a ce charme tendre des choses près desquelles on a beaucoup vécu. Hier, en voyant, à travers les fenêtres profondes de la « salle », la campagne grise toute frissonnante sous les brumes du soir, j'ai éprouvé une de mes plus intimes et plus profondes joies à entendre auprès du feu, sortir du fond de l'âtre, le couplet alterné d'un grillon familier et peureux.....

28 Septembre. — *La Ville-aux-Veneurs.*

Six heures du matin. — De Saint-Caradec à Sainte-Anne d'Auray, il y a, comme on dit, une petite « sabotée ». Je ne noterai pas les détails de ce voyage à pied, que je vais entreprendre tout à l'heure, comme les anciens, le sac au dos et le bâton à la main, mais quelques impressions fugaces, nées au hasard d'un rayon pour s'évanouir au caprice d'une brise, mais qui sont toujours comme le tressaillement de l'âme du pays.

Hier, nuit de tempête. Les à-coups du vent descendaient par les cheminées qui ronflaient et tremblaient avec un bruit sourd d'orage. Mon ami, que le grand vent inquiétait, marchait à longs pas, d'un rythme toujours égal dont craquait le plancher de la chambre voisine. Je me suis mis quelques instants à la fenêtre. La nuit était très claire et n'aurait pas été froide sans les grandes giffles brutales du vent violent. La lumière blanche coulait solennellement de la lune que de petits flocons de nues arrachés aux blocs énormes qui glissaient là-bas à l'horizon, lourds, épais, impotents, sinistres, venaient couvrir de cernes livides et diaphanes. Toute cette chevauchée de nuages en fuite avait l'air d'une armée en déroute et l'on s'attendait à voir paraître vers le nord-est, au fond du ciel, quelque monstrueux poursuivant..... La nuit silencieuse était remplie du vent qui ronflait avec ce bruit particulier aux grands espaces, aux montagnes, à la mer, comme si, sur la Ville-aux-Veneurs, s'était pour une nuit creusé le firmament où s'avivaient les étoiles....

La Ville-aux-Veneurs est encore endormie. On n'entend que le grand chuchotement des arbres sous le

vent et la chute claire, égrennée en colliers, des perles d'eau que la pluie a laissées sur les branches. Le chien qui m'a sans doute entendu pousser les volets grogne à mi-voix. Le ciel est brouillé, mais n'est plus chargé de nuages. Dans le clair matin, la campagne semble fraîche comme une fiancée, et je la caresse une dernière fois du regard.

30 Septembre. — Sainte-Anne-d'Auray.

Neuf heures du soir. — Presque en quittant Locminé nous sommes entrés dans les landes de Lanvau. Sur la droite, de la route, à 500 mètres environ, se dresse une croupe aride, dénudée, couverts d'une lèpre jaunâtre, d'ajoncs roussis et de pierrailles. Et les collines se poursuivent jusqu'à l'horizon. Mais bientôt la route s'en rapproche, monte à mi-côte, la traverse par une espèce de col et se trouve au milieu de ces tristes vallons. Pendant cinq ou six kilomètres, les collines succèdent aux collines, toujours uniformes, grises, couvertes de pierrailles, ternes, de rochers lépreux, d'ajoncs brûlés de soleil, d'arbres rabougris rongés de lichens blanchâtres aux reflets d'argent. Puis soudain les futaies apparaissent, la lande devient forêt et la route quitte le fond de la vallée pour suivre à mi-côte les arêtes du coteau. C'est une magie pour les yeux que cette vallée encombrée de blocs titanesques, écroulés, fendus, amoncelés et lavés sans cesse de l'eau verte d'un torrent chanteur; puis les champs de fougères adorablement roux, avec des teintes de flammes et des scintillements de brasiers. Malgré la monotonie d'une vue plongeante sur la forêt, quand la route la domine, il y a une impression indéfinissable de mélancolie grandiose à voir toutes ces cimes rousses agitées du même perpétuel frisson,....

La forêt ne cesse que pour faire place à un large horizon, au bout duquel une dernière ondulation des collines, où viennent mourir les landes de Lanvau. Il nous a fallu plus d'une heure de marche pour atteindre ce sommet ; l'horizon est incomparable, ceinturé tout à l'entour de collines violacées, tandis qu'au-delà de la plaine immense, peuplée de clochers que celui de Sainte-Anne domine comme un géant, la bande imperceptible et brumeuse de l'Océan tremble entre le gris de la terre et le gris des cieux.

Avant d'atteindre Sainte-Anne il nous a fallu traverser Plumergat ; et je ne le regrette pas car ses trois vieilles églises (XI^e XV^e & XVI^e siècles) ainsi que ses idoles celtiques ou «lec'h» méritent mieux qu'un regard. Dans une ferme aussi, où nous avons passé quelques instants de repos, nous avons trouvé un des plus beaux types bretons que l'on puisse rencontrer : une fille du pays avec sa coiffe à ailettes volantes, sa veste soutachée aux larges manches pagodes qui laissaient voir deux jolis bras extraordinairement fins et moulés pour une paysanne. Après nous avoir servie, elle s'est assis le dos à la fenêtre, appuyée à une table déserte. La gorge, d'une ligne pure et forte, se soulevait d'un beau mouvement égal de santé et de jeunesse. Sous la coiffe blanche, les cheveux châtains frisottaient et ne demandaient qu'à être rebelles ; la bouche saine était d'un joli dessin et d'une forme rare dans ces campagnes, une forme d'arc, fraîche et humide comme une petite fraise mordue sur laquelle les dents roulaient comme des gouttes de lait. La peau mate et duvetée, sous laquelle le sang entretenait de jolies palpitations, mettaient en valeur des yeux bruns splendides qui ne se baissaient point, mais ne provoquaient pas non plus, qui se contentaient de se poser

sur toutes choses avec le sourire et la joie des êtres très jeunes et très forts, heureux d'être et d'être beaux. Il semblait avoir sous les yeux une statue de la jeunesse et c'était une rare fête pour eux que de goûter à petits coups cette flamme d'un regard où la joie de l'existence et la conscience de sa jeunesse s'épanouissaient sans l'orgueil de la beauté, sans la provocation du désir, comme le reflet d'une âme se suffisant à elle-même et se contentant de se sentir jeune dans le vieux foyer de ses pères.....!

..... La nuit est d'une pureté sans pareille. La marche du temps s'inscrit sur la terre, où l'ombre gigantesque du clocher chevauche à pas menus vers le trône de pierre, où, gardé par Bayard, Clisson, la Bretagne et la Nuit, le prince de Chambord poursuit sa prière royale et son rêve douloureux; et l'on se demande si cette baguette d'ombre aux mains de la Nuit ne va pas en le touchant, animer le grand fantôme de bronze agenouillé. Mais le doigt de ténèbres frôle, sans en chasser l'angoisse, le front du roi, et le manteau de silence retombe sur le groupe rigide où la lune laisse toujours trainer sa clarté frissonnante sur les figures convulsées de colère et de rage impuissante de ces géants encuirassés de granit dont on croirait entendre sous le harnois le cœur battre la charge..... ou sonner le glas!

RENÉ DELAUNAY.



LES MEN-HIRS

Farouches invaincus, dans la lande sauvage,
J'ai vu les fiers men-hirs, ces géants d'un autre âge,
Ils élevaient au ciel leurs larges fronts têtus,
Que la haine, ou les vents, jamais n'ont abattus.

Lorsqu'ils passaient devant, les Bretons chevelus
Courbaient pleins de respect leurs têtes indomptées,
Saluant avec eux tous ceux qui ne sont plus,
Et qui errent, parfois, près des pierres levées.

A l'ombre des granits reposent nos héros,
Ils rêvent confiants, attendant, les yeux clos,
Le grand jour du Réveil promis à la Celtique,
Et la gloire prédite aux fils de l'Armorique.

Aussi lorsque viendra l'heure de délivrance,
C'est au pied des men-hirs qu'il faudra se trouver,
Car aux sons belliqueux du vieux corn-boud altier,
Redisant aux échos la voix de l'espérance,
Les aïeux endormis sauront se réveiller !

Décembre 1903

L. GESLIN

LE RÉVEIL

Une étoile inconnue cette nuit a brillé
Dans le ciel des Kymris, et cet astre sacré
Est celui qu'ont prédit Merlin et les prophètes,
Et qui te marque, Armor, la fin de tes défaites.

Bretons, hommes de cœur, relevez vos fronts graves,
Voici venu le jour désiré par les braves,
Entre l'Ancêtre et nous le Passé n'est pas mort,
Un invisible lien nous rattache à son sort.

Le vieux tronc desséché parle à la jeune branche ;
L'Âme de nos aïeux nous parle de Revanche.
Et dans l'air pur du soir on peut entendre encor
Des bardes d'autrefois vibrer la harpe d'or.

Et nos frères Gallois et ceux de l'Armorique,
Ont retrempé leurs cœurs dans la coupe Celtique,
Et le breuvage saint va les régénérer,
Leurs mains se sont unies et leurs bras vont s'armer

Pour chasser l'étranger qui chez nous règne en maître,
Châtier le félon et démasquer le traître.....
« La Victoire ou la Mort ! » tel sera désormais,
Le cri que rediront les « Celtes à jamais ! »

Et grâce à leur valeur bientôt sera vengée
La race des Bretons trop longtemps opprimée.

L. GESLIN

LE SONNEUR

Seul assis sur le seuil de son humble chaumière,
Bâtie sur le « ménez » qu'empourpre la bruyère,
Yann, le joyeux sonneur, est rêveur ce matin..
Tandis que son biniou, s'animant sous sa main,
Exhale une chanson plaintive et désolée,
Le regard du fier gâs, en la lande embrumée,
Semble poursuivre un songe insaisissable et doux.....

Et les petits lutins, et les farfadets roux,
Et tous les vieux Esprits qui hantent la montagne,
Se sont levés alors, dans la sombre campagne,
Charmés par le biniou aux sauvages accents,
Qui mêle sa complainte aux complaintes des vents.

Ainsi chaque matin ou lorsque vient le soir,
Et que tout est désert, solitaire on peut voir
L'habitant du landier s'adonnant à son rêve,
Tandis que la chanson, monotone, s'élève.....

Sonne, Yann le sonneur, fils de la Cornouaille,
A la voix du biniou le sol Breton tressaille.
Que sous tes doigts légers son chant mélancolique,
Vienne encor enchanter les Esprits d'Armorique.

L. GESLIN.



NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Les Mystères de l'Hyménée, tel est le titre d'une comédie lyrique représentée sur le théâtre des Arènes de Béziers, le 2 septembre dernier, devant plusieurs milliers de spectateurs, qui, la musique, la danse, le jeu des acteurs et le charme des vers aidant, ont pris le plus vif intérêt au différend d'Eros et d'Hymen, les deux fils d'Aphrodite. Ce différend devient une lutte sans merci et nécessite l'intervention du tonnerre de Zeus qui rend Eros aveugle, Hymen boîteux. Réconciliés pour la joie de leur mère et le bonheur de l'humanité, les deux frères donneront l'exemple des mariages de raison ; ils pratiqueront « l'entente cordiale ». La donnée de cette comédie lyrique est fort ingénieuse et ne fait pas moins d'honneur que le tour gracieux des vers à l'auteur, notre compatriote breton, L. Michaud d'Humiac (Béziers, imprimerie Bouineau).

O. DE GOURCUFF.



Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imp. LAFOLYE frères, 2 place des Lices.

LE CULTE DU FEU

EN ARMORIQUE

La Bretagne n'a jamais cessé de lutter et de combattre ; elle semble vouée aux assauts perpétuels. Les flots de la mer ont depuis des millénaires essayé d'abattre ses falaises, des invasions terribles ont à plusieurs époques apporté sur son sol le pillage et la mort ; pendant tout le cours de son histoire des ennemis redoutables se sont acharnés contre elle, espérant arracher un lambeau de son territoire ou amoindrir son radieux prestige. Leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès. Ce n'est pas en vain que le granit a été placé sur nos côtes pour braver les colères de l'Océan ; il est plus qu'un rempart inexpugnable, il est un symbole. Par son sublime entêtement, par son impassibilité fière ; notre petite patrie a victorieusement résisté à toutes les attaques ; elle a repoussé les unes, elle a dédaigné les autres ; elle est restée la même : celle que l'on respecte, que l'on admire ; celle que l'on envie parfois, celle que l'on aime toujours.

Nous l'aimons, nous surtout qui sommes ses fils, et voilà pourquoi nous voulons la défendre contre les sophismes auxquels elle est en butte de nos jours et qui sont pour elle, sinon plus dangereux, du moins plus perfides que des armées rangées en bataille. Ayant

connu toutes les autres épreuves, elle devait aussi subir celle-là. Il y a longtemps qu'on s'est moqué de sa poésie et de son originalité ; il y a longtemps qu'on a tenté de ridiculiser sa foi, le plus cher et le plus sacré de tous ses trésors ; maintenant on veut lui enlever ses titres de noblesse et d'un seul trait de plume biffer tout son passé. Je m'explique. Quel est pour nous, archéologues et historiens, le plus grand charme de la Bretagne ? C'est qu'à travers les vicissitudes du temps et les améliorations souvent sacrilèges de ce qu'on est convenu d'appeler le progrès, on la retrouve telle qu'elle était autrefois. Pour qui sait l'interroger et la comprendre, elle a gardé presque intact le patrimoine de ses aïeux, elle est demeurée la photographie vivante des siècles les plus reculés. Eh bien !, une doctrine nouvelle vient de se lever et, avec un acharnement digne d'une meilleure cause, prétend renverser toutes ces vieilles croyances, que nous nous efforçons d'étudier et de ressusciter.

Cette école, — ayons le courage de l'avouer, — est patronnée par des Bretons ; les affirmations les plus gratuites ont à ses yeux la même valeur que les preuves les plus péremptoires et, si vous en doutez, écoutez quelques-uns de ses principes, qu'elle regarde comme des axiomes : « La langue celtique, dit-elle, a pris naissance à des époques fabuleuses, je vous l'accorde ; les mégalithes ont peut être été élevés par des populations néolithiques, je vous l'accorde encore ; mais tout le reste, comme les peuples heureux, n'a pas d'histoire. Vous vous évertuez à remonter dans le lointain des âges ; vous attribuez à tout ce qui vous entoure une antique origine, vous faites fausse route et vous vous trompez. Vos costumes, dont vous êtes si fiers, ne sont

que des défroques surannées des costumes français du XIV^e siècle. Vos superstitions, vos usages sont si modernes que vos grands pères les ignoraient. Vos légendes sont les sœurs, ou les filles, du *Petit Poucet* et de la *Belle au Bois dormant*. Vos chansons ne sont que des parodies des fabliaux du Moyen-Age à son déclin. Votre roi Arthur n'est qu'un mythe ; vous le confondez avec Louis XV, tout au plus avec Louis XIV. Vous le voyez donc bien, les époques antérieures n'ont point laissé de traces chez nous ; nos ancêtres ne se sont point perpétués dans leurs descendants, notre province n'a rien qui lui appartienne en propre et pour elle le passé n'est rien. »

Ces théories blasphématoires ne trouveront pas d'écho ici, où tant de savants travaux en sont chaque année la condamnation décisive. Ce serait leur faire trop d'honneur que de les combattre en face ; mais on peut y répondre indirectement et c'est pour nous tous un devoir auquel nous ne faillirons pas. Dans deux précédentes études sur le *Culte de l'eau* et le *Culte de la pierre* (1). j'ai essayé de prouver que dès le commencement du monde la matière avait été l'objet d'une idolâtrie presque générale ; j'ai montré les efforts tolérants de l'Église pour vaincre ces superstitions, dont nous avons retrouvé les vestiges subsistant quand même et malgré tout. Il me reste aujourd'hui à parler du feu. En nous plaçant en face de la Bretagne, de la vraie, de celle que les utopies pas plus que les calomnies ne sauraient atteindre, nous allons l'interroger encore une fois et, si sur son visage nous apercevons plus d'une ride, si sur son front nous découvrons plus d'un fil d'argent, nous

(1) En vente chez Plihon et Hommay, Rennes.

n'en serons ni attristés, ni honteux. Nous n'en aurons pas peur, parce que nous savons que les siècles en passant ne font que rendre son cœur plus jeune et plus ardent. Nous n'en rougirons pas non plus, parce que, quand on aime une mère, on la trouve plus belle encore et plus vénérable avec des cheveux blancs.

I. — Dans l'antiquité.

Ce n'est pas seulement dans les temps historiques qu'il faut chercher l'origine du culte du feu ; il faut remonter jusqu'au berceau de l'humanité, jusqu'à l'aurore du monde. A côté des mille divinités sans nom dans le début et sans sexe comme chez les Pélasges (1), représentant les forces de la nature divinisées ; à côté des dieux topiques particuliers à chaque contrée ; au-dessus de toutes ces manifestations secondaires de la puissance divine planait une religion supérieure, plus générale, la religion de la lumière céleste, du feu, qui devint la religion du soleil. Le feu était le premier, le principal dieu des Aryens ; éclatant ou caché, circulant dans tout l'univers, animant toutes choses, ils le considéraient comme le principe générateur de toute vie, comme l'emblème de toute puissance physique ou morale ; et cette croyance se retrouve à l'origine chez toutes les tribus, où l'esprit des Aryas a dominé : chez les Celtes, chez les Slaves, aussi bien que chez les Perses, les Grecs et les Romains. Cette idolâtrie remonte donc à la plus haute antiquité, bien au delà de l'établissement des Hellènes en Grèce, des Latins en Italie, et

(1) Hérod. II, 53.

on suit historiquement sa trace depuis le VIII^e siècle avant notre ère.

Les témoignages abondent ; nous nous bornerons à en citer quelques-uns : « La maison d'un Grec ou d'un Romain, écrit Fustel de Coulanges (1), renfermait un autel. Sur cet autel il devait toujours y avoir des charbons allumés ; c'était une obligation rigoureuse pour le maître de chaque maison d'entretenir ce feu nuit et jour. Malheur au logis où il venait à s'éteindre. Le feu ne cessait de briller sur l'autel, que lorsque la famille avait péri toute entière. Foyer éteint, famille éteinte, étaient des expressions synonymes chez les anciens. » — A Rome, la cité, comme la famille, avait son feu sacré, qui était censé descendre directement du ciel, et que les vestales étaient chargées d'entretenir. Festus rapporte que, s'il venait à mourir, ses gardiennes infidèles étaient fustigées par le pontife, et il fallait pour le remplacer susciter un feu nouveau, absolument pur. A cette fin on prenait une planche taillée dans le tronc d'un arbre spécial ; puis on y perçait un trou dans lequel on faisait tourner un bâton jusqu'à ce que les étincelles jaillissent. Détail caractéristique : ce procédé si primitif, que les sauvages emploient encore, était une sorte de rite scrupuleusement conservé depuis les Aryens et Festus a soin de le faire remarquer en disant : « C'est ainsi que nos pères obtenaient le feu sacré. » — Dans l'île de Lemnos, nous apprend Philostrate (2), pendant neuf jours de l'année tout foyer devait être éteint, pour être rallumé au feu qu'un vaisseau rapportait de Délos, où il avait été recueilli dans l'île sainte par excellence

(1) *Cité antique* — 11^e édition, p. 21.

(2) *Heroïca*, I, p. 40.

sur l'autel d'Apollon. — A Olympie, le premier sacrifice qu'offrait la Grèce assemblée était pour *Estia* et le second pour Zeus (1). Enfin le dogme fondamental du Druidisme était l'adoration de l'eau et du feu. Ces deux éléments, considérés comme les causes originelles de la génération des êtres, figuraient dans les cérémonies du mariage et, au milieu du temple de Vesta, brillait une flamme qui ne devait jamais s'éteindre. Les destins de l'empire étaient attachés à sa durée (2).

Ce culte était trop général, trop profond, pour rester intime et caché au fond des âmes ; il fallait qu'en certaines circonstances il s'étalât au grand jour, qu'il se manifestât publiquement, et c'est sans doute cette idée qui donna naissance à la fête annuelle en l'honneur du soleil. Cette fête, comme toutes celles de l'antiquité, était à la fois religieuse, politique et sociale. Elle se célébrait à la fin de juin, au solstice d'été, parce que c'est à cette époque que l'astre radieux du ciel, arrivé à son apogée, contemple son empire, brille de son plus vif éclat et apporte à la terre sa joyeuse fécondité. En Irlande, elle avait lieu en l'honneur de Belténé, le Belenus celtique ; et tous les rois se réunissaient à Tara, la capitale, autour du roi suprême pour reviser les lois. « Le jour de l'inauguration, nous dit O'Curry (3), les druides, gardiens des anciens usages, entonnaient les formules magiques dans l'enceinte sacrée ; on y allumait deux grands feux, entre lesquels devaient passer les bestiaux pour les préserver des épizooties jusqu'à l'année suivante. De plus, chaque Irlandais devait prendre

(1) Pausanias, V, 14.

(2) Hamon, *Revue de Bretagne*, sept. 1838.

(3) *On the manners and customs of the ancient Irish*.

à ce feu une flamme et l'emporter dans sa cabane pour appeler et attirer sur elle la protection des dieux. »

Cette solennité était donc entourée de certaines pratiques superstitieuses, que nous apercevons déjà. Elles vont se préciser davantage dans une page d'Ovide, que je regrette de ne pouvoir citer tout entière. A Rome, la fête du solstice s'appelait Palilies, parce qu'elle était célébrée à la gloire du dieu Palès. Voici comment s'exprime le poète latin : « Je puis dire que j'ai souvent porté à pleines mains la cendre des victimes et les chastes fèves le jour des Palilies..... J'ai sauté par dessus les trois feux alignés..... Que le laurier pétille en se consumant au milieu du foyer..... Allumez les feux, faites-les franchir à vos troupes ; passez vos membres généreux à travers les amas embrasés de la paille qui pétille. Le reste de l'année Palès vous protégera, vos brebis seront fécondes et vos béliers vigoureux. » Ovide, qui croyait aux incantations, après avoir rappelé que ces cérémonies avaient présidé à la fondation de la Ville Eternelle (1), se donne beaucoup de mal pour en expliquer le sens. Ils les attribuent soit au pouvoir purificateur du feu, soit à Phaéton, soit au souvenir d'Enée, passant sain et sauf au milieu des flammes, lors du siège de Troie, en emportant son père Anchise ; mais aucune de ces solutions ne le satisfait et il avoue son ignorance. « La critique moderne, qui pénètre dans le secret des choses religieuses plus avant que ne le faisaient les augures du temps de Cicéron » (2), démontre que les rites symboliques des Palilies n'étaient qu'une manifestation extérieure de ce vieux culte du feu, apporté par les

(1) *Fastes*, V, vers. 720 et suiv.

(2) Alex. Bertrand, *La Religion des Gaulois*, p. 101.

Aryens en Occident. Au siècle d'Auguste ils étaient déjà des *survivances*.

Quand le christianisme parvint en Gaule, il employa pour abattre le paganisme une méthode, que nous avons déjà esquissée dans nos précédentes études, mais qu'il est bon d'indiquer encore ici. L'Eglise comprit que sa conquête devait être tolérante et pacifique. Au lieu de heurter de front les préjugés populaires, elle eut l'air de leur céder en apparence pour arriver à les christianiser. Au lieu de renverser brutalement les temples des idoles, elle s'en empara petit à petit, les nettoya et par une transition insensible les consacra au vrai Dieu. Sa main maternelle ne fit aucune blessure ; elle se contenta de panser les plaies béantes, d'y appliquer un baume salutaire. C'est ainsi qu'elle mit les fontaines sacrées sous l'invocation d'une sainte ou d'un saint ; qu'elle surmonta les dolmens et les menhirs de la croix triomphante ; qu'elle plaça des pierres déifiées sous ses autels, marquant d'un pas en avant, d'une victoire, chacun de ses efforts et parvenant ainsi par la douceur à un résultat qu'elle n'aurait jamais obtenu par la violence. Ce fut sa doctrine invariable ; l'avenir devait prouver qu'elle était la seule vraiment sage, la seule qui devait être efficace.

L'Eglise se trouve donc en présence de cette fête solsticiale ; il n'y en avait pas de plus populaire ; il n'y en avait aucune qui affectât un caractère plus exclusivement païen. Que va-t-elle faire ? Essayer d'en détourner les infidèles ? c'eût été inutile. Ordonner de la supprimer ? c'eût été courir à un échec certain. La difficulté avait été facile à résoudre pour cette autre cérémonie du solstice d'hiver, où le paganisme célébrait la naissance de son dieu-soleil. Elle avait été remplacée

par la solennité de Noël, coïncidant avec elle, ayant lieu justement à la fin de décembre, où les nouveaux baptisés honoraient la venue ici-bas de Celui que les Apôtres avaient appelé : le soleil spirituel du monde, le soleil de justice. La seconde s'était ainsi tout naturellement substituée à la première. Mais pour les Palilies le cas était plus embarrassant, puisque la vie du Sauveur ne présentait aucun événement qui rappelât cette date. Alors on eut recours au Précurseur, pour qui les fidèles avaient à cette époque une dévotion si particulière. Une de ses paroles, citée dans l'Évangile de saint Jean (1), parut une indication venue d'En-Haut : « Oportet illum crescere, me autem minui. » La fête de la naissance du Christ était fixée à l'époque de l'accroissement des jours ; la fête de la naissance du fils de Zacharie fut fixée à l'époque de leur diminution. Saint Augustin n'hésite pas à donner clairement cette ingénieuse explication : « In nativitate Christi dies crescit, in Johannis nativitate decrescit (2). » Et ce fut ainsi que la fête chrétienne de saint Jean-Baptiste remplaça la fête païenne du soleil, du feu.

Bien que je ne veuille pas prétendre que toutes nos fêtes catholiques aient eu une origine identique, on pourrait en citer plusieurs autres que l'Église superposa, si j'ose m'exprimer ainsi, à des solennités profanes pour en détourner les premiers chrétiens. C'est ainsi, par exemple, que la fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche fut placée au 22 février, jour où les infidèles offraient des viandes aux mânes des morts (3).

(1) Chap. III, v. 10.

(2) Sermo XII, *In nativitate Domini*.

(3) Mouillard, *Bull. de la Soc. Polym. du Morb.*, 1859, p. 69.

C'est ainsi que la solennité de saint Pierre-ès-Liens eut lieu le 1^{er} août, pour faire oublier le culte idolâtrique rendu à l'empereur Auguste (1). C'est ainsi enfin qu'aux honteuses débauches des Lupercales, où les Romains allumaient des cierges en l'honneur de Pan, succéda la Purification de la sainte Vierge. On conserva la cérémonie des cierges, à cause de la parole du Sauveur : « *Lumen ad revelationem gentium* » ; mais cette transaction n'avait qu'un but : changer l'idée de cette orgie et sa signification primitive (2).

Aux Manichéens, qui reprochaient aux catholiques de célébrer au solstice d'été une fête païenne, saint Augustin, — qui avait été Manichéen, — répondait : « Nous solennisons ce jour, non pas comme les infidèles à cause du soleil, mais par vénération pour celui qui a fait le soleil. — *Habemus solemnem istum diem, non sicut infideles propter hunc solem, sed propter, hunc qui fecit hunc solem* (3) ». Et qu'on ne vienne pas soutenir que cette thèse, si hardie qu'elle soit, est choquante et entachée d'hérésie ! Il n'est jamais bon dans l'intérêt d'une cause de méconnaître la vérité ; tôt ou tard cette vérité se retourne contre les faussaires. Ne faut-il pas distinguer entre l'Évangile, qui ne relève que de Jésus-Christ, et les cérémonies du culte, qui sont remplies de survivances ? La société religieuse, comme toutes les associations humaines, n'a-t-elle pas ses racines dans le passé et à ce titre n'est-elle pas imprégnée d'atavisme ? L'Église n'avait-elle pas le droit, au lieu de prescrire toutes les observances du paganisme, de s'approprier et de sanctifier celles qui ne pouvaient

(1) Idem. — Idem.

(2) Mahé, *Antiquités du Morbihan*, p. 327.

(3) *Sermo CXC. In natalibus Domini.*

porter atteinte à ses dogmes et à ses traditions ? C'était son droit ; je dirais plus : c'était son devoir. Elle les a transformées, ou plutôt elle en a transformé l'esprit, en en modifiant à peine les aspects extérieurs et c'est ainsi, grâce à cette tolérance intelligente, qu'elle a pu étendre si rapidement et si sûrement son empire. C'est par ces précautions à la fois habiles et prudentes que le Christianisme a pu faire dériver le naturalisme vers le spiritualisme chrétien. Quelques-uns l'en blâmeront peut-être ; moi je l'en admire davantage, car j'y vois la preuve la plus éclatante de sa divine sagesse et de son infinie bonté.

L'Eglise alla plus loin encore, jusqu'à l'extrême limite de la condescendance. Elle avait détourné la signification première de la fête du soleil ; elle l'avait changée en la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste ; mais, malgré ses prières et ses efforts, les superstitions antérieures subsistaient toujours. Dès le VII^e siècle, saint Eloi, né en 588, mort en 659, tonnait déjà contre elles. « Ne vous réunissez pas aux solstices, écrit-il dans un mandement à ses ouailles ; qu'aucun de vous ne danse ou ne saute autour du feu, ni ne chante des chansons le jour de Saint-Jean ; ces chansons sont diaboliques » (1). Au XIII^e siècle, Guillaume Durand, évêque de Mende, auteur du *Rationale divinarum officiorum* reconnaît leur lointaine origine et les énumère ainsi : « Le 23 juin dit-il pour se conformer à l'antique observance, les hommes et les enfants ramassent de vils objets et les font brûler ensemble pour qu'il s'en dégage une épaisse fumée ; on y promène aussi dans les champs des torches ou brandons ; enfin on y fait rouler une roue pour dé-

(1) Thiers, *Traité des superstitions*, I, p. 14.

signer que le soleil, lorsqu'il est arrivé au plus haut point de sa course, ne peut s'élever davantage et redescend dans son cercle. Ceux qui brûlent ainsi des objets impurs tiennent cette coutume des Gentils. »

Alors le Christianisme étendit son manteau protecteur sur ces derniers vestiges du paganisme ; il ferma les yeux sur ces rites profanes ; que dis-je ? il les bénit eux aussi, essayant de les faire servir à la gloire de ses saints. Ouvrez le catéchisme de Bossuet et vous y lirez ceci : « *D.* L'Eglise prend-elle part à ces feux de joie ? — *R.* Oui, puisque dans certains diocèses plusieurs paroisses font un feu qui s'appelle : ecclésiastique. — *D.* Quelles raisons a-t-on de faire ce feu d'une manière ecclésiastique ? — *R.* Pour bannir les superstitions, qu'on pratique au feu de Saint-Jean. — *D.* Quelles sont ces superstitions ? — *R.* Danser à l'entour du feu ; jouer ; faire des festins ; chanter des chansons déshonnêtes ; jeter des herbes par dessus le feu, en cueillir avant midi ou à jeun, en porter sur soi, le long de l'année ; garder des tisons ou des charbons de feu et autres semblables... » (1) Ces usages idolâtriques vivaient donc au XVII^e siècle ; Michel Le Nobletz les combattit en 1614 au diocèse de Quimper et il y ajoute cette particularité. « Plusieurs mettent des pierres auprès du feu que l'on allume la veille de la Saint-Jean, pour que les âmes de leurs ancêtres viennent s'y chauffer à leur aise » (2). Ces coutumes n'étaient pas mortes encore au lendemain de la Révolution, puisque Cambry les signale dans tous nos districts d'alors.

On peut donc dire que l'universalité de ces croyances

(1) Bossuet, *Catéchisme de Meaux*, p. 267.

(2) Dom Lobineau, p. 422.

si pieusement conservées par presque toutes les branches de la grande famille aryenne, en démontre suffisamment l'antique origine. On peut affirmer en outre que leur persistance et leur ténacité attestent leur importance et leur haute valeur sociale. Hommes et choses ne laissent après eux un long souvenir que quand ils ont joué un grand rôle dans le monde. Il nous reste à voir maintenant si elles ont complètement disparu et s'il est vrai, comme l'affirment les coryphées de cette doctrine impie dont je parlais en commençant, que la Bretagne, enveloppée dans les plis de son matérialisme, hypnotisée par le progrès des temps nouveaux, a été frappée d'amnésie totale et a depuis longtemps oublié tout son mystique passé.

II. — De nos jours.

Il n'y a peut-être pas dans l'année un seul jour, qui ne soit marqué, dans l'un ou l'autre de nos cinq départements, par un souvenir pieux, par une cérémonie religieuse. Chaque église, chaque bourgade ; on pourrait dire chaque chapelle, chaque calvaire a son *Pardon* et le cycle du temps ramène périodiquement ces réunions joyeuses ardemment attendues et fidèlement fêtées. Ces *pardons* sont un hommage rendu à nos saints, à nos vieux saints locaux et nationaux, que l'on continue à invoquer avec une foi touchante, dont on se raconte les miracles, qui restent les grands protecteurs de notre race « ivre de Dieu ». Il n'y a que trois nuits, qui soient chez nous marquées d'un cachet surnaturel et divin. La nuit de la Toussaint d'abord, pleine de gémissements funèbres, d'appels suppliants, de lueurs spectrales, de mille intersignes flottant dans l'air ou glissant sur les

flots, demandant des prières pour ceux qui ne sont plus. Ensuite la nuit de Noël, la nuit des merveilles, où dans les puits l'eau se change en vin ; où les bêtes causent entre elles dans les étables ; où les menhirs, dévoilant les trésors qu'ils recèlent, s'en vont boire aux rivières. La dernière enfin, entre le 23 et le 24 juin, est la nuit des feux. Elle n'a pas une moindre réputation que les deux autres ; on en parle longtemps à l'avance ; on s'y prépare en secret ; on l'attend avec impatience ; elle exerce sur tous une irrésistible fascination, parce qu'elle est remplie de ces mystères, débris lointains d'âges obscurs, dont nos populations sont si friandes et auxquelles elles demeurent obstinément attachées. Arrêtons-nous y pendant quelques instants ; l'archéologue et le folkloriste, qui trouvent partout à glaner, feront ici une ample moisson d'observations intéressantes.

Tout d'abord remarquons que l'usage d'allumer des feux de joie au solstice d'été est général en Bretagne. Il n'y a pas un hameau, pas une ferme isolée, pas une hutte de sabotiers, qui n'ait le sien. On peut dire sans exagération qu'en cette nuit-là, de l'Argoat à l'Armor, de la Manche à l'Océan, ce n'est qu'une illumination féérique. C'est un spectacle impressionnant, grandiose, de voir toutes ces flammes brûler au milieu du grand silence de la nuit, se refléter dans les eaux dormantes des marais ou sur les vagues de la mer ; embraser les sommets des montagnes et les ombres épaisses des vallées. Quand on gravit une cime et que l'on regarde autour de soi, on aperçoit un, deux, puis cent, puis mille de ces points brillants, et il semble alors qu'une révolution subite se soit opérée, que les étoiles du ciel sont tombées sur la terre pour ponctuer de lueurs adoucies sa rude et sauvage mélancolie. Pourquoi plutôt à cette

époque qu'à une autre ? Pourquoi plutôt pour saint Jean que pour un autre saint ? Le symbolisme a cherché des raisons à ce privilège unique et il en a trouvé, qui sont charmantes sans doute, mais bien peu scientifiques. Il a donné comme explication que saint Jean a subi le martyre du feu et qu'il fut comme une lumière éclairant la route de Celui qui devait venir après lui. On pourrait lui objecter que ce n'est pas la mort du précurseur, que l'on célèbre le 24 juin, mais sa naissance ; et que s'il fut vraiment « une lampe allumée », selon le mot de l'Écriture, beaucoup d'autres saints mériteraient tout aussi justement ce titre, les Apôtres par exemple, qui portèrent à travers le monde l'éblouissante clarté de la vérité. La seule raison, nous l'avons indiquée déjà : ces bûchers symboliques sont les mêmes que ceux des Grecs et des Romains et il n'avait pas tort ce vieillard, à qui je demandais un soir pourquoi il préparait un *Tantad*, et qui me répondit dans sa naïve insouciance : « Ma foi ! je n'en sais rien,..... nous en faisons, parce qu'il paraît que nos pères en ont toujours fait. »

Depuis plusieurs jours les pauvresses et les enfants ont ramassé partout du bois mort ; les plus généreux ou les plus riches ont apporté des fagots ; la foule est rassemblée ; le monceau est dressé ; tout est prêt. Il n'y a plus qu'à l'allumer ; mais ne croyez pas que le premier venu osera jamais se charger de cette besogne ; ce serait considéré presque comme un sacrilège. Nos gens entourent cette cérémonie si simple en apparence d'une gravité, qui suffirait à elle seule à démontrer leur fidèle atavisme. Dans les villages, c'est au plus vieux, à celui que l'on nomme l'ancien, qu'est réservé l'honneur d'approcher l'étincelle. Il s'acquitte de cette tâche avec un respect sérieux, **comme si, encore chef**

d'une ancienne tribu, il accomplissait là une sorte de fonction sacerdotale. Dans les bourgs, ce prélude est encore plus solennel. C'est parfois le maire qui embrase le monument, plus souvent le curé, qui, après l'avoir béni, y met le feu, donnant ainsi la preuve des concessions que l'Eglise a été obligée de faire aux superstitions païennes. Dans quelques localités : à Saint-Jean-du-Doigt, à N. D. de Quelven, à Saint-Nicodème, à Crenéan et ailleurs, c'est un ange automate en zinc ou en fer blanc, qui descend du clocher, une chandelle à la main. Au moyen d'une vulgaire poulie il glisse le long d'une ficelle qui lui sert de rail, allume les fagots et, au milieu des pétards et des fusées, remonte triomphalement dans les airs. La multitude s'inquiète peu du mécanisme assez grossier qui fait mouvoir la céleste figurine, son âme simple l'admire sans même chercher à comprendre. Ne pourrait-on pas voir dans cette fictive apparition venant d'en haut un reste de cette croyance aryenne, qui prétendait que le feu sacré devait être apporté sur la terre par une puissance divine et descendre du ciel ?.....

La paille et les genêts séchés crépitent ; la flamme un moment hésitante dévore sa proie, monte, monte, accompagnée d'une immense clameur ; ce sont les assistants qui manifestent leur émotion, qui traduisent ainsi leur joie. Ils chantent n'importe quoi, des cantiques ou des scies populaires, des hymnes ou des sônes d'amour, et il est regrettable que les vieilles chansons clamées au temps de Bossuet en l'honneur du dieu soleil, ne soient pas arrivées jusqu'à nous. Il en est une cependant, que nos vieillards bretons ont religieusement conservée et dont Le Braz (1) nous a fourni la

(1) *Pâques d'Islande*, p. 181

traduction. C'est la gwerz du feu, dont le rythme archaïque dit assez l'ancienneté, et dont les accents plaintifs font toujours en cette nuit-là résonner les échos de nos landes et de nos grèves : « Holà ! garçons. Holà ! filles. — Laissez votre repas à moitié mangé, — Laissez la cuiller dans l'écuelle ; — Car elle arrive la nuit sainte ; — Je vois venir la nuit des feux, — La grande clarté sur les montagnes. — Faites chacun votre devoir. — Dans l'écuelle laissez la cuiller, — Jetez un fagot sur votre épaule ; — Celui qui restera le dernier cette nuit — Sera le dernier au Paradis. — Répandez la cendre du *Tantad*. — Vous verrez pousser la semence ; — Suspendez le tison calciné au chevet de votre lit, — Vous verrez croître les enfants. — Celui qui a composé cette chanson. — N'est qu'un pauvre homme des plus humbles, — Henri Rohan, tailleur de son état ; — Il a chanté pour le *Tantad*. — Qu'une vieille à présent récite les grâces — Et faisons tous le signe de la croix. » Tout le monde chante et tout le monde danse. Jeunes et vieux se prennent par la main ; une ronde échevelée s'organise (1), et rappelant la randonnée nocturne des Poulpiquets ou des Korrigans, l'on voit autour de la fouée embrasée une longue chaîne d'ombres qui bondissent et qui sautent. C'est ainsi qu'autrefois nos ancêtres tournaient autour de leurs trépieds sacrés, voulant imiter par là l'orbite circulaire tracée dans le firmament par l'astre des jours.

Chanteurs et danseurs se sont arrêtés, à bout de souffle sans doute, et de nouveaux acteurs entrent en scène. On a fait sortir tous les bestiaux des étables : grands

(1) Dans quelques communes du Finistère, on doit tourner au sens du soleil, c'est-à-dire de l'est à l'ouest. (Renseignement communiqué à l'auteur par M^{me} de P...)

bœufs à la marche pesante, gentilles vaches noires et blanches, chevaux vigoureux, moutons craintifs, et on les oblige à franchir les charbons en feu, à passer au travers des flammes. Les pauvres bêtes, tirées brusquement de leur sommeil, ne comprennent rien du tout à cette besogne inaccoutumée ; elles ont même l'air de la trouver désagréable et récriment parfois ; mais on les harcèle, on les pousse, jusqu'à ce que le rite millénaire se soit accompli. Ah ! c'est que ce feu n'est point un feu ordinaire ; il doit les préserver des épizooties, de toutes sortes de maladies. Et ce n'est pas seulement pour les animaux qu'il a des vertus spéciales ; voilà que les fermiers imitent eux aussi les braves compagnons de leurs travaux. Hommes et femmes, jeunes gens et vieillards, mères et enfants, passent dans le foyer ardent ; il faut que tous subissent cette épreuve, que tous traversent la fumée bienfaisante ; il y va de leur bonheur présent et futur. Ce sont les jeunes filles qui sont les plus passionnées pour ce genre de sport ; elles savent qu'elles doivent visiter consécutivement neuf feux, si elles veulent se marier dans l'année, et il faut croire que c'est leur vœu le plus cher, car elles ne se font pas prier. On les voit courir comme des folles d'un village à l'autre ; l'espoir d'être bientôt des « promises », des « douces », leur donne des ailes. Ce n'est que dans ce but du reste qu'elles se livrent aux pratiques le plus souvent répétées, aux usages les plus bizarres. Et vraiment, après les avoir vues comme naguères jeter pour cela des épingles dans les fontaines et se laisser glisser sur les tables des dolmens ; en les retrouvant à la Saint-Jean si infatigables, si intrépides ; on serait en droit de conclure qu'il y a chez nous maintes jouvencelles, qui ont le plus ardent désir d'entrer

en ménage. Cette noble aspiration est-elle particulière à notre race ? C'est une question très délicate, qui sortirait de mon sujet, et que pour cette raison je me dispense d'élucider.

Petit à petit le lourd échafaudage s'est écroulé ; lentement consumé, il ne projette plus que quelques lueurs fugitives ; alors des idées plus graves descendent dans les cœurs, à mesure que s'épaississent les ténèbres de la nuit. En Bretagne la pensée des défunts a toujours une place, même dans les fêtes les plus joyeuses et les plus bruyantes ; ils ne seront pas oubliés ce soir-là. Autour des cendres on dispose des pierres plates pour que leurs *Anson*, leurs âmes, qui ont toujours froid, puissent venir s'y asseoir et s'y chauffer à l'aise ; puis on les appelle ces *Âmes*, ces ombres chéries de ceux qui ne sont plus. Après avoir fixé des joncs aux parois opposées de grandes bassines de cuivre à moitié remplies d'eau, les enfants leur impriment d'énergiques vibrations, qui lancent dans l'air des sons stridents, comme les accents d'une musique sauvage. A genoux auprès de ces sièges de granit et des restes du brasier mourant, l'« ancien » récite la prière du soir et cette scène, si humble dans ce décor plus humble encore, a une grandeur si religieuse et si familière à la fois, qu'elle reporte comme tout naturellement aux premiers âges du Christianisme. Alors on se dispute les débris calcinés ; avant de rentrer chez soi, chacun veut avoir un tison. Celui qui en rirait serait regardé comme un mécréant. De retour dans la chaumière, on le gardera aussi précieusement qu'une relique, que les papiers de famille. On accrochera ce morceau de bois noirci à la tête du lit clos, entre le bénitier et la Vierge de faïence, pour que sa présence éloigne de la ferme le feu du ciel,

les incendies, certaines maladies, certains maléfices ; ou bien encore ce sera un talisman, qu'on portera sur la poitrine, suspendu à un fil de laine rouge, tout puissant, on le sait, pour conjurer les mauvais sorts. On vend aux enchères les cendres du *Tantad*, douées de vertus miraculeuses, et qui assurent à leur acquéreur le privilège de ne pas mourir dans l'année. Elles atteignaient, il y a quelque temps, le prix d'une bonne vache ou d'un champ (1). Le lendemain, on jettera ces cendres bien-faisantes et bénies sur les terres, sur les prairies, pour les féconder et ce sera fini de cette fête, dont le souvenir vivra longtemps, et sera bien souvent rappelé au coin de l'âtre dans les veillées d'hiver.

On dit que la poésie exagère et embellit tout ; on ne saurait faire ce reproche à notre cher Brizeux, qui a peint avec tant de sincérité la plupart de nos croyances et usages domestiques. Le doux enfant d'Arzannô ne pouvait oublier la fête de l'été ; il en a résumé les différentes péripéties en quelques beaux vers, qu'il est bon de rappeler, quand ce ne serait que pour goûter une fois de plus le charme d'entendre chanter et soupirer sa lyre.

« C'est la Saint Jean. Des feux entourent la Bretagne,
 « Serpent rouge qui va de montagne en montagne ;
 « Et de chaque hauteur, qu'illuminent les feux,
 « Montent avec la flamme autant de cris joyeux.....
 « Ensuite de leurs crèches, amenés par les pâtres,
 « Bœufs et vaches, taureaux rétifs, poulains folâtres,
 « Durent par le bûcher, sous les cris et les coups,
 « Passer ; leurs yeux roulaient effarés, leurs grands cous
 « Poussaient des beuglements lamentables et mornes,
 « Et dans l'air enflammé s'entrechoquaient leurs cornes.....

(1) Le *Braz*, *Pâques d'Islande*, p. 107.

- « Heureux qui des tisons emporté un peu de cendre !
 « La foudre sur son toit ne pourra plus descendre.
 « Heureux dans les bûchers qui fait passer les bœufs !
 « Les sorciers et les loups ne peuvent rien contre eux.....
 « Mais les bergers, enfants pour qui tout est un jeu,
 « S'offraient joyeusement à l'épreuve du feu ;
 « Et les filles aussi disaient dans leur langage.
 « — Comme elles font toujours rêvant le mariage, —
 « Celle qui dans la nuit neuf feux visitera,
 « Avant la fin de l'an, saint Jean la marîra (1)...

Si maintenant nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur cette fête du solstice d'été, il nous sera facile de refaire son histoire en quelques mots et de suivre sa trace au travers des âges. *An Tan ! An Tan !* Le feu ! Le feu ! ce fut le cri de l'humanité primitive, qu'elle inscrivit dans ses immémoriales liturgies, manifestation éclatante des deux grands sentiments dont elle était pénétrée : la peur de l'ombre et l'adoration de la lumière. Lors des premiers agenouillements de l'homme, le soleil était dieu et son culte, apporté par les Aryens, se répandit dans le monde, pieusement conservé par tous ceux qui en étaient les adeptes, comme une part de l'héritage sacré de leurs ancêtres. Ce culte était entouré de rites symboliques, dont le sens s'effaça peu à peu sans doute, diminua d'intensité ; mais dont les formules et les gestes ne varièrent pas sensiblement depuis les plus lointains passés. *An Tan ! An Tan !* Le feu ! Le feu ! c'est le cri des générations actuelles, écho de la voix des aïeux, qui résonne encore dans les mystérieux arcanes de la conscience humaine, qui se répercute jusqu'aux confins des mers d'Occident. Ah ! certes, nos

(1) *Histoires poétiques*, II, p. 115 et 117.

Bretons n'adorent plus « celui, qu'ils appellent pourtant le roi des astres, et dont la rayonnante présence leur est d'autant plus douce, que dans leur climat brumeux, ils en sont plus fréquemment privés (1) ». Le Christianisme a vaincu l'idole vénérée ; mais n'a pas pu abattre toutes ces pratiques accessoires dont on entourait son autel et qui, bien qu'elles n'aient plus aucune signification, sont restées vivantes, parce que nos compatriotes les avaient dans le sang. Ces folles croyances continuent de vivre à côté de la religion et de sa pure doctrine, comme des plantes parasites se nouant autour d'un arbre centenaire. Ce fut en vain que l'Eglise en détourna l'idée, les plaça sous le patronage d'un de ses plus grands saints ; c'est en vain que de nos jours le prêtre étend sur les bûchers sa main bénissante, les superstitions ne sont pas mortes. Comme au temps d'Ovide :

« Moxque per ardentis stipulæ crepitanis acervos
« Trajicias celeri strenua membra pede » (2).

ce feu est regardé comme un feu purifiant, on y fait passer les bestiaux ; on y passe soi-même ; on en emporte des tisons, qui sont des amulettes toutes puissantes. Comme au siècle d'Auguste, on lui attribue des propriétés curatives ; on prie, on danse à l'entour ; on a pour lui un respect, que la civilisation n'a pu effacer, que le progrès n'a pu diminuer. Et, quand on voit des gens en foule entourer ces fouées de Monsieur Saint-Jean, quand on lit sur leurs visages, quand on remarque leurs attitudes si caractéristiques, on ne peut s'em-

(1) Le Braz, *Au Pays des pardons*, p. 175.

(2) Ovide, *Fast.*, l. IV, vers. 781.

pêcher d'y voir passer comme un frisson des anciens cultes dans l'âme tenace et fidèle de nos Celto-Bretons

A toute thèse il faut une conclusion ; il me semble que celle, que l'on doit tirer ici, ressort assez clairement de ce qui précède, pour qu'il soit à peine nécessaire de l'indiquer. Si le génie d'une race se révèle avant tout en ce qui persiste d'elle à travers les distances et les âges ; si les survivances des temps antérieurs sont le plus irréfutable témoignage des instincts de nationalité ; on peut dire que la race bretonne doit être placée au premier rang de celles qui n'ont rien oublié. Au fond de sa foi religieuse on trouve le vieux naturalisme celtique, uni au spiritualisme chrétien ; l'un et l'autre continuant de vivre, sans s'exclure, et c'est pourquoi elle reste le mémorial authentique de tous les sentiments qui ont fait battre le cœur de l'humanité. Lui jeter à la face qu'elle a depuis longtemps renié tout son légendaire passé, est donc lui faire une injure grossière d'autant plus gratuite qu'elle est moins justifiée. On a traduit l'originalité et le charme de notre province en disant d'elle : *Bretagne est poésie* ; on me permettra bien d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne, de louer son inébranlable constance et, d'assurer que, s'il est juste de dire que *Bretagne est poésie*, il est aussi vrai d'affirmer que *Bretagne est survivance* !

ABBÉ A. MILLON.



LE DOUAIRE

DES DUCHESSES DE BRETAGNE

CONTRATS DE MARIAGE DES DUCS



Le duc Arthur II fut marié deux fois. De son premier mariage avec Alix de Limoges, il laissa deux fils : Jean qui lui succéda sous le nom de Jean III, et Guy que son frère fit comte de Penthievre. Du second mariage avec Yolande de Dreux, naquit un fils, Jean, qui de sa mère hérita le comté de Montfort-l'Amaury.

Le duc Jean III mourut le 30 avril 1341, après son frère le comte de Penthievre ; il laissait pour héritiers Jeanne fille de Guy, représentant son père, et Jean son frère consanguin ; et en mourant il n'avait pas osé désigner son successeur au trône, de peur, disait-il, « de charger son âme ».

La question se posa de savoir qui serait admis à faire hommage pour la Bretagne : serait-ce Jean, comte de Montfort ? Serait-ce Charles de Blois, comme époux de Jeanne comtesse de Penthievre. Cette grave question fut portée devant la cour des pairs, qui, le 7 septembre 1341, allait juger en faveur de Charles de Blois.

Or devant la cour des pairs Jean de Montfort avait produit un long mémoire dans lequel se pressent des

arguments de toutes sortes empruntés à la Bible, au droit féodal français, à la Coutume de Bretagne.

Dans ce fouillis nous signalerons deux citations de droit *civil* (comme nous disons aujourd'hui), qui se trouvent dans les *réponses* de Jean de Montfort au principal argument de Jeanne de Penthièvre.

Jeanne disait : « Mon père Guy de Bretagne, frère germain du duc Jean III, s'il avait vécu, aurait succédé à son frère germain, de préférence au comte de Montfort né d'un second mariage du duc Arthur. — Mon père est mort ; mais je prends sa place, en vertu du droit de représentation admis en Bretagne. »

Le comte de Montfort ne niait pas que la représentation ne fût admise dans le duché ; mais il prétendait démontrer que « si la représentation a lieu en Bretagne pour les fiefs particuliers des sujets, elle n'a pas lieu en la maison du prince ».

Il posait en principe que « les coutumes des sujets ne sont pas pour le souverain ; » il citait —, on peut dire il accumulait — des exemples de règles obligatoires pour les sujets et qui n'obligent pas les ducs et les duchesses de Bretagne.

Voici seulement deux de ces règles :

« Les veuves des sujets font foi (hommage) pour cause de leurs douaires. La duchesse ne fait rien pour cause du sien. »

« Les femmes des sujets ont leur douaire réglé. Les femmes des ducs n'ont point de douaire autre que ce qu'il plaît aux ducs de leur établir, à l'exemple des reines de France. »

Reprenons ces deux propositions.

1° « Les veuves des ducs de Bretagne ne font pas hommage à cause de leurs douaires ».

Cette règle se fondait apparemment sur des lettres de Philippe-le-Bel antérieures de vingt-cinq ans et dont voici une traduction exacte mais un peu abrégée (1).

« Philippe (le-Bel), à ceux qui les présentes verront salut. — Savoir faisons que notre cher et fidèle Jean duc de Bretagne (2), nous a fait hommage pour *tout son duché*. Il nous plaît et nous voulons que notre chère et fidèle Yolande autrefois duchesse de Bretagne, comtesse de Montfort, possédant un douaire dans ce duché le tienne, *sous la garantie du duc*, sans nous en faire autre hommage. Donnée à Paris, le 1^{er} jour de mars l'an du Seigneur 1316. » (1317 nouv. st.).

Cette décision s'explique très simplement. Yolande de Dreux, veuve d'Arthur II en second mariage et belle-mère de Jean III, a un douaire, un usufruit ou une rente assise sur des seigneuries bretonnes. Jean III, qui a succédé à son père, en 1312, a fait hommage de tout le duché : cet hommage suffit au roi.

Très bien ! Mais Montfort transforme à tort cette décision en règle générale. La décision du roi a pour motif la *garantie* du duc. Or « *garantir* c'était se charger de rendre hommage pour la terre entière, quoiqu'on en démembrait quelque partie pour douaire ou par-partage » (3).

« 2^o « Les femmes des ducs n'ont pour douaire que ce qu'il plaît aux ducs de leur établir, à l'exemple des reines de France (4). »

Il nous faut ici jeter un coup d'œil sur notre ancienne législation en matière de douaire.

(1) Lobineau, *Pr.* 470.

(2) Il s'agit du duc Jean III, (1312-1341).

(3) Lobineau. *Hist.*, p. 301.

(4) La parité n'est pas complète, comme nous verrons.

Notre Très Ancienne Coutume a été écrite vers 1330 ou 1340 (1). Son chapitre 31 (nous disons aujourd'hui article), établissait au profit de toute veuve même remariée, un douaire qui était l'usufruit du tiers des immeubles de son mari. Rajeunie dans ses termes et, selon une expression qui revient souvent, « clarifiée », cette disposition a passé dans l'article 437 de l'Ancienne Coutume et enfin dans l'article 455 de la Nouvelle.

Voici le texte de l'article 455 : je le cite au lieu du texte un peu obscur de l'article 31 de la T. A. Coutume :

« Douaire est acquis à femme veuve, encore qu'elle se remarie, sur les héritages de son seigneur mari, pourvu qu'elle se soit portée loyalement en son mariage ; et doit avoir le tiers de ce dont son mari a eu possession ou droiture, durant le mariage, s'il n'y a convention contraire... » (2).

On le voit, la quotité du douaire, usufruit du tiers des biens du mari, n'a pas varié du commencement du XIV^e siècle à la fin du XVIII^e.

Ce douaire établi par la loi du duché comme un *droit* pour la veuve était dit *douaire coutumier*.

Mais, outre ce *douaire coutumier*, il y avait un autre douaire que le mari pouvait accorder par son traité (ou contrat) de mariage et qu'on appela plus tard *douaire préfix* (3).

(1) Hévin, *Questions féodales*, p. 241, dit : « vers 1340, et non 1356, comme dit le sieur d'Argentré dans sa 1^{re} édition du *Partage des nobles* ». P. 398, il dit « environ 1330 ». Dans ses *Consultations*, p. 642, Hévin dit « avant 1340 ».

(2) Je supprime les mots qui terminent l'article réformé.

(3) Nous le trouverons au XIV^e siècle, nommé douaire *convenancier*. (Traité de mariage de Jean V avec Jeanne de France (1394). Plus tard, on a dit *conventionnel*, résultant d'une convention. C'est le même sens.

Les deux douaires étaient l'un comme l'autre acquis à la femme du jour de son veuvage et pour toute sa vie. Mais elle ne pouvait les cumuler ; elle devait choisir l'un ou l'autre (1).

Or la disposition si favorable aux veuves de Bretagne, écrite dans l'article 31 de la T. A. Coutume, ne regardait pas les femmes des ducs de Bretagne.

« Elles n'ont de douaire, dit le mémoire du comte de Montfort, que ce qu'il plaît aux ducs de leur établir. »

Ce qui veut dire que, de *droit*, d'après la Coutume, les veuves des ducs n'ont pas de douaire *coutumier* ; et que c'est aux ducs leurs maris à suppléer en faveur de leurs femmes au silence de la Coutume, en leur faisant une attribution qui sera une sorte de *douaire préfix*. — Cette disposition se fera ou par une sorte d'acte de donation, ou par testament.

Mais, remarquons tout de suite que l'avantage ainsi fait aux femmes des ducs ne mérite guère le nom de *douaire* employé d'ordinaire. En effet le *douaire coutumier* ou *préfix* est de sa nature un droit *définitif*, *incommutable*. Au contraire, le douaire assigné à sa veuve par le duc défunt a besoin d'être ratifié par le successeur du décédé ; d'où suit que le successeur a la faculté de ne pas ratifier la disposition, qui peut être par lui réduite ou même supprimée.

Or, c'est le décès du mari donateur qui donne ouverture à la jouissance du douaire ; que le successeur refuse aussitôt sa ratification, la jouissance cesse à peine commencée ; qu'il se contente de réduire l'importance du douaire, la volonté du décédé sera encore mé-

(1) Nous verrons Jean IV, dans le contrat de mariage de Jean V, accorder ce *choix*, comme si les duchesses avaient un douaire coutumier.

connue. En sorte que, un duc de Bretagne ayant constitué à sa femme un douaire opulent, pouvait, à ses derniers moments, se demander quel serait le sort fait à sa veuve !

Situation juridique singulière, mais que rendent certaine les faits que nous allons passer en revue.

Nous allons étudier les douaires assignés aux épouses des ducs de Bretagne depuis l'an 1236.

Cette étude commence donc à l'avènement de la maison de France au trône de Bretagne, (début du XIII^e siècle), pour finir à la réunion de la Bretagne à la France (1532). Dans cet intervalle d'environ trois siècles, nous verrons passer sur le trône dix ducs, sans compter Charles de Blois et le comte de Montfort, et quinze duchesses, en comptant nos deux reines de France, Anne et Claude (1).

(1) Une observation en forme d'avant propos : Nous allons avoir à établir le rapport de la *livre* aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles avec le franc monnaie actuelle. Je suivrai les évaluations de Leber, en faisant remarquer que, établies pour 1845, elles sont un peu faibles après soixante ans passés. — J'ajoute que M. de la Borderie critique les évaluations de Leber comme trop faibles à partir de la seconde moitié du XV^e siècle (1450), et il a proposé d'autres évaluations que je donnerai avec celles de Leber. Les voici :

Le rapport de la livre au franc monnaie actuelle s'exprime ainsi :

	Selon Leber	Selon La Borderie
XIII ^e siècle 2 ^e moitié.	113.79	113.79
XIV ^e — 1 ^{re} moitié.	82.50	82.50
2 ^e moitié.	55	55
XV ^e — 1 ^{re} moitié.	41.25	41.25
XV ^e — 2 ^e moitié.	30	35 ou 40
XVI ^e — 1 ^{re} moitié.	27	30

Ce qui veut dire que, pour obtenir la valeur en francs-monnaie actuelle, de la livre des XIII^e XIV^e siècles... il faut multiplier par 113,79, — 82,50 — etc.

*
**1° *Contrat de mariage de Jean 1^{er} dit Le Roux.*

En 1213, Alix, duchesse de Bretagne, fut donnée par Philippe Auguste en mariage à Pierre de Dreux, dit Mauclerc. En 1217, elle eut un fils qui fut Jean 1^{er} dit le Roux ; elle mourut le 21 octobre 1221. Jean avait quatre ans et Pierre de Dreux, tuteur de son fils, allait gouverner la Bretagne avec le titre de duc pendant seize années.

En 1236, à la veille de sa majorité, Pierre obtint pour Jean la main de Blanche de Champagne, fille et alors principale héritière de Thibault, comte de Champagne et roi de Navarre.

Thibault traita royalement sa fille ; il promit de lui laisser la Navarre, même s'il avait un fils de son troisième mariage.

Voyant déjà ses descendants portant la couronne royale, Mauclerc agissant pour son fils promit comme douaire l'usufruit du tiers du duché de Bretagne et de

Il est quelquefois question d'*écus*. Les *écus d'argent* valant trois livres ont été frappés seulement sous Louis XIII, en 1641. Auparavant il s'agit d'*écus d'or*. Frappés sous Charles VI (mars 1384), ils valaient 23 sous ; Charles VII en fit frapper de 25 sous en 1436, de 27 sous en 1455. — La progression continue : en 1502, l'*écu d'or* est compté pour 33 sous.

Une fois, sous Charles VI, il sera question de *francs d'or*. Le mot *franc* était alors, comme il a été depuis, synonyme de *livre*.

La livre est invariablement à 20 sous.

Pour réduire les *écus d'or* à la livre, il faut donc : 1° multiplier le nombre des *écus* par 23,25 ou 27, selon les époques, pour obtenir le nombre des *sous*, 2° diviser ce nombre par 20 pour avoir les livres ; 3° enfin multiplier par les chiffres indiqués ci-dessus pour avoir des francs valeur actuelle.

la moitié des terres que lui-même laisserait à son fils en France et en Champagne (1).

Cet acte était passé dans la seconde quinzaine de janvier (1236 n. st), cent ans avant la publication de la Coutume. Dans cette attribution du tiers des biens du duc en Bretagne il est permis de voir la preuve ou un indice que la quotité du tiers prescrite par la Coutume un siècle plus tard était déjà dans l'usage commun. Nous allons voir Jean le Roux affirmer cet usage.

Thibault mourut en 1253. Un fils lui était né ; et dans son intérêt, le roi saint Louis détermina Jean le Roux à renoncer aux droits de Blanche sur la Navarre. A ces possessions lointaines, le duc Jean préférait sans doute des domaines en Bretagne ; mais il allait faire payer sa renonciation. Avant de prendre possession du trône, Thibault II consentira au duc de Bretagne une rente annuelle de 3,000 livres (environ 340,000 francs) dont le duc, le plus grand manieur d'argent de son duché, saura faire un utile usage (2).

Vingt-six ans après son mariage, Jean le Roux modifie comme suit la constitution du douaire.

Il rappelle qu'il a « doné sa femme de toute la tierce partie de toute la duchée, laquelle chose, dit-il, nous

(1) D'après Lobineau. *Hist.* p. 236, la constitution de douaire serait faite dans le traité de mariage que Morice donne *Pr.* I-895 896. Ce n'est pas tout-à-fait exact. Dans cet acte il n'est pas question du douaire. Le douaire est consigné dans un autre acte dressé comme le premier par Pierre de Dreux, à la même date et qui en paraît une annexe. *Morice. Pr.* I, 898.

La date de ces deux actes est singulièrement énigmatique : An 1235, disons 1236 (nouv. st.) le mercredi après la fête de saint Hilaire en janvier. Cette fête tombe le 14 janvier. Le mercredi suivant était le 16. — L'acte est fait *in Castro Theodorici*. C'est Château-Thierry.

(2) Lobineau, *Hist.* 255-56.

pouvons faire aux us et aux coutumes de la duchée » ; mais en échange de cette tierce partie, à la requête de ses fils Jean et Pierre, il donne tout ce qu'il possède aux évêchés de Cornouailles et Vannes moins l'île de Rhuys, Guérande et diverses rentes en Normandie et en France. Du reste le duc laisse à la duchesse le choix entre ces deux parts (1).

Blanche n'eut pas à faire ce choix ; elle allait mourir en 1283, avant son mari qui survécut trois ans.

2° Contrat de mariage de Jean II.

En 1259, Jean le Roux obtint pour son fils Jean, comte de Richemont, la main de Béatrix, fille du roi d'Angleterre Henri III. Ce mariage fut négocié en même temps que la paix signée à Saint-Denis entre Henri III et le roi saint Louis. Nous ne savons pas les conventions concernant le douaire ; mais la dot faite à Béatrix est à signaler. Elle consiste dans la rente annuelle de 3720 livres (environ 422 000 francs de nos jours) que le roi de France s'oblige à payer au roi d'Angleterre sur l'Agénois (2).

Béatrix allait mourir, en 1275, « à la fleur de son âge et d'une excellente beauté (3) ».

(1) Lobineau. *Hist.* p. 258 et *Pr.* 405-406. Malgré la généralité des termes *la tierce partie de toute la duchée*, il ne s'agit que du *domaine ducal* : et le duc a soin d'ajouter que « Blanche ne peut et ne pourra rien demander des conquêtes que nous avons faits jusqu'aujourd'hui ». — C'est l'exécution anticipée de l'article 31 de la T. A. Coutume. Preuve nouvelle que la T. A. Coutume écrite n'a pas innové.

(2) Lobineau. *Hist.*, p. 257. — A ce moment le roi d'Angleterre demandait la restitution de Richemont par échange avec l'Agénois. La somme ci-dessus doit représenter le revenu de l'Agénois. — Du Tillet, *Recueil des traités*, p. 176.

(3) Lobineau. *Hist.* p. 470.

Nous avons une très gracieuse lettre de la duchesse Blanche au roi d'Angleterre père de Béatrix : la duchesse s'y montre très aimable belle-mère pour Béatrix, et grand'mère très fière de son petit-fils Arthur alors âgé de trois ans, qu'elle dit « moult bon, et moult bel (1) ».

Mais, après la mort de Henri III (1272), de Béatrix (1275), de Blanche (1283), de Jean le Roux (1286), cette union intime des deux maisons de Bretagne et d'Angleterre va cesser, comme nous allons voir plus loin.

3° Contrats de mariage d'Arthur II.

En 1275, Jean le Roux avait marié son petit-fils Arthur, bien qu'il n'eût que treize ans. Il obtint pour lui Marie ou Alix de Limoges, héritière de la vicomté. Sa mère et tutrice exigea le solennel engagement du duc, de son fils Jean et d'Arthur de défendre Limoges contre les Anglais; et le duc convint d'un douaire de 4 000 livres (environ 455 000 francs).

Marie de Limoges devint mère de Jean, qui sera le duc Jean III, de Guy, depuis comte de Penthièvre, et mourut en 1291.

Trois ans après, en 1294, Jean II, qui avait succédé à son père en 1286, allait remarier son fils.

Il lui donna pour femme Yolande de Dreux, fille de Robert IV et de Béatrix de Dreux, comtesse de Mont-

(1) Morice, *Pr.* 997, place cette lettre (non datée) entre deux pièces de 1265. A ce moment Béatrix avait « encore la feivre (*sic*) » ; mais es « fisechiens » (*physiciens* pour *médecins*) répondaient de sa guérison. — Arthur né le 25 juillet 1262 était dans sa quatrième année. — Après six siècles et demi, les mères du Bas-Maine parlent comme la duchesse Blanche et disent d'un enfant : « Il est bien *bon* », pour bien *fort*.

fort-l'Amaury. Depuis six ans, Yolande était veuve sans enfants du roi d'Écosse Alexandre IV : elle portait et allait garder le titre de reine d'Écosse. Le futur duc Arthur et Yolande étaient cousins au huitième degré : ils avaient pour ancêtre commun le petit-fils de saint Louis, Robert II de Dreux, père de Pierre Mauclerc bisaïeul d'Arthur et de Robert III bisaïeul d'Yolande (1).

L'année même de ce mariage, la guerre menaçait. Le duc Jean II faisait une sorte de recensement de son armée féodale (2) ; il se mettait à la disposition de son beau-frère Édouard I^{er} ; acceptait le titre de lieutenant du roi d'Angleterre (3), et partait en guerre pour la Gascogne. Puis, par une surprenante volte-face, il quittait l'armée anglaise et se joignait à l'armée française à laquelle il apportait un secours aussi efficace qu'inattendu (1296).

En prix de ce service, le roi offrit à Jean II le titre de pair qui emportait celui de duc (1397). Ebloui de ce titre de duc, que « les lettres royaux » ne lui donnaient pas, Jean II ne vit pas les conséquences qu'allait avoir pour le duché l'érection en pairie. La première,

(1) Lobineau. *Hist.* p. 281.

Lobineau dit « parents au 4^e degré. » Nous comptons autrement : Voici la généalogie.

Robert II petit-fils du roi saint Louis.

Pierre Mauclerc.	Robert III dit Gateblé.
Jean I ^{er} Le Roux.	Jean I ^{er} .
Jean II.	Robert IV.
Arthur II.	Yolande.

(2) Osts dues au duc. Lobineau. *Pr.* 436-41. — Morice. *Pr.* I. 1110.

(3) Brevet de lieutenant général en Aquitaine et terres adjacentes.... 1^{er} juillet 1394. — Lettre du roi aux Aquitains prescrivant l'obéissance au duc. Morice. *Pr.* 1115.

c'est que le duc s'engageait à l'hommage *lige*, contre lequel ses successeurs protesteront, sans pouvoir toujours s'en défendre.

Mais ce n'est pas tout. Sur un point important, la pairie allait modifier le droit public de la Bretagne. Jusque-là, les fiefs des duchesses n'entraient pas dans le domaine ducal. Au contraire, les fiefs des reines entraient au domaine royal. Cette règle s'appliquait aux fiefs du royaume, et l'érection en pairie allait y soumettre la Bretagne (1).

Yolande a vu mieux que personne les inconvénients que l'érection en pairie a pour ses enfants; et après la mort de Jean II (18 novembre 1304), elle va parer au danger.

La reine douairière n'était pas riche. Comme si elle eût résolu de garder le veuvage, elle avait renoncé au profit de son frère à tous ses droits dans la succession de son père, ouverte en 1282; même dans la succession future de sa mère comprenant notamment Montfort et ses annexes. Le prix très modique de cette renonciation avait été une rente de 1,000 # (113,793 de nos jours.) Son frère lui avait donné en dot une rente de 1,500 # (17,000 francs); elle apportait donc une rente de 2,500 # ou (284,000 francs).

C'était peu pour un futur duc de Bretagne. Un douaire fut-il convenu lors du mariage? C'est probable, mais nous n'avons pas le contrat; un acte postérieur du duc y suppléera.

Yolande avait eu un fils nommé Jean, comme l'aîné

(1) L'érection en pairie est de septembre 1297.

Lobineau. *Pr.* -- 412. -- Le duc est créé pair -- quemadmodum dux Burgondiæ. -- Oui; mais la Bourgogne a été détachée du royaume et la Bretagne pas.

de ses frères consanguins, et cinq filles. En devenant mère, la duchesse de Bretagne oubliera le désintéressement de la reine d'Ecosse ; et, sans négliger ses intérêts propres, elle sera ambitieuse pour ses enfants, et surtout pour son fils.

Mais que d'obstacles ! Yolande a par avance renoncé au comté de Montfort. Mais, le comté fut-il en sa possession, après l'érection en pairie, il entrera dans le domaine et pourra être le partage d'un fils du premier mariage. Yolande ne l'entend par ainsi.

Elle fait représenter au roi qu'elle s'est mariée sous la loi bretonne, avant l'érection de la Bretagne en pairie ; et que cet acte ne peut porter préjudice à ses droits et à ceux de ses enfants. Le roi en conseil accueille sa requête. Lettres du 24 septembre 1309 (1).

Ainsi le comté de Montfort, s'il entre dans les mains d'Yolande, suivant l'ancienne coutume bretonne, n'entrera pas dans le domaine ducal et passera au fils de la duchesse.

Quand elle a cette assurance, Yolande obtient de son frère qui déperit le retrait du contrat de renonciation (1310). Elle ne recevra plus sa rente de 1000# : mais elle redevient *habile* à succéder à son père et à sa mère, et elle aura bientôt l'héritage : son frère meurt peu après ; et sa mère, l'année suivante (1311) (2).

(1) Lobineau. *Hist.* p. 295: *Pr.* 459.

(2) Lobineau. *Hist.* p. 301.

Le comté était digne des préoccupations d'Yolande. Voici où nous prenons l'évaluation du revenu de Montfort. En 1311, la duchesse Yolande, seconde femme d'Arthur, et mère de Jean de Montfort, hérita le comté de sa mère Béatrice de Dreux. Elle devait au roi un droit de rachat de 6000 # pour le paiement duquel le roi accorda un sursis au duc Arthur (*Arch. de la Loire-Inf.* E, 245). — 6000 # de cette époque font 495 000 francs actuels (en comptant

Au même temps, le duc semble tirer à sa fin ; Yolande obtient de lui une donation et un testament.

Par le premier acte (1) Arthur institue : 1° pour elle-même un douaire de 7 000# (577,500 fr.) ; 2° pour ses enfants une rente de 8 000# (600 000 fr.), dont Jean futur duc fait aussitôt l'assiette jusqu'à concurrence de 3300# (272,000 fr.), sur les domaines de Perche, de Maine et de Normandie ; 3° pour son fils Jean (de Montfort) une rente de 500# (41 250 fr.) avec la seigneurie de Guérande que le duc prend soin d'évaluer 12000# environ un million de notre monnaie.

J'emprunte ce chiffre de 8000 à nos deux historiens bénédictins (2). Dans la marge en regard de ce chiffre, Lobineau écrit : « d'autres disent 20 000, mais à tort » (3).

Or dans leurs *Preuves*, les deux historiens impriment sous le titre de « Partage donné aux enfants de la duchesse Yolande », un acte dressé en présence d'Arthur II et daté d'octobre 1311, qui commence ainsi :

« Nous Yoland, duchesse de Bretagne, avons voulu et volons qu'en l'assiette de XX mil livres de rente que dèvent avoir nostre fieux Jehan et nos filles pour leur

à 82). Or, ce droit de mutation était à Montfort comme en Bretagne d'une année de revenu. Dupare-Poullain. (*Coutumes générales...* I. p. 273, sur l'article 67 de la Nouvelle Coutume. Il cite à ce propos la Coutume de Montfort, art. 31).

Ajoutons que Charles V, en punition de la félonie de Jean IV avait confisqué Montfort (1370) et qu'il le donna (en viager) à du Guesclin, qu'il créait connétable. Avant 1377, du Guesclin rendit Montfort au roi, qui l'indemnisait de 15000 francs (ou livres) d'or, au moins 885000 francs (comptant à 55).

Voir *Seigneuries des ducs de Bretagne, hors de Bretagne*, par J. Trévedy (1897), p. 21 et suivantes.

(1) Cité à un partage dont nous allons parler.

(2) Lobineau, *Hist.*, page 296. Morice, *Hist.*, I, p. 229.

(3) Lobineau, *Pr.* 464-465. Morice, *Pr.*, I, 1233.

portion des terres de nostre chier seignor et espoux le duc, père des dits enfants, segond (selon) la forme d'une convenue (convention) faite entre nous... » (1).

Le chiffre XX mil livres est répété plus loin.

Ce chiffre élève l'apanage à un million 650 000 francs (de rente) de notre monnaie : soit pour chacun des six enfants, si les parts étaient égales, 275 000 francs (2).

Par son testament le duc « ordonnait pour le mariage de ses filles 20000 # (1.650.000 francs) (3). »

Ces dispositions prises, Arthur meurt au château de l'Isle, à l'entrée de la Vilaine, le 27 août 1312. Il croit apparemment avoir assuré la paix dans la maison de Bretagne.

(A suivre).

J. TRÉVÉDY.

Ancien président du Tribunal de Quimper.

(1) Il y a donc eu une *convention*. Morice, *Pr.* I. 1233.

(2) Y a-t-il quelque raison de *corriger* cet acte et d'écrire 8000 avec Lobineau copié par Morice ? M. de la Borderie ne l'admet pas. *Hist.*, III, p. 400, note 5.

A propos de cet acte, D. Morice, *Hist.* I. p 229, fait cette réflexion... « Mais que ne peut pas une femme habile et caressante sur l'esprit d'un homme qui a des sentiments d'humanité?... »

(3) Ce legs est appris par le traité entre Jean III et la duchesse ratifié par le roi. Poissy, avril 1312 (1313 n. st.). Morice. *Pr.* I, 1237-1241. Voir 1239 notamment.



CONDITION

DES SERVITEURS RURAUX · BRETONS

Domestiques à gages et Journaliers agricoles

SUITE (1).

Le bien de famille inaliénable, rêve caressé par des hommes de tous les partis (2), a été réalisé depuis longtemps aux Etats-Unis, dès l'année 1839, cette nation promulguait l'*Homestead-Exemption* (3). En Allemagne une loi existe sur les *Rentengüter* (4), une semblable a été présentée au Parlement autrichien en 1897.

(1) Voir la *Revue* de novembre 1906.

(2) En France, l'école libérale est hostile à l'homestead et l'école de Le Play favorable.

(3) « En vertu de la loi du homestead, tout propriétaire américain, cultivant lui-même sa terre, peut faire déclarer insaisissable sa maison, avec une certaine étendue de terre à l'entour jusqu'à concurrence d'une certaine valeur dont l'importance est variable suivant les législations des Etats, mais ne dépasse pas 2.000 dollars (10.000 fr.). Quelquefois même cette exemption n'est pas facultative, mais de droit, et il nous semble qu'elle ne peut guère être efficace que dans ce cas. Il va sans dire que le propriétaire ainsi protégé doit renoncer à trouver crédit, du moins dans les limites de son *homestead* et cette conséquence est considérée par beaucoup d'économistes comme faite pour discréditer cette institution. A notre point de vue, au contraire, elle est de nature à la recommander » Ch. Gide, *Economie politique*, note p. 384.

(4) *Rentengüter* : biens à annuités. Cette loi défend d'expulser le petit propriétaire en constituant la perpétuité de la rente. L'indivisibilité et l'intégrité des lots.

D'autres pays, tels que l'Australie, la Serbie, la Roumanie, les colonies anglaises de l'Inde ont suivi le mouvement.

Les reproches adressés par les socialistes à cette loi peuvent se résumer en ceci :

« L'homestead enlève au petit propriétaire la possibilité de recourir au crédit en proclamant l'inaliénabilité de sa parcelle. Dès lors il tombe entre les mains des usuriers et il végète misérable. D'ailleurs l'homestead en immobilisant la terre entre les mains de gens incapables d'en tirer un produit suffisant diminue la production générale et — conséquence plus triste encore — augmente au lieu de l'amoinrir la grande masse prolétarienne » (1). A ceci nous répondons :

a. Impossibilité de recourir au crédit. Nous pouvons opposer la création de *Caisses rurales* dont l'objet est de prêter à leurs membres des fonds dont la destination doit être justifiée, et ce à petits bénéfices.

b. La terre est immobilisée entre les mains de gens incapables d'en tirer profit.

Pour tirer profit de la terre, pour lui faire produire tout ce qu'elle peut rendre, que faut-il ? 1° Un outillage agricole perfectionné, 2° des cultivateurs instruits.

L'outillage technique sera fourni aux petits propriétaires journaliers ou fermiers par les emprunts faits à la caisse rurale. Les cultivateurs acquèreront une science agricole excellente par la réforme de l'enseignement primaire, l'organisation de conférences pratiques à la ferme, la formation d'instituteurs ayant des notions de mécanique, science qui leur fait absolument défaut à l'heure présente, enfin par la création de ca-

(1) *Gatti*, déjà cité, page 327.

sernes rurales : trois points que nous avons développés précédemment.

Au chapitre II, paragr. VIII, en traitant du journalier et de la petite propriété agraire, nous avons confirmé l'opinion de Karl Marx et de Kautsky, en ce qui concerne les parties arides du sol breton. Nous persistons dans cette conviction basée sur des faits multiples, que la petite propriété, dans les régions des landes, ne donne pas au tenancier une satisfaction en rapport avec la somme de travail qu'il doit fournir. Le régime de la moyenne propriété nous paraît, pour ces pays, devoir procurer au travailleur un salaire relativement modeste, mais certain. La petite exploitation est excellente en terre productive, mais, ingrate et ruineuse en terre aride. L'état des cultures et de la richesse paysanne dans la région de Bain-de-Bretagne, Le Sel, Plechâtel, Messac, Guer, Beignon, etc., nous semble en être une preuve convaincante.

De plus, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, il y a une tendance générale en Bretagne, au remplacement de la petite et de la grande propriété par la moyenne, surtout depuis une dizaine d'années. Toutes les terres autrefois possédées par les nobles et les bourgeois des villes passent progressivement aux mains des cultivateurs.

c. Cette loi du bien de famille, dit-on encore, aura pour résultat de détourner de la ville le paysan désor mais attaché à la terre.

Ce résultat sera obtenu dans les pays fertiles, mais non pas dans les régions en friche. Il faudrait auparavant que l'Etat ou la Région qui succédera à la division administrative actuelle : le département, mit en valeur toutes ces landes bretonnes que de grands

propriétaires insoucians ou obéissants à un sentiment poétique qui n'est qu'un prétexte ont négligé de cultiver. Il est certain que le petit cultivateur, sous le régime de l'homestead, possesseur de terres incultes, sera beaucoup plus malheureux qu'actuellement et délaissera la campagne, louera sa ferme pour venir travailler en ville.

Ce qu'il faut surtout pour enrayer l'exode, c'est faire aimer la terre à celui qui la travaille, rendre la vie des champs plus attrayante, l'habitation plus saine, l'instruction plus en rapport avec la vie future de l'enfant, laisser au paysan les pratiques extérieures du culte et lui en faciliter l'accomplissement, respecter ses sentiments religieux et raciques.

VII. — CONCLUSION

Les législateurs et les hommes d'œuvres ont commencé leur tâche par où ils auraient dû la terminer. S'ils ont fait des lois ouvrières, réglementé le travail de l'usine, construit des habitations à bon marché, fondé des jardins ouvriers, organisé des sociétés d'instruction populaire, des associations de secours mutuels, des crèches, etc, l'ouvrier des villes seul en a profité.

Au travailleur des champs, au journalier, au petit fermier breton, les politiciens ont dit : tu nous donneras, à nous fonctionnaires et bourgeois oublieux de nos origines, tu nous donneras tes filles dont nous ferons des servantes, tes filles dont les jolis costumes seront désormais le signe de l'asservissement. Tu nous donneras tes filles prudes et naïves et nous en ferons de la chair à plaisir pour les pâles voyous en habits des

grandes villes (1). Tu nous donneras tes fils et nous en ferons des soldats qui n'auront plus le droit de parler leur langue nationale, cette langue qui fut celle de leurs pères et sera celle de leurs petits enfants, des soldats que nous enverrons dans les maisons de prière expulser les religieuses, filles de ton sang et de ta race. Tu nous donneras tes fils et nous en ferons les forçats de l'usine, nous leur soufflerons la haine du nom breton et sous le prétexte d'une société future idéalement parfaite, nous les enverrons, dans les rues de la cité, s'exposer aux balles des soldats bretons, leurs frères. Tu nous donneras ton église, et dans cette église nous blasphèmerons Celui en qui tu as mis ta confiance et qui demeure ta consolation. Tu nous donneras ton argent, et avec cet argent durement gagné à la sueur de ton front, nous paierons des hommes qui apprendront à ton enfant à chanter :

Ar gann divêza zo,
 Holl, war zao a varc'hoaz,
 No er bed met eur vro
 Da vihan ha da vraz ! (2).

qui l'inviteront à renier son passé, son pays, ses vieilles coutumes, ses vieilles chansons et lui diront que toutes ces choses qui forment l'âme même du terroir et de la race « n'ayant plus de populaire que

(1) Non seulement le gouvernement tolère, mais il encourage l'établissement des maisons de tolérance, peuplée surtout d'anciennes servantes venues de la campagne. C'est le vice élevé à la hauteur d'une institution d'Etat. Et nos législateurs se plaignent, hypocritement, de la dépopulation en France !

(2) Refrain de l'Internationale. Traduction bretonne du barde Charles Rolland.

le souvenir deviennent bibelots de dilettantes » (1).

Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que l'ouvrier agricole demande, non pas une augmentation de salaire que le cultivateur ne peut lui accorder du jour au lendemain, mais un peu plus de bien-être, une part, une toute petite part dans ce faisceau d'œuvres admirables dont seul a bénéficié l'ouvrier des villes.

Ce que l'ouvrier breton ressent, c'est un désir général de sécurité : sécurité dans sa vie matérielle, sécurité dans sa vie intellectuelle, basée sur une plus exacte compréhension de son caractère et partant de ses besoins.

Cette uniformité dans l'organisation administrative et ouvrière, conséquence inévitable d'une centralisation excessive, a eu pour résultat de courber sous une loi unique le travailleur des champs et le travailleur des villes, le petit propriétaire terrien et le petit propriétaire de la cité, l'habitant de la Cornouailles ou du Léon, le montagnard des Alpes et le paysan des plaines de la Beauce.

La question agraire ne fait encore que se dessiner à l'horizon. Les grèves récentes du midi et du centre furent des tentatives. Il est indéniable qu'il y a beaucoup de réformes à accomplir dans les relations de l'ouvrier des champs avec son maître : questions de travail, de salaire, de logement. Mais rien n'est nouveau sous le soleil, dit-on. Il y a longtemps que des hommes de toutes conditions se sont préoccupés d'améliorer la situation des travailleurs ruraux.

On a trop, à l'heure présente, la tentation de renfermer la question sociale dans les limites étroites des

(1) Régionalisme et Unité. D'Hellencourt, dans le *Sillon* du 10 avril 1905.

revendications ouvrières qui ne constituent pourtant qu'une partie, importante si l'on veut, mais secondaire toutefois, de cette question sociale.

En agriculture, à côté de l'ouvrier, journalier ou domestique à gages, il y a le petit fermier non propriétaire, le petit propriétaire, ouvrier lui aussi quand le travail manque sur son domaine. On ne peut améliorer le sort de l'un sans, logiquement, améliorer le sort des autres.

Si, malgré les multiples lois récentes, l'ouvrier, le cultivateur, le patron se plaignent si haut, cela vient de ce que ces lois ont été faites uniformément pour toute une nation composée d'éléments divers, ont été élaborées par des gens qui, permettez-moi l'expression, « n'avaient jamais mis la main à la pâte ». De l'ingérence de politiciens ignorants et irresponsables, de fonctionnaires incompetents et prétentieux vient tout le mal. Le suffrage universel transforme en législateurs des hommes qu'une situation locale influente fait préférer à d'autres moins riches, moins remuants peut-être, mais plus instruits des choses pratiques.

L'heure ne serait-elle pas venue d'accomplir ce qu'un gouvernement autoritaire, le second empire, provoqua : une vaste enquête agricole dans le genre de l'Enquête agricole de 1866 à laquelle participèrent toutes les personnes désignées par leurs fonctions électorales, leur compétence en matières rurales, leur profession ou leurs études.

Lors de l'enquête de 1866 (1), les commissions départe-

(1) *Enquêtes agricoles départementales, 3^e circonscription (Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère et Côtes-du-Nord)* — publiées en 1868 par le Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Paris, Imprimerie impériale — Voir page 45 à page 183.

tementales et les déposants individuels émirent une série de vœux. Nous en détachons ceux qui ont trait aux ouvriers agricoles :

1. — Enseignement obligatoire de l'agriculture dans les écoles primaires : (Vœux individuels : Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine).

Annexion d'un champ d'expérience à l'école (Vœux individuels : Morbihan, Finistère).

2. — Police et répression sévère vis-à-vis des cabarets. Vœux individuels : Morbihan. — (Vœux des commissions départementales : Finistère, Ille-et-Vilaine).

3. — Diminution des cabarets autorisés (Vœux individuels : Finistère, Ille-et-Vilaine).

4. — Diminution du contingent militaire (Vœux individuels : Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord. — Commission départementale : Côtes-du-Nord).

5. — Création dans les campagnes de Sociétés de bienfaisance, de secours mutuels (Vœux individuels : Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine).

6. — Institution de médecins et de pharmaciens, à titre gratuit, pour les pauvres (Vœux individuels : Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine. — Commission départementale : Morbihan).

7. — Obligation de livrets pour les ouvriers agricoles. (Vœux individuels : Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine. — Commission départementale : Finistère).

8. — Mesures tendant à arrêter l'émigration dans les villes (Vœux individuels : Morbihan).

9. — Mesures pour l'assainissement et la meilleure distribution des habitations dans les campagnes (Vœux individuels : Finistère).

Le lecteur, qui se rappelle ce que nous avons dit au cours de cette étude, éprouvera quelque surprise en constatant que les vœux exprimés, il y a quarante ans, sont tout autant d'actualité aujourd'hui.

1. — L'enseignement agricole dans les écoles primaires est théorique, les champs d'expérience n'ont donné que peu de résultats appréciables, l'instituteur ignore l'outillage agricole, mais par contre fait beaucoup de politique, de gré ou de force.

2 et 3. — Le nombre des cabarets s'accroît sans cesse et la police ferme les yeux sur ce qui s'y passe.

4. — De sept ans, le service militaire a été réduit à deux ans ; en revanche, il n'y a plus de dispenses et, comme autrefois, c'est à la ville que le paysan passe son temps de caserne.

5. — Il n'existe en Bretagne aucune société de secours mutuels exclusivement agricole : les ouvriers des champs entrent en très petit nombre dans les rares sociétés créées aux chefs-lieux de cantons.

6. — L'assistance médicale gratuite existe, mais, de l'avis de tous, fonctionne très mal dans les campagnes.

7. — Aucune mesure sérieuse n'a été prise pour arrêter l'émigration vers les villes. Toutes les lois ouvrières, toutes les œuvres sociales, au contraire, ont eu pour résultat d'accroître le nombre des émigrants.

8. — L'Etat et les particuliers veillent sur l'hygiène des habitations d'ouvriers urbains : ils ne se préoccupent pas de la demeure des travailleurs agricoles.

Issu d'une famille d'ouvriers ruraux, en relations constantes de parenté, d'amitié ou d'affaires avec les habitants des campagnes bretonnes, cultivateurs propriétaires ou fermiers, journaliers et domestiques, nous avons noté, au jour le jour, au hasard des conversations, des voyages, des foires et marchés, observé silencieusement dans nos visites aux fermes, tout ce qui nous paraissait de nature à rendre intéressante notre étude sur la condition des ouvriers des champs. Nous avons essayé de faire œuvre sincère, d'exposer impartialement tous les côtés de cette question dont beaucoup

ne soupçonnent pas l'importance, laissant aux lecteurs le soin de juger, de contrôler et de critiquer.

Nous nous estimerons heureux si nous pouvons ainsi attirer l'attention sur ces Bretons des campagnes qui, au milieu des heures troubles, des changements incessants de gouvernements, des tracasseries innombrables de dirigeants pour qui le Celte est un être inférieur, ont su conserver au plus profond d'eux-mêmes le sentiment vivace de leur race, parler sans crainte leur langue, suivre résolument la voie tracée par leurs aïeux. Et, nous les comparons, malgré nous, à d'autres Bretons, à ceux qui, au lieu de montrer l'exemple, ont préféré, comme d'autres ancêtres, devant César ployer le genou, reniant leur sang jusqu'à changer leur nom, oubliant volontairement leur idiome, faisant taire l'esprit d'indépendance et l'amour de la liberté, signes caractéristiques de la race.

(Fin)

JEAN CHOLEAU,
*Secrétaire de la Section économique
de l'Union régionaliste bretonne.*

1^{er} Février 1904 — 1^{er} Septembre 1906.



LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIX^e SIÈCLE (1)

IV. — LE COMTE LOUIS DE CARNÉ

(1804-1876).

Le comte Louis de Carné habitait pendant la belle saison, vers la fin de sa carrière, le château du Pérennou, au bord de la pittoresque rivière de Quimper : magnifique résidence entourée de grandes avenues, de prairies verdoyantes et de chênes séculaires baignant leurs branches dans les eaux de pleine mer, qui appartenait à son beau-frère l'abbé du Marc'hallach. Celui-ci, prêtre au dévouement proverbial, vicaire général du diocèse et plus disposé à aller évangéliser les pauvres des Glénans qu'à s'endormir en villégiature dans son château, en avait abandonné la propriété à sa nièce M^{me} de Rodellec qui voulut y garder son père auprès d'elle, d'autant mieux que son frère aîné, M. Edmond de Carné, demeurait au château de Kerouzien, à quelques portées de fusil plus bas dans la rivière.

Or le Pérennou est tout voisin du manoir de Penanros où je passais moi-même mes vacances. De là des relations qui me furent singulièrement précieuses, car ce fut sur les conseils de M. de Carné, à qui j'avais soumis mon manuscrit, que je remaniai mon *Histoire du Chancelier Séguier*, et sur ses instances que la librairie acadé-

(1) Voir la *Revue* de juin 1906.

mique en accepta l'édition. Un jour que j'étais allé rendre visite à l'aimable académicien avec un de mes beaux-frères, il nous conduisit, au bas de son parc, dans le plus ravissant réduit qu'on puisse imaginer, sources en cascades, arbres de tout feuillage en gradins étagés, buissons et lianes de forêt vierge où le soleil d'automne se jouait en grand seigneur ; et comme nous admirions franchement ces couleurs richement variées, M. de Carné eut ce mot charmant : « N'est-ce pas ? *l'on dirait de fleurs* ».

Depuis cette époque, je n'ai jamais pu penser ni au Pérennou ni à M. de Carné, sans me rappeler cette expression ; et aujourd'hui qu'avant d'entreprendre cette étude, je viens de parcourir le grand parc de ses œuvres, je répète à mon tour à leur adresse le même mot qui me frappa si profondément : *on dirait de fleurs*, non pas de ces fleurs mièvres et délicates que produisent dans nos serres les efforts toujours en éveil de nos horticulteurs en mal d'expositions, mais de ces fleurs vigoureuses et saines que le soleil tout seul fait briller dans nos bois.

I

JEUNESSE DE LOUIS DE CARNÉ

(1804-1825).

La famille de Carné compte parmi les plus anciennes de Bretagne. Originaire de la paroisse de Noyal-Muzillac où l'on rencontre encore les restes du vieux castel, mélangés de fragments de briques romaines, elle a produit Alain de Carné qui fit dès l'année 1203 une donation à la chapelle Saint-Philippe de Vannes et

dont le fils Olivier se croisa en 1248, et portait *d'or à 2 fasces de gueules*, avec la devise : *plutôt rompre que plier*. Fils d'un chambellan du duc Jean V, Roland de Carné fut gouverneur de Moncontour, et premier échanson du duc ; il reçut en 1450, de Pierre II, des lettres de maître d'hôtel héréditaire de Bretagne avec le droit de servir en cette qualité à l'entrée des ducs à Rennes et les huit premiers jours du Parlement. Il fut envoyé en ambassade en France en 1451. Son fils Tristan, maître d'hôtel de la reine Anne et du roi François I^{er}, capitaine de Guérande et gouverneur d'Auray, épousa Jeanne de la Salle ; son tombeau avec sa statue couchée et celle de sa femme, est conservé dans la chapelle basse à pilier central du collatéral sud de Saint-Aubin de Guérande.

A cette époque, les titres semblent s'accumuler comme à plaisir sur les membres de cette famille. Marc de Carné, fils de Tristan, fut grand amiral, grand veneur et grand maître des eaux et forêts de Bretagne, chambellan du roi François I^{er}, premier pannetier de la reine Claude, échanson du grand dauphin, François II, gouverneur de Guérande et de Brest. Il épousa Gillette de Rohan, fut député par les Etats vers le roi en 1538, et son fils Jérôme, qui repoussa une des attaques des Anglais contre la ville de Brest en 1558, fut lieutenant général du roi au gouvernement de Bretagne en 1576. Ses descendants furent en grand nombre gentilhommes ordinaires de la Chambre du roi et chevaliers de son ordre, et l'un d'eux, déjà seigneur de Marsaint en Saint-Nazaire, devint vicomte de Saint-Nazaire, par acquisition d'Yolande de Goulaine, femme de Claude du Chastel en 1660, et prit le titre de baron de Marsaint. On écrit aujourd'hui Marcein, titre qui qualifie l'une

des branches de la famille de Carné, celle à laquelle appartient notre académicien. Les autres sont celles des Carné de Carnavalet et de Trécesson.

Mais les Carné de Marcein actuels ne sont pas les descendants du vicomte de Saint-Nazaire dont le rameau s'éteignit vers le milieu du XVIII^e siècle. Le titre de Marcein fut alors repris par un capitaine de vaisseau, brigadier des armées du roi, François-Marie de Carné, un des arrières petits-fils, de l'aïeul du premier vicomte de Saint-Nazaire. Son fils Louis-Marie, comte de Carné-Marcein, né à Brest en 1769, fit ses preuves devant Chérin pour entrer à l'école militaire, émigra en 1792, mais rentra sous le Consulat, servit sous l'Empire et se trouvait prisonnier de guerre en 1813. Il demeurait en 1845 au château du Marc'hallac'h en Plonéis et il avait épousé Corentine de Botmiliau dont il eut deux enfants : une fille Mélanie, née à Plonéis en 1792, qui épousa en 1814 à Quimper, Armand-Joseph Harrington, et un fils, Louis, le futur académicien.

Louis-Joseph-Marie, comte de Carné-Marcein et non pas Louis Marcelin de Carné, comme écrivaient les *Supercheries littéraires* de Quérard, naquit à Quimper le 18 février 1804 et fit ses premières études au collège communal de cette ville. dans des conditions assez difficiles, a-t-il remarqué lui-même, car ses premières pensées lorsqu'il écrivait ses souvenirs le reportaient vers une sorte de duel systématiquement entretenu entre la détresse et l'orgueil : « Issu d'une vieille maison bretonne ruinée, je trouvais la souffrance assise à notre foyer et je chauffais les bancs d'un collège communal où j'étais, suivant toutes les vraisemblances, appelé à terminer une éducation fort incomplète ». Son père se trouvait prisonnier de guerre en Allemagne, sa

mère était restée seule chargée de ce lourd fardeau et ses préoccupations dominantes étaient d'élever l'âme de son fils au-dessus du niveau de la mauvaise fortune. Elle prenait pour cela quelquefois des moyens un peu singuliers : « elle avait imaginé par exemple, de m'apprendre à lire dans l'*Histoire de Bretagne* des Bénédictins, et me donnait une petite récompense chaque fois que, dans ces gros in-folio, je parvenais à découvrir et à déchiffrer le nom d'un de mes ancêtres. Lorsque plus tard je regardais avec quelque tristesse les vides nombreux laissés dans notre rentier de famille elle me mettait sous les yeux ma généalogie, affirmant que les quartiers de celle-ci étaient plus nombreux que les vides de celui-là, et que je n'éprouverais plus tard aucune difficulté pour les combler ; pronostic que l'événement n'a pas du tout confirmé ».

Le soir, la matière habituelle des entretiens était fournie par les grandes scènes de la Terreur. « Ma mère me racontait sa vie dans la prison de Quimper où ma sœur au berceau passa ses deux premières années. Elle me disait ses mortelles tristesses lorsqu'elle rentra dans son habitation dévastée. Me montrant, magnifique d'éloquence, les matelas de son lit transpercés par les baïonnettes lors des visites ordonnées par le district afin de rechercher mon père émigré, elle me révélait les cachettes où les prêtres célébraient les divins mystères pour de rares fidèles placés comme eux sous une menace de mort ; et sa parole émue encadrait pour moi d'une radieuse auréole ces lieux sanctifiés par tant de larmes (1) ».

Nous avons constaté dans notre précédente étude

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 8.

quelle importance capitale avait eu l'influence maternelle dans des circonstances analogues, pour l'éducation du comte de Saint-Aulaire. Il en fut ainsi, et avec de semblables résultats, pour le comte de Carné, qui conserva, jusqu'à la fin de sa vie comme son collègue, la forte empreinte des opinions religieuses et des idées libérales, et cela par suite de circonstances assez inattendues. De même que dès l'âge de seize ans, le comte de Saint-Aulaire, avait été brusquement soustrait aux attentions de la sollicitude maternelle, pour affronter sans guide le courant moral fort différent de l'école des Ponts-et-Chaussées et de l'école Polytechnique, de même Louis de Carné quitta vers le même âge la vie tranquille de Quimper pour se lancer dans le tourbillon parisien sous la seule égide d'un parfait égoïste de 79 ans que rien n'avait préparé à la charge de diriger un jeune homme à l'heure où s'éveillent les passions. Un vieil oncle de sa mère, le chevalier de Lanzay-Trésurin, ancien officier à bonnes fortunes, qui habitait Paris depuis 30 ans, ayant passé tranquillement la Terreur en se cachant dans un faubourg reculé, avait proposé à M^{me} de Carné de lui envoyer son fils qu'il garderait chez lui pour y compléter ses études afin de le préparer à une carrière. Le vrai c'est que le bonhomme s'ennuyait et qu'il avait tout simplement dans un accès d'humeur noire songé à rompre la monotonie de son existence. Quant à s'occuper sérieusement de son neveu il n'y avait jamais songé.

RENÉ KERVILER

(A suivre).

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 26 novembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE CALAN, PRÉSIDENT

La Société des Bibliophiles Bretons s'est réunie le lundi 26 novembre 1906, à deux heures, aux Archives municipales de la ville de Nantes.

Etaient présents : MM. le vicomte de Calan, président, Rousse, vice-président, Blanchard et Gaëtan de Wismes, secrétaires, comte Gousset.

ADMISSION

Est reçu membre de la Société :

M. le comte Louis DE CARNÉ-MARCEIN, au château de Souque, par Rabastens Tarn), présenté par MM. Charles et Ferdinand de Calan.

ETAT DES PUBLICATIONS

L'impression des *Documents administratifs concernant la Bretagne sur la fin du règne de Louis XIV*, dont s'occupe M. Letaconnoux, avait dû, par suite d'une grave maladie de l'éditeur, être suspendue. M. Letaconnoux, revenu à la santé, a repris son travail. Poussé avec diligence désormais, le livre sera prêt au printemps prochain.

M. de Calan, notre président, qui avait activé la préparation de l'*Histoire inédite des Bretons* par Pierre Le Baud, au

cas où la publication de M. Letaconnoux serait retardée, pourra livrer le tome I^{er} de cet ouvrage vers la même époque que le précédent et les deux volumes se suivront de près.

On se souvient que, sur l'initiative de M. de Calan, la Société avait, en mars 1905, ouvert un concours dans le but de publier, sous forme d'analyses et d'extraits, les procès-verbaux des sessions des Etats de Bretagne du XVI^e siècle. Cet appel n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, notre président a résolu de prendre lui-même la direction du travail. Dans le principe, on ne connaissait de tenues que pour les règnes de Charles IX et de Henri III ; mais, de nouvelles recherches ont permis de retrouver, tant aux Nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale qu'à Rennes, six sessions tenues sous François I^{er}, de 1522 à 1528 et de 1542 à 1543. Il en résultera une intéressante publication sous le titre : *Procès-verbaux des Etats de Bretagne et documents annexes, de l'avènement de François I^{er} à Henri III*. Cet ouvrage qu'on va mettre en chantier formera le principal appoint de l'exercice suivant.

La mise au jour de tous ces travaux, quelques-uns d'assez longue haleine, ne va pas sans frais, on le comprendra ; aussi le bureau de la Société engage-t-il vivement tous les membres qui en font partie à nous amener quelques recrues dans leur entourage, afin de lui permettre de mener à bien la besogne en cours. D'ailleurs, tous nos volumes devant désormais être tirés à un nombre d'exemplaires à peu près égal à celui des membres actuels, il sera fort difficile plus tard de se les procurer dans le commerce.

OUVRAGE OFFERT

Par M. ROUSSE : *Deux jennes officiers de Charette. Félix du Bois de la Patellière et Louis Couvreur*, par Joseph Rousse, 1906. In-8°.

La séance est levée à 3 h. 1/4.

Le secrétaire,

RENÉ BLANCHARD.



LE FOLK-LORE DE FRANCE, par Paul Sébillot, tome III.
La Faune et la Flore. — Paris, E. Guilmoto, éditeur,
1906.

Au cours d'un banquet qui clôtura, pendant l'exposition de 1900, le Congrès des Traditions Populaires, je saluais en M. Paul Sébillot le premier des traditionnistes français. C'était déjà un juste hommage auquel l'apparition des trois premiers volumes du *Folk-Lore* a donné depuis une éclatante consécration. Le tome III vient de paraître : il est aussi nourri de faits, plus volumineux que ses aînés et d'une lecture encore plus agréable, à cause du grand nombre de contes qu'il résume et surtout des citations littéraires bien choisies, d'une saveur imprévue, dont il est émaillé.

Règne animal, règne végétal : telle est la double et féconde source que l'auteur dans ce volume détourne au profit des traditionnistes, ses confrères. Rien d'aussi abondant, d'aussi intéressant, d'aussi attrayant n'avait encore été écrit sur la matière.

Le chapitre premier du livre 1^{er}, *Les Mammifères sauvages*, traite de toutes sortes d'animaux, de l'ours à la taupe, de la belette à la baleine; et des légendes qui s'y rattachent. Les deux bêtes qui reviennent le plus fréquemment sous la plume de l'auteur et qui sont aussi les principaux acteurs de la comédie animale sont le loup et le renard. Formidable, qualifié « la terreur du moyen âge », compère Loup est souvent dupé, ailleurs que dans les fables de la Fontaine ; son éternel adversaire, qui exploite sa crédulité et sa gloutonnerie, c'est le renard dont l'imagination populaire a fait un héros de *Roman*. Eh bien ! ce maître trompeur se laisse tromper par des animaux plus petits, des oiseaux, des insectes : Marie de France, une Bretonne, a narré une de ses mésaventures dans une jolie fable que M. Sébillot n'a eu garde de ne pas recueillir.

Que de choses curieuses dans le livre II consacré aux *Mammifères domestiques* ! Le chien et le chat dominent ici ; toutes les habitudes, tous les faits et gestes de ces deux familiers de l'homme sont minutieusement commentés.

Rien de plus singulier que les superstitions relatives aux chiens enragés qui ont pour patron saint Tréjean, le saint Hubert breton, ou aux chats, suppôts du diable, dont Edgar Poé, interprète du sentiment populaire, a encore conté les maléfices. Le chat, mystérieux, inspire au surplus une affection mêlée de frayeur et c'est souvent ce dernier sentiment qui domine. La stupidité du bœuf et l'intelligence du cheval donnent aussi matière à bien des croyances. Les animaux domestiques les plus maltraités sont l'âne et le cochon, quoique le premier ait eu des proses chantées en son honneur (et en mémoire de sa présence dans l'étable de Bethléem), et que le second porte les appellations élégantes d'habillé de soie ou de « sire de Rohan ». M. Paul Sébillot, qui ne nous dit pas les raisons de cette assimilation du pourceau avec les représentants de l'illustre famille bretonne, fournit quelques transcriptions bien typiques du langage des bêtes. Avec les histoires de lutins, de loups-garous, les transformations de bêtes en êtres humains — ou vice-versa — nous entrons dans le domaine le plus fantastique. Le diable y joue son rôle, il est souvent assimilé au chat.

Les oiseaux sont le sujet d'une monographie à laquelle rien ne manque, ni les imitations que le langage populaire, interprété par Aristophane, a faites de leurs chants, de leurs cris, ni leurs diverses façons de construire les nids, ni leurs amitiés ou leurs inimitiés entre eux, ni leurs rapports avec les hommes et le rappel des légendes qui voient en eux la résidence vivante des âmes en peine.

La pie et le coucou, volatiles bavards, la première indiscreète et voleuse, le second, type ailé du parasite, reviennent le plus souvent, avec l'hirondelle vagabonde, sous la plume de M. Sébillot, qui n'a oublié, comme de juste, ni les oies sauvages du château de Pirou ni la cane de Montfort. Je ne savais pas

qu'Alfred de Musset, pour son admirable tableau de l'amour paternel du pélican, avait eu un précurseur dans un poète du XVI^e siècle, Barthélemy Aneau, auteur de la *Description philosophique des oiseaux* (*philosophique* ou *philosophale*, les deux adjectifs sont imprimés concurremment).

Les oiseaux domestiques offrent au *Folk-Lore* de France une contribution infiniment moins riche que les oiseaux sauvages. M. Paul Sébillot leur a cependant consacré trente-cinq pages où l'interprétation de leurs chants, les propriétés médicinales de leurs œufs ou de leur simple contact, leur association aux jeux rustiques sont minutieusement expliquées. Le coq règne ici, comme dans la basse-cour ; il a une rivale dans la poule noire, intimement liée aux pratiques de sorcellerie.

Avec les reptiles nous pénétrons plus avant dans le monde irréel. Le crapaud, la grenouille, la couleuvre sont inoffensifs ; le premier de ces animaux exerce même une influence bien-faisante, comme la gentille grenouille ou comme le lézard dès longtemps appelé l'ami de l'homme et, malgré son aspect hideux, il rend des services à l'agriculture, déjoue les sorts.

Mais la vipère dont les morsures (appelées piqûres par le peuple) deviennent aisément mortelles, a toujours excité la terreur. « Vipère met en bière », dit un proverbe. Le sourd, espèce de salamandre, n'est guère moins malfaisant et le basilic est aussi effroyable que monstrueux. Le chapitre des conjurations est des plus curieux, et aussi celui qui relate le rôle des reptiles dans la sorcellerie. Quant à leur emploi en médecine, il n'a point cessé d'exister et nous nous souvenons d'avoir vu des poudres faites avec des yeux ou d'autres parties du corps des lézards, ainsi que des peaux de serpents, exposées dans de vieilles pharmacies. La cruauté envers les crapauds aurait pu rappeler à M. Sébillot un admirable poème de Victor Hugo ; les incantations, les pratiques de magie auxquelles ce batracien est mêlé font aussi songer aux sorcières de *Macbeth*.

Pas d'infiniment petits pour M. Sébillot. Les insectes sont ses tributaires comme toutes les autres bêtes. Sans essayer de réhabiliter les parasites humains, il explique l'indulgence

témoignée par certaines paysannes aux poux, dont l'extermination serait fatale aux enfants. Sur l'abeille, poétisée depuis Platon, il recueille vingt légendes gracieuses. Il insiste beaucoup sur l'importance attachée aux rencontres de l'araignée ; je ne vois pourtant pas qu'il ait signalé cette formule proverbiale si connue :

Araignée du matin — chagrin
 Araignée du midi — ennui
 Araignée du soir — espoir

« Si je te tue, l'espoir est perdu, » ajoute-t-on souvent. — Le hanneton, patira des écoliers de tous les temps, et le colimaçon « borgne », aussi souvent chansonné que son compère ailé, prêtent beaucoup au développement. Et le grillon, bonheur du foyer, cher à Dickens et à d'autres romanciers populaires ? Et le papillon éphémère, qui a sur les ailes toutes les couleurs de l'arc-en-ciel ? Il eût été injuste de les oublier.

La Fontaine a dit :

Tout parle en mon ouvrage et même les poissons.

Les poissons parlent aussi dans le *Folk-lore* de France ! ils causent avec les pêcheurs et pleurent la mort de leurs frères. J'admire la patiente érudition de M. Paul Sébillot qui a trouvé moyen d'écrire un long chapitre sur un sujet assez ingrat. Il nous parle du roi des poissons (c'est, dit-on à présent, le rouget) et du poisson-maudit, la vive, bien plus redouté que la pieuvre elle-même. Celle-ci, comme on pense, n'est point omise, et Victor Hugo qui la mit aux prises avec Gioliath dans le duel homérique des *Travailleurs de la mer*, est interrogé comme le sont à d'autres moments Ronsard, Du Bellay, Baïf ou Agrippa d'Aubigné lui-même, racontant que, pendant le siège de La Rochelle, Dieu répandit sur les grèves de la ville une manne de coquillages. M. Sébillot appelé aussi Du Bartas à la rescousse. Je ne lui apprendrai pas, sans doute, que les initiales S. G. S. du commentateur de la *Sepmaine* désignent Simon Goulart, Senlisien.

De la *Faune* nous passons à la *Flore*. Ici les croyances, les superstitions abondent ; mais elles tombent moins sous les sens et ont exigé, pour être recueillies, une enquête plus délicate encore. Voici, à propos des arbres, une série de sous-divisions se rapportant aux *Origines et Particularités* ; à l'*Arboriculture* (avec les légendes relatives à l'animisme, aux conjurations, aux amulettes) ; aux *Présages et Consultations* ainsi qu'aux rêves ; aux *Emblèmes*, aux *Jeux*, aux propriétés médicales, salutaires et nuisibles. M. Sébillot n'a-t-il pas entendu dire que l'if était, sinon malsain, au moins très redouté ? je me souviens qu'il fut question autrefois, dans l'*Intermédiaires des Chercheurs et des Curieux*, d'une chambre garnie de meubles en bois d'if dont tous les locataires mouraient. J'aurais souhaité, dans un autre ordre d'idées, trouver de plus abondants détails sur les marrons d'Inde dont la noix molle permet à de naïfs sculpteurs — j'en ai connu — d'exercer leur talent. Quelle intéressante communication sur le culte des arbres, cette *dendrolâtrie*, comme disent les savants, qui a laissé dans notre Bretagne, pays des anciens druides, des traces si profondes ! Avec sa rigoureuse méthode qui ne lui fait enregistrer que sous bénéfice d'inventaire tel récit glané par un auteur moins sûr que Luzel (v. p. 429), M. Sébillot a épuisé la question. Notons, aux *Légendes*, sa curieuse variante bretonne du conte grec « Le roi Midas a des oreilles d'âne », et attendons avec confiance qu'il nous parle, dans un autre volume, des arbres de la Liberté, voire de ceux de la Mutualité.

Le chapitre final du livre, celui des Plantes, est plus copieux encore et plus fourni que celui des arbres. Déjà, dans la première des sous-divisions « Origines et particularités, » l'auteur expose, avec plus d'exemples qu'ailleurs, la dualité de la formation des plantes, les créations de Dieu, les contrefaçons du diable ; il nous explique ainsi plusieurs épisodes de la légende dorée, et ce que sont les haricots du Saint-Sacrement, et pourquoi l'épi de blé est resté court.

Je note ensuite les définitions des herbes magiques (l'herbe d'or, l'herbe d'oubli, l'herbe qui fait entendre le langage des

animaux); les indications précises des herbes à sortilège, dites surtout herbes de la Saint-Jean, et des plantes à maléfices, telles que l'ellébore ou la dangereuse mandragore, les plantes miraculeuses et les fleurs porte-bonheur, parmi lesquelles le trèfle à quatre feuilles garde une réputation incontestée; enfin l'immense arsenal que la pharmacopée populaire trouve, sous le nom connu de remèdes de bonnes femmes, dans le sol fécond de la vieille France.

Où M. Paul Sébillot nous conduira-t-il dans les deux volumes qui doivent achever son œuvre monumentale? Il a exploré le ciel et la terre, la mer et les fleuves, la faune et la flore. Il pourrait s'arrêter; mais je tiens pour certain que ce qui lui reste à dire nous réserve des surprises et qu'il gardera jusqu'au bout notre curiosité en éveil.

OLIVIER DE GOURCUFF.

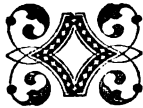


TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXXVI — DEUXIÈME SEMESTRE

- BASTARD** (George). Jules Verne, sa Vie, son Œuvre. — II. (Fin). Juillet. 32.
— James Tissot. Novembre. 253.
- BAUDRY** (J.). Un voyage en 1508. I. Août. 79. — II. Octobre. 231.
- BRÉLIVET** (Abbé). L'Âme de la Bretagne. Août. 96. — Dieu n'existe pas. Septembre. 181.
- CHOLEAU** (Jean). Condition des Serviteurs Ruraux Bretons, Domestiques à gages et Journaliers Agricoles (suite). VII. Septembre. 133. — VIII. Octobre. 189. — IX. Novembre. 279. — X. (Fin). Décembre.
- DÉLAUNAY** (René). Coups de crayon. I. Juillet. 5. — II. Octobre. 201. — III. (Fin). Novembre. 297.
- DUPOUY** (Auguste). Charles Le Goffic. *Les Bonnets Rouges*. Août. 89.
- GESLIN** (L.). Les Men-hirs ; Le Réveil ; Le Sonneur. Novembre. 313.
- GOASDOUÉ** (H.). Lettres d'un Déraciné. Septembre. 125.
- DE GOURCUFF** (V^{te} Olivier). *L'Etoile*, par Victor Debay. Juillet. — *La Bretagne aux Salons de 1906*. Août. 122. — *Répertoire Général de Bio-Bibliographie Bretonne*, par René Kerviler (fasc. 45^e Gir-Gor) ; *Douze Bluettes Treizainées*, de M^{me} la comtesse du Faouëdic ; *La Vierge au Scrupule*, par Louis Haugmard ; *Armor*, par J. Pohier. Octobre. — *Les Mystères de l'Hyménée*, par L. Michaud d'Humlac. Novembre. — *Le Folk-Lore de France*, par Paul Sébillot, t. III. *Faune et Flore*. Décembre.
- KERVILER** (René). La Bretagne à l'Académie Française au XIX^e siècle (suite). — Le comte Louis de Carné. I. Décembre.
- DE MALLERAY** (Commandant). Grands Gestes d'Armor. Pèlerinages et souvenirs : Plourivo (938). Septembre 164.

MILLON (abbé A.). Le Culte du feu en Armorique. Décembre.

MONMARCHÉ (Marcel). *Notre-Dame Guesclin*, de Botrel. Octobre 214.

ORAIN (Adolphe) Gilles de Bretagne dans les cachots du château de Teillac. Septembre 183.

PICQUENARD (Dr C.-A.). Etude sur la sylviculture en Basse-Cornouaille. Août 98.

ROUSSE (Joseph). Deux jeunes officiers de Charette : Félix de la Patellière et Louis Couvreur. Août 61.

TRÉVÉDY (J.). Le Douaire des Duchesses de Bretagne Contrats de mariage des Ducs. Décembre.

Chronique des Bibliophiles Bretons. Juillet-Décembre.

X. *Les Arbres de la Mutualité et leurs Ancêtres*, par Théophile Janvrais. Juillet



Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Licqs.